THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

TOME DEUXIÈME.

Nos 16 A 31. — 1854-1858.

A ORLÉANS,
DE L'IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB,
RUE BOURGOGNE, 220.

1859

THE GETTY CENTER
LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 16.

PREMIER TRIMESTRE DE 1854.

RÉGLEMENT

De la Société Archéologique de l'Orléanais.

TITRE Ier.

But et organisation de la Société.

Art. 1er. Une société est établie sous le nom de Société archéologique de l'Orléanais, pour la recherche, l'étude, la description et la conservation des antiquités et des documents historiques dans les pays qui forment aujourd'hui les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, et qui, avant 1790, formaient à peu près la Généralité d'Orléans.

Art. 2. Le siége de la Société est fixé dans la ville d'Orléans.

Art. 3. La Société s'interdit toute discussion politique relative aux affaires du temps. Ses travaux concernent uniquement l'archéologie et l'histoire, principalement l'archéologie et l'histoire de l'ancienne province orléanaise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution de 1789.

Art. 4. La Société se compose de trente membres titulaires résidants, de quarante membres titulaires non résidants, de membres honoraires et d'associés correspondants français et étrangers, dont le nombre n'est pas limité.

Art. 5. Les membres honoraires et les membres titulaires non résidants ont voix délibérative lorsqu'ils assistent aux séances. Les associés correspondants ont, dans ce cas, voix consultative.

Art. 6. Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un archiviste et d'un trésorier.

Les membres du bureau sont choisis parmi les titulaires résidants.

Art. 7. Le président et le vice-président sont nommés pour un an; ils sont deux fois de suite rééligibles. Lorsqu'ils ont été en exercice pendant trois années consécutives, ils ne sont plus rééligibles à la même fonction qu'après un an d'intervalle.

Le trésorier et l'archiviste sont nommés pour trois ans, et ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Le secrétaire est nommé pour trois ans; il est indéfiniment rééligible.

Art. 8. Ces officiers sont nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents.

Art. 9. Le bureau est renouvelé dans la deuxième séance du mois de décembre. S'il y a lieu de pourvoir dans le cours de l'année au remplacement de l'un des membres du bureau, avis en est donné à tous les membres résidants, avec indication du jour où il sera voté.

Art. 10. Sont seules admissibles à faire partie de la Société les personnes connues par des travaux ou des recherches sur les antiquités.

Elles doivent, en outre, pour obtenir le grade de titulaire résidant, habiter la ville d'Orléans;

Pour obtenir celui de titulaire non résidant, habiter l'une des communes des trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, ou être nées dans l'un de ces départements.

TITRE II.

Présentations et admissions.

Art. 11. Nul ne sera admis au nombre des membres de la Société que sur la présentation écrite et signée par trois membres, avec

mention que la demande d'en faire partie a été adressée à l'un d'eux.

Art. 12. La présentation est déposée entre les mains du président qui en donne communication à la Société dans la réunion la plus prochaine. Il en est, en outre, donné immédiatement avis par écrit à chacun des membres titulaires résidants. La lettre contient indication de la séance dans laquelle il sera statué.

Art. 13. Il sera voté sur l'admission, à la seconde séance après celle de la présentation.

Le vote aura lieu au scrutin secret. Il faudra, pour être élu, réunir les deux tiers des voix des membres présents, sans, toutefois, que le nombre des suffrages obtenus puisse être inférieur à la moitié des membres résidants inscrits au tableau.

Art. 14. La candidature des membres honoraires sera proposée par trois membres titulaires résidants. Il sera d'ailleurs procédé comme il est dit aux deux articles précédents.

Art. 15. Sont membres honoraires de droit : les évêques d'Orléans, de Chartres et de Blois; le premier président de la Cour impériale d'Orléans; les préfets du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir.

Il seront priés de n'autoriser aucune destruction ou réparation de monuments, sans que la Société ait été mise à même de présenter ses observations dans l'intérêt de l'art.

Art. 16. Tout titulaire résidant, qui cesse d'habiter la ville d'Orléans, perd son titre; mais il devient de plein droit titulaire non résidant à la première vacance.

Art. 17. Tout membre titulaire non résidant perd son titre, s'il vient habiter la ville d'Orléans; mais il devient de plein droit titulaire résidant à la première vacance, s'il en exprime le désir par lettre adressée au président.

Il n'est, dans ce cas, pourvu à son remplacement, comme titulaire non résidant, qu'au moment où, par l'effet d'une vacance, il prend rang parmi les titulaires résidants.

Art. 18. Tout associé correspondant qui vient habiter la ville d'Orléans ou l'un des trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, perd son titre; mais il peut se faire recevoir,

dans le premier cas, titulaire résidant, dans le second, titulaire non résidant, conformément aux dispositions des art. 11, 12 et 13.

Art. 19. Il est délivré à chacun des membres reçus un diplôme scellé du sceau de la Société et revêtu des signatures du président, du secrétaire et de l'archiviste.

TITRE III.

Fonctions des Officiers.

Art. 20. Le bureau réuni forme la commission administrative de la Société. Il rend compte de sa gestion à la fin de l'année.

Il convoque, s'il y a lieu, des assemblées extraordinaires.

Art. 21. Le président dirige les travaux de la Société;

Il ordonnance les dépenses;

Il a la police des séances;

Il est remplacé par le vice-président.

Art. 22. En l'absence du président ou du vice-président, le fauteuil est occupé par le doyen d'âge.

Art. 23. Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance, de la rédaction et de l'envoi des diplômes.

Il transcrit les procès-verbaux sur le registre des délibérations après qu'ils ont été adoptés par la Société et signés par le président.

En cas d'absence, il est remplacé par l'archiviste.

Art. 24. L'archiviste est dépositaire du sceau de la Société.

Il a la garde des archives; il en dresse l'inventaire.

Il remplit les fonctions de secrétaire-adjoint.

Art. 25. Une commission permanente de trois membres choisis parmi les titulaires résidants est chargée de la garde et de la conservation des imprimés, manuscrits, objets d'art et antiquités appartenant ou confiés à la Société.

Les membres de cette commission sont élus dans la forme prescrite par les articles 8 et 9 du réglement. Ils peuvent être choisis parmi les membres du bureau. Ils prennent le titre de conservateurs de la bibliothèque et du musée d'archéologie.

Ils sont nommés pour trois ans, sortant par tiers et indéfiniment rééligibles.

Art. 26. Les conservateurs de la bibliothèque et du musée d'archéologie dressent le catalogue des imprimés et des manuscrits; le catalogue des dessins, estampes et plans; le catalogue des médailles; celui des objets d'art et d'antiquités. Quatre registres distincts sont affectés à ces catalogues.

Les catalogues mentionneront l'origine des objets catalogués et le nom des donateurs.

Art. 27. Chaque année, le bureau alloue un somme déterminée pour les dépenses ordinaires du musée.

S'il y a lieu à des dépenses extraordinaires, elles sont votées par le bureau réuni à la commission du musée, ou par la Société, si le bureau juge à propos de lui en référer. Le paiement s'opère comme il est dit aux articles 21 et 32.

Art. 28. Les conservateurs prennent, pour le classement et la garde des objets qui leur sont confiés, les mesures qu'ils jugent utiles.

Ils achètent, dans les limites des crédits votés, les objets qui leur paraissent devoir faire partie des collections de la Société.

Ils peuvent échanger les objets doubles ou détériorés, après avoir demandé et obtenu l'autorisation du bureau.

Les objets qui ne sont pas doubles ou détériorés ne peuvent être aliénés.

Art. 29. Dans la dernière séance de décembre, les conservateurs rendent compte de l'état des collections de la Société.

Art. 30. Les collections de la Société seront rendues publiques, dès qu'elles occuperont un local dont les dispositions permettront de prendre cette mesure.

Art. 31. Les conservateurs pourront prêter aux membres résidants les ouvrages imprimés, sous récépissé, pour un temps fixe qui ne pourra excéder trois mois.

Ils donneront en communication les mémoires, les manuscrits, les objets d'art et antiquités sans déplacement.

Art. 32. Le trésorier est chargé de faire rentrer les fonds de la

Société dont il demeure dépositaire. Il acquitte les dépenses sur les mandats ordonnancés par le président.

Il présente ses comptes à la dernière séance de décembre.

TITRE IV.

Travaux et publications.

Art. 33. Tout travail lu dans le sein de la Société demeure sur le bureau et appartient à ses archives, à moins de réserves faites par l'auteur et acceptées par la Société avant la lecture.

Art. 34. Les membres titulaires et les associés correspondants sont invités à lire, au moins une fois par an, un ouvrage ou un mémoire.

Art. 35. Les membres titulaires sont chargés de surveiller, dessiner ou décrire les monuments qui sont à leur portée, de se tenir informés des découvertes de médailles, manuscrits, objets d'art et antiquités, d'en donner immédiatement avis, soit au président, soit secrétaire, et de prendre des mesures pour empêcher que ces objets disparaissent, avant que la Société ait été mise à même de les acquérir ou tout au moins de les étudier.

Art. 36. La Société peut charger un de ses membres de lui faire un rapport écrit sur tel ouvrage imprimé ou manuscrit dont l'examen lui paraît utile, soit sur des objets d'art ou des antiquités qui lui auraient été offerts ou communiqués.

Art. 37. La Société pourra charger un ou plusieurs de ses membres d'assister à des fouilles qui lui seraient signalées;

De décrire ou dessiner tel monument dont il importerait de constater l'état, ou d'en relever le plan;

De se rendre sur les lieux où des ruines auraient été découvertes, des antiques trouvés, etc.;

D'aller étudier, au lieu où ils se trouvent, des objets d'art ou des antiquités qui ne peuvent être déplacés.

Il sera rendu compte de la mission confiée dans un rapport écrit.

Art. 38. La Société pourra déléguer un ou plusieurs de ses

membres à l'effet de la représenter dans les congrès scientifiques ou auprès d'autres Sociétés savantes.

Art. 39. La Société publie un *Bulletin trimestriel* qui contient :

L'analyse des séances ;

Le résumé de ses travaux ;

Une mention sommaire des ouvrages et objets qui lui sont offerts, ou dont elle a fait l'acquisition ;

Les rapports, notices ou extraits dont elle a voté l'insertion.

Ce bulletin est rédigé par le Secrétaire.

Il est soumis à la commission des publications, qui donne le *bon à tirer*.

Art. 40. La Société publie, à des époques indéterminées, les ouvrages dont elle a voté l'impression. Cette publication formera un recueil intitulé : *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

Art. 41. Dans le même recueil pourront être publiés des documents inédits relatifs à l'histoire de l'Orléanais.

Art. 42. Nul mémoire ou document ne sera inséré dans le recueil de la Société, soit en entier, soit par extrait, s'il n'a d'abord été lu en séance ordinaire, et ensuite renvoyé à la commission des publications. Il pourra être demandé une seconde lecture.

Sur le rapport de cette commission, entendu à l'une des séances les plus prochaines, la Société décide, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, si l'impression aura lieu.

Dans le cas où la commission des publications juge que des modifications sont à introduire dans un mémoire renvoyé à son examen, l'auteur du mémoire sera, s'il habite Orléans, appelé dans le sein de la commission et entendu sur les modifications proposées. S'il n'habite pas Orléans, il lui en sera écrit.

Lorsque les modifications proposées par la commission sont approuvées par la Société, le mémoire ne doit être imprimé qu'avec ces modifications. L'auteur peut toutefois s'opposer à la publication de son travail, qui rentre alors dans les archives de la Société, sans qu'il lui soit permis de le publier à part.

Art. 43. Les tirages à part ne pourront excéder cinquante exem-

plaires. Ils seront délivrés à l'auteur quinze jours après la publication du volume.

Art. 44. La commission des publications se compose de trois membres, nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents. Elle est chargée de faire un rapport sur les mémoires qui lui seront renvoyés par la Société.

Si l'auteur du mémoire qu'il s'agit d'examiner fait partie de la commission, il est remplacé par l'archiviste.

Art. 45. La même commission est chargée de suivre l'impression des mémoires dont la Société a voté l'insertion dans sa collection.

Le *bon à tirer* est donné par l'un de ses membres.

Art. 46. Les membres de cette commission sont renouvelés par tiers, tous les ans, dans la séance où l'on renouvelle le bureau.

Ils sont rééligibles après un an d'intervalle.

Art. 47. Le président et le secrétaire de la Société ont le droit de prendre part aux travaux des commissions.

TITRE V.

Droits et obligations des Sociétaires.

Art. 48. Le droit de diplôme est fixé à 10 francs.

Tout membre titulaire, résidant ou non résidant, et tout associé correspondant qui aura refusé ou négligé de retirer son diplôme trois mois après que sa nomination lui aura été notifiée, sera, après deux avertissements par écrit du trésorier, à un mois d'intervalle, considéré comme démissionnaire et rayé du tableau de la Société.

Art. 49. Les membres titulaires résidants sont tenus à une cotisation annuelle de 20 fr.;

Les membres titulaires non résidants à une cotisation annuelle de 10 fr.

Ces cotisations seront payables du 1er janvier au 1er avril. Après le 1er avril, le trésorier écrira aux membres retardataires pour les inviter à payer. S'ils ne déférent pas à son invitation dans les trois

mois qui suivront, ils seront considérés comme démissionnaires et rayés du tableau.

Art. 50. Tout membre titulaire et honoraire reçoit, sans rétribution, un exemplaire des publications de la Société.

Les associés correspondants recevront également un exemplaire; mais ils seront tenus d'en rembourser le prix, que le trésorier leur fera connaître.

Dans le cas où ils négligeraient de le faire, ils seront, après un délai de trois mois, et après deux avertissements par écrit du trésorier, considérés comme démissionnaires et rayés du tableau.

Cet article n'est pas applicable aux associés étrangers.

L'auteur d'un article inséré dans l'un des volumes des mémoires de la Société reçoit un exemplaire de ce volume, sans rétribution.

Art. 51. Lorsqu'un membre résidant non excusé aura laissé écouler plus d'une année sans assister aux séances, la Société pourra le considérer comme démissionnaire et le rayer du tableau.

Il sera voté au scrutin secret sur cette radiation, qui sera prononcée à la majorité des suffrages.

Dans une première séance, la mesure sera proposée; il sera voté dans la séance suivante.

Art. 52. La Société se réserve le droit de révoquer ceux de ses membres que des motifs légitimes l'obligeraient à repousser de son sein.

Il sera statué dans les formes suivantes:

Le président, sur la proposition de cinq membres dont les noms ne seront pas divulgués, met la mesure en délibération et annonce que le vote aura lieu à la seconde séance.

Avis par lettres écrites à domicile sera, en outre, immédiatement donné à tous les membres résidants, avec indication de la séance dans laquelle le vote aura lieu.

Art. 53. Au jour indiqué, il sera procédé dans les formes prescrites pour l'admission dans l'art. 13.

Art. 54. Hors les cas prévus par les art. 13, 52, 53, 63, 64, la Société peut délibérer lorsque le nombre des membres présents ayant voix délibérative est égal au tiers des membres résidants inscrits au tableau.

TITRE VI.

Séances.

Art. 55. La Société tient des séances ordinaires les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois. Si l'un de ces vendredis est un jour férié, la séance a lieu le lendemain.

Art. 56. Un exemplaire du réglement est déposé sur le bureau.

A l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est lu par le Secrétaire. La Société statue sur son adoption.

Nul ne prend la parole sans l'avoir obtenue du président.

Art. 57. Une lecture ne sera jamais interrompue, si ce n'est par le président, au cas où il jugerait qu'il y a inconvénient à la laisser continuer.

Il pourra être fait des observations après la lecture.

Art. 58. Les séances de la Société resteront suspendues pendant les mois de septembre et d'octobre.

Art. 59. La Société tient une séance publique dans le premier trimestre de l'année. Elle en fixe le jour.

Le choix et l'ordre des lectures qui rempliront cette séance sont déterminés par une commission spéciale composée du bureau et de la commission des publications.

Les travaux destinés à être lus dans cette séance seront choisis parmi ceux dont la Société aura voté l'impression.

Art. 60. Lorsque le jour de la séance publique annuelle aura été fixé, les membres honoraires et titulaires résidants et non résidants recevront, quinze jours à l'avance, une convocation spéciale.

Les fonctionnaires publics et autres personnes notables recevront des lettres d'invitation.

Art. 61. La Société, indépendamment des séances ordinaires et de la séance annuelle tenues à son siége, pourra tenir des séances extraordinaires, publiques ou particulières, sur tel point des trois départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, qu'elle jugera convenable.

Les membres honoraires et titulaires recevront, un mois à l'avance, une convocation spéciale.

TITRE VII.

Dispositions générales.

Art. 62. En cas de dissolution de la Société, la propriété des livres, imprimés, manuscrits, estampes, objets d'art, antiquités, qui composeront à ce moment ses collections, sera dévolue à la ville d'Orléans ou à des établissements publics que la Société désignera, mais qui ne pourront être autres que les musées d'Orléans, de Blois et de Chartres.

Art. 63. Nulle proposition de modification au présent réglement ne pourra être prise en considération, si elle n'est signée par cinq membres titulaires résidants.

Il sera voté sur la prise en considération, au scrutin secret. A la majorité simple, la prise en considération sera admise; à nombre égal de voix, elle sera rejetée.

Le scrutin sera nul si le nombre des votants est inférieur à treize.

Art. 64. La proposition prise en considération est soumise à l'examen d'une commission composée des membres du bureau et de trois membres désignés par la Société. Un des signataires de la proposition devra faire partie de cette commission.

A l'une des séances suivantes, la Société entend le rapport de la commission et vote au scrutin secret sur la proposition.

La proposition ne sera admise qu'autant qu'elle aura obtenu un nombre de voix égal aux deux tiers des membres titulaires résidants inscrits au tableau.

Art. 65. Toute proposition qui aura été rejetée au scrutin définitif, ou qui n'aura pas été prise en considération, ne pourra être reproduite avant un délai de trois années.

Art. 66. Les termes de la modification admise par la Société seront immédiatement soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'instruction publique. Jusqu'à l'obtention de cette approbation, la décision de la Société demeurera sans effet.

ARRÊTÉ

DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Vu la demande formée par la Société archéologique de l'Orléanais ;

Vu le réglement de cette Société ;

Vu l'avis du Préfet du département du Loiret ;

Arrête :

Art. 1er. Le réglement de la Société archéologique de l'Orléanais, établie à Orléans, est approuvé, et cette Société est autorisée à se constituer définitivement, conformément aux dispositions du réglement, qui reste joint au présent arrêté.

Art. 2. Il ne pourra être apporté aucune modification audit réglement sans l'approbation du Ministre de l'Instruction publique.

Fait à Paris, le 15 février 1854.

Signé : H. Fortoul.

Pour ampliation :

Le Chef du secrétariat,

Signé : Charles Fortoul.

Pour copie conforme :

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire général de la Préfecture du Loiret,

Genty.

LISTE

DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS,

AU 31 MARS 1854.

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour impériale d'Orléans.
S. G. L'ÉVÊQUE d'Orléans.
S. G. L'ÉVÊQUE de Chartres.
S. G. L'ÉVÊQUE de Blois.
M. LE PRÉFET du Loiret.
M. LE PRÉFET de Loir-et-Cher.
M. LE PRÉFET d'Eure-et-Loir.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

1849. MM. VILLENEUVE (Léonce de), ancien Préfet du Loiret, au château de Roche, près le Blanc.
— BECQUEREL, de l'Institut de France (Académie des Sciences), au Jardin-des-Plantes, à Paris.
— JULIEN (Stanislas), de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.
— LENORMANT (Charles), de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.
— SAUSSAYE (Louis de la), de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.
— THIERRY (Amédée), de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.
— THIERRY (Augustin), de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.
— VITET, de l'Académie française, à Paris.
1852. S. E. le cardinal MORLOT, archevêque de Tours.
— M. LESERURIER (Félix), Premier président de la Cour impériale de Douai.
1853. M. DUBESSEY, conseiller d'État, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

1848. MM. Bimbenet*, greffier en chef de la Cour impériale d'Orléans.
— Clouet*, architecte du département du Loiret.
— Desnoyers*, vicaire général d'Orléans.
— Dumaige*, recteur de l'Académie d'Orléans.
— Dupuis*, vice-président du Tribunal civil d'Orléans.
— Jacob* (Alexandre), imprimeur.
— Jarry-Lemaire*.
— Lacave*, maire d'Orléans.
— Lenormant* (Paul), premier avocat général près la Cour impériale d'Orléans.
— Mantellier*, conseiller à la Cour impériale d'Orléans.
— Mauge du Bois-des-Entes*, conseiller à la Cour impériale d'Orléans.
— Nouel de Buzonnière*, ancien magistrat.
— Torquat* (Emmanuel de), chanoine honoraire de la cathédrale d'Orléans.
— Vassal* (de), archiviste du département du Loiret.
1849. MM. Blanchard, libraire.
— Leber (Constant), ancien chef du contentieux au ministère de l'intérieur, ancien président de la Société des Antiquaires de France.
1851. MM. Langalerie (de), percepteur.
— Laurand (Jules), avocat.
— Vincent.
1852. MM. Olivier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
— Chouppe, peintre.
— Tranchau, professeur d'histoire au Lycée d'Orléans.
— Rocher, chanoine d'Orléans, aumônier des prisons.
— Cosson, vicaire de Saint-Aignan d'Orléans.
1853. M. Cordoen, procureur général près la Cour impériale d'Orléans.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

1849. MM. Vibraye (Paul de), au château de Cheverny (Loir-et-Cher).
— Huron, juge de paix à Montoire (Loir-et-Cher).
— Pétigny (Jules de), de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), au château de Clénor (Loir-et-Cher).

* Les astérisques indiquent les Membres fondateurs de la Société.

1849. MM. Witte (Jean de), correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), au château de Billy (Loir-et-Cher).
— Delamorandière (Jules), architecte des édifices religieux du diocèse de Blois.
— Duchalais (Adolphe), premier employé au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, à Paris.
— Pillon (Ernest), à la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret).
— Dumesnil, membre du Conseil général du Loiret, à Puiseaux.
1850. M. Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges.
1851. MM. Hême, directeur du Musée d'Orléans, à Olivet (Loiret).
— Brosse (de), membre du Conseil général du Loiret, au château de Bois-le-Roy.
— Maitre, desservant de la paroisse de Coinces (Loiret).
— Guignebert, à Montargis.
— Marchand, agent-voyer à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).
1852. MM. Delaune, avoué à Romorantin.
— Girardot (de), sous-préfet de Montargis.
— Salles (de), général de division, membre du Conseil général du Loiret, à Plateville.
1853. MM. Delanoy, maire de Pressigny (Loiret).
— Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.
— Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.
1854. MM. Walsh, au château de Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher).
— Bouloy, vicaire de Montargis.
— Ballot, maire de Montargis.
— Morin, desservant de la paroisse de Suèvres (Loir-et-Cher).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

1849. S. G. Mgr Pie, évêque de Poitiers.
— MM. Delton, architecte à Paris.
— Longpérier (Adrien de), conservateur des antiques du Musée du Louvre, à Paris.
— Chabouillet (Anatole), conservateur-adjoint du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, à Paris.
— Quicherat (Jules), sous-directeur de l'école des Chartes, à Paris.
— Caumont (de), correspondant de l'Institut de France, à Caen.
— Cartier, directeur de la *Revue numismatique*, à Amboise.
— Sourdeval (de), juge à Tours.
— Chateauneuf, desservant de la paroisse de Bielle (Basses-Pyrénées).

1849. MM. Lapérouse, sous-préfet de Sens.
— Baux, archiviste du département de l'Ain, à Bourg-en-Bresse.
— Lallier (Justin), à Pau.
— Morel-Fatio, à Paris.
— Rochette (de la), trésorier de la Société Éduenne, à Autun.
— Guillemot, conseiller de Préfecture à Dijon.
— Toustain (Émile de), juge d'instruction à Chinon.
1850. MM. Rigollot, président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
— Dufour, conservateur du musée de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
— Guérard, à Amiens.
— Duval, vicaire de la cathédrale, à Amiens.
— Huot, procureur impérial à Ussel (Corrèze).
— Diard, maire de Dourdan (Seine-et-Oise).
— Leserurier, chef au ministère des finances, à Paris.
— Valentin-Smith, conseiller à la Cour impériale de Lyon.
— Brossard de Corbigny (Henri), lieutenant de vaisseau, aide-de-camp du gouverneur du Sénégal.
— Barthélemy de Beauregard, vicaire de la paroisse de Saint-Ambroise, à Paris.
— Courmond, secrétaire du comité des Monuments historiques, à Paris.
— Moulins (Charles des), à Bordeaux.
— Caussade (de), lieutenant-colonel du 6e régiment d'infanterie légère.
1851. MM. Boilleau, conservateur du musée de la Société archéologique de Touraine, à Tours.
— Rozière (Eugène de), professeur à l'école des Chartes, à Paris.
— Caqueray (Charles de), au château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).
— Soultrait (Georges de), à Moulins.
— Lambron de Lignim, à Tours.
1852. MM. Moutié, président de la Société archéologique de Rambouillet.
— Certain (de), archiviste paléographe, à Paris.
— Lallier, substitut du procureur impérial, à Sens.
— Comarmond, directeur du musée Saint-Pierre, à Lyon.
— Morin (Henri), à Lyon.
Jolibois, curé de Trévoux.
Duval (Raoul), procureur général près la Cour impériale de Bordeaux.

1853. MM. Martin (Arthur), à Paris.
— Delisle (Léopold), employé au département des manuscrits de la bibliothèque impériale, à Paris.
— Macé de Gastines (Léonce), archiviste paléographe, à Paris.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

1851. MM. Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur.
— Devroye, chanoine de la cathédrale, à Liége.
1852. MM. Chalon (Renier), directeur de la *Revue de la numismatique belge*, à Bruxelles.
— Castellanos (Basile-Sébastien), directeur de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid.
— Ovilo y Otero (Manuel), à Madrid.
— Cosca y Vago (Stanislas), secrétaire de la Société archéologique de Valence.
— Arara (Augustin de), président de l'Acadmie des Arts de Saragosse.
— Kohne (B. de), directeur du musée des antiques de l'Ermitage impérial, à Saint-Pétersbourg.
1853. MM. Roach Smith (Charles), à Londres.
— Heyden (Van der), architecte à Anvers.
1854. M. Gollieur, secrétaire général de l'Institut génevois, à Genève.

Bureau de la Société pour 1854.

Président, M. De Vassal.
Vice-Président, M. Dupuis.
Secrétaire, M. Mantellier.
Archiviste, M. Mauge.
Trésorier, M. De Langalerie.

Commission des Publications.

MM. Rocher, Tranchau, Bimbenet.

Commission du Musée.

MM. Dupuis, Mantellier, Desnoyers.

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ ÉCHANGE SES PUBLICATIONS.

Académie de Dijon.
Académie de Lyon.
Académie de Mâcon.
Commission historique du Cher, à Bourges.
Commission historique du Nord, à Lille.
Société Archéologique de Montpellier.
Société Archéologique de Sens.
Société Archéologique de Châlon-sur-Saône.
Société Archéologique du Limousin, à Limoges.
Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.
Société Archéologique de Touraine, à Tours.
Société Archéologique de Rambouillet.
Société Archéologique de Soissons.
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.
Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société des Antiquaires du Midi de la France, à Toulouse.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Éduenne, à Autun.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans.
Société des Sciences et des Lettres de Blois.
Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg-en-Bresse.
Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
Société d'Émulation de Montargis.
Académie espagnole d'Archéologie, à Madrid.
Académie impériale d'Archéologie de Saint-Pétersbourg.
Institut génevois.
Société Archéologique de Namur.
Société Archéologique de Zurich.
Société Archéologique du Limbourg, à Tongres.
Société royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société de Numismatique de Londres.
Société de la Numismatique belge, à Bruxelles.
Société historique des comtés de Lancastre et de Chester, à Liverpool.

Séance du 13 janvier 1854.

Présidence de M. Lacave, *maire d'Orléans.*

Il est procédé au renouvellement du Bureau et des commissions permanentes pour 1854.

Membres sortants :

MM. De Vassal, *président,* rééligible.
Dupuis, *vice-président,* rééligible.
Mantellier, *secrétaire,* rééligible.
De Torquat, *trésorier,* non rééligible.
Lenormant, *membre de la commission des publications,* non rééligible.
Desnoyers, *membre de la commission du musée,* rééligible.

Sont élus :

Président, M. De Vassal.
Vice-Président, M. Dupuis.
Secrétaire, M. Mantellier.
Trésorier, M. De Langalerie.
Membre de la commission des publications, M. Bimbenet.
Membre de la commission du musée, M. Desnoyers.

— Au nom de la commission de comptabilité, M. le Secrétaire présente un rapport dont les conclusions tendent à l'approbation et à l'apurement des comptes de M. le Trésorier, pour l'année 1853.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

— Le Bureau présente, pour l'année 1854, un projet de budget qui est adopté.

D'après ce budget, la Société ne pourra pas publier un nouveau volume de *Mémoires* avant les premiers mois de 1855.

— M. Roach Smith, de Londres, écrit pour remercier la Société de lui avoir conféré le titre d'associé étranger.

— La Société d'archéologie lorraine et la Société archéologique

historique et scientifique de Soissons, entrent en relations d'échanges avec la Société.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Jalouzet, notaire à Pithiviers, qui fait connaître que le château de Chemault a été récemment acheté pour être démoli, et que les travaux de démolition seront très-prochainement commencés.

M. Chouppe offre de se rendre à Chemault et de relever le dessin du château. La proposition de M. Chouppe est acceptée avec empressement.

— M. Bimbenet donne lecture de la première partie d'un mémoire intitulé : *Recherches sur le bailliage et la prévôté d'Orléans.*

Séance du 27 janvier 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Boselli, préfet du Loiret, assiste à la séance.

— M. de Buzonnière rend verbalement compte de la découverte faite récemment à La Ferté-Saint-Aubin, d'un cercueil en pierre dans lequel se trouvaient, avec des ossements humains, une épée en fer très-oxydée et un anneau en argent. M. de Buzonnière promet pour une séance ultérieure de plus amples renseignements.

— M. Tranchau rend verbalement compte des mémoires contenus au dernier bulletin de la Société archéologique du Limousin ; il signale particulièrement à l'attention de la Société une notice de M. Thevenin sur d'Aguesseau.

— M. Bimbenet donne lecture de la seconde partie de son mémoire sur le *bailliage et la prévôté d'Orléans.*

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le curé de Saint-Michel, où il est dit que les acquéreurs du château de Chemault ont arrêté

sa démolition immédiate, et qu'il y aurait urgence à en relever le dessin (1). M. Chouppe annonce qu'il se rendra sur les lieux dès le lendemain. MM. Dupuis et de Langalerie proposent de l'accompagner.

MM. Chouppe, Dupuis et de Langalerie, sont en même temps chargés de visiter l'église de Boiscommun et les ruines du château.

VITRAUX DE COUR-SUR-LOIRE.

M. Laurand appelle, dans les termes qui suivent, l'attention de la Société sur les vitraux de l'église de Cour-sur-Loire :

« L'église de Cour-sur-Loire, près Blois, si intéressante par son clocher roman et ses trois nefs du XVe siècle, possède une suite de verrières de la dernière époque fort remarquables. Au midi, on voit la naissance de la sainte Vierge ; plus loin, les douze apôtres, et au-dessous, l'écusson des Hurault, les donateurs. Dans la chapelle de Sainte-Radegonde se trouve un arbre de Jessé ; le Christ, saint Jean et la sainte Vierge se voient au maître-autel.

« Les verrières de la nef du nord ont été la plupart détruites, sauf une légende en plusieurs tableaux représentant le jugement, la condamnation et le supplice d'un saint. Il serait bien temps de s'occuper de la restauration de ces belles verrières, ou du moins d'en empêcher la dégradation. Tous les ans, des verres blancs viennent remplacer les morceaux qui tombent ; quelquefois on ajoute des bras et des têtes d'un vitrail à moitié détruit, sur un autre en meilleur état. On a même placé, au milieu de l'arbre de Jessé, un châssis de bois pour pouvoir donner de l'air dans l'église. Quelques démarches auprès de la fabrique ou de la commune pourraient peut-être arrêter la destruction de ces verrières si intéressantes, les seules avec celles de Saint-Secondin-des-Vignes, que possède le Blésois. »

La Société décide que l'état des vitraux de l'église de Cour-sur Loire sera signalé à S. G. l'évêque de Blois ; qu'il en sera écrit en même temps à M. Delamorandière, architecte des édifices religieux du diocèse.

(1) V. ci-dessus, p. 20.

Séance du 10 février 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. le Président annonce que depuis sa dernière séance, la Société a reçu la nouvelle de la mort de l'un de ses membres honoraires, M. Héricart de Thury, décédé à Rome, le 14 janvier.

— M. de Langalerie, au nom de la commission chargée de visiter le château de Chemault et d'en relever le dessin (1), rend verbalement compte de l'état de cet édifice, et annonce qu'à l'une des prochaines séances il lira un rapport écrit, pour la rédaction duquel il attend des documents qui ne lui sont pas encore parvenus.

— M. Chouppe dépose sur le bureau et offre à la Société deux aquarelles de sa main, représentant le château de Chemault.

Est également déposée sur le bureau, une lettre de M. Favereau, membre du Conseil général du Loiret, ancien propriétaire du château de Chemault, lequel annonce qu'en le vendant, il s'est réservé les ornements en plomb qui couronnaient les tourelles, afin de les offrir à la Société archéologique.

Séance du 24 février 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Maitre, desservant de la paroisse de Coinces, titulaire non résidant, soumet à la Société un projet de restauration de son église et demande son avis. La Société, considérant que le projet qui lui est soumis intéresse la solidité de l'édifice, ne croit pas devoir s'expliquer sur les questions archéologiques qui s'y rattachent, avant qu'il ait reçu l'agrément du Comité des monuments publics du Loiret.

1 V. ci-dessus, p. 21

— M. le Préfet du Loiret transmet à la Société un arrêté en date du 15 février 1854, par lequel M. le Ministre de l'instruction publique a approuvé son réglement.

La Société décide que cet arrêté sera imprimé avec le réglement, en tête du présent *Bulletin* (1).

— Lecture est donnée d'une lettre en date du 23 février, par laquelle M. le Maire d'Orléans expose que l'administration municipale a l'intention de consacrer par une médaille le souvenir de l'inauguration de la statue équestre de Jeanne d'Arc, qui aura lieu à Orléans, le 8 mai 1855 ; il soumet à la Société un projet de médaille qui lui a été proposé, et il demande son avis.

Une commission composée de MM. Dupuis, Lenormant, Tranchau, auxquels sont adjoints de droit le Président et le Secrétaire de la Société, est chargée d'examiner le projet soumis par M. le Maire d'Orléans, et de présenter un rapport.

— M. Pillon donne lecture de la première partie d'un mémoire sur *le château de Bellegarde;* il dépose un dessin de sa main, représentant une partie de ce château.

Séance du 10 mars 1854.

Présidence de M. Boselli, *préfet du Loiret.*

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, adresse à la Société les tomes IX et X de ses Mémoires ; elle annonce, pour l'avenir, l'envoi de ses publications, et exprime le désir de recevoir en échange les travaux publiés par la Société.

La Société décide, de son côté, que ses publications seront désormais adressées à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans.

— Au nom de la commission chargée d'examiner le projet sou-

(1) V. ci-dessus, p. 1 et 12.

mis par M. le Maire d'Orléans, d'une médaille commémorative de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, M. le Secrétaire lit et dépose un rapport, à la suite duquel une discussion est ouverte. La Société décide, sur les conclusions du rapport, que le projet proposé à son examen par M. le Maire d'Orléans, ne saurait être adopté sans subir des modifications qui le détruiraient entièrement; elle charge la commission de préparer un projet nouveau.

ÉGLISE ET CHATEAU DE BOISCOMMUN.

Au nom de la commission chargée de visiter le château et l'église de Boiscommun (1), M. Dupuis lit et dépose le rapport qui suit :

« Messieurs,

« M. de Langalerie, dans le rapport qu'il vous a fait à notre séance dernière, sur la visite que vous nous aviez chargés, lui, M. Chouppe et moi, de faire au château de Chemault, vous a rendu compte de ce qui concerne ce château dont il n'existe même plus de trace au moment où nous sommes. Il a bien voulu me laisser le soin de vous parler de quelques objets étrangers au but principal de notre excursion et qui nous ont paru mériter la peine que nous vous en disions quelques mots. Pendant quelques heures de séjour à Boiscommun, nous avons parcouru cette ville : une pluie incessante ne nous a pas malheureusement permis de le faire avec autant de fruit que nous l'eussions désiré.

« Quelques vieilles maisons, la muraille d'enceinte de la ville, bâties en briques et encore debout en partie, ont attiré notre attention; mais, ce qui surtout a dû nous frapper, c'est l'église, monument vraiment remarquable et digne d'être étudié avec plus de soin que ne nous ont permis de le faire le peu d'instants que nous avons pu y consacrer, et le temps sombre qui nous a empêchés d'en apprécier les détails. Elle est de trois époques : du XIIe, du XVe et du XVIe siècles; et, chose singulière, l'abside et la façade sont toutes deux de l'époque la plus reculée; les besoins du culte auraient-ils à deux fois fait augmenter la longueur du vaisseau? ou bien, le milieu de

(1) V. ci-dessus, p. 21.

la nef ayant été rompu, à deux fois différentes, a-t-il été reconstruit à ces deux moments? La première de ces deux suppositions est celle qu'on donne comme réelle dans le pays; mais alors il faudrait admettre qu'à chacune de ces reconstructions, le pignon de façade aurait été démoli et reporté en avant, ce qui ne paraît guère probable, surtout si l'on remarque que les premiers piliers, en entrant, sont de la plus vieille architecture de l'église, ainsi que les deux murs latéraux. Ces murs ont intérieurement une décoration singulière : ce sont des arceaux de forme ogivale très-surbaissée, au nombre de sept ou huit de chaque côté. Les pierres de taille qui les dessinent sont engagées dans la muraille et peu saillantes. Ces ogives ainsi accusées, s'en vont en diminuant de hauteur à mesure qu'elles s'éloignent du pignon de façade; elles sont ainsi inégales de grandeur et dissemblables de forme.

« Le dessous de la tribune des orgues est orné de peintures. Ce sont six grandes figures que leur costume annonce dater du règne de François Ier.

« Elles sont peintes en détrempe et révèlent une main exercée.

« L'abside de l'église est bien conservée; elle est plate, a trois grandes fenêtres allongées. Mais ce qui frappe le plus dans ce monument, c'est la façade. Sa forme, simple et grave (quoique le portail soit plus ancien et d'un autre style que les portes latérales et la fenêtre qui surmonte le portail), est remarquable, et les tons chauds et dorés que lui a donnés le temps flattent les regards. Nous ferons mieux, Messieurs, que de vous la décrire; nous vous l'apportons représentée par le pinceau, ici, comme toujours, fidèle et élégant, de notre collègue : nouveau présent dont il veut bien enrichir notre collection.

« Nous vous exprimons nos regrets de n'avoir pu étudier davantage ce monument, et souhaitons que quelques-uns d'entre vous soient à même de le faire avec plus d'attention. Une église voisine, celle de la petite commune de Saint-Michel, ne manque pas, dit-on, d'intérêt; celle de la ville voisine, de Beaune-la-Rollande, est remarquable au plus haut point. Ces trois sujets d'études, réunis dans un rayon peu étendu, détermineront sans doute quelque excursion aux beaux jours de cet été.

« Boiscommun possédait autrefois un château. Il n'existe plus, et sur ses fondements s'élèvent aujourd'hui l'école et la mairie. Il n'en reste plus que des caveaux qui, jadis, servaient de prison et qui gardent encore les moyens de sûreté employés à cette époque à l'égard des prisonniers. Une dixaine de marches conduisent dans une sorte de vestibule étroit et sombre, sur lequel ouvre une chambre à cheminée éclairée par une petite fenêtre élevée, au fond d'un mur épais qui s'écarte en embrasure. C'était le logement du geôlier. Tout auprès est un caveau sans fenêtre, un cachot fermé par une porte en planches massives bordées de gros clous et fermées de longs et lourds verroux. Dans ce cachot, sont deux grandes cages en bois, fermées de madriers gros comme le corps, joints et assemblés entre eux à leurs extrémités, comme le sont les bois de nos pressoirs. Elles ont des madriers au-dessous, des madriers forment le dessus. Ces cages ont sept pieds de long, six pieds de large, cinq pieds de haut. Un homme de taille moyenne a peine à s'y tenir debout. On y entre en se baissant par un guichet qui n'a pas trois pieds de haut et qui se bouche par une porte en planches de trois pouces d'épaisseur. Un verrou la ferme, et ce verrou est lui-même retenu par un tour-valet. Entre les deux cages se trouve un intervalle d'un pied environ, de sorte qu'elles sont isolées entre elles comme elles le sont des murs qui les bordent de deux côtés.

« Une petite ouverture existe à un mètre de hauteur dans la face extérieure de chacune de ces cages. Elle a une largeur qui permet d'y passer le poing et trois fois la hauteur de sa largeur. Elle va en se rétrécissant par le haut pour l'une, et par le bas pour l'autre, et vers le milieu, ses deux côtés sont entaillés d'une raînure qui semble destinée à recevoir une planche qui, peut-être, y aurait glissé. Nous n'avons pu deviner quelle a pu être la destination de ces ouvertures, à moins que ce ne fût de donner passage aux aliments des prisonniers.

« L'aspect de ces cachots de bois, contenus eux-mêmes dans un cachot de pierres sans jour et sans air, a quelque chose qui saisit le cœur et l'attriste.

« Et toutes ces précautions ne semblaient pas encore suffisantes. Le prisonnier ainsi renfermé, ainsi couché ou assis dans sa cage,

n'était pas assez privé des moyens de penser à recouvrer sa liberté. On le revêtait d'un corselet de fer. Une bande de 6 centimètres de large, de 2 d'épaisseur, entourait sa poitrine; elle était formée de deux parties jointes en avant par une charnière, ouvertes par derrière, et se terminant par deux anneaux recourbés, destinés à recevoir une tringle de fer. A l'un des bouts de cette tringle était un boulon qui se fixait dans un des anneaux; à l'autre bout, elle était percée de manière à recevoir un cadenas.

« Selon que le corps du prisonnier était plus gros ou plus petit, la tringle, probablement, était plus ou moins longue, et les deux anneaux se joignaient ou s'écartaient.

« Sur ce cercle sont rivées, en avant et en arrière, deux sortes de bretelles de fer, de deux centimètres d'épaisseur et de cinq de largeur, destinées à peser sur les épaules et à maintenir le cercle autour de la poitrine, les bras passant à droite et à gauche.

« Nous avons retrouvé deux de ces corselets, qui nous ont été donnés pour le musée par M. le maire de Boiscommun, et que nous vous présentons.

« Il faut avouer que si parfois l'archéologue, à la vue des élégantes constructions ou des ruines imposantes du moyen-âge, se prend à regretter les usages et les mœurs des vieux temps, il est aussi des spectacles qui lui font sentir qu'il y a quelque avantage dans la civilisation moderne. Les donjons, les tourelles élancées, les pignons crénelés ont leur charme sans doute; mais l'humanité, mais la liberté garantie ont bien aussi leur prix, et malgré le dégoût que peut nous inspirer la maçonnerie de nos tristes maisons, toute compensation faite, autant vaut vivre aujourd'hui qu'avoir vécu jadis.

« Dans la boutique d'un ouvrier, nous avons trouvé la copie de la relation d'un siége qu'aurait soutenu la ville de Boiscommun, en 1592.

« Nous l'avons copiée, et la voici :

« L'an mil cinq cent nonante-deux, le 7e jour de juillet, la ville « de Boiscommun fut assiégée par les soldats de M. de Tignonville, « seigneur de Nancray; mais ayant été repoussés par la bravoure des « habitants, la ville se trouva délivrée de ces fiers ennemis, qui per-

« dirent à cette attaque beaucoup de leur monde. A cette glorieuse « défense, il ne coûta à la ville que trois habitants que l'on nom- « mait Nicolas Rognard, Étienne Menault et Jean Perret, vigne- « rons, qui perdirent leur vie entre la bascule et le pont-levis de la « basse ville. Pourquoi les habitants de ce temps-là, d'un commun « accord, et de l'avis et consentement de M. Zacharie Poissonnat, « lieutenant; M. Lebert, procureur du roi, et maître Grégoire « Arrault, marguillier, la ville étant alors sans échevins, ainsi qu'il « appert, lesdits habitants, assemblés, fondèrent une procession « générale autour de la ville et de chanter ensuite un *Libera* pour « le repos de l'âme desdits défunts, à l'entrée de l'église, entre les « deux premiers piliers en entrant; après le *Libera*, le *Te Deum* « en action de grâces.

« C'est cette procession que l'on fait tous les ans, le 2 juillet, « jour de la Visitation de la sainte Vierge. »

« On ne trouve nulle part, même dans l'historien du Gâtinais, D. Morin, mention de ce siége, suite, sans doute, de quelque querelle entre seigneurs et communautés.

« La procession n'a plus lieu depuis long-temps, et il n'en est pas même resté de traces dans la mémoire des habitants ni dans les archives de l'église.

« Nous avons encore vu chez l'agent-voyer du canton, M. Dallaine, deux objets qu'il a mis très-gracieusement à notre disposition, et que nous avons acceptés pour le musée. Ce sont deux ferrements trouvés dans la couche inférieure d'une voie romaine, détruite en partie il y a quelques années, entre Nangis et Boiscommun. Ce sont, nous le pensons, des fers de cheval, tels qu'ils existaient avant que le ferrement à clous fût en usage. Cette opinion donne lieu à l'examen d'une question assez controversée, celle de savoir si les anciens connaissaient ou non le ferrage à l'aide de clous. Nous avons dû faire des recherches à ce sujet, et nous nous proposons de vous en soumettre les résultats dans un mémoire, lorsque les renseignements que nous recueillons seront complets et que nous aurons pu les apprécier.

« Tels sont, Messieurs, avec les deux dessins de M. Chouppe et le très-beau rapport de M. de Langalerie, les résultats de notre

excursion. Nous avons cru utile de vous en entretenir, surtout pour vous démontrer quel fruit peuvent produire ces petits voyages. Outre leur but principal atteint, il est rare, en effet, qu'on n'en rapporte pas quelques documents, quelques objets curieux et intéressants. Vous voyez ce que nous a procuré un seul jour passé dans les conditions les plus défavorables possible. Que ce soit pour nous un encouragement à renouveler ces excursions. Notre musée, nos archives et nos mémoires ne pourront qu'y gagner. »

— M. Chouppe offre une aquarelle de sa main, représentant l'église de Boiscommun.

— Sont de plus déposés, deux corselets en fer provenant des prisons de Boiscommun; ils sont offerts au Musée par M. le Maire, au nom du Conseil municipal.

Séance du 24 mars 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

La Société entre en relation avec la Société historique des comtés de Lancastre et de Chester, à Liverpool.

— M. le Sous-Préfet de Montargis adresse à la Société la lettre suivante :

« Montargis, le 15 mars 1854.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je pense que la Société archéologique apprendra avec intérêt que M. G. Mailaud, peintre, propriétaire de l'ancienne abbaye de Villemoutiers, vient d'y faire transporter et y fera reconstruire une des plus curieuses tourelles d'angle de rue du vieux Paris, démolie pour l'ouverture de la rue de Rivoli.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération,

« GIRARDOT. »

La Société décide que des félicitations et des remerciments seront adressés en son nom à M. Mailaud.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE L'INAUGURATION DE LA STATUE ÉQUESTRE DE JEANNE D'ARC (1).

Au nom de la commission chargée de présenter un projet de médaille commémorative de l'inauguration, qui aura lieu à Orléans, le 8 mai 1855, de la statue équestre de Jeanne d'Arc, par Foyatier, M. le Secrétaire lit et dépose le rapport qui suit :

« Le but qu'on doit se proposer en frappant une médaille commémorative de l'érection d'un monument, est de signaler à la postérité les circonstances principales qui se rattachent à cette érection ; c'est-à-dire, que la médaille doit reproduire le monument ;

« Rappeler l'événement en souvenir duquel il a été élevé, ou le nom du personnage représenté, s'il s'agit d'une statue ;

« Indiquer par qui il a été érigé et de quels deniers ;

« Faire connaître le nom du statuaire ou de l'architecte ; celui du prince ou du personnage éminent qui a présidé à l'inauguration ; la date de cette inauguration ; le nom des édiles en fonctions lorsqu'elle a eu lieu.

« Le projet soumis à la Société archéologique par M. le Maire d'Orléans satisfaisait à plusieurs de ces conditions ; mais il en est quelques-unes qu'il ne remplissait qu'insuffisamment. Ce projet s'écartait, en outre, des règles épigraphiques adoptées pour la composition des inscriptions monumentales, il a paru qu'il était difficile de l'accepter dans son ensemble comme dans ses détails, et d'après la décision prise dans une précédente séance, la commission propose de lui substituer le projet que voici :

« Au milieu du champ, la statue équestre de Jeanne-d'Arc, sur son piédestal, se présentant de profil. En légende circulaire, *Puellæ ope divina victricis memoria renovata.*

« Dans cette légende se rencontrent les deux premières indications que la médaille doit offrir, à savoir : le nom du personnage que la statue représente et la cause de son érection.

(1) V. ci-dessus, p. 25 et 24.

« Le mot *Puellæ*, révèle à lui seul que le personnage représenté est la Pucelle d'Orléans. *Puella* fut, en effet, la dénomination dont on se servit du vivant même de Jeanne d'Arc pour la désigner. Les chroniqueurs, les rédacteurs des procès de condamnation et de réhabilitation l'ont constamment adoptée ; Charles VII, parlant de Jeanne, l'appelait *sa bonne Pucelle,* ce fut le nom que lui donnèrent le peuple comme le roi, c'est celui que l'histoire et la tradition lui ont conservé; il n'était pas sans intérêt de le reproduire ici.

« *Victricis* rappelle Jeanne d'Arc victorieuse, la prise des Tourelles, les Anglais battus à Jargeau, à Beaugency, à Patay, fuyant devant elle et abandonnant l'Orléanais. Personne ne contestera la justesse de cette épithète; mais s'il en était besoin, elle se trouverait légitimée par ce passage d'un historien du XVe siècle : *Perterriti fugâ turpiter arreptâ, victrici puellæ cedunt* (1).

« *Ope divinâ :* ces mots ont pour objet de marquer le caractère des exploits de Jeanne d'Arc et de les attribuer, comme elle le faisait elle-même, à la seule intervention de Dieu. *Quant à meis dis et mes fais, je les meicts et raporte du tout à Dieu qui me a faict faire ce que je ay faict,* c'est l'une des réponses consignées en ses interrogatoires (2). Chacun, du reste, le pensait avec elle : *Tous les faits de la dicte Pucelle,* répond le chevalier d'Aulon, dans sa déposition au procès de réhabilitation, *sembloient plus fais divins et miraculeux que autrement, il estoit impossible à une si jeune pucelle faire telles œuvres sans le vouloir et conduite de Nostre-Seigneur* (3). Dunois, le comte d'Alençon, et quiconque avait combattu à ses côtés ou l'avait vue dans la mêlée, témoigna dans les mêmes termes. C'est aussi le langage de ses chroniqueurs, Perceval de Cagny l'appelle *Pucelle, message de Dieu* (4), et Jean Chartier raconte que plusieurs *la tenoient etre venue de par Dieu, car ses œuvres et gouvernement le démonstroient assez* (5).

(1) Robert Blondel dans le chapitre de son *Histoire de Charles VII,* où il raconte le siége d'Orléans. — QUICHERAT, IV, 348.

(2) QUICHERAT, I, 395.

(3) *Idem,* III, 218.

(4) *Idem,* IV, 10.

(5) *Idem,* IV, 66.

« C'est encore de cette manière que les bourgeois d'Orléans contemporains de la Pucelle, les Orléanais du siége, avaient compris sa mission, lorsque vingt-cinq ans après sa mort, ils élevèrent un monument commémoratif de la délivrance de leur ville. Ce monument était formé d'une croix au pied de laquelle Charles VII d'un côté, Jeanne de l'autre, se voyaient à genoux. Dans le siècle suivant, la ville ayant fait frapper des jetons d'échevinage, le même sujet y fut représenté avec la légende : *A Domino factum est istud.*

« Élevé d'abord sur le vieux pont, puis transféré, après sa démolition, dans l'intérieur de la ville, le monument de la Pucelle fut abattu en 1792, et la statue du sculpteur Gois, posée sur le Martroi en 1803, ne l'a pas remplacé. A cette époque, on avait perdu de vue la pensée primitive; l'esprit du XVIIIe siècle avait dépouillé Jeanne d'Arc de ce caractère d'envoyée, de messagère divine que la foi du XVe siècle lui avait donné; ses exploits n'étaient plus alors *chose de par Dieu* (1), comme l'avaient pensé de son temps ceux qui en avaient été les témoins, mais simple chose humaine; de là, les guerrières échevelées, les amazones, les héroïnes de champ de bataille, brandissant leur épée ou agitant leur bannière, par lesquelles on a cru pendant un siècle représenter la Pucelle.

« Dans ces derniers temps, les deux statues de la princesse Marie ont restitué la vraie Jeanne d'Arc, la Jeanne d'Arc de l'histoire et de la religion, modeste sous le harnais militaire, douce au plus fort des combats, chrétienne résignée, ne domptant la timidité de son sexe que pour obéir aux voix secrètes des saintes qui la protégent et la conduisent.

« Il n'est plus permis de s'écarter de cette donnée, et la ville d'Orléans, qui avait écrit sur ses jetons d'échevinage consacrés à la mémoire de Jeanne d'Arc la légende, *A Domino factum est istud,* ne saurait, sans manquer à ses propres précédents, lui substituer aujourd'hui une légende où l'intervention divine ne serait point rappelée.

« Il convient de faire remarquer, d'ailleurs, que la phrase *ope divinâ victricis* est en rapport avec la composition de M. Foyatier.

1 QUICHERAT, IV, 427.

Bien que le caractère religieux n'y soit pas directement accusé, tant s'en faut qu'il soit exclu; on doit dire, au contraire, qu'il se concilie sans efforts avec l'attitude que l'artiste a donnée à Jeanne d'Arc. La Pucelle rentrant dans Orléans après la prise des Tourelles, abaisse son épée, et, levant les yeux vers le ciel, semble s'en remettre à Dieu de la victoire qu'elle vient de remporter.

« *Memoria renovata* (mémoire rappelée, renouvelée, entretenue), est l'expression qui a paru convenir pour indiquer l'érection d'un monument destiné à remplacer des monuments antérieurs dont il est, à proprement parler, la continuation.

« La seconde inscription placée à l'exergue porterait : *Ære per totam Galliam collecto, senatus Aurelianensis, posuit.*

« Cette inscription fait connaître par qui la statue a été érigée, et de quels deniers. Elle apprend qu'au Conseil municipal d'Orléans appartient l'initiative et l'exécution, mais que la France entière a participé à la dépense; c'est, en effet, à l'aide d'une souscription à laquelle ont contribué la plupart des départements qu'il a été pourvu aux frais de la statue, et c'est le produit d'une loterie autorisée dans toute l'étendue de l'Empire, qui permettra d'enrichir le piédestal de ses bas-reliefs.

« Revers. — Le droit de la médaille ayant été consacré à rappeler les circonstances qui se rattachent à l'érection de la statue, il convient de mentionner au revers les circonstances relatives à son inauguration. A cet effet, la commission propose de charger le champ d'une inscription ainsi conçue : *Statue de Jeanne d'Arc, par Foyatier, inaugurée à Orléans, le VIII mai MDCCCLV, en présence de l'empereur Napoléon III, M. P. Boselli, préfet; M. L. Lacave, maire.*

« Ces inscriptions arrêtées, la commission s'est préoccupée de la composition artistique de la médaille. Au droit, la figure de la statue équestre accompagnée de deux inscriptions, l'une à la circonférence, l'autre à l'exergue, meublera suffisamment; mais il est à craindre qu'au revers une inscription en plusieurs lignes horizontales ne donne à cette face de la médaille un aspect maigre et monotone, si elle n'est accompagnée d'accessoires. D'un autre côté, il convient, pour éviter le vulgaire et l'insignifiant, que ces accessoires portent

en eux-mêmes un caractère qui les relie à ce qui fait l'objet de la médaille.

« La commission propose de placer à la circonférence un cordon de cœurs de lis (qui sont l'emblème de la ville d'Orléans), imité du cordon de fleurs de lis qui se voit sur les gros tournois de saint Louis et de ses premiers successeurs;

« Puis, de remplir l'espace vide laissé entre le cordon et la première ligne de l'inscription, par un écusson de très-petite dimension aux armes de Jeanne d'Arc;

« Et enfin, de remplir le vide laissé entre le cordon et la dernière ligne de l'inscription, par un écusson d'égale dimension aux armes de la ville d'Orléans.

« L'ensemble de ces propositions donnerait une médaille ainsi composée:

« Statue équestre de Jeanne d'Arc sur son piédestal, posée de profil, avec la légende :

PUELLÆ. OPE. DIVINA. VICTRICIS. MEMORIA. RENOVATA

« A l'exergue :

ÆRE. PER. TOTAM. GALLIAM. COLLECTO
SENATVS. AVRELIANENSIS
POSVIT.

« Revers. — Dans un cordon de cœurs de lis :

STATVE
DE. IEANNE. D'ARC
PAR. FOYATIER
INAVGVREE. A. ORLEANS
LE. VIII. MAI. M.D.CCC.LV
EN. PRESENCE
DE. L'EMPEREUR. NAPOLEON. III
M. P. BOSELLI. PREFET
M. L. LACAVE. MAIRE

« Au-dessus de l'inscription, un écusson aux armes de Jeanne

d'Arc (d'azur à une épée en pal, accostée de deux fleurs de lis, soutenant une couronne royale).

« Au-dessous, un écusson aux armes de la ville d'Orléans (de gueules à trois cœurs de lis d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or).

« Diamètre : 52 millimètres. »

La Société adopte les conclusions du rapport lu par M. le Secrétaire, et s'en appropriant les termes, décide qu'il sera transmis à M. le Maire d'Orléans sous forme de réponse à sa lettre du 23 février précédent.

Membres admis au cours du 1er trimestre de 1854.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

M. Walsh, au château de Chaumont-sur-Loire.
M. Bouloy, vicaire de Montargis.
M. Ballot, maire de Montargis.
M. Morin, curé de Suèvres.

ASSOCIÉ ÉTRANGER.

M. Gollieur, à Genève.

Ouvrages offerts au cours du 1er trimestre de 1854.

Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, tomes IX et X, Orléans, 1851-1852, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, années 1850 et 1851, Poitiers, in-8°, 2 vol., avec pl.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tome VIII, 1849-1850, in-8°, 612 p., avec pl.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome III, 2e livr., Namur, 1853, in-8°, p. 125 à 248, avec pl.

Journal de la Société d'archéologie et du Musée du Comité lorrain, 2e année, décembre 1853, janvier 1854, in-8°, p. 122 à 168.

Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts, rédigé par des membres de la Société d'Émulation de l'Ain, nos 11 et 12, 1853, Bourg, in-8°, p. 321 à 384.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome X, Genève, 1854, in-3°, 328 p.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome XI, 1re liv., Anvers, 1854, in-8°, 118 p.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, tome IV, 1re partie. Nancy, 1854, in-8°, 268 p.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1853, in-8°, p. 89 à 119.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, tome IV, Lille, 1853, in-8°, 478 p., avec pl.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome VI, 1852, in-8°, 236 p., avec pl.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1853, n° 4, in-8°, p. 104 à 132.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, tome IV, dernière livraison, Limoges, 1853, in-8°, p. 209 à 312.

Bulletin de la Société d'Émulation de Montargis, nos 2, 3, 4, 5, Montargis, 1853, in-8°.

Historic Society of Lancashire and Cheshire. Proceedings and papers, session I, 1848-1849; session II, 1849-1850; session III, 1850-1851; session IV, 1851-1852; session V, 1852-1853, Liverpool, in-8°, 5 vol., avec pl.

The Numismatic chronicle and journal of the numismatic Society, october M.DCCC.LIII, february M.DCCC.LIV, in-8°, avec pl.

Revue de la Numismatique belge, 2e série, tome III, 4e livr., p. 349 à 444, avec pl.

Annuaire du diocèse d'Orléans, pour l'année 1854. Orléans, in-12, 132 p.; offert par M. l'abbé Pelletier

Budget départemental des dépenses et des recettes du département d'Eure-et-Loir, exercice 1854, Chartres, 1854, in-4°, 35 p.; offert par M. de Grouchy, préfet d'Eure-et-Loir.

Des signes du christianisme qu'on trouve sur quelques monuments numismatiques du IIIe siècle, par Ch. Lenormant, grand in-4°, 8 p., avec pl. — *Anciennes étoffes. De l'étoffe conservée à la couture du Mans; de l'étoffe dite de S. Mesme, à Chinon,* par le même, gr. in-4°, 28 p., avec fig. dans le texte; hommage de l'auteur.

Introduction à l'étude des monuments antiques, par A. L. Millin, Paris, 1796, in-8°, 72 p. — *Époques de l'établissement des dixièmes, cinquantièmes, vingtièmes et deux sols pour livre d'iceux*, Orléans, Couret de Villeneuve, in-12, 11 p. — *Statuts et réglements concernant le commerce des estoffes de soye, de laine, de fil et cotton, etc., proposez par les marchands desdites estoffes de la ville et fauxbourgs d'Orléans,* Orléans, Rouzeau et Gilles Hotot, 1670, in-4°, 15 p. — *Mandement de M. Raillon, évêque nommé d'Orléans,* in-4°, 7 p.; offerts par M. de Langalerie.

Collectanea antiqua. Etchings and notices of ancient remains, by Roach Smith, vol. III, part. I, part. II, London, 1853, in-8°, 108 p., avec pl.; hommage de l'auteur.

Some account of the merovingian cemetery of Envermeu also of Certain Weapons of the franks communicated to the Society of Antiquaries, by W. M. Wylie, esq., London, 1854, in-4°, 9 p.; offert par l'auteur.

Report on excavations made on the site of the roman castrum at Lymne in Kent, by Roach Smith, London 1852, in-4°, 45 p., avec fig.; hommage de l'auteur.

Roscoe and the influence of his writings on the fine arts, by Joseph Mayer, esq., Liverpool, 1853, in-8°, 37 p.; offert par l'auteur.

Suggestions for the advancement of literature and learning in Liverpool, by the rev., Abraham Hume, Liverpool, 1851, in-8°, 52 p., offert par l'auteur.

Renati Des Cartes principia philosophiæ, Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1644, petit in-4°, 310 p., avec la mention manuscrite *Ex dono authoris et ex bibliotheca follien Turonens* (écriture du XVIIe siècle), *et nunc monis S. Maximini Miciacius* (écriture du

XVIIIe siècle); relié en peau de truie avec empreinte, sur chaque face, du sceau de l'abbaye de Saint-Mesmin-de-Micy; offert par M. de Langalerie.

Ernest de Mansfeld, par Renier Châlon, Bruxelles, 1853, in-8°, 8 p., avec fig. — *Monnaies de Reckheim*, par le même, Bruxelles, 1853, in-8°, 8 p., avec pl.; hommage de l'auteur.

Notice sur un denier inédit du roi Raoul, frappé à Château-Landon, par M. Ph. Salmon, in-8°, 6 p.; hommage de l'auteur.

Généalogie de la famille Le Normant, Orléans, Jacob, 1853, in-4°, 94 p., avec écussons dans le texte et arbre généalogique annexé; offert par M. Le Normant des Varannes.

Cour impériale de Bordeaux. Audience solennelle de rentrée, 3 novembre 1853. Discours de M. Raoul Duval, Bordeaux, 1853, in-8°, 15 p.; hommage de l'auteur.

Affiche. — Taux des vivres et denrées pour Montargis et lieux de la route de Lyon et Pont-de-Bonvoisin, à la suite de Madame la comtesse de Provence, 21 avril 1711; donnée par M. Marthe, conseiller à la Cour impériale d'Orléans.

Copie sur parchemin, délivrée en 1460, d'une donation de 1452, au profit de Pierre Guilland, curé de Châteauneuf; — État sur parchemin, daté du 21 août 1521, des exécutions faites par l'exécuteur des sentences criminelles de la haute justice de la ville de Rouen, et des salaires à lui dus pour ces exécutions; offerts par M. l'abbé Desnoyers.

Objets donnés au Musée pendant le 1er trimestre de l'année 1854.

Médailles. — Lot de médailles, parmi lesquelles un grand bronze de Marc-Aurèle, au revers du bûcher, et un bronze de Maximianus frappé à Alexandrie; donné par M. de Langalerie.

Lot de deniers romains trouvés dans les environs de Dieppe:

Maximianus	1
Gordianus	5
Philippus	6
Trajanus decius	1

Trebonianus gallus	1
Volusianus	3
Valerianus.	16
Gallienus	20
Salonina	1
Postumus	106
Frustes.	13

donné par M. de Poilly, conseiller à la Cour impériale d'Orléans.

Denier de Faustine jeune, trouvé dans le faubourg Saint-Vincent, à Orléans; donné par M. de Torquat.

Médaille en l'honneur de ROSCOE; tête de Roscoe à gauche. ℞. CENTENARY OF THE BIRTH-DAY OF ROSCOE LIVERPOOL MARCH VIII MDCCCLIII, métal; donnée par M. Mayer.

Médaille de la Fédération du 14 juillet 1790; ovale, cuivre doré. Médaillon émaillé, portant en caractère d'argent, sur champ d'azur, les mots : *La loi* et *la paix*, surmontés d'un bonnet rouge ; marque distinctive des juges de paix, attachée à son ruban; donnés par M. l'abbé Pelletier.

Jeton en argent des notaires de Pithiviers; donné par M. Jalouset, notaire.

Lot de jetons trouvés à Montreuil-Bellay, parmi lesquels deux jetons en cuivre de 1566 et 1580 : 1° PIETATE ET IVSTITIA ; deux colonnes d'ordre corinthien surmontées chacune d'une couronne fermée; entre-deux, l'écusson de France également surmonté d'une couronne fermée; au-dessous, FRANCIÆ. ℞. SECVRIT. POPVLI. GALL. Type de l'*adlocutio* emprunté aux médailles antiques. Les soldats, vêtus à la romaine, comme le roi, portent des boucliers aux armes de France. A l'exergue, 1566 ; 2° NAVEM. IACTANTIBVS. VNDIS. Armes de la ville de Paris au chef semé de fleurs de lis. ℞ PRVDENTIA. SVSTINET. VRBES. Minerve debout, la main gauche appuyée sur sa haste qu'entoure un rameau d'olivier, de la main droite elle soutient une ville au-dessous de laquelle ΠΟΛΙΟΥΧΟΣ. A l'exergue, 1580. Jeton d'échevinage de la ville de Paris; donné par M. de Caqueray.

Lot de jetons et monnaies étrangères; donné par M. Laurand.

Jeton d'échevinage d'Arras, 1584; donné par M. de Loverdo, conseiller à la Cour impériale d'Orléans.

Jeton des bâtiments du roi, 1738 ; donné par M. Armand Rousselet.

Corselets en fer, ayant servi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle à maintenir les condamnés détenus en la prison du château de Boiscommun ; offerts par la commune de Boiscommun.

Plombs. — Gerbes de fleurs et de fruits qui surmontaient les tourelles du château de Chemault ; donnés par M. Favereau, membre du Conseil général du Loiret.

Aquarelle. — Vue de l'église de Boiscommun, par M. Chouppe ; offerte par l'auteur.

Lithographie coloriée. — Hôtel-de-ville d'Orléans, par Deroy ; donnée par M. Gatineau, éditeur.

Dessin à la plume. — Vue du château de Bellegarde, par M. E. Pillon ; offert par l'auteur.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'ALEX. JACOB.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 17.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1854.

Séance du 7 avril 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. le Secrétaire présente l'analyse des travaux insérés au tome troisième des Mémoires de la Société archéologique de Namur. Il signale particulièrement à l'attention de la Société deux mémoires de M. Eugène del Marmol, sur des cimetières gallo-romains et francs, découverts dans les communes de Vedrin et de Saint-Marc, près Namur. Les détails donnés par M. del Marmol sur les sépultures, l'état des squelettes, les poteries, bijoux, armes et objets divers trouvés dans les tombes, peuvent fournir des indications utiles pour l'étude des cimetières des mêmes époques qui se rencontrent dans l'Orléanais.

Séance du 28 avril 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Lafontaine, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, fait hommage à la Société d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de : *Vie de Jeanne d'Arc.* — M. Tranchau est chargé d'examiner cet ouvrage et de présenter un rapport.

— S. G. l'Evêque de Blois adresse la réponse suivante à la lettre par laquelle (1) l'état des vitraux de l'église de Cour-sur-Loire lui a été signalé :

« Blois, le 19 avril 1854.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour appeler mon attention sur les vitraux de l'église de Cour-sur-Loire, près Blois, et je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien porter à cet édifice et en général aux édifices religieux de ce diocèse. Je ferai volontiers ce qui sera en moi pour entrer dans les vues de votre Société archéologique, et c'est avec reconnaissance que j'accueillerais le rapport qui aurait pu être déjà fait sur les vitraux dont vous venez de me signaler le mérite.

« Veuillez agréer, etc.

« † L.-Th., *évêque de Blois.* »

— M. le Préfet du Loiret adresse à la Société la lettre suivante :

« Orléans, le 9 avril 1854.

« Monsieur le Président,

« Je suis informé, par M. le Sous-Préfet de Gien, que des monnaies romaines ont été découvertes à Cerdon ; j'ai prié ce fonctionnaire d'en assurer la conservation, jusqu'à nouvel ordre, entre les mains du détenteur actuel, et je crois devoir vous en donner avis.

« Agréez, etc.

« *Le Préfet du Loiret,*
« Boselli. »

MM. les Conservateurs des collections sont chargés de prendre des informations sur la découverte signalée par M. le Préfet du Loiret.

— M. le Maire d'Orléans, présent à la séance, remercie la Société du projet qu'elle lui a présenté pour la médaille à frapper à l'occasion de l'inauguration de la statue équestre de Jeanne d'Arc, qui aura lieu sur la place du Martroi d'Orléans, en mai 1855 (2).

(1) V. ci-dessus, p. 21.
(2) V. ci-dessus, p. 30.

— Au nom de la commission des publications, lecture est donnée d'une partie des documents transmis par M. de Girardot (1) sur le procès intenté à Charles IX par Renée de France, duchesse de Ferrare, dame de Montargis, au sujet de la succession du roi Louis XII et de la reine Anne de Bretagne, ses père et mère.

Séance du 12 mai 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. de Langalerie donne lecture d'un mémoire sur le château de Chemault et ses anciens possesseurs. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications (2).

— M. Tranchau donne lecture d'un mémoire sur le tombeau de Louis de Blanchefort, abbé du monastère de Ferrière-en-Gâtinais. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'une lettre adressée à M. Dupuis, vice-président de la Société, par M. Delanoy, maire de Pressigny, membre titulaire non résidant; de cette lettre résulte que, sur le territoire de la commune de Pressigny, à trois kilomètres de l'emplacement de l'ancienne ville d'*Aquis-Segeste*, se trouverait une carrière de pierres autrefois exploitée par les Romains.

« Il s'agit, dit M. Delanoy, d'une pierre jaune qui, étant polie, a de la ressemblance avec le marbre jaune de Sienne; je suppose qu'elle a été employée par les anciens dans le revêtement et la décoration des murs.

« Depuis long-temps j'avais remarqué ces carrières, comblées et recouvertes d'une épaisse couche de terre végétale; en les faisant ouvrir dernièrement, pour y chercher des matériaux de construction, j'y ai trouvé de beaux blocs de pierre jaune et blanche et j'ai reconnu des traces évidentes d'une ancienne exploitation; j'ai éga-

(1) V. *Bulletins*, t. Ier, p. 396.
(2) V. ci-dessus, p. 22.

lement trouvé dans ces carrières des fragments de vases d'une assez belle époque, en poterie rouge fine, semblables à ceux que vous avez recueillis à Craon, des fragments de meules à moudre le blé, dites meules romaines, dont la matière m'a paru être une composition artificielle devenue très-dure aujourd'hui.

« Il me paraît que ces carrières, qui étaient importantes, ont dû être exploitées jadis pour les besoins de la ville voisine d'*Aquis-Segeste* et qu'elles auront été abandonnées vers le Ve siècle, époque où l'on suppose que cette ville fut détruite.

Séance du 26 mai 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Ballot, maire de Montargis, membre titulaire de la Société, adresse une note de laquelle il résulte que, dans les premiers jours du mois de mai 1854, des ouvriers terrassiers, occupés à élargir un sentier à l'entrée de la forêt de Montargis, à un kilomètre environ de cette ville, ont découvert, à une profondeur de 20 à 25 centimètres, un vase en terre contenant plusieurs centaines de blancs du XVe siècle; un seul appartient à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, tous les autres sont des *Karolus* de Charles VI ou de Charles VII, portant en légende, au droit : + KAROLVS FRANCORVM REX et au revers : + SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM.

Ces pièces sont, pour la plupart, très-altérées. Voici les seuls différents monétaires que leur mauvais état de conservation a permis de distinguer :

Un point sous l'une des couronnes dont la croix du champ est cantonnée.

Un point entre la croisette et le K de *Karolus*.

Un point entre la croisette et l'S de *Sit*.

A la suite du mot REX, une étoile,

Un O,

Un B,

Un I.

Les deux lettres O, B, indiquent que les pièces où elles sont marquées proviennent des ateliers d'Orléans et de Bourges. En 1419, le Dauphin se trouvant sur la Loire, tandis que Paris était occupé par les Anglais, fit monnoyer, au nom du Roi, dans quelques-unes des villes qui restaient sous sa domination, et, par l'édit qui prescrivit cette fabrication, il fut ordonné que chaque atelier aurait pour marque la lettre initiale du nom de la ville où il fonctionnait. L'émission se continua après que le Dauphin fut monté sur le trône ; à Orléans, elle ne fut supprimée qu'en 1429.

Quant à la lettre I, on la rencontre sur une seule des pièces de la trouvaille, et il est difficile de déterminer de quel atelier elle était sortie, aucune des villes où il fut monnoyé en vertu de l'édit du Dauphin n'ayant un I pour initiale. On est conduit à penser que ce Karolus est l'œuvre d'un faussaire, supposition d'autant plus admissible, qu'au lieu d'être en argent bas ou billon, il est en cuivre saussé.

C'est, du reste, l'opinion de M. Cartier, à qui cette pièce a été soumise. Voici dans quels termes il l'a exprimée dans deux lettres adressées au Secrétaire de la Société :

« Monsieur,

« Je regrette de ne pouvoir vous tirer d'embarras au sujet de l'I comme marque d'un atelier monétaire sous Charles VI ou Charles VII. Je n'ai jamais rencontré cette lettre sur les nombreuses monnaies de cette époque qui me sont tombées sous la main; elle n'existe pas dans la collection que j'ai rassemblée précisément sous le point de vue des marques monétaires. Je ne trouve, d'un autre côté, aucun lieu dont cette lettre serait l'initiale, dans toutes les ordonnances monétaires ou documents émanés de la Cour des monnaies, soit comme atelier royal, soit comme monnoierie transitoire ou contrefaçon. »

« Monsieur,

« La vue de votre pièce ne m'a pas rendu plus habile à prononcer sur sa véritable attribution ; il n'y a pas apparence de point secret, et ce qui termine la première légende peut être en effet un I. Je crois cette pièce fausse, c'est-à-dire d'une contrefaçon du temps ;

vous savez qu'alors les ateliers de fausse monnaie étaient très-communs, et les pièces qui nous restent, marquées des initiales L, C, B, O (Loches, Chinon, Bourges, Orléans), sont à bas titre, mais meilleures que celle-ci, qui est de cuivre légèrement saussé. S'il ne se rencontre qu'une pièce semblable dans la trouvaille, la question est peu importante et, provisoirement, je pense qu'on ne peut la résoudre que par un fait de fabrication frauduleuse. »

Le lieu dans lequel se trouvait enfoui le pot de terre renfermant ce petit trésor est inscrit sur la carte de la forêt de Montargis sous le nom de canton du *Jeu des Avocats;* c'est une vaste pelouse sur laquelle les hommes de lois de Montargis avaient l'habitude de venir autrefois se délasser de leurs travaux. Il est peu éloigné de la ville, et M. Ballot pense que l'enfouissement date du siége de Montargis par l'armée anglaise en 1427. Il est en effet très-admissible qu'à l'approche de l'ennemi un habitant de la contrée ait enfoui son pécule, et que les hasards de la guerre ou des circonstances ignorées ne lui aient pas permis de venir le reprendre.

Séance du 23 juin 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

MM. de Torquat et Jarry font connaître qu'en ce moment on reconstruit le portail de l'église de Saint-Paul d'Orléans, et qu'en creusant le sol pour asseoir les fondations, les terrassiers employés à ces travaux ont trouvé un moyen bronze de Trajan et un petit bronze de Constantin.

— MM. de Torquat et Laurand rendent verbalement compte d'une visite qu'ils ont faite à l'église de Notre-Dame-de-Cléry. Ils appellent l'attention de la Société sur les sépultures de la maison d'Orléans-Dunois-Longueville, et notamment sur la sépulture de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, que renferme l'un des caveaux de cette église. Les tombes ont été respectées pendant les guerres religieuses

du XVIe siècle et pendant les troubles révolutionnaires du XVIIIe; aujourd'hui encore elles sont intactes. MM. de Torquat et Laurand pensent qu'il y aurait un grand intérêt à les explorer ; ils voudraient que la société fît relever les inscriptions, décrire les pierres tumulaires, constater l'identité et l'état des restes qu'elles recouvrent.

La Société, prenant ces observations en considération, décide que l'autorisation d'ouvrir et d'explorer le caveau de la famille d'Orléans-Dunois-Longueville sera demandée à M. le Préfet du Loiret et à S. G. l'Evêque d'Orléans.

— Lecture est donnée d'une note de M. Dupré, titulaire non résidant, sur les paroisses de l'ancien diocèse d'Orléans qui font aujourd'hui partie du diocèse de Blois. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'une notice, par M. Dupré, sur le château de Menars-lès-Blois. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

—Lecture est donnée d'une notice de M. Maitre, titulaire résidant, sur le lieu dit le Cimetière-aux-Anglais, situé sur le territoire des communes de Bricy et de Boulay. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. Desnoyers lit un rapport sur la découverte de médailles romaines, faite en avril 1844, dans un champ de la commune de Cerdon, appartenant à M. Villoing (1). Ce rapport est renvoyé à la commission des publications.

— M. Huot, procureur impérial à Ussel, associé correspondant, adresse à la Société, à l'occasion du rapport présenté par M. Dupuis sur l'église de Boiscommun (2), les observations suivantes :

« Je viens ajouter à l'intéressant rapport de notre excellent col-

(1) V. ci-dessus, p. 42.
(2) V. ci-dessus, p. 24.

l'gue, M. Dupuis, sur l'église de Boiscommun, une petite observation que je soumets à vos lumières; j'y lis : « Elle est de trois « époques : du XIIe, du XVe et du XVIe siècles, et, *chose singulière!* « l'abside et la façade sont toutes deux de l'époque la plus reculée; « les besoins du culte auraient-ils, à deux fois, fait augmenter la « longueur du vaisseau etc.... »

« Cette anomalie se rencontre, je crois, rarement dans les riches contrées qui font le domaine de la Société, mais elle est assez fréquente dans celle que j'habite aujourd'hui (département de la Corrèze), puisque j'ai déjà pu la constater dans deux ou trois de nos églises de village. Elle existe également à la cathédrale de Nevers, et peut s'expliquer sans admettre l'hypothèse présentée par notre collègue ; voici celle que j'ai entendu soutenir par le savant abbé Crosnier, vicaire général du diocèse de Nevers, archéologue des plus distingués :

« Selon lui, il arrivait souvent, au moyen-âge, que l'on commençait une église sans avoir les ressources nécessaires à son achèvement, et que pour fixer, dès le principe, ses dimensions et ses dispositions principales, on construisait d'abord l'abside et le portail ; puis, les travaux venant à se ralentir ou à s'interrompre, on reliait entre elles ces deux portions extrêmes par une clôture et une couverture provisoires qui, dans des temps plus heureux ou plus fervents, faisaient place à des constructions définitives, lesquelles, entreprises souvent à un ou plusieurs siècles de distance, n'ont plus présenté les mêmes caractères que les parties primitives qu'elles ont reliées.

« Sans connaître l'église de Boiscommun, il ne me paraît pas improbable qu'elle ait été construite dans ce système; cette hypothèse, en tout cas, vous paraîtra sans doute plus probable que celle repoussée avec raison par M. Dupuis, malgré la tradition locale ; si l'on avait agrandi la nef au XVe ou XVIe siècle, on n'aurait pas, à coup sûr, démoli et reporté en avant le portail du XIIe; les architectes des XVe et XVIe siècles dédaignaient tout autant les œuvres de leurs prédécesseurs que ceux des XVIIe et XVIIIe ont, plus tard, dédaigné les leurs.

« Il est possible aussi, comme cela arrive le plus fréquemment, que la partie intermédiaire ait seule été refaite dans un style différent

de l'abside et du portail, mais si des documents historiques réduisaient à néant cette hypothèse, je crois qu'il ne faudrait pas, pour cela, revenir à celle que l'on donne comme réelle dans le pays ; en pareil cas, l'hypothèse de l'abbé Crosnier me semblerait beaucoup plus admissible. »

Membres admis au cours du 2e trimestre de 1854.

CORRESPONDANT.

M. Jouffroy, sculpteur à Paris.

ASSOCIÉ ÉTRANGER.

M. Joseph Mayer, à Liverpool.

Ouvrages offerts au cours du 2e trimestre de 1854.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1853, n° 4, Amiens, in-8°, p. 101 à 132.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1854, n° 1, Amiens, in-8°, p. 133 à 160.

. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1854, in-8°, p. 121 à 152.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, seconde année, 4e livraison : octobre, novembre et décembre 1853, in-8°, p. 113 à 144.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. V, 1re livraison.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. Ier, 4e fascicule, Tongres, in-8°, 1854, p. 241 à 312.

Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen-âge et des autres époques, publié par la Société de sphragistique, bulletin mensuel, n° 6, Paris, in-8°, p. 161 à 196, avec fig.

Mémoires de la Société libre d'Emulation du Doubs, 2e série, 3e vol., 1852, Besançon, grand in-8°, 150 p.

Mémoires de la Société libre d'Emulation du Doubs, 2e série, 4e vol., 1853, grand in-8°, 131 p.

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, tome VII, 2e livraison, 3e série, 1854, in-4°, p. 57 à 92.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, 2e série, tome II, 1852-1853, in-8°, 347 p.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 2e série, tome II, 1852-1853, in-8°, 198 p.

Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts, rédigé par des membres de la Société d'Emulation de l'Ain, mars, avril, mai et juin 1854, in-8°, p. 65 à 192.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tome VI, 1er trimestre de 1854, Tours, 1854, in-8°, 84 p., avec pl.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, Siebenter Band, Zürich, 1853, in-4°, 260 p., avec pl.

Recueil de Chroniques de Touraine, publié par André Salmon, Tours, 1854, in-8°, 491 p.; hommage de la Société archéologique de Touraine.

Traduction des discours d'Ennius, par M. l'abbé Landriot et M. l'abbé Rochet, publication de la Société éduenne, Autun, 1854, in-8°, 390 p.

Revue de la Numismatique belge, 2e série, tome IV, 1re et 2e livraisons, Bruxelles, in-8°, 272 p., avec pl.

Société libre d'Emulation de Liége, Procès-Verbal de la séance publique tenue le 12 mars 1854, Liége, in-8°, 48 p.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur pendant l'année 1853, in-8°, 6 p.

Fragments de Numismatique sénonaise, par M. Ph. Salmon, Blois, 1854, in-8°, 43 p., avec pl.; hommage de l'auteur.

Encore deux monnaies d'Iever, par R. Chalon, in-8°, 3 p., avec pl.; hommage de l'auteur.

Monnaies de l'abbesse d'Essen, par Renier Chalon, Bruxelles, in-8°, 1854, 20 p., avec pl.; hommage de l'auteur.

Fragment d'une statistique archéologique en Belgique, Bilsen et ses

environs, par Alexandre Schaapkens, 1851, in-8°, 20 p.; hommage de l'auteur.

Etudes numismatiques. XII monnaies byzantines, petit bronze de Maurice Tibère frappé à Carthage, par M. A. Duchalais, in-8°, 20 p.; hommage de l'auteur.

Les Pinaigrier, par M. Doublet de Boisthibaud, Paris, in-8°, 12 p., avec pl.; hommage de l'auteur.

Catalogue des livres de l'abbaye de Saint-Père de Chartres au IXe siècle, par Lucien Merlet, in-8°, 8 p.; hommage de l'auteur.

Vie de Jeanne d'Arc, par A. P. Lafontaine, conseiller municipal et ancien adjoint au maire d'Orléans, Orléans, in-18, 1854, 508 p.; hommage de l'auteur.

Histoire du Siége d'Orléans et des Honneurs rendus à la Pucelle, par Jules Quicherat, Paris, 1854, in-12, 64 p.; hommage de l'auteur.

Numismatique féodale du Dauphiné, par H. Morin, Paris, 1854, in-4°, 392 p. et 23 pl.; hommage de l'auteur.

Voyage au Soudan oriental et dans l'Afrique septentrionale en 1847 et 1848, par Pierre Tremeaut, 3e et 4e livraison, avec atlas; don de M. le Ministre d'Etat.

Encyclopédie d'Architecture, planches et texte, par Victor Colliot et Adolphe Lange, 2e année; don de M. le Ministre d'Etat.

Des Subsistances de 1789 à 1795, par le baron de Girardot, sous-préfet de Montargis, Paris, 1854, in-12, 92 p.; hommage de l'auteur.

Discovrs du siége d'Attila roy des Huns dit le fléav de Diev, devant la ville d'Orléans, par Emmanvel Trippavlt sievr de Linières, Orléans, Fremont, 1635, réimprimé, Chartres, Garnier, 1832, in-12, 15 p.

Catalogue des livres de la Bibliothèque publique fondée par Me Prousteau, professeur en droit dans l'Université d'Orléans, Orléans, Jacob, 1777, in-4°, 402 p.

Statuts de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, Orléans, Couret de Villeneuve, 1778, in-4°, 52 p.

Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang, prononcée au service solennel que MM. les Maire et Echevins de la ville

d'Orléans ont fait célébrer en l'église cathédrale le 8 mars 1786, par M. Delafosse, chanoine de ladite église, Orléans, Couret de Villeneuve, 1786, in-12, 46 p.

Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang, prononcée dans l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans, le 10 mars 1786, par Mre François-Benoist Rozier, prêtre, chanoine de ladite église, Orléans, Jacob, 1786, in-4°, 25 p.

Discours prononcé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à la séance publique de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, le 11 décembre 1787, par M. le Président Rolland, des Académies d'Amiens, d'Orléans et de La Rochelle, Orléans, Rouzeau-Montaut, 1788, in-4°, 30 p.

Cahier de l'ordre de la noblesse du bailliage d'Orléans, 1789, Jacob-Sion, in-12, 42 p.

Adresse à l'Assemblée nationale par les administrateurs du district d'Orléans, du 28 juin 1790, Orléans, Couret, in-4°, 4 p.

Compte rendu au Directoire du district d'Orléans, des événements des journées des 16 et 17 septembre 1792, des causes qui y ont donné lieu et d'une partie des suites qu'ils ont eues, par un administrateur, Orléans, Rouzeau-Montaut, in-4°, 84 p.

Extrait des registres des délibérations du Conseil général de la commune d'Orléans, séances des 16, 18, 19 et 20 mars 1793, in-4°, 11 pages.

Procès-Verbal des séances tenues à l'administration du district d'Orléans, en présence du représentant du Peuple Brival, délégué par la Convention nationale dans les départements du Loiret, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, Orléans, brumaire an III, Darnault-Maurant, in-12, 32 p.

Discours prononcé par le Président de l'administration centrale du Loiret, le 2 pluviôse an VI de la république française, pour la célébration de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, Orléans, Jacob, in-4°, 8 p.

Compte de l'administration centrale du Loiret depuis le mois de brumaire an VI jusqu'au 1er vendémiaire an VII de la république française une et indivisible, Orléans, Jacob, in-4°, 78 p.

Cérémonie de la remise et bénédiction des drapeaux donnés par M. le Maire d'Orléans aux citoyens réunis pour solliciter de Sa Majesté Impériale et Royale la faveur de faire, auprès de sa personne sacrée, le service de garde d'honneur lors de son passage à Orléans, Orléans, Rouzeau-Montaut, 1808, in-4°, 12 p.

De l'Origine des fleurs de lys et des bienfaits de leur renaissance, présenté en manuscrit à S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême, à son passage par Orléans, le 12 août 1814, Paris, Mame frères, in-8°, 24 p.

Panégyrigue de Jeanne d'Arc, prononcé le 8 mai 1817 dans l'église cathédrale d'Orléans, par M. l'abbé Bernet, Orléans, Rouzeau-Montaut, 1817, in-8°, 45 p.

Notice historique et descriptive de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, par M. l'abbé Dubois, Orléans, Darnault-Maurant, 1818, in-8°, 50 p.

Notice sur la vie et les ouvrages de Jacques Delalande, jurisconsulte du XVIIe siècle, par M. de La Place de Montevray, Orléans, 1818, in-8°, 11 p.

Notice sur la vie et les ouvrages de Jean Pyrrhus d'Anglebermes, jurisconsulte et littérateur des XVe et XVIe siècles, par M. de La Place de Montevray, Orléans, 1820, in-8°, 22 p.

Oraison funèbre de Mgr P.-M. Rouph de Varicourt, évêque d'Orléans, prononcée le 31 janvier 1823, dans l'église cathédrale d'Orléans, par M. Chabout, chanoine honoraire de ladite église, Orléans, Jacob aîné, 1823, in-8°, 31 p.

Notice historique et biographique, ou éloge de Mgr Pierre-Marin Rouph de Varicourt, évêque d'Orléans, par M. Boscheron-Desportes, Paris, Boucher, 1823, in-8°, 46 p.

Eloge de Pothier, par M. C. G. (Crignon Guinebaut), d'Orléans, Orléans, Jacob aîné, 1823, in-8°, 61 p.

Saint Aignan, ou le Siége d'Orléans par Attila, par M. Augustin Theiner, Paris, Carpentier, 1832, in-8°, 36 p.

Notice sur la porte Saint-Jean d'Orléans, par C.-F. Vergnaud-Romagnési, Paris, Roret, 1833, in-8°, 21 p.

Notice sur l'ancienne porte de Saint-Laurent à Orléans, par C.-F. Vergnaud-Romagnési, Orléans 1836, in-8°, 28 p.

Notice sur la bannière de la ville d'Orléans, par C.-F. Dumagnès. Orléans, Gouzeau, 1856, in-8°, 23 p.

Compte d'administration de la Mairie d'Orléans pendant l'exercice 1870. Orléans, Rouzeau-Montaut, in-4°, 19 p.

Discours prononcé par M. de La Fleur, président à la Cour royale d'Orléans, commissaire délégué pour l'installation du Tribunal de première instance de Blois, à l'installation de ce Tribunal, le 7 mars 1846. Blois, Verdier, in-4°, 16 p.

Ville d'Orléans. Exposition de peinture et d'objets d'art, septembre 1851, Orléans, in-12, 72 p., avec pl.

Lot de quatorze brochures et imprimés divers, concernant les distributions de prix et exercices publics de l'École Centrale et du Lycée d'Orléans.

Lot de soixante-dix brochures, la plupart ordinaires.

Lot de quinze brochures, rapports, considérations, procès-verbaux, délibérations, relatives au projet d'établissement, dans la ville d'Orléans, de la rue du Prince-Royal (rue Jeanne-d'Arc).

Don de M. Pagnon.

Lot de quatorze brochures, prospectus, imprimés divers, se rattachant à l'Orléanais. Don de M. l'abbé Pelletier.

AFFICHES.

Palmarès du Collège royal d'Orléans, 1772.

Examens publics du Lycée d'Orléans, 1808.

Exercice public et distribution des prix de la maison d'éducation dirigée par M. Philippon, à Orléans, 1810.

Délibération de la Municipalité d'Orléans, relative à la nomination d'un maire, 1792.

Ordre du jour du général de Dorsk, commandant les troupes alliées cantonnées à Orléans en juillet 1815.

Arrêté du Préfet du Loiret dans le contingent de la commune de Saint-Lyé dans la répartition de la contribution militaire, que la ville d'Orléans a été contrainte d'avancer pour l'arrondissement dans le mois de 21 juillet 1815.

Cinq affiches de spectacle des dernières années du XVIIIe siècle.

Don de M. l'abbé Pelletier.

CARTES ET PLANS.

Carte des routes du passage des troupes dans l'étendue de la généralité d'Orléans.

Plan des fortifications de la ville de Pithiviers, levé par Eustache Fernagu, arpenteur juré, en exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 novembre 1778.

Don de M. Olivier.

Nouveau plan de la ville et faubourgs de Paris, par Chaumier, 1772.

Département d'Indre-et-Loire, décrété le 26 janvier 1790.

Les Etats de Savoye et de Piémont, par J.-B. Nolin.

Tabulæ Geographicæ imperii Germanici.

Don de M. Pelletier.

Six cartes géographiques, par Danville. Don de M. Dupuis.

Antiques et objets d'arts offerts à la Société au cours du dernier trimestre de 1854.

ANTIQUES.

Verre. — Fragments de vases trouvés en 1854 dans les fondations des constructions nouvelles du Grand-Séminaire d'Orléans. Don de M. Clouet.

SCULPTURES DES XVe ET XVIe SIÈCLES.

Pierre. — Débris de statuette provenant de la chapelle de Notre-Dame-de-Bermont, où Jeanne d'Arc se rendit souvent, XVe siècle. Don de M. Étienne.

Pierre. — Écusson aux armes écartelées d'Orléans et de Milan, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Loup, près Orléans, XVIe siècle. Don de M. l'abbé Desnoyers.

MÉDAILLES.

Bronze. — Néron, moyen bronze trouvé dans le jardin du Grand-Séminaire d'Orléans. Don de M. Clouet.

Lot de sept karolus de Charles VI ou de Charles VII, trouvés dans la forêt de Montargis en avril 1854, sur lesquels se rencontrent les lettres monétaires O, B, I. Don de M. de Girardot, sous-préfet, et de M. Ballot, maire de Montargis.

Cuivre. — Doubles tournois de Marie, souveraine de Dombes, Urbain VIII, Louis XIII. Don de M. Clouet

Lot de monnaies françaises et étrangères et de jetons français. Don de M. Dugravier, conseiller à la Cour d'Orléans.

Argent. — Henri V, roi de France, pièce de 1 fr., 1831. Don de M. l'abbé Pelletier.

Cuivre doré. — *République française, liberté, égalité;* statue de la République debout, de la main gauche tenant une haste surmontée d'un bonnet phrygien, la main droite appuyée sur un faisceau de licteurs; ℞. *Respect à la loi.* Médaille ovale, signe distinctif des fonctionnaires publics. Don de M. l'abbé Pelletier.

Bronze. — Médaille commémorative de l'érection de la statue équestre du duc d'Orléans en 1842. Don de M. Blanchard.

Cuivre. — Jeton de la maison commune d'Orléans, au type du monument de Jeanne d'Arc. Don de M. Jules Quicherat.

Argent. — Jeton de la Société d'assurances contre le recrutement, établie à Orléans. Don de M. de Massy.

DESSINS.

Dessin à la plume. — Le château de Bellegarde, par E. Pillon, 1854.

Dessin à la plume. — L'église de Bellegarde, par E. Pillon, 1854.

Offerts par M. Pillon.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 18.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1854.

Séance du 14 juillet 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. de Brosses, titulaire non résidant, qui rend compte des travaux projetés pour la restauration et la consolidation de l'église de Ferrières. Ces travaux rendront nécessaires la démolition de la flèche, dont l'inclinaison compromet la solidité des voûtes. M. de Brosses reconnaît l'urgence de cette démolition ; mais il regrette que la réédification de la flèche qui va disparaître n'ait pas été comprise dans le devis proposé par l'architecte, et il voudrait que la Société Archéologique appelât sur ce point l'attention du comité des Monuments historiques.

La Société prend en considération le vœu exprimé par M. de Brosses, et décide qu'elle adressera des observations au comité des Monuments historiques.

— Au nom de la commission des publications, M. Tranchau rend compte du mémoire de M. Dupré, sur les paroisses de l'ancien diocèse d'Orléans qui font aujourd'hui partie du diocèse de Blois (1), et il conclut à ce que ce travail, qui contient sur la formation du diocèse de Blois des indications utiles à consulter, soit renvoyé à la commission chargée de déterminer les anciennes circonscriptions

(1) V. ci-dessus, p. 47.

administratives et religieuses de l'Orléanais. — Ces conclusions sont adoptées.

— Au nom de la même commission, M. Tranchau rend compte d'une notice de M. Dupré, sur le château de Menars (1). Il conlut à ce que cette notice, qui contient des indications intéressantes sur la construction du château de Menars et la liste de ses possesseurs successifs, soit renvoyée à la commission chargée de dresser l'état des anciens fiefs de l'Orléanais. — Ces conclusions sont adoptées.

MÉDAILLES ROMAINES DÉCOUVERTES A CERDON.

Au nom de la commission des publications, M. Tranchau rend compte du rapport présenté par M. Desnoyers, sur les médailles romaines découvertes à Cerdon en mars 1854, rapport dont voici l'analyse :

« Le 5 avril 1854, des ouvriers employés à des travaux de culture dans le champ de Maltaverne, appartenant à M. Villoing, commune de Cerdon, ont mis à découvert un vase en poterie commune qui s'est brisé sous la pioche, et à l'instant s'en est échappée une masse de médailles romaines en bronze, la plupart frustes, plusieurs étaient adhérentes entre elles par l'effet de l'oxydation. M. le Sous-Préfet de Gien, informé de cette trouvaille, a bien voulu en donner avis à la Société par l'intermédiaire de M. le Préfet du Loiret, en même temps qu'il prenait des mesures pour empêcher la dispersion des pièces découvertes. Grâce à ses soins, la presque totalité de ces pièces a pu être soumise à la commission du musée.

« Le vase qui les contenait était à 88 centimètres sous le sol, légèrement incliné. Il a été trouvé à dix mètres environ du chemin de Sully à Aubigny, à distance égale d'anciens bâtiments qu'on vient de démolir.

« Ces pièces étaient au nombre de 1,304, et se composaient exclusivement de grands bronzes qui se divisent comme suit :

Galba	9
Vespasianus	3
Domitianus	23

(1) V. ci-dessus, p. 47.

Nerva	11
Traianus	130
Hadrianus	252
Sabina	8
Œlius	18
Antoninus Pius	182
Faustina S.	172
Marcus Aurelius	192
Faustina J.	92
Verus	9
Lucilla	28
Commodus	92
Crispina	5
Septimus Severus	28
Julia Domna	6
Alexander Severus	8
Julia Mamæa	1
Maximinus	4
Gordianus	3
Philippus	2
Frustes	40

« Elles donnent ainsi vingt-trois effigies différentes, et embrassent une période de deux siècles, de Galba (68-69) à Philippe Ier (244-249). Elles sont mal conservées en général, surtout les pièces les plus anciennes, qui sont excessivement frottées. Quelques-unes des pièces les plus récentes sont d'une belle conservation ; un très-petit nombre présente des revers intéressants.

« Il est assez remarquable que ce trésor d'une certaine importance n'ait été composé que d'une seule espèce de monnaie, et qu'une aussi grande quantité de grands bronzes se soit trouvée réunie en la main d'un même possesseur sans que des moyens bronzes s'y trouvent mêlés. — Quant aux petits bronzes, ils ne furent frappés en abondance que sous les successeurs de Philippe, et il n'est pas étonnant que dans un enfouissement qui paraît dater du règne de cet empereur, ou tout au moins d'une époque très-rapprochée, cette monnaie ne se rencontre pas.

« Le territoire de la commune de Cerdon, sur lequel avait été opéré cet enfouissement, se trouve placé entre les anciennes voies romaines de *Genabum* à *Augustodunum* et de *Genabum* à *Condate ;* en ce lieu devaient exister des établissements romains considérables. Un trésor composé d'environ treize cents grands bronzes n'a pu être recueilli et formé que dans un pays où la circulation monétaire était abondante et la population nombreuse. La commune de Cerdon devra désormais prendre place parmi les communes du Loiret que les travaux de MM. Jollois et de Boisvillette (1) ont signalées comme ayant possédé autrefois des *villas* ou des établissements romains.

« Sur 1,304 pièces, la commission en a conservé 30 à titre de spécimen de la trouvaille. »

CIMETIÈRE AUX ANGLAIS (2).

Au nom de la commission des publications, M. Tranchau rend compte d'un mémoire de M. Maitre, sur la commune de Bricy et le lieu dit le Cimetière aux Anglais, mémoire dont voici l'analyse :

« Dans une plaine dont les limites sont la ferme du Coudray, la métairie de la Beausserie, le Tronc de Boulay et l'espace compris entre ce chemin et la Borne 14 (route de Châteaudun) sur le territoire de Bricy, la chronique place le théâtre d'un grand événement. Avant d'entrer en récit nous dirons en quelques mots ce que sont les points géographiques que nous venons d'indiquer.

« Le Coudray, petite ferme de la commune de Bricy, était, avant 93, un fief important relevant des seigneurs du Mesnil et de Lignerolles ; la Beausserie est une autre ferme de la commune de Bricy ; le Tronc de Boulay est un territoire traversé par le chemin vicinal de Boulay à Cies-Aubry, enfin la borne n° 14 de la route d'Orléans à Châteaudun est placée à quelques pas seulement de l'endroit où la vieille route de Chartres se sépare de celle-ci pour se diriger vers Patay en traversant l'extrémité nord des communes de Bricy et de Coinces. La plaine que nous venons de décrire se nomme le Cime-

(1) Tome XV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*

(2) V. ci-dessus, p. 47.

tière aux Anglais. Pourquoi cette dénomination? C'est que là se passa un épisode de la bataille de Patay. En effet, l'histoire, la tradition, les chroniques se réunissent pour attester que la bataille de Patay eut lieu dans une plaine touchant les communes de Saint-Péravy-la-Colombe, de Coinces et de Rouvray-Sainte-Croix; mais elles sont moins affirmatives quand il s'agit de dire que l'engagement eut lieu sur le territoire même de Patay, ou du moins que la bataille entière se livra sur le territoire de cette commune.

« En nous appuyant seulement sur ce qui est incontestable, nous trouvons qu'il y eut un camp anglais entre Lignerolles et Rouvray; qu'il y eut jadis une croix commémorative dans le bassin de la Retrève à Coinces, peut-être celle dont la croix de Saint-Péravy-la-Colombe a usurpé le nom; enfin qu'il y eut à Chesnes, village mipartie de Saint-Péravy et de Coinces, un détachement de l'armée anglaise. Or, le tronc de Boulay est situé à environ huit kilomètres du camp de Rouvray et à la moitié environ du bassin de la Retrève, affluent de la Conie, où les habitants de Coinces prétendent que périrent les Anglais. Il est permis de supposer qu'une partie de l'armée ennemie fut refoulée depuis le point d'intersection de la voie romaine de Blois et de la vieille route de Chartres jusqu'au Tronc de Boulay, situé à quelques centaines de mètres seulement du point où cette dernière route se confond avec celle de Châteaudun.

« Il est permis de supposer également que ceux qui périrent dans ce dernier *drame* de la bataille de Patay furent ensevelis dans le champ voisin, et que de là lui vient le nom de Cimetière aux Anglais. Une autre circonstance rend cette assertion plus probable encore : à quelques mètres seulement de la ferme du Coudray se trouve une tranchée peu profonde aujourd'hui, mais qui devait l'être davantage autrefois, et qui porte le nom de Camp. Dans cette hypothèse, les Anglais auraient campé autour de la ferme du Coudray, qui existait déjà au XVe siècle; quoiqu'elle n'ait été un fief de Lignerolles qu'au milieu du XVIIe siècle, elle porte les traces d'une plus haute antiquité. »

Séance du 28 juillet 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Vincent donne lecture de sept lettres du prince de Condé, du roi de Navarre et du duc d'Alençon, à Mathurin de la Taille, seigneur des Essarts; il en dépose des copies sur le bureau.

— Au nom de la commission des publications, M. Rocher rend compte du mémoire de M. Tranchau, sur le tombeau de Louis de Blanchefort, abbé de Ferrières en Gâtinais (1), et en propose l'insertion au quatrième volume des Mémoires de la Société. — Cette proposition est adoptée.

— M. Leber appelle l'attention de la Société sur une maison située à Orléans, au coin des rues du Crucifix et de la Tour-Neuve. Au dessus de la porte se voit une tête de mort avec le mots *Spes mea Deus*, et la date 1577. Cette devise appartenait à Henri III, et M. Leber voudrait qu'on recherchât quelles circonstances justifient ou expliquent sa présence sur la maison de la rue du Crucifix.

Séance du 11 août 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. de Caussade, colonel du 1er régiment d'infanterie légère, associé correspondant, adresse à la Société une carte de l'Algérie pendant la domination romaine, qu'il accompagne d'une lettre ainsi conçue :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur d'offrir à la Société Archéologique une carte intitulée : *Essai sur l'Algérie pendant la domination romaine.*

« Cette carte est lithographiée quant à la topographie; quelques détails d'orographie et les écritures sont exécutés à la main avec l'habileté qui est propre aux dessinateurs du dépôt de la guerre.

1 V. ci-dessus, p. 45.

« Ce travail, qu'il ne faudrait pas prendre aveuglément pour guide, est un résumé des connaissances que l'on possédait, en 1843, sur la topographie de l'Algérie et sur sa géographie ancienne.

« Je suis, etc. »

— M. de Caussade écrit que dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Lille (n° 52, fonds de l'ancienne abbaye de Cisoing, petit in-f°, 436 f.), se rencontre une copie en écriture du XVIe siècle, de *La triuphante et excellente entrée de l'Empereur, faicte en la ville d'Orleans — par le comandement du Roy — où est contenu l'ordre garde et observation en icelle — avec la harangue faite par le baillj d'Orleans à l'Empereur — et la responce de l'Empereur au dict baillj.*

Bien que cette relation de l'entrée que l'Empereur Charles-Quint fit dans la ville d'Orléans le 6 novembre 1539 ait été imprimée au deuxième volume, p. 757, du *Cérémonial* de Godefroy (Paris, Cramoisy, 1649), M. de Caussade a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour la Société d'en posséder une copie relevée sur un manuscrit du temps. Dans le volume de la bibliothèque de Lille, où elle a été réunie à plusieurs manuscrits de la même époque se rapportant à Charles-Quint, elle ne porte, ajoute M. de Caussade, aucun nom d'auteur; mais à l'étendue et à la précision des détails, il est facile de reconnaître un récit venu d'Orléans : on pourrait même supposer que les édiles ne furent pas étrangers à sa rédaction, tant les circonstances qui les concernent y sont minutieusement décrites. Cette relation fut sans doute demandée aux échevins d'Orléans par les historiographes de l'Empereur peu de temps après son passage dans leur ville, et c'est ainsi qu'elle s'est retrouvée dans la bibliothèque d'une abbaye flamande, parmi d'autres pièces se rapportant aux circonstances de la vie du même prince.

La Société reçoit avec reconnaissance cette communication et la copie de la relation de l'entrée de Charles-Quint; elle adresse ses remercîments à M. de Caussade.

—M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans, offre à la Société un bas-relief en bois sculpté provenant de l'église de Beaune-la-

Rolande. Ce bas-relief, dont le travail appartient à la première moitié du XVe siècle, a été originairement couvert d'une peinture dont il reste des traces. Il est formé de quatre panneaux ; ceux du milieu représentent la naissance du Sauveur et l'adoration des mages ; ceux des extrémités contiennent chacun un ange : le tout sous un dais à ogives et à pendantifs fleurdelisés qui règne dans toute la longueur de la boiserie. Il a dû servir de rétable d'autel, et comme on sait que l'église de Beaune-la-Rolande dont il provient eut pour bienfaiteur le roi Charles VII, il y a lieu de penser qu'il lui fut donné par ce prince. Les fleurs de lis employées à profusion par le sculpteur dans son ornementation peuvent être considérées elles-mêmes comme un indice d'origine royale. Cette sculpture, dont le faire ni la composition ne manquent de mérite, a malheureusement subi d'irréparables mutilations : la plupart des têtes ont été sciées. Mutilations qui doivent être attribuées aux iconoclastes de 1562 et de 1568, et viennent s'ajouter à la liste bien trop longue déjà des dévastations à jamais regrettables qui ont été exercées à cette époque dans les églises de l'Orléanais.

— M. de Langalerie présente un rapport écrit d'une excursion archéologique qu'il a faite avec MM. Chouppe, Dupuis, Jacob et Vincent, à Beaune-la-Rolande, Boiscommun et Combreux. — Ce rapport est renvoyé à la commission des publications.

— M. Vincent donne lecture d'un travail sur Courcelles-le-Roi et Rochefort. — Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Torquat rend verbalement compte de l'état des ruines de l'abbaye de Fontaine-Jean, du château de Châteaurenard, et appelle particulièrement l'attention de la Société sur l'église et la commune de Triguières. — Des antiquités et des substructions gallo-romaines qui se découvrent chaque jour sur le territoire de cette commune laissent supposer que les Romains eurent autrefois dans ce lieu des établissements considérables.

Séance du 25 août 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Assistent à la séance : MM. Becquerel, membre de l'Institut, membre du Conseil général du Loiret, membre honoraire de la Société; de Brosses, Dumesnil, membres du Conseil général du Loiret, membres titulaires de la Société; Favereau, Lesourd et Luche, membres du Conseil général du Loiret.

— M. le Président annonce que depuis sa dernière séance, la Société a perdu un de ses membres titulaires, M. Adolphe Duchalais, premier employé au cabinet des Antiques de la bibliothèque impériale, mort à Mer, le 21 août, dans sa quarantième année.

— M. Becquerel rend verbalement compte de la découverte récemment faite, dans la chapelle du château de Châtillon-sur-Loing, de plusieurs pierres tombales des anciens seigneurs de Châtillon de la maison de Coligny.

M. Becquerel est prié de vouloir bien solliciter de M. le duc de Montmorency, propriétaire du château de Châtillon, l'autorisation de relever les figures et inscriptions de ces pierres tumulaires.

— M. Dumesnil donne lecture d'un mémoire intitulé *L'Orléanais en 1700 et en 1787.* — Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Dupuis donne lecture d'une notice dans laquelle il cherche à déterminer le lieu précis où le duc de Guise a été assassiné par Poltrot. — Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

MYSTÈRE DU SIÉGE D'ORLÉANS.

M. de Certain fait la communication suivante :

« La Société, qui voit avec faveur la publication de tous les textes qui peuvent jeter quelque lumière sur l'histoire de l'Orléanais, qui concourt elle-même à cette œuvre utile dans la limite de ses res-

sources, malheureusement encore trop restreintes, malgré la généreuse assistance du Conseil général, n'apprendra pas, je l'espère, sans intérêt que M. le Ministre de l'instruction publique vient de me charger, conjointement avec M. Guessard, professeur à l'école des Chartes, d'une mission qui doit avoir pour résultat d'augmenter le nombre des publications intéressant notre province. Nous sommes chargés par M. le Ministre d'aller à Rome étudier, dans la bibliothèque du Vatican, le fonds dit de la reine de Suède, d'en analyser les manuscrits les plus importants parmi ceux qui concernent la France, et plus spécialement de transcrire, *in extenso,* le manuscrit connu sous le nom de *Mystère du Siége d'Orléans.*

« L'importance de cet ouvrage, dont la Vaticane possède, à ce qu'il paraît, le seul manuscrit qui existe aujourd'hui, a été signalée par plusieurs savants voyageurs, entre autres par M. Adalbert Keller, dans son *Romvart,* par M. Paul Lacroix, et enfin par MM. Daremberg et Renau, dans les *Archives des Missions ;* mais tous ont reculé devant la copie intégrale d'un manuscrit qui contient plus de vingt mille vers.

« Le comité de la langue et de la littérature institué près le Ministre de l'instruction publique a pensé que ce poëme curieux et vraiment national ne devait pas rester inédit, et en a décidé la publication. C'est sur sa proposition que M. le Ministre a bien voulu nous charger, mon collègue et moi, d'en aller faire une copie destinée à paraître dans la collection des *Documents inédits de l'Histoire et de la Littérature.*

« Un double intérêt s'attache à cet ouvrage, composé assurément vers le milieu du XVe siècle. D'abord il est précieux au point de vue de l'histoire des origines de notre théâtre. C'est, en effet, je le crois du moins, la première œuvre dramatique inspirée par un événement contemporain. Vous savez que les mystères représentés dans le cours du XVe siècle avaient pour sujet ordinaire : en premier lieu, la Passion de Notre-Seigneur, une sorte de trilogie commençant à la chute de l'homme qui rendait nécessaire la Rédemption divine, ou bien les martyres de divers saints, enfin, mais bien plus rarement, quelque légende merveilleuse, quelque miracle dont le récit était devenu populaire. Les sources de ces compositions étaient donc exclu-

sivement religieuses. Le Mystère du Siége d'Orléans s'en distingue en ce qu'il est le premier sujet tiré de l'histoire, de notre histoire nationale, qui ait été mis sur la scène ou qui ait été composé à cette intention.

« En second lieu, la donnée historique que l'auteur a suivie est un de ces événements sur lesquels l'érudition moderne ne se lasse pas de diriger ses investigations. La défense d'Orléans, ce glorieux fait d'armes, les détails de l'intervention merveilleuse qui sauva la France et la délivra de l'étranger, ne lasseront jamais notre curiosité, de même que les honneurs que l'on rendra à Jeanne d'Arc n'épuiseront jamais notre reconnaissance pour sa mémoire. Tout en l'honorant nous-mêmes, nous aimons à savoir comment elle a été vengée, glorifiée, honorée dans les âges précédents, et particulièrement aux époques les plus rapprochées de ses exploits et de son martyre. Le mystère dont j'ai l'honneur de vous entretenir peut être considéré comme un des monuments, un des témoignages naïfs de la reconnaissance et de l'admiration des contemporains de la Pucelle, laquelle est nécessairement l'héroïne de cet essai dramatique. Aussi je pense que l'annonce de cette publication ne peut qu'être favorablement accueillie dans une ville qui s'impose des sacrifices pour élever à Jeanne d'Arc un monument digne d'elle et qui, sous l'inspiration de la Société Archéologique, associe avec bonheur aux travaux du temps présent les glorieux souvenirs du passé.

« La bibliothèque du Vatican, par une suite d'événements qu'aucun de vous n'ignore, s'est enrichie aux dépens de la célèbre bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire, dont la dispersion sera un éternel sujet de regrets pour les antiquaires et les savants orléanais. Si les manuscrits de Fleury étaient restés plus à la portée de leur zèle, nul doute, en effet, qu'ils n'y eussent puisé pour l'histoire locale de nombreux renseignements. Toutefois, c'est une mine dont il ne faudrait pas s'exagérer la richesse. La bibliothèque qu'Alexandre Petau vendit à la reine Christine en 1650 s'était augmentée, il est vrai, de la moitié des manuscrits que Pierre Daniel avait sauvés après le pillage de l'abbaye par les calvinistes. Mais il est bon de faire observer que les collections de la reine de Suède, qui un moment avaient atteint le chiffre de huit mille manuscrits, étaient de

beaucoup diminués lorsque cette princesse se retira à Rome, et que ses manuscrits ne passèrent plus qu'au nombre de deux mille et quelques cents dans la bibliothèque vaticane. Il y a lieu de penser que ceux qui provenaient d'Alexandre Petau avaient subi, comme les autres, une réduction proportionnelle.

« Quoi qu'il en soit de ces considérations que je me propose de développer lorsque j'aurai complété mes recherches sur la bibliothèque de Saint-Benoît, on peut dire que deux mille et quelques cents manuscrits c'est encore un champ assez vaste à explorer, et l'on serait embarrassé, effrayé même de la tâche d'y rechercher ce qui peut intéresser notre pays, si de laborieux et patients érudits du siècle dernier, La Porte du Theil et Sainte-Pélage, ne nous avaient, pour ainsi dire, frayé la route en nous laissant de précieuses indications pour nous diriger dans nos recherches. On peut consulter à la bibliothèque impériale les volumineux recueils de notices des manuscrits d'Italie que l'on doit aux savants que je viens de nommer.

« J'ai fait en partie ce travail préparatoire, et le dépouillement de ces notices m'a déjà fait connaître un certain nombre de manuscrits du Vatican provenant certainement de Fleury. Tels sont, par exemple, ceux qui contiennent l'histoire de la translation et des miracles du saint patron de l'abbaye : on n'en compte pas moins de huit ou neuf. Celui qui attirera particulièrement mon attention est le numéro 592, qui contient la partie non encore publiée des miracles de saint Benoît, ouvrage du moine André, auteur de la *Vie de Gauzlin*.

« Vous savez, Messieurs, que la relation suivie de ces miracles embrasse près de deux siècles. Commencée par Adrevald au IXe siècle, continuée par Aimoin pour tout le Xe, elle ne s'arrête que dans les premières années du XIIe, à l'époque où s'interrompt Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury, comme ses prédécesseurs. La série de ces miracles, publiée très-imparfaitement dans la *Bibliotheca floriacencis* de Dubois, plus correctement par les bénédictins, mais disséminée dans divers recueils, offre une lacune considérable, toute la première moitié du XIe siècle rédigée par André. Les bénédictins se proposaient d'imprimer cette partie, et à cet effet, en avaient fait prendre à Rome une copie qui paraît correcte ; mais la révolution vint interrompre leurs travaux, et malheureusement leur

copie n'est arrivée que mutilée à la bibliothèque impériale; il manque seize feuillets au milieu, à l'endroit le plus intéressant, comme cela arrive toujours. Ce sont ces feuillets que je me propose de restituer en collationnant le reste de la copie, et de cette façon, la relation d'André pourra, je l'espère, voir le jour comme le reste.

« Je sais bien que les miracles rapportés par les moines de Saint-Benoît ne sont pas tous articles de foi, qu'il y en a bon nombre de puérils et dans lesquels l'intervention d'en haut se manifeste bien plus dans l'intérêt du couvent qu'en l'honneur de la religion; mais aussi, que de détails curieux ne contiennent-ils pas sur les mœurs et la vie privée dans ces temps éloignés! Ce sont autant de petits tableaux où nous voyons se mouvoir et agir les hommes des Xe et XIe siècles, et qui nous en apprennent bien plus que les sèches chroniques des annalistes contemporains. Quelquefois aussi le narrateur, sous l'impression des événements qui se passaient autour de lui, fait des excursions sur le terrain de l'histoire proprement dite; mais, vous connaissez, aussi bien que moi, les ressources que l'historien peut trouver dans les récits des hagiographes, et particulièrement de ceux de Saint-Benoît, tous très-éclairés, très-lettrés pour leur temps. Je me bornerai à vous rappeler que M. Léopold Delisle, auquel votre dernier recueil doit la *Vie de Gauzlin,* exprimait dans son avant-propos le vœu qu'une publication spéciale fût consacrée aux hagiographes et chroniqueurs de Saint-Benoît-sur-Loire. Je serais heureux pour ma part de contribuer à l'accomplissement de ce vœu, persuadé que la réunion et la publication complète des miracles de saint Benoît offriraient de précieuses ressources pour l'histoire encore si obscure des Xe et XIe siècles, et en particulier pour l'histoire de l'Orléanais.

« Je m'arrête ici, Messieurs, je craindrais d'abuser de votre attention si je poussais plus loin cette revue des manuscrits qui m'ont paru, d'après les notices qui en ont été faites, contenir quelques documents intéressants pour notre pays. D'ailleurs, jusqu'à vérification, jusqu'à plus ample examen, cet aperçu ne pourrait être qu'incomplet et n'offrirait ni la précision, ni la certitude suffisante. J'aime mieux me réserver pour le retour, et mes communications auront alors quelques chances d'être plus intéressantes, si toutefois

le temps me permet d'étendre mes recherches en dehors des deux ouvrages dont je viens de vous parler et dont je dois d'abord m'occuper.

« En attendant, si quelqu'un d'entre vous savait ou croyait que quelques-uns des manuscrits du Vatican contînt quelque document utile à l'objet de ses recherches, à ses travaux sur la province, je m'empresserais, sur son indication, d'en prendre connaissance et de lui en rapporter une notice aussi exacte que je pourrais.

« De mon côté, je me permettrai de faire appel au concours des membres de la Société, à leur connaissance des annales de la cité, en ce qui concerne le Mystère du Siége d'Orléans. Cet ouvrage a été évidemment fait pour la scène, et destiné à être représenté avec grande pompe sur ces immenses échafauds que l'on dressait sur la place publique. On le voit au soin que l'auteur a pris d'indiquer les pauses, plus ou moins longues, avec ou sans accompagnement de trompettes qui séparaient chaque scène, et la scène qui se passe tantôt en France, tantôt en Angleterre, dans le ciel ou sur la terre, change assez fréquemment. Toutefois, c'est encore une question pour mon futur collaborateur et pour moi, de savoir si ce mystère a eu effectivement les honneurs d'une représentation publique. M. Lottin n'en parle pas dans son ouvrage, et nous nous proposons à notre retour de rechercher avec soin si l'on ne trouverait pas dans les registres des comptes de la ville quelques dépenses, quelques paiements faits à cette occasion. Si quelqu'un d'entre vous, Messieurs, pouvait nous transmettre quelques indications, quelques renseignements à ce sujet, ils seraient reçus, comme bien vous le pensez, avec reconnaissance. »

La Société remercie M. de Certain de cette communication ; elle se félicite de ce que le choix de M. le Ministre de l'instruction publique a porté sur l'un de ses membres ; et en offrant à M. de Certain ses sympathies pour l'œuvre qu'il va entreprendre, elle l'assure de son empressement à publier dans ses recueils les documents inédits sur l'Orléanais, et en particulier sur le monastère de Fleury qu'il rapportera de Rome.

Ouvrages, Antiques et Objets d'art reçus ou achetés pendant le troisième trimestre de 1854.

IMPRIMÉS.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1854, n° 2, Amiens, 1854, in-8°, p. 161 à 240.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1854, in-8°, p. 153 à 192.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine, tome VI, 2e trimestre de 1854 ; Tours, in-8°, p. 85 à 164, avec pl.

Mémoires de la Société libre d'Émulation du Doubs, 2e série, 5e volume, 1854, 1re livraison; Besançon, in-8°, 175 p. avec carte.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 2e série, tome III; Amiens, 1854, in-8°, 700 p.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, tome III, 1re partie; Châlon-sur-Saône, 1854, in-4°, 138 p. avec pl.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, tome XXVII; Clermont-Ferrand, 1853, in-8°, 512 p.

Échanges.

Analyse des mémoires contenus dans le XIVe volume des Asiatick Researches, par L. Langlès; Paris, 1825, in-4°, 114 p. avec pl.

Recherches historiques sur la Bretagne, par Maudet de Penhoüet; Paris, 1814, in-4°, 139 p. avec pl.

Don de M. de Brosses.

Histoire de la ville et du canton de Trévoux, par M. l'abbé Jolibois, curé de Trévoux; Lyon, 1853, in-8°, 117 p. avec carte.—Hommage de l'auteur.

CARTES ET PLANS.

Essai sur l'Algérie pendant la domination romaine, carte dressée au dépôt de la guerre; Paris, 1843. — Don de M. de Caussade.

DESSINS ET AQUARELLES.

Eglise de Bellegarde, par E. Pillon. Dessin à la plume. — Offert par l'auteur.

Eglise de Beaune-la-Rolande.

Cimetière de Baune-la-Rolande, par M. Chouppe.

Aquarelles offertes par l'auteur.

ESTAMPES.

Portrait de Germain Gallard, docteur en Sorbonne, né à Artenay 1744 + 1812; gravure. — Don de M. Pelletier.

ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES.

Deux fers de mule, découverts dans les démolitions de la voie romaine de Genabum à Sens, entre les villages de Nancray et de Batilly. — Don de M. Dallaine, agent-voyer à Boiscommun.

SCULPTURES DU MOYEN-AGE.

Naissance du Christ; Adoration des Mages. Bois sculpté. Bas-relief du XVe siècle, provenant de l'église de Beaune-la-Rolande. —Don de M. Pelletier.

MÉDAILLES.

Tête grossière, globuleuse; ℞. cheval informe. Potin. Monnaie gauloise, trouvée en 1854 à Boiscommun. — Don de M. Royer, instituteur de la commune.

Buste d'Hercule à droite, vêtu de la peau du lion, la massue sur l'épaule. Dans le champ un bouclier et un signe indéterminé, peut-être un *delta*. A l'exergue : ROMA.

℞. Victoire debout couronnant un guerrier également debout, le bras droit appuyé sur une haste. Entre les deux personnages le même signe qu'au droit. A l'exergue : LENT MAR (*Lentulus Marius*).

AR. Denier de la famille Cornelia, trouvé en 1854 sur le territoire de la ferme de Bois-au-Mur, commune de Bray. — Don de M. Luche.

+ AVE MARIA GRACI, type du Châtel; ℞. + IE SVI LATON BEL (*Je suis laiton bel*). C. Méreau du XIVe siècle, trouvé à Triguières. — Don de M. de Torquat.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 19.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1854.

Séance du 10 novembre 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Dumaige ayant quitté Orléans pour habiter Paris, cesse d'être titulaire résidant et devient titulaire non résidant.

— Lecture est donnée d'un article nécrologique de M. de Pétigny sur M. A. Duchalais (1). Cet article, qui a été inséré dans le dernier numéro de la *Revue Numismatique,* contient des éloges et des regrets auxquels la Société Archéologique s'associe. Il est conçu en ces termes :

« La *Revue Numismatique* vient de perdre un de ses plus zélés collaborateurs, un des hommes qui ont le plus contribué dans ces derniers temps aux progrès de la science à laquelle ce recueil est consacré. M. Duchalais est mort le 21 août 1854, à peine âgé de trente-neuf ans, dans la petite ville de Mer, où il était venu chercher, malheureusement trop tard, le repos et les soins de la famille. Tous les lecteurs de la *Revue* ont apprécié l'importance de ses travaux, son tact si sûr, son érudition si consciencieuse et surtout cet amour ardent de la vérité qui allait droit à l'erreur pour la com-

1) V. ci-dessus, p. 65.

battre partout où il croyait l'apercevoir, dût-il froisser en route quelques vanités ou s'attaquer aux noms qui font autorité dans la science. A cette indépendance de l'esprit et du caractère, M. Duchalais joignait la candeur du véritable savant. Implacable lorsqu'il croyait avoir raison, il cédait volontiers aux objections présentées de bonne foi, lorsque par hasard il s'était trompé, ce qui était rare. Son mérite seul l'avait élevé au poste de premier employé du cabinet des médailles de la bibliothèque impériale; et dans ce bel établissement, où l'aménité envers le public érudit et le dévouement à la science sont des traditions toujours fidèlement conservées, on peut dire qu'il s'était fait une position spéciale par son infatigable obligeance, par cette habileté pratique, cette connaissance parfaite des médailles qui ne laissait jamais un doute sans solution, une question sans réponse.

« La *Revue Numismatique* a vu grandir d'année en année, dans ses feuilles, le talent et la réputation de M. Duchalais; elle donnera à sa mémoire un hommage plus complet et plus digne de lui que ce peu de mots, écrits à la hâte, sous l'impression des regrets que nous laisse la perte du savant et de l'ami. »

— La Société archéologique et historique de Langres, l'Académie de Clermont-Ferrand et la Société archéologique de la Creuse entrent en relation avec la Société.

— M. de Brosses adresse à la Société un gros tournois de Louis IX, provenant d'une trouvaille faite en 1851, dans l'ancienne abbaye de Fontenay, près Montbard (1). On trouve constamment à Fontenay des monnaies du XIIIe siècle, et les découvertes de ce genre sont devenues si fréquentes, qu'on n'y attache plus d'importance. Le gros tournois offert à la Société par M. de Brosses faisait partie d'un trésor de cent soixante pièces semblables, enfermées dans deux tuyaux de plomb qui ont été découverts à une profondeur de vingt centimètres, sous le carrelage d'une chambre de rez-de-chaussée.

(1) L'ancienne abbaye de Fontenay est aujourd'hui une papeterie appartenant à MM. Montgolfier.

— M. Pillon donne lecture d'une notice sur l'église de Notre-Dame de Cléry, notice dans laquelle il soumet à la Société les difficultés qui se sont élevées jusqu'à ce jour pour déterminer dans quelle partie de l'église ont été déposés les restes de Dunois, et exprime le vœu que des recherches soient faites dans le but d'éclaircir cette question. — La Société, persistant dans le vote qu'elle a formulé à l'une de ses précédentes séances (1), charge son bureau d'obtenir les autorisations nécessaires pour procéder aux fouilles qui devront aider à découvrir la sépulture de Dunois. Une commission, composée de M. le Président, de M. le Secrétaire et de MM. Desnoyers, Jacob, Laurand, Olivier, Pillon, de Torquat, surveillera ces fouilles.

MONNAIES DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES DÉCOUVERTES A BOISGIBAULT.

M. Mantellier rend compte dans les termes qui suivent d'une découverte de monnaies d'or et d'argent qui a eu lieu en avril 1854, aux alentours du château de Boisgibault :

« Le 1er avril 1854, des ouvriers occupés à des travaux de terrassement, aux abords du château de Boisgibault, commune d'Ardon, ont découvert, à une très-faible profondeur, quelques monnaies d'or et d'argent du XVIe et du XVIIe siècles. Les débris d'un sac ou d'une bourse en cuir dans laquelle ces monnaies avaient dû être enfermées se reconnaissaient encore; mais au premier contact ils tombèrent en poussière. Ce petit trésor était enterré à côté d'une haie assez ancienne pour qu'on suppose qu'elle avait été choisie comme point de repère.

« Quelques-unes des pièces qui le composaient furent disséminées; le plus grand nombre a été recueilli et porté à M. le marquis de Gasville, propriétaire du château de Boisgibault, qui, après en avoir largement payé la valeur, a conservé ces pièces et a bien voulu me les confier pour être soumises à la Société.

« Elles sont au nombre de dix-neuf, six en or et treize en argent, savoir :

(1) V. ci-dessus, p. 46.

Or. — Philippe II ou Philippe III, roi d'Espagne, doubles pistoles. 4
François Ier, roi des Français, écu 1
Louis XIII (1615), écu 1
Argent.—François Ier, teston (Lyon) 1
Henri III, teston, 1575 1
demi-franc (Limoges, 1582) 1
demi-franc (Rouen, 1585) 1
quart d'écu (La Rochelle, 1585) 1
Henri IV, quarts d'écu (Pau, 1593, 1604, 1607, 1609). 4
Rennes, 1600 1
Sainte-Menehould, 1601 1
Limoges, 1604 1
quart de franc (Lyon, 1605) 1

« Les pièces d'argent n'offrent rien de remarquable; le teston de François Ier présente seul quelque intérêt. Ce teston, frappé au balancier par l'hôtel de Lyon, porte au droit le buste du roi à droite, la barbe taillée en pointe, les cheveux ras, la tête ceinte d'une couronne radiée et fleurdelisée, la poitrine couverte d'une cuirasse à l'antique, enrichie de ciselures, et la légende : DEVS IN ADJVTORIVM MEVM INTENDE. Il appartient aux dernières années du règne de François Ier.

« Quatre des quarts d'écu de Henri IV, frappés à Pau, portent au revers l'écu parti au 1er de France, au 2e coupé de Navarre et de Béarn, avec la légende des anciens rois de Navarre, *Gratiâ Dei sum id quod sum*, tandis que les trois autres quarts d'écu du même prince, frappés dans des hôtels du royaume de France (Rennes, Sainte-Menehould, Limoges), portent l'écu fleurdelisé seul et la vieille légende de la monnaie française : *Sit nomen Domini benedictum.*

« Si les pièces d'argent ne présentent qu'un intérêt secondaire, il en est autrement des six pièces d'or qui offrent cette singularité que toutes les six sont de la fausse monnaie. Un œil quelque peu exercé le reconnaît sans peine à la forme irrégulière des lettres, au faible relief des types, à l'aspect mou et pâteux des lignes et des contours, à la pâleur du métal. Je me suis, du reste, fortifié dans cette opinion en faisant toucher sous mes yeux ces six pièces : l'é-

preuve a donné moins de 583 millièmes de fin, au lieu de 900 millièmes et au-delà que donnent les pièces véritables dont elles sont des contrefaçons.

« Voici leur description :

« — PHILI..... *(Philippus Dei gratia)*. Écu aux armes d'Espagne-Autriche, timbré d'une couronne ouverte ; à dextre les lettres S B ; à sénestre, entre deux points, le chiffre II.

« ℟. ..... M. REX..... *(Hispaniarum rex)*. Croix pattée dans un double entourage formé de quatre demi-compas, cantonnée de quatre annelets. Une surfrappe a déplacé une partie de la légende et l'un des bras de la croix.

« Poids, 5 gr. 60. Or très-bas, titre inférieur à 583 millièmes de fin. L'alliage a été si imparfaitement opéré que certaines parties de la pièce sont plus blanches que d'autres. Pièce cisaillée, portant, dans sa plus grande diagonale, 12 millim.

— « Légende emportée par les coupures dont la pièce a été l'objet. Écu aux armes d'Espagne-Autriche, timbré de la couronne ouverte, accosté, à dextre, des deux lettres S B ; à sénestre de caractères effacés.

« ℟. Légende emportée par les coupures ; croix pattée dans un double entourage formé de quatre demi-compas, cantonnée de quatre annelets.

« Or très-bas, titre inférieur à 583 millièmes de fin. Poids, 5 gr. 65. Pièce peu cisaillée, portant, dans sa plus grande diagonale, 13 milimètres. Même flaon que la pièce précédente, coin différent.

— « Entre deux grenetis : ..... PVS..... TIA *(Philippus Dei gratia)*. Écu aux armes d'Espagne-Autriche, timbré d'une couronne ouverte, accosté, à dextre, de signes effacés, à sénestre, du chiffre II surmonté de deux points (II).

« ℟. Grenetis, ...IARVM. RE.... *(Hispaniarum rex)*. Croix pattée dans un double entourage formé de quatre demi-compas, cantonnée de quatre annelets.

« Or très-bas, titre inférieur à 583 millièmes de fin. Poids, 5 gr. 60. Pièce peu cisaillée, conservant sa forme arrondie, portant 15 millim. de diamètre.

— « Entre deux grenetis : PHIL..... *(Philippus Dei gratia)*. Écu aux armes d'Espagne-Autriche, timbré d'une couronne ouverte, accosté, à dextre, d'un S et d'un signe indéterminé ⊏; à sénestre, du chiffre II.

« ℞. Entre deux grenetis : HISPANIARUM REX. Croix pattée dans un double entourage formé de quatre demi-compas, cantonnée de quatre annelets.

« Or très-bas, titre inférieur à 583 mill. de fin. Certaines parties de la pièce sont blanches, d'autres jaunes. Poids, 5 gr. 60. Pièce peu cisaillée, conservant sa forme arrondie, portant 15 millim. de diamètre. Même flaon que la pièce précédente, coin différent.

« Ces quatre pièces sont des imitations des doubles pistoles d'Espagne, au nom de Philippe II ou de Philippe III, dont les règnes se placent entre l'année 1546 et l'année 1621; elles en ont le poids à très-peu de chose près.

« J'ai eu occasion d'exposer, dans un mémoire inséré au premier volume des *Annales de la Société* (1), comment les pistoles d'Espagne avaient eu, aux XVIe et XVIIe siècles, cours légal en France, où elles étaient reçues, en raison de l'élévation de leur titre et de l'insuffisance du numéraire français, sur le même pied que la monnaie du Roi. J'ai dit aussi comment cette monnaie était d'une exécution inférieure à celle des espèces françaises, et comment les flaons se trouvant inégaux entre eux, les officiers monétaires les ramenaient au poids qu'ils devaient avoir en les cisaillant après la frappe, opération qui détruisait en partie le cordon ou même les légendes, et donnait à chaque pièce une forme irrégulièrement anguleuse.

« Cette bonne renommée des pistoles d'Espagne appelait la contrefaçon, en même temps que l'imperfection de leur fabrication la rendait facile; aussi arriva-t-il que l'industrie des faux monnoyeurs s'exerça sur elles non moins que sur les monnaies royales de France. Un exemple remarquable s'en est présenté à Pithiviers en 1839. Des coins faux de pistoles, de doubles et de quadruples, furent découverts dans les ruines du château, à côté

(1) *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. Ier, p. 321.

d'un pot qui contenait un assez grand nombre de pièces de cuivre frappées avec ces coins. Les pièces et les coins appartiennent aujourd'hui à la Société Archéologique et font partie de son musée.

« Les quatre pistoles fausses du trésor récemment découvert à Boisgibault viennent fournir une nouvelle preuve de l'abondance de la circulation des monnaies espagnoles et de la contrefaçon active dont elles furent l'objet dans l'Orléanais.

« Les deux autres pièces d'or qui faisaient partie de la trouvaille sont des contrefaçons françaises.

— « + FRANCISCUS DEI GRA. FRACO REX. *(Franciscus Dei gratiâ Francorum rex.)* V gothique entre deux annelets. Écu aux armes de France, timbré de la couronne ouverte, surmontée d'un soleil.

« ℟. Grenetis. + XPS : VINCIT : XPS : RENAT IMPERAT. Entre deux annelets un V gothique. (Lettre monétaire d'Amiens.) Croix ouvragée fleurdelisée, au centre une rose, cantonnée de deux F et de deux fleurs de lis.

« Or très-bas, titre inférieur à 583 millièmes de fin. Des parties de la pièce sont blanches. Poids, 3 gr. 30. Pièce rognée, conservant sa forme arrondie. Diamètre, 17 mill.

« Imitation de l'écu au soleil de François Ier.

— « Grenetis, lion. LVDOVICVS. XIII. D. G. FRAN ET. NA REX. *(Ludovicus XIII Dei gratiâ Franciæ et Navarræ rex.)* 1615. La légende commençant au bas de la pièce. Écu de France, timbré de la couronne fermée ; au-dessus un soleil.

« ℟. Grenetis, + CHRISTVS. REGNAT. VINCIT. ET. IMPERAT. Sous le C de *vincit* un point. Croix ouvragée, fleurdelisée ; au centre un A. (Lettre monétaire de l'atelier de Paris.)

« Or très-bas, titre inférieur à 583 millièmes. Certaines parties de la pièce sont blanches. Poids, 3 gr. 60. Diamètre, 16 millimètres.

« Imitation de l'écu d'or de Louis XIII, dont elle pèse le poids, de même que la pièce précédente pesait le poids de l'écu de François Ier.

« Ce petit trésor, composé de quelques pièces d'or et de quelques pièces d'argent, fut enfoui, selon toute probabilité, dans un moment de danger, par son possesseur, qui se promettait de revenir le déterrer et qui ne revint pas ; c'est là l'explication de la plupart des

enfouissements monétaires qui se découvrent de nos jours. Dans les temps de guerre et de troubles les choses durent souvent se passer de cette manière ; mais j'hésite à admettre que le possesseur du pécule découvert à Boisgibault ait été empêché par les mauvaises chances de la guerre de revenir le prendre, et je cherche s'il n'y aurait pas une autre explication à donner.

« Il est étrange que les six pièces d'or faisant partie de ce pécule soient fausses toutes les six. Quelque actif qu'ait été le faux monnoyage dans l'Orléanais, quelque abondante qu'ait été l'émission de ses produits, on ne peut admettre que les hasards de la circulation aient amené six pièces d'or fausses dans une bourse où il n'y avait que six pièces d'or ; et lorsque l'on considère que ces six pièces d'or sont de même titre, que dans leur fabrication elles présentent des analogies qui révèlent une même origine, on arrive à cette conclusion, que le détenteur de ces espèces venait d'être la dupe d'un faux monnoyeur, de qui il les avait reçues, soit en paiement de marchandises, soit en échange d'espèces vraies, ou bien qu'il était lui-même le faux monnoyeur, ou un complice chargé d'émettre et de répandre la monnaie contrefaite. Dans cette hypothèse, les treize pièces d'argent qui étaient dans la bourse, pièces vraies et de très-bon aloi, pourraient fort bien représenter la fausse valeur de pièces d'or contrefaites déjà écoulées.

« Si cette explication est admise, il sera permis de supposer que ce n'est pas la guerre, mais la potence qui aura empêché l'enfouisseur de venir reprendre le trésor que, deux siècles et demi plus tard, la pioche a fait sortir de terre. »

Séance du 24 novembre 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. de Torquat appelle l'attention de la Société sur les embellissements que l'église de Chécy vient de recevoir par les soins de M. le curé de la paroisse, et sur une croix en pierre que M. Mar-

cille, propriétaire à Bionne, commune de Saint-Jean-de-Braye, vient d'élever sur un des chemins publics de cette commune. Cette croix a été imitée d'une croix du XVe siècle qui se trouve à Chartres; elle en est la reproduction exacte.

—M. de Torquat annonce qu'en creusant les fondations d'une aile ajoutée à l'église de Briare, on a trouvé quelques tombes en pierre, de la forme de celles qui se rencontrent si fréquemment dans l'Orléanais. Elles contenaient des ossements très-desséchés et quelques débris de vases en terre commune.

DESTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN DE VENDÔME.

Le 27 août 1854, l'ancienne église de Saint-Martin de Vendôme, qui servait de halle aux blés, s'est écroulée en partie, et depuis le Conseil municipal a émis le vœu que ce qui reste de l'édifice soit démoli.

A ce sujet, M. de Pétigny, membre de l'Institut, a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique un rapport qu'il a en même temps communiqué à la Société. Ce rapport est conçu en ces termes :

« La ville de Vendôme, qui renferme dans son étroite enceinte tant de richesses archéologiques, est menacée de perdre un de ses plus beaux monuments.

« Les voûtes de l'église Saint-Martin se sont écroulées en partie le 27 août dernier, entraînant dans leur chute tout un côté de la toiture de l'édifice.

« Cette église était la plus ancienne paroisse de Vendôme, et pendant plusieurs siècles avait été la seule. Sa masse imposante s'élevait sur le lieu même où le christianisme avait été prêché pour la première fois dans ces contrées. Sulpice Sévère, le compagnon et le biographe de saint Martin, raconte que l'apôtre des Gaules se rendant de Tours à Chartres, passa par un bourg considérable situé entre ces deux villes et dont la population était encore entièrement païenne. Il s'arrêta sur la place publique, à l'ombre d'un vieux orme, peut-être l'arbre sacré des druides, et le peuple s'assembla en foule autour de lui : « Nous le vîmes alors frémir de tout son corps, dit « Sulpice Sévère, et il commença à annoncer la parole de Dieu,

« versant des larmes et gémissant sur l'aveuglement de ce peuple « qui ne connaissait pas son Sauveur. » Une mère lui apporta son enfant qui venait d'expirer et le saint missionnaire le rendit à la vie. Ce miracle acheva de porter la conviction dans les cœurs déjà ébranlés par son éloquence inspirée. La foule tomba à ses genoux et demanda le baptême ; aidé de ses disciples, il versa l'eau de la régénération sur tous ces fronts inclinés devant lui et, dans sa joie, il s'écria : « Qu'il est bon de faire des chrétiens sur ces places où « l'on a fait tant de martyrs ! »

« Peu de temps après la mort du saint, un humble sanctuaire fut élevé à l'endroit où cette scène touchante s'était passée, et le bourg tout entier prit le nom de l'apôtre qui y avait fait luire pour la première fois le flambeau de l'Évangile. En effet, le nom de Vendôme appartenait spécialement au château et à ses dépendances, l'ancien *oppidum* des Gaulois. L'emplacement de la ville actuelle, pendant tout le moyen-âge, ne s'est appelé que le bourg Saint-Martin. Rebâtie à diverses époques, l'église de Saint-Martin n'a jamais perdu la tradition de son origine. Avant nos dernières révolutions, on montrait encore devant son portail des ormes séculaires qu'on désignait comme les rejetons de l'arbre au pied duquel le saint avait prêché.

« Pendant près de mille ans Vendôme n'eut pas d'autre paroisse. Les faubourgs Saint-Lubin et Saint-Bienheuré avaient leurs églises ; mais ils ne faisaient pas partie de la ville, et le faubourg Saint-Bienheuré reconnaissait même pour suzerain un seigneur étranger, le sire de Beaugency. La collégiale de Saint-Georges, qu'Agnès de Poitiers avait fondée pour s'épargner la fatigue de descendre tous les jours de la montagne à l'église Saint-Martin, n'étendait pas sa juridiction au-delà des dépendances du château, et l'église abbatiale de la Trinité était renfermée dans l'enceinte fortifiée de ce grand monastère qui, formant dans le Vendômois comme un état à part, ne relevait que de Dieu et de son vicaire, le pontife de Rome. Ce fut dans l'église Saint-Martin qu'en 1034, après une messe célébrée par Théodoric, évêque de Chartres, le héros de l'Anjou, Geoffroy Martel, entouré de sa cour et de ses vassaux, fit vœu de fonder une abbaye en l'honneur de la sainte Trinité sur l'emplacement d'une

fontaine où il avait vu tomber et s'éteindre successivement trois flèches enflammées.

« Vers 1050, Oderic, abbé de la Trinité, voulut faire construire dans l'enceinte du monastère une chapelle pour ses vassaux, dont le nombre, toujours croissant, commençait à former autour de l'abbaye un nouveau bourg appelé le *Bourg-Neuf*. Frodon, seigneur du bourg Saint-Martin, s'opposa à l'érection de cette chapelle qu'il considérait comme un empiètement sur les droits de la paroisse, et ce fut seulement au lit de mort qu'il y donna son consentement.

« A la fin du XVe siècle, la population de Vendôme s'étant considérablement accrue, les habitants de la partie nord de la ville se réunirent pour construire à frais communs une église sous l'invocation de la Madeleine. Le comte Jean de Vendôme les aida de ses libéralités, et l'église, bâtie en 1474, fut érigée en paroisse en 1487. Ce fut le premier démembrement de la paroisse de Saint-Martin. A cette époque, qu'on a si bien désignée sous le nom de renaissance, le réveil des lettres et des arts imprima à tous les travaux publics une prodigieuse activité. Tous les grands édifices de Vendôme, dévastés dans les siècles précédents par les guerres des Anglais, furent alors relevés de leurs ruines avec une magnificence que les temps antérieurs n'avaient pas connue. Alors aussi l'église de Saint-Martin fut rebâtie entièrement, et il ne resta rien des constructions plus anciennes.

« Marie de Luxembourg, veuve du comte François de Bourbon, posa la première pierre de cette restauration qui fut commencée par le clocher, la nef et le grand portail. En effet, l'architecture de ce portail rappelle le style de celui de l'église abbatiale de la Trinité qui date des dernières années du XVe siècle, et le clocher offre aussi beaucoup de traits de ressemblance avec celui de la chapelle de l'ancien hospice Saint-Jacques, aujourd'hui la chapelle du lycée, charmant bijou de la renaissance dont on doit également la reconstruction à Marie de Luxembourg.

« En 1534, Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, donna des lettres-patentes pour l'agrandissement et l'achèvement de l'église Saint-Martin. Ce fut alors qu'on éleva le chœur, les transsepts

et les portails latéraux. Ces travaux furent terminés en 1539, date inscrite sur le pilier principal du portail latéral du nord.

« Pour donner une idée de la grandeur et de la beauté de ce monument, il suffira d'indiquer ses proportions par des mesures approximatives.

« La longueur totale de l'édifice dans œuvre est de 50 mètres, dont 19 pour le chœur, 7 pour les transsepts, le reste pour la nef. La largeur, qui n'est point partout uniforme, varie de 20 à 22 mètres. La hauteur des voûtes est de 21 mètres. La nef n'a que 5 mètres de largeur entre les piliers.

« Evidemment, elle était trop étroite pour la hauteur des voûtes, et l'on trouverait difficilement un second exemple d'une semblable disproportion. Ce défaut du plan primitif dut frapper tous les yeux lorsque la nef fut terminée. Aussi le duc Charles, en prescrivant la continuation des travaux, fit porter la largeur du chœur à 6 mètres 10 centimètres et celle des bas-côtés à 4 mètres 75 centimètres. Pour obtenir cet élargissement, on enferma dans l'intérieur des bas-côtés de la nef les bases des contreforts qui formaient d'abord saillie en dehors de l'édifice et qui servirent de murs de refend pour les chapelles, au nombre de cinq, de chaque côté de la nef, où l'on compte ce même nombre de travées et d'arcades. Il y a quatre chapelles de chaque côté du chœur et, en outre, aux deux flancs de l'abside, deux charmantes petites chapelles dont la voûte est ornée d'un réseau de nervures finement dessinées. Le chœur, décoré de deux rangs de balustrades au-dessus des piliers et éclairé par de vastes fenêtres en ogive, se termine par une abside arrondie dont la voûte très-ornée porte au centre un cartouche représentant saint Martin qui donne son manteau au pauvre. Toute cette construction offre dans son aspect intérieur des rapports frappants avec la cathédrale d'Orléans, qui a aussi le défaut de n'être pas assez large pour sa hauteur, et dont les voûtes sont soutenues, comme à l'église Saint-Martin, par de gros piliers à nervures prismatiques.

« La façade de l'entrée principale est décorée d'un grand portail ogival dont les rameaux à jour s'entrelacent dans le style flamboyant, un élégant clocher se dresse en saillie sur le côté gauche de cette

façade et se termine par deux campanilles superposées et flanquées de quatre clochetons; mais c'est surtout dans les portails latéraux que l'architecte a déployé toutes les richesses de l'ornementation. De petites niches ornées de délicates colonnettes se groupent en pyramides au-dessus des piliers, et l'ensemble de cette décoration, aussi gracieuse qu'originale, se termine par deux rangs de balustrades d'une admirable légèreté, au-dessus desquelles s'épanouissaient jadis de magnifiques rosaces de vitreaux coloriés.

« Cette belle église était dans toute la splendeur de sa brillante rénovation lorsque éclatèrent sur la France les luttes désastreuses du protestantisme contre la religion de nos pères. Néanmoins, la population de Vendôme était si fermement attachée à la foi catholique qu'elle ne souffrit dans ses murs aucune de ces profanations qui, en 1562, dévastèrent presque tous les édifices religieux du royaume. Malgré Jeanne d'Albret et sa garnison calviniste, les églises paroissiales furent préservées de tout outrage, et la collégiale de Saint-Georges, dépendante du château, fut seule pillée et profanée. Mais au mois de novembre 1589, l'armée d'Henri IV vint mettre le siége devant la ville où dominait le parti de la ligue. Au bout de cinq jours, le canon fit brèche dans les vieux remparts du château, et l'infanterie de Biron, se précipitant par cette ouverture, poussa devant elle les bourgeois, seuls défenseurs de la place, jusque dans la ville basse, où elle entra pêle-mêle avec eux. Tandis que tous les habitants en état de porter les armes se battaient sur les murailles, les femmes, les enfants, les vieillards s'étaient rassemblés dans l'église Saint-Martin. Le père Chessé, gardien des Cordeliers, était en chaire; il donnait l'absolution à la foule agenouillée et l'exhortait à mourir lorsqu'une décharge de mousqueterie, dont la principale façade porte encore les traces, annonça l'arrivée des vainqueurs. Les portes furent brisées et les soldats furieux pénétrèrent dans l'église. Les uns, se ruant sur la foule épouvantée, la poursuivirent jusqu'au pied des autels; d'autres, montant à la chaire, saisirent le religieux et le traînèrent, en lui prodiguant mille outrages, jusqu'à la place qu'ombrageaient les ormes sous lesquels la tradition voulait que saint Martin eût prêché. En ce moment, d'autres soldats amenaient au même endroit le gouverneur, Jacques

de Benehart, de l'illustre famille de Maillé, fait prisonnier dans sa maison, où il s'était défendu jusqu'à la dernière extrémité. Maillé-Benehart se mit à genoux devant le gardien des Cordeliers et le pria de recevoir sa confession. Les soldats lui tranchèrent la tête à cause de sa qualité de gentilhomme et demandèrent une corde pour pendre le religieux à l'arbre de saint Martin. Toujours intrépide et calme, le père Chessé détacha celle qui serrait sa robe de bure et la donna à ses bourreaux. Le courage de ce moine frappa tellement les soldats huguenots, qu'ils dirent que le religieux était mort en brave et le gouverneur en religieux.

« Du reste, leur rage s'acharna même sur les cadavres des deux victimes. Ils coupèrent la tête du père Chessé et, pour mieux insulter les catholiques, ils la placèrent, avec celle de Maillé-Benehart, à l'intérieur de l'église dans deux trous pratiqués au-dessus de la principale porte d'entrée. Chose étonnante ! à travers les révolutions qui se sont succédé depuis trois siècles, malgré les transformations qu'a subies cette église d'abord abandonnée, puis rendue au culte et enfin convertie en halle, ces crânes décharnés sont toujours restés à la place où leurs bourreaux les avaient mis. Ils y seraient encore si l'on n'avait eu, il y a peu d'années, la singulière idée de les transporter à l'Hôtel-de-Ville et d'en orner la cheminée du cabinet du maire. Depuis on a donné à ces malheureux restes un asile plus décent dans le fond d'une armoire, où ils attendent qu'une pensée pieuse les rende enfin à une sépulture chrétienne.

« L'église de Saint-Martin fut tellement dévastée par les soldats de Henri IV, qu'elle resta quelque temps déserte. En 1597, on y fit des travaux de restauration dont la date est inscrite en haut du mur méridional de la nef, au-dessous des gracieux enroulements de pampres qui en forment la corniche ; mais dans le XVIIe siècle, la piété de César, duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, répara tous les désastres des temps de troubles et de guerres civiles. Ce fut lui qui fit construire, au côté sud de l'abside, la sacristie dont les belles voûtes portent son écusson fleurdelisé et accompagné de deux ancres, insigne de sa dignité de grand-amiral. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, l'église Saint-Martin continua d'être la principale paroisse de Vendôme. Son clergé avait le pas

sur celui des autres églises dans les processions, et toutes les cérémonies publiques se célébraient dans sa vaste enceinte.

« En 1790, on jugea qu'un seul temple suffirait à la population catholique de Vendôme, et comme l'abbaye de la Trinité venait d'être supprimée, on prit sa magnifique église pour en faire la paroisse de la ville. Celles de la Madeleine et de Saint-Martin furent vendues comme biens nationaux. La municipalité de Vendôme acheta cette dernière église, *sans le clocher*, pour en faire une halle. On enleva les autels et tous les objets de décoration servant au culte, on boucha la plupart des grandes fenêtres pour s'épargner l'entretien des vitres, et on mura les cinq arcades qui séparaient la nef du bas-côté du nord pour établir les boucheries de la ville dans cette partie ainsi isolée du reste de l'édifice. Ces travaux transformèrent le superbe vaisseau de l'église paroissiale en une espèce de cave obscure et fétide que le défaut de jour et d'air rendait peu propre même au service d'une halle aux grains. Les murs dépouillés furent livrés à des dégradations, à des profanations de toute sorte. D'infâmes latrines masquèrent un des côtés du grand portail ; on donna des bals publics dans le chœur, on y installa les foires d'hiver, et des marchands forains y étalèrent leurs boutiques sous les voûtes noircies par la fumée.

« Cependant, rien n'avait été fait jusque-là qui pût compromettre gravement la solidité de l'édifice. Mais, en 1835, la partie des bas-côtés affectée aux boucheries fut cédée par le maire au génie militaire qui y établit les ateliers des armuriers et des tailleurs de la garnison. Pour y installer ces différents services, le génie construisit sous les voûtes un plancher soutenu par des solives qu'on ne put placer sans entamer plus ou moins les piliers de la nef. Ces travaux devinrent la première cause de la ruine de l'édifice. De nouveaux actes de vandalisme devaient la consommer.

« Au commencement de cette année, l'agrandissement du quartier de cavalerie permettant d'y renfermer tous les services de la garnison, l'administration municipale de Vendôme obtint du ministère de la guerre la restitution de la partie de l'église que le génie militaire avait envahie. On pouvait croire que cette restitution avait été demandée dans des vues de restauration ou, tout au moins, de conservation pour un monument si précieux à la ville par son as-

pect grandiose, ses souvenirs historiques et même par son utilité matérielle comme halle. Mais ces espérances s'affaiblirent lorsqu'on vit l'administration municipale abandonner à une entreprise de messagerie une partie du local qu'elle venait de recouvrer. Les magasins de cette entreprise occupèrent les deux premières travées du bas-côté du nord, et l'on résolut de démolir dans les autres travées les murs de refend et les planchers pour agrandir la halle.

« Malheureusement les travaux n'ont pas été exécutés avec assez de soin et de surveillance. Dans les derniers jours d'août, on avait hâté la démolition, parce qu'on voulait faire de la vieille église le théâtre d'une fête populaire à l'occasion de la distribution des primes du comice agricole. Le dimanche 27 de ce mois, les ouvriers y avaient travaillé toute la journée. A cinq heures du soir, ils quittaient leur ouvrage, et une demi-heure après le grand pilier qui formait l'angle de la nef et des transsepts du côté du nord s'affaissait avec un horrible fracas, entraînant dans sa chute la moitié des voûtes du transsept et celles des deux premières travées de la nef avec toute la couverture de cette partie de l'édifice. Le bruit fut tel que les habitants de Vendôme purent croire à un tremblement de terre. Cependant les trois autres grands piliers du transsept restèrent debout, et leur admirable solidité soutint le reste des voûtes qui semblent plus majestueuses que jamais, éclairées par la lumière de cette large brèche et suspendues en l'air à une hauteur de soixante pieds comme par une force invisible.

« Lorsque l'immense nuage de poussière soulevé par la catastrophe fut dissipé, et qu'on put reconnaître l'étendue du mal, on s'empressa de déblayer et d'étayer cette vaste ruine ; mais, dès le premier abord, le désastre fut jugé irréparable. On crut inutile de demander au Gouvernement l'envoi d'un architecte, et de procéder à une enquête sérieuse qui aurait pu faire découvrir quelque moyen de sauver un aussi précieux monument. Cependant, en examinant avec soin l'état du bâtiment, on serait peut-être arrivé à cette conclusion qu'il en coûterait moins cher pour la consolidation des voûtes et le rétablissement des toitures écroulées, que pour la construction d'une halle nouvelle dont la ville sentira tôt ou tard l'indispensable nécessité.

« Quoi qu'il en soit, le conseil municipal a voté, le 6 novembre, la démolition de l'église Saint-Martin. Cette belle église semble donc irrévocablement condamnée à disparaître du sol de la ville dont elle fut la première et, pendant tant de siècles, la seule paroisse. Néanmoins, si l'attention du Gouvernement était appelée sur cette décision regrettable, son intervention pourrait en arrêter l'exécution, ou du moins assurer la conservation du clocher, qui est la propriété de l'État et qui renferme la seule horloge de la ville. Ce clocher, que l'on pourrait conserver comme beffroi, est à lui seul un monument que beaucoup de villes envieraient, et son isolement ferait encore mieux ressortir l'élégance de ses proportions.

« Tous les amis de l'archéologie et de l'histoire déploreront la destruction d'un édifice qui, après la cathédrale de Sainte-Croix, d'Orléans, peut être considéré comme un des plus beaux monuments de la seconde époque de la renaissance que possède l'ancienne province de l'Orléanais. Les artistes regretteront le point de vue peut-être unique en France que présentaient, par leur rapprochement sur une même ligne de perspective, les deux admirables églises de Saint-Martin et de la Trinité. Enfin, la ville de Vendôme, privée d'un local indispensable pour son commerce de grains, perdra un des plus beaux fleurons de sa couronne monumentale.

« M. Launay, professeur de dessin au lycée de Vendôme, s'occupe en ce moment de lever un plan complet de l'église de Saint-Martin et de la dessiner sous toutes ses faces. Ce travail consciencieux conservera le souvenir de ce bel édifice et fera mieux comprendre l'importance d'une perte irréparable. »

M. Laurand donne à son tour lecture d'une note sur l'église de Saint-Martin de Vendôme. Il demande que la Société signale à l'attention de M. le Préfet de Loir-et-Cher l'importance qu'il y aurait à relever la partie aujourd'hui détruite de l'édifice, ou à conserver tout au moins ce qui reste debout, et particulièrement le clocher. La Société décide qu'il sera écrit dans ce sens à M. le Préfet de Loir-et-Cher.

Séance du 8 décembre 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. le Président annonce que, dans sa session de 1854, le Conseil général du Loiret a maintenu au chiffre de 1,000 fr., pour 1855, l'allocation annuelle qu'il accorde à la Société, et que M. le Ministre de l'Instruction publique lui a accordé, par décision du 22 novembre, une subvention de 300 fr.

— M. le Préfet du Loiret adresse à la Société l'autorisation de faire, dans l'église de Notre-Dame de Cléry, les recherches nécessaires pour découvrir la place où les restes de Dunois ont été inhumés (1).

— M. le Préfet de Loir-et-Cher adresse la réponse qui suit à la lettre par laquelle la Société a appelé son attention sur l'église de Saint-Martin de Vendôme.

« Blois, le 6 novembre 1854.

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la reconstruction de l'ancienne église de Saint-Martin de Vendôme. Déjà, j'avais appelé l'attention de M. le Ministre d'État sur cet édifice. Je doute qu'en raison de l'énormité de la dépense qu'entraînerait l'exécution d'un pareil projet, Son Excellence soit disposée à le faire classer parmi les monuments historiques. Les hommes de l'art qui ont été chargés de l'examiner en ont témoigné le plus vif désir, mais le Conseil municipal a refusé de s'y associer. Quant au clocher, qui reste encore debout, sa valeur artistique ne saurait être contestée, et je n'hésite pas à penser que la décision à intervenir ne soit favorable à sa conservation et à son classement. Dans tous les cas, j'attendrai les instructions de M. le Ministre avant d'autoriser aucuns travaux de démolition.

« Agréez, etc. »

(1) Voir ci-dessus, pages 46 et 73.

— La commission des publications annonce que l'impression des lettres des rois de France, découvertes dans les archives de la ville de Chartres, impression qu'elle a précédemment votée (1), touche à son terme et que ces lettres formeront le troisième volume de ses Mémoires. M. Lucien Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir et de la ville de Chartres, a pris le soin de les copier et de préparer l'édition qui va paraître. M. Merlet a de plus adressé à la Société une introduction destinée à prendre place en tête du volume; il est donné lecture de cette introduction, dont l'impression est votée sur les conclusions de la commission des publications.

— M. le préfet du Loiret adresse à la Société un exemplaire de son *Rapport au Conseil général du Loiret, session de 1854,* et un exemplaire du *Procès-Verbal des séances du Conseil;* rapport et procès-verbal dans lesquels se lisent les passages suivants :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Rapport du Préfet.

« Les nouvelles instructions du 20 janvier 1854 ont introduit dans la disposition matérielle des pièces et dans la rédaction de l'inventaire des modifications radicales.

« Lorsque ce nouveau travail sera terminé dans tous les dépôts de l'Empire, et que, suivant les intentions du gouvernement, il aura été publié, on y trouvera les détails les plus intéressants sur notre histoire, celle des communes et des anciennes familles, sur la propriété foncière et mobilière, les sciences, les arts, le droit public, les usages et les mœurs de chaque province, de chaque localité.

« Tel est le but que le Gouvernement veut atteindre. Le programme est donné; les archivistes des départements sont chargés d'en remplir les conditions.

« En ce qui touche le Loiret, le rangement des pièces dans les nouvelles catégories qui leur sont assignées est terminé pour :

« L'Apanage d'Orléans, les Justices royale et seigneuriales, l'In-

(1) V. t. Ier, p. 127, 138.

tendance de la Généralité, le Bureau des finances, les États-Généraux, les Assemblées provinciales, l'Université, le Collége, les Sociétés savantes, l'Évêché, le Chapitre épiscopal, la Chambre syndicale du clergé, le grand Séminaire.

« La partie intellectuelle, qui comprend la rédaction des inventaires et l'établissement des tables de lieux, de personnes, de matières, se poursuit avec activité.

« Ce travail a été commencé par la lettre A, sous laquelle est rangé l'Apanage d'Orléans. Les titres relatifs aux Châtellenies de Beaugency, Boiscommun, Châteauneuf, Châteaurenard, Lorris, Montargis, Neuville, sont inventoriés. Ils forment 255 articles ou dossiers, qui comprennent 7,069 pièces, et ils ont fourni le sujet de 2,500 fiches pour les trois tables générales.

« Tout me fait présumer que le rangement définitif et l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1789 seront achevés pour votre prochaine session. »

CHARTES PROVENANT DE LA CHAMBRE DES COMPTES DU DUCHÉ D'ORLÉANS.

Rapport.

« En 1841, l'un de mes prédécesseurs soumit au Conseil général le catalogue d'une collection de documents inédits sur l'histoire de France, mis en vente à Liége. Le Conseil, appréciant l'importance des pièces qui intéressaient l'ancien Orléanais, autorisa le Préfet à entrer en arrangement avec les détenteurs.

« Le prix demandé parut tellement exagéré que le Préfet dut renoncer à cette acquisition.

« Depuis, treize années se sont écoulées et ont singulièrement modifié les prétentions des possesseurs. Ces derniers ont reconnu qu'une collection aussi considérable ne pouvait être vendue qu'au département du Loiret, et que le prix fixé dans la demande primitive était évidemment exagéré.

« Ils consentent maintenant à vendre quatre mille huit cents documents pour 8,000 fr., au lieu de 30,400 fr. qu'ils avaient demandés en 1841.

« Cette somme de 8,000 fr. est peut-être encore élevée; toutefois, elle permet d'entrer en négociation.

« Je mets donc sous vos yeux le dossier de cette affaire. Il est à désirer qu'il vous soit possible d'enrichir vos archives et d'ouvrir une mine inexplorée aux hommes adonnés à l'étude du passé. »

Procès-Verbal.

« M. Dumesnil rend compte au Conseil, en termes pleins d'intérêt, des démarches qui ont déjà été tentées à Liége, auprès de personnes qui sont détenteurs de titres intéressant l'Orléanais.

« Après ce compte-rendu, le Conseil s'associe en entier aux vœux de la commission et prend la délibération suivante :

« Le Conseil général, vu le rapport de M. le Préfet, duquel il « résulte que des documents inédits sur l'histoire de France, et « intéressant l'Orléanais, sont, depuis plusieurs années, mis en « vente à Liége;

« Vu la délibération prise dans la session de 1841;

« Vu la proposition faite par le propriétaire de ces pièces, aux « termes d'une lettre en date du 20 décembre 1853, de céder quatre « mille huit cents de ces documents, moyennant le prix de 8,000 fr., « au lieu de 30,400 fr. qu'il avait demandé en 1841;

« Vu l'état ou catalogue sommaire de ces documents comprenant « des chartes et pièces manuscrites au nombre de quatre mille sept « cent soixante-sept, concernant l'histoire générale de la province « de l'Orléanais, ainsi que l'histoire particulière d'un certain nom- « bre de villes et de localités de cette ancienne province;

« Considérant que ces pièces présentent un intérêt particulier « pour le département du Loiret; qu'il est à désirer que l'acquisi- « tion en soit faite pour enrichir les archives départementales et « pour fournir des documents nouveaux et inédits aux hommes « voués à l'étude du passé;

« Mais considérant que le prix de 8,000 fr. est trop élevé;

« Invite M. le Préfet à entrer en négociation avec les propriétaires de ces documents et à en offrir un prix en rapport avec leur « véritable valeur et compatible avec les ressources du départe- « ment. »

ÉGLISE DE CLÉRY.

Procès-Verbal.

« Sur la proposition de M. Dumesnil, au nom de la commission d'administration, le Conseil général vote la somme de 400 fr. pour aider la commune de Cléry dans l'exécution des travaux à faire au pourtour de l'église. »

Séance du 22 décembre 1854.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Berry adresse sa démission de membre titulaire non résidant. Il devient membre correspondant.

— La Société archéologique du grand-duché de Luxembourg entre en relation avec la Société.

— MM. les conservateurs du musée font connaître que, depuis sa dernière séance, la Société a reçu de M. le maire d'Orléans plusieurs fragments de sculpture découverts dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville. Ces fragments sont de deux ordres très-différents. Les uns, en pierre revêtue de couleurs, sont des débris de statues d'église; il y a lieu de penser qu'ils proviennent de l'Aleu-Saint-Mesmin, petite église appartenant à l'abbaye de Mici, qui était contiguë aux terrains qui forment aujourd'hui le jardin de l'Hôtel-de-Ville. Les autres, en pierre nue, sont des débris d'un lion, d'un animal fantastique, d'une statue équestre dont le cheval portait un mètre de longueur. Ces sculptures, en ronde bosse, ont pu appartenir indifféremment à un édifice religieux ou à un monument civil; il y a lieu de vérifier si elles proviennent de la façade, aujourd'hui détruite, de l'hôtel Groslot (Hôtel-de-Ville) qui donnait sur le jardin. MM. Bimbenet, Rocher et Jacob sont priés de faire à ce sujet quelques recherches.

— M. le Président fait connaître que la commission chargée par

la Société de se rendre à Cléry (1) pour rechercher dans quelle partie de l'église les restes de Dunois avaient été inhumés, s'est livrée à cette recherche, dont le résultat a été de déterminer le lieu des sépultures de Jean, comte de Dunois ; de Marie d'Harcourt, sa femme ; de François, comte de Dunois, son fils ; et d'Agnès de Savoie, comtesse de Dunois, sa bru. Ces quatre personnages sont inhumés dans la chapelle dite *de Longueville*. — Il a été, de cette découverte, rédigé procès-verbal, qui sera inséré au *Bulletin* du premier trimestre de 1855. Une analyse de ce même procès-verbal a été adressée, sous forme de rapport, à M. le Préfet du Loiret.

M. Bimbenet exprime le vœu qu'une inscription indicative des sépultures que renferme la chapelle de Longueville soit placée dans cette chapelle par les soins de la Société. Cette proposition est prise en considération, et le bureau est chargé de faire les démarches nécessaires pour sa mise à exécution.

— La Société procède au renouvellement du bureau et des commissions permanentes pour 1855.

Membres sortants :

MM. DE VASSAL, *président*, rééligible ;
DUPUIS, *vice-président*, rééligible ;
DUPUIS, *membre de la commission du musée*, rééligible.

Sont élus :

Président, M. DE VASSAL ;
Vice-président, M. DUPUIS ;
Membre de la commission du musée, M. DUPUIS.

Le bureau et les commissions se trouvent, d'après cela, composés comme suit, pour 1855 :

Bureau.

President, M. DE VASSAL ;
Vice-président, M. DUPUIS ;

(1) V. ci-dessus, p. 90.

Secrétaire, M. Mantellier ;
Archiviste, M. Mauge ;
Trésorier, M. de Langalerie.

Commission des publications.

MM. Rocher, Tranchau, Bimbenet.

Commission du musée.

MM. Mantellier, Desnoyers, Dupuis.

MEMBRES ÉLUS AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1854.

Titulaires résidants.

MM. Imbault, architecte ;
Pelletier, vicaire général ;
Carette, employé des contributions indirectes.

Documents, Ouvrages, Antiques et Objets d'art reçus ou achetés pendant le quatrième trimestre de 1854.

MANUSCRITS.

Bail consenti, sous le sceau de la prévôté d'Orléans, le 24 janvier 1396, par les religieux, prieur et couvent de Saint-Samson d'Orléans, à Phélippot, dit Baudon, et à Jehannette, sa femme, d'une maison assise derrière le *Martroy au blé* d'Orléans, au prix annuel de 8 livres parisis. — Expédition sur parchemin.

Compte rendu le 30 novembre 1556, par Jacques Deloynes, échevin de la ville d'Orléans et receveur des deniers communs, aux autres échevins de la ville, de diverses dépenses, parmi lesquelles celles de la procession du huit mai, s'élevant ensemble à la somme de 366 livres 9 sols 5 deniers pite tournois, faites du 15 mars 1555 au 15 septembre 1556. — Expédition délivrée sur parchemin par Morize et Deloynes, notaires au Châtelet d'Orléans. — In-f°, 5 f.

Compte rendu le 10 avril 1571, par Jacques Alleaume, receveur des deniers de la ville d'Orléans, aux délégués du clergé et aux échevins de la ville, des dépenses s'élevant ensemble à la somme de 864 livres 4 sols 6 deniers tournois, pour travaux à la forteresse de Saint-Aignan. — Expédition délivrée sur parchemin par Duboys, notaire. — In-f°, 4 f.

Compte rendu le 10 avril 1571, par Jacques Alleaume, receveur des deniers de la ville d'Orléans, aux délégués du clergé et aux échevins de la ville, des dépenses s'élevant ensemble à 2324 livres 9 sols 10 deniers tournois, faites pour dépenses de *charpenterye* et couverture à la citadelle de la porte *Banyer*, à la forteresse de Saint-Aignan, aux tours des remparts et portes de ville, du 25 mai 1569 au 20 mars 1571. — Expédition sur parchemin délivrée par Duboys, notaire. — In-f°, 14 f.

Compte rendu le 10 avril 1571, par Jacques Alleaume, receveur des deniers de la ville d'Orléans, aux délégués du clergé et aux échevins de la ville, des dépenses faites du 9 novembre 1570 au 12 janvier suivant, pour l'ameublement, l'approvisionnement de la citadelle de la porte Bannier et le logement des soldats ordonnés par le Roi pour la garde de la dite citadelle, s'élevant à la somme totale de 1441 livres 12 sols 2 deniers tournois. — Expédition délivrée sur parchemin par Duboys, notaire. — In-f°, 6 f.

Compte rendu le 23 septembre 1572, par Jacques Alleaume, receveur des deniers communs de la ville d'Orléans, aux délégués du clergé et aux échevins de la ville, de diverses dépenses, parmi lesquelles celles du huit mai, faites du 17 avril 1569 au 7 février 1571. — Expédition délivrée sur parchemin par Duboys, notaire. — In-f°, 7 f.

Compte rendu le 23 septembre 1572, pas Jacques Alleaume, receveur des deniers de la ville d'Orléans, aux délégués du clergé et aux échevins de la ville, de diverses dépenses s'élevant à 115 sols, faites pour la citadelle de la porte Bannier au cours des années 1570 et 1571. — Expédition sur parchemin délivrée par Duboys, notaire. — In-f°, 2 f.

Compte rendu le 23 septembre 1572, par Jacques Alleaume, receveur des deniers de la ville d'Orléans, aux délégués du clergé et

aux échevins de la ville, des dépenses s'élevant ensemble à 4954 livres 4 sols, faites au cours de l'année 1571, pour la solde de la *gendarmerye* employée aux guet et garde de la ville d'Orléans. — Expédition délivrée sur parchemin par Duboys, notaire. — In-f°, 4 f.

Achat.

IMPRIMÉS.

— *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome V, 11e livraison, Limoges, in-8°, 136 p.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, tome II, première fascicule, Tongres, 1854-1855, in-8°, 141 p.

Bulletin de l'Institut national genevois, n° 1, Genève, 1853, in-8°, 152 p.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, in-8°, 72 p.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, nos 1 à 8, Langres, in-4°, 194 p., avec pl.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, tome IX, 1851-1854, Saint-Omer, 1851, 402 p., avec atlas.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tome VI, troisième trimestre de 1853, Tours, in-8°, p. 163 à 228.

Commission historique du département du Cher, année 1854, n° 3, Bourges, 1854, in-8°, p. 60 à 84.

Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde, Bordeaux, 1852, in-8°, 66 p., Bordeaux, 1853, in-8°, 80 p.

Mémoires de l'Institut national genevois, tome Ier, 1853, Genève, 1854, petit in-f°, 204 p., avec pl.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, année 1852, VIII, année 1853, IX, Luxembourg, 1853, 1854, 2 vol. in-4°, avec pl.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome III, 3e livraison, Namur, 1844, in-8°, p. 249 à 360, avec pl.

Revue de la numismatique belge, 2e série, tome IV, 3e livraison, Bruxelles, in-8°, 275 à 376, avec pl.

Échanges.

— *Revue numismatique*, années 1850 à 1853, 4 vol. in-8° avec pl.; don de M. Cartier.

— *Essai historique, archéologique et statistique de l'arrondissement de Pont-Audemer*, par M. A. Canel, t. II, Paris, 1833-1834, 2 vol. avec atlas; hommage de l'auteur.

— *Une monnaie des Scheiffard de Mérode, seigneurs de Limbricht*, par Renier Chalon, Bruxelles, 1854, in-8°, 9 p., avec pl.

Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Renier Chalon, 2e supplément, Bruxelles, 1854, in-4°, 88 p., avec pl. Hommage de l'auteur.

— *Affinage royal de Trévoux*, par M. Ph. Mantellier, Blois, in-8°, 8 p.; hommage de l'auteur.

— *Sceau de l'abbaye de Marmoutier*, par M. L. Boilleau, Paris, 1854, in-8°, 8 p.; hommage de l'auteur.

— *Chartes fausses de l'abbaye de la Trinité de Tiron*, par Lucien Merlet, 12 p.; hommage de l'auteur.

— *Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang, prononcée dans l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans, le 20 avril 1752, par M. Jean-François Colas*, Orléans, Charles Jacob, in-4°, 35 p.

Éloge de Jeanne d'Arc prononcé dans l'église cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1829, par M. l'abbé E. Morisset, Orléans, 1829, in-8°, 39 p.

Don de M. Desnoyers.

— *Notice nécrologique sur la vie et les travaux de M. J.-B.-A.-N. Duchalais*, par C.-F. Vergnaud-Romagnési, Orléans, 1854, in-8°, 4 p.; hommage de l'auteur.

— *Séance de l'Académie française; discours de réception de M. l'évêque d'Orléans; réponse de M. le comte de Salvandy, directeur de l'Académie française*, Paris, 1854, in-8°; hommage de S. G. l'évêque d'Orléans.

— *Cour impériale d'Orléans; discours prononcé à l'audience de rentrée du 3 novembre 1854, par M. Cordoën, procureur général*, Orléans, Pagnerre, 1854, in-8°, 48 p.; hommage de M. Cordoën.

— *Conseil général du Loiret, session de 1854; rapport du Préfet*, Orléans, 1854, in-8°, 100 p.

Conseil général du Loiret, session ordinaire de 1854; procès-verbal, Orléans, 1854, in-8°, 135 p.

Don de M. le Préfet du Loiret.

CARTES ET PLANS.

— *Carte du département du Loiret,* Chanlaire.

Plan général des bords du Loiret, depuis sa source jusqu'à son confluent dans la Loire, J. Rigo, lithographies.

Don de M. Desnoyers.

ESTAMPES.

— Jeanne d'Arc en pied. — Cathelin, d'après Vouët. Gravure.

Jeanne d'Arc, portrait avec les légendes : *Johanna Darc Aurelianensis puella vulgò nuncupata, talis inermis erat muliebri veste puella. — Mollis an hic facies? an imago tenella puellæ? veste puellari martia virgo latet.* — L. Gaultier. Gravure.

Jeanne d'Arc, portrait avec la légende : IEANNE LA PUCELLE. Gravure.

Jeanne d'Arc, portrait avec les légendes : *La pucelle d'Orléans. — Fortitudine suâ restituit rem.* — A. de Mercenay, 1769. Gravure.

Jeanne d'Arc en pied. Lithographie.

Jeanne d'Arc, statue de la place du Martroi d'Orléans. — Champin. Gravure sur bois.

Histoire merveilleuse et véritable de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, vue de la statue en pied élevée sur la place du Martroi d'Orléans, accompagnée d'une complainte, 1852, imprimerie d'A. Jacob. Reproduction d'une ancienne gravure sur bois.

Jeanne d'Arc en pied, d'après la princesse Marie d'Orléans. Lithographie.

Jeanne d'Arc recevant l'épée de Charles VII. Lithographie.

Jeanne d'Arc à Chinon; Jeanne d'Arc aux Tourelles; gravure au trait d'après les bas-reliefs du piédestal de la statue de la place du Martroi d'Orléans, par Gois. — C. Normand. Lithographie.

Jeanne d'Arc aux Tourelles. — Gavarni. Lithographie.

Jeanne d'Arc dans sa prison à Rouen. Lithographie.

Jeanne d'Arc sur le bûcher, d'après Feuchère. Gravure.

Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans depuis 1823, portrait. — Langlumé. Lithographie.

Portrait du général Beauvais. — Tardieu. Gravure.

Orléans, église Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Recouvrance, Musée, ancien Hôtel-de-Ville, Saint-Paterne, embarcadère, place Sainte-Croix, Hôpital général, chapelle Saint-Jacques, maison de François Ier, église Saint-Paul, cathédrale, rue Jeanne-d'Arc, frontispice du *Nouvel Album d'Orléans*, 1847. — J. Arnout. Lithographie.

Orléans, façade de l'Hôpital général, côté de la rue des Carmes. — Deroy. Lithographie extraite de l'*Album pittoresque d'Orléans*, 1849.

Vue d'Orléans en 1690. — Vogel d'après Martin. Gravure.

La même sur papier de Chine, avant la lettre.

Vue d'Orléans. — Barat. Lithographie extraite du *Cours de la Loire d'Orléans à Nevers*, 1843.

Gare d'Orléans, embarcadère d'Orléans. Gravure sur bois extraite de l'*Illustration*, mars 1843.

Vue de la porte Bannier, à Orléans. — Rabigot. Lithographie.

Projet de place et de fontaine à la porte Bannier d'Orléans, et plan de raccordement des promenades. Lithographie.

Église de l'ancien monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. — G. Engelmann. Lithographie.

Tombeau de Philippe Ier, roi de France. — G. Engelmann. Lithographie.

Ruines d'Yèvre-le-Châtel. — Ch. Rauch, J. Schrœder. Gravure.

Chapelle de la famille Longueville (église de Cléry). Lithographie.

Vue de Meung-sur-Loire. — Campion, 1772. Gravure.

Première vue de Meung-sur-Loire, dédiée à Monseigneur l'évesque d'Orléans, commandeur des ordres du roy. — C. Campion, Félicité de Quillonville, 1773. Gravure.

Château de Meung. Gravure sur bois extraite du journal l'*Illustration*, mars 1843.

Don de M. Desnoyers.

ANTIQUES.

— Deux bracelets gaulois provenant de la trouvaille de Manthelan (Indre-et-Loire). Bronze. — Don de M. Boilleau.

— Tronçon d'aqueduc romain provenant des environs de l'ancienne ville de Gannes, entre Châtillon-sur-Loire et Beaulieu. — Don de M. Lacroix-Saint-Clair, ingénieur des ponts et chaussées.

SCEAUX.

— S. IACOBI BONAMI RECT DE ECCL D LIGN RIBALDI (*Sigillum Jacobi Bonami rectoris de ecclesia de Ligniaci Ribaldi*). Dans une niche ogivale, saint Martin à cheval coupant son manteau pour le partager avec un pauvre; au-dessous, un moine en prières, à genoux, les mains jointes, les yeux levés au ciel. — Cuivre. Sceau ovale. Sceau du recteur de Ligny-le-Ribaud, XIVe siècle. — Don de M. Boilleau.

— S. ŒS CH. IĀ. RELIGIO. S. IĀ. S. SINPHORIE. ET. ENTOUR (*scel des chevaliers de la religion, Saint-Jacques, Saint-Symphorien et alentours*). Écu chargé d'une croix de Malte; au-dessus saint Jean-Baptiste, à mi-corps, nimbé, tenant l'agneau sur son bras droit. Sceau rond d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, portant les noms de Saint-Jacques et de Saint-Symphorien, XVe siècle. — Empreinte donnée par M. Eugène de Louvencourt.

MÉDAILLES.

— Gros tournois de saint Louis. — AR. — Don de M. de Brosses.

— Denier de Gui, comte de Nevers (1168-1175). Le champ chargé du type indéterminé des monnaies de Nevers et d'une fleur de lis. — AR.

Denier de Hervé, comte de Nevers (1199-1223). — AR.

Don de M. Berry.

— S. IGNAT. AVCT. SOC. IESV. (*Sanctus Ignatius auctor societatis Jesu.*) Saint Ignace à droite, nimbé. ℟. S. FRANC. BORGIA. S. IESU. Saint François de Borgia à gauche, nimbé, devant un cippe sur lequel un ostensoir est posé. — C. Médaille de dévotion, XVIIe siècle. — Don de M. le marquis de Saumery.

— LUDOVICUS XII D G FRANCORUM REX. Buste de Louis XII à gau-

che; sous le buste: DE PUYMAURIN DIR. DROZ. F. ℞. Entre deux palmes de laurier formant couronne: IL PARDONNA SOUVENT ET RÉGNA SUR LES CŒURS; au-dessus une couronne ouverte; au-dessous un porc-épic. — C. Médaille. — Achat.

— ELIZAB. CAR. AVRELIANENSIS CONIVX AVGVSTA. Buste à droite d'Élisabeth Charlotte de Bavière, duchesse douairière d'Orléans; sous le buste: I. C. ROETTIERS. F. 1718. ℞. PHILIPPUS AURELIANENSIUM DUX REGENS. Buste à droite du régent; sous le buste: I. LEBLANC. F. — B. Médaille formée du droit d'une médaille de Charlotte de Bavière et du droit d'une médaille du régent; 60 mill. — Don de M. Duleau.

— PHILIPPUS. AURELIANENSIUM. DUX. REGENS. Buste du régent à droite. ℞. Entre deux branches de laurier formant couronne: FOEDUS CUM HELVETIIS CATHOLICIS RENOVATUM 1715. — B. Médaille. — Achat.

— LOUIS PHILIPPE DUC D'ORLÉANS. Buste à droite du duc d'Orléans, en costume d'officier général; sous le buste: DIEUDONNÉ F. ℞. Dans une couronne de chêne et d'olivier: NÉ A PARIS LE VI OCTOBRE MDCCLXXIII. — B. Médaille; 65 mill.

FERD. PH. L. CH. H. ROS. DUC D'ORLÉANS PRINCE R^L^. Tête à droite du duc d'Orléans; au-dessous: PETIT F. ℞. En légende: DES PROFESSEURS ET ÉLEVES DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE; dans le champ le buste de Henri IV se détachant sur des rayons lumineux; au-dessous: AU DUC D'ORLÉANS ÉLÈVE DE L'UNIVERSITÉ COMME HENRI IV. 1842. VILLEMAIN G^D^ MAITRE; à l'exergue: A. IARRY DE MANCY D^T^. — B. Médaille; 52 mill.

Don de M. Duleau.

SCULPTURES.

— Calvaire, quinze personnages. Albâtre de Lagny conservant des traces de peinture. Bas-relief provenant d'un rétable d'autel, XIVe siècle. — Achat.

— Jeanne d'Arc avertie par l'ange de se rendre à Orléans; Jeanne d'Arc aux Tourelles; Jeanne d'Arc à Reims. Modèles en plâtre, par Jouffroy, des bas-reliefs exécutés sur la cheminée de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans. — Don de M. Jouffroy.

— L. Sex. de. Iarente. de. Bruyere. ev. d'Orleans. m^re. de. la. F^le. com^r. des. or. du. roi (*Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans, maître de la Feuille, commandeur des ordres du Roi*). Buste à gauche de Sextius de Jarente, portant sur son camail le cordon et la plaque du Saint-Esprit. Biscuit; médaillon. — Achat.

— Marie Chr. Car. ad. Fr. Leop. princesse d'Orleans. Tête à gauche de la princesse Marie d'Orléans ; au-dessous : *Barre f^t*. Plâtre bruni ; médaillon, 13 cent. — Don de M. Dauzats.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 20.

PREMIER TRIMESTRE DE 1855.

Séance du 12 janvier 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Desnoyers dépose une copie du procès-verbal, dressé sur le registre des inhumations de la paroisse de Cléry, de la cérémonie religieuse qui a accompagné le rétablissement dans le caveau placé sous le sanctuaire de la chapelle de Longueville des restes de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, découverts dans ce caveau.

M. Pillon donne lecture d'un rapport sur la découverte des ossements du comte de Dunois et sur leur inhumation.

Ce rapport, ainsi que le procès-verbal lu par M. Desnoyers, et le procès-verbal lu par M. Dupuis, dans la séance du 22 décembre précédent (1), sont renvoyés à la commission des publications.

— M. Marchand donne lecture d'un rapport sur la découverte qu'il a récemment faite de substructions gallo-romaines sur le territoire de la ferme du Rochoir, près Briare, non loin de la rivière de Trézée. M. Marchand, propriétaire de cette ferme, a le projet de continuer les fouilles qu'il a commencées; il rendra ul-

(1) V. ci-dessus, p. 95.

térieurement compte des nouvelles découvertes qu'elles produiront. A ce premier rapport sont annexés un plan détaillé et des dessins à la plume représentant divers objets trouvés dans les fouilles, notamment deux vases en terre noire qui étaient remplis de monnaies romaines.

— Au nom de la commission des publications, M. Tranchau présente un rapport sur la notice de M. de Langalerie, intitulée : *Excursion à Beaune-la-Rolande*. La Société, adoptant les termes de ce rapport, ordonne l'insertion au *Bulletin* de la notice de M. de Langalerie.

EXCURSION A BEAUNE-LA-ROLANDE.

« Le 30 juillet, MM. Dupuis, Jacob, Vincent, Chouppe, et moi, nous nous acheminions vers Beaune-la-Rolande.

« *Combreux.* — Un quart d'heure de repos à Combreux, nous permit de visiter extérieurement, et du côté de la principale entrée, le château de M. de Larochefoucault. Située à quelques mètres du canal et voisine de la forêt, cette charmante habitation, entourée d'eaux et de fleurs, nous a paru, malgré ses tourelles et son pont sur larges fossés, une pacifique villa plutôt qu'une demeure féodale.

« *Boiscommun.* — Un orage nous ayant forcé de nous arrêter à Boiscommun, nous y fûmes accueillis par M. Dalaine, qui était déjà, pour trois d'entre nous, une vieille connaissance : il y a six mois que des fers de chevaux, d'une forme singulière, trouvés dans l'ancienne voie romaine qui conduisait de Nancray à Sens, nous furent donnnés par M. Dalaine; cette fois encore il nous fit hommage de deux nouveaux débris trouvés dans le même lieu (1).

« Après une halte forcée de quelques minutes nous reprîmes la route de Beaune.

« Il faut avoir vu l'état d'abandon dans lequel se trouvait l'église de Beaune avant l'arrivée du curé actuel, pour se faire une juste

(1) M. Dupuis prépare en ce moment un travail sur cette découverte et sur l'origine de ces sortes de sabots, probablement en usage autrefois pour les bêtes de labour. V. ci-dessus, p. 72.

idée de l'intelligence et du bon goût avec lesquels M. l'abbé Maugas en a fait exécuter la restauration. Un déblayement de près d'un mètre a rendu le sol à son ancien niveau. Dans toutes les parties, en dehors du chœur, on a dégagé les bases des colonnes qui se trouvaient ensevelies jusqu'au dessus du soubassement, et rendu sa véritable hauteur à la nef et à ses bas-côtés. Jeux d'orgue, ameublement, ornements, vases, autel, tout a été renouvelé par le zélé pasteur; et la fabrique de Beaune s'est imposée les plus grands sacrifices pour rendre sa splendeur première à l'édifice qu'elle sait si bien apprécier. L'église, de style ogival, du XIIIe siècle, est d'une élégante simplicité; une nef et ses bas-côtés, avec un chœur élevé, vers lequel on monte par quatre degrés, donne un air de grandeur à ce monument, très-sobre, du reste, d'ornementation dans son architecture. Les colonnes adossées aux piliers, et qui s'élancent avec grâce vers les voûtes, offrent une particularité remarquable; quelques-unes d'elles sont formées, dans leur fût, par de larges cannelures simples en spirale.

« Le sanctuaire est éclairé par les trois ouvertures symboliques de l'abside, et ces fenêtres, quoique revêtues de vitraux de couleur modernes, donnent un jour un peu trop vif. Mais ce désavantage permet de voir dans tous ses riches détails un autel en bois sculpté et doré, de style renaissance, surmonté d'un tabernacle dont l'intérieur présente la forme d'un temple orné dans le goût de cette époque. Ce chef-d'œuvre de sculpture appartenait autrefois à l'église de Saint-Victor d'Orléans.

« La principale porte d'entrée, du côté du nord, surmontée d'une ouverture en ogive à moitié murée, se trouve suffisamment connue par l'aquarelle dont M. Chouppe a fait hommage au musée de la Société.

« Le clocher, sur lequel s'appuie la partie gauche de l'église, forme une entrée secondaire, mais qui est la seule fréquentée par les fidèles, en raison de sa position vers la place centrale de la ville. Cette entrée était défendue autrefois par un fossé. Peut-être même ce monument soutint-il un siége contre les Anglais, qui furent, au commencement du XVe siècle, les dévastateurs de tout ce pays.

« L'escalier qui conduit dans le clocher nous a permis de voir de

près la modeste cloche dont l'inscription souleva des tempêtes, parmi les paléographes orléanais (1).

« A cette partie gauche de l'église, depuis le clocher jusqu'à l'ancien cimetière, se trouve ajoutée une construction plus moderne, du XVIe siècle, décorée extérieurement de pilastres renaissance, avec deux portes dans le même style, dont l'une conduit à une crypte et l'autre servait d'entrée à la demeure des morts.

« Intérieurement, cette construction, qui, en détruisant l'unité dans le style de l'édifice en ôte l'harmonie, forme une suite de chapelles dans lesquelles on arrive par de grandes baies percées dans les premiers murs extérieurs. Les voûtes étroites de ces chapelles sont remarquables par leurs nervures multipliées. Trois niches simples et inégales se trouvent dans l'une d'elles. Au milieu est placée la figure en bois sculpté d'un religieux bénédictin. Le personnage, de grandeur naturelle, semble méditer sur la lecture qu'il a faite dans un livre qu'il tient à la main. Cette main est mauvaise, mais la pose du religieux est vraie, l'expression de la physionomie grave et simple, le vêtement, quoique un peu avare de plis, tombe avec beaucoup de naturel. C'est le produit encore naïf d'un art cultivé dans le cloître, mais il y a de la foi dans cet art ; il y a du caractère et de la grandeur dans cette pensée ; c'est une chose digne d'être conservée. Nous n'avons pu savoir d'où vient ce débris, qui appartient évidemment à une époque antérieure à la renaissance.

« Autrefois, un petit cimetière dont la porte, déjà décrite par M. de Pibrac (2), faisait, comme je l'ai déjà dit, partie de la construction ajoutée au XVIe siècle, forme aujourd'hui un enclos désolé, sur lequel s'élèvent les contreforts de l'abside de l'église. Les ravages du temps, autant que la main des démolisseurs, ont rendu inexplicables les restes épars et les clefs de voûte que l'on aperçoit encore au-dessus de la surface du sol.

« Une crypte remarquable existe sous le chœur de l'église. Le dessin rapide et hardi fait par M. Chouppe peut donner une idée

(1) Voir le tome V des Mémoires de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

(2) Mémoire de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, tome V, page 246.

de son importance (1). La voûte en ogive, plein cintre brisé, est soutenue par des pilliers massifs, en pierres voltaïques, d'un aspect imposant et d'une simplicité de style qui respire le goût du XIIe et du XIIIe siècles. Les nervures sont ornées de peintures reproduisant, dans toutes les variétés, des rubans de couleur brique, disposés dans la manière bysantine.

« Un autel en pierre, dépouillé, et au pied duquel on a trouvé une tombe profanée anciennement, forme le milieu et le fond de ce curieux monument. A gauche de ce sanctuaire, il en existait un que M. le curé Maugas nous a dit avoir appartenu aux chevaliers de Malte, comme semblent l'attester des croix de cet ordre, peintes sur les nervures de la partie de la voûte qui se trouve au-dessus; lesquelles croix alternent avec des fleurs de lis que l'on a oublié sans doute, à une époque de vertige, de badigeonner ou de gratter. A droite, il ne reste plus rien de l'autel qui s'y trouvait; mais là, comme de l'autre côté, on remarque dans le mur une sorte d'excavation ou de niche de forme carrée, dont la destination ne peut être aujourd'hui reconnue.

« En face et dans le fond opposé à l'autel du milieu, se trouve une grande ouverture, derrière laquelle on a jeté postérieurement les fondements d'un mur. Ce mur doit se retrouver à la limite du chœur de l'église supérieure, et ferme probablement un ancien passage qui devait aboutir à l'entrée principale de la crypte; car les deux entrées latérales qui y conduisent aujourd'hui, l'une du côté de la place et l'autre du côté de la sacristie, ne sont pas les entrées primitives.

« Les murs parfaitement sains de cette construction, de même que la conservation du bois qui s'y trouve (2), explique l'utilité de deux croisées ouvertes à la hauteur du sol extérieur, du côté du levant, sur l'ancien cimetière dont nous avons parlé.

« La largeur totale de la crypte, de l'un à l'autre escalier, est de 13 à 14 mètres; sa longueur depuis l'autel du milieu jusqu'à la grande ouverture est de 11 à 12, et la hauteur des voûtes, sous

(1) Ce dessin a été offert à la Société par M. Chouppe.

(2) Un rétable en bois sculpté trouvé dans cette crypte a été offert à la Société par M. l'abbé Pelletier.

clef, est de 4 mètres 72 centimètres. La distance des piliers entre eux varie de 4 à 5 mètres environ, et l'épaisseur de ces piliers est de 1 mètre 65 centimètres à la base pour les uns, et de 1 mètre 45 centimètres pour les autres.

« Avant de nous éloigner, je dois rappeler que M. le curé possède dans son église les restes de saint Pipe, personnage vénéré dans le pays, dont quelques ossements calcinés et renfermés dans une boîte, avec des authentiques signés de l'archevêque de Sens au XVIIe siècle, annoncent que l'incendie a passé sur ce monument. Cet incendie, allumé probablement par les Anglais au XVe siècle, fournit à Charles VII l'occasion de rétablir l'église de Beaune, comme semble l'attester une charte de ce roi, d'accord avec la tradition.

« L'ancienne sacristie, qui est de la même époque que le vaisseau principal, du côté droit du chœur et près de laquelle aboutit l'un des escaliers de la crypte, est fort curieuse. Une porte épaisse et formidable par ses ferrures atteste qu'autrefois on déposait dans cet endroit les trésors de l'église. Du reste, une cachette fermée avec une plaque de fer et pratiquée dans les parois du mur, derrière la porte d'entrée, ne laisse aucun doute à cet égard.

« *Rochefort.* — Rochefort, à cinq kilomètres au nord de Beaune-la-Rolande, est un pâté de pierres, un vrai nid de vautours, comme on en bâtissait encore au XVe siècle. Sous l'œil oblique d'une meurtrière, vous arrivez, par une petite porte, au seul escalier de cette étrange demeure, escalier pratiqué dans l'une des tours qui s'élèvent aux quatre coins de l'édifice. Les murailles ont 1 m. 50 c. d'épaisseur ; quelques rares ouvertures donnaient du jour à cette forteresse, et un large fossé rempli d'eau en défendait l'entrée de tous les côtés. Une cheminée immense traverse et chauffe seule les grandes chambres du rez-de-chaussée et de l'étage supérieur. Quant aux sculptures, quant aux ornements, n'en demandez pas ! il n'y en eut jamais ; pas une moulure, pas un encadrement, pas même un cordon ; rien qu'un mur d'un appareil simple et solide !

« Les titres confiés à M. Vincent, et dont notre collègue espérait tirer quelque lumière, attestent que Rochefort appartenait encore, à la fin du XVIe siècle, à un seigneur de même nom ; aujourd'hui c'est une demeure rurale où tout respire le travail et la paix.

« Le possesseur de Rochefort voulut bien nous conduire lui-même à une autre ancienne demeure appelée les Garennes, qui est à une faible distance et dont il est également propriétaire.

« *Barville et les Garennes.* — Après avoir visité en passant la petite église de Barville, dont le vieux porche rappelle le style du XIIe siècle, nous entrâmes dans l'immense cour des Garennes. Une petite chapelle avec sa tour du XVIe siècle, enclavée dans un ancien bâtiment qui sert aujourd'hui de grange, est la partie la plus intéressante de ce vieux manoir.

« *Gaubertin.* — Le château de Gaubertin a appartenu à Achille de Harlay et a été habité sous Louis XV par la marquise du Deffant. Cette ancienne demeure est convertie en habitation moderne, quoique deux poivrières placées en oreilles de mulet, du côté de l'est, lui donnent une physionomie particulière et son cachet de féodalité. Une fontaine, dont les eaux sont admirablement ménagées, y entretient des jardins et des ombrages pleins de fraîcheur. Une pièce d'eau bordée de grands arbres s'y trouve arrêtée au milieu de belles prairies. C'est là que se trouvait l'ancienne église paroissiale, dont les derniers vestiges ont disparu en 1750. Cette église, sous le vocable de saint Blaise, avait été détruite par les Anglais au XVe siècle; la chapelle des Chartreux de Sancy, située à peu de distance du parc du château, et dédiée à saint Aubin, devint alors et est encore l'église de la paroisse.

« Le lendemain, 1er août, avant de recommencer nos pérégrinations extérieures, et grâce à l'obligeant patronage de M. Tabary, nous visitâmes dans la ville la maison appelée le Paradis. Dans ce paradis nous trouvâmes une tour octogone du XVIe siècle; puis, à côté, dans une maison de chétive apparence, on nous montra un beau pastel et un biscuit de Sèvres. Le pastel, fait vers le milieu du dernier siècle par un maître de l'époque (c'était le beau temps de cette charmante et trop légère peinture), représente le portrait de M. Liard, membre du parlement de Paris.

« Une tête de christ, copie d'un tableau de l'école espagnole, peut-être de Moralès, habilement peinte, se trouve aussi dans le voisinage.

« Enfin nous entrâmes dans une ancienne demeure de religieux qui touche l'église du côté de l'ouest. Là on nous montra des tombes en pierre qui ont été trouvées dans le jardin. Dans l'une d'elles il a été recueilli quelques débris fort curieux qui sont entre les mains de M. Ducloux. Ce sont les restes d'une plaque de ceinturon et quelques grains de collier en verre. Cette plaque, large de 3 cent. environ, longue de 12 à 15, est en bronze jadis doré ; elle est couverte de petits dessins ciselés qui sont tout-à-fait dans le goût bysantin. Les grains de collier, dont le plus volumineux a 2 à 3 cent. de grosseur et formait probablement le grain du milieu, sont entrefilés de bleu et de blanc et ondulés dans toute leur épaisseur.

« *Batilly.*—Une ruine, ancienne construction magnifique et dont l'origine véritable est inconnue, forme le porche de la principale entrée de l'église. Un escalier de pierre, faisant partie de ces vieux restes, conduit à la tour et au clocher. Les voûtes, en pierre, sont belles et spacieuses, la nef et les chapelles sont peuplées de figures de saints assez grossièrement sculptées en bois. Deux tableaux, l'un, une Nativité, signé N^as^ Perelle, 1688, entourée d'un cadre magnifiquement sculpté, et l'autre, une Présentation au temple, signé Aveline, mal dessinée, mais non sans quelques qualités d'ordonnance et de couleur, ornent l'autel du milieu et celui de gauche. La tour de l'église, comme le reste du monument, paraît appartenir au XIIIe siècle. On nous a promis des documents sur cette église et sur cette localité ; M. Chouppe, en attendant, a relevé un dessin parfaitement vrai du clocher et des ruines (1).

« *Saint-Michel.*—Saint-Michel touche Batilly. Son église, plus modeste, renferme quelques écussons à ses voûtes qui sont de simples lambris. Sur l'un de ces écussons nous avons pu voir les armes de la famillle de la Taille, et sur une autre celles de la famille de Saint-Michel. Cette famille, dont le chef a fait bâtir à ses frais le presbytère actuel, est justement vénérée dans le pays. Son château n'est séparé de l'église que par une avenue de grands arbres. Une tour carrée, recouverte en ardoises, avec cheminées en brique et à

(1) Voir ce dessin dans les cartons de la Société.

colonnes, des machicoulis et une embrasure de herse au-dessus de la principale entrée, donnent un aspect imposant à cette habitation entourée de fossés pleins d'eau.

« *Nancray.* — Nous fûmes reçus à Nancray par MM. Favereau. Ces messieurs nous conduisirent à l'église, dont l'ornementation et la propreté sont remarquables et nous firent voir dans le village quatre chapiteaux, provenant de démolitions de la Cour-Dieu, qui forment la porte d'entrée de la maison d'un marchand de bois.

« *Courcelles-le-Roy.* — L'église est entourée d'une ruine fort belle : c'est le chœur d'une ancienne basilique beaucoup plus grande et plus somptueuse que celle d'aujourd'hui. A côté, l'on montre une petite chapelle dédiée à saint Hubert, qui tombe de moisissure, faute d'air et de soleil, et que des peintures accompagnées de légendes grotesques décorent dans toutes ses parties; mais si nous regrettons le souvenir d'un saint de prédilection, nous ne pouvons éprouver le même sentiment pour les peintures.

« *Hôtel - Dieu de Boiscommun.* — Nous visitâmes l'hospice ou Hôtel-Dieu de Boiscommun. Dans la modeste chapelle de cet établissement se trouve un tableau peint sur toile, représentant le martyre de saint Étienne, qui renferme de fort belles parties. Le saint surtout a une suavité qui rappelle les physionomies des chartreux de Le Sueur.

« Une pierre tumulaire forme une marche qui sépare le chœur de la nef. Sur cette pierre, qui a servi pendant un temps de dessus d'autel, dans la même chapelle, se trouve l'inscription suivante :

« CY GIST HONORABLE HÔME NICOLAS DOZEAV LVI VIVANT ARCHER DES GVARDES DV ROY, SOVBS LA CHARGE DE M..... DECEDA LE 9 JVIN 1606. PRIEZ DIEV POVR SON AME, &c. »

État dressé par M. l'abbé Pelletier, vicaire général d'Orléans, membre de la Société, le 15 février 1855, des pièces et documents conservés au presbytère de Beaune-la-Rolande.

6 novembre 1462. — Procès-verbal de translation et indulgences données par Mgr Louis de Melun, archevêque de Sens. — Parchemin difficile à lire.

26 décembre 1470. — Diplôme d'indulgences accordées par Jean, cardinal d'Alby, à ceux qui visiteront l'église de Saint-Martin de Beaune, où sont les reliques de saint Pipe, et contribueront par leurs aumônes à en relever les ruines, *quæ temporibus retroactis per Anglicos lacrymabilis incendii vulnus graviter in se pertulit....*

2 juillet 1515.—*Die lunæ festo Visitationis Beatæ Mariæ Virginis.* Procès-verbal de translation faite par Jean de Medina, évêque, vicaire général, de Tristan de Salazar, archevêque de Sens, *in pontificalibus suffraganeus.*

Diverses pièces de procédure concernant l'affaire jugée en parlement le 14 octobre 1554.

14 octobre 1554. — Expédition de l'arrêt.

15 novembre 1554. — Acte donné aux trois particuliers de Boiscommun, leur peine subie le 21 octobre 1554.

24 novembre 1554. — Inhibitions faites par le Parlement à Jacques Gombault, tissier en draps, demourant à Boiscommung, de dorenavant tenir propos contre l'honneur des saints et saintes.

21 septembre 1618. — Copie collationnée d'un arrêt rendu par la cour de parlement, le 14 octobre 1554, qui condamne Berthelot, Baudeau et Besnard, de Boiscommun, à assister à une grand'messe qui sera dite à leurs dépens à jour de dimanche, en l'église de Beaulne, en laquelle repose le corps de Monsieur saint Pipe, &c.... pour raison des propos scandalleux par eux ditz et proférés contre l'honneur de Monsieur saint Pipe.

2 juin 1622. — Inventaire des meubles qui sont dans l'église de la ville de Baulne.

22 et 29 mai 1644. — Miracle arrivé par l'intercession de saint Pipe, ès paroisses de Baulne, Larchant et autres circonvoisines.

Pièces relatives au miracle arrivé en 1644. Certificat des prêtres et habitants de Larchant pour la pluie miraculeuse arrivée après les prières de M. saint Pipe.

13 août 1647. — Permission donnée par Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens, pour transférer les reliques de saint Pipe *e thecâ ligneâ in argenteam.*

10 août 1648. — Permission de bénir une cloche donnée par Henri de Gondrin, archevêque de Sens.

Pièces relatives à l'acquisition du reliquaire d'argent dans lequel furent déposées les reliques en 1649, le 7 octobre.

21 septembre 1691. — Compte rendu à l'archidiacre en cours de visite.

26 septembre 1724. — Supplique adressée à l'archevêque de Sens pour obtenir permission de transférer les reliques de saint Pipe dans une nouvelle châsse, attendu la vétusté de l'ancienne.

28 septembre 1724. — Permission octroyée par Denis-François Bouthillier de Chauvigny, archevêque de Sens.

17 mai 1726. — Translation des reliques par Denis-François Bouthillier de Chauvigny, *adstante magna populorum frequentiâ.*

28 décembre 1792. — Inventaire de l'Hôtel-Dieu. Inventaire des titres et papiers de l'hospice de Beaune.

Office de saint Pipe, diacre, natif de Beaune, en Gâtinois, précédé d'une notice écrite après l'innovation liturgique, *l'obligation où nous sommes, selon le nouveau rit des offices, de n'employer que les termes de l'Écriture, est fort gênant pour les compositeurs.* — Fête le 2 octobre.

Séance du 26 janvier 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Pelletier donne lecture d'une note par laquelle il signale un article de M. Vergnaud-Romagnési, inséré au *Journal du Loiret* le 11 janvier, article qui aurait pour objet de soulever quelques objections contre la prétention émise par la Société, que les ossements découverts à Cléry, dans un caveau de la chapelle de Longueville sont les ossements de Dunois (1). M. Pelletier pense qu'il serait à propos de répondre à ces objections et de les combattre à la suite du rapport lu dans la précédente séance sur la sépulture de Dunois. La Société, adoptant l'avis de M. Pelletier, ordonne le renvoi de la note à la commission des publications.

(1) V. ci-dessus, p. 95 et 106.

— Lecture est donnée d'une notice de M. Duleau, sur un méreau de l'église de Notre-Dame de Cléry. Cette notice est renvoyée à la commission des publications (1).

— M. de Torquat fait connaître que M. le curé de Tivernon se verra prochainement dans la nécessité de faire disparaître, par suite de réparations urgentes, les peintures murales qui décorent son église (2). M. Dupuis annonce qu'au printemps il se rendra à Tivernon pour faire relever ces peintures; il demande que M. le curé de Tivernon soit prié de suspendre jusque-là les travaux qui pourraient les compromettre.

— La commission chargée de l'examen de la crypte de Saint-Avit d'Orléans est priée de présenter un rapport sur la restauration dont cette crypte a été l'objet, et en même temps de rendre compte à la Société des restaurations qui viennent d'avoir lieu dans les églises de Saint-Pierre-le-Puellier et de Saint-Aignan d'Orléans.

Séance du 9 février 1855.

Présidence de M. Dupuis, *vice-président.*

M. le Secrétaire annonce que dans une lettre sur la numismatique mérovingienne, insérée au dernier numéro de la *Revue numismatique*, M. Charles Lenormant, faisant allusion à l'opinion que M. Duchalais avait le premier émise, qu'un changement fondamental s'était opéré vers la fin du VIe siècle dans le poids et le type des monnaies d'or de Maurice Tibère, profite de cette occasion pour rendre à M. Duchalais un témoignage dont voici les termes :

Je ne me consolerais pas si cette justice rendue aux travaux de M. Duchalais fût restée inconnue de lui, lorsqu'il était encore parmi nous ; il avait entendu la lecture de cette lettre à la Société des Antiquaires de France. Je saisis l'occasion qui se présente d'exprimer les regrets profonds que m'a causés la perte d'un collaborateur dont j'avais

(1) V. ci-dessus, p. 105.
(2) V. tome Ier, p. 148.

vu les rares dispositions se développer et mûrir à côté de moi. M. Duchalais, qui avait fait des progrès extraordinaires dans la connaissance des monnaies antiques, sera bien difficilement remplacé pour la numismatique du moyen-âge. Quelques-unes de ses facultés étaient si éminentes et il aimait notre science avec tant de passion, qu'on devait presque tout attendre de sa mémoire imperturbable, de sa pénétration ingénieuse et de sa persévérance à toute épreuve (1).

— M. le Secrétaire expose que le 26 avril 1849, M. Paulin Pascaud, titulaire non résidant, demeurant à Briare, avait été chargé de relever les plans de constructions et établissements romains de Châtillon-sur-Loire. M. Pascaud étant mort sans avoir pu remplir ce mandat, il y a lieu de le confier à un autre membre de la Société. M. Marchand, titulaire, à la résidence d'Ouzouer-sur-Trézée, est prié de vouloir bien remplacer M. Pascaud dans le travail qui lui avait été confié (2).

— M. Jacob donne lecture d'une copie du testament de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, découverte dans l'un des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans. Ce document est renvoyé à la commission des publications (3).

— Lecture est donnée d'une notice de M. Dupré, sur l'église de Notre-Dame de Cléry, et d'une note de M. Pelletier, dans laquelle l'auteur recherche si, du temps de saint Liphard, il existait à Cléry une église dédiée à la Vierge.

Ces notices sont renvoyées à la commission des publications.

— M. Pelletier rend verbalement compte des mesures déjà prises par l'évêché d'Orléans et qui le seront ultérieurement pour que la chapelle de Saint-Jacques d'Orléans cesse d'être mise en location et soit tenue dans un état d'entretien convenable, en attendant qu'il soit possible de la restaurer (4).

(1) *Revue numismatique*, 1854, p. 306. — V. ci-dessus, p. 73.
(2) Tome Ier, p. 26.
(3) V. ci-dessus, p. 105.
(4) V. t. Ier, p. 99.

— M. Imbault appelle l'attention de la Société sur l'application qui doit être prochainement faite à la ville d'Orléans du décret par lequel l'administration municipale est autorisée à exiger qu'une fois tous les dix ans les façades des maisons soient grattées ou badigeonnées, mesure dont l'exécution présenterait un grave inconvénient en ce qui concerne les façades en bois et en pierre sculptés des maisons du XVIe siècle que renferme la ville d'Orléans. La Société décide qu'une démarche sera faite en son nom près de M. le Maire d'Orléans, à l'effet d'obtenir que les propriétaires des maisons dont les façades méritent d'être maintenues intactes seront exemptés de l'obligation de les faire badigeonner ou gratter. Une commission, composée de MM. Chouppe, Imbault, de Langalerie, Lenormant, de Torquat, est chargée de se rendre près de M. le Maire.

Séance du 29 février 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Est déposée sur le bureau une collection de méreaux et de jetons au nombre de quatorze cents environ, dont M. Morel-Fatio, membre correspondant, fait hommage à la Société. MM. les conservateurs du Musée présenteront un rapport sur cette collection. Des remercîments spéciaux seront adressés à M. Morel-Fatio.

— M. Barbé, membre du conseil général d'Eure-et-Loir, adresse à la Société copie d'une lettre de Henri III aux officiers de la justice, échevins et habitants de Châteaudun, en date du 21 décembre 1588, lettre dont l'original appartient à la bibliothèque communale de Châteaudun; elle est conçue en ces termes :

« *A nos chers et bien amez les officiers de la justice échevine, ma-*
« *nans et habitans de notre ville de Chateaudun.*

« Chers et bien amez l'affection que vous avez à notre service ne
« se peult moult congnoistre que par la preuve que vous nous en
« rendrez en nous envoyant promptement le nombre de deux cens

« hommes de pied ou plus sy vous pouvez des meilleurs et des plus « asseurez de votre ville et que vous congnoisterez nous pouvoir « servir plus fidellement auprès de nostre personne où nous sommes « résolus de les employer car c'est chose qui importe tellement à « nostre service et la conservation de nostre Estat que nous aurons « perpétuelle mémoire de votre devoir et du secours que vous nous « aurez faist sy à propos oultre le payement que nous leur ferons « faire estant arrivez en notre armée. Mais il fauldroit que les dits « gens de pied fussent rendus soubs la charge de quelque honneste « homme qui les conduise auprès d'Orléans avecques nos autres « troupes dans huit jours d'aultant que c'est chose pressée et très « importante pour notre service à quoy nous asseurans que vous « ne ferez faulte nous prierons Dieu vous avoir chers et bien amez « en sa sainte garde. Escript à Bloys le dernier jour de décem- « bre 1588. »

Signé : « Henry. »

Au dos on lit : « Apportées ce jourdhuy par Monsieur le cappi- « taine Lahage le 2e jour de janvier. »

Pour copie conforme à l'original déposé à la bibliothèque de Châteaudun,

Barbé, *vice-président du conservatoire.*

— Au nom de la commission chargée de faire les démarches nécessaires pour obtenir que les propriétaires des maisons de la ville d'Orléans qui datent du XVIe siècle soient dispensés de l'obligation d'en gratter ou blanchir les façades, M. Lenormant expose que la lettre suivante a été adressée à M. le Maire :

« Monsieur le Maire,

« L'administration municipale de la ville d'Orléans remplit dans ce moment les formalités nécessaires pour obtenir l'application à la ville d'Orléans du décret du 26 mars 1852, relatif aux rues de Paris. Ce décret contient (art. 5) une disposition ainsi conçue : « La façade des maisons sera constamment tenue en bon état de pro- « preté. Elles seront grattées, repeintes ou badigeonnées au moins « une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui sera faite au pro-

« priétaire par l'autorité municipale. Les contrevenants seront « passibles d'une amende qui ne pourra excéder 100 fr. »

« La Société Archéologique de l'Orléanais a été frappée des inconvénients graves que pourrait entraîner l'exécution littérale de cette disposition. Qu'il soit ordonné que les façades des maisons seront tenues en bon état de propreté, rien de mieux ; mais que l'administration prescrive d'une manière absolue de *gratter, repeindre ou badigeonner,* c'est là ce qu'il est difficile d'admettre. On peut discuter la convenance d'un pareil mode de conservation, même pour des maisons modernes, et dans la décoration desquelles l'art n'est entré pour rien. Mais, à coup sûr, du moment où il s'agit de façades — anciennes ou modernes — décorées de sculptures, on peut affirmer que *gratter, repeindre ou badigeonner,* ce n'est pas *entretenir et conserver,* mais *détériorer et détruire.*

« Il en serait ainsi, surtout à l'égard de ces charmantes maisons de la renaissance, si nombreuses à Orléans et qui font l'admiration des voyageurs. La délicatesse de leurs sculptures n'est égalée que par la fragilité des matériaux. C'est déjà trop de l'action du temps et de l'incurie de certains propriétaires : l'administration municipale, si éclairée et si jalouse de conserver ces chefs-d'œuvre de l'art, ne voudrait pas imposer un moyen de destruction de plus.

« La Société Archéologique ne doute pas, monsieur le Maire, que vous ne preniez ces observations en sérieuse considération ; elle voudrait — moins pour le présent qu'en prévision de l'avenir, — qu'une exception fût formulée à l'égard des façades tant anciennes que modernes, qui seraient jugées par l'administration municipale intéressantes au point de vue de l'art.

« A cette occasion, l'attention de la Société a été ramenée d'une manière particulière sur *les maisons du vieil Orléans,* dont plusieurs vont figurer dans un ouvrage publié au nom du gouvernement par le ministère d'État. Elle a pensé qu'un catalogue détaillé de ces maisons, de leur situation, etc., offrirait de l'intérêt, donnerait le moyen d'éveiller la sollicitude des propriétaires et pourrait enfin, monsieur le Maire, être consulté par vous toutes les fois qu'il s'agirait de faire rentrer un édifice dans l'exception que nous vous proposons d'admettre. Ce catalogue sera très-prochainement dressé et

nous vous demanderons de vouloir bien permettre qu'il vous soit envoyé.

« Nous sommes, avec une haute considération, monsieur le Maire,

« Vos très humbles et obéissants serviteurs,

« *Le Secrétaire,* *Le Président de la Société Archéologique.* »

La commission s'est elle-même rendue chez M. le Maire d'Orléans, qui l'a assurée qu'il prenait en grande considération les observations de la Société et a demandé qu'elle dressât la liste des maisons et monuments de la ville qui lui paraîtraient devoir rentrer dans l'exception qu'elle sollicite.

La Société charge la commission de faire ce relevé. Ce relevé, approuvé par la Société, sera transmis à M. le Maire.

Séance du 9 mars 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Le bureau du Congrès archéologique de France annonce que le Congrès tiendra sa XXIIe session à Châlons-sur-Marne, où elle s'ouvrira, le 21 mai 1855.

— M. de Caumont annonce que le Congrès des délégués des Sociétés savantes ouvrira sa troisième session à Paris, le 20 avril 1855.

— M. Riché-Judon annonce qu'une tombe en pierre, contenant des ossements, a été récemment découverte par des bûcherons occupés à arracher un arbre dans la forêt d'Orléans, près Marigny. La Société charge M. de Langalerie de constater l'état de cette tombe.

— M. l'abbé Pelletier annonce que l'Évêché a pris des mesures définitives pour que la chapelle de Saint-Jacques soit vidée et débarrassée des matériaux qui l'encombrent.

Séance du 23 mars 1855.

Présidence de M. Dupuis, *vice-président.*

La fabrique de l'église de la Trinité, de Vendôme, remercie la Société des efforts qu'elle a faits pour obtenir que les restes de l'ancienne église de Saint-Martin de Vendôme soient conservés; elle annonce qu'une décision préfectorale a ordonné que remise lui fût faite du clocher, dont la conservation est arrêtée. La Société décide que des remercîments seront adressés en son nom à M. le Préfet de Loir-et-Cher (1).

— M. Bimbenet donne lecture d'une note sur un procès fait au cadavre d'un voleur par la prévôté d'Orléans, en 1737. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Tranchau, chargé par la Société d'examiner l'ouvrage intitulé *Vie de Jeanne d'Arc*, par M. A. P. Lafontaine (2), présente le rapport qui suit :

VIE DE JEANNE D'ARC.

« Messieurs,

« En venant aujourd'hui enfin vous entretenir de la *Vie de Jeanne Darc* publiée, l'an dernier, par M. Lafontaine, et dont vous m'avez confié l'examen, mon premier devoir est de faire amende honorable à vous et à l'auteur pour mon trop long silence. Cependant, je l'espère, personne n'a pu croire que ma lenteur eût pour cause l'oubli ou une sorte d'indifférence; c'eût été faire injure et à l'ouvrage, qui est trop solide pour ne pas défier l'oubli, et à moi, qui n'ai certes pas le droit de dédaigner aucune production de l'esprit. Non, Messieurs, si j'ai laissé passer plusieurs mois sur ce livre sans vous en parler, accusez-en d'abord des occupations dont vous

(1) V. ci-dessus, p. 81.
(2) V. ci-dessus, p. 41.

savez les exigences; accusez-en surtout le caractère de l'œuvre sortie de la plume de notre honorable compatriote. C'est une œuvre sérieuse, née de longues études, de patientes recherches, de réflexions élevées, écrite avec une conscience, une maturité, et, pour tout dire, un talent qui imposent à la critique de très-graves devoirs. Lire et apprécier dignement de pareils livres, c'est aussi une œuvre sérieuse; elle avait de quoi m'effrayer. J'ai cru, d'ailleurs, prouver à l'auteur mon respect et ma sympathie en apportant une attention scrupuleuse à toutes ses idées et à l'expression qu'il leur a donnée. J'ai trouvé à ce commerce prolongé un plaisir infini, un plaisir d'autant plus vif que, tout d'abord, je craignais un peu, — faut-il l'avouer? — qu'il fût bien difficile d'exciter encore fortement l'intérêt et l'émotion sur Jeanne Darc, après cette longue série de poètes et d'historiens éminents, après Shiller et Soumet, après MM. Michelet, Quicherat et Henri Martin. Que M. Lafontaine me pardonne ma défiance. A la suite de tous ces maîtres, il a su être original et attachant. Il peut donner une leçon à ces esprits prévenus dont Pascal a dit quelque part: « Il y a des gens qui voudraient qu'un auteur « ne parlât jamais de choses dont les autres ont parlé; autrement « on l'accuse de ne rien dire de nouveau. Mais si les matières qu'il « traite ne sont pas nouvelles, la disposition en est nouvelle (1). » En histoire, le temps, ce grand révélateur des choses cachées, apporte presque toujours quelque élément nouveau à l'appréciation des faits: l'histoire de Jeanne Darc en est un exemple frappant. De toutes les grandes figures du passé, il n'en est pas une seule que la critique contemporaine ait éclairée d'une plus vive lumière. Le livre dont nous nous occupons aura largement contribué, pour sa part, à rétablir dans toute sa pureté, toute sa grandeur, toute sa simplicité, cette fille incomparable, si longtemps défigurée par tant de doutes, d'outrages ou de fausses couleurs.

« L'auteur s'est proposé de faire, suivant le vœu de M. Sainte-Beuve (2), une Jeanne Darc « à la fois sincère, sublime et naturelle. »

(1) Partie Ire des *Pensées*, art. X, pensée 9e.

(2) Procès de Jeanne d'Arc, publiés pour la première fois par M. Quicherat, *Causeries du Lundi*, t. II.

Y a-t-il réussi? Je n'hésite pas à répondre oui. Oui, pour les lettrés, pour les savants même; oui, surtout pour la foule, au sein de laquelle il est bon de réveiller sans cesse la foi en l'intervention divine et l'enthousiasme pour le patriotisme, pour le dévoûment et la bravoure. La Pucelle d'Orléans est le type achevé de ces vertus qui font les héros, et dont la France a tant besoin encore aujourd'hui. Puisse donc l'ouvrage de notre honorable compatriote devenir vraiment populaire! Puisse-t-il entrer dans toutes les bibliothèques, même les plus humbles, et faire connaître à tous le vrai portrait de celle qui doit l'immortalité à son immense amour pour la patrie!

« Partout en France, ici même, dans la ville témoin des plus beaux exploits de Jeanne, il y a parmi la foule bien des ignorances et bien des ténèbres sur sa merveilleuse histoire. Sans doute cette statue de la guerrière exaltée, qui, depuis cinquante ans, et pour quelques jours encore, tient son épée menaçante et déploie son drapeau dans un coin de notre Martroi; sans doute ce beffroi qui, chaque année, pendant vingt-quatre heures, remplit la ville de ses sons monotones; cette cérémonie, si heureusement ramenée au caractère religieux qu'elle n'aurait jamais dû perdre; ces solennités de l'Église et cet appareil militaire, — si mince que nous l'ayons vu parfois; — ces chants des prêtres et ces bruits du canon, — si modestes qu'ils soient d'habitude; — tout cela parlait aux yeux et à l'esprit du peuple. Mais combien en est-il, parmi les spectateurs de la fête annuelle, qui connaissent de la Pucelle autre chose que l'assaut des Tourelles, au bout du vieux pont, dont on leur montre encore parfois les assises, et puis le bûcher de Rouen! Ne sont-ce pas des érudits dans la foule, ceux qui savent aussi et la prise de Jargeau, et la victoire de Patay, et le sacre de Reims, et la fatale sortie de Compiègne? Eh bien! M. Lafontaine a voulu qu'il ne fût désormais permis à personne, ici surtout, d'ignorer les détails mêmes de ce miracle incarné qui s'appelle Jeanne Darc : il les présente dans un tableau animé et lumineux, où rien ne reste dans l'ombre, et d'où les faits essentiels se détachent avec une netteté de dessin et de coloris remarquable. Ainsi, les trois parties du drame émouvant qu'il raconte, l'idylle, l'épopée, la tragédie, ont chacune le ton et les nuances qui lui conviennent; tour à tour la délicatesse et la frai-

cheur, l'ampleur et l'enthousiasme, l'indignation contre les bourreaux et la pitié pour la victime.

« Je n'essaierai pas, sous prétexte d'examen critique, de raconter ici, après M. Lafontaine, cette existence si courte, mais remplie de tant de prodiges. Je me bornerai à le suivre rapidement, en m'arrêtant sur les points essentiels de son récit.

« L'ouvrage (in-18 de 510 pages) est divisé en sept parties ou chapitres qui répondent aux sept épisodes principaux de la glorieuse carrière :

« Domrémy, Vaucouleurs, Chinon et Poitiers, Orléans, Reims, Compiègne, Rouen.

« Un préambule modeste, où l'auteur fait appel au libre jugement du lecteur sur le caractère *divin* ou *humain* des événements merveilleux qu'il va lire ;

« Un *épilogue* en quelques pages concises, pour résumer l'énergique réaction qui se fit en faveur de la victime, bientôt réhabilitée par un solennel jugement : voilà le livre.

« Le plan, sans doute, en était tout tracé par l'histoire même de l'héroïne ; mais combien je sais gré à un auteur d'établir des divisions bien nettes, qui soient comme autant d'étapes dans une longue route, et permettent à l'esprit de reprendre haleine et de se recueillir ! J'aime aussi voir à la fin des livres des *index* détaillés qui rendent les recherches faciles. M. Lafontaine me permettra-t-il de lui dire que, sous ce rapport, il laisse peut-être quelque chose à désirer? Sa table des matières est suffisamment détaillée ; mais, avec une pagination plus fréquente et l'indication des dates essentielles, on saisirait mieux l'enchaînement des faits très-multipliés de cette carrière rapide, mais si riche de précieux détails. Et, pour dire de suite toute ma pensée sur les *desiderata* matériels du livre, je regrette, — peut-être l'auteur l'a-t-il regretté avant moi, — qu'il n'y ait pas : 1° au chapitre du siége d'Orléans, un plan des bastilles anglaises, et surtout des Tourelles ; 2° une carte où l'œil puisse suivre la fille de Domrémy depuis la cabane de Jacques Darc jusqu'au cachot de Pierre Cauchon. Cette double addition serait une nouvelle clarté dans un livre dont le succès, déjà fait, doit grandir encore, grâce aux nouveaux hommages que la Pucelle d'Orléans va bientôt recevoir de la France tout entière.

« Ajouterai-je que, pour une seconde édition, rendue prochaine, espérons-le, par la fortune de celle-ci, il serait désirable que l'auteur comblât quelques lacunes — de détails secondaires, sans doute, mais qui ont leur intérêt (1), — resserrât certains passages peut-être un peu diffus — dans le procès surtout, — corrigeât quelques phrases qui ont oublié, par mégarde, d'être suffisamment simples et châtiées?

« Enfin, oserai-je lui proposer, au nom d'une opinion qui me paraît très-solidement assise (2), qu'il adopte l'orthographe vraie, à mes yeux du moins, du nom de famille de Jeanne?

« Dès 1839, M. Vallet de Viriville, aujourd'hui professeur à l'école des chartes, publiait un mémoire plein de raisons excellentes pour justifier la forme *Darc* contre l'usage et la tradition qui écrit *d'Arc*. Il a prouvé jusqu'à l'évidence, dans un travail plus récent et plus complet (3), que la forme primitive et incontestée a été constamment et exclusivement Darc jusqu'en 1576. En cette année, un poète anonyme adresse à la cité d'Orléans un sonnet « *sur les faicts* « *de la Pucelle Jeanne* D'ARC *et sur les contempteurs d'icelle.* » Cette innovation, timide, car on la trouve contredite dans les mêmes ouvrages et jusque sur la même page, ne tarda pas toutefois à se répandre (4). Estienne Pasquier l'adopte d'abord dans la première édition de ses *Recherches sur la France* (1596), puis l'abandonne dans

(1) Ainsi la marche de Jeanne et du roi depuis le départ de Saint-Denis (13 septembre 1429) jusqu'à l'arrivée à Gien (21 septembre), par Lagny, Bray, Courtenay, Châteaurenard, Montargis; il y a là des villes de l'Orléanais qui tiendraient à honneur d'être mentionnées dans ce livre tout orléanais. C'est à ce point de vue aussi qu'on verrait avec plaisir, à propos du séjour de la Pucelle à Orléans, l'indication, par une note, de la maison qu'elle habita rue du Tabour; ailleurs, l'indication exacte de ses voyages à Orléans (elle en fit quatre).

(2) Cette opinion, fondée sur les nombreux documents qu'il a lus, est toute personnelle à l'auteur de cet article; elle n'engage en rien la Société archéologique.

(3) *Nouvelles recherches sur la famille et sur le nom de Jeanne Darc*, accompagnées de tableaux généalogiques et de documents inédits. Paris, Dumoulin, 1854; brochure de 3 feuilles 1/4.

(4) *Idem*, p. 31.

la seconde (1611), *revue et augmentée* par l'auteur. Cette correction était faite probablement d'après l'autorité de Charles du Lis, son ami, avocat-général à la Cour des Aides, descendant de la famille illustrée par la Pucelle, et qui, en 1610, avait publié un opuscule intitulé : *De l'extraction et parenté de la Pucelle*. Jean Hordal, autre historiographe de la famille à laquelle il appartenait également, écrit comme lui dans son histoire de Jeanne (1612) (1). Mais depuis, l'orthographe reste variable et incertaine, à travers une longue série d'écrivains, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. A partir de Lenglet Dufresnoy, qui, du reste, varie dans sa manière d'écrire le nom, la forme d'Arc règne presque sans partage jusqu'à la protestation de 1839, appuyée sur les arguments les plus forts (2). Il nous semble donc que désormais il faudrait écrire Jeanne Darc, comme déjà l'ont fait M. de Haldat, descendant de l'un de ses frères, dans son ouvrage publié en 1850 (3), et l'honorable M. Dupuis dans son élégante notice *Sur les œuvres littéraires et artistiques inspirées par la Pucelle* (4).

« Après tout, la question ne me semble pas d'une importance capitale, et il n'y aurait pas à s'étonner beaucoup que l'usage, s'appuyant d'une prescription plus que séculaire, fût plus fort que la vérité historique. La science a ordinairement grand'peine à détruire les erreurs dangereuses; combien plus celles qui sont inoffensives ! Quant à M. Lafontaine, il a largement de quoi se faire pardonner, même par les savants, sa faute d'orthographe, si c'en est une.

(1) *Heroinæ nobilissimæ Darc... historia.* 1612, Pont-à-Mousson, in-4°. Aucun auteur n'a employé la forme *de Arcu;* c'est toujours *Darcia* ou *Darc* invariable, au masculin *Darceus* ou *Darcius.* Seulement, dans le *Recueil d'inscriptions* de Charles du Lis, en 1618, on trouve *Jana Arxia.*

(2) Voir p. 32, § 6, *raisons alléguées pour justifier la forme d'Arc;* § 7, *raisons qui justifient la forme Darc;* § 8, *documents authentiques qui constatent l'existence du nom propre Darc depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours.* Le dernier de ces documents est une demande faite en 1853, par un sieur N***, au garde-des-sceaux, pour obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Darc.

(3) *Examen critique de l'Histoire de Jeanne Darc.*

(4) Insérée dans le deuxième volume du *Congrès scientifique tenu à Orléans en 1852,* et publiée à part.

Peut-être lui reprocheraient-ils encore l'absence de toute indication bibliographique; ils voudraient parfois en note la mention des sources auxquelles il a puisé. Mais, leur répondrait-il sans doute, mon livre s'adresse surtout à ceux qui veulent lire couramment, et sans être arrêtés à chaque pas par l'étalage d'une érudition facile. Il est si facile, en effet, de fouiller dans le recueil de M. Quicherat!

« Pour moi, qui, dans cette œuvre, trouve tant de choses à louer et si peu à reprendre, j'aime mieux essayer d'abord de caractériser la manière de l'auteur et les mérites généraux de son livre, y signaler ensuite les passages où il s'est inspiré le plus heureusement de son sujet.

« Non-seulement M. Lafontaine raconte bien, mais il juge de haut et avec fermeté. Il sait mêler au récit des faits des réflexions judicieuses et des idées élevées, des remarques piquantes et des digressions instructives, des discussions de textes habiles et des conjectures ingénieuses. En un mot, il a de la critique; il lui arrive souvent de rapprocher les documents pour éclaircir un point douteux, d'opposer un témoignage à un autre, de prendre à parti les historiens: Alain Chartier (p. 106), Est. Pasquier, Hume, Lebrun des Charmettes (p. 68, 237), Lamartine (p. 122). C'est ainsi, par exemple, qu'il combat, avec beaucoup de force, l'opinion généralement admise que Jeanne, après le sacre, ait regardé sa mission comme accomplie (p. 191 et 236).

« Comme narrateur, il groupe habilement les détails, il recherche les contrastes et sait leur donner un air naturel; il réunit à merveille, pour en composer une figure vivante, les traits d'abord épars de ses personnages. Plusieurs fois il a dessiné la physionomie de Jeanne avec un grand bonheur de coloris et d'expression : ainsi, lors de sa première entrée à Orléans (p. 81); pendant le sacre (p. 188); avant la première monition (p. 411); enfin, sur le bûcher même (p. 483); toujours les sentiments qui animent à un moment donné le cœur de la vierge se lisent en quelque sorte sur son visage; toujours se rencontrent les deux éléments essentiels d'un bon portrait, l'exactitude des traits et l'expression des idées, des passions, du caractère de l'original. Je ne puis résister au plaisir de citer cette page, empruntée au récit de la première séance du procès

(p. 324); l'auteur vient de montrer chacun des assistants, interrogeant du regard le visage de l'accusée :

« Tous ne virent qu'une douce figure de jeune fille, pâlie par les « souffrances physiques et morales d'une longue captivité, à la dé- « marche un peu allanguie par le poids des fers dont on venait à « peine de la soulager; portant avec aisance son costume militaire « qui donnait seul quelque chose d'étrange à sa personne; un peu « émue par la vue de ceux qui allaient prononcer sur son sort, et « par le souvenir des indignes traitements dont elle avait hâte de se « plaindre. En contemplant cette attitude simple et modeste, ce « regard doux et triste, beaucoup se demandèrent assurément s'ils « avaient bien devant les yeux cette terrible *Pucelle* qui avait vu fuir « ou succomber devant sa bannière les plus redoutables chevaliers « d'Angleterre et de Bourgogne. Tous les cœurs que le fanatisme « politique ou religieux n'avait pas encore revêtus d'un *triple airain* « durent s'ouvrir à une première impression d'intérêt et de pitié. »

« Ce passage, le résumé brillant et animé que l'auteur a jeté entre Reims et Compiègne, entre « la première moitié de sa vie « toute rayonnante de soleil, de mouvement, de triomphes et de « gloire, et la deuxième, remplie de l'ombre et du silence des pri- « sons, d'humiliations, de revers et de souffrance, » voilà deux morceaux qui font connaître parfaitement, selon moi, la manière et les allures du style de M. Lafontaine.

« Je voudrais essayer maintenant de mettre en relief les endroits où il captive le plus fortement l'intérêt.

« L'enfance de Jeanne, cette vie de travail et de prière, ce cœur tout rempli de deux sentiments qu'elle porte jusqu'à l'exaltation, l'amour de Dieu et l'amour de la patrie, cette gravité échauffée par l'enthousiasme, cette âme « visitée par de célestes apparitions et qui « concentre, comme un foyer ardent, toutes les angoisses, tout le « courage, tout l'espoir de la France, » ce calme et doux paysage sur lequel passent de temps à autre les sombres nuages de la guerre, voilà le premier plan du tableau. M. Lafontaine l'a dessiné avec une simplicité à la fois élégante et sobre; il n'a pas négligé de rappeler cette fuite de l'enfant et de sa famille, forcée de chercher un asile à Neufchâteau, pour échapper à une bande de pillards, qui s'était

abattue dans la vallée de la Meuse ; circonstance cruelle qui dut rendre plus énergique sa haine pour les oppresseurs de son pays, cette haine déjà née sans doute aux récits de la veillée, près du foyer domestique. Ce séjour à Neufchâteau fut très-passager ; dire avec Monstrelet (ch. 57 de sa *Chronique*) que Jeanne y ait servi, dans les plus viles fonctions, chez une femme dont les mœurs furent un exemple fatal à sa vertu, c'est un mensonge dont les dépositions écrites au procès ont fait justice.

« On avait dit, pour expliquer ses extases, qu'elle était toujours aux champs, isolée, par conséquent très-accessible aux rêveries que provoque la solitude isolée, c'est vrai, mais dans une certaine mesure ; M. Lafontaine a eu soin de l'indiquer. D'après les témoignages recueillis au procès, Jeanne, au moins depuis l'âge de douze ans, ne gardait le bétail que rarement ; le plus souvent elle vivait à la maison, sous l'œil de sa mère, ne quittant le rouet et l'aiguille que pour vaquer aux soins du ménage, pour prier quand sonnaient les cloches, pour aller faire quelque aumône ou soigner les malades. Ce n'est donc pas là tout-à-fait la vie solitaire et contemplative que lui prête l'opinion commune.

« On a dit aussi que les légendes du *Bois Chesnu* et de l'*Arbre des Fées* avaient ouvert son âme à la superstition, à la crédulité. Oui, dit l'auteur, il est difficile d'admettre que la tradition des prophéties de l'enchanteur Merlin n'eût pas, à son insu peut-être, exercé une grande influence sur son imagination (p. 14) ; mais ses réponses à ce sujet sont pleines de force et de sens, et les dépositions des témoins très-explicites. Le Bois Chesnu ne l'a jamais vue s'y promener seule ; le but de ses courses dans la campagne, c'est la chapelle de Notre-Dame de Belmont, à qui elle offre des guirlandes et des cierges, ce n'est pas l'Arbre des Fées ; ce n'est pas sous son ombrage, comme on l'a dit, quelle a eu sa première vision, c'est dans le jardin de son père.

« M. Lafontaine a parfaitement décrit les combats et les angoisses de ce pauvre cœur qui, pendant plusieurs années, compare sa faiblesse avec la grandeur des choses que ses voix lui commandent, et qui n'ose en faire l'aveu à son père : « Tantôt humble fille des « champs, s'agitant obscurément dans le cercle des soins de la vie

« champêtre à laquelle sa naissance l'avait destinée ; tantôt ravie « dans la sphère lumineuse et parfumée des communications cé- « lestes, saluée par ses glorieuses visions comme une fille choisie « de Dieu pour accomplir les décrets de sa Providence ; l'œil con- « stamment fixé sur un avenir tout rayonnant de merveilles, dans « lequel elle voyait étinceler le fer des lances, tourbillonner la « poussière des combats, l'Anglais fuyant ou terrassé, et Dieu bé- « nissant ses saints efforts consacrés au salut de cette chère France « et de ce pauvre Dauphin, pour lesquels s'exaltait la douce pitié de « son cœur. »

« L'exposé des misères et des hontes du royaume, au moment où elle se décide enfin à obéir aux voix d'en haut, chaque jour plus impérieuses, est tracé avec une justesse de coup d'œil et une fermeté de main remarquables. Ses trois voyages à Vaucouleurs (1), ses paroles énergiques au capitaine Baudricourt, les sympathies qu'elle conquiert parmi le peuple de la petite ville, son départ accompagné de bénédictions que le pays tout entier a répétées d'âge en âge, sa marche jusqu'à Chinon, escortée d'une petite troupe dont les chefs étaient Jean de Novelempont et Bertrand de Poulengy, deux noms éternellement dignes de respect et de reconnaissance ; tous ces détails s'enchaînent dans un récit rapide et coloré. J'y relèverai seulement non pas une erreur, mais (faute d'avoir bien précisé les dates), un désaccord, d'ailleurs peu important, avec les dépositions du procès : la visite faite par Jeanne au duc de Lorraine, que M. Lafontaine place entre le premier et le deuxième voyage à Vaucouleurs, eut lieu après celui-ci ; visite curieuse à noter, où nous voyons quelle confiance elle a déjà en elle-même, puisqu'elle ose conseiller, comme remède, au duc malade, de rappeler son épouse légitime dont il vivait séparé.

C'est le 23 février que la Pucelle avait quitté Vaucouleurs ; le 6 mars, elle arrivait à Chinon. Onze jours avaient suffi pour franchir cent cinquante lieues sur un territoire coupé de rivières et garni de

(1) Le premier, en mars 1428 ; le deuxième, en février 1429 ; le troisième, dans le même mois, le 13, au retour de sa visite au duc de Lorraine à Saint-Nicolas.

forteresses ennemies ; elle avait fait station à l'abbaye de Saint-Urbain, à Auxerre, à Gien, où elle passe la Loire, et à Fierbois. Ce sont là des dates et des noms qu'il y a, ce me semble, intérêt pour nous à fixer ; or, — je demande pardon à l'auteur de ces minuties — je trouve ici quelques omissions, et quelque différence d'opinion avec les pièces authentiques ; il met au 6 mars l'entrevue avec le roi ; mais si, comme il le dit, d'après Dunois et autres témoins, Jeanne ne fut reçue que le troisième jour, ce serait le 9. De même ce dut être après l'entrevue et non pas avant, qu'elle fut conduite et logée au château du Couldray.

« M. Lafontaine raconte avec un vif sentiment d'admiration les épreuves de Poitiers, c'est-à-dire ce prodige inoui d'une pauvre fille des champs qui, ne sachant ni A ni B, comme elle le dit elle-même, déconcerte les subtilités des docteurs, triomphe du dédain des hommes de guerre, dissipe les défiances du clergé, et entraîne le roi subjugué à lui donner ce qu'elle demande au nom de Dieu et de la patrie, une armée ! N'est-ce pas là la plus difficile des victoires qui lui ont fait sa couronne d'immortalité ? et dès lors n'est-il pas manifeste que le souffle de Dieu est en elle ? Notre auteur l'a compris aussi, et de là, l'entraînement de sa pensée hors de la réserve qu'il s'était imposée en principe. Oui, il croit, et cette croyance intime éclate à chaque page de son livre, que la Pucelle est vraiment l'envoyée de Dieu, un instrument providentiel pour sauver l'indépendance française et la royauté nationale. Oui, disons-le avec un des derniers historiens de Jeanne Darc (1), « quoique notre raison « ne soit ni assez ferme ni assez haute pour tout comprendre, notre « certitude historique n'en est pas moins complète, absolue. En « faisant acte de foi, nous croyons faire acte de bon sens. »

« Elle a donc enfin la permission de conduire à Orléans un convoi d'hommes et de vivres. M. Lafontaine nous la montre transformée en *chef de guerre*, c'est-à-dire équipée et armée (2) ; seulement, il

(1) M. Abel Desjardins, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon.

(2) Nous aimerions à trouver ici, réunis en un seul groupe *tous* les noms des hommes de foi qui composaient sa maison militaire ; ainsi, avec ses

semble, à le lire, qu'elle n'ait pas quitté Chinon, tandis qu'il ressort des dépositions et des registres de Tours, qu'elle a séjourné dans cette ville, en la maison de Jean Dupuy, un des notables, et conseiller de la reine de Sicile. C'est à Tours que le duc d'Alençon lui fait présent d'un cheval de guerre ; c'est à Tours qu'elle fait exécuter par Hauves Poulnoir, peintre (1), cette bannière qui bientôt va reparaître dans nos murs, premiers témoins de son victorieux prestige ; c'est à Tours qu'elle envoya chercher l'épée de sainte Catherine de Fierbois ; — le clergé du village la lui donna dans un fourreau de velours rouge, auquel les gens de Tours en ajoutèrent un de drap d'or (2), don précieux parce qu'il venait du peuple et qu'il attestait sa foi ; — c'est à Tours enfin que se rattache un touchant souvenir : son amitié pour la fille du peintre Poulnoir, Héliote. Quelques mois après, par une lettre pleine à la fois de bonté et de naïve confiance, Jeanne demande au conseil de Tours cent écus pour la dot de sa petite amie. Cent écus, c'était trop pour le trésor de la ville ; mais le conseil dota la mariée de prières publiques, et fournit pour la noce du pain et du vin (3). Certes, la ville de Tours, dont le nom et les actes reviennent si souvent dans l'histoire de la Pucelle, a bien le droit de figurer avec honneur dans le cortége des députations que chacune des villes illustrées par sa présence enverra sans doute à Orléans.

« Orléans, la ville héroïque dont le salut occupait depuis si longtemps la pensée de Jeanne, parce que c'était celui du royaume entier, Orléans remplit naturellement un des plus longs chapitres de l'ouvrage, un des plus attachants. Avec quelle émotion chaleureuse

deux frères Jean et Pierre (lequel devait être pris comme elle à Compiègne), avec ses deux fidèles Jean de Metz et Poulengy, avec son écuyer Jean Daulon ; Pasquerel, son chapelain, Louis de Contes et Raymond, deux enfants de noble famille, ses pages.

(1) Extrait des livres de compte. QUICHERAT, V, 258.

(2) Procès de condamnation, quatrième interrogatoire.

(3) Délibération du conseil, QUICHERAT, V, 154. — C'est à Tours aussi, probablement, qu'elle fut rejointe par ses deux frères qui l'accompagnaient à son entrée dans Orléans. QUICHERAT ; déposition de Pasquerel, III. *Journal du siége*, IV.

l'historien a décrit et l'anxiété des Orléanais épuisés, avant le secours qui leur vient d'en haut, et l'ivresse de la foule qui se précipite au devant de cet ange sauveur, et l'attaque des bastilles Saint-Loup, des Augustin, des Tourelles, et cet élan de la fille au grand cœur entraînant tout derrière son étendard, si bien que, dit un chroniqueur, « oncques on ne veit grouée d'oisillons eulx parquer sur ung « buisson, comme chacun monta contre le boloart. » Il y a, dans le récit de la journée du 7 mai surtout, un entrain militaire et comme une odeur de poudre qui transporte presque et enivre; c'est le sujet qui a fourni à M. Jouffroi son inspiration la plus heureuse pour la magnifique cheminée de notre Hôtel-de-Ville; c'est aussi le morceau le plus chaudement coloré de la trop courte notice du siége d'Orléans, publiée par M. Quicherat, comme complément populaire de ses grands travaux sur notre héroïne. Orléanais, et écrivant en face même des lieux où il croit la voir encore combattre, M. Lafontaine a été parfois plus complet et plus clair que le savant auteur des *Aperçus nouveaux*, dans le développement des péripéties de ce siége, l'honneur éternel d'Orléans.

« Nous ne suivrons pas l'historien montrant Jeanne, intrépide comme un chevalier, bonne « comme une sœur de charité » à Jargeau, à Beaugency, à Patay; pleine à la fois de bon sens et de hardiesse dans ce voyage de Reims, où elle traîne, pour ainsi dire, par la main, à travers les bastilles anglaises, le roi qui se défie encore; agitée tantôt par des idées de retour au toit paternel, tantôt par des projets chimériques nés d'une exaltation et d'un enivrement passagers; forcée par ordre de Charles, qui cède à de basses intrigues, de quitter le siége de Paris; enfin, prise à Compiègne par excès de bravoure. Tous ces faits se déroulent dans une narration animée qui s'appuie souvent sur une critique judicieuse à laquelle j'ai déjà rendu hommage. J'ai hâte d'arriver à la partie la plus originale et la plus développée de l'ouvrage, c'est-à-dire au procès.

« Il en occupe plus du tiers (200 pages sur 500); on reconnaît ici le jurisconsulte et le magistrat entraîné, par les habitudes de son esprit, autant que par l'importance même de la question, à mettre en lumière cette procédure, si enveloppée de nuages jusqu'à la belle publication de M. Quicherat. « C'est, dit-il, la dernière et peut-être

« la seule procédure inquisitoriale, en matière de foi, qui ait pu être « conservée. » De là, les minutieux détails dans lesquels il est entré; par exemple : l'organisation du tribunal par P. Cauchon, le jugement des hérétiques dans les premiers siècles de l'Église, le pouvoir des inquisiteurs et les formes de procéder, telles que les avait réglées le concile de Toulouse, en 1229, et il aurait pu ajouter celui de Vienne surtout, en 1235 (1) ; de là, le soin qu'il a mis à montrer avec quelle lenteur d'examen, avec quelle maturité de délibération, l'évêque affecta de procéder.

M. Lafontaine est-il complètement d'accord avec le savant éditeur des *Pièces du double Procès*, dont l'argumentation en faveur de la légalité rigoureuse du jugement ne me semble pas toujours convaincante? Admet-il, comme lui, que les formes du droit inquisitorial ont été observées, qu'il n'y a eu dans l'action judiciaire ni les vices ni les illégalités qui ont fait maudire le nom de P. Cauchon? J'avoue que je n'ai pas su parfaitement démêler le fond de son opinion. Il reconnaît bien, sans doute, que, dans la deuxième partie du procès, l'évêque, devenu suspect de modération, fut entraîné par la terreur que la furie anglaise lui inspirait à lui et à tous les juges (2). « Dès « lors (p. 470), il n'y a plus qu'un simulacre des formes judiciai- « res, ce n'est plus un jugement, mais une violence à peine mas- « quée. » Mais il me permettra d'être encore plus sévère, et de croire que non-seulement la seconde partie de l'affaire doit être flétrie comme un tissu d'iniquités monstrueuses, mais que la première aussi tombe pleinement sous l'indignation de la censure.

« On ne voit pas dans les statuts des conciles de Toulouse et de Vienne, qu'il fût permis au juge de fouler aux pieds et les lois éternelles de la morale et les règles de la justice humaine. Or, combien de fois et avec quelle audace elles ont été violées envers Jeanne Darc ! Ainsi le code inquisitorial prescrit des informations qui doi-

(1) *Sacro sancta concilia* du P. Labbe, t. XI.

(2) L'appariteur Massieu, le père Isambart étaient menacés par Warwick d'être «jetés en Seine.» Jean de Lafontaine et plusieurs autres assesseurs quittaient Rouen pour échapper à la colère de Cauchon, irrité des sympathies qu'ils montraient à la pauvre accusée.

vent servir de base à l'instruction (1). Celles que l'on prit au pays de Jeanne et qui devaient avoir dans l'affaire une importance extrême, ont été défigurées, mutilées, et enfin, non déposées au dossier. Pourquoi ont-elles disparu? Parce qu'elles étaient favorables à la fille de Domrémy. Pourquoi Cauchon renvoie-t-il avec des injures, et sans le payer de sa mission, Nicolas Bailly, l'homme qui a fait cette enquête en Lorraine? Parce que celui-ci a déclaré n'avoir rien appris de la Pucelle qu'*il n'eût été aise d'entendre dire de sa sœur.*

« Si la procédure inquisitoriale eût autorisé la suppression des informations, les juges du procès de réhabilitation se fussent mis à couvert en alléguant cet usage.

« Et que de perfidies dans les interrogatoires! au point que, malgré sa déplorable faiblesse, l'inquisiteur lui-même, Jean Lemaitre, s'indigne tout bas des écueils à chaque instant semés sous les pas de la pauvre fille.

« Que de mensonges dans les procès-verbaux! Est-il possible que, interrogée pourquoi elle avait repris le vêtement d'homme, elle ait répondu que « c'était de sa voulenté, » quand, au contraire, elle y avait été forcée par un odieux guet-apens?

« L'accusée a-t-elle du moins quelques garanties? Non. Poursuivie par l'Église, elle demande vainement les prisons ecclésiastiques; vainement elle en appelle, comme c'était son droit (2), d'abord au pape, puis au concile de Bâle. Cauchon défend au greffier Manchon de mentionner ce dernier appel. Quant au pape, il est trop loin, lui répond-on; les ordinaires sont juges chacun dans son diocèse; vainement elle demande un défenseur, on le lui refuse (3); les assesseurs, tous théologiens et légistes, entre autres, un docteur

(1) Sans doute le *Malleus maleficarum,* composé en 1484, déclare que le juge inquisiteur est dispensé d'interroger les témoins, dans le cas d'un crime denoncé par le cri public, *processus inceptus laborante infamiâ;* mais il faudrait prouver que cette pratique commode, mais si exorbitante, fût appliquée déjà du temps de Jeanne Darc.

(2) Interrogatoire du 17 mars.

(3) Dépositions de l'appariteur Massieu au procès de réhabilitation. QUICHERAT, II.

éminent, Lohier, regardent l'absence d'un conseil comme une cause de nullité. Plus tard, il est vrai (séance du 27 mars), on lui offre d'en choisir un, et elle refuse à son tour; mais c'est qu'alors, révoltée de la partialité de ses juges, et rendue défiante pour tout ce qui l'entoure, elle croit n'avoir plus rien à espérer que dans le *conseil de Dieu*.

« Après qu'elle a rétracté cette abjuration, arrachée par surprise à la faiblesse de la nature et à l'horreur de la mort, c'est un second procès qui commence; cependant l'évêque ne l'en informe pas; il l'interroge sans requérir son serment, et quelques jours après, quand la Vierge (p. 477) « d'une âme retrempée, héroïque, calme et dé- « tachée de la terre comme celle des confesseurs et des martyrs, » lui a déclaré qu'elle avait encore entendu ses voix (réponse *mortelle*, écrit à la marge le greffier Manchon), Cauchon provoque une sentence d'hérésie et d'excommunication sans qu'elle ait été appelée, pour dire si elle persiste dans ses déclarations de la veille!

« Si tout cela et encore bien d'autres incidents de l'affaire eussent été rigoureusement conformes au droit inquisitorial, le chef de l'inquisition eût-il consenti à annuler et à flétrir cette procédure? Or, on le sait, ce fut le grand-inquisiteur de France, Jean Bréhal, qui mit le plus d'ardeur à poursuivre la réhabilitation de la victime de Rouen.

« Non, ni les règles de la justice et de l'humanité, ni même celles de l'inquisition n'ont été respectées, et c'est bien au fond l'opinion de M. Lafontaine; mais il me semble que dans son récit (peut-être un peu diffus à force d'être complet), il ne l'a pas suffisamment formulée.

Comme détails, je regrette qu'il n'ait peut-être pas assez nettement expliqué deux points qui ont de l'importance : le choix de Rouen au lieu de Paris, comme siége du procès et l'acharnement de l'Université contre la Pucelle. Outre que Paris inspirait de la défiance aux Anglais par ses dispositions incertaines, et par la difficulté de le défendre en cas d'attaque, « il fallait, pour que l'évêque de Beauvais pût diriger « l'affaire en dehors de son diocèse, qu'il obtînt des lettres de « créance lui conférant le droit de prononcer dans un diocèse étran- « ger; or, Paris avait son évêque, ce qui pouvait faire naître des

« conflits. A Rouen, le siége était vacant et, pendant la vacance, le « chapitre concédait le *territoire,* sans froisser aucune prétention, « sans éveiller aucune susceptibilité (1). » Cette concession, du reste, fut faite, M. Lafontaine l'a dit, malgré les vives répugnances des chanoines, prévoyant avec peine leur futur archevèque dans P. Cauchon, lequel toutefois, on le sait, n'eut pas la récompense promise à son servile dévouement.

« Quant à l'animosité de l'Université dans tout le cours de cette affaire, elle s'explique par un double motif : sa situation vis-à-vis de P. Cauchon, qui était son recteur, et promoteur de ses priviléges ; la pensée des docteurs et des maîtres de ce grand corps. Jeanne est-elle vraiment, comme elle le dit, envoyée de Dieu pour rétablir le roi légitime ? eux qui se sont dévoués à Henri VI, sont dès lors rebelles à Dieu. « Pour s'absoudre eux-mêmes, il faut qu'ils la condamnent. « Ainsi, par une conséquence rigoureuse, leur première erreur po- « litique qui est un crime, les entraîne à se faire les instruments « dociles et les complices volontaires d'une iniquité contre laquelle « leur conscience, si elle eût été libre, se fût soulevée avec hor- « reur. »

« Le rôle de l'Université est une de ces taches qui, de loin en loin, souillent sa glorieuse histoire, et qu'on voudrait pouvoir effacer. Au reste, M. Lafontaine a exercé une sévère justice contre tous les hommes qui, dans l'Université, dans l'Église ou à la Cour, ont contribué au martyre de la noble et sainte fille. Quelle pitié dédaigneuse pour ce roi timide et mou, qui ne suivit jamais qu'avec défiance sa libératrice, qui ne sut pas offrir, pour la sauver, un peu de cet or, de ces titres et de ces faveurs dont il était si prodigue envers d'indignes courtisans ! L'historien l'a rudement traité, ce La Tremouille, qui hait la Pucelle parce qu'elle veut tirer Charles de l'indolence et ramener près de lui le connétable ; ce Regnault de Chartres, qui, rétabli par elle dans son archevêché de Reims, ose adresser pourtant aux bourgeois de la ville du sacre une lettre pleine d'outrages pour la guerrière captive. Mais surtout avec quelle verve

(1) Abel Desjardins. — Lettres de territoire accordées à nous par le vénérable chapitre de Rouen. *Procès de condamnation*, I, 18.

d'indignation, quelle énergie de style il flétrit le prêtre infâme qui provoque, ou tout au moins qui permet, un artifice sacrilége, afin de livrer les secrets de celle dont on avait juré la mort; le promoteur Jean d'Estivet, dont le réquisitoire « est un des plus monstrueux « monuments que le fanatisme politique et religieux ait laissés de « ses fureurs (p. 398); » enfin l'évêque, en qui la colère, la vengeance et l'ambition ont étouffé tout sentiment d'honneur et de justice, qui vend aux Anglais, à cent sols parisis par jour (on a encore sa quittance), l'infernale habileté qu'il déploie pour arracher à Jean de Luxembourg sa prisonnière! Oui, redisons-le encore, c'est à exposer les péripéties émouvantes de ce drame lugubre, dont Pierre Cauchon est le grand acteur, que M. Lafontaine a mis le plus de cœur et de talent. Sous sa plume, l'illustre accusée revit et parle avec son bon sens admirable, sa fermeté, sa confiance dans sa voix. Il n'est pas une belle et fière réponse de Jeanne qui n'arrache à l'auteur un cri d'admiration, ou ne lui suggère quelque réflexion pleine de justesse. Et toutefois, son enthousiasme n'est nullement aveugle : il voit les défaillances, les inhabiletés, les tergiversations de la pauvre fille; il les dit, et c'est là ce qui fait le naturel et le charme du portrait.

« Enfin, le douloureux procès s'achève. Jeanne, après avoir reçu le pain des forts, paraît sur l'estrade fatale : elle est déclarée hérétique et relapse, apostate et idolâtre; elle est livrée à la justice séculière. Mais voici que le juge hésite et se trouble; au mépris de toutes les règles, il supprime la sentence et dit simplement au bourreau : « Fais ton office. » Alors des hommes d'armes la saisissent brutalement et l'entraînent... Jamais ce dénoûment tragique, qui, il faut le reconnaître, couronne plus dignement qu'aucun autre cette vie prodigieuse, ne m'a donné à la lecture une plus profonde émotion. M. Lafontaine l'a raconté presque en poète, tout en restant historien : « La vie!... quelle immensité éblouissante de sentiments « ce mot réveille à vingt ans!... Joies de la famille, souvenirs de « gloire, séductions de la renommée et des acclamations populai- « res, splendeurs de la cour et des pompes guerrières, ardeurs du « commandement, ivresses de la victoire, espoir de délivrance.... « quelle moisson de souvenirs et d'espérances pour la mort! quel

« foyer d'enthousiasme et de patriotisme allait éteindre sa main « glacée (p. 484)) ! » Il y a là une sorte d'élégie en prose, développement de ces vers, du reste assez médiocres :

Sentant son cœur faiblir, elle baissa la tête
Et se prit à pleurer !
Tu ne reverras plus les riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs,
Et ta chaumière, et tes compagnes,
Et ton père expirant sous le poids des douleurs (1).

« La vraie poésie de cette mort, elle est où M. Lafontaine l'a surtout cherchée, dans les dépositions de ces trois hommes à jamais bénis, qui, par leur assistance courageuse, ont mêlé d'ineffables douceurs aux amertumes de son martyre ; dans ce désespoir de Loyseleur, agenouillé devant celle qu'il a trahie, pour lui demander pardon ; dans les dernières paroles de Jeanne, enfin dans les pleurs qui mouillent tous les yeux (même ceux de Cauchon, si l'on en croit Isambart et autres témoins). Et quel coup de pinceau, pour achever le tableau, que cet aveu du bourreau même, accourant vers les frères Ladvenu et Isambart, « frappé et esmeu d'une « merveilleuse repentance et terrible contriction de ce qu'il avait « fait à cette saincte femme. » Il y a là vingt pages qu'un Français ne lira jamais sans avoir le cœur douloureusement ému.

« On dit que le cœur de la sainte, vainqueur des flammes, fut retrouvé intact parmi les cendres. Allégorie pleine de sens, si ce ne fut pas une réalité ! Non, il n'a pas péri sur le bûcher de Rouen, le cœur de Jeanne Darc, c'est-à-dire le patriotisme, l'esprit de nationalité, la foi dans une Providence toujours secourable à la France en ses grands périls, enfin tous les sentiments généreux dont la Pucelle d'Orléans fut la vivante expression. C'est ce cœur que l'on sent battre dans le souvenir du peuple à jamais reconnaissant.

« Sans doute cette grande renommée a eu ses éclipses ; elle a passé par bien des phases diverses, depuis la lettre menteuse du cardinal de Winchester, accusant Jeanne de s'être reconnue la dupe

(1) Casimir Delavigne, *Messéniennes*, L. I, *La mort de Jeanne d'Arc*.

et le jouet des esprits malins, jusqu'au poème sacrilége de Voltaire. Cependant, dès le lendemain de son supplice, la conscience éternelle du genre humain avait réhabilité la noble victime par la voix de Sylvius Piccolomini (Pie II), d'une foule d'évêques et de docteurs. Aussi lorsque, le 7 juillet 1456, l'odieuse sentence de Rouen fut cassée et flétrie, à Rouen même, par la bouche du grand-inquisiteur, la gloire de la Pucelle rayonna de l'éclat le plus pur dans la chrétienté tout entière, qui, dès lors, la reconnut vraiment comme l'envoyée de Dieu.

« Pourtant, cette première et éclatante réhabilitation, — dont le récit très-court ferme le livre de M. Lafontaine, — devait soulever des doutes et des attaques au XVIIe siècle, au XVIIIe surtout. Jamais mémoire de femme, suivant le mot d'un de ses plus ardents défenseurs, Estienne Pasquier, ne fut plus déchirée que la sienne. Mais le jour décisif de la justice arriva. La convention nationale, en donnant à Shiller le titre de citoyen français pour prix de sa *Jeanne d'Arc* (si peu conforme qu'elle soit à l'histoire), vengea la vierge de Domrémy contre Voltaire lui-même, et commença l'heureuse réaction qui a pris tant de force et d'éclat au XIXe siècle. Le nombre est prodigieux, on le sait, des œuvres littéraires et artistiques inspirées de nos jours par Jeanne Darc (1). Très-diverses, à coup sûr, par

(1) Voir M. Dupuis, déjà cité. Voir aussi M. Vallet de Viriville, *Jeanne Darc d'après les dernières recherches*. Dans sa *Bibliothèque historique de la France*, le P. Lelong énumère soixante-dix ouvrages sur ce sujet (du n° 17,172 au n° 17,242 du t. II). Or ce livre précieux est de 1719. Depuis, c'est par centaines qu'il faut compter les écrits sur Jeanne Darc, en vers ou en prose. Entre les ouvrages indiqués par le P. Lelong, il en est un que M. Quicherat, dans son recueil si complet des *Témoignages sur la Pucelle* (t. V), ne mentionne pas; c'est le petit livre intitulé : *Aureliæ urbis anglicana obsidio et simul res gestæ Johannæ Darciæ vulgo Puellæ Aurelianensis, authore Joanne Lodvico Micquello, juventutis Aureliæ moderatore. Aureliæ, 1560,* in-8°. L'ouvrage est dédié au cardinal de Lorraine. Il eut une seconde édition en 1631 : *Lutetiæ Parisiorum, apud Jacobum Dugast;* elle est dédiée à MM. les magistrats, maire et échevins de la ville d'Orléans par un anonyme qui signe : R. L. M. L'éditeur y a joint en supplément plusieurs des témoignages favorables à l'héroïne et la sentence de réhabilitation. Ce petit livre ne manque pas d'intérêt, mais n'apprend rien de

l'exécution, elles sont uniformes par le sentiment qui les anime : partout c'est l'admiration pour l'héroïne, dégagée enfin du voile dont le mensonge ou l'ignorance avait enveloppé sa belle et noble tête ; toutes sont un hommage rendu, sinon à l'inspiration miraculeuse, du moins à la sincérité, à la pureté, au patriotisme sublime de la fille du paysan de Domrémy.

« Ainsi que les lettres, les arts lui ont payé leur tribut. La statuaire lui a donné deux œuvres ravissantes d'une royale main trop tôt glacée par la mort (1) ; la sculpture, ces bas-reliefs qui sont peut-être le plus bel ornement de la grande salle d'ailleurs éblouissante de notre mairie ; la peinture, cette toile magistrale de *Jeanne Darc au sacre,* dont la présence dans notre musée donnerait à M. Ingres ou au gouvernement des droits éternels à la reconnaissance d'Orléans. En un mot, la Pucelle a reçu depuis quelques années un commencement d'apothéose dont bientôt nous allons voir le couronnement splendide. Encore quelques jours, et d'un bout de la France à l'autre, on accourra en foule vers notre cité, la seule où son culte n'ait jamais péri, et qui veut élever enfin un monument digne de la vierge libératrice. Partout on travaille pour elle. Lyon prête ses plus riches étoffes et ses métiers les plus habiles à cette bannière que la gratitude des dames orléanaises consacre à sa mémoire. Paris remue pour elle l'imagination de ses plus illustres artistes. Enfin, tandis que l'art enfante ses merveilles les plus grandioses, l'Église, qui donne à toute fête un cachet de grandeur incomparable, dispose pour elle ses pompes les plus augustes. Ainsi, chacun concourt, dans la mesure de ses forces, à cet hommage national. M. Lafontaine a fait, pour sa part, une précieuse et noble offrande. Son livre, tous ceux qui aiment

nouveau et me paraît contenir quelques erreurs. Par un fragment de lettre de Gentien Hervet, mis en tête de l'ouvrage, on voit que ce dernier avait fait part à l'auteur de quelques observations et recherches. Cet ouvrage a été traduit en français par Dubreton; Paris, 1612.

(1) La Jeanne d'Arc en pied, si populaire, dont l'original en marbre est à Versailles, et l'ébauche en plâtre d'une statuette à cheval, dont le musée de la Société archéologique possède une des rares épreuves, don précieux de la reine Marie-Amélie.

Jeanne Darc, — et qui ne l'aime pas en France? — voudront le lire et le lire encore. Il mérite assurément une place d'honneur parmi les œuvres faites à la gloire de Jeanne Darc.

« Pour moi, je serais heureux si je pouvais contribuer un peu à donner un nouveau stimulant à la sympathie publique pour un ouvrage dont le sujet, éternellement jeune, emprunte des circonstances actuelles un si merveilleux à-propos. »

MEMBRES ADMIS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 1855.

Associés correspondants.

MM. Gentil-Descamps, à Lille;
Anatole Barthélemy, sous-préfet à Belfort;
Duleau, à Paris.

ORLÉANS, IMPR. D'ALEX. JACOB, RUE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 21.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1855.

Séance du 6 avril 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Bimbenet donne lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Recherches sur la justice du chapitre et de l'église collégiale de Saint-Pierre-Empont d'Orléans.* Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'un mémoire sur Romorantin, par M. Dupré, associé correspondant. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du 27 avril 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. de Certain, associé correspondant, rend verbalement compte de l'exécution de la mission dont il avait été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique (1), et fait connaître qu'il a relevé une copie complète du poëme manuscrit intitulé : *Mystère d'Orléans,* conservé à la bibliothèque du Vatican, copie qui sera pro-

(1) Voir ci-dessus, p. 65.

chainement publiée par les soins de M. le Ministre de l'instruction publique.

Séance du 25 mai 1855.

Présidence de M. Dupuis, *vice-président.*

M. Clouet, architecte, titulaire résidant, adresse sa démission, fondée sur ce que ses occupations ne lui permettent pas de prendre part aux travaux de la Société. La Société reçoit avec regret la démission de M. Clouet; elle charge son Président d'exprimer ce regret, en transmettant à M. Clouet ses remercîments des dons dont il a enrichi le musée, et du concours que la Société a reçu de lui pendant qu'il en a été membre.

— Au nom de M. le Maire de Pithiviers, M. Duleau, associé correspondant, offre un vase funéraire trouvé récemment dans les fouilles faites aux abords de l'église de Pithiviers, et lit sur ces mêmes fouilles la note qui suit :

« Dans la séance du 27 avril dernier, M. l'abbé de Torquat a annoncé à la Société que des travaux entrepris pour abaisser le sol au nord-est de l'église de Pithiviers avaient mis à découvert des pierres tombales, des poteries, etc.

« J'ai profité d'un voyage que je devais faire à Pithiviers pour recueillir de suite, sur les lieux mêmes, quelques renseignements dont j'ai l'honneur de vous donner l'analyse.

« On a trouvé deux tombes en pierre plate, sans inscriptions, marquées seulement, l'une d'une croix grecque, l'autre d'une croix en forme de *tau*. Elles étaient intactes. Les ouvriers en ont fait des marches, après les avoir brisées. D'autres tombes étaient en morceaux. Toutes contenaient des vases en terre cuite, rouge ou jaunâtre, renfermant des charbons et des cendres. Les ouvriers en ont brisé une quinzaine en les déterrant; quatre seulement, dont trois en terre rouge, ont pu être conservés intacts; deux sont la propriété de M. Fauleau, ancien pharmacien, collecteur des antiquités qu'il rencontre dans les environs de Pithiviers; deux étaient à la mairie. Le maire, M. Defiennes, a fort gracieusement mis à la dis-

position de la Société l'un de ces vases, le plus grand : c'est celui qui est sous vos yeux. Il mesure 14 centimètres de hauteur, autant de diamètre à la panse. Le col n'a que 12 centimètres, et l'étranglement 11 centimètres seulement. Les trois autres vases étaient plus petits, mais absolument pareils.

« Un peu plus loin, dans un caveau défoncé anciennement, comblé avec des débris de toutes sortes, on a trouvé une pierre calcaire sculptée, de 75 centimètres environ de longueur, sur 50 centimètres de hauteur.

« Elle représente, sous un triple cintre soutenu par deux colonnes, le Sauveur du monde assis de face sur un siége circulaire que l'on pourrait prendre pour un arc-en-ciel. Il a la tête nue, non nimbée, les cheveux longs, coupés plus courts sur le front. Un manteau, retenu sur la gorge par une agrafe en forme de losange, est rejeté sur les deux épaules ; il revient se croiser sur les genoux, en laissant toute la poitrine à découvert. Le pied gauche, seul visible, est nu. Les jambes ne sont pas croisées. Les deux bras sont élevés, et les mains ouvertes semblent donner la bénédiction. De chaque côté du Christ, deux moines, de profil, sont agenouillés, les mains jointes et le capuchon rejeté en arrière. Ils ont également les cheveux longs, sans trace de tonsure cléricale.

« Il y a quelque chose de byzantin dans ce travail, dont la facture m'a surpris.

« Cette curieuse pierre a été réclamée par M. le curé de Pithiviers, qui l'a fait encastrer en dehors d'un escalier à double rampe situé au chevet de son église.

« Il serait à désirer que ce monument fût placé ailleurs, dans l'intérieur de l'église, par exemple, pour le préserver des outrages du temps et des enfants.

« Enfin, les fouilles ont mis à découvert un jeton du temps de Henri III, un méreau de la même époque et quelques petites pièces de billon, très-frustes, des règnes de Charles VIII et François Ier. Aucune de ces pièces n'offre d'intérêt.

« Autres fouilles. — En visitant le cabinet de M. Fauleau, j'ai eu sous les yeux un autre vase en terre jaunâtre, de la même époque, trouvé, il y a deux ans environ, à Pithiviers-le-Vieil. C'est

une espèce de cruche à anse plate, à bec tréflé, pour ainsi dire, mesurant 14 ou 15 centimètres de hauteur, sur 12 de largeur à la panse.

« J'ai également remarqué un vase en bronze gallo-romain, trouvé, il y a dix-huit mois, à Teilley-le-Peneux, mesurant 28 ou 30 centimètres de haut sur 25 centimètres de large à la panse. Il est en forme de poire; la base a 1 centimètre de hauteur, l'étranglement 5 centimètres seulement. L'anse se rattachait au vase par des clous rivés en bronze. Ce vase m'a paru fort intéressant et d'une forme peu commune.

— Au nom de la commission des publications, M. Rocher présente un rapport sur la notice de M. de Langalerie ayant pour titre: *Le château de Chemault* (1), et conclut à l'insertion de cette notice au prochain volume d'*Annales*. Les conclusions du rapport sont adoptées.

SÉPULTURE DE DUNOIS.

Au nom de la même commission, M. Rocher présente un rapport sur: 1° le procès-verbal de la découverte des ossements de Dunois, faite en décembre 1854, dans la chapelle de Longueville de l'église de Cléry; 2° l'acte dressé du service funèbre célébré, à l'occasion de cette découverte, dans l'église de Cléry, et de la sépulture donnée aux ossements découverts; 3° le mémoire lu sur ces découverte et inhumation par M. Pillon, dans la séance du 12 janvier 1855; 4° la copie du testament de Dunois, découverte par M. Jacob dans l'un des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans (2). La Société adopte les conclusions du rapport, tendant à l'insertion au prochain volume d'*Annales* du mémoire de M. Pillon et de la copie du testament de Dunois; à l'insertion au *Bulletin* du procès-verbal de découverte des ossements et de l'acte de sépulture dont suivent les teneurs :

(1) Voir ci-dessus, p. 43.
(2) Voir ci-dessus, pages 95, 105, 117.

« *Procès-Verbal des recherches faites dans l'église de Notre-Dame de Cléry, par la Societé archéologique de l'Orléanais, pour retrouver les tombeaux et les restes de Dunois et de sa famille.*

« M. le Préfet du département du Loiret ayant, par arrêté en date du 25 novembre 1854, donné à la Société archéologique de l'Orléanais la mission de rechercher dans l'église de Notre-Dame de Cléry les restes de Dunois et ceux des membres de sa famille qu'on sait y avoir été inhumés, sans qu'on connaisse l'endroit précis où ils reposent, et sans qu'on sache même si les troubles du XVIe siècle et de la révolution ne les ont pas dispersés, le lundi 18 décembre 1854, M. de Vassal, président de la Société, et MM. Desnoyers, vicaire général du diocèse, de Torquat, Pillon, Jacob et Laurant, membres de la commission nommée à cet effet, se sont rendus à Cléry à dix heures du matin. MM. Cosson et Imbault, membres de la Société, s'étaient joints à eux. M. Dupuis, membre également de la Société, et comme M. Desnoyers, membre de la commission nommée par M. le Préfet pour la surveillance et la conservation des monuments et objets historiques dans le département, s'est de même réuni à la commission.

« M. Lochon, maire de Cléry, et M. Brun, curé de Notre-Dame, avec lesquels M. de Vassal s'était entendu, étaient à l'église. S'y trouvaient avec eux MM. Baschet, juge de paix, Leclère, secrétaire de la mairie, et Carrère, médecin à Cléry.

« Les membres susnommés de la Société s'y sont rendus immédiatement.

« M. Dupuis a été, en l'absence du Secrétaire de la Société, chargé par M. de Vassal de rédiger le procès-verbal des opérations qui allaient avoir lieu.

« M. le Maire et M. le Curé ont indiqué à la commission une chapelle latérale située au côté sud de l'église, connue sous le nom de chapelle Saint-Jean, ou indifféremment sous celui de Longueville, et que la tradition indique comme renfermant les caveaux de cette famille. Elle contient aujourd'hui les fonts baptismaux.

« Cette chapelle est éclairée par trois fenêtres ogivales et ouvre sur la nef par deux grands arceaux en ogive. Le pilier commun à

ces deux arceaux a reçu, à l'intérieur, du côté qui regarde la chapelle, l'adjonction d'un pilier nouveau qui a été comme fondu dans le pilier primitif et ne le grossit pas d'une manière trop sensible. A droite et à gauche de cette construction, évidemment postérieure à la construction primitive, sont sculptés deux anges soutenant chacun un écusson ; au-dessus d'eux s'élève un dôme en pierre élégamment découpée et refouillée. Ces écussons ont été, ainsi que les anges, mutilés en 1793 ; mais on distingue encore facilement sur celui qui regarde l'autel les armes de Dunois, de France, surmontées d'un lambel et portant la barre transversale. Celui qui regarde le fond de la chapelle est mi-parti de Longueville et d'Harcourt, qui est de gueules aux deux fasces d'or. Il est toutefois plus effacé et moins facile à découvrir que le premier.

« La chapelle est dallée en larges pierres blanches, qui semblent de pose assez récente. Aucune d'elles ne porte d'inscription ; aucune trace n'annonce qu'il en ait existé sur les murs.

« Des ouvriers avaient été rassemblés par les soins de M. le Maire.

« M. le Président leur a donné l'ordre de lever les dalles dans un endroit qui sonnait le creux sous le choc de leurs outils, le long du mur sud, au bas de la fenêtre du milieu, et en face du pilier. Les dalles enlevées et la terre qui se trouvait dessous rejetée, une voûte s'est rencontrée ; elle a été crevée, et l'ouverture a été agrandie, de manière à ce qu'un homme pût pénétrer dans le caveau qui s'est offert. Ce caveau est une sorte de corridor oblong orienté dans le sens de la chapelle. Les fondations du mur de cette chapelle en forment la paroi sud. Il a 4 mètres de long sur 1 mètre 40 centimètres de large, et s'étend jusque sous le sanctuaire. A son extrémité ouest, il est terminé par un mur crevé, et derrière lequel rien n'a été découvert. Il est rempli de terres, de décombres, au milieu desquels se trouvent des ossements mêlés, confondus et comme jetés au hasard. A l'entrée se rencontrent de grands fragments de meneaux qui obstaclent l'issue. Au fond, près du mur crevé, se trouve sur champ la moitié d'une dalle brisée, épaisse de 20 centimètres ; elle porte à son extrémité intacte un anneau de fer massif et oxydé, qui était destiné à en faciliter l'enlèvement. Une hermine en pierre, pareille à celles qui sont sculptées sur les murs

d'une chapelle voisine, s'est rencontrée parmi ces débris. Des vitres brisées, des restes de planches consommées, des détritus de bois s'y voient en grand nombre.

« Les ossements retirés du milieu de ces décombres consistent en : deux têtes qui étaient placées l'une à côté de l'autre (la première est de très-petite dimension, la seconde de grandeur au-dessous de la moyenne. L'une d'elles conserve huit dents. La première a appartenu à une femme, l'autre à un enfant); la base d'un crâne qui a été scié (l'autre partie n'a pu être retrouvée); deux fémurs ; cinq tibias; trois péronés ; trois os de bassin ayant appartenu à une femme ; trois radius ; un cubitus ; deux omoplates complètes, une incomplète ; un coccyx ; des débris de côtes et de vertèbres.

« Tous ces ossements ont été soigneusement recueillis dans une caisse et mis dans une chapelle voisine.

« Une fouille faite à côté de ce premier caveau, en avançant au nord, vers le pilier, et presque au centre de la chapelle, a fait découvrir une nouvelle voûte, qui, également crevée, a donné entrée dans un second caveau, ou plutôt dans une fosse maçonnée, longue de 2 mètres 30 centimètres, large de 70 centimètres, haute de 1 mètre 25 centimètres. Au fond gît un cercueil en bois dont les angles sont revêtus d'une lame de métal blanchâtre. Il est déjeté à gauche sur sa base; il a 1 mètre 90 centimètres de longueur; il est posé transversalement sur deux larges dalles de 55 centimètres de long, scellées au sol. Aucune terre, aucun débris ne se voient dans cette fosse, qui, évidemment, n'a jamais été ouverte. Des deux côtés, dans le sens de la longueur du cercueil, sont douze petits pots de terre rouge commune, contenant du charbon qui a été allumé; quelques-uns sont brisés. Ils ne sont pas vernis à l'intérieur et portent des anses. Les plus forts ont 12 centimètres de haut, 10 centimètres de diamètre à la gueule, 40 centimètres de tour à l'endroit le plus renflé de leur ventre, 7 centimètres à leur base. La voûte offre encore les traces des arceaux de bois sur lesquels elle a été construite. Quelques débris de cette charpente, reconnaissables au cintre du bois, gisent à terre, et c'est probablement leur chute qui a brisé plusieurs des pots à charbon.

« Dès qu'on touche au cercueil, il s'affaisse sur lui-même et se

divise en fragments de planches mêlés à des détritus de bois. Les lames de plomb qui en recouvraient les joints suivent cet affaissement et dessinent l'emplacement du cercueil; elles ont de 6 à 7 centimètres de large. Elles étaient clouées sur le bois et maintenues de distance à autre par des bandes de fer en équerre, de 3 centimètres d'épaisseur, clouées aussi sur le bois.

« Les débris des planches du cercueil ont trois centimètres d'épaisseur; elles sont de chêne et revêtues à l'extérieur de bitume. Quelques gouttes de cette matière ont pénétré à l'intérieur, probablement par les joints de la bière, et y ont coulé en filets. Sur beaucoup de fragments de ce cercueil adhère à l'intérieur une toile d'un gros grain qui semble avoir fait partie du linceul dont était enveloppé le corps.

« Tous ces débris de bois enlevés, se découvre un squelette, les pieds tournés vers l'orient, gisant sur un amas de paille et de tiges de plantes; cet amas est plus considérable à l'endroit de la tête. Parmi cette paille se remarque un épi de blé vide de grains, et un brin surmonté d'un calice qui semble être celui d'une alène. Des cheveux d'une grande finesse, d'un brun clair tirant sur le roux, sont mêlés à cette paille; quelques-uns sont d'une assez grande longueur (1).

« Les ossements conservent la place qu'ils ont dû occuper lorsque le corps a été déposé dans la tombe; seulement ils ne sont pas complets, et une partie d'entre eux n'est plus qu'un petit amas de poussière brune. Ceux qui existent encore annoncent un individu de haute et forte stature. Le bassin gauche conservé prouve qu'ils ont appartenu à un individu du sexe masculin.

« Les ossements existant encore sont : la partie inférieure de la mâchoire; les deux fémurs; le coccyx; le côté gauche du bassin; un fragment du pubis; un fragment de tibia; deux radius, dont un en fragments; un cubitus; des fragments de côte; une vertèbre cervicale; deux vertèbres dorsales; deux vertèbres lombaires; deux métacarpes; trois tarses.

(1) François I de Longueville, né en 1447, est mort en 1491, à quarante-quatre ans.

« La mâchoire est forte ; elle portait encore dans quelques alvéoles des restes de dents qui sont tombées en poussière au premier contact.

« La commission a pensé qu'il était convenable et digne du respect dû à ces restes d'un personnage illustre, bien qu'encore inconnu, de ne pas les laisser ainsi gisans épars au milieu des débris de leur ancien cercueil ; elle a décidé qu'ils seraient renfermés dans un cercueil nouveau qui serait posé à la place de celui que le temps avait détruit. En conséquence, ces ossements ont été recueillis avec un soin religieux et réunis dans une caisse qui a été déposée dans une chapelle voisine.

« Un troisième caveau, adjacent à ce second, et plus rapproché du pilier, a été ensuite ouvert de la même manière. Aucune terre, aucun débris ne s'y rencontrent. Il contient un cercueil en plomb, orienté comme le précédent. Près de lui sont quatre pots à anse, de poterie rouge commune, sans vernis, d'une dimension double de celle des pots trouvés dans le second caveau. Ils renferment du charbon ; deux sont à droite, deux à gauche.

« Ce cercueil a 1 mètre 95 centimètres de longueur, 1 mètre de largeur à la tête, et 50 centimètres aux pieds ; il a 50 centimètres de hauteur.

« Joignant cette bière, et portant une empreinte qui semble être celle de l'une de ses carres, et diverses autres empreintes de pression, se trouve une sorte de cône tronqué de 12 centimètres de haut sur 11 centimètres de large à sa base dans l'un de ses sens, et 9 centimètres dans l'autre sens. Il est aplati dans l'un de ses côtés et percé en dessous de deux trous, dont l'un a 5 et l'autre 6 centimètres de profondeur.

« Ce cône, de couleur brunâtre, qui affecte la forme d'un poids antique, moins lourd que du bois, moins léger que du liége, dont il offre l'aspect, semble être un morceau de mastic desséché ; gratté avec un couteau, il est intérieurement d'une couleur grisâtre.

« La tombe, enlevée de son caveau à l'aide de cordes, a été transportée dans la chapelle de Saint-Jacques.

« Ce caveau a 2 mètres 30 centimètres de longueur et 95 centimètres de large. Son extrémité ouest est à 2 mètres 40 centimètres

du mur de la chapelle. Ses parois sont de simple maçonnerie peinte en noir; tout à l'entour se voient des bandes blanches tracées au pinceau et coupées, de distance en distance, de lignes blanches perpendiculaires, posées de manière à former des croix.

« Le couvercle du cercueil, en plomb, comme tout le reste, est fortement rivé aux parois extérieures, et le recouvrent, sans soudure, de 2 à 3 centimètres. Il se compose de deux parties réunies au milieu, longitudinalement, par une soudure que le temps a détruite, de sorte qu'une fissure existe presque d'un bout à l'autre. Par suite, les deux parties du couvercle se sont légèrement affaissées dans la ligne de cette fissure et forment gouttière.

« A 30 centimètres de l'extrémité de cette ligne existe un trou de forme irrégulière, produit de l'âge ou d'un accident ancien; il a 9 centimètres de long sur 5 de large et permet à l'œil de découvrir à l'intérieur la partie inférieure d'un corps revêtu d'une matière jaunâtre.

« Sur chacun des côtés du couvercle, se trouvent deux lignes d'écriture se prolongeant presque d'un bout à l'autre et formées de lettres grises et allongées. Elles ont été tracées à l'aide d'une pointe qui, en creusant le plomb, a rejeté à droite et à gauche de l'empreinte la matière déplacée, et a formé ainsi un double bourrelet; l'intervalle existant entre ces deux bourrelets s'est rempli de l'oxydation du plomb, et ainsi s'est formée une saillie qui rend les lettres assez visibles.

« Sur le côté gauche du couvercle, on lit : *Cy gist noble dame Agnes de Savoye, en son vivant duchesse de Dunoys, qui trespassa a paris l'an mil V^c et VIII, le XVIe jour de mars. Requiescat in pace a clery.*

« Par erreur, le graveur avait écrit *febvrier* au lieu de *mars ;* il s'en est aperçu, à ce qu'il paraît, sur-le-champ, car le mot *febvrier* est biffé de quatre barres, et le mot *mars* vient immédiatement.

« En tête de la première ligne, est un écusson gravé de la même manière : il est mi-parti de Longueville et de Savoie, dont il porte à droite la moitié de la croix.

« Les empreintes de ces reliefs ont été relevées par M. de Vassal, de manière à conserver la forme de l'inscription.

« La même inscription se trouve tracée par les mêmes moyens sur le côté droit du couvercle; seulement elle est exempte de la faute de l'ouvrier qui avait mis *febvrier* au lieu de *mars*. Elle n'est pas précédée de l'écusson.

« Un quatrième caveau a été ensuite ouvert, toujours à l'aide des mêmes moyens. Il se trouve placé au bas des marches qui montent au sanctuaire, et en face de l'autel, à 2 mètres de l'extrémité est du tombeau d'Agnès de Savoie, à 2 mètres 30 centimètres du mur sud de la chapelle. Il s'étend sous le sanctuaire ; il a 2 mètres 30 centimètres de longueur sur 90 centimètres de large. Il est construit en pierres de taille d'Apremont, qui ont été peintes en noir.

« Ce caveau est encombré de terre et de débris : il a été déjà ouvert et profané. A la partie extérieure de la voûte se remarque un encadrement qui paraît destiné à recevoir une pierre qui fermait l'entrée. L'emmarchement du sanctuaire ne permet pas d'élargir l'ouverture par laquelle on peut s'introduire, ou plutôt se glisser dans ce caveau. Les premières recherches ne font rien découvrir qui puisse donner à penser qu'il contienne des ossements.

« Toutefois, la position de ce caveau, de tous le plus rapproché de l'autel, placé au milieu du sanctuaire, dans la ligne et sous le regard, pour ainsi dire, de l'écusson de Dunois, sa construction plus soignée que celle des autres caveaux, laissent dans l'esprit de la commission la conviction qu'il avait été bâti pour le chef de la famille, et qu'il avait dû être celui de Dunois.

« La nuit étant survenue, les travaux ont été arrêtés, et la commission a remis à un prochain moment à les poursuivre. M. Leclère, en attendant, s'est chargé de faire des recherches et de s'entourer des renseignements nécessaires.

« A la tombée complète de la nuit, les ouvriers s'étant retirés, les membres de la Société archéologique, restés seuls avec M. le Maire et M. le Curé, se sont rendus dans la chapelle Saint-Jacques, où était déposé le cercueil en plomb sur lequel se trouve l'épitaphe d'Agnès de Savoie. Jugeant utile de s'assurer si la dépression du couvercle, le trou qui y existe et la fissure longitudinale qui y règne d'un bout à l'autre, sont le produit du temps ou s'ils ne seraient pas le résultat d'une violation de ce tombeau, ils ont, au moyen de

cette fissure, soulevé une moitié du couvercle, de manière à pouvoir distinguer ce que contenait l'intérieur du cercueil.

« Le corps y repose couché sur le dos, les bras ramenés sur le dessus, dans l'attitude où il a dû y être placé. Il est celui d'une personne de grande taille, car il occupe à peu de chose près toute la longueur du cercueil. Ce corps est mince, élancé, et les membres semblent délicats. Il est parfaitement intact.

« Rien n'annonce qu'il ait été enveloppé d'un suaire ou d'une étoffe quelconque. Les ossements, toutefois, ne sont pas à nu; ils sont revêtus et comme enduits d'une sorte de pâte de couleur orangée qui accuse la forme du corps et des membres : ce doit être le résultat de l'embaumement. Cette pâte se compose d'une matière onctueuse qui lie et coagule des tiges de plantes et de paille surtout, semblable à celle qui existait (mais sans liaison) dans le tombeau précédent.

« La face supérieure de la tête n'est qu'en partie recouverte de cette substance, et la poitrine laisse voir une cavité profonde. Aucun objet n'a été déposé dans le cercueil.

« Il est évident que ce corps est en ce moment tel qu'il a été déposé dans la tombe.

« Cet examen terminé, la partie soulevée du cercueil a été abaissée et ramenée à sa place. Il a été convenu que, par les soins de M. le Maire, une bande de zinc serait posée pour recouvrir la suture existant longitudinalement au couvercle.

« Ce cercueil, les deux caisses contenant les ossements trouvés dans le premier et le deuxième caveau, ont été laissés déposés dans la chapelle Saint-Jacques. Les pots contenant du charbon, et qui étaient autour des cercueils, y ont été laissés également.

« Tous ces objets sont confiés à M. le Curé, qui en a accepté la garde et les tiendra dans la chapelle, fermée jusqu'au moment où les recherches à faire dans le quatrième caveau étant terminées, et les travaux de réparation de la chapelle de Longueville étant opérés, les restes relevés des tombeaux visités pourront leur être rendus. A ce moment, qui sera le plus prochain possible, aura lieu une cérémonie religieuse à laquelle assistera, par des délégués, la Société archéologique.

« Trois des pots contenant du charbon et le cône de mastic (1) ont été pris pour être déposés au musée de la Société.

« La commission a quitté l'église à six heures et demie du soir.

« De tout quoi le présent procès-verbal a été dressé et signé, après lecture faite, par les membres susnommés, M. le Maire, M. le Curé de Cléry, M. Leclère et M. Carrère.

« Ici le procès-verbal est signé :

« Lochon, *maire;* Brun, *curé;* de Vassal, Desnoyers, de Torquat, Jacob, Pillon, Laurant, Cosson, Imbault, Leclère, Carrère, Dupuis.

« Et le vendredi 22 décembre, MM. de Vassal, Desnoyers et Pillon, président et membres de la Société archéologique, — M. Desnoyers représentant en outre la commission départementale instituée pour la conservation des monuments historiques, — se sont rendus de nouveau à Cléry. Ils y ont été reçus à neuf heures du matin par M. Lochon, maire, M. Brun, curé, accompagnés de M. Leclère, secrétaire de la mairie, et M. Carrère, médecin.

« M. le Maire leur a dit que le mercredi 20 décembre, les restes déposés dans la chapelle Saint-Jacques avaient été, par ses soins et ceux de M. le Curé, rendus à leur demeure;

« Que les ossements de femme et d'enfant trouvés dans le caveau premier fouillé avaient été renfermés ensemble dans un cercueil de chêne et déposés dans ce caveau débarrassé de tous les décombres qui l'obstruaient;

« Que les ossements d'homme relevés du deuxième caveau, et présumés être ceux de François Ier de Longueville, avaient été placés dans un cercueil de chêne et remis en leur lieu;

« Que le cercueil de plomb, sur lequel était le nom d'Agnès de Savoie, avait été redescendu dans son caveau;

« Que les différents pots trouvés autour des deux cercueils avaient été remis en leur place;

(1) Des fragments de ce mastic ayant été soumis à une analyse chimique par M. Rabourdin, pharmacien à Orléans, il a été reconnu qu'il se compose de cire pure.

« Que les voûtes de ces trois caveaux avaient été rebouchées et les dalles qui les recouvraient replacées.

« M. le Maire les a informés ensuite que le lendemain de leur première visite, en faisant enlever les décombres qui obstruaient le tombeau présumé de Dunois, M. Leclère, secrétaire de la mairie, avait trouvé les ossements d'un squelette presque complet, et qu'il les avait déposés avec un soin religieux dans la chapelle Saint-Jacques.

« Les représentants de la Société archéologique se sont immédiatement rendus dans ladite chapelle, dont l'ouverture leur a été faite par M. le Curé, dépositaire des clefs. Là, tandis que M. Pillon dessinait sous trois aspects différents la tête vraiment remarquable du squelette trouvé par M. Leclère, MM. de Vassal et Carrère ajustaient les ossements et reconstituaient le squelette. Ces ossements avaient les dimensions suivantes : humérus, 32 centimètres de longueur, 5 centimètres 5 millimètres de grosseur à la partie du milieu; cubitus, 26 centimètres de longueur; radius, 25 centimètres de longueur, 5 centimètres de grosseur à la partie du milieu; bassin, jusqu'au col du fémur, 12 centimètres; fémur, 50 centimètres, 9 centimètres de grosseur dans la partie du milieu; tibia et péroné, 48 centimètres; pieds, fragments épars; vingt et une vertèbres ont été trouvées : depuis l'articulation de la tête avec la première vertèbre jusqu'à l'extrémité du coccyx, 95 centimètres de longueur; la dernière vertèbre lombaire porte en diamètre transversal 5 centimètres 5 millimètres, 4 centimètres en diamètre antéro-postérieur, 3 centimètres 5 millimètres de hauteur; coccyx, 15 centimètres de longueur, 14 centimètres de largeur; vingt-trois côtes : les orbites en sont très-grands; clavicule gauche, 13 centimètres 1/2 de longueur; main droite; deux métacarpes, 7 centimètres de longueur; première phalange, 6 centimètres 5 millimètres; carpe, 4 centimètres.

« Le crâne est largement développé.

« La mâchoire ne contient que vingt-huit alvéoles. Les dents existent; elles sont usées par le frottement et accusent dans l'individu auquel elles ont appartenu l'âge de soixante à soixante-dix ans.

« La flexion sensible des os du tibia indique que l'individu auquel il a appartenu avait les jambes arquées.

« La longueur du squelette ainsi reconstitué est de 1 mètre 85 centimètres. Le caveau a 2 mètres 30 centimètres.

« Sept vases funéraires ont été trouvés dans le caveau parmi la terre, à laquelle aucun débris de bois ni de pierre n'était mêlé.

« De l'examen attentif de ces restes, il est résulté la certitude qu'ils ont appartenu à un homme âgé, d'une haute taille, et doué d'une grande force.

« M. de Vassal s'est enquis de la position où se trouvaient ces ossements au moment où ils ont été découverts. M. Leclère a répondu qu'ils étaient pêle-mêle sous les décombres, et qu'on n'est parvenu à les recueillir qu'en tamisant, pour ainsi dire, toutes les immondices qui remplissaient la tombe.

« M. le Président a demandé encore si d'autres ossements n'avaient pas été trouvés mêlés à ceux qui étaient là rassemblés. M. Leclère a certifié qu'aucun autre ossement n'avait été rencontré, et que le tombeau n'en contenait pas un seul étranger au squelette qui venait d'être examiné.

« Le caveau qui contenait ces ossements n'a jamais eu de voûte. Il est formé de murs en pierres de taille qui s'arêtent carrément à quelques centimètres au-dessous du niveau du dallage de la chapelle. Sur ces murs a dû être posée une large pierre tumulaire recouverte elle-même par la terre sur laquelle a été établi le carrelage.

« Il a semblé que la dalle dont une partie a été trouvée, garnie d'un anneau de fer, dans le premier caveau, pouvait avoir servi à cet usage. Elle a été apportée et posée sur l'ouverture du caveau : elle s'y adapte parfaitement et se rapporte aux dimensions de l'ouverture. Sa largeur est celle de la fosse et des murs. Tout porte à croire que c'est cette pierre, dont une moitié seule existe aujourd'hui, qui jadis fermait la tombe. Pour la remplacer, à la suite de la violation du caveau, des planches avaient été mises en travers, sur lesquelles on avait étendu la terre qui soutenait le carrelis.

« A midi, M. le Curé a annoncé que tout était prêt pour la cécémonie religieuse.

« M. de Vassal a fait placer dans un cercueil en chêne les ossements du squelette, et s'étant assuré qu'aucun n'avait été oublié, il a

fait fermer la bière et clouer sur le dessus une petite plaque en fer blanc portant entre les deux dates 1468-1854, le nom de Dunois.

« Le cercueil, revêtu d'un drap noir, a été porté devant la grille du chœur et entouré de cierges allumés. Les membres de la Société archéologique, M. le vicaire général Desnoyers, M. le Maire, M. Leclère et M. Carrère ont pris place dans le chœur, et immédiatement le service divin a commencé.

« La messe terminée, la bière, transportée dans la chapelle Saint-Jean ou de Longueville, a été descendue dans le caveau creusé devant l'autel. Après avoir prononcé sur ces restes d'un homme illustre les dernières prières de l'Église, M. l'officiant les a aspergés. Chacun des assistants est venu à son tour s'incliner devant la tombe et y jeter de l'eau bénite. Immédiatement les ouvriers ont commencé la construction de la voûte.

« Avant de se retirer, la députation de la Société archéologique a annoncé, par l'organe de son Président, que la Société se proposait de faire placer dans le mur, en regard de l'autel, une plaque portant une inscription conçue en ces termes :

CETTE. CHAPELLE
FONDEE. AV. QVINZIEME. SIECLE
PAR. IEAN. D'ORLEANS. BATARD. D'ORLEANS. COMTE. DE. DVNOIS
SOVS. LE. VOCABLE. DE. SAINT. IEAN. BAPTISTE
SON. PATRON
CONTIENT. LES SEPVLTVRES
DVDIT. IEAN. D'ORLEANS. BATARD. D'ORLEANS. COMTE. DE. DVNOIS
QVI. MOVRVT. AV. CHATEAV. DE. LAY
LE. XXIV. NOVEMBRE. M. CCCC. LXVIII

DE. FRANCOIS. D'ORLEANS. COMTE. DE DVNOIS. ET. DE. LONGVEVILLE
SON. FILS
QVI MOVRVT. A. CHATEAVDVN
LE. XXV. NOVEMBRE. M. CCCC. XCXI

D'AGNES. DE. SAVOIE
EPOUSE. DE. FRANCOIS. D'ORLEANS. COMTE. DE. DVNOIS. ET. DE. LONGVEVILLE
QVI. MOVRVT. A. PARIS
LE. XVI. MARS. M. D. VIII

LE XVIII DÉCEMBRE M. DCCC. LIV — M. LE PRÉFET DV LOIRET ET S. G. L'ÉVÊQVE D'ORLÉANS AVTORISANT — IL A ÉTÉ, EN PRÉSENCE DE M. LOCHON MAIRE DE CLÉRY, DE M. BRVN CVRÉ DE CLÉRY, DV PRÉSIDENT ET DES DÉLÉGVÉS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQVE DE L'ORLÉANAIS, ET DES CONSERVATEVRS DES ANTIQVITÉS DV DÉPARTEMENT DV LOIRET PROCÉDÉ A L'OVVERTVRE DE CES TROIS TOMBES. — LA TOMBE DE IEAN D'ORLÉANS BATARD D'ORLÉANS COMTE DE DVNOIS, PLACÉE AV PIED DE L'AVTEL, A ÉTÉ RETROVVÉE PROFANÉE. — LA VOVTE DV CAVEAV ÉTAIT CREVÉE, LE CERCVEIL AVAIT DISPARV, LES OSSEMENTS ÉPARS GISAIENT SANS HONNEVRS MÊLÉS A DES DÉCOMBRES. — CES OSSEMENTS RECVEILLIS AVEC RESPECT ONT ÉTÉ DÉPOSÉS DANS VN CERCVEIL, ET APRÈS CÉLÉBRATION DE L'OFFICE DES TRÉPASSÉS, REDESCENDVS DANS LE CAVEAV QVI A ÉTÉ IMMÉDIATEMENT SCELLÉ. — LES TOMBES DE FRANCOIS D'ORLÉANS COMTE DE DVNOIS ET DE LONGVEVILLE ET D'AGNÈS DE SAVOIE, PLACÉES AV MILIEV DE LA CHAPELLE, N'AVAIENT PAS ÉTÉ PROFANÉES, ELLES ONT ÉTÉ RETROVVÉES INTACTES. — APRÈS VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DES OSSEMENTS LES CAVEAVX ONT ÉTÉ REFERMÉS ET SCELLÉS.

« De tout quoi a été, les jour et an que dessus, dressé le présent procès-verbal, et ont signé :

« MM. DE VASSAL, DESNOYERS, PILLON, LOCHON, BRUN, LECLÈRE et CARRÈRE. »

« *Extrait du registre des inhumations de la paroisse de Notre-Dame de Cléry. — Inhumation des restes de* JEAN D'ORLÉANS, *comte de* DUNOIS.

« Nous, soussigné, vicaire général official, membre de la commission départementale et de la Société archéologique, étant venu pour assister à l'inhumation des restes de Jean d'Orléans, comte de Dunois, découverts dans la chapelle de la famille de Longueville, par les soins de la commission départementale des antiquités du Loiret et de la Société archéologique de l'Orléanais, avons, après une messe basse dite par M. le curé, pour le repos de l'âme dudit comte de Dunois, conduit solennellement lesdits restes dans le caveau qui les renfermait autrefois, et les avons bénits en présence de MM. Lochon, maire de Cléry ; de Vassal, président de la Société archéologique ;

Pillon, membre de la Société; Leclère, secrétaire de la mairie; Carrère, médecin.

« Cléry, 22 décembre 1844.

« L'acte est signé :

« Leclère, Carrère, *médecin ;* de Vassal, Lochon-Barrault, E. Pillon ; Brun, *curé;* Desnoyers, *vicaire général.*

« Pour copie conforme, à Cléry, le 2 janvier 1855,

« Brun, *curé.*

« Vu pour la légalisation de la signature de M. le Curé de Cléry.

« Orléans, le 3 janvier 1855.

« L'abbé Valgalier, *vicaire général.* »

— Au nom de la même commission, M. Tranchau rend compte de la notice lue par M. Duleau dans la séance du 26 janvier (1), sur un méreau inédit de l'église de Notre-Dame de Cléry. La Société décide que cette notice sera insérée au prochain volume d'*Annales.*

— Au nom de M. le Préfet du Loiret, M. le Secrétaire fait connaître que, d'après le vœu exprimé par le Conseil général dans sa session du mois d'août 1854, M. le Préfet s'étant occupé d'acquérir les pièces concernant l'Orléanais qui faisaient partie d'une collection de chartes possédées par un habitant de la ville de Liége (2), apprit que cette collection devait se vendre prochainement à Bruxelles, aux enchères publiques; qu'aussitôt il envoya, pour assister à la vente, M. de Vassal, archiviste du département et président de la Société, muni des instructions nécessaires pour se rendre acquéreur des pièces orléanaises; mais que ce mandataire a rencontré de la part d'un membre de la Société archéologique, M. Jarry, une concurrence imprévue et une lutte d'enchère devant laquelle il a dû céder pour la plupart des lots qu'il avait mission d'acheter. Sur cinq mille pièces environ dont la possession importait au département, il ne lui a été adjugé que deux cent sept

(1) Voir ci-dessus, p. 116.

(2) Voir ci-dessus, p. 92.

pièces sur Montargis, Yèvre-le-Châtel, Janville et Lorris. M. le Préfet exprime son regret d'un tel résultat.

La Société apprend avec une pénible surprise les faits révélés par la communication de M. le Préfet du Loiret. Elle déplore que dans une vente qui devait enrichir les archives départementales, un de ses membres se soit porté concurrent de l'administration, et que par cette concurrence, à laquelle on ne devait s'attendre, il ait empêché M. le Préfet de devenir acquéreur. La Société en exprime sa désapprobation d'autant plus vive, que si le Conseil général avait voté les fonds nécessaires pour l'achat des pièces mises en vente à Bruxelles, c'était particulièrement à sa recommandation ; d'où suit que loin d'entraver une telle acquisition, chacun de ses membres devait se faire un devoir et une obligation de convenance de la faciliter.

Séance du 12 juin 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Jarry envoie sa démission de membre titulaire résidant. Cette démission est acceptée.

— Au nom de la commission des publications, M. Bimbenet rend compte du mémoire lu par M. Dupuis dans la séance du 25 août 1854, sur le lieu où le duc de Guise a été assassiné par Poltrot. La Société adopte les conclusions du rapport tendant à l'insertion du mémoire de M. Dupuis au prochain volume d'*Annales.*

— M. Vincent donne lecture d'un fragment d'une histoire de Janville en Beauce qu'il se propose de publier prochainement.

Séance du 22 juin 1855.

Présidence de M. DUPUIS, *vice-président.*

Lecture est donnée d'une note de M. Dupré, contenant des indications intéressantes sur l'enceinte et les fortifications de la ville

d'Orléans à la fin du XVe siècle. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Vincent donne lecture d'un second fragment de son histoire de Janville.

MEMBRE ADMIS AU COURS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1855.

Titulaire non résidant.

M. DE MARTONNE, archiviste du département de Loir-et-Cher, à Blois.

Documents, Ouvrages, Antiques et Objets d'art reçus ou achetés au cours du premier semestre de 1855.

MANUSCRITS.

Lettres d'intermédiat de cinq mois six jours, au profit de Jean-Baptiste Mercier, conseiller-trésorier général de France au bureau des finances d'Orléans, données à Versailles, le 17 janvier 1700; signées Louis, contresignées Phelypeaux. — Parchemin.

Dispense d'un degré de service pour acquérir la noblesse en faveur de Jean-Baptiste Mercier, trésorier de France, à Orléans. Lettres-patentes données à Versailles, le 2 novembre 1710; signées Louis, contresignées Phelypeaux. — Parchemin.

Lettres de dispense de comptabilité au profit de Louis-Guillaume Druillon, juge, magistrat au bailliage de Blois. Données à Marly, le 31 janvier 1726; signées Louis, contresignées Phelypeaux. — Parchemin.

Don de M. Desnoyers.

IMPRIMÉS.

Bulletins de la Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis, n°s 4, 5, 6, 7, 8 et 9, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome V, 3e livraison, Limoges, 1855, in-8°.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, troisième et quatrième trimestres de 1854, p. 193 à 220.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, tome IV, deuxième partie, Nancy, 1855, in-8°, 564 p.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1855, n° 1, Amiens, 1855, in-8°, p. 297 à 336.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, VIIIe vol., 1854, Auxerre, in-8°, 398 p., avec pl.

Société des antiquaires de la Morinie, bulletins historiques, troisième année, 1re et 2e livraisons, janvier à juin 1854, Saint-Omer, in-8°, p. 145 à 194.

Société des antiquaires de la Morinie, bulletin historique, troisième année, 3e livraison, Saint-Omer, 1855, in-8°, p. 195 à 234.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, tome II, 11e fascicule, Tongres, 1854-1855, in-8°, p. 144 à 252.

Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs, deuxième série, VIe vol., 1854, 2e livraison, Besançon, 1855, grand in-8°, 99 p., avec pl.

Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain, quatrième année, Nancy, 1855, in-8°.

Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société d'émulation de l'Ain, 1853, nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, Bourg, in-8°, p. 193 à 384.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, année 1853, Poitiers, 1854, in-8°, 329 p., avec pl.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tome IV, Tours, 1855, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tome VI, quatrième trimestre, 1854, in-8°, p. 229 à 307.

Annales scientifiques, littéraires, industrielles de l'Auvergne, tome XXVII, 1854, Clermont-Ferrant, in-8°, 484 p.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, Siebenter Band, Zurich, 1853, in-4°, 259 p., avec pl.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich, Zeéhnter Band, Zurich, 1854, in-4°, 134 p., avec pl.

Mémoires et documents, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome IX, Genève, 1855, in-8°, 464 p., avec planches.

Annales de la Société d'archéologie de Belgique, tome XI, 3e et 4e livraisons, Anvers, 1854, in-8°, p. 232 à 450.

Annales de la Société d'archéologie de Belgique, tome XII, 1re livraison, Anvers, 1855, in-8°, 96 p.

Revue de la numismatique belge, 2e série, tome V, 1re livraison, Bruxelles, in-8°, 144 p., avec pl.

Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1853, Châlons, 1854, in-8°, 136 p.

Séance publique de la même Société, année 1854, Châlons, 1854, in-8°, 132 p.

Die Keltischen Pfahlbauten in den Schweizerseen beschrieben von dr. Ferdinand Keller, Zurich, 1854, in-4°, avec pl.

Échanges.

— *Des progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger depuis 1848*, par M. l'abbé Jules Corblet, Amiens, 1855, in-8°, 28 p.

L'église Saint-Germain d'Amiens, par l'abbé Jules Corblet, Amiens, 1854, in-12, 24 p.

De la liturgie des cloches, à propos d'une bénédiction de cloches à Saint-Germain d'Amiens, par l'abbé Jules Corblet, Amiens, 1855, in-12, 72 p.

Hommage de l'auteur.

— *Notice sur Mettray*, par Augustin Cochin, Tours, in-8°, 47 p. Don de M. Pelletier.

— *Considérations politiques et financières sur les forteresses de la Belgique*, par le général Trumper, Bruxelles, 1851, in-8°, 128 p. Don de M. Dupuis.

— *Histoire du château de Blois*, par L. de la Saussaye, troisième édition, Blois, 1850, in-12, 400 p. avec pl., Hommage de l'auteur.

— *La piété du moyen-âge,* par A. de Martonne, Paris, 1855, in-8°, 221 p. Hommage de l'auteur.

— *Le quatre cent vingt-sixième anniversaire de la délivrance d'Orléans, 8 mai 1855*, Orléans, Pagnerre, avril MDCCCLV, in-8°, 172 p., avec pl. Don de M. le Maire d'Orléans.

— *Fête de Jeanne d'Arc, les 6, 7, 8, 9 et 10 mai,* par C.-F. Vergnaud-Romagnési, Orléans, 1855, in-8°, 16 p., avec pl. Hommage de l'auteur.

— *Le sire de Gaucourt, bailli d'Orléans en 1429,* Orléans, mai 1855, in-8°, 32 p. Don de M. Gatineau.

— *Jeanne d'Arc,* cantate, Orléans, Jacob, in-8°, 8 p. Don de M. Dupuis.

— *Du nom de Jeanne d'Arc,* par Renard Athanase, Paris, 1854, in-8°, 16 p.

Jeanne d'Arc ou la fille du peuple au XVe siècle, par Renard Athanase, Paris, 1851, in-12, 291 p.

Hommage de l'auteur.

— *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* par Henri Lepage, Nancy, 1852, in-8°, 56 p.

Jeanne d'Arc est-elle Lorraine? par Henri Lepage, Nancy, 1855, in-8°, 90 p.

Hommage de l'auteur.

— *Fête de Jeanne d'Arc, à Orléans, le 8 mai 1855*, par Ch. Lenormant, Paris, 1855, in-8°, 24 p. Hommage de l'auteur.

— *Notice sur l'inscription du tombeau de S. Caltry*, par M. Doublet de Boisthibault, Paris, 1854, in-4°, 3 p., avec pl.

Notice historique sur la crypte de Notre-Dame de Chartres, par M. Doublet de Boisthibault, Paris, 1855, in-8°, 18 p.

Hommage de l'auteur.

— *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*, par le docteur A. Comarmond, Lyon, 1846-1854, grand in-4°, 512 p., avec pl. Don de la ville de Lyon.

— *Nécrologie de M. Jean-Baptiste-Adolphe-Ursin Duchalais,* par Jourdin Pellieux, Beaugency, 1855, in-8°, 7 p.

— *Académie de Mâcon, séance du 28 février 1850, réception de M. Georges de Soultrait,* Mâcon, 1850, in-8°, 12 p.

Notice sur les stalles de l'église Notre-Dame de Bourg, par le comte Georges de Soultrait, Paris, 1852, in-8°, 24 p.

Notice sur les sceaux du cabinet de Madame Febvre, de Mâcon, par le comte Georges de Soultrait, Paris, 1854, in-8°, 115 p., avec gr.

Rapport archéologique sur l'église de Cuiseaux, par le comte Georges de Soultrait, Mâcon, 1852, in-8°, 12 p.

Rapport archéologique sur les cantons de Moulins (Ouest) *et de Chevagnes* (Allier), par le comte Georges de Soultrait, Paris, 1852, in-8°, 16 p.

Hommage de l'auteur.

— *Statuts de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne*. Anvers, 1838, in-8°, 32 p.

— *Un gros de Thibaut de Bar, évêque de Liége, frappé à Turin*, par Renier Chalon, Bruxelles, 1855, in-8°, 7 p.

Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Sainte-Wandru, à Mons, par R. Chalon, Mons, 1855, 29 p., avec pl.

Hommage de l'auteur.

— *Obsèques du docteur Rigollot, décédé à Amiens, le 29 décembre 1854*, in-8°, 16 p.

— *Notice historique sur l'église Sainte-Croix d'Orléans*, par Henri de Monteyrémar, Orléans, Jacob, 1855, in-8°, 96 p. Hommage de l'auteur.

— *Eure-et-Loir pittoresque*, par Auguste Deroy et Beaujoint, texte par E. Lefèvre, Chartres, Mercier, 1853, in-8°, 72 p., avec pl. Hommage de l'auteur.

— *Conseil général de Loir-et-Cher, session de 1854*, Blois, 1854, in-8°, 279 p.

Conseil général du département de Loir-et-Cher, session extraordinaire de 1854, Blois, 1855, in-8°, 16 p.

Don de M. le Préfet de Loir-et-Cher.

CARTES ET PLANS.

Caves trouvées en mai 1843, lors de l'abaissement du Mail d'Orléans. Plan levé par M. Imbault.

Fondations trouvées en mai 1843, lors de l'abaissement de la porte Bannier d'Orléans. Plan levé par M. Imbault.

Don de M. Imbault.

ESTAMPES.

Portrait de Pothier. A. BL. — Gravure sur bois.

Portrait en médaillon de Pothier, avec la mention : *R.-J. Pothier, né à Orléans le 9 janvier 1699, décédé dans cette ville le 2 mai 1772. Villain.* — Lithographie.

Portrait en médaillon de Denis Petau, avec la mention : *Denis Petau, jésuite, né à Orléans en 1583, mort à Paris, le 11 décembre 1652.* Mich. Lasne. — Gravure.

Portrait en médaillon de Jaques Lenfant, avec la mention : *Jaques Lenfant, né le 13e d'avril 1661, à Bazoches en Beausse. Picart, d'après Pesne, 1723.* — Gravure.

Portrait en médaillon de Charles le Normant du Coudray, avec la mention : *Charles le Normant du Coudray.* Gaucher, d'après le Bel. — Gravure.

Portrait de Jules-César de Rochechouart, évêque d'Évreux et de Bayeux, né et inhumé à Montigny (Loiret), avec la mention : *Pet. Jul. Cæsar de Rochechouart, episc. Ebroicensis 1733 et Bajocensis 1753.* Tardieu, d'après Rupaley, 1764. — Gravure.

Portrait de Lainé de Villevèque, avec la mention : *Lainé de Villevèque, membre de la chambre des députés.* D'Hervilly. — Lithographie.

Portrait de M. Picot-Belliard, d'après Couder. — Lithographie.

Portrait de Trélat. Leclerc, 1835. — Lithographie.

Portrait de Pierre-Marie Rouph de Varicourt, évêque d'Orléans, avec la mention : *Pierre-Marie Rouph de Varicourt, évêque d'Orléans, né à Gex, le 9 mai 1755, sacré à Paris le 12 décembre 1819.* Mutin. — Lithographie.

Portrait de M. Corbin, curé de la cathédrale d'Orléans, avec la mention : *Offert à M. Corbin, vicaire général du diocèse d'Orléans, curé de la cathédrale, par MM. les vicaires.* F., d'après Mutin. — Lithographie.

Portrait en médaillon de Nicolas de Heere, doyen de Saint-Aignan

d'Orléans, avec la mention : *Nicolas de Heere, doyen de Saint-Aignan ætat. 33, 1610*, et l'inscription :

> ***Voicy les rares traitz d'un prestre aussy parfaict***
> ***Dont l'Eglise de Dieu puisse estre décorée :***
> ***De Heere en a fourny le patron et l'idée ;***
> ***De Besse la descript et Gaultier le pourtraict.*** — Gravure.

Portrait en médaillon du duc de Saint-Florentin, gouverneur de Jargeau en 1733, avec la mention : *Louis Philipeaux, duc de la Vrillière.* Lebeau, d'après Marillier. — Gravure.

Tête de Bossuet, avec la mention : *Bossuet dans sa tombe, 14 novembre 1854*, reproduit avec l'autorisation de Mgr Allou, évêque de Meaux. Ed. Morin. — Lithographie.

Mademoiselle de Montpensier sous les murs d'Orléans, avec les épigraphes : *Le compliment de Mademoiselle en la ville d'Orléans aux Mazarins. Vive le roi ! Point de Mazarin !* — Gravure.

Chœur et sanctuaire de l'église de Saint-Paterne d'Orléans. Pensée, d'après de Bizemont. — Lithographie.

Hôtel de la rue de Gourville, à Orléans, occupé par le pensionnat Lamadon. C. P. — Lithographie.

Vue d'Orléans en 1690, d'après le tableau original peint par Martin, dit des Batailles. Vogel, 1835. — Gravure coloriée.

Don de M. Desnoyers.

— Dessin de la mosaïque romaine de Bielle (Basses-Pyrénées), relevée par M. J. Lallier. Don de M. Lallier.

ANTIQUES.

Tuile romaine découverte au faubourg Bourgogne d'Orléans, en 1855. Don de M. Giles.

Terre grise. — Vase découvert en 1855, près de l'église de Pithiviers. Don de M. Defiennes, maire de Pithiviers.

SCEAUX.

SIGILL. INSIGN. ECCL. CARNOTENS. (*Sigillum insigne ecclesiæ Carnotensis*). Chemise de la Vierge sur champ d'azur. — *Cire.* —

Empreinte du sceau du chapitre de Notre-Dame de Chartres. Don de M. Dupuis.

— Capitulum vindocinense. Écusson d'azur semé de fleurs de lis d'or, à une main issante à dextre, tenant un étendard chargé d'une croix. — *Plomb.* — Empreinte du sceau du chapitre de Saint-Martin de Vendôme.

Grand sceau de la justice du duché-pairie de Sully. — Plomb. Empreinte.

Petit sceau de la justice du duché-pairie de Sully. — Plomb. Empreinte.

Sceau du maréchal de Lorges. — Plomb. Empreinte.

Sceau de Mlle de Montpensier, 1673. — Plomb. Empreinte.

Sceau des notaires au châtelet d'Orléans. — Plomb. Empreinte.

Sceau de l'agence nationale du domaine de Paris. — Plomb. Empreinte.

Sceau du district d'Orléans. — Plomb. Empreinte.

Sceau de la recette de l'arrondissement de Vendôme. — Plomb. Empreinte.

Sceau de l'agence nationale, district de Vendôme. — Plomb. Empreinte.

Sceau du commissaire du directoire exécutif, administration municipale de Savigny, département de Loir-et-Cher, an IV de la république française. — Plomb. Empreinte.

Sceau de Pasquier, notaire à Vendôme. — Plomb. Empreinte.

Sceau de Pasquier, notaire impérial à Vendôme. — Plomb. Empreinte.

Sceau du directeur du jury, tribunal de première instance de Vendôme. — Plomb. Empreinte.

Sceau de Richaudeau, notaire royal à Vendôme. — Plomb. Empreinte.

Don de M. Duleau.

MÉDAILLES.

Gal. Valeria. Aug. (*Gallienus, Valerianus Augustus*). — Tête de Valérien à droite. — ℞. veneri victrici. — Vénus debout. — Moyen bronze. Don de M. Pelletier.

— Entre deux grenetis : ✠ HLUDOVICUS. IMP. Croix cantonnée de quatre points. ℟. XPISTIANA REIGIO. Temple tétrastyle. — AR. Denier de Louis-le-Débonnaire, trouvé à Bricy (Loiret).

Lot de monnaies romaines, grands, moyens et petits bronzes.

Lots de monnaies et jetons en cuivre, parmi lesquels un jeton des *Nuncii* de l'Université de Paris, et un double tournois de Marie de Montpensier, princesse de Dombes.

Don de M. Maitre.

— Lot de monnaies baronales composé de trois doubles tournois de Marie, princesse de Dombes ; de six doubles tournois de Gaston, prince usufruitier de Dombes ; de vingt-trois deniers tournois du même prince, et d'un denier tournois de Frédéric-Henri, prince d'Orange, 1654.

Teston de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, 1564. — AR.

Lot de monnaies étrangères, parmi lesquelles des pièces d'Autriche, d'Espagne et de Suède.

Don de M. Justin Lallier.

— ✠ SANCTUS VVLTVS DELUCA. Buste du Christ, de face, couronne radiée ; au-dessus, trois points. — ℟. CAROLUS IMPERATOR. G. P. Soleil. Sur une banderolle coupant un écusson : LIBERTAS. — OR. Ducat de Charles-Quint, frappé à Lucques, trouvé aux alentours du château de Lasalle, commune de Boigny, en 1855. Don de M. Vignat.

— Refonte des monnaies de cuivre préparée sous le règne de Louis-Philippe. Pièces d'essai de 1 décime, 5 centimes, 2 centimes, 1 centime, pesant 15, 7, 3 grammes et 1 gramme 5 centigrammes.

Pièces d'essai de 1 décime, 5 centimes, 2 centimes, 1 centime, pesant 10, 5, 2 grammes et 1 gramme — B.

Don de M. Léon Lavedan.

— CAROLUS DE L'AUBESPINE. CUST. SIGILLI. GALLIE. MARC. DE CHASTEAUNEUF. Buste à gauche de Charles de l'Aubépine, vêtu de la simarre, portant le collier de l'ordre du Saint-Esprit. A l'exergue : 1591. — ℟. HOC MONIMENTUM DABIT NOMEN ÆTERNUM. La Justice assise, le bras droit appuyé sur un médaillon portant la tête de l'Aubépine, entouré de figures et emblèmes allégoriques. C. AR. Médaille.

GASPARD DE COLIGNY. Buste à gauche de Coligny. — ℟. NÉ A CHA

TILLON-SUR-LOING en M.D.XXVI, mort en M.D.LXXII. Galerie métallique des grands hommes français, 1821, Gaspard F. — B. Médaille.

Gᵉ-Hᵉ RIQUETTI DE MIRABEAU. Tête à gauche de Mirabeau. — ℞. NÉ AU BIGNON, PRÈS NEMOURS, EN M.DCC.XLIX, mort en M.DCC.XCI. Galerie métallique des grands hommes français, 1822. E. Gatteux. — B. Médaille.

Même pièce, coin différend.

Entre deux palmes de laurier : BONAPARTE, PREMIER CONSUL DE LA REP. FRANÇᴱ. Tête à gauche du premier consul. Sous le buste : BRUNET. A l'exergue : BATAILLE DE MARENGO, 25 et 26 PRAIRIAL AN 8. — ℞. LE PREMIER CONSUL COMMANDANT L'ARMÉE DE RÉSERVE EN PERSONNE : ENFANS, RAPPELEZ-VOUS QUE MON HABITUDE EST DE COUCHER SUR LE CHAMP DE BATAILLE. — C. Médaille.

LOUIS-PHILIPPE Iᵉʳ, ROI DES FRANÇAIS. Tête à droite, laurée, de Louis-Philippe. Sous l'échancrure : BARRE. — ℞. L'ARMÉE AU DUC D'ORLÉANS, PRINCE ROYAL; statue équestre du duc d'Orléans. A l'exergue : M.DCCC.XLII. BARRE. D'après Marochetti. — B. 71 mill.

Don de M. Duleau.

— SSSACLLUM IN EINSIDL. (*Sanctissimum sacellum in Einsidlense*). Église de Notre-Dame des Ermites d'Einsidlein. — ℞. Dans un entourage formé de têtes d'anges, la vierge d'Einsidlein tenant l'enfant sur le bras gauche. — C. ovale. Médaille de dévotion, XVIIᵉ siècle. Don de M. de Torquat.

PAPIER-MONNAIE.

Billet de la Banque royale, de dix livres tournois, création du 1ᵉʳ janvier 1720. Deux exemplaires.

Assignat de cinq livres, création du 6 mai 1791. Six exemplaires.

Assignat de cinq livres, créé le 1ᵉʳ novembre 1791. Deux exemplaires.

Assignat de cinquante livres, création du 14 décembre 1792. Quatre exemplaires.

Assignat de deux cent cinquante livres, création du 7 vendémiaire an II.

Assignat de cinq cents livres, création du 20 pluviôse an II. Deux exemplaires.

Assignat de cent francs, création du 18 nivôse an III.

Promesse de mandat territorial (25 fr.), création du 28 ventôse an IV.

Don de M. Desnoyers.

SCULPTURES.

Bois sculpté peint. Panneau représentant deux scènes de la légende de sainte Barbe. Commencement du XVIe siècle. Provenant de l'église de Beaune-la-Rolande. Don de M. Pelletier.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 22.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1855.

Séance du 13 juillet 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Jacob dépose sur le bureau la copie d'un passage du manuscrit n° 443 de la Bibliothèque d'Orléans, qui est relatif aux négociations qui ont précédé la délivrance du duc d'Orléans, Charles III, de sa prison d'Angleterre. Cette copie est accompagnée d'une note de M. Jacob. La Société en prononce le renvoi à la commission des publications.

— M. Bimbenet donne lecture d'un travail intitulé : *Recherches sur le fief de Bondaroy.* Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

Séance du 27 juillet 1855.

Présidence de M. DUPUIS, *vice-président.*

M. Boselli, Préfet du Loiret, assiste à la séance.

— M. de Caqueray donne lecture d'un mémoire sur les catacombes de Rome. La Société en prononce le renvoi à la commission des publications.

— M. Lenormant appelle l'attention de la Société sur l'état de la chapelle de Saint-Jacques d'Orléans (1), qui continue à être encombrée de matériaux et de fumiers, malgré l'assurance donnée par la fabrique de Saint-Donatien, que cet état de choses cesserait. M. le Préfet annonce qu'il prend note de cette réclamation et qu'il en écrira à qui de droit.

Séance du 10 août 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Léopold Delisle fait connaître que la Bibliothèque impériale possède, sous le n° 446 du fonds Saint-Germain latin, un manuscrit précieux pour l'histoire d'Orléans. Ce manuscrit est un volume in-folio de 114 feuillets, écrit à différentes époques, depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle. Il est tout entier relatif à la collégiale de Saint-Avit d'Orléans. On y a rassemblé l'obituaire, les statuts, les censives et le cartulaire.

La Société remercie M. Delisle de cette communication. Elle décide que le manuscrit signalé à son attention sera copié à ses frais et publié dans le prochain volume d'*Annales*. Elle charge M. de Vassal de cette publication.

— M. Vincent donne lecture d'un troisième fragment de son histoire de Janville.

Séance du 24 août 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire d'Orléans, qui est conçue en ces termes :

(1) Voir ci-dessus, p. 117 et 121.

« Orléans, 24 août 1855.

« *Le Maire de la ville d'Orléans à M. le Président et à MM. les membres de la Société archéologique de l'Orléanais.*

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous adresser ampliation d'un arrêté de M. le Préfet du Loiret, qui crée dans la ville d'Orléans un musée historique composé des collections archéologiques de la ville, de celles du département et de celles de la Société archéologique de l'Orléanais, si elle juge à propos de les réunir aux deux autres collections.

« Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien me faire connaître la résolution que la Société prendra à cet égard. Dans le cas où elle déciderait que ses collections devront faire partie du musée historique, je pourrais mettre une salle à sa disposition pour la tenue de ses séances, dans l'hôtel des Créneaux, où les collections seront installées.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le Maire d'Orléans,*

« Rousseau-Dehais, *adjoint.* »

Suit la teneur de l'arrêté de M. le Préfet du Loiret :

« Nous, Préfet du département du Loiret, officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

« Vu la délibération du Conseil général du Loiret, en date du 1er décembre 1848, émettant le vœu que l'administration départementale réunisse dans une salle du Musée d'Orléans tous les tableaux, dessins, plans, médailles, anciens sceaux et autres objets qui intéressent l'histoire des villes, communes, églises, anciennes abbayes, châteaux et autres lieux faisant partie de l'Orléanais, et qui se trouvent compris actuellement dans la circonscription du département du Loiret ;

« Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 1849, portant que les collections réunies provisoirement dans une dépendance de l'hôtel de la Préfecture, en exécution du vœu manifesté par le Conseil général, seraient confiées à une commission de conservateurs

composée de MM. Desnoyers, Mantellier et Dupuis, membres de la Société archéologique de l'Orléanais;

« Vu le réglement de la Société archéologique de l'Orléanais, approuvé par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 15 février 1854;

« Considérant qu'il importe de réunir dans un même local les collections archéologiques appartenant à la ville d'Orléans, au département du Loiret et à la Société archéologique de l'Orléanais, et de former de ces trois collections un seul et même musée;

« Vu l'avis de M. le Maire d'Orléans;

« Arrêtons :

« Art. 1er. Les collections archéologiques appartenant au département du Loiret, actuellement déposées dans une dépendance de l'hôtel de la Préfecture, seront transportées dans les bâtiments de l'hôtel des Créneaux, occupés par les musées de la ville d'Orléans.

« Art. 2. La Société archéologique de l'Orléanais est autorisée à déposer ses propres collections dans le même local.

« Art. 3. Les collections du département et celles que la Société archéologique déposera à l'hôtel des Créneaux, réunies aux collections archéologiques de la ville d'Orléans, formeront à l'avenir un musée spécial qui prendra le nom de *Musée historique*.

« Art. 4. Il sera dressé un inventaire-catalogue des objets composant les collections. Cet inventaire indiquera si chaque objet appartient au département, à la ville ou à la Société archéologique. Un double en sera déposé à la Préfecture et à la Mairie. Les objets dont les collections s'enrichiront à l'avenir seront portés sur ce catalogue, au fur et à mesure de leur entrée.

« Art. 5. Les objets appartenant au département et à la ville d'Orléans ne peuvent être aliénés à aucun titre. Les objets doubles pourront être échangés, ceux du département en vertu d'un arrêté du Préfet, ceux de la ville d'Orléans en vertu d'un arrêté du Maire, rendu sur la proposition du directeur du Musée.

« L'échange des objets appartenant à la Société archéologique de l'Orléanais ne pourra avoir lieu que de l'autorisation du bureau de cette Société, conformément à son réglement.

« L'aliénation de ces mêmes objets est interdite.

« Art. 6. Le musée historique sera public. Le Maire de la ville d'Orléans déterminera les heures et le mode de publicité, après avoir pris l'avis du Directeur.

« Art. 7. M. le Maire d'Orléans et M. le Directeur du musée historique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Orléans, le 24 août 1855.

« *Le Préfet,* Boselli. »

Communication est donnée d'un autre arrêté de M. le Préfet du Loiret, en date du même jour, par lequel sont nommés : directeur du musée historique, M. Mantellier ; directeurs-adjoints, MM. Desnoyers et Dupuis.

La Société décide qu'elle usera de la faculté qui lui est offerte par l'art. 2 de l'arrêté de M. le Préfet du Loiret, de déposer ses collections à l'hôtel des Créneaux et de les réunir aux collections archéologiques de la ville et du département, pour faire partie du musée historique, et qu'elles seront transportées à l'hôtel des Créneaux dès que les locaux destinés à l'installation du musée historique seront disponibles.

La Société décide également qu'elle profitera de l'offre qui lui est faite par M. le Maire d'Orléans d'une des salles de l'hôtel des Créneaux pour la tenue de ses séances.

Le bureau est chargé de porter ces deux décisions à M. le Préfet et à M. le Maire d'Orléans.

— M. Bimbenet donne lecture d'un mémoire sur la justice de Saint-Pierre-Empont d'Orléans. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du 31 août 1855.

Présidence de M. Boselli, *Préfet du Loiret.*

Assistent à la séance : MM. Boselli, Préfet du Loiret, Becquerel, membre de l'Institut de France et du Conseil général du Loiret,

membres honoraires de la Société ; Dumesnil, de Brosses, membres du Conseil général du Loiret, membres titulaires de la Société ; Cotelle, vice-président du Conseil général du Loiret ; Luche, Petit, Jahan, de Chasseval, Grétry, Lesourd, membres du Conseil général du Loiret.

— M. de Brosses rend compte de la découverte récemment faite dans la commune de Griselles, de plusieurs tombes formées d'une composition ressemblant à un béton très-fin. Ces tombes, plus étroites aux pieds qu'à la tête, juxtaposées et orientées de l'ouest à l'est, contenaient des ossements, et quelques-unes les ossements de plusieurs squelettes. Dans l'une d'elles ont été recueillis un moyen bronze de Claude et un denier de Gordien, dont M. de Brosses fait hommage à la Société.

— M. Mantellier, au nom des conservateurs des collections, présente un rapport sur les monnaies orléanaises que possède le médaillier de la Société, particulièrement sur les pièces achetées à la vente de la collection Poey-d'Avant, au moyen du crédit voté dans la séance du 9 décembre 1853 (1).

Les pièces dont se compose cette acquisition sont :

Orléans. —	Denier anonyme; porte de ville (Xe siècle). . .	1
	Denier de Eudes, au monogramme *Karolus*. . .	1
	Denier de Philippe Ier	1
Comtes de Blois. —	Deniers anonymes (XIe et XIIe siècles). .	4
	Obole de Marguerite de France (1231-1241).	1
	Denier de Jean de Châtillon (1241-1279).	1
	Obole de Jeanne de Châtillon (1279-1292).	1
	Denier de la même.	1
	Obole de Hugues II de Châtillon (1292-1307).	1
	Oboles de Gui de Châtillon (1307-1342) .	2
	Deniers du même	2

(1) Voir t. Ier, p. 419.

Comtes de Chartres. — Deniers anonymes (X^e, XIe, XIIIe siècles) 3
Oboles anonymes (XIIIe siècle). . . 3
Denier de Jean de Châtillon (1255-1279). 1
Deniers de Charles de Valois (1293-1329) 3
Vicomtes de Châteaudun. — Denier de Raoul de Clermont. Piéfort (1259) 1
Comtes du Perche. — Obole anonyme (XIIIe siècle). . . . 1
Deniers anonymes (XIIe et XIIIe siècles). 2
Seigneurs de Saint-Aignan. — Denier anonyme (XIe siècle). . 1
Sires de Celles. — Denier de Robert de Courtenay (1198-1239). 1

Ces trente-deux pièces ont été achetées en vente publique, au prix de 431 fr.

— Communication est donnée par M. Carette d'un acte du 27 janvier 1792, passé entre Étienne Breton, boulanger, demeurant à Orléans, rue des Carmes, et les directeurs-administrateurs de l'hôpital général d'Orléans,

Duquel résulte qu'en l'année 1375 Guillemin Bruneau avait fait bail à Guillot Macé d'une mazure et quelques appartenances et dépendances d'icelle, près la Croix-Morin, à Orléans, dite Maison-du-Mouton-Rouge, aux charges d'y faire bâtir une chambre *bonne et convenable, garnie de deux lits, couestes, coussins, couvertures et autres choses nécessaires pour y loger par chacune nuit quatre pauvres, tels qu'ils se présenteroient et qui leur seroient désignés par les commis de l'aumone d'Orléans*,

De leur donner à ses depens, deux à deux, une ecuellée de potage,

Et de mettre et entretenir devant ladite maison un tableau dans lequel seroit entaillée une image de Notre-Dame et celle de saint Paul, avec la représentation de quatre pauvres aussy taillés dans ledit tableau, assis à table, au-dessus desquels seroit placée une figure du soleil, dans lequel seroit écrit ce mot : JESUS, *et à l'entour duquel tableau seroit écrit :* CÉANS A L'HOTEL-DIEU ET AUMONE, DEUX LITS A

QUATRE PAUVRES, ET ON DOIT LEUR DONNER DEUX A DEUX UNE ECUELLEE DE POTAGE.

Il fut satisfait à ces obligations jusqu'en l'année 1608, que, par transaction intervenue entre Philippe Comaille, marchand à Orléans, détenteur de l'immeuble grevé, et les commis de l'aumône, la redevance des deux lits et accessoires fut convertie en une rente annuelle de 20 livres, remboursable au capital de 1,000 livres.

— M. Bimbenet donne une seconde lecture de son mémoire sur la justice du chapitre de Saint-Pierre-Empont d'Orléans, et la redevance d'un mouton aux cornes dorées dont jouissait cette église (1).

MEMBRES ADMIS AU COURS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 1855.

Titulaire résidant.

M. Boucher de Molandon, à Orléans.

Titulaire non résidant.

M. Bellier de la Chavignerie, à Chartres.

Documents, Ouvrages, Antiques et Objets d'art reçus ou achetés au cours du troisième trimestre de 1855.

IMPRIMÉS.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, deuxième trimestre de 1855.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, nos 6 et 7, juin 1855.

Bulletins de la Société d'émulation de Montargis, no 10.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1855, no 2.

(1) Voir ci-dessus, p. 181.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, nos 19, 20, 21, 22, Montpellier, 1852, 1853, 1854, in-4°, p. 399 à 732.

Histoire de la réforme et de la ligue dans la ville d'Autun, par Hippolyte Abord, publication de la Société éduenne, tome Ier, in 8°, 480 p.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome XII, 2e livraison, Anvers, 1855, p. 97 à 180.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society, january, MDCCCLIII, n° LIX.

Idem, april MDCCCLIII, n° LX.

Idem, july MDCCCLIII, n° LXI.

Idem, april MDCCCLIV, n° LXIV.

Echanges.

— *Notice historique et critique sur les monuments érigés à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc*, par Ch. Aufrère-Duvernay, Orléans, in-8°, 1855, 35 p. Hommage de l'auteur.

— *De l'instruction littéraire de la noblese française au moyen-âge*, par Léopold Delisle, in-8°, 8 p. (Extrait du *Journal général de l'Instruction publique.*)

Notice sur Orderic Vital, par Léopold Delisle, Paris, 1855, in-8°, 106 p.

Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome XXI, publié par MM. Guigniant et de Wailly, membres de l'Institut, article de M. Léopold Delisle, Paris, 1855, in-8°, 18 p.

Hommage de l'auteur.

— *Adolphe Duchalais*, par A. de Barthélemy, in-8°, 8. p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Hommage de l'auteur.

— *Dictionnaire topographique, étymologique et historique des rues de Paris*, Paris, 1812, in-12, 490 p., rel.

L'Atlas de Gerard Mercator de nouveau reveu, toutes les cartes corrigez, et en outre augmenté d'un appendix, par Josse Hondius, Amsterodami Sumptibus Johannis Cloppenburgii, 1630, in-4°, 676 p., 48 pl. avec cartes.

Don de M. Pelletier.

— *Notes on some of the Antiquities of France made during a fort-*

nigth's excursion in the Summer of 1854, By Charles Roach Smith, London, 1855, in-8°, 40 p. avec pl. Hommage de l'auteur.

— *The Faussest collection of anglo-saxon antiquities*, London, in-8°, 16 p.

— *Les grandes Ecoles et le Collége de Blois*, par A. de Martonne, Blois, 1855, in-8°, 72 p. Hommage de l'auteur.

CARTES ET PLANS.

Plan de la mosaïque gallo-romaine découverte en 1855 par M. Bernigould, à trois kilom. de Pau, route des Eaux-Bonnes, par Justin Lallier. Hommage de l'auteur.

ESTAMPES.

Basilique de Saint-Pierre-Saint-Paul, ancienne abbaye de Ferrières (élévation). — Lithographie.

Basilique de Saint-Pierre-Saint-Paul, ancienne abbaye de Ferrières (coupe longitudinale). — Lithographie.

Basilique de Saint-Pierre-Saint-Paul, ancienne abbaye de Ferrières (plan). — Lithographie.

Tombeau de Louis de Blanchefort, abbé de Ferrières, dans le chœur de la basilique de Saint-Pierre-Saint-Paul. — Lithographie.

Don de M. de Brosses.

SCEAUX.

Sceau de la cour prévôtale du département de l'Eure. — Cuivre.

Sceau de la cour spéciale du département de l'Eure. — Cuivre.

Don de M. de Loture.

MÉDAILLES.

Moyen bronze de Claude.

Denier de Gordien.

Trouvés dans un cercueil en pierre à Griselles (Loiret), en 1855.

Don de M. de Brosses.

— Inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, à Orléans, sur la place du Martroi, le 8 mai 1855. La statue équestre de Jeanne d'Arc.

ℸ. Cavalcade historique aux flambeaux à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc. Portail de la basilique de Sainte-Croix. Jourdain, éditeur. — Plomb, trois variétés.

Don de M. Duleau.

OBJETS DIVERS.

Soufflet d'âtre du XVIIe siècle. — Paroi supérieure semée de fleurs de lis et de dauphins en cuivre en relief, provenant de l'ancien mobilier du château de Châteauneuf. Don de M. Desnoyers.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 23.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1855.

Séance du 9 novembre 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

La Société entre en relation avec l'Institut archéologique liégeois.

— M. Laurand lit un mémoire sur l'abbaye de la Guiche. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

MONNAIES DU XVe SIÈCLE DÉCOUVERTES A LA BUSSIÈRE.

M. Léon de Chasseval signale, dans les termes qui suivent, une trouvaille de monnaies d'or du quinzième siècle, faite sur le territoire de la Bussière, canton de Briare :

« Deux journaliers, occupés à extraire, comme prestation, des scories de fer de l'un des monticules que l'on appelle en ce pays *ferriers* ou *cressyères*, situé à une extrémité de la terre de la Bussière, appartenant à M. le baron de Chasseval, membre du conseil général du Loiret, trouvèrent, dans les derniers jours du mois de septembre, vingt-huit pièces d'or, dont la plus grande partie fut confiée par eux à M. de Chasseval.

« Près de ces pièces furent également trouvés un débris de mâchoire humaine, garnie encore de plusieurs dents, et quelques ossements.

« Les pièces de monnaie, d'une conservation parfaite, étaient

en rouleaux, juxta-posées, enfouies au tiers de la circonférence du ferrier, à 33 centimètres environ au-dessous du sol. Elles présentent les variétés suivantes :

« Écu d'or de Charles VII, roi de France ;

« Chaise de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ;

« Salut de Henri VI, roi de France et d'Angleterre.

« M. le baron de Chasseval adresse au musée départemental deux de ces pièces : un écu d'or de Charles VII et un salut de Henri VI. »

Le salut offert par M. le baron de Chasseval porte la marque de l'atelier de Paris, ce qui place sa date entre 1422, année de l'avènement de Henri VI, et 1436, année de la prise de Paris par Charles VII.

L'écu d'or de Charles VII ne porte pas de marque monétaire à laquelle on puisse reconnaître l'atelier de fabrication.

Quant à la chaise de Philippe-le-Bon, dont M. de Chasseval n'a pu envoyer qu'une empreinte, la pièce n'étant plus en sa possession, elle ne porte pas encore les armes de Bourgogne, écartelées de Brabant et de Limbourg, mais seulement les armes de Bourgogne ancien et Bourgogne moderne, ce qui place sa date entre 1419, année de l'avènement de Philippe-le-Bon, et 1430, année de la réunion du Limbourg et du Brabant au duché de Bourgogne.

Séance du 23 novembre 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

Lecture est donnée d'une note de M. Dupré, membre titulaire à la résidence de Blois, sur l'église et l'hôpital de Tremblevif, note dont suit l'analyse :

TREMBLEVIF, EN SOLOGNE.

« La commune de Tremblevif, qui vient de changer son nom en celui de Saint-Viâtre, située dans l'arrondissement de Romorantin, département de Loir-et-Cher, emprunte à une ancienne légende

l'un et l'autre de ces deux noms. — Au VIe siècle, et au temps où saint Mesmin gouvernait le monastère de Mici, près Orléans, trois religieux de cette abbaye, Avitus, Lætus et Viator, se retirèrent dans les solitudes de la Sologne, pour y servir Dieu loin du commerce des hommes. Viator éleva sa cellule dans un lieu écarté, près de laquelle s'élevait un tremble qui survécut au Saint. — De là le nom de *Tremulus vivus* où *Tremuli vicus*, donné au bourg qui se forma à l'entour de l'ancienne cellule de Viator.

« Cette cellule devint une église sous le vocable de saint Viâtre *(Viator)*, et les reliques du Saint y furent conservées jusqu'au mois de février 1794. Le district de Romorantin ayant à cette époque chargé des commissaires de s'emparer de la châsse d'argent qui les contenait, le curé, pour les soustraire à cette profanation, les enleva de la châsse et les déposa en lieu sûr. Le 10 septembre 1803, elles furent replacées dans une nouvelle châsse.

« Quant au bourg, bâti à l'entour de l'église, il devint une paroisse qui conserva jusqu'à ces derniers temps le nom de *Tremblevy, Tremblevieil, Tremblevie, Tremblevif.* Mais la légende, qui rattache ce nom à l'arbre du VIe siècle, dont les rejetons s'étaient reproduits et renouvelés de siècle en siècle, tomba dans l'oubli, et les habitants de Tremblevif s'imaginèrent, il y a peu d'années, que la dénomination de *Tremblevif* contenait une allusion maligne aux fièvres du pays de Sologne et au frisson qui les annonce; ils voulurent même attribuer à cette interprétation un certain discrédit qui semble s'opposer à ce que les étrangers viennent se fixer parmi eux. Le conseil municipal crut devoir partager ou tout au moins favoriser cette prévention populaire : il demanda que le nom de Tremblevif fût changé en celui de Saint-Viâtre. Après plusieurs tentatives infructueuses, cette demande vient d'être enfin couronnée de succès : par décret impérial du 6 décembre 1854, rendu sur l'avis favorable du conseil général de Loir-et-Cher, il y a été fait droit, et ce n'est plus aujourd'hui l'arbre planté près de la cellule de saint Viâtre, mais le Saint lui même, qui donne son nom à la commune.

« Si la légende plus ou moins vraie du tremble miraculeux doit s'oublier, le nom de l'anachorète qui, le premier, mena dans ces lieux la vie chrétienne, ne sera que plus vivement honoré, il faut

l'espérer, en devenant le nom de la commune et de la paroisse dont saint Viâtre était déjà le patron.

« Au moyen-âge, un hôpital ou hôtel-dieu avait été fondé dans la paroisse de Tremblevif; cet hôtel-dieu était gouverné par la communauté des habitants qui nommaient, tous les trois ans, ses administrateurs, ou plutôt son administrateur, car il n'y en avait qu'un. Au XVe siècle, cet hôpital possédait des immeubles et des rentes foncières. Ses revenus étaient employés en dons et charités aux pauvres qui passaient, aux orphelins et indigents de la paroisse, en frais de transport à l'hôtel-dieu d'Orléans des malades dont l'état était trop grave pour qu'il fût possible de les guérir à Tremblevif.

« On voit par les états de dépenses conservés dans les archives départementales de Loir-et-Cher, que le plus grand nombre des malades qu'on transportait ainsi à Orléans étaient atteints de maux de jambes.

« A la fin du XVIIe siècle, l'hôpital de Tremblevif ne recevait plus de malades; les bâtiments étaient affermés au profit de la commune; les revenus hospitaliers se distribuaient en aumônes, frais de sépulture, frais de nourrice d'enfants abandonnés ou orphelins, et de transport de ces mêmes enfants à l'hôtel-dieu d'Orléans. Ce n'était plus, à vrai dire, qu'un bureau de charité. »

ANTIQUES DU MUSÉE HISTORIQUE D'ORLÉANS.

M. Roach Schmit, associé correspondant à Londres, adresse un exemplaire de ses *Notes*, ou *Some antiquities of France* (1), dans lequel se lit un passage sur les collections archéologiques du musée historique d'Orléans, passage dont voici la traduction :

« La ville d'Orléans conserve des restes très-peu nombreux de sa première antiquité : ses murs romains sont entièrement détruits; leurs ruines sont couvertes par des bâtiments, et les belles maisons du moyen-âge, constructions qui abondent dans la plupart des villes de France, ont là si complètement fait place à des rues nouvelles, que l'étranger qui voudrait prendre quelque notion de l'Orléans de

1. London, 1855.

l'histoire, devrait laisser les larges voies et diriger sa route à travers les plus tristes rues et ruelles intérieures.—Dans le musée, anciennement hôtel-de-ville, il trouvera plusieurs objets d'un remarquable intérêt; et lorsqu'on considère que les collections ne sont que d'une formation comparativement récente, cet établissement fait véritablement honneur à ses fondateurs et à ses soutiens.

« Les antiquités romaines n'y sont pas nombreuses. Parmi les plus remarquables se trouvent les sujets reproduits sur les planches X et XI. Le premier est une pierre monumentale, de quatre pieds cinq pouces en hauteur, sur deux pieds six pouces en largeur. L'inscription qu'elle présente, dont l'expression brève et nette est peu commune, devrait être lue : *Dis manibus et memoriæ Marco Marsillia.*

« Nous n'avons, pour nous guider dans nos conjectures sur les occupations ou la profession de Marcus, qu'un objet placé par le sculpteur dans les mains de l'effigie. Cet objet paraît devoir représenter un fouet se terminant en pointe ou aiguillon; aussi nous pouvons croire que ce personnage était un conducteur et propriétaire de chars pour transporter les marchandises, ou qu'il était employé dans les postes publiques. On a découvert ce monument en démolissant une partie du mur romain d'Orléans sur le bord de la Loire, et sa conservation est due à ce qu'il avait fait partie des matériaux de la muraille.

« La planche XI représente un très-bel exemple de moulin romain à mains, ou peut-être, à cause de ses dimensions, de moulin mu par une mule ou un âne. Il ressemble parfaitement aux moulins à mains découverts à Pompeï, et il est très-intéressant, en ce qu'il montre avec clarté comment ces moulins étaient construits et comment on s'en servait. La partie supérieure (qui n'est pas complètement intacte) était à peu près en forme de sablier, et ajustée sur la pierre inférieure de forme conique, laquelle repose sur une base cylindrique. Au centre de la pierre supérieure était fixé le manche (bras-levier) à l'aide duquel on la faisait tourner sur le cône inférieur. La pierre supérieure *(catillus)* est de deux pieds quatre pouces en largeur au sommet, et les deux pierres réunies ont environ deux pieds et demi de hauteur. La pierre inférieure *(meta)* est de deux

pieds six pouces en diamètre à la base, et de un pied trois pouces en hauteur. La matière est d'origine volcanique, et a été probablement amenée des bords du Rhin. Ce moulin a été découvert à une grande profondeur dans l'ancien cimetière d'Orléans (1).

« Une inscription relevée sur une colonne milliaire trouvée dans la direction d'une ancienne route romaine, a un intérêt historique. Elle doit se lire comme suit : *Imperatori Cæsari Lucio Domitio Aureliano pio felici invicto Augusto pontifici Maximo, patri patriæ, tribunitia potestate VII, consuli III, Germanico Maximo, Gothico Maximo, Parthico Maximo, Dacico Maximo, Carpico Maximo, 1 mille passuum.*

« Cette pierre fut élevée, suivant ce que nous pouvons induire de cette date du troisième consulat, après qu'Aurélien eut défait Tétricus. Au titre de consul pour la troisième fois, se trouve associé celui de la puissance tribunitienne pour la septième fois, *Tr. P. VII Cos. III*, ce qui ne s'accorde pas avec l'ordre chronologique de ces deux fonctions pour le règne d'Aurélien. Il y a ceci de particulièrement remarquable que quelques-unes des médailles de cet empereur sont citées comme portant : *TR. P. VII Cos. III;* mais on suppose que le nombre VII est une méprise au lieu de V. Le nouvel exemple de cette chronologie apparaissant sur l'inscription lapidaire d'Orléans demande une rectification des leçons numismatiques. Quant à présent, je connais au moins trois pièces d'or d'Aurélien citées dans les ouvrages de numismatique comme devant être lues : *TR. P. VII. Cos. III;* mais je n'ai pas eu l'occasion de voir les pièces elles-mêmes.

« Une autre particularité de cette inscription mérite d'être signalée : elle consiste dans le nombre des titres conférés à Aurélien par le sénat, à l'occasion de ses victoires, entre lesquels se rencontre celui de *Carpicus*, que je n'ai trouvé dans aucune autre inscription

(1) Erreur. Il a été découvert en 1838, dans la commune de Chemault, canton de Beaune-la-Rolande, et envoyé à M. le vicaire général Desnoyers, qui en a fait don au musée.

M. Roach Smith pense que la pierre dont il est formé vient des bords du Rhin ; il serait plus plausible peut-être de penser que c'est une pierre volcanique d'Auvergne.

se rapportant à cet empereur. Il ressort d'un passage de Vopiscus, que ce surnom avait été conféré à Aurélien après ses victoires sur Zénobie et sa conquête de l'Orient, en mémoire de ce qu'il avait subjugué les Carpes. Mais il ne paraît pas que l'empereur ait attaché un grand prix à ce titre : *Pacato igitur Oriente in Europam Aurelianus rediit victor, atque illic Carporum copias afflixit ; et quùm illum Carpicum senatus absentem vocasset, mandasse illico fertur, superest P. C. ut me etiam Carpisculum vocetis. Carpisculum enim genus calciamenti esse satis notum, quod cognomen deforme videbatur : quum et Gothicus et Sarmaticus et Armeniacus et Parthicus et Adiabenicus, diceretur* (Cap. 30).

« L'ancien nom d'Orléans était *Genabum*. Il est généralement admis que ce nom fut changé à l'occasion de la restauration de la ville par Aurélien, ou, comme quelques-uns le supposent, par Marc-Aurèle; mais ces conjectures sur l'origine du nom de la ville ne sont pas établies avec une évidence historique. Il est toutefois certain qu'Aurélien prit la province des Gaules sur Tétricus, et il est possible qu'il ait alors changé l'aspect de Genabum au point de donner lieu à l'adoption d'un autre nom, en reconnaissance de son patronage. Au temps d'Honorius, cette ville était appelée *Civitas Aurelianorum;* ce qui ferait croire que les peuples de cette contrée, les anciens Carnutes, avaient changé de nom.

« Une troisième inscription de ce musée a aussi de l'intérêt, bien que depuis longtemps elle soit publiée. Elle fut trouvée dans une excavation faite à la fontaine de l'Étuvée, dans la commune de Fleury, où il paraît qu'elle avait été placée dans l'enceinte du temple de la divinité protectrice de la fontaine ou de la localité.

AVG. ACIONNÆ
SACRVM
CAPILLVS. ILLIO
MARI. F. PORTICVM
CVM. SVIS. ORNA
MENTIS. V. S. L. M.

« *Augustæ Acionæ sacrum. Capillus Illiomari filius, porticum cum suis ornamentis votum solvit lubens merito.* »

Séance du 14 décembre 1855.

Présidence de M. Dupuis, *vice-président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le curé de Triguières (Loiret), annonçant qu'à une demi-lieue de cette commune, sur la route de Châteaurenard, ont été découverts des vestiges de bains et d'un cirque romains. M. le curé de Triguières promet d'envoyer de plus amples détails.

— Au nom de la commission des publications, M. Tranchau rend compte du mémoire lu par M. Bimbenet, dans la séance du 24 août 1835, sur la justice du chapitre de Saint-Pierre-Empont d'Orléans (1) ; il conclut à l'insertion du mémoire de M. Bimbenet au quatrième volume d'*Annales*. Ces conclusions sont adoptées.

— Au nom de la même commission, M. Tranchau rend compte du mémoire lu par M. Bimbenet, dans la séance du 23 mars 1855, sur le procès fait en la Prévôté d'Orléans, au cadavre d'un suicidé (2), mémoire dont voici l'analyse :

« Un article de la *Gazette des Tribunaux*, sur un ouvrage récent de M. Berriat de Saint-Prix, *Traité de la procédure des tribunaux criminels*, a fourni à M. Bimbenet l'occasion d'une notice curieuse.

« Comme exemple de la bizarrerie et des difficultés de l'ancienne procédure, il expose les détails du procès fait en 1737 à un *cadavre*, lequel fut *salé* en attendant la fin d'un conflit élevé à son sujet entre la Prévôté et le bailliage d'Orléans.

« Ce cadavre était celui d'un voleur qui, dans sa prison, au Châtelet, s'était pendu. Le suicide était *crime de lèse-majesté divine* aux yeux de l'ancienne loi.

« L'homme, par sa condition, était, avant le suicide, justiciable de la Prévôté, juridiction des roturiers ; mais le crime avait été commis dans les prisons royaux, c'était dès lors un *cas royal ;* les

(1) Voir ci-dessus, p. 115, 181 et 184

(2) Voir ci-dessus, p. 122.

officiers du bailliage réclamèrent le procès à faire à la *mémoire* du pendu.

« De là, le conflit ; ces querelles étaient très-fréquentes et très-vives entre les deux juridictions : on en trouve jusqu'aux derniers jours de la Prévôté d'Orléans, supprimée en 1749. Dans cette circonstance, comme toujours, il y eut recours au Parlement, et c'est alors que, pour attendre l'arrêt, la Prévôté, vu la pourriture et l'infection dont se plaignaient les prisonniers, ordonna de saler le corps ; c'est le procureur général, Jolly de Fleury, qui fit le réquisitoire. M. Bimbenet en donne l'analyse.

« Le jugement contre le cadavre prononcé seulement quand le cadavre est *extant*, c'est-à-dire présent, a pour but de détourner du crime par l'horreur du supplice ; mais la pensée principale de la loi, c'est de flétrir la *mémoire* du criminel ; dans le cas présent, il y avait un crime que la Prévôté ne pouvait pas juger. Elle n'avait pas de droit sur le cadavre à punir, sur la *mémoire* à flétrir ; c'est le bailliage qui jugera. En attendant, le cadavre sera enterré en terre profane, sauf, en cas d'acquittement, à être exhumé et mis en terre bénite. Du reste, s'il est condamné, la sentence ne sera définitive qu'après appel du *curateur* devant le Parlement. Car c'est là un des incidents curieux de ce procès ; on avait donné au pendu un curateur qui avait répondu pour lui à un interrogatoire, et protesté qu'il ne s'était pas suicidé, mais tué par accident.

« Le Parlement rendit un arrêt conforme aux réquisitions du procureur général, et l'affaire suivit son cours devant le bailliage ; mais quelle fut la sentence ? on l'ignore. Toujours est-il que ce procès singulier montre combien il était désirable de voir enfin s'introduire dans la juridiction l'unité, et dans les lois pénales une sage modération conforme à l'adoucissement des mœurs publiques. »

ACTE NOTARIÉ PASSÉ A SULLY PAR VOLTAIRE.

Les minutes d'un notaire de Sully-sur-Loire, M. Pandevant, contiennent un acte reçu en 1719 par l'un de ses prédécesseurs, M. Frogier, et passé par Voltaire, alors qu'exilé de Paris par le Régent, il s'était retiré dans le château du duc de Sully et y ébauchait la *Henriade*. C'est une protestation contre un billet souscrit

par lui à treize ans, au profit d'une femme nommée Thomas. Voici cet acte :

« Par-devant le notaire royal de la ville, duché et pairie de Sully-sur-Loire, soussigné,

« Est comparu :

« Le sieur François-Marie Arouet de Voltaire, *fils mineur* du sieur Arouet, trézorier de la chambre des comptes, demeurant ordinairement à Paris et étant de présent à Sully,

« Lequel a déclaré et déclare qu'il proteste de nullité du billet qu'il a suby à l'age de 13 ans, au profit d'une femme nommée *Thomas*, de la somme de *cinq cents livres,* sans aucune *datte* ny cause, et n'en pouvoit avoir pour lequel ledit billet a été fait, puisqu'il est certain qu'il n'a emprunté aucune chose de ladite femme nommée Thomas, et qu'elle a surpris ce billet dudit sieur Arouet. Cette surprise a été, depuis qu'il a été *suby*, si bien reconnue, que cette femme nommée Thomas a fait entendre audit sieur Arouet qu'elle l'avoit *jetté* au feu. *Neantmoins* il est surpris qu'aujourd'huy cette femme ait mis ce billet entre le mains du nommé Texier, marchand de bois à Paris ; et sur ce billet ont été faites plusieurs *poursuittes* contre ledit sieur de Voltaire, contre lesquelles *poursuittes* il proteste aussi de nullité. Et pour faire signifier les présentes à qui il appartiendra, ledit sieur de Voltaire a fait et constitué son procureur général et spécial le porteur d'icelles, auquel il donne tous pouvoirs de ce faire et promet avoir le tout pour agréable, obligeant.

« Fait et passé à Sully, en l'étude dudit notaire, l'an mil sept cent dix-neuf, le dix-neuf octobre, après midy, en présence du sieur Jean Damond, bourgeois de Sully, et de Ithier Peigné, praticien à Sully, y demeurant, témoins qui ont, avec ledit sieur comparant et le notaire, signé.

« Arouet de Voltaire, Damond, Peigné,
Frogier, *notaire.*

« Controllé au bureau de Sully, le 19 octobre 1719. Reçu treize sols. *Signé* Pougin. »

Outre l'intérêt qu'a cet acte en lui-même, on peut lui en trouver

un autre, et plus grand peut-être encore, en le faisant servir à fixer le point assez controversé de la date de la naissance de Voltaire. Plusieurs de ceux qui ont écrit sa vie restent dans le doute à l'égard de cette date : le plus grand nombre, suivant en cela Condorcet, et notamment Auger, dans la *Biographie universelle*, disent que Voltaire est né le 20 février 1694, à Châtenoy; que son excessive faiblesse fit prendre le parti de l'ondoyer, et qu'il ne fut baptisé que le 22 novembre, à l'église de Saint-André-des-Arts, à Paris.

Or, si, comme l'énonce l'acte de Sully, Voltaire, à la date du 19 octobre 1719, n'était pas encore majeur, c'est-à-dire n'avait pas vingt-cinq ans, il ne peut être né le 20 février : il eût, en effet, le 19 octobre 1719, été majeur depuis huit mois, et n'eût pas pu, dans un acte à la date de ce jour, se qualifier de mineur.

D'autre part, d'après l'acte lui-même, la protestation de Voltaire n'a lieu qu'à cause de poursuites faites pour arriver au paiement des 500 livres, et il peut paraître extraordinaire que ces poursuites aient été commencées avant la majorité accomplie du souscripteur du billet, *qui ne lui avoit donné ni date, ni cause* : ce n'est, en effet, qu'en donnant à ce billet une date postérieure à la majorité du souscripteur, que la personne qui le lui avait surpris à treize ans pouvait le rendre valable.

Il peut donc rester encore quelque doute : ce qui est certain, toutefois, c'est que le 19 octobre 1719, Voltaire déclarait qu'il était encore mineur; qu'il est dès lors plus que probable que ce n'est pas le 20 février qu'il est né, et que la date de sa naissance doit être beaucoup plus rapprochée du 22 novembre, jour de son baptême : on devrait penser même qu'il faut la placer entre le 19 octobre et le 22 novembre.

Séance du 28 décembre 1855.

Présidence de M. DE VASSAL, *président.*

M. Bimbenet donne lecture d'une copie du testament olographe de Pothier, déposé en l'étude de Me Devade, notaire à Orléans.

La Société charge M. Bimbenet de solliciter de M. Devade l'autorisation de relever un *fac-simile* de la pièce originale.

— La Société procède au renouvellement du bureau et des commissions permanentes pour 1856.

Membres sortants :

MM. De Vassal, *président*, non rééligible;
Dupuis, *vice-président*, non rééligible;
Mauge, *archiviste*, non rééligible;
Rocher, *membre de la commission des publications*, non rééligible;
Tranchau, *membre de la même commission*, non rééligible;
Mantellier, *conservateur de la bibliothèque*, rééligible.

Sont élus :

Président, M. Dupuis;
Vice-Président, M. Nouel de Buzonnière;
Archiviste, M. Tranchau;
Membres de la commission des publications, MM. Cosson et Lenormant;

Conservateur de la bibliothèque, M. Mantellier.

Le bureau et les commissions permanentes se trouvent, d'après cela, composés comme suit, pour 1856 :

Bureau.

Président, M. Dupuis;
Vice-Président, M. Nouel de Buzonnière;
Secrétaire, M. Mantellier;
Archiviste, M. Tranchau;
Trésorier, M. de Langalerie.

Commission des publications.

MM. Bimbenet, Cosson, Lenormant.

Conservateurs de la bibliothèque.

MM. Desnoyers, Dupuis, Mantellier.

MEMBRE ÉLU AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1855.

Associé étranger.

M. Ulysse CAPITAINE, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége.

Documents et Ouvrages offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de 1855.

MANUSCRITS.

Parchemin. — Transaction sur la dixme du Plessis-Buret, de laquelle le seigneur du Plessis d'Echelles se déporte au profit de l'évêque d'Orléans. 20 septembre 1496.

Parchemin. — Plan de deux pièces de terre dépendantes de l'hotel Dieu d'Orleans, sizes en la parroisse de Saint-Hillaire-Saint-Mesmin, tiré le 26 octobre 1719.

Parchemin. — Lettres de commutation de peine, données par le roi Charles X, le 25 avril 1830.

Don de M. Desnoyers.

IMPRIMÉS.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome VI, 1re livraison, Limoges, 1855, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 14e livraison, Béziers, 1855, in-8°.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, nos 8 et 9, août, septembre et octobre 1855, in 8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1855, n° 3, Amiens, in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie, *Bulletin historique*, 4e année, 2e vol., 1re livraison, Saint-Omer, 1855, in-8°.

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome II, 2e bulletin, Guéret, août 1853, in-8°.

Bulletin de l'Institut national genevois, tome II, 1re et 2e livr., Genève, 1855, in-8°.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome I, 1re et 2e livr., Liége, 1852, in-8°.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome I, 3e livraison, 1853, in-8°.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome II, 1re et 2e livraisons, Liége, 1854, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tome VII, troisième trimestre de 1855, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 2e série, 10e vol., XXe vol. de la collection, Caen, 1855, in-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 11e vol., XXIe vol. de la collection, Caen, 1855, in-4°.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 2e série, tome III, année 1854, in-8°, Dijon, 1855.

Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France, 3e série, tome II, Paris, 1855, in-8°, 544 p.

Annuaire de la Société impériale des Antiquaires de France, 1855, in-12.

Mémoires de l'Institut national genevois, tome II, année 1854, Genève 1854, in-4°, avec pl.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome XII, 3e livraison, Anvers, 1855, in-8°, p. 181 à 262.

Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire, volume VII for session 1854-55, London, 1855, in-8°, avec pl.

Procès-Verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, tenue à Châlons, le 29 août 1855, in-8°, 22 p.

Échanges.

— *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la commission des Antiquités de la France*, par M. Berger de Xivrey, août 1855, Paris, in-4°, 23 p. Hommage de l'auteur.

— *Notice historique sur l'origine de la ville d'Étampes*, par E. Dramard, Paris, 1855, in-8°, 62 p. Hommage de l'auteur.

— *Jean de Wesemaele et Jeanne de Werwed*, par Renier Châlon, Bruxelles, 1855, in-8°, 6 p., avec pl.

Un Jeton tournaisien, par le même, Bruxelles, 1855, in-8°, 7 p. Hommage de l'auteur.

— *Discorsi di Vincenzo Borghini, con le annotazioni di Dominico Maria Manni*, Milano, 1808, in-8°, 3 vol. Don de M. Deshaies.

— *Pièces relatives au mandement publié à Liége le 19 avril 1633, contre les protestants*, Liége, 1854, in-8°, 22 p.

Le Chant national liégeois, par Ulysse Capitaine, Liége, 1854, in-8°, 13 p., avec pl.

Aperçu historique sur la franc-maçonnerie à Liége avant 1830, par Ulysse Capitaine, Liége, 1853, in-8°, 35 p.

Notice sur Jean Placentius, poète et historien du XVIe siècle, par Ulysse Capitaine, Liége, 1855, in-8°, 32 p.

Quelques mots sur le Théâtre liégeois, Liége, 1853, in-12, 24 p.

Notice sur R. A. C. Van Bommel, évêque de Liége, 3e édition, Liége, 1853, in-12.

Nécrologe liégeois pour 1852, Liége, 1853, in-12.

Nécrologe liégeois pour 1854, Liége, 1855, in-12.

Notice sur Hyacinthe Fabry, dernier représentant politique de l'ancien pays de Liége, Liége, 1851, in-12.

Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois, par Ulysse Capitaine, Liége, 1850, in-12.

Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois, par Ulysse Capitaine, Liége, 1850, in-8°.

Don de M. Capitaine.

Notice sur la Statio Segora, aujourd'hui la Segourie, située commune du fief Tauvin (Maine-et-Loire), par Tristan Martin, Beaupréau, 1854, in-8°, 32 p. Hommage de l'auteur.

— *Cour impériale d'Orléans, Discours prononcé à l'audience de rentrée, le 5 novembre 1855, par M. Greffier, avocat général*, Orléans, Pagnerre, 1855, in-8°, 41 p. Hommage de l'auteur.

— *Conseil général du Loiret, session ordinaire de 1855, Rapport du Préfet*, Orléans, Pagnerre, 1855, in-8°. Hommage de M. le Préfet du Loiret.

— *De l'authenticité des manuscrits découverts à la chapelle Saint-Éloi*, par François Lenormant, Paris, 1855, in-8°, 32 p., avec pl. Hommage de l'auteur.

— *Discours prononcé par M. G. Lapérouse, sous-préfet de Sens, à la première distribution des prix aux élèves du lycée impérial de Sens, le 21 août 1855*, in-12, 8 p.

Madame la comtesse Victorine de Chastenoy, par G. Lapérouse, Châtillon, in-8°, 23 p.

Hommage de l'auteur.

— *Notice sur la partie ancienne des archives départementales de*

Loir-et-Cher, par M. A. Dupré, Blois, in-12, 8 p. Hommage de l'auteur.

Antiques et Objets d'art reçus ou achetés par le musée historique au cours du quatrième trimestre de 1855.

ESTAMPES.

Photographie de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, abside, par Richou. Hommage de l'auteur. *c.* (1)

MÉDAILLES.

Écu d'or de Charles VII, roi de France.

Salut d'or de Henri VI, roi de France et d'Angleterre.

Don de M. de Chasseval. *b.*

SCULPTURES.

Pierre sculptée, présentant un médaillon chargé d'un monogramme en quatre de chiffre, dont la lettre principale est un *B*; XVIe siècle. Provenant de la démolition d'une maison de la rue du Colombier. Don de M. Deshaies. *c.*

OBJETS DIVERS.

Brique provenant de l'ancien pavé du sanctuaire de Saint-Benoît-sur-Loire. Don de M. Maîtrejean. *c.*

— Lanterne portative en cuivre, composée de plusieurs pièces se repliant sur elles-mêmes. XVIIe siècle. Don de M. Beccat. *a.*

(1) La lettre placée à la suite de chacune des mentions d'objets reçus ou achetés par le musée historique indique à quelles collections ces objets appartiennent :

a. Collections de la ville d'Orléans;

b. Collections du département du Loiret.

c. Collections de la Société archéologique de l'Orléanais.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 24.

PREMIER ET SECOND TRIMESTRES DE 1856.

Séance du 9 janvier 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Les membres du Bureau nommés à la précédente séance sont installés.

— Au nom du Bureau, M. le Secrétaire donne communication du budget dressé pour 1856, et la Société décide qu'elle mettra sous presse dans les derniers mois de 1856, pour paraître dans les premiers mois de 1857, le quatrième volume de ses *Mémoires*.

— M. de Certain expose verbalement que des recherches récemment faites à Nantes lui permettent de penser que le *Mystère de Jeanne d'Arc*, dont il a relevé une copie à Rome sur un manuscrit du Vatican, a été représenté dans la ville de Nantes. A cette occasion, M. de Certain signale un article des *Comptes de ville* (Orléans), publié par M. Mantellier dans son livre sur l'*Anniversaire de la délivrance d'Orléans*, page 114, duquel résulte qu'en l'année 1439 fut représenté un divertissement ou mystère figurant la prise des Tourelles, dans lequel était porté un étendard ayant appartenu à Gilles de Laval, seigneur de Retz. Ce mystère était-il celui du manuscrit de Rome? Question à examiner.

Séance du 25 janvier 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. Olivier, ingénieur en chef du département du Loiret, appelé en la même qualité à Caen, adresse sa démission de titulaire résidant. La Société lui confère le titre d'associé correspondant.

— La Société des sciences de Gorlitz (Prusse) envoie à la Société vingt-deux livraisons de sa revue périodique, intitulée : *Nouveau magasin de Lusace.*

Sa proposition d'échange est acceptée.

— M. le Ministre de l'instruction publique annonce que, par arrêté du 18 janvier, il a alloué à la Société, à titre d'encouragement, une somme de 200 fr.

— M. le maire de Cléry annonce que le 23 janvier, des ouvriers occupés, par son ordre, à faire des fouilles autour de l'église, pour l'établissement d'un caniveau, ont découvert un caveau sépulcral renfermant un squelette humain, des débris de pots ou vases funéraires, et un fragment d'une statue en pierre autrefois peinte et dorée. M. l'abbé de Torquat et M. Laurand font connaître que, se trouvant la veille à Cléry, ils ont visité eux-mêmes le caveau découvert, et déclarent que le fragment de statue leur a paru mériter de prendre place dans les collections de la Société. Ils ajoutent que M. Leclère, secrétaire de la mairie, en faisant travailler dans un champ voisin de Cléry, y a trouvé plusieurs vases romains en terre grise.

La Société décide qu'il sera écrit à M. le maire de Cléry, pour le prier d'envoyer au Musée le fragment de statue ; et à M. Leclère, pour lui demander une note sur les vases romains et l'abandon de quelques-uns d'entre eux au Musée.

— M. l'abbé Rocher annonce l'insuccès d'une démarche faite par lui auprès de la fabrique de Saint-Donatien, à l'effet d'obtenir que la belle chapelle de Saint-Jacques cesse enfin d'être mise en location et soit débarrassée des matériaux et ordures qui l'encom-

brent, au grand scandale des amis de l'art. Un rapport sera adressé à M. le Préfet et à Mgr Dupanloup, pour faire cesser un état de choses si contraire à la destination du monument et si nuisible à sa conservation.

— M. Pillon donne lecture de l'avant-propos d'une histoire d'Orléans dont il prépare la publication.

— M. de Certain annonce qu'il a reçu mission de réintégrer dans les archives du Loiret plusieurs pièces autrefois distraites de ce dépôt, que feu M. Duchalais avait achetées et réunies avec soin pour les restituer. Si toutefois quelques-unes de ces pièces n'appartenaient pas aux archives du département, elles seront jointes à celles de la Société.

— M. Dupuis rend compte du dernier numéro du *Bulletin des Sociétés savantes*.

Séance du 9 février 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

La Société délègue MM. Lacave et Mantellier pour la représenter au Congrès des délégués des sociétés savantes qui doit s'ouvrir à Paris.

— M. Merlet, architecte du département d'Eure-et-Loir, annonce que plusieurs pièces des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles sont à vendre à Chartres. Ces pièces intéressent l'Orléanais, et particulièrement la ville de Blois. La Société ne pouvant, à son grand regret, acheter ces pièces, M. de Vassal en fera l'acquisition pour les archives du département.

— M. Lallier, titulaire à la résidence de Pau, annonce que des autels votifs romains dont il envoie le dessin sont à vendre dans le Béarn. La Société exprime le regret de ne pouvoir acheter un de ces autels.

— M. de Torquat donne lecture d'une note sur la découverte d'un caveau sépulcral à Cléry (1).

— M. de Buzonnière rend compte du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome VIII.

Séance du 22 février 1856.

Présidence de M. Tranchau, *archiviste.*

Des relations sont établies avec la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

— M. Lacave rend compte d'un ouvrage sur le Canada par M. Hogan, auquel le premier prix a été donné par le comité canadien de l'Exposition universelle de 1855.

— M. Vincent continue la lecture de son travail sur l'histoire de Janville. Il y expose les origines et les développements primitifs de ce lieu, simple ferme d'abord, puis terre et paroisse, jusqu'au règne de Philippe Ier.

— Lecture est donnée d'un mémoire de M. de Martonne, archiviste de Blois, sur l'église de Saint-Martin de Vendôme (première partie).

Séance du 14 mars 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Une lettre de M. le Ministre d'État annonce qu'il donne à la Société un exemplaire du grand ouvrage publié sous ses auspices, d'après les archives de la commission des monuments historiques. La Société décide que des remercîments empressés seront adressés en son nom à M. le Ministre d'État.

(1) Voir séance du 25 janvier.

— M. le Président expose que la maison dite d'Agnès Sorel, sise à Orléans, rue du Tabourg, est en vente. Il est à craindre qu'elle ne tombe aux mains d'un acquéreur peu capable d'apprécier l'intérêt historique qui s'attache à cette maison, et d'en respecter le style et l'ornementation. La Société regretterait vivement que cette œuvre d'art disparût ou reçût quelque atteinte; elle décide qu'il sera donné avis à la commission des monuments historiques de cette mise en vente et des conséquences fâcheuses qu'elle peut entraîner.

— M. l'abbé Desnoyers lit une note sur une découverte de médailles romaines, de poteries et de constructions antiques qui a été faite à Cléry par les soins de M. Leclère. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Desnoyers fait hommage, au nom de M. Leclère, d'un lot de médailles et de plusieurs vases provenant des fouilles de Cléry.

— M. Bimbenet donne lecture d'un mémoire sur la justice de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans. — Renvoi à la commission des publications.

— M. Boucher de Molandon présente un rapport sur le XXIe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* année 1855. Il y signale spécialement l'*Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers*, par M. Ouvré, d'Orléans, professeur d'histoire au Lycée impérial de Poitiers.

— Lecture de la deuxième partie du mémoire de M. de Martonne sur l'église de Saint-Martin de Vendôme.

Séance du 26 mars 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lettre du président de la Société académique de la Loire-Inférieure, qui propose un échange de publications. — La proposition est acceptée.

— Lettre de M. Lenormand, président de la commission des monuments historiques, qui annonce que M. le Ministre d'État ne peut acheter la maison d'Agnès Sorel, et qu'il pourrait tout au plus subventionner la ville dans le cas où elle se déciderait à en faire l'acquisition. M. le Président annonce qu'il a communiqué cette lettre à M. le maire d'Orléans.

— M. de Torquat communique à la Société des pièces d'or et d'argent trouvées à Rouville-le-Fort, commune de Chilleurs, entre autres 2 pièces d'or et d'argent d'Espagne, sous Charles-Quint; 3 testons d'Henri II et 4 de Charles IX; gros blancs et tournois d'Henri II.

— M. Vincent continue la lecture de son histoire de Janville.

— M. Laurand finit la lecture du travail de M. de Martonne sur l'église Saint-Martin de Vendôme.

La Société décide que ce travail sera renvoyé à la commission des publications.

Séance du 11 avril 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lettre du président de la Société littéraire de Leyde, qui propose un échange de publications. La proposition est acceptée.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le curé de Saint-Benoît-sur-Loire, qui signale l'état menaçant des voûtes de son église et invoque l'appui de la Société pour obtenir du gouvernement des réparations qui sont urgentes. MM. Rocher, de Langalerie, Tranchau, qui ont visité récemment le monument, appuient fortement les sollicitations de M. le curé. Une commission est nommée pour réunir les éléments d'un rapport qui sera adressé à M. le Ministre d'État.

— Lettre de M. l'abbé Pelletier, datée de Rome, qui annonce, entre autres choses, qu'il s'est procuré, pour l'offrir à la Société,

une médaille fort belle du pape Pie II, l'illustre pontife dont le nom se rattache à la réhabilitation de Jeanne d'Arc.

— M. le Président rappelle les communications faites aux deux séances précédentes relativement à la maison dite d'Agnès Sorel. Ni M. le Ministre d'État, ni l'administration municipale ne veulent l'acheter. Dans cette situation, et afin d'assurer la conservation de cette maison, un projet a été formé, à savoir : l'établissement d'une société par actions dont la mise sociale serait affectée dès aujourd'hui à l'achat de la maison d'Agnès Sorel, et dans l'avenir, s'il y a lieu, à l'acquisition et à la restauration de celles des autres maisons historiques qui pourraient être mises en vente.

La Société reçoit avec la plus vive sympathie cette communication. Elle exprime le désir que l'initiative de ce projet, s'il doit recevoir exécution, parte du sein même de la Société archéologique, et qu'une commission choisie parmi ses membres soit chargée de rédiger les statuts et de faire les démarches nécessaires pour arriver à la constitution de la Société projetée.

Sont désignés : MM. Dupuis, de Buzonnière, Lenormand, de Torquat, Mantellier.

Séance du 25 avril 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président rend compte des travaux de la Commission désignée pour préparer les statuts de la Société proposée pour l'acquisition des maisons historiques d'Orléans. Il donne lecture d'un projet dont la rédaction définitive sera ultérieurement publiée.

— M. Dupuis donne lecture d'une note sur divers objets trouvés dans la Loire, près de l'emplacement de l'ancien pont d'Orléans. En voici l'analyse :

« Au mois d'août dernier, des ouvriers qui draguaient le lit de la Loire, à Orléans, dans l'espace qui existe entre les restes du vieux pont et le pont actuel, ont trouvé dans le sable différents objets de diverses époques :

« Deux monnaies gauloises : une en électron, portant au droit une tête de profil ayant l'œil de face, couronnée de feuillage; au revers un oiseau dont la patte s'appuie sur une roue; — la seconde en bronze, au droit une tête; on ne distingue rien au revers;

« Une clé romaine;

« Un objet en bronze que l'on pourrait prendre pour une patte d'animal, peut-être d'un éléphant;

« Douze médailles romaines, dont six entièrement frustes;

« Un moyen bronze d'Auguste; au revers l'autel de Lyon;

« Un Crispus petit bronze;

« Un petit crucifix en fer destiné à être suspendu au cou, ayant d'un côté le Christ en croix, de l'autre la Vierge tenant l'enfant Jésus au bras. Des fleurs de lis grossièrement formées terminent les croisillons, le haut et le bas de la croix. — Il semble être du XVIIe siècle;

« Trois poids destinés au pesage de monnaies étrangères, probablement de monnaies espagnoles. Ils sont petits, de moins de 20 millimètres de diamètre. Ils portent l'image d'un monarque ayant le sceptre en main. Sur l'un d'eux, ce sceptre a une croix terminée par des fleurs de lis; à droite est placé l'écusson de France;

« Sept jetons de Nuremberg;

« Neuf blancs et doubles tournois de Charles VII à Louis XIII;

« Un jeton de Charles VII;

« Un jeton d'Henri IV, portant d'un côté le roi à cheval, l'épée à la main, et au revers, l'écusson de France et celui de Navarre, et en légende : *Omnis victoria domino;*

« Onze petites monnaies françaises complètement oxydées.

« La rouille qui revêt plusieurs de ces pièces, le sable qui sur quelques-unes se trouve mêlé à la croûte qui les enveloppe, annoncent suffisamment un long séjour sous les eaux de la Loire. »

— M. Dupuis donne lecture de la note suivante sur un bas-relief et une inscription qui se trouvent au-dessus de la porte d'une maison du faubourg Bourgogne, et qui, d'après une tradition locale, se rattacheraient à la présence de Jeanne d'Arc à Orléans :

« Il y a quelque temps déjà, faisant des recherches pour retrou-

ver tout ce qui pouvait se rapporter au séjour de Jeanne d'Arc à Orléans, on m'indiqua une inscription qui existait au-dessus de la porte d'une maison du faubourg Bourgogne ; le nom de la Pucelle s'y lisait, me dit-on, et M. Vergnaud en avait parlé dans son *Histoire d'Orléans.*

« Je lus, en effet, dans cet ouvrage, page 193, le passage suivant :

« Vers le milieu de ce faubourg, se trouve, au-dessus de la porte « d'une maison, n° 98, une pierre incrustée depuis sa dernière « construction et portant des caractères gothiques, dont quelques- « uns sont effacés et d'autres mal formés. Le vrai sens qu'ils pré- « sentaient est aujourd'hui très-difficile à trouver. Les habitants de « ce quartier y voient depuis long-temps ces mots : *Saut ce Peycelle « à Perpignan,* et prétendent que la Pucelle étant arrivée à une « maison, n° 118, appelée encore Perpignan, son cheval ne fit « qu'un saut de ce lieu, qui est distant de deux cents pas au moins, « jusqu'à celui où l'on a posé cette pierre pour en conserver le « souvenir. M. l'abbé Dubois, qui s'est essentiellement occupé de « tout ce qui a rapport à Jeanne d'Arc et au siége d'Orléans, sans « partager la crédulité des habitants, pensait néanmoins que cette « inscription avait rapport à la Pucelle, et la lisait ainsi : *L'antré « Pucelle de Perpignan.* Nous avons inutilement cherché à lui don- « ner un sens satisfaisant et à trouver quelques renseignements à « cet égard; si nous avions pu y lire assez clairement le mot « *Pucelle,* nous aurions pensé aussi que cette pierre avait été pla- « cée pour rappeler le lieu où les échevins, gouverneurs et habi- « tants furent au-devant de Jeanne d'Arc, lorsqu'elle entra de nuit « à Orléans, le 29 avril 1429. La justice de Cornay se tenait, de « temps immémorial, dans une maison près de l'Orbette, et « en 1790, elle se tenait encore à Perpignan, faubourg Bourgogne ; « ce qui a donné lieu de croire encore que cette pierre servait à « désigner la maison de la justice de Cornay. Quelques attributs, « un peu mutilés et sculptés au sommet de la pierre, pourraient « donner du crédit à cette opinion : cependant rien n'indique dans « l'inscription qu'elle ait pu avoir ce motif. »

« Curieux de remonter à l'origine d'une légende qui faisait tant

d'honneur au cheval de Jeanne d'Arc, j'allai, avec plusieurs de nos collègues, à la recherche de l'inscription. Nous la trouvâmes bientôt au-dessus de la porte d'une maison de très-peu d'apparence, dont la construction remonte à une vingtaine d'années, et qui est aujourd'hui sous le n° 102 ; elle est à droite en quittant la ville, un peu avant le chemin planté d'ormes qui joint la rivière.

« La pierre sur laquelle est gravée cette inscription est au-dessus de la porte d'entrée, incrustée dans la maçonnerie du mur, à la construction duquel ses sculptures et sa gravure sont évidemment fort antérieures.

« L'inscription consiste en deux lignes contenues dans un cartouche de forme carrée, mais beaucoup plus large que haute. La bordure du haut et du bas de ce cartouche se relèvent et s'arrondissent de manière à figurer, en quelque sorte, un écriteau qui se détacherait de la pierre du fond, et les deux côtés ont dans leur ligne un ressaut qui les rétrécit dans le milieu.

« Au-dessus est une tête sculptée en ronde-bosse, ayant le front ceint d'un bandeau, de chaque côté duquel descend une banderolle dont l'extrémité va comme se perdre dans un trou figuré à chacun des deux coins supérieurs du cartouche. Ces banderolles semblent le suspendre et le faire soutenir par cette tête. Par dessus le bandeau se voient les cheveux du personnage qui, malgré l'état fruste de la pierre, accuse un homme âgé, au menton saillant, et paraît avoir été une sorte de grotesque.

« Au-dessus du cartouche s'élève une aiguille, une espèce de petit obélisque tronqué, ou plutôt dont le sommet manque et a été brisé. Cette aiguille est ornée de sculpture : au milieu se trouve une nervure qui s'élève en s'amoindrissant et d'où partent, à deux étages différents, des feuilles frisées et recourbées. Le cartouche et l'aiguille, dans son état actuel, ont en tout 1 mètre de haut ; le cartouche seul a 50 centimètres de large.

« Il est peu utile de nous occuper davantage de cette sculpture, qui ne faisait pas originairement partie de ce petit monument. L'écusson, en effet, se trouvait jadis seul incrusté dans la maçonnerie de la vieille maison, à la place de laquelle a été rebâtie celle qui existe maintenant ; elle était placée au-dessus d'une des deux petites

portes rondes qui se voyaient dans la façade et presque cachée par le toit. Ce fut en 1838, lors de sa reconstruction, que le propriétaire, M. Vignat, eut l'idée de compléter ainsi ce monument en adaptant, au-dessus du cartouche, une pierre sculptée qu'il avait trouvée dans sa maison du cloître Saint-Aignan.

« La sculpture de ce cartouche, la forme des lettres, semblent appartenir à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe.

« Contrairement à ce que dit M. Vergnaud, nous avons trouvé que les lettres ne sont ni effacées ni mal formées ; elles sont, au contraire, parfaitement intactes et se détachent bien du fond sur lequel elles sont gravées en creux ; elles ont 4 centimètres de hauteur.

« Elles présentent nettement ces mots :

SAULCE PRÈS DE PERPIGNAN.

« Chaque mot est séparé de l'autre par un point carré. Dans le mot *près*, l'*r* est joint au *p ;* dans le mot *de*, l'*e* au *d ;* dans le mot *Perpignan*, l'*e* est joint au *P*, et l'*n* final est remplacé par une barre placée au-dessus de l'*e*.

« L'*S* majuscule, l'*l*, les *p*, le *d*, portent en guise d'ornements de petits ergots partant du corps de la lettre et allant de droite à gauche. Cet ajouté peut, au premier aspect, faire prendre l'*l* pour un *t* barré ; mais cette barre ne traverse pas, et sa ressemblance avec les ornements des autres lettres ne permet d'y voir autre chose qu'un *l*.

« Voilà donc, sans aucun doute possible, ce que porte cette inscription :

SAULCE PRÈS DE PERPIGNAN.

« Elle indique plus que probablement le nom donné à la maison.

« Perpignan est le nom bien connu d'une propriété située un peu plus avant dans le faubourg, du même côté de la route, et dont les dépendances s'étendent jusqu'à la Loire.

« M. de Vassal, à qui les titres de la maison où se trouve l'inscription ont été confiés, n'y a rien trouvé qui se rapportât soit à ce nom de *Saulce*, soit à des relations avec Perpignan.

« Un bail du 24 novembre 1456 fait connaître qu'à cette époque la propriété consistait en trois quartiers de vigne en une pièce sise au clos Le Roy (1), tenant d'un bout au pavé sis en la paroisse de la chapelle Saint-Aignan, appartenant au chapelain de ladite église, et qu'elle était louée pour cinquante-six ans, moyennant 28 sols parisis (7 liv. tournois) de rente.

« En 1571, transmission de bail de la part des chanoines : il y est fait mention d'une petite maison bâtie.

« La mention d'une petite maison avec puits à eau et jardin se trouve encore dans une déclaration d'hypothèque du 20 octobre 1574.

« Voilà tous les renseignements que fournissent les titres ; ils sont complètement muets sur ce que nous désirerions y voir. Nous n'avons rien trouvé non plus aux archives du département, ni dans celles de l'église de Saint-Aignan, qui jetât le moindre jour sur la question.

« Tout ce qui reste de certain et la seule chose que nous ayons à constater ici, c'est que, dans l'inscription de cette maison, le nom de *Pucelle* ne se trouve pas et qu'elle ne saurait, en aucune façon, se rapporter à Jeanne d'Arc et à son séjour à Orléans.

« Un dessin relevé exactement par notre collègue, M. Chouppe, et où l'inscription est très-fidèlement copiée, ne peut vous laisser aucun doute à cet égard. »

Séance du 9 mai 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre-circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, qui invite la Société à rechercher les inscrip-

(1) Le clos Le Roy était borné, au nord, par le pavé qui le séparait du clos l'Évêque ; au sud, par la Loire ; à l'ouest, par le rio de Saint-Loup ; à l'est, par la venelle à Quatre-Sous qui le séparait du clos du Mont. Il renfermait plusieurs pièces de vignes appartenant au chapitre de Saint-Aignan ; presque toutes les autres étaient dans sa censive.

tions de l'Orléanais et à lui en adresser des copies ou des estampages.

— Lettre de M. Vergnaud-Romagnési contenant envoi d'un exemplaire d'une lettre imprimée qu'il a adressée au Conseil municipal d'Orléans pour demander : 1° la conservation des restes du fort des Tourelles qui existent, suivant lui, sur l'emplacement de l'ancien boulevart illustré par le siége de 1429 ; 2° l'érection d'une pierre destinée à perpétuer ce souvenir. La Société décide qu'une Commission se rendra aux Tourelles pour visiter les lieux signalés par M. Vergnaud; sont désignés : MM. de Vassal, de Torquat, Imbault.

Quelques jours après, un grand nombre de membres ont accompagné la commission dans sa visite. Ce premier examen a laissé à plusieurs d'entre eux des doutes sur l'authenticité de ces restes de fortifications en tant qu'ils auraient appartenu au fort des Tourelles. La question sera examinée à fond d'après des plans anciens, et l'étude des titres de la maison à laquelle ces restes de fortifications servent de cave, et dont le propriétaire a offert obligeamment la communication à la Société.

— Une visite ayant été faite par plusieurs membres de la Société à la crypte de Saint-Aignan, des observations sont présentées sur l'état de cette belle église souterraine. Le Bureau est chargé de faire des démarches près de M. le curé de la paroisse et près de l'autorité municipale, à l'effet d'obtenir que la précieuse crypte soit dégagée des matériaux qui l'encombrent et, s'il est possible, ouverte au culte, au moins dans certaines circonstances solennelles.

— M. de Torquat donne lecture de la note suivante sur une découverte de fondations de murs dans la commune d'Estouy, près de Pithiviers. Parmi les ruines ont été trouvés divers objets qui sont déposés sur le bureau :

« En 1853, M. Louis Tessier, ex-agent-voyer cantonal à Puiseaux, se rendit acquéreur d'un terrain situé à 500 mètres environ, à l'est, du bourg d'Estouy, dans un quartier appelé le Vau *(Vassis)*, entre la rivière de l'OEuf et le côteau de la Beauce.

« Ce terrain était à l'état de prairie. Il voulut le convertir en jardin et se mit à le remuer.

« A 40 centimètres à peu près de la superficie, la bêche rencontra de la résistance : un mur de 1 mètre 40 centimètres d'épaisseur, formant un parallélogramme de plusieurs mètres d'étendue, se trouvait là. Dans son enceinte existaient plusieurs autres murs qui se coupent à angle droit, et un dallage formé de deux rangs de carreaux en terre cuite, superposés et placés sur champ. Parmi ces ruines, M. Tessier a trouvé un fer de lance très-oxydé, un fragment de mors de cheval et un reste d'éperon que j'ai déposés sur votre bureau.

« Le même M. Tessier, voulant charger son pré pour le rendre plus apte à la culture, alla chercher des terres au côteau voisin. A peine eut-il commencé son travail, qu'il découvrit deux murs parallèles, et à l'extrémité de ces murs, sous une enveloppe de verdure, un caveau bâti et voûté de 11 mètres 65 centimètres de longueur, sur 2 mètres de largeur et 2 mètres 76 centimètres de hauteur. La voûte en est soutenue par cinq arcs doubleaux en plein cintre, qui reposent sur des tailloirs en biseau, sans moulure. De chaque côté sont deux retraits de 2 mètres de long sur 1 mètre 72 centimètres de large, et qui ne se font point vis-à-vis.

« Le caveau est précédé d'une sorte de vestibule ogival composé de deux arcades. Toute cette construction porte un cachet d'antiquité très-remarquable et pourrait bien appartenir au XIe ou au XIIe siècle.

« Parmi les déblais qui en ont été retirés se trouvaient un fer à cheval que je soumets à votre examen, des ferrements de porte sans intérêt, du charbon, de la vase.

« Ni l'histoire, ni la tradition ne révélaient, avant la découverte, qu'il eût existé une habitation dans cet endroit.

« Nul doute, cependant, qu'il n'y ait eu là des constructions importantes, peut-être un château, détruit à l'époque des guerres dont la Beauce et le Gâtinais ont été le théâtre. Le soin donné au caveau dont je viens de parler, la présence d'une lance, d'un éperon et d'objets à l'usage des chevaux, sembleraient indiquer la demeure d'un chevalier.

« La vallée de l'OEuf est remplie de fermes flanquées de tourelles qu'on croit avoir été des châteaux. Celle de Bondaroi fut, dit-on, la résidence de seigneurs qui y faisaient battre monnaie. Monnelard a été un fief de la famille de Courtenay. Coursolette a appartenu à Jacques Cœur. Bouville, le fief le plus important de cette vallée, est resté château et appartient depuis plus de trois siècles à la famille de Drouyn, qui possède aussi Rocheplate et un autre château aujourd'hui converti en ferme, et accompagné de tours, sur la commune d'Aulnay-la-Rivière.

« En finissant cette note, je crois devoir faire connaître à la Société que la basse nef sud et la tour de l'antique collégiale de Saint-Georges, à Pithiviers, ont été l'objet des attentions de M. de Fiennes, maire de Pithiviers, qui les a fait restaurer et dégager, de manière à ce qu'on ne soit plus obligé de passer au milieu des planches et des tonneaux pour les visiter. Le goût de l'archéologie se révèle partout et porte ses fruits. »

— M. Anatole de Barthelemy, sous-préfet de Belfort, nommé récemment associé correspondant de la Société, adresse une note sur un document par lui trouvé dans les archives départementales des Côtes-du-Nord. C'est un fait relatif au privilége dont jouissaient les évêques d'Orléans le jour de leur entrée solennelle dans la ville. Voici cette note :

LE JOYEUX AVÉNEMENT DE Mgr JOSEPH DE PARIS, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, LE 2 MARS 1734.

« L'un des plus beaux priviléges des évêques d'Orléans, était, sans contredit, celui de grâcier les coupables le jour de leur entrée solennelle dans leur cité, en leur imposant une pénitence proportionnée à leurs méfaits. Ce jour-là, alors que le prélat, assis dans un fauteuil et porté par ses barons, les sires d'Yèvre-le-Châtel, de Sully, de Cheray, d'Aschères et de Rougemont, arrivait à la porte de Bourgogne, il y trouvait, sous la garde du prévôt de la ville, tous les prisonniers, sauf ceux qui étaient détenus pour crime de lèze-majesté, et leur rendait la liberté.

« Dès le XIe siècle, c'était un vieil usage, car Yves, évêque de

Chartres, écrivait à Sanctio d'Orléans : *Audivi quod clericum illum in die vestri introitus, secundum morem vestræ civitatis, nostra exhortatione de carcere liberastis.* On n'est pas fixé sur l'origine ; cependant, l'opinion la plus répandue la reportait au milieu du Ve siècle, et voulait que ce fût un souvenir des ferventes prières de saint Aignan auxquelles on dut l'arrivée inespérée d'Aëtius, de Thierry et de Thorismond, pour secourir Orléans près de tomber aux mains d'Attila.

« J'avoue que j'inclinerais plutôt à penser que l'on doit voir dans ce privilége vraiment régalien, un reste des droits souverains que les évêques d'Orléans eurent jusqu'à l'époque où les rois et les ducs de France se furent attribué tout ce qui n'était pas pouvoir spirituel ; on laissa aux évêques le privilége si digne de leur caractère chrétien, mais on aima mieux en rattacher l'origine à une légende qu'à un souvenir d'autorité temporelle qu'il était important de faire oublier.

« Les rois de France confirmèrent toujours le privilége des évêques d'Orléans ; le parlement lui-même, en avril 1323, le reconnaissait comme légitime, et l'on sait que cette respectable Compagnie n'acceptait pas légèrement de pareils usages. Il dit franchement : *Ut idem episcopus dictos prisionarios liberet ac eisdem injungat pœnitentias salutares.* Le latin n'est pas bon, mais les termes sont précis.

« Bien en advint à sept gentilshommes bretons, qui, n'ayant pas de quoi vivre noblement, avaient eu la faiblesse de faire la contrebande du tabac au siècle dernier, et la maladresse d'engager un combat avec les gens des Fermes-Générales, dans la forêt de la Hunaudaye. Je ne dirai pas leurs noms, mais je relaterai leur confession, telle que je l'ai lue dans l'acte de l'évêque d'Orléans, donné à celui d'entre eux qui avait eu le bonheur de se trouver à la joyeuse entrée de Mgr Joseph de Paris.

« Ce document perdrait à être analysé : on y remarquera que nos contrebandiers bretons se battaient vigoureusement et visaient trop bien ; on y verra également que, malgré les belles phrases de ceux qui s'entêtent à parler des abus d'autrefois et des priviléges de la noblesse, on était bien et dûment condamné à la potence lorsque

l'on se permettait de frauder à main armée, même quand on avait l'honneur d'être gentilhomme. Il faut bien en conclure qu'il y avait une certaine égalité devant la loi.

« Dit que luy et six autres gentilshommes de la province de Bre-
« tagne ont eu le malheur d'être nés sans biens, et parconséquent
« hors d'état de vivre d'une manière convenable à leur naissance ;
« cette disgrâce les a réduits à la triste nécessité de faire le com-
« merce de faux tabacs ; pour cela ils en firent venir d'Angleterre,
« environ cinq à six milliers dans un bateau qui, la nuit du 18 au
« 19 août 1723 arriva sur la coste de Pléhérel, près Lamballe,
« diocèse de Saint-Brieuc. Avertis de cette arrivée, leur premier
« soin fut de chercher sur la campagne trois charrettes pour dé-
« charger ce batteau et voiturer ce tabac dans un lieu où il pût
« être à couvert de tout soupçon ; munis de charrettes et d'hommes
« pour les conduire, ils se rendirent, à la vérité armés de fusils
« et de bayonnettes, au lieu où ce batteau les attendait, et, che-
« min faisant, ils engagèrent deux particuliers pour les aider à
« décharger les charrettes, et l'autre partie fut préposée pour veil-
« ler à ce qu'ils ne fussent point découverts. Les charrettes char-
« gées, et le batteau au large, on fit route vers la forêt de la Hu-
« naudais, les charrettes étant conduittes par différents particuliers
« dont ils s'étaient fait accompagner : ces voitures étant avancées
« environ trois quarts de lieue dans ceste forêst furent déchargées
« dans un endroit, étant à la gauche du grand chemin, et on
« donna un guide aux voituriers pour les conduire hors de la forest
« par une autre route, et les gentilshommes restèrent à la garde
« du tabac jusque environ les quatre heures après mydy dudit jour
« 19 août 1723, qu'ils virent arriver dix-neuf employés au tabac
« qui, informés de ce dont le suppliant vient de faire le détail, les
« suivaient à la piste depuis la coste, et venaient à la découverte
« d'une fraude dont on n'avait cherché qu'à leur dérober la con-
« naissance ; un des employés ayant apperçu l'un desdits gentils-
« hommes caché derrière les ballots de tabac, s'écria en disant :
« *Voilà les fraudeurs que nous cherchons,* et lui présenta son fusil : ce
« gentilhomme se voyant couché en joue par cet employé, entraîné
« par un premier mouvement répondit : *Si vous nous cherchés vous*

« *nous trouverés,* en même temps le couche en joue et d'un coup « de fusil le renversa par terre, à l'instant, huit autres des em- « ployés tirèrent sur lesdits gentilshommes huit coups de fusils « dont ils ne furent point atteints, parce qu'ils étaient retranchés « derrière leurs ballots; ces gentilshommes se voyant en danger « de leurs vies se levèrent alors et cinq coups de fusils tuèrent « quatre autres employés; comme huit seulement avaient fait la « première décharge, il en partit une seconde dont un des gentils- « hommes fut légèrement blessé; dans un danger aussi pressant, « et sans réfléchir sur l'inégalité du nombre des combattants, les « gentilshommes amenèrent la bayonnette au bout du fusil en disant « à la véritté: *Point de quartier, il ne faut pas qu'il échappe un seul « de tous ces chiens de maltotiers.* Cette fermeté effraya les em- « ployés; une prompte fuite les dissipa et rendit les gentilshommes « maîtres du champ de bataille qu'ils abandonnèrent aussitôt. Ce « détail que vient de nous faire le suppliant nous présente l'idée de « deux crimes réunis: le premier est la fraude avec attroupement « armé, et le second est l'homicide commis en la personne de cinq « employés en la ferme du tabac; crimes que l'on ne peut jamais « taxer d'assassinat prémédité, puisque le suppliant et les autres « ignoraient que les employés dussent venir les chercher; et sont « ces crimes qui ont forcé le suppliant à mener une vie errante, « obligé de se retirer, tantost hors du royaume et tantost en France, « mais sans oser se découvrir pour ne pas tomber entre les mains « d'un infâme bourreau, en sorte que l'on peut dire que depuis ce « temps là, sa vie a été une pénitence continuelle. Le procès fait « au suppliant et aux autres, et par sentence rendue par M. de « Brou, intendant de Bretagne, ils ont été condamnés à être pen- « dus, et en une amende et dommages-intérêst pour les veuves des « défunts. Cette sentence n'a point cependant été exécutée; le sup- « pliant et les autres ont satisfait aux veuves; elles ont été payées « et ne demandent rien; ce fait doit demeurer pour constant, quoy- « que le suppliant n'en rapporte aucun acte. De ce crime, le sup- « pliant nous requiert de luy accorder nos lettres de grâces, par- « don, rémission et abolition. »

Séance du 23 mars 1856.

Présidence de M. Jacob, *doyen d'âge.*

M. l'abbé Pelletier lit une note sur une petite église de Rome dédiée à saint Aignan, située dans la rue *della Bocca della Verita*, derrière l'arc de Janus.

Un guide des étrangers, imprimé récemment, en 1851, l'*Itinerario d'Alex. Rufini,* émet l'opinion que le saint sous le vocable duquel est placée cette chapelle, pourrait bien être l'évêque d'Orléans qui arrêta Attila sous ses murs, ce protecteur qu'elle invoque encore aujourd'hui dans ses calamités. Cette croyance, que M. Pelletier adoptait avec bonheur, n'était qu'une illusion qui a été pour lui de peu de durée, et qu'il signale à ses collègues pour les préserver de tomber dans une semblable erreur. Rufini est le seul qui ait émis cette opinion, et, recherches faites dans les auteurs qui ont traité des monuments de Rome, le patron de l'église de la rue *della Bocca della Verita* est saint Aignan le diacre, qui souffrit le martyre à Antioche, dont le nom est inscrit au calendrier romain au 10 novembre. Les ouvriers cordonniers, qui l'ont choisi pour patron, ont installé leur corporation, en 1614, dans cette église, connue jusqu'alors sous le vocable de Sainte-Marie, et qui n'a reçu le nom de *Sant'Aniano* que depuis cette époque.

— M. l'abbé Pelletier donne lecture d'une autre note relative à une statue qu'il a vue au musée du Vatican, et sur le cippe de laquelle se trouve une inscription dédicatoire, *Cereri Belsianæ,* dédicace faite au nom de *Chileander Belsianus* et de *Belsia ops.* Ne serait-ce pas un Beauceron qui, au nom de la terre de Beauce, rendrait hommage à la Cérès beauceronne?

Ce n'est là qu'une supposition sur laquelle M. Pelletier appelle les investigations de la Société.

La note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Mantellier rend compte de plusieurs découvertes de médailles :

1° A Saint-Ay, denier de Lothaire, et quelques jetons et armoiries des XVIe et XVIIe siècles;

2° A Chilleurs, monnaies d'or et d'argent des XVe et XVIe siècles, parmi lesquelles: un blanc de Charles VIII, 20 deniers de Navarre, 9 testons de Henri II, 8 de Charles IX, 2 écus d'or au soleil de François Ier, une pistole de Charles Ier (Quint) et Jeanne-la-Folle, 6 douzains et 3 deniers du Dauphiné, XVIe siècle;

3° A Ouzouer-sur-Loire, 2,470 pièces de Louis VI à Charles V, parmi lesquelles: 3 deniers de Louis VI et Louis VII, frappés à Orléans; un denier de Philippe-Auguste, frappé à Saint-Omer; 945 karolus *moneta duplex;* un Philippe V double parisis à l'agnel; enfin, des pièces de Poitiers, Toulouse, Provence, Évreux, Chartres, Étampes, Bourges, etc.

— M. Vincent donne lecture de la suite de son histoire de Janville. Il y expose, de 1100 à 1201, l'érection de Janville en place forte et en baillie. On voit Louis VI, Louis VII, l'abbé Suger, y faire séjour. Puis vient le catalogue des chevaliers, veuves nobles, écuyers qui relevaient de la baillie janvillaire sous Philippe-Auguste.

Séance du 13 juin 1856.

Présidence de M. Jacob, *doyen d'âge.*

M. le Président annonce à la Société la mort de son illustre membre correspondant, M. Augustin Thierry.

— Lecture est donnée d'une lettre du secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie, qui envoie le programme des questions proposées par cette Société pour le concours ouvert devant elle en 1857.

— M. l'abbé de Torquat vient de faire une excursion dans plusieurs localités sur lesquelles il appelle l'attention de la Société. Il en rend compte dans les termes suivants :

« 1° Aschères et le château de Rougemont. — Aschères est une des plus anciennes baronnies de notre province. Il avait un château qui a été démoli; mais il reste encore aux portes d'Aschères le château de Rougemont, qui va disparaître. Ne jugerez-vous pas convenable de le faire dessiner avant qu'il ait été détruit?

« Les baronnies d'Aschères et de Rougemont, longtemps séparées, semblent avoir été réunies au commencement du XVIIe siècle. Les barons d'Aschères et de Rougemont étaient tenus d'offrir la gouttière de cire à la cathédrale, la veille de l'Invention de la Sainte-Croix, de porter l'évêque d'Orléans à son entrée dans sa ville épiscopale, à cause du fief de Thilloy-Saint-Benoît, réuni à leurs baronnies, et qui relevait en plein fief du château de Pluviers ou Pithiviers.

« Aschères relevait du roi à cause de son château et de sa grosse tour de Janville, et Rougemont relevait en plein fief d'Aschères.

« La baronnie d'Aschères appartint successivement aux maisons de Pluviers, de Nemours, de Bouville, des Essarts, de Mornay, Barathon, de Loury, de Cugnac, de Beaucler.

« La dernière baronne d'Aschères était de la famille de Fénelon.

« La baronnie de Rougemont, après avoir eu des seigneurs de son nom, a passé successivement aux de Linières, de Miramion, de Ben, Hotmar et de Beaucler.

« Sur la façade du château de Rougemont, une inscription porte que Louis XIII a logé là.

« Il existe encore dans l'église d'Aschères un caveau sépulcral des anciens seigneurs, que les révolutions semblent avoir respecté.

« 2° L'église de Jouy-en-Pithiverais renferme une pierre curieuse qui porte un écusson entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, avec cette légende: *Pierre de Cugnac de la Tremouille, 1584.* Les armoiries sont celles de la Tremouille et des Prunelle, dont le nom se retrouve sur ladite pierre. On la céderait volontiers au musée d'Orléans.

« 3° Le village appelé aujourd'hui Crottes. — On croit que ce nom est une corruption de Cryptes, parce qu'il se trouve là plusieurs souterrains qu'il serait intéressant d'examiner.

« L'église de ce village, en apparence moderne, offre une porte

romane, aujourd'hui minée. On a découvert dans les environs des médailles et plusieurs objets qui remontent à l'époque des Romains.

« Crottes était un fief relevant de Pluviers. Ses seigneurs ont appartenu aux familles de Romieux, de la Tremouille, du Lac, Robertet et Hauteterre.

« Le cordon seigneurial se distingue encore sur le mur de l'église, mais presque effacé.

« Le château et le parc n'offrent rien de remarquable.

« 4° L'église d'Atray, du XIIIe siècle, renferme un tableau en bois sculpté du XVIe siècle, qui représente plusieurs scènes de la Passion. Au-dessus des personnages de la Passion, on en voit d'autres qui forment galerie et portent les costumes du temps.

« Deux inscriptions existent sur un des murs extérieurs de l'église. »

— M. de Langalerie rend compte d'un livre offert à la Société par M. Bellier de la Chavignerie, qui en est l'auteur: *Biographie et catalogue de l'œuvre du graveur Miger* (né à Nemours en 1736, mort à Paris en 1840, membre de l'Académie de peinture et de sculpture).

Séance du 27 juin 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture de lettres émanées de l'Académie impériale de Rouen, l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, la Société académique des Hautes-Pyrénées, l'Académie impériale de Metz, qui entrent en relations avec la Société.

— Au nom de la commission des publications, M. Bimbenet lit un rapport sur un mémoire de M. Laurand, intitulé: *Notre-Dame de la Garde, dite de la Guiche.* La commission propose l'insertion de ce travail au prochain volume des *Mémoires.* — Ces conclusions sont adoptées.

— Lecture est donnée par M. Dupuis d'une notice de M. Dupré sur le château et la châtellenie d'Onzain-les-Blois. — Renvoyé à la commission des publications.

— M. Tranchau rend compte de la lecture qu'il a faite du *Bulletin de la Société archéologique et littéraire du Limbourg* (t. III, 1er fascicule) et du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (t. VI, 2e livraison). Il signale spécialement dans cette dernière publication : 1° une histoire de la vie et des travaux de Baluze, qui, exilé par Louis XIV, passa quelque temps à Orléans ; 2° une notice intéressante de M. Maurice Ardant sur le peintre émailleur Léonard Limosin, et le catalogue de ses œuvres datées, qui sont au Louvre, au musée de Cluny et dans diverses collections.

MEMBRES ADMIS PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1856.

Titulaire non résidant.

M. Leclère, secrétaire de la mairie de Cléry.

Associé correspondant.

M. de Barthelemy (Édouard), conseiller de Préfecture à Perpignan.

Ouvrages offerts à la Société pendant le premier semestre de l'année 1856.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1856, n° 1er.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XIII, 2e livraison, in-8°, 1856.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 7e vol., 2e série, 1855, grand in-8°.

Blois. — *Mémoires de la Société des Sciences et des Lettres de la ville de Blois*, t. V, Lecesne, 1856.

— *Conseil général de Loir-et-Cher*, session de 1855, rapport du Préfet et procès-verbaux.

Bourges. — *Mémoires de la Société historique du département du Cher*, in-8°, 1856. (Description des monuments funéraires gallo-romains de Baugy, par M. Berry.)

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 2e série, t. V, 4e livraison, avec planches.

— *Revue numismatique belge*, t. VI, 2e série, in-8°, 1re livraison, avec planches.

Châlons. — *Travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, année 1856, in-8°.

Chartres. — *Le Jubilé de Notre-Dame de Chartres*, fête du couronnement, le 31 mai 1855, 24 pages petit in-12.

— *Conseil général du département d'Eure-et-Loir*, session de 1855, rapport du Préfet et procès-verbal des délibérations, brochure in-8°, 165 pages.

Constantine. — *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, année 1853, in-8°, 2 exemplaires; Constantine, Guende; Paris, Leleux.

Douai. — *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts, séant à Douai*, 1854-55, t. III, in-8°, 1856.

Gorlitz. — *Neues Lausibisches Magazin*, Neumann, 1855, nos 1, 2, 3, 4. *(Magasin des Nouvelles de Lusace.)*

Leyde. — *Stukken over letter, geschied-en-oudheidkunde nitgegeren.*

Van swege del Maatschappy.

Van Nederlandsche letterkunde te Leyden.

Te Leiden, by E. Brill, 1850.

Liége. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. II, 3e livraison, 1855.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. VI, 2e livraison, 1856.

Londres. — *Proceedings of the numismatic Society*, session 1854-55, in-8°, 27 pages.

— *The numismatic Chronicle, october 1855*, n° 70, in-8°.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 34e année, 1853 (deux parties); 35e année, 1854; 36e année, 1855, in-8°.

Montargis. — *Bulletin de la Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis*, n° XII, in-12.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IV, 2e livraison, 1855, in-8°.

Orléans. — *Conseil général du Loiret*, session ordinaire de 1855, procès-verbal, in-8°. — Don de M. le Préfet du Loiret.

— *Catalogue des collections du Musée historique d'Orléans*, in-12, 1856.

Paris. — *Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen-âge et des autres époques*, in-8°, Arthur Forgeais, 1855.

— *Revue des Sociétés savantes*, 6e livraison, juin 1856, Paul Dupont.

— *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, décembre 1855, janvier, février, mars, avril, mai 1856, in-8°.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e et 4e trimestres de 1855, in-8°.

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1854, in-8°.

— *Table des manuscrits de D. Fonteneau, conservés à la Bibliothèque de Poitiers*, in-8°, 1855, 47 pages.

Rouen. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, in-8°, 14 vol., 1842-1855.

Soissons. — *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. VIII, in-8°.

Tarbes. — *Mémoires de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, fascicule 1, in-4°, 1855.

— *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, nos 1, 2, 3, 4, 5, in-12, 1854-55-56.

Tongres. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. II, 3e fascicule, 1854-55.

— [illegible] de la [illegible] scientifique de [illegible] de Lausanne, t. II et t. III, 1er [illegible], in-8°, 1856.

V. — [illegible]

M. de Barthélemy (Anatole). — Le [illegible] (papes [illegible] et [illegible]), 812-[illegible] (extrait de la bibliothèque de l'École des chartes), in-8°, 4e série, t. II.

M. de Barthélemy (Édouard). — Essai sur un monument du [illegible], in-8°, Paris, [illegible], 1856. (Extrait du Bulletin monumental de Caen.)

M. Lellier de la Chavignerie. — Biographie et catalogue de l'œuvre du graveur Miger, portrait et fac-simile de son écriture, in-8°, Paris, [illegible], 1856.

M. Corblet. — Projet d'une Hagiographie [illegible], discours de M. l'abbé Corblet à la Société des Antiquaires de Picardie, in-8°, 4 pages, Amiens, 1856. (Extrait du Bulletin de la Société, t. VI, n° [illegible].)

M. Hugot. — Le Comédie, Montréal, 1855, brochure in-8°.

M. de Marsonne. — Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher, pour l'année 1855, à M. le Préfet, par l'archiviste du département, Blois, in-8°, 30 pages.

M. de Pomay. — Vendôme et le Vendômois, ou Tableau historique, [illegible] et biographique du diocèse, [illegible] de Vendôme, par M. de Pomay, membre du conseil général de Loir-et-Cher, Vendôme, 1825, in-8°.

M. V. Pelletier. — Les Évêques d'Orléans, depuis les [illegible] jusqu'à nos jours, in-12, Orléans, Gatineau, 1856.

— Revue des vues de médaille pontificale de Mercure V, fait à notre [illegible] pontificale [illegible] de Pie VII [illegible] pontificat [illegible] de Rome, in-8°, Rome, 1824.

Objets offerts au Musée pendant le premier semestre de l'année 1856.

Par M. Lallier, [illegible]

Médaille frappée pour la paix du 30 mars 1856 ; — deux médailles pour la naissance du prince impérial, 16 mars 1856 ; — médaille de l'Exposition universelle de 1856.

Par M. Joly, agent-voyer :

Bronze Gordien ; — bronze Galba. *Adlocutio*. Pièce padouane.

Par M. Leclère, titulaire non résidant :

Lot de médailles et de vases provenant de Cléry.

Par M. de Vassal :

Cuivre, jeton de Louis XV.

Par M. l'abbé Pelletier :

Sceau ovale de l'Université d'Orléans, cire ; — sceau rond de Germain Groin, chancelier de l'Université d'Orléans ; — teston d'Henri II ; — bronze ; médaille de Pie II. *Gloria senensi d. c. Piccolomini* (de comitibus Piccolomini), coin ancien, frappe moderne ; — bronze ; médaille de Pie IX. *Pius IX Pont. max. Roma restitutus catholicis armis. An. MDCCCXLIX.*

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 25.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1856.

Séance du 11 juillet 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

— M. Dupuis rend compte d'une note de M. l'abbé Pelletier sur une statue qu'il a vue au Vatican. Le cippe porte cette inscription dédicatoire : *Cereri Belsianæ.* Dédicace faite au nom de *Chileander* Belsianus et de Belsia Ops. Ne serait-ce pas, s'était demandé M. Pelletier, un Beauceron qui, au nom de la terre de Beauce, rendrait hommage à Cérès Beauceronne? Il appelle sur ce point l'attention de la Société. M. Dupuis fait observer d'abord que, d'après la description même qu'en donne M. Pelletier, cette statue ne peut pas être une Cérès ; c'est évidemment une Minerve, et il ne semble pas qu'on puisse lui attribuer le socle qui la porte et ne fait pas corps avec elle ; M. Pelletier l'a constaté. Reste à expliquer les mots *Belsia, Belsianus;* signifient-ils *Beauce* et *Beauceron?* Les recherches auxquelles M. Dupuis s'est livré ne lui permettent pas l'affirmative. Une statue à Cérès paraît appartenir à l'époque du paganisme ; or, on ne trouve point le mot *Belsia* dans César, ni dans aucun des auteurs anciens. M. Dupuis le trouve employé pour la première fois dans le poète Fortunatus Venantius, qui vivait au VIe siècle. Est-ce une simple allégorie rappelant la richesse de cette terre nour-

ricière qui, par l'abondance de ses céréales, était regardée, dès les temps les plus reculés, comme le grenier de Paris? M. Dupuis ne l'affirme pas; il cherchera encore et invite ses collègues à chercher.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, fait un rapport sur un mémoire de M. Bimbenet, qui a pour titre : *La Justice de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans.* Il conclut à l'insertion dans le prochain volume des *Annales.* — La proposition est adoptée.

— Lecture est donnée par M. Dupuis de la copie d'un procès-verbal dressé en 1664, au sujet de la découverte de deux tombes qui avaient été trouvées en fouillant les fondations d'une maison située en face l'église de Saint-Victor d'Orléans. Cette pièce, qui existe aux archives de Saint-Aignan, est curieuse par le détail des précautions prises pour l'ouverture de ces tombes. Le bailli de la justice et seigneurie des Ormes-Saint-Victor exige de deux manœuvres le serment qu'ils n'ôteront pas la pierre hors de sa présence, et fait défense à un marguillier de la paroisse d'y toucher sans son ordre. Les ossements trouvés furent religieusement donnés au curé pour être mis en terre sainte. Tout se fait avec une gravité lente et respectueuse, et à grand renfort de signatures, pour l'authenticité du procès-verbal.

Séance du 25 juillet 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. Duleau offre à la société un lot de *clichés* des cachets de diverses municipalités du Loiret, sous la République.

— M. Vincent lit un document sur Angerville-la-Rivière, dont M. Menault fait hommage à la Société.

— M. Dupuis appelle aussi l'attention de la Société sur une découverte faite à Triguères (Loiret), de murs mis au jour par la charrue, et qui semblent indiquer un cirque romain. La Société se préoccupera de cette nouvelle découverte.

— M. Dupuis communique à la Société le résultat définitif des délibérations de la commission nommée pour s'occuper de l'*achat* de la maison d'Agnès Sorel (1). La commission s'est adjoint MM. de Massy, avocat, et Ploix, ancien notaire. Les statuts d'une société par actions ont été arrêtés, et la société s'est constituée. Toutefois, il a été décidé qu'il ne serait pas donné de publicité à cette affaire avant le mois de novembre ; cette époque paraît plus favorable pour un appel aux propriétaires orléanais dont on espère l'adhésion. M. Dupuis, par acte passé devant Me Bernier, notaire, a bien voulu se rendre acquéreur de cet immeuble comme représentant de la Société, s'engageant, d'ailleurs, à la conserver comme sa propriété particulière, dans le cas où la Société ne pourrait pas réunir les fonds nécessaires pour l'acquisition.

— M. de Langalerie annonce que l'administration du Musée a obtenu la cession par la bibliothèque de tous les recueils de gravures non accompagnées d'un texte. Ces gravures, au nombre de 5,000, seront classées et cataloguées. Un jour par semaine, les cartons renfermant les pièces les plus curieuses seront à la disposition des amateurs qui désireraient les voir, les étudier ou les copier.

— M. Tranchau rend compte de la lecture qu'il a faite de deux volumes (années 1846 et 1847) des travaux de l'Académie de Rouen. Il signale : 1° un article de M. Deville sur un passage de Pline, d'où l'on peut conclure que les Romains avaient trouvé, en ciselant le métal, un moyen de multiplier le dessin et l'écriture, c'est-à-dire presque la gravure et l'imprimerie ; 2° un mémoire de M. l'abbé Picard sur un *mystère* représenté au XIIIe siècle en l'honneur de saint Nicolas, donnant une explication du baquet et des trois enfants qui accompagnent toujours ce saint évêque, très-honoré, on le sait, dans l'Orléanais. Ces enfants, selon la légende mise en mauvais petits vers latins dans ce *mystère*, seraient trois jeunes clercs voyageurs assassinés dans une cabane où ils avaient reçu l'hospitalité d'un vieillard et de sa femme, puis coupés en mor-

(1) V. ci-dessus, p. 211.

ceaux, mis dans un baquet, et enfin rappelés à la vie par saint Nicolas, qui apparaît sous les traits d'un pèlerin.

Séance du 8 août 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Le Président de l'Académie d'Arras donne avis que cette Société accepte l'offre qui lui a été faite d'entrer en relations avec la Société archéologique de l'Orléanais, avec échange des publications.

— M. Mantellier, qui a visité récemment la magnifique église Einsiedeln, demande pour la riche bibliothèque du couvent l'envoi des travaux de la Société relatifs à l'histoire de Saint-Benoît-sur-Loire. La Société décide que l'on fera hommage aux Bénédictins d'Einsiedeln du deuxième volume des *Mémoires* de la Société, où se trouve la vie de Gauzlin, abbé de Fleury et archevêque de Bourges, par André de Fleury, publiée par M. Léon Delisle.

— M. Dupuis, au nom de la commission, lit un rapport sur le mémoire de M. de Martone, consacré à l'histoire de Saint-Martin de Vendôme.

Ce travail, très-étendu, très-consciencieux, peut et doit être utile à tous ceux qui voudront se livrer à l'étude particulière et intime de Vendôme. On y trouvera pour ce sujet des documents et des matériaux précieux ; mais à un point de vue plus étendu et plus général, il ne saurait offrir l'intérêt et l'utilité que la Société recherche dans les mémoires qu'elle insère dans ses *Annales*. La commission propose le dépôt de ce travail dans ses archives. — La proposition, mise aux voix, est adoptée.

— M. Bimbenet donne lecture de la première partie d'un mémoire sur la *Justice de Saint-Aignan d'Orléans*.

Séance du 22 août 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre du Président de la commission archéologique de la Côte-d'Or, qui accepte l'échange des publications avec la Société, et qui annonce l'envoi de la dernière livraison des mémoires de cette compagnie.

— La Société décide l'échange des publications avec la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

— M. le Président lit une lettre de M. Mantellier, qui donne sa démission de Secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais, démission fondée sur ses nombreuses occupations. M. le Président déclare qu'il a vainement pressé M. Mantellier de retirer sa démission, et en présence d'explications nouvelles, il le remercie, au nom de la Société, de l'activité, du zèle et du dévoûment qu'il a déployés depuis sept ans. M. Mantellier, après avoir contribué à la fondation de la Société, a largement contribué à son développement rapide, à sa prospérité actuelle, et à l'étendue de ses relations dans le monde savant.

— M. de Vassal dépose sur le bureau le cartulaire des évêques d'Orléans depuis Théodulphe (786) : c'est un recueil d'un intérêt immense, et les remercîments les plus vifs sont adressés à M. de Vassal. Ses explications sur l'origine, le caractère et la portée de ce beau travail, seront l'objet d'une note dont il promet la prochaine lecture.

— M. Desnoyers lit un rapport sur la visite faite par lui et M. Dupuis au domaine du Rochoir, commune d'Ouzouer-sur-Trézée, où le propriétaire, M. Marchand, titulaire non résidant de la Société, a fait pratiquer des fouilles. La conclusion des recherches et des études de ces trois Messieurs, est que là se trouve manifesment l'emplacement de la ville de *Brivodunum*, que jusqu'à présent on croyait être à Briare. Briare, du reste, ne serait pas absolument dépouillé de l'honneur d'avoir été une localité romaine; seulement,

au lieu d'être la cité même de *Brivodunum*, il n'en aurait été que le faubourg ou plutôt le prolongement. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Cherbonneau, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, et Secrétaire de la Société archéologique de Constantine, est élu dans les formes ordinaires, associé correspondant de la Société.

Séance du 25 août 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Assistent à la séance : MM. Becquerel, membre de l'Institut, membre du Conseil général du Loiret, membre honoraire de la Société; Dumesnil; de Brosses, membres du Conseil général du Loiret, membres titulaires non résidants de la Société; Lesourd; Favereau; Luche; Petit et Hérisseau, membres du Conseil général du Loiret.

— M. Imbault lit un rapport au nom de la commission chargée de faire une visite à Saint-Benoît; il signale l'état où se trouvent les voûtes de cette église monumentale, et invite la Société à faire auprès de l'administration les démarches les plus pressantes pour qu'il soit apporté remède à un danger très-grave, s'il n'est imminent.

— M. Marchand donne lecture d'un mémoire sur les ruines romaines découvertes par lui dans sa propriété du Rochoir, commune d'Ouzouer-sur-Trézée, où il pense avoir retrouvé l'emplacemen de l'ancien *Brivodunum* (1). Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Pillon donne lecture d'un travail qu'il intitule : *Étude sur les modes archéologiques en France, et humble requête en faveur des vieux arbres.* Renvoyé à la commission des publications.

(1) V. ci-dessus, p. 238.

Séance du 14 novembre 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président annonce à la Société l'envoi, fait par M. le Ministre d'État, d'un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels il signale : — les 65 premières livraisons des *Catacombes de Rome*, par Péret ; — 12 livraisons du *Voyage au Soudan oriental ;* — les *Monuments d'Orange ;* — le *Paradis perdu* illustré ; — la *Numismatique de l'Arménie au moyen âge ;* — les 3e et 4e années de l'*Encyclopédie d'architecture ;* — le *Plutarque français ;* — les *Dionisiaques* de Nonnus ; — les deux premiers volumes de la *Revue universelle des Arts*, par P. Lacroix ; — les tomes III et IV de l'*Histoire de l'église d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf.

— M. le marquis de Saumery offre à la Société un testament manuscrit du XIVe siècle.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Cordoën, titulaire résidant, par laquelle il annonce qu'appelé aux fonctions de procureur impérial de Paris, il éprouve le regret de ne pouvoir plus continuer à faire partie de la Société et la prie d'agréer sa démission.

— M. Tranchau écrit que, nommé censeur des études au lycée de Caen et forcé de quitter Orléans, il désire cependant faire partie de la Société comme titulaire non résidant. La Société accueille avec empressement la demande de M. Tranchau, heureuse de conserver à ce titre un collègue dont le concours lui a été si utile, et en application de l'article 16 du réglement, le nomme titulaire non résidant.

— Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Merlet, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, annonce à M. le Président que cette Société a, dans sa séance du 7 novembre dernier, nommé membres correspondants MM. Dupuis, Mantellier, Leber, de Vassal, Bimbenet, Vincent et Tranchau, et le prie de donner à ces Messieurs connaissance de cette décision.

— M. le Président communique à la Société la généalogie de la famille Petau, ancienne famille orléanaise, à laquelle le P. Denis Petau a donné une si grande illustration. Elle lui a été confiée par M. G. Petau. La Société témoigne le désir que cette généalogie soit publiée.

— M. le Président annonce à la Société qu'un théâtre romain a été récemment découvert à Triguères, où M. l'abbé de Torquat, M. le comte de Brosse et lui, se sont rendus dernièrement. Les fouilles opérées ne laissent aucun doute sur ce monument. Elles se continuent, et M. Dupuis, qui doit faire un nouveau voyage à Triguères, promet de donner à la Société des renseignements sur ce monument intéressant et absolument ignoré jusqu'à ce jour.

— M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Mantellier, directeur du Musée historique de l'Orléanais, copie du rapport adressé par ce dernier à M. le Préfet du Loiret, sur la situation du Musée historique, qui renferme plusieurs objets appartenant à la Société archéologique. Ce rapport est ainsi conçu :

RAPPORT ADRESSÉ A M. LE PRÉFET DU LOIRET PAR LE DIRECTEUR DU MUSÉE HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS.

« Monsieur le Préfet,

« Je viens par le présent rapport vous rendre compte de la situation du Musée historique de l'Orléanais, dont vous m'avez fait l'honneur de me confier la direction.

Création du Musée historique.

« Le Musée historique a été créé, Monsieur le Préfet, par votre arrêté du 15 août 1855, lequel porte :

« Que les collections archéologiques appartenant au département du Loiret et les collections de même nature appartenant à la ville d'Orléans, seront réunies à l'hôtel des Créneaux et formeront à l'avenir un seul musée, qui prendra le nom de Musée historique.

« Le même arrêté autorise la Société archéologique de l'Orléanais à déposer ses propres collections à l'hôtel des Créneaux, pour

être réunies à celles du département du Loiret et de la ville d'Orléans.

« Par un second arrêté en date du même jour, vous avez nommé directeur du Musée historique, M. Mantellier; directeurs-adjoints, MM. Desnoyers et Dupuis.

« M. le maire d'Orléans et le directeur du Musée historique ont été chargés de l'exécution de cet arrêté.

Prise de possession des locaux.

« Le 7 décembre 1855, M. le maire d'Orléans a désigné les locaux qui seraient affectés à l'installation du Musée historique et m'a mis en possession de ces locaux. Ce sont :

« 1° Une salle basse et voûtée, éclairée au couchant sur la rue Sainte-Catherine;

« 2° Une salle au rez-de-chaussée ouvrant sur la cour, éclairée au midi sur la cour, au levant sur la rue des Petits-Souliers;

« 3° Une salle au premier étage, ouvrant sur l'escalier qui est à gauche du porche, éclairée au nord sur la cour;

« 4° Une salle communiquant avec celle qui précède, éclairée au nord sur la cour de l'hôtel, au midi sur des maisons voisines, ouvrant sur l'escalier de la tour;

« 5° et 6° Deux salles au second étage, qui sont la répétition des deux pièces du premier étage ci-dessus désignées;

« 7° Une pièce au second étage, ouvrant sur l'escalier du porche, éclairée au levant sur la rue des Petits-Souliers;

« 8° Un grenier.

« Ces huit pièces ont reçu la destination suivante :

« La salle voûtée ouvrant sur la rue Sainte-Catherine (n° 1) renfermera les objets antiques de volume et de poids considérables, tels que stèles, inscriptions lapidaires, tombeaux, débris de frises, colonnes, fragments de mosaïque, grandes amphores, etc.

« La salle du rez-de-chaussée (n° 2) recevra les objets en pierre et en marbre du moyen âge et de la renaissance.

« La salle du second étage (n° 6) recevra les objets antiques de petit volume : patères, vases, bronzes, médailles.

« La salle du même étage (n° 5) recevra les boiseries, sculptures

de petit volume, émaux, ivoires, sceaux, médailles, etc., de l'époque du moyen âge.

« La salle du premier étage (n° 3) recevra les boiseries, émaux, ivoires, médailles, peintures, sculptures de petit volume de la renaissance et de l'époque moderne.

« La salle du même étage (n° 4) sera affectée aux collections se rattachant exclusivement à Jeanne d'Arc.

« La pièce n° 7 a été réservée pour servir de cabinet au directeur et aux directeurs-adjoints. C'est là que sont déposés les médailliers, les objets qui ne sont pas encore classés, les registres, et que seront admises les personnes qui se présenteront pour étudier ou dessiner.

« Une neuvième salle serait nécessaire pour les collections dites ethnographiques. Sous ce nom je désigne les vêtements, armes, ustensiles, poteries, etc., provenant des pays étrangers, qui ne se recommandent ni par leur ancienneté, ni par leur mérite artistique, mais qui sont precieuses comme enseignement sur les mœurs et les usages. Je comprends dans les mêmes collections les objets dits de curiosité.

« Ces objets ne pourraient être mêlés aux collections d'antiques ou d'objets d'art, sans produire une confusion et un trouble fâcheux dans les classifications. Il est à désirer qu'une salle spéciale soit consacrée à leur installation.

Classification.

« Les quelques mots qui précèdent vous indiquent, Monsieur le Préfet, quel mode de classement j'ai adopté : l'ordre chronologique.

« Il faut éviter de jeter de la confusion dans l'esprit des personnes qui viennent visiter un musée, faciliter les recherches de celles qui veulent s'instruire, et intéresser, s'il est possible, celles qui ne désirent qu'une distraction et un amusement. Le classement par ordre chronologique est le seul qui permette d'atteindre à ce but, et autant que les dispositions du local qui m'est livré le permettront, je compte m'y astreindre sévèrement.

État des locaux.

« Les salles et pièces mises à ma disposition étaient complètement délabrées. Aucune ne se trouvait en état de recevoir les collections. Non seulement il y avait à recrépir, à réparer les plafonds, à refaire les carrelages, à repeindre les cloisons ; mais encore il fallait établir des rayonnages, construire des vitrines, etc.

« Le budget dont je dispose ne me permettait pas d'entreprendre une restauration générale des lieux, et j'ai dû pour cette année me borner à deux pièces :

« 1° La salle destinée aux boiseries et objets d'art de la renaissance et siècles postérieurs ;

« 2° La salle destinée aux objets se rattachant à Jeanne d'Arc.

« Depuis le 8 mai dernier, ces deux salles sont livrées au public.

Remise des collections.

« Le 24 du mois d'août 1855, la Société archéologique de l'Orléanais, profitant de la faculté que lui donnait l'article 2 de votre arrêté du 15 août, décida que ses collections seraient réunies à celles du département du Loiret et à celles de la ville d'Orléans, pour faire avec elles partie du Musée historique.

« Dès ce moment je fus autorisé à les enlever de l'hôtel de la Préfecture pour les transporter à l'hôtel des Créneaux.

« Quant aux collections du département du Loiret, elles étaient déjà sous la garde de mes collègues et la mienne, et du jour où fut rendu l'arrêté de création du Musée historique, j'étais en mesure de les faire transporter à l'hôtel des Créneaux.

« Ces déplacements toutefois ne purent avoir lieu qu'au mois de janvier 1856, les locaux destinés à l'installation du Musée historique ne m'ayant été abandonnés qu'à cette époque.

« En même temps il m'a été fait remise, sur décharge signée en double, des collections archéologiques de la ville d'Orléans. Tous les objets composant ces collections m'ont été confiés, à l'exception de quelques meubles conservés dans les salles du Musée de peinture et de ceux qui décorent la pièce connue sous le nom de cabinet de M. Demadières ou cabinet de M. le directeur du Musée de peinture.

« Je respecte les motifs de cette exception ; je suis allé moi-même au-devant ; toutefois, je ne peux m'empêcher de regretter que des objets qui présentent de l'intérêt, et qui prendraient une certaine valeur en se trouvant placés chronologiquement dans les salles spéciales, soient maintenus dans une salle obscure, sans ordre ni classification, mêlés et confondus, malgré les différences de style et de date, qui blessent le goût et sont en désaccord avec la vérité historique. Au premier aspect, l'arrangement du cabinet de M. Demadières flatte les yeux et plaît aux visiteurs. On croit se trouver dans un appartement du XVIe siècle, meublé suivant le goût et les usages de ce temps ; mais quelques minutes d'examen suffisent pour faire reconnaître que ce n'est là qu'un mirage trompeur.

« La pièce est du XVe siècle ; une cheminée du XVIe qu'on y a transportée, cheminée autrefois destinée à chauffer une vaste salle, est disproportionnée aujourd'hui à la place qu'elle occupe. Les murs sont revêtus de boiseries enlevées à des bahuts et à des coffres qu'on a brisés. Il en est de même de la porte, qui est composée de fragments divers. Ces boiseries sont d'époque et de style différents ; et il se trouve qu'un même panneau contient, par exemple, des dossiers de chaises du XVe siècle, enchevêtrés dans des bois de bahut du XVIe siècle, qu'une frise ogivale enlevée à un coffre du temps de Charles VIII surmonte un buffet du temps de François Ier. La même incohérence se rencontre dans les vitraux et l'ameublement, composé de pièces de divers temps, de divers lieux et de divers styles. On y trouve un dressoir chinois, des porcelaines du Japon à côté de faïences flamandes, de vitraux français du XVIe siècle, de bahuts du XVe et de tentures du temps de Louis XIII. Un tel assemblage occasionne l'erreur, trouble les connaissances, gâte le goût des curieux et soulève la critique des connaisseurs. Il importerait de ne pas le laisser subsister plus longtemps.

ÉTAT SOMMAIRE DES COLLECTIONS.

Collections du département du Loiret.

« Elles se composent d'objets envoyés par les maires et par l'administration des ponts et chaussées, d'objets donnés par plusieurs

membres du Conseil général et enfin d'objets achetés sur les fonds accordés par le Conseil général.

« Dans le nombre je signale :

« Des poteries romaines ;

« Des fragments de colonnes ;

« Des enduits de murailles, des meules ;

« Des bronzes, des médailles provenant en grande partie de Châtillon-sur-Loire ;

« Des tombes et fragments de tombes dont les plus intéressants ont été envoyés par les communes de Cléry et de Semoy ;

« Des monnaies du moyen âge, parmi lesquelles une suite intéressante de monnaies royales et baronnales de l'Orléanais ;

« Une suite d'empreintes des sceaux des feudataires de l'Orléanais qui sont conservés aux archives de l'Empire, suite achetée au moyen d'une allocation spéciale du Conseil général ;

« Une collection de gravures se rattachant par les personnages ou les sujets qu'elles représentent à l'histoire de l'Orléanais (achetée sur les fonds alloués).

Collections de la Société archéologique de l'Orléanais.

« Elles se composent d'objets donnés à la Société, parmi lesquels se font remarquer :

« Des vases antiques ;

« Des monnaies et médailles en grand nombre, notamment une suite de 1,400 jetons donnés par M. Morel Fatio, associé correspondant ;

« D'objets d'art de diverse nature ;

« Des gravures et estampes ;

« Des aquarelles et dessins originaux donnés par les auteurs. On doit citer notamment plusieurs aquarelles de MM. Jorand et Chouppe, et plusieurs dessins à la plume de M. Pillon.

Collections de la ville d'Orléans.

« Elles peuvent se classer ainsi :

« Antiques, médailles et monnaies, poteries et faïences, émaux

sur cuivre, ciselures, ivoires, armes, boiseries, sculptures, peintures, objets de curiosité.

« Antiques. — Dans le nombre, quelques inscriptions romaines, des meules, un fragment de frise colossale trouvé dans les fondations de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans, sont à signaler.

« Médailles et monnaies. — Six cents pièces environ, parmi lesquelles quelques bronzes romains, et une suite assez complète de médailles et jetons orléanais.

« Poteries et faïences. — Collection peu nombreuse dans laquelle se trouvent deux épiçoires par Bernard de Palissy et un plat de Faenza fort beau.

« Armes. — Rien de complet ni de remarquable.

« Ciselures. — Parmi lesquelles une aiguière et son bassin en étain par François Briot.

« Boiseries. — Collection très-riche de bahuts, coffres et buffets des XVe et XVIe siècles.

« Émaux sur cuivre. — Une plaque en émail du XIIIe siècle, une autre de la fin du XVe, et un cabinet en émail de Venise sont des pièces de grande valeur. Les autres sont des émaux de Limoges du XVIIe siècle, médiocres et presque tous endommagés.

« Ivoires. — Ici encore se rencontre une pièce capitale : c'est une plaque de dyptique du IXe siècle, qui est d'un haut prix.

« Objets de curiosité. — On peut citer dans cette collection quelques armes provenant des îles Philippines et de la Nouvelle-Zélande.

« Sculptures. — Une très-belle Vierge en marbre blanc provenant de l'abbaye de la Cour-Dieu, et trois cheminées du XVIe siècle, provenant d'anciennes maisons d'Orléans, méritent d'être signalées.

« Peintures. — Un portrait de Jeanne d'Arc de la fin du XVIe siècle, et deux vues de la ville d'Orléans, l'une de la première moitié du XVIe siècle, l'autre de la seconde moitié du XVIIe, sont des pièces très-intéressantes au point de vue historique.

« Cet aperçu sommaire ne peut donner, Monsieur le Préfet, qu'une idée très-imparfaite des collections confiées à ma garde; ce n'est qu'au fur et à mesure de l'achèvement du catalogue imprimé qu'il

sera possible de se rendre un compte exact de leur valeur et de leur importance.

Inventaires. — Catalogues.

« Pour me conformer aux prescriptions de l'article 3 de votre arrêté du 15 août 1855, je me suis empressé, Monsieur le Préfet, d'ouvrir quatre registres-catalogues.

« Ils sont intitulés comme suit :

« Registre A. — Collections de la ville d'Orléans.

« Registre B. — Collections du département du Loiret.

« Registre C. — Collections de la Société archéologique de l'Orléanais.

« Registre D. — Objets achetés depuis la création du Musée historique.

« J'ai pu inscrire jusqu'à ce jour :

« Sur le registre A.	1,123 articles.
« Sur le registre B.	140
« Sur le registre C.	146
« Sur le registre D.	51
« En tout.	1,460 articles.

Notice ou Catalogue imprimé.

« En ouvrant au public les deux salles de la Renaissance et de Jeanne d'Arc, j'ai pensé qu'il convenait de placer sous ses yeux une notice développée des objets contenus dans ces deux salles. J'ai commencé ce catalogue dont soixante pages, contenant 167 articles, ont été publiées. Chaque jour j'y travaille, et au fur et à mesure que les articles seront rédigés, l'impression se continuera.

Charges et dépenses.

« Les charges sont considérables. Non seulement il a fallu mettre en état les deux pièces aujourd'hui livrées au public, disposer des vitrines et des aménagements, mais encore réparer, restaurer, nettoyer la presque totalité des objets exposés. Des meubles très-beaux

m'ont été remis en pièces ; il a fallu les rajuster. D'autres étaient complets ; mais en les examinant attentivement, on reconnaissait qu'ils avaient été, à une époque très-récente, composés par fantaisie de pièces provenant de meubles différant entre eux par leur style et leur âge ; il a fallu les décomposer et mettre chaque fragment à sa vraie place. De là des dépenses très-lourdes qui ont absorbé les ressources dont je dispose pour cette année, et ne me permettront pas d'entreprendre avant l'année prochaine l'arrangement des autres salles.

« Pendant ce délai, des objets intéressants et qu'il conviendrait de faire connaître, demeurent enfermés dans les armoires.

« J'estime qu'une somme de quatre mille francs sera nécessaire pour compléter l'installation du Musée historique.

Ressources.

« J'ai reçu une somme de 1,228 fr. 50 c. pour l'année 1856.

« Cette somme a été absorbée, et au-delà, par les dépenses qu'ont occasionné le déménagement des collections qui se trouvaient à la Préfecture, le classement général de ceux qui étaient déjà à l'hôtel des Créneaux, l'achat des registres-inventaires, la mise en état des deux salles ouvertes au public et l'installation des objets qu'elles renferment.

« J'ai dit plus haut qu'une somme de quatre mille francs serait nécessaire pour l'aménagement des autres salles et l'installation complète des collections. J'ajoute qu'il y aurait grand intérêt à ce que cette somme fût allouée à titre de subvention extraordinaire sur le prochain budget ; tout au moins serait-ce le seul moyen d'empêcher que l'installation du Musée historique ne traîne en longueur. Si l'on n'alloue annuellement, comme cela s'est fait en 1856, qu'une somme de mille francs environ, cette installation ne pourra être achevée avant plusieurs années. Il en résulterait une privation prolongée pour le public, et un inconvénient pour les collections, qui souffrent et se détériorent dans les meubles et les réduits où elles sont provisoirement déposées.

« La subvention extraordinaire dont je parle devrait, du reste, être fournie en partie par le Conseil général du département, et en

partie par la ville d'Orléans qui possède un grand nombre des objets composant le Musée historique, et précisément ceux dont la restauration et l'entretien exigent plus de frais.

« Telle est, Monsieur le Préfet, la situation du Musée historique. Il ne s'agit encore aujourd'hui que du classement, de la mise en ordre et de l'installation des collections. Il importerait que cette tâche fût accomplie dans un délai rapproché : car alors seulement on pourra se rendre compte de la valeur des objets formant les collections, de l'importance des suites, des lacunes à combler ; et alors aussi les frais d'installation se trouvant soldés, la somme qui sera accordée à titre de subvention ordinaire pourra être employée chaque année à l'achat et à la recherche des objets qui doivent, suivant le vœu du Conseil général, prendre place dans les salles du Musée fondé par vos soins.

« Je suis avec une haute considération, Monsieur le Préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Le Directeur du Musée historique,*

« Signé : P. Mantellier.

« Pour copie conforme :

« *Le Directeur du Musée historique,*

« P. Mantellier. »

Séance du 28 novembre 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pillon, annonçant que des fouilles qu'il a fait pratiquer sous l'église de la Chapelle-Saint-Mesmin, ont amené la découverte d'une grotte ou caverne dans laquelle il est difficile de ne pas reconnaître la grotte qui servit de sépulture à saint Mesmin. M. Pillon demande que la Société archéologique délègue quelques-uns de ses membres pour visiter cette

caverne historique. La Société charge de cette mission MM. Pillon, de Torquat, Chouppe, de Vassal, Rocher, de Langalerie, qui s'adjoindront MM. les Président et Secrétaire de la Société.

— M. Bimbenet lit la seconde partie de son travail sur la *Justice du Chapitre de Saint-Aignan d'Orléans.*

— M. Dupuis, qui a visité une seconde fois les restes du théâtre romain découvert à Triguères, communique à la Société ses appréciations sur ce monument.

THÉATRE DE TRIGUÈRES.

« Messieurs,

« Suivant le désir que vous aviez exprimé, le théâtre récemment découvert à Triguères a été, au cours des vacances, visité par plusieurs de nos collègues. M. l'abbé de Torquat, M. le comte de Brosses et moi, nous nous sommes d'abord rendus sur les lieux où déjà de premières fouilles avaient été faites par les soins de M. Guyot, curé de Triguères, et de M. Petit, juge de paix et membre du Conseil général. Elles avaient été dirigées avec beaucoup de soin et d'exactitude. Nous devons également, Messieurs, payer un juste tribut de reconnaissance au propriétaire du terrain, M. Cachon, meunier à Triguères, qui s'est prêté de la meilleure grâce du monde et avec empressement à ce que ce terrain fût exploré, fouillé, enlevé même en quelques endroits. Il a suivi tous nos travaux avec intérêt, et ses renseignements nous ont souvent été utiles. Trois jours ont été employés à achever de reconnaître et de découvrir en partie les restes de murailles qui dessinent l'enceinte du théâtre. Après avoir étudié l'ensemble et autant que possible cherché à retrouver les détails de ce monument, nous avons laissé à M. le curé le soin de poursuivre les travaux ; il ne pouvait l'être en des mains plus zélées et plus intelligentes.

« Un mois après, j'ai de nouveau accepté la cordiale et gracieuse hospitalité de M. Petit, en compagnie de notre collègue M. Delanoy : architecte habile et ayant passé plusieurs années de sa vie d'artiste

à étudier les monuments de l'Italie, il était à même plus que personne d'émettre sur ces ruines un avis éclairé. Il n'hésita pas à y reconnaître un théâtre antique et présida aux fouilles de manière à les rendre plus actives et plus utiles.

« Ce théâtre est situé à peu de distance du bourg de Triguères, sur le chemin qui mène à Châteaurenard ; il est assis sur un coteau dont la pente est légèrement inclinée du nord au sud. Au bas, à cent mètres environ, est la grande route, et un peu plus loin coule la rivière de l'Ouanne.

« Il n'a pas la forme elliptique d'un amphithéâtre entouré de gradins complètement, ou seulement, comme à Montbouy, dans la moitié de son pourtour. Il a la forme d'un arc qui va en se rétrécissant et se recourbant vers la ligne droite qui lui sert de corde. Cette ligne est formée par un mur en dehors duquel se trouvait, près de chacune de ses extrémités, un vaste escalier : ses marches conduisaient à un pallier qui menait à un corridor de précinction faisant le tour de l'enceinte et donnant issue aux gradins. Ce mur d'enceinte est beaucoup plus épais dans la moitié de son étendue qui se rapproche de la scène ; il a 2^m 60 de largeur : dans sa seconde moitié, qui forme le fond du cercle, il n'a que 1^m 30.

« Le mur sur lequel probablement s'appuyait la scène a 0^m 75 d'épaisseur. Il offre deux baies de 2^m 70 chacune qui le partagent en trois parties à peu près égales. A celle du milieu est adossée en dehors une sorte de chambre de forme carrée-longue.

« Une ligne abaissée de la partie supérieure de ce théâtre jusqu'au mur qui le ferme, donne 57^m de longueur ; sa largeur au point du renflement le plus considérable du cercle est de 71^m; le mur qui forme la corde de l'arc a 53^m.

« Tous ces murs, l'an dernier, étaient recouverts de terre accumulée depuis des siècles, et nul n'en soupçonnait l'existence. Aujourd'hui ils sont découverts ou plutôt déchaussés d'un mètre environ ; ils sont revêtus de pierres de petit appareil, carrées et de forme régulière. Le milieu est rempli de mortier mêlé de cailloux et de débris de briques, qui a acquis la dureté de la pierre.

« L'intérieur du théâtre est entièrement comblé de terre végétale. Des sondages faits sur divers points et une tranchée ouverte dans

toute la longueur, n'ont révélé l'existence d'aucune maçonnerie; il est à croire que les gradins avaient été construits en bois. On peut calculer que 5,000 personnes y trouvaient place.

« Triguères a donc possédé un établissement romain important. Rien, jusqu'à ce jour, n'avait donné lieu de le soupçonner ; mais tout aujourd'hui vient le confirmer. Depuis que l'attention est éveillée sur ce point, il est peu de champs aux environs et même assez loin du village où l'on ne trouve des briques à rebords et des fondations de murs et de maisons que la rareté des pierres dans ce pays fait arracher du sol aussitôt qu'on les découvre. Avant peu, il n'en restera pas de trace. Des meules, des médailles, des fragments de statuettes ont été recueillis.

« Quelle était cette station ? Le champ à cet égard est ouvert aux conjectures, et rien dans le pays, ni parmi les titres, ni dans la tradition, ne paraît pouvoir aider à le découvrir.

« Nous nous bornerons à ce peu de mots. M. de Brosses s'est chargé de vous présenter un mémoire sur le théâtre de Triguères, et vous en parlera avec plus d'intérêt et d'autorité que nous ne pourrions le faire.

« Nous souhaitons qu'il veuille joindre à son rapport quelques détails sur la vieille église du bourg, pleine de choses curieuses à étudier et à décrire : et sur un monument druidique, dolmen à demi ruiné, connu dans le pays sous le nom de Pierre du Vieux-Garçon, que la rareté des matériaux dans cette contrée menace à chaque moment d'une destruction prochaine, et qui semble dans des conditions inconnues pour ces sortes de monuments. Il est, assure-t-on, entouré, non d'une rangée de pierres isolées, comme cela arrive souvent, mais enfermé dans un carré de murailles. L'état de culture des terres ne nous a pas permis de nous assurer de cette circonstance.

« Il voudra bien aussi, nous l'espérons, nous raconter les légendes dont une pieuse bergère, jadis habitante du pays, sainte Alpete, est l'héroïne : elles ont tout le charme de ces vieux récits témoins de la foi gracieuse de nos pères.

« Les fouilles doivent continuer cet hiver au théâtre, et le propriétaire, M. Cachon, nous a promis de commencer à enlever les

terres qui encombrent l'intérieur de ce monument dont il apprécie l'importance.

— M. de Caumont, au nom de la Société française archéologique, exprime, dans une lettre écrite à M. le Président, le regret de ce que la Société archéologique de l'Orléanais n'ait pas été représentée au congrès des délégués des Sociétés savantes pour l'année 1856, et il ajoute que la Société française d'archéologie a vu avec plaisir qu'une société se forme à Orléans, sous les auspices de la Société archéologique, dans le but d'acheter par actions les maisons anciennes d'Orléans qui présentent de l'intérêt au point de vue artistique ou archéologique.

Séance du 12 décembre 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. Pillon lit un rapport sur les travaux auxquels il s'est livré sous l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin, et de la découverte qu'ils ont amenée d'une grotte qu'il suppose être la grotte dans laquelle a été inhumé saint Mesmin. Ce rapport est renvoyé à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'une lettre en date du 5 décembre 1856, par laquelle M. le Préfet du Loiret annonce qu'il a accordé une somme de 100 fr. sur les fonds départementaux à titre de subvention, pour faciliter les travaux de fouille auxquels a consenti le propriétaire des terrains de la commune de Triguères, où ont été découverts les vestiges d'un théâtre romain.

Séance du 21 décembre 1856.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président annonce à la Société la mort du P. Arthur Martin, associé correspondant.

— M. le Président rend compte d'une démarche qu'il a faite auprès de l'administration municipale d'Orléans, pour obtenir le déblai de la crypte de Saint-Aignan, et dit qu'on lui a donné l'assurance que les travaux commenceraient très-prochainement. La Société est d'avis que la commission nommée pour rendre compte des restaurations récemment faites dans les églises de Saint-Aignan, de Saint-Paul et de Saint-Pierre-le-Puellier, se transporte sur les lieux. M. le voyer de la ville sera prié de se joindre à la commission.

— M. le Président donne, au nom de la commission des publications, lecture d'un rapport sur le tableau généalogique de la famille Petau. Ce tableau n'ayant pas l'exactitude et l'authenticité désirables, et offrant d'ailleurs plusieurs omissions, la commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de le publier. Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, donne lecture d'un rapport sur un travail de M. Pillon intitulé : *Notice sur la corporation des Apothicaires à Orléans*. La Société, sur la proposition de la commission des publications décide que cette notice sera insérée au *Bulletin*.

NOTICE SUR LA CORPORATION DES APOTHICAIRES.

« Messieurs,

« Près de cette porte qui touche à la Loire et conserve le nom de M. de Barentin, Orléans offrait encore, il y a vingt ans, un des plus pittoresques monuments de ses vieux jours. L'artiste et le rêveur aimaient à s'arrêter au pied du ravelin Saint-Laurent, petit chef-d'œuvre d'architecture militaire au moyen âge. Une porte basse, depuis longtemps murée, présentait son cintre flanqué d'embrasures, couronné de deux tourelles en encorbellement reliés par un cordon de mâchicoulis. Un élégant pinacle en application la surmontait et abritait une niche vide de sa Vierge ou de son saint ; on voyait une vigne jetée comme une draperie flottante, nouer ses pampres rouges à ces gracieux débris. Cette masure ne gênait personne, et le siècle

passé, tout en la respectant, avait familièrement appuyé sur elle le pavillon du Jardin-des-Plantes, les serres et le logement du jardinier. Mais le commerce voulait un entrepôt, et on lui remit les clefs du Jardin-des-Plantes. Le marteau de l'édilité jeta bas tourelles et mâchicoulis. Les antiquaires protestèrent vainement; quelques gens de goût se fâchèrent : *Telum imbelle, sine ictu!*

« C'est derrière cette façade meurtrière, à l'ombre de ces tours, que vinrent se grouper jadis les plus inoffensifs bourgeois de la cité; je veux parler, Messieurs, de la pacifique et vénérable corporation des maîtres apothicaires. Avant de décrire cet établissement, ses phases diverses et sa fin, j'ai pensé qu'une courte notice sur l'apothicairerie au moyen âge, et sur son exercice dans l'Orléanais, pourrait trouver sa place au milieu de vos doctes travaux. Fils et petit-fils de pharmaciens, qui ne sont que de modernes apothicaires, j'ai voué à ce vieux corps un profond respect, une reconnaissance absolue nourrie par des souvenirs de famille.

« Au milieu des ingrats labeurs et des pratiques bizarres de la profession, le génie de Molière vint un jour fondre sur eux et puiser sans pitié dans leur officine les motifs de ses plus admirables bouffonneries. Livrés par un grand homme à la merci des sots, ils surent à la fois et rire d'eux-mêmes, et se venger noblement : on les vit, après de persévérants efforts, doter la France de la plus belle et de la plus nationale des sciences, du plus puissant levier de l'industrie, et la chimie sortit tout armée d'une boutique d'apothicaire.

« De mauvais plaisants ont travesti jusqu'à leur nom, et traduit ses deux radicaux : απο θιθημι, par : *je mets à côté*. Hélas! ce nom vivait avant eux : il exprime le classement, l'ordre méthodique de substances variées et systématiquement coordonnées. L'apothèque était dans le principe le magasin où l'affranchi de confiance vendait à la porte du riche patricien de Rome les denrées recueillies dans le monde entier par ses colons et ses esclaves.

« La médecine, la chirurgie, la pharmacie ne formèrent d'abord qu'une seule profession, et ne furent même distinguées que sur le tard, par le besoin de spécialité que produit toujours le progrès d'une science, dès que ses branches commencent à s'épanouir autour de la tige. Dispensés du soin de rien apprendre, les premiers

empiriques trouvèrent le temps de tout faire, alors surtout qu'ils croyaient tout savoir. Quelques clercs, dans la profonde solitude du cloître, furent les premiers qui munirent leur apothèque de ressources thérapeutiques.

« Une botanique bornée à l'usage de quelques simples, les recettes traditionnelles de baumes merveilleux, des vulnéraires dont la composition était un mystère, tel fut le mince bagage et tout le codex pharmaceutique des médicastres de ces âges d'ignorance. Heureusement la foi dominait partout, et moins le médecin savait, plus on croyait à la médecine. L'histoire est pleine alors de condamnations capitales contre des médecins qui ne guérissaient pas leurs malades ; ajoutons que ces malades étaient des princes. Dès qu'ils venaient à mourir, il devenait évident que c'était par suite de la mauvaise volonté du docteur, et on le punissait à bon droit : c'était un bel hommage à son infaillibilité. Je sais bien qu'il y avait de temps en temps quelques médecins qui empoisonnaient quelque peu les princes ; on le disait surtout quand ces physiciens étaient juifs. Mais soyons juste, Messieurs, dans ces médisances il n'est fait aucune mention du moindre des apothicaires ; c'est ce qui prouve le mieux qu'il n'en existait pas.

« Cependant, vers le IXe siècle, on voit pénétrer en France quelques notions confuses de chimie. Elles arrivent d'Orient avec les orgues et les clepsidres ; aussi la particule sarrazine *al* est l'auréole de cette science nouvelle : on a dit l'alchimie, comme on dit encore l'algèbre, et le merveilleux enthousiasme qu'inspire l'ambassade du grand Aroun devient l'âge héroïque de l'art des apothicaires. Il germe, il couve sous la cendre féodale pendant trois siècles au moins, et c'est encore aux chaudes brises de l'Orient qu'il va redemander la vie, se transformer, éclore.

« Quand on s'élança vers les croisades, c'était pour se battre et adorer ; quand on en revint, ce fut pour se battre toujours et raisonner. Une foule de vieux soldats mutilés, de pèlerins et de moines brisés par les fatigues, les maladies, l'âge et la pauvreté, rapportaient en croupe de la Syrie, de l'Égypte des formules pour changer tout en or, des recettes pour ne pas mourir, l'élixir, l'œuf philosophique et la mystique image de la clef ou clavicule de Salomon.

« Des milliers de parfums, de drogues, de métaux, de baumes, de sucs de plantes inconnues revinrent en Europe avec l'arrière-garde des croisades. Il fallut classer tout cela selon la méthode d'Aristote le Grec, et des Arabes Avicennes et Averrhoës ; les apothicaires s'en chargèrent.

« Il est vrai que tout le monde se mit à l'œuvre. Papes, rois, nobles, clercs, moines, laïques, c'était à qui s'en mêlerait ; les voyages avaient échauffé l'imagination, les souvenirs l'enflammèrent. Les travaux de Gerbert, d'Alphonse X d'Espagne, le fameux auteur de *las Partidas,* de Roger Bacon, du grand Albert, du moine Swartz, sont secondés par une foule d'hommes dévoués à l'hermétisme, entourés d'appareils bizarres, d'ardents fourneaux, de matériaux immenses et à peine définis, entassés dans des apothèques ou laboratoires.

« Oh ! arrêtons-nous, Messieurs, avec respect devant une des plus curieuses décorations de cette magique époque, devant l'officine constellée des adeptes, des philosophes, des maîtres et serviteurs du grand œuvre. Que de faux pas ! que d'essais ! combien de mystérieuses tentatives et d'espérances déchues ! mais aussi que de bonheur goûté en secret avant qu'Harris ait osé définir ainsi l'alchimie dans une réunion d'apothicaires : *Ars sine arte, cujus principium est mentiri, medium laborare, finis mendicare.*

« J'aurais voulu que ce fût là la fin de ce rose-croix qui escroqua depuis quarante mille écus au duc de Bouillon, en lui laissant en échange un petit paquet de poudre *de projection* au moyen duquel il devait changer en or toute la litharge que M. le duc pourrait se procurer chez MM. les apothicaires de Sedan.

« Vous savez, Messieurs, que cette poudre s'obtenait en brisant l'œuf philosophique, après la *digestion,* la *sublimation* et la *coction* parfaite d'une foule de substances emprisonnées dans cet œuf pendant un grand laps de temps ; que l'œuf devait être maintenu à une égale chaleur jusqu'à ce qu'il devînt d'un ton dépassant quelque peu la couleur du souci, sans toutefois atteindre celle du safran. *Là était le coup d'œil et le tour de main : un coup de feu de trop, l'œuf était dur*, daignez me passer l'expression, et il fallait tout recommencer. Avec une pincée de poudre de projection bien préparée,

on avait l'avantage de changer en métal parfait toute espèce de métal imparfait. Mon grand-père a connu un vieil apothicaire gascon qui prétendait en avoir vu ; mais le bonhomme avait eu la délicatesse de ne pas s'en servir. Il est certain, Messieurs, qu'aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, la médecine, la pharmacie et la chimie furent presque toujours exercées par le même docteur, et très-entachées de sciences occultes. Dans presque tous les laboratoires, on cherchait de l'or, et il fallut la découverte du Pérou pour mettre fin à ces élucubrations, et à cette aberration de l'esprit humain. Seulement la folie prit alors une autre route et poursuivit l'élixir de longue vie, voire même la panacée universelle. On s'efforça de trouver l'art de vivre longtemps et même celui de ne pas mourir, l'or potable en un mot.

« Ce fut là la plus grande époque de l'apothicairerie. Les souffleurs avaient doté les officines de produits d'une grande richesse et créé sans le savoir la métallurgie ; les Génois et les Vénitiens apportaient chaque jour une foule d'essences et de matières nouvelles tirées de l'Inde et de l'Arabie.

« Enfin, les fameuses pharmacies d'Acre et de Rhodes, dirigées par les chevaliers de Saint-Jean, mettaient en circulation et vendaient à la commanderie même de l'ordre, et dans ses succursales l'excellent μηκωνος ὄπος, l'opium de Thèbes en Egypte, le philonium de Perse, les bézoards, le cinnamome d'Arabie, et l'électuaire aux sept mirobolants.

« Chaque ordre religieux eut sa pharmacie, chaque Hôtel-Dieu son apothicairerie des pauvres, et dès 1407 nous voyons cette admirable institution fondée à Orléans par Henri de Vistre, sire de Gidy.

« Les Chartreux nous procurent le kermès minéral, tartrite d'antimoine et de potasse, connue encore sous le nom de poudre des Chartreux.

« Les Carmes inventent un vulnéraire infaillible ; les Augustins un baume et des onguents sans pareils ; puis la fameuse comtesse de Cinchon, épouse du vice-roi du Pérou, découvre, à Lima, la vertu fébrifuge de l'écorce qui prend son nom, le quinquina.

« Ce sont les Jésuites qui obtiennent le privilége de distribuer la

poudre de la comtesse, l'écorce péruvienne, la poudre jésuitique : *The jésuits powder*, comme on dit encore en Angleterre.

« J'ai voulu, Messieurs, payer aux ordres religieux ce tribut de reconnaissance que leur doit la pharmacie.

« Il m'a été donné de retrouver intacte encore au fond de l'Auvergne, l'ancienne apothicairerie de la Chartreuse de Chalusset ; elle fut sauvée ou plutôt confisquée par un vieux médecin de Pontgibaud. Je ne connais rien de plus curieux que cette collection de vases, de fioles, d'incroyables récipients qui datent de tous les âges : c'est une des raretés de l'Auvergne. Vous sentez, Messieurs, qu'une époque où on se battait à mort de tous côtés pendant qu'on cherchait au fond de tous les alambics la santé universelle, fut une ère de gloire et de félicité pour les apothicaires; ils s'animaient, ils devenaient capables de tout.

« Le vieux Brandt a brûlé ses meubles, brûlé son lit pour nourrir le feu de son fourneau ; presque nu, réduit à lui-même, il jette à sa cornue des substances sans nom, et le phosphore jaillit. Paracelse promène gravement sa panacée universelle enfermée dans le pommeau de sa longue épée : elle guérit de tous les maux et ne l'empêche pas de mourir de celui de ces maux qui enleva François Ier ; mais il a trouvé les salutaires usages du mercure. Glauber publie à son de trompe la découverte de son sel mirobile ; Basile Valentin écrit le *Currus triumphalis antimonii ;* enfin, l'illustre Bernard Palissy, que tous les écrivains de son temps saluent du titre de grand apothicaire, enrichit l'art des plus magnifiques émaux, et fonde seul les bases de la minéralogie, de la géologie même.

« Quelques visionnaires continuent à cultiver l'art hermétique de Flamel, de Raimon Lulle, Agricola et autres, et à devancer les roses-croix si nombreux encore sous Louis XIV; mais l'heure de la science a sonné.

« Les apothicaires ont compris la puissance de l'effort commun; dès la seconde moitié du XVIe siècle, on les voit se former en corporations : celle des maîtres orléanais date de 1555.

« L'armoirie du corps est une main sortant d'un nuage dans un ciel étoilé; au-dessous est cette belle devise : *Lances et pondera servant.*

« C'est ici le lieu d'expliquer les dissidences, les rivalités, les guerres intestines de la médecine et de la pharmacie, et enfin la prépondérance de la sœur aînée, la médecine. Dès que les hommes fractionnent un grand corps en divers états, tôt ou tard la guerre éclate. La médecine alors était envahie par l'esprit de synthèse qui mène au système ; le corps des apothicaires se borna par devoir à la méthode et ne sortit pas des voies régulières de l'analyse. Le système commanda ; la méthode obéit : nous voici aux prescriptions, aux ordonnances.

« Je me garderai de passer sous silence un des plus curieux et des plus amusants titres exhumés des archives de notre ville : c'est la vérification et réduction d'un mémoire d'apothicaire faite par MM. Levassor et Tastin, notaires de la ville d'Orléans.

« Le 4 février 1556, maître Gervais Bélin produisit le chiffre des drogues fournies dans son état de apothicaire pour la feurtification de M. de Sainsac : il se montait en somme à 14 livres 1 sou 3 deniers, et fut réduit au chiffre rond de 11 livres. Il y a loin de là aux fameuses parties de M. Fleurant ; à cette modeste demande : ce qu'il plaira à Messieurs pour mes vacations, on répond par : c sous tournois.

« Dans ce long chapitre figurent au premier chef le clystère fourni d'après M. de Greuvillère, médecin, et les prescriptions de M. Nicole, chirurgien de Monsieur. La naïveté du bon vieux temps s'effrayait peu de ces devoirs rebutants confiés depuis longtemps aux garde-malades et aux infirmiers. Dieu merci, la médecine a toujours eu et aura toujours la force de braver le dégoût au lit du malade. Mais ce mémoire fournit un détail fort curieux.

« En 1556, Gervais Bélin a fourni du *moine* à M. de Sainsac. Ceci nous rappelle un des temps les plus orageux de la médecine et de la pharmacie ; les vertus émétiques de l'antimoine ont presque remué l'État ; on se passionna pour, on se gendarma contre. Être pour l'antimoine, c'était se déclarer contre Aristote. Il y eut deux camps qui se foudroyèrent ; la Faculté, le Parlement et jusqu'à la Sorbonne, s'en mêlèrent.

« Dix ans juste après la maladie de M. de Sainsac, un arrêt du parlement, daté de 1566, défend la vente de l'antimoine. Le célèbre

Paulmier de Caen, grand chimiste, grand docteur de la Faculté de Paris et partisan zélé de l'antimoine, est dégradé publiquement en 1609. Une foule d'apothicaires partagent son malheureux sort ; mais en 1654 la fortune change : le *Currus triumphalis antimonii* ranime tous les courages, et en 1666, après cent ans de guerre autour de l'antimoine, le Parlement en permet la vente.

« Les rudes fatigues de la campagne pour et contre l'émétique n'empêchent pas la corporation des maîtres apothicaires de songer aux plus utiles, aux plus glorieuses fondations.

« En 1633, une humble requête est adressée par eux au tout-puissant Richelieu; ils le supplient de vouloir bien leur accorder un champ à défricher sous les murs de Paris, pour y cultiver de leurs mains les plantes exotiques ou indigènes dont les vertus médicinales seront reconnues par la Faculté. Hérouard, premier médecin du roi Louis XIII, et Labrosse surtout, le second, favorisent et recommandent l'entreprise, et le 21 février 1633, Hérouard et Labrosse achètent au nom du roi deux arpents de la voirie des Copeaux. Telle est, Messieurs, l'humble origine du jardin des apothicaires, qu'on appela depuis le Jardin-du-Roi, et qui renferme aujourd'hui tant de richesses dans la vaste enceinte du Jardin-des-Plantes de Paris.

« Presque aussitôt, en 1640, les trente maîtres de la corporation orléanaise obtiennent du corps de ville la jouissance des monceaux de gravois entassés près du ravelin de Saint-Laurent, et l'on voit naître et fleurir le curieux jardin des apothicaires d'Orléans.

« Dès que l'esprit de classement qui caractérise le corps eut mis un peu d'ordre dans ces terrains vagues et couverts d'immondices, qu'on eut applani, semé, étiqueté, des cours variés y furent établis. On y professa la physique, la chimie, la botanique, au milieu de nombreux auditeurs. Les examens des aspirants à la maîtrise s'y tinrent avec solennité; et par un sentiment de bienveillance et d'intégrité, furent presque toujours présidés et dirigés par des maîtres étrangers, recommandables par leur savoir et la dignité de leur caractère.

« Cette louable pratique, si directement opposée aux basses intrigues de la concurrence, n'a cessé d'être observée avec loyauté

jusqu'à la dispersion des corps d'état ; elle était prescrite par un des premiers articles du code de cette société vraiment fraternelle.

« Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, se rappellent sans doute cette magnifique terrasse de la Loire qui bordait tout le vieux rempart du midi, cette poterne étroite qui, par un escalier voûté, communiquait du rivage au jardin, aux serres à double étage, au pavillon des cours.

« Ce jardin, centre d'utiles travaux et de persévérantes études, devint le foyer d'une correspondance prodigieuse pour l'époque ; tout ce qui avait trait aux sciences, à l'histoire naturelle surtout, y était avidement recueilli. L'épanouissement d'une fleur nouvelle, l'arrivée d'un échantillon curieux, tout devenait l'objet d'une joie naïve pour les bons apothicaires et le groupe d'hommes éclairés qui s'intéressaient à l'établissement.

« Ce jardin devint même le théâtre de fêtes oubliées aujourd'hui, et qui, pendant tout le temps de sa durée ne cessèrent d'attirer un nombreux concours. On appelait ces fêtes quinquennales le jubilé des apothicaires.

« Il ne s'agissait de rien moins, Messieurs, que de fabriquer en public la *maxima theriaca* selon la formule publiée en 1668 par Charas, grand apothicaire, demeurant à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain.

« Cette solennité, annoncée longtemps à l'avance par toutes les voies de la publicité dont on pouvait disposer alors, se célébrait toujours au décours de la lune de juin. Tous les magistrats de la cité y étaient conviés et trouvaient place, ainsi que les dames, sous une vaste tente élevée au milieu du jardin. Dès le matin la foule garnissait les gradins du large amphithéâtre, et M. le chevalier du guet, en personne, maintenait l'ordre sur tous les points.

« Au premier plan, on voyait le fourneau et la table immense couverte des cent ou deux cents substances qui devaient composer le précieux baume. La cage aux vipères attirait surtout les regards de l'assemblée. Puis au second plan, et à la dernière marche de l'estrade, figuraient les perruques rondes, le rabat blanc et l'habit noir des maîtres ; sur la seconde, les habits rouges de la confrérie

de Saint-Côme ; enfin, au degré culminant, au faîte, les robes, l'hermine des chausses rouges et les larges perruques à trois marteaux de Messieurs les médecins et professeurs de la Faculté. L'ordre de commencer une fois transmis par M. le doyen de la médecine, le doyen de la corporation des apothicaires se levait, saluait et expliquait en latin que thériaque venait de θεριον, bête fauve, parce qu'elle en guérissait les morsures ; que ce nom fut donné par le médecin Nicaudet à l'électuaire de Mithridate, roi du Pont ; que cet électuaire fut perfectionné par Andromachus, apothicaire de l'empereur Néron ; que c'est à lui qu'on doit l'introduction du *castoreum magnum* dans la *maxima theriaca*, et qu'enfin se conformant à la docte opinion du très-excellent maître et professeur Charas, on ne se permet d'ajouter qu'une cinquantaine de drogues aux cent qui constituaient le formulaire d'Andromachus. Là-dessus M. le doyen saluait, allumait gravement un flambeau et le remettait aux mains du plus important personnage de l'assemblée, le priant de vouloir bien l'approcher du fourneau. Le feu brillait aussitôt, et les substances étaient par ordre et une à une jetées dans le bassin de cuivre. Pendant tout ce temps, les deux hautbois et les quatre violons jurés de la corporation exécutaient des symphonies pour charmer les assistants. Dès que l'œuvre était terminé, les produits se partageaient également entre les confrères, puis l'assemblée était priée de passer dans le pavillon des cours, où l'on trouvait de somptueux buffets chargés de sucreries parfumées, de cotignac, de sirops exquis, et de tous les merveilleux produits de l'art du confiseur-distillateur, que les apothicaires seuls exerçaient alors. Tout en devisant sur la *maxima theriaca,* les plus graves membres de la réunion savouraient à grand verre l'alkermès, le garus et l'hypocras, pendant que les galants apothicaires garnissaient de bonbons les grandes poches de nos grand'mères.

« Ces naïfs reflets du vieil âge, la corporation des apothicaires, et jusqu'à la *maxima theriaca,* ont été balayés par un vent d'orage.

« La révolution grondait, et les maîtres, réunis en assemblée solennelle, crurent déposer en un lieu sûr leurs registres, honorés des noms de Rouelle, de Sage, de Baumé, de Magner, de Sthal, du président Guiton de Morveau, du grand Lavoisier lui-même. — J'omets

à dessein le nom d'un certain Gil Perez, fisico de la reine d'Espagne, et dont le nom figure dans la correspondance de la corporation ; il se décorait avec une fierté toute castillane du titre d'apothicaire de toutes les Espagnes, *de las Spanas*. Ils remirent ce précieux dépôt aux mains de leur dernier doyen, dont la droiture et l'énergie de caractère ont été signalées maintes fois pendant le règne de la terreur dans notre cité, et qui devint plus tard le premier professeur de physique et de chimie de notre école centrale. Je veux parler de mon savant aïeul, M. Prozet. Tous ces précieux monuments de l'antique confrérie disparurent dans le pillage et l'incendie de notre maison, en septembre 1792.

« Le sang à jamais regrettable de l'illustre Lavoisier effaça pour toujours le vieux titre d'apothicaire. La pharmacie devint la sœur aînée de la chimie, et si le nouveau corps a perdu la belle devise : *Lances et pondera servant,* il a gardé les saints devoirs d'exactitude et d'austérité comme un précieux héritage des devanciers ; il peut écrire en lettres d'or sur sa nouvelle bannière les noms des Parmentier, des Fourcroy, Vauquelin, Bouillon, Lagrange, Bertholet, Chaptal, d'Arcet, Gay-Lussac, Thénard, Payen, Dumas et tant d'autres noms illustres qui sont et seront à jamais l'honneur de la France.

« J'ai l'honneur de remettre à la Société un manuscrit curieux surtout par le grimoire de la vieille chimie : c'est le cours fait au jardin des apothicaires, et transcrit de la main de mon grand-père. Il a, par miracle, échappé au pillage et a été retrouvé dans ses débris ; il n'en reste qu'un volume, la chimie végétale et animale. Ce livre prendra avec le temps une importance relative, et pourra figurer comme curiosité dans les rayons de notre bibliothèque. »

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une autre notice de M. Pillon, relative à la découverte faite par lui du *lieu de sépulture de saint Mesmin*. La commission, en attendant que le déblai complet de la grotte permette à M. Pillon de faire pour les *Annales* un mémoire définitif, est d'avis d'insérer ce premier travail au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion, qui permettra de publier plus vite les résultats de l'intéressante

découverte due aux recherches persévérantes et éclairées de M. Pillon.

« Messieurs,

« Partout où vit une légende, les mœurs de la contrée offrent, comme un souvenir confus, le lointain reflet de quelque établissement religieux. Remontez le Rhin, suivez les vallées du Rhône, descendez les versants de la Sainte-Baume pour parcourir notre poétique Midi, traversez l'Auvergne, longez à loisir les plages de la croyante Bretagne, toujours vous découvrirez sous les arceaux d'un vieux cloître les racines de l'arbre légendaire.

« Ainsi, Messieurs, dans le petit pays que j'habite, des cultivateurs paisibles, laborieux, infatigables, semblent prendre peu de souci des choses qui ne sont pas de la terre ; mais ils ont été bercés par une légende : écartez la cendre, vous retrouverez le feu du foyer. Que les gens du district soient venus brûler les titres de la paroisse, les ornements sacrés, pêle-mêle avec le pilori fleurdelisé de la justice prévôtale, et le dragon couvert d'écailles de saint Mesmin ; qu'ils aient fait de la vieille église une salpêtrière, levé les dalles des tombes, établi leur chaudière sur l'autel même de saint Vincent, le patron des vignes, il fallait bien obéir au district.

« A la suite de ces désordres et par droit d'héritage, la secte des théophilantropes est venue fonder son temple dans notre chapelle dévastée, et, chose bizarre ! les prosélytes accoururent en foule. Je possède entre autres raretés locales un petit paroissien théophilantrope à l'usage de Mesmin, rive droite, et j'ai eu l'honneur de contempler, sur le tard, leur dernier pontife. Mais les bonnes gens avaient fini par se persuader qu'on allait à la messe, parce qu'à dix heures on se rendait à l'église le décadi, et qu'on chantait au lutrin sur le plainchant de Gossec, les strophes de Lebrun, de Baour et de Chenier. Cependant on obéit sans mot dire au décret du premier consul, et le vieux bedeau reprit ses droits en mettant le pontife à la porte. Malgré tout cela, l'indifférence n'est qu'à la surface, rodomontade chez les jeunes gens, vieux pli chez les anciens ; tous, en somme, croient à saint Mesmin et l'implorent. Cette dévotion au saint patron n'a jamais pu mourir, et semble croître comme l'ombre à mesure

que le flambeau s'éloigne. Presque tous les vieillards de la paroisse s'appelaient jadis Mesmin. Dès que l'église s'ouvrit de nouveau, et qu'ils purent conduire leurs petits-fils au baptême, ce fut encore pour leur donner ce nom. C'est devant l'image de saint Mesmin qu'on va brûler le cierge de douleur. Consultez tous les curés, tous les chefs de famille, toutes les mères, on vous dira qu'à ce grand acte : « Je me confesse à Dieu, » les enfants ajoutent ces simples paroles : « et à saint Mesmin. » C'est que sur ces riants coteaux où il est si doux de vivre, plane la plus belle légende du diocèse. Je ne puis même résister au plaisir de vous la redire, puisqu'elle se lie d'ailleurs intimement au fait qui m'amène devant vous.

« Sous la voûte des forêts de chêne, s'ouvrait jadis une sombre et profonde caverne creusée sous les rochers qui bordent la Loire. Des ossements et des débris sanglants en obstruaient l'entrée; d'affreuses émanations répandaient au loin l'épouvante et l'horreur. Un dragon monstrueux était l'hôte de la caverne, et tout fuyait devant lui; en passant devant cet antre, les mariniers eux-mêmes gagnaient le large. Il fallut que les habitants de *Béraire* (c'était le nom de ces lieux désolés) implorassent l'appui du saint confesseur qui venait d'établir sur l'autre rive la nouvelle colonie de ses moines. Celui qui nourrissait Orléans décimé par la famine, qui calmait les orages de la Loire, et qui même venait d'apaiser à Verdun la colère du roi Clovis, saint Mesmin, accourt à leur voix, pénètre jusqu'à la retraite du monstre, et d'un signe le terrasse et le tue; on le voit même arracher d'un brasier, avec un petit croc de fer, un tison qu'il jette au fond de la caverne : elle est à l'instant purifiée; les plus suaves odeurs s'en exhalent et vont au loin avec les vents annoncer la victoire et la délivrance.

« En 520, neuf ans après la mort de Clovis, lorsque saint Mesmin entendit la voix de Dieu qui l'appelait à lui, il assembla ses frères et leur fit promettre de transporter son corps dans la cave du dragon, afin qu'ils pussent tourner vers lui leurs regards pendant les prières du point du jour. Son tombeau devint aussitôt un asile comme ceux des Hilaire, des Martin, des Hillide et de tant d'autres saints fondateurs. Or, il y avait alors un très-redouté seigneur de race sénatoriale et gauloise; c'était Agilis le païen : il possédait trois

villages et autant de forêts. On le craignait presque autant que le dragon de la caverne.

« Un esclave s'enfuit de chez lui et court embrasser le tombeau du saint. Agilis envoie quatre domestiques pour le saisir. Ils partent; mais à peine ont-ils touché le seuil de la grotte et entrevu la sainte obscurité du lieu, qu'ils reculent glacés d'effroi et retournent en fuyant vers leur maître, qui les traite de lâches. L'homme de guerre demande son cheval et court à toute bride vers Béraire. Il met pied à terre aux abords de la caverne, la traverse sans peur, voit son esclave et porte la main à son épée; la main retombe sans force, ses jambes fléchissent, *il ne peut plus se mouvoir*, il s'avoue vaincu, pardonne à son esclave, invoque les bons secours du confesseur, se soumet au baptême, et promet de bâtir une chapelle sur le tombeau du saint, s'il daigne lui rendre la santé. Ses vœux sont exaucés, et l'esclave affranchi va grossir les rangs des moines de Mici. Trente ans plus tard, son maître devait l'y rejoindre comme un frère, et léguer à l'abbaye les immenses possessions dont il avait joui sur l'autre rive : c'est cet Agilis que l'église honore sous le nom de saint Ay, et qui, sous le titre de vicomte, gouverna la ville d'Orléans pendant le règne du roi Gontran.

« J'avoue, Messieurs, qu'il n'y a pas à mes yeux de problème plus curieux à résoudre que celui-ci : — une légende étant donnée, en tirer toute la vérité inconnue qu'elle contient, et toutes les indications locales qu'elle renferme, par l'élimination des termes figurés qui la décorent, et le dégagement du sens hiératique de cette vieille leçon écrite pour d'autres temps et pour d'autres hommes.

« Je me suis en conséquence donné pour tâche de suivre pas à pas la légende de saint Mesmin. Tout ce qui a trait à saint Ay semble merveilleusement confirmé par les faits. Après l'année 1566, et à la suite de la dévastation complète de Mici, les terres par lui données sur la rive droite furent aliénées pour rebâtir le monastère. Quant à la chapelle par lui construite en 554, j'eus l'honneur de rencontrer un matin, et presque au jour naissant, le savant M. de Caumont, dessinant, mesurant, suivant pièce à pièce, et les losanges de la porte, et les briques romaines de la façade, étudiant en conscience chaque appareil, et me déclarant enfin qu'il ne con-

naissait pas de monument mérovingien plus incontestable, plus vrai, plus franchement d'accord avec sa date. C'est du reste le sentiment, sans restriction, de tous les antiquaires, et s'il fallait citer encore, je m'empresserais de produire l'adhésion de deux de nos plus honorables collègues, MM. de Pétigny et Mantellier, que j'eus le bonheur d'y conduire un jour; je me rappelle même à ce sujet, qu'à propos de la cave du dragon, la conversation tourna vers les grottes druidiques de Lavardin et de Montoire. M. de Pétigny venait d'y terminer des fouilles et citait comme analogues à la dénomination de la caverne de La Chapelle, les singulières appellations de ces grottes, cave des Vierges, cave des Oracles, cave d'Eau douée. Comme c'est pour moi une vieille habitude de les visiter tous les ans, les détails abondaient; mais nous étions loin de nous douter alors qu'une pareille caverne existât sous nos pieds. Du reste, cette vieille figure de dragon annonçait clairement un antre druidique, et si la légende était vraie, il devait se trouver sous la chapelle, absolument comme le vieux sanctuaire celtique de Chartres, sous la basilique de Notre-Dame. J'eus l'idée de consulter les anciens du bourg pour connaître ce que la tradition avait laissé : tous disaient que leurs pères ou grands-pères avaient ouï dire que saint Mesmin avait été enterré dans une grande cave hantée jadis par un dragon, qu'on y avait vu autrefois deux colonnes et un autel, mais que depuis ce temps personne n'y avait pénétré. Où était-elle? les uns disaient au midi, les autres au nord; on indiquait tour à tour les lieux qui correspondent au-dessous de l'autel, du chœur, du porche; plusieurs voulaient qu'elle fût sous la place même.

« Un seul m'assura y être entré dans sa jeunesse par une petite fenêtre donnant sur la Loire. Elle était défendue par d'énormes barreaux de fer; mais la révolution avait fait enlever ce fer. Il avait pu se glisser par un étroit passage dans la cave du dragon; il avait eu grand'peur, et n'avait vu ni autel ni colonne. Les autres vieillards soutinrent même qu'il n'avait rien vu du tout. Il disait vrai pourtant; seulement il ne se rappelait plus par où il avait passé : la fenêtre avait été bouchée en 1793, et il n'en restait aucune trace. Il est bien heureux pour moi qu'il n'ait pas su me désigner le lieu précis, car j'aurais inévitablement rencontré là des difficultés ma-

térielles qui m'auraient rebuté, ou bien j'aurais endommagé de précieux restes, et ne m'en serais jamais consolé.

« Je me trouvais donc sans autre guide qu'une légende, en face d'un mur énorme de pierres de tailles qui masque tout le coteau. J'avais acquis quelque expérience par des recherches infructueuses entreprises à diverses époques et dans l'église et sur le plateau supérieur; j'étais, du reste, muni de permissions octroyées depuis longtemps, et dues au bienveillant concours de M. l'ingénieur en chef de la Loire. J'avais le droit de fouiller partout où bon me semblerait dans le talus, sous la condition, bien entendu, de prendre à ma charge les frais de main-d'œuvre, les dégâts, s'il en survenait, et de remettre le tout en bon état à la fin des travaux. Ceux que le génie exécute maintenant à La Chapelle sont immenses, comprennent toute la falaise et s'étendent bien au-delà de l'église. Je reçus, par M. le curé de La Chapelle, dans le courant de novembre, un avis de MM. les ingénieurs, m'invitant à commencer si j'avais quelque chose à faire, parce que bientôt il ne serait plus temps : on allait perrayer le coteau. Mon parti fut pris aussitôt; j'engageai deux ouvriers d'élite, Baptiste Chouchereau, jeune homme intrépide, employé au travail des mines, et Félix Guyot, homme d'action, récompensé par une médaille d'honneur de sa belle conduite pendant la dernière inondation.

« Ici, Messieurs, commence mon petit journal.

« Samedi 15 novembre, j'employai ma journée à bien reconnaître le terrain, à marquer la hauteur de la bande argilo-calcaire, qui seule pouvait soutenir le rocher de la grotte, la profondeur du banc calcaire dans lequel elle devait avoir été creusée sous les cinq mètres de gissement pierreux; puis je tirai deux lignes, l'une à partir de l'abside, l'autre en face du premier pilier vers l'autel de la Vierge. Je pris le milieu de ces deux lignes et traçai sur le talus de la falaise le point où devait se donner le premier coup de pic.

« Lundi matin 17, tout le monde était à son poste. Je donnai pour tâche aux ouvriers de se creuser une niche où ils pussent manœuvrer à leur aise, de pénétrer de flanc derrière le grand mur, de le suivre, si faire se pouvait, et de chercher de là une issue en longeant le coteau. Nos débuts furent malheureux : la terre blanche

où l'on devait agir se trouva traversée par une bande de cette pierre aigre, passage du calcaire à la silice et que les minéralogistes connaissent sous le nom de *pechten*. Il fallut la briser à coups de masse, puisque la plus simple prudence nous empêchait de faire jouer la mine. Mardi nous avancions ; mercredi 19, en perçant le tuf, on rencontra des matériaux de remblai de toute sorte, je les fis extraire avec précaution, de peur d'éboulement ; on dut alors creuser la galerie en remontant pour tâcher de dominer l'obstacle ; mais dès le soir même on en rencontra un second tout à fait imprévu : c'était un autre mur parallèle au premier. Notre plan se traçait tout seul : il fallait se glisser entre ces deux maçonneries par dessus les remblais et chercher passage en se mantelant sur la gauche avec des planches et des pieux. La témérité de Baptiste faillit nous faire tous engloutir jeudi matin ; il voulut percer ce second mur. Aussitôt un éboulement affreux survint ; je ne sais combien de mètres cubes de pierres se ruèrent comme une avalanche. C'étaient des masses de toute sorte entassées entre les deux murailles sans que rien les reliât, tombant de vingt-cinq à trente pieds en ricochant dans tous les sens. On opposa à ce singulier torrent un mur de pierres sèches pour contenir le pied. L'éboulement se calma un peu, et je pus monter sur son talus pour en reconnaitre le faîte. On me passa une lumière, et je vis au-dessus de moi une sorte de plafond, que je pris pour une voûte sur laquelle roulaient au-dessus de nos têtes les voitures de service attachées aux travaux du génie. L'événement a prouvé que c'était tout bonnement de la terre battue, car après les pluies une voiture de pierre est venue s'y enfoncer tout entière, heureusement pour nous à la fin de nos recherches.

« Comme l'éboulement me suivait toujours dans la descente, il devenait impossible de rien faire et très-dangereux de rester. Je renonçai au passage entre les deux murs et fit perrayer solidement jusqu'à ce qu'il ne passât plus un moellon entre la première et la seconde maçonnerie ; puis, à partir de celle-ci, je traçai le diamètre d'un fort poteau de carrière avec ordre de le contourner et d'atteindre encore une fois, mais à rebours, le second mur. Si les mêmes difficultés s'étaient présentées, je n'avais plus qu'une seule ressource, celle de creuser un trou de mineur dans la direction des

marches de l'autel. On poursuivit sans relâche la galerie nouvelle dans les journées de vendredi et de samedi. Samedi soir, mes pauvres ouvriers étaient exténués. J'eus alors l'idée de monter à l'église, de prêter l'oreille en me couchant à terre et de tâcher d'entendre les coups de pic. Mon fidèle compagnon, M. le curé, m'accompagnait, et notre étonnement fut au comble en entrant : on eût dit qu'on cognait dans l'église, en piochant à plus de douze mètres au dessous.

« Quand je frappais les dalles avec une petite canne, on me rendait d'en bas coup pour coup. Je me hâtai de consulter M. Morlon, surveillant des travaux du génie, et M. Pierre, agent principal de l'entreprise du chemin de hâlage : l'avis de ces hommes d'expérience fut qu'une cavité énorme existait sous l'église.

« Aussi le dimanche où les travaux cessèrent fut pour nous un jour d'incertitude et d'angoisse, *pendent opera interrupta.*

« Lundi 24, c'était bien autre chose : nous avions un public : une partie de la population du bourg garnissait au-dessus de nous les rampes et le chemin de hâlage ; une foule de curieux se rendaient à l'église pour entendre le bruit des travaux souterrains ; les ouvriers de l'administration nous suivaient de l'œil au bord de la rivière. La vieille légende mettait tout ce monde en mouvement. Je me glissai dans mon trou. La sonde donnait un décimètre au plus de plein ; on pouvait enfoncer par une fissure une longue balise qui disparaissait tout entière. Je fis pénétrer une lumière par cette ouverture étroite ; elle brûlait : on pouvait entrer.

A une heure précise, j'entendis un premier coup sourd : c'était une pierre énorme qui roulait; un second : c'était Baptiste qui sautait. Ici, Messieurs, je m'arrête. — C'est un bonheur d'antiquaire trop violent : *atria longa patent.* — Je crus que j'allais me trouver mal; je rassemblai toutes mes forces, et au moment de passer, je demeurai pris par les épaules ; pas moyen d'arriver, il fallut attendre qu'on eût élargi la filière.

« Pendant ce temps, la nouvelle avait couru comme l'éclair : Allons voir la cave du dragon ! On se précipitait : M. le curé dut s'interposer pour contenir le sacristain qui voulait sonner la cloche à volée ; on s'étouffait.

« A droite, des masses confuses de rocher présentaient une voûte immense de soixante-onze pieds de berceau ; au centre, on rencontrait deux gros piliers massifs de maçonnerie, qui semblaient bâtis d'hier ; mais cette blanche apparence de maçonnerie était due à un brillant vernis de salpêtre. On étudiait leurs matériaux empruntés à des siècles reculés.

« A gauche un long mur de pierres sèches laissait à peine découvrir de loin en loin quelques constructions mérovingiennes. J'eus un moment de tristesse : l'art n'avait rien à faire, rien à dire dans tout cela ; j'étais convaincu et ne pouvais convaincre ; à mes pieds, des amas obtus de terre rapportée s'élevaient comme des tumulus ; on allait et venait, et une atmosphère étouffante, celle des lieux enfermés, bas et malsains, vous serrait étroitement les tempes. Je me hâtai d'écrire sous ces impressions fiévreuses quatre lettres aux chefs du département et du diocèse, à M. l'ingénieur en chef de la Loire et à notre honorable Président. C'est tout ce que je pouvais faire ; il fallut remettre au lendemain le plan, les mesures et l'étude réfléchie de la grotte. Les lumières pâlissaient, on s'empressa de congédier tout ce monde, et le soir, au retour, M. le curé, les ouvriers et moi, nous étions tous malades et n'aspirions qu'au repos.

« Mardi se passa en travaux insignifiants, à donner du pied à nos galeries d'arrivée, à exhausser l'entrée, à déblayer un peu, à reconnaître le sol réel de la grotte. Je fis creuser pour cela un fossé entre les deux piliers, et il en sortit une foule de débris, des tuiles à rebord, d'épais fragments d'ardoises, de tuiles vernies, de briques romaines et quelques tessons de poterie grise assez fine. J'acquis de nouveau la preuve que nous étions encombrés de matériaux de rapport, d'une provenance étrangère à la grotte, et à la hauteur de plusieurs mètres. On s'occupa à toiser, à dresser un plan figuratif ; j'eus même l'idée de vérifier avec la boussole d'un graphomètre l'orientation de l'église. Elle présente une déclinaison au nord de 5° 27'' ; c'est énorme : c'est la différence d'une montre marquant midi et demi à une autre qui donne une heure trente-cinq minutes. J'attribuai cette erreur, qu'on retrouve en tous sens, à l'imperfection des méthodes de ces temps reculés ; elle avait une

autre cause. Puis je remarquai précisément la même erreur dans l'orientation des piliers de soutènement de la grotte. Il n'en faudrait pas davantage, à défaut d'évidence, pour prouver leur jeunesse relative. Leur assiette fut établie d'après la situation de l'église, à l'aide des ressources de la science moderne. Nous étions encore encombrés de visiteurs attirés par une curiosité banale.

Les jours suivants devinrent heureusement très-mauvais : il pleuvait le jour, il pleuvait la nuit. On commença à nous laisser tranquilles. Tout d'abord nous songeâmes à nous donner de l'air. Il fallut deux jours entiers de travail assidu pour percer dans une maçonnerie épaisse un trou de la grosseur du bras. Mes hommes se relayaient et maniaient la pince en se couchant sur le dos au fond d'un passage étroit qu'on venait de dégager. C'est sans doute par cet étroit couloir que se glissait, il y a soixante-trois ans, notre vieil adjoint.

« Je voulus d'abord m'enquérir de la provenance de ces pierres entassées ; toutes étaient d'un choix magnifique ; aucune n'avait encore servi. On voyait bien au premier aspect qu'elles étaient d'une nature entièrement différente de la voûte de notre caverne. Les carriers experts assurèrent même qu'elles avaient été tirées de la carrière très-connue des Muids. Elles avaient toutes été destinées à la bâtisse du mur extérieur de pierres de taille ; c'étaient les pièces de trop plein ou de rebut. Ainsi, rien n'avait été pris aux entrailles de notre grotte, creusée seulement aux dépens de la terre blanche, et possédant encore tous les signes distinctifs de la virginité d'une carrière. Ces signes, Messieurs, ont leur nom dans le rude vocabulaire des carriers ; mais c'est un trop robuste langage, et pour vous, et pour moi.

« En écartant ces pierres avec soin, nous vîmes, M. le curé et moi, tourner un pilier, puis, chose étrange, se profiler un chapiteau immense et primitif. Mon vieux coup d'œil d'artiste y devina un galbe grandiose, et je n'eus de repos que lorsque tout ce moellon fut éboulé, et qu'on put suivre ce chapiteau et le voir fuir assez profondément pour être bien compris et dessiné au besoin. J'étais sauvé : j'avais ma preuve en main.

« Hélas ! un maudit massif de maçonnerie moderne coiffe et dé-

robe entièrement le couronnement du pilier qui lui sert de pendant ; on voit seulement que tous deux formaient les jambages de la porte principale, que de leurs sommets le rocher s'épanouissait en voûte, en arceaux magnifiques, et que cette large baie ouverte sur la Loire, au milieu des broussailles, et reflétée par le fleuve, devait offrir un tableau magique.

« Le chemin de hâlage et le mur sont venus cacher tout cela sous leur manteau de pierre. C'est par cette baie qu'on a rejeté toutes ces terres de rapport dont les nombreux éléments attestent les ravages terribles de notre église à deux époques différentes. Aussi présentent-elles deux couches très-distinctes : l'une formée de débris de briques romaines, l'autre de matériaux communs. Les flancs de l'église portent les cicatrices profondes de ces dévastations, que sans frais d'imagination on peut attribuer aux incursions normandes d'abord, aux excès du protestantisme en dernier lieu.

« Le pilier de gauche a vingt-quatre pieds de tour ; celui de droite est bien plus gigantesque encore, mais il a été déchiré, vandalisé, mutilé avec rage. Nous avons trouvé des masses de pierre carbonisée, des charbons même en grand nombre dans le petit sillon qui trace son contour ; la voûte elle-même est calcinée. Je crois sincèrement que ce pilier offrait quelque œuvre d'art, peut-être une inscription encadrée dans un cordon de pierres coupées très-finement au taillant et qu'on retrouve disposées en face et avec une certaine symétrie dans l'un des épais massifs de soutènement. Ces deux piliers diffèrent énormément de diamètre, ou plutôt ils n'ont pas de diamètre géométrique ; c'est un composé bizarre de méplats et de tournants qu'un examen attentif explique facilement.

« La grotte primitive avait pour parois externes des piliers de terre blanche aux massives apparences, mais ce n'était, malgré tout, que de frêles soutiens. Les pieuses mains des laborieux moines de Mici les revêtirent d'une robe de pierre et les déguisèrent en colonnes, dès que leur saint fondateur voulut reposer dans cette grotte ; c'est la seule version plausible. Placez-vous entre ces deux colonnes, et tournez l'alidade d'un graphomètre à 5° 27'' d'inclinaison vers le nord-est; remontez ensuite au même point vertical sur la côte, et regardez dans la direction indiquée : vous tombez juste sur

Mici. C'est que saint Mesmin voulut que sa dernière demeure fût en face de son monastère ; ainsi le disent et Bertholde, et Leutalde, ses frères. Saint Ay a suivi cette orientation dans les fondations de la chapelle élevée au-dessus du tombeau. Cette observation, si juste et si parfaitement d'accord avec des remarques purement matérielles, est due à l'un de nos collègues, l'honorable M. Rocher.

« Malheureusement, Messieurs, le mur extérieur et la gaîne épaisse et impénétrable de l'ancien chemin de hâlage nous dérobent une foule de beautés que je pressens, mais que je ne puis atteindre. Elles rendaient l'entrée vraiment monumentale. On acquerrait sans doute, en abattant un pan de cette discrète façade, la preuve qu'un autre rang de piliers doublait celui qui nous reste et formait une sorte de narthex ou de portique.

« Ce mur extérieur est de l'époque de ces masses intérieures de maçonnerie, qui ne servent qu'à cacher l'aspect d'une voûte naturelle d'un seul berceau, creusée en ellipsoïde, dont le petit axe a dix mètres, tandis que le grand en a vingt-cinq.

« En 670, dès que la volonté des moines de Mici et le consentement de l'évêque d'Orléans, Sigobert, eurent fait retirer de ces lieux consacrés les corps de saint Mesmin, de Théodomir et de saint Mesmin le jeune, la dévotion locale s'éloigna avec les souvenirs. Les ravages des Normands durent faire de cette grotte révérée un lieu de désolation et d'horreur ; plus tard, les protestants, ne trouvant rien à prendre dans la grotte, se contentèrent de piller l'église et d'y mettre le feu après avoir fait main basse sur les richesses que Mici possédait sur la rive droite du fleuve.

« L'abbaye de Saint-Mesmin, ruinée, ne put ni rétablir, ni rebâtir son église, bien qu'elle aliénât dans ce but ses biens de l'autre rive, sa prévôté, ses moulins, ses fermes, ses vignes et ses bois. Tout se partagea de ce côté entre les bourgeois d'Orléans et la feuille des bénéfices. On tailla sur la mouvance de Mici une foule de menus fiefs et quelques prébendes, et l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin ne fut plus qu'une cure à la collation de l'évêque d'Orléans, sur la présentation de l'abbé de Saint-Mesmin.

« La grotte abandonnée devint, sans doute, plus que jamais caverne, et, comprise dans les alignements du ministre Sully, elle fut

jugée de trop peu d'importance pour ne pas être noyée sous les grandes chaussées du roi Henri.

« Étudiez les pierres du mur, leur travail au tailloir, les grands jambages, la pente du talus, et vous verrez combien cette date est certaine. C'est alors qu'on rejeta pêle-mêle dans ce trou obscur tout ce qu'on trouva sous la main, après avoir un peu réparé l'église. Les décombres qu'on rencontre sous la chapelle même, dans le cimetière et dans la grotte, sont tous de même nature ; seulement la couche supérieure atteste les dévastations de 1566.

« Henri IV aimait à cacher sous la pierre les vieux péchés de ses anciens amis. Tout fut muré pour jamais, et par un luxe de solidité fort inutile, on construisit alors, sans aucun doute, ces gros piliers de soutènement, qui, par le fait, n'ont rien à soutenir. Ce lieu fermé fut inconnu à la révolution de 1793, et c'est grand dommage : elle y eût trouvé dix fois plus de salpêtre que trente pieds plus haut, sous les dalles de la chapelle et dans la demeure des morts.

« Il est temps maintenant, Messieurs, de répondre à diverses objections indirectement adressées par quelques érudits.

« On m'a demandé d'abord si je cherchais des reliques. En espérer, ce serait ignorer leur transfert en 670, leurs pérégrinations sous les évêques Sigobert et Jonas, le curieux procès qu'elles amenèrent entre les moines de Mici et les chanoines de Saint-Aignan, procès qui ne se termina que par l'intervention de Louis-le-Débonnaire, enfin leur dispersion trop certaine en 1566. Non, je cherche le gissement des trois tombes, quelques débris de ces monuments ; c'est tout ce que j'espère trouver.

On m'a demandé ensuite si ce revêtement des piliers en longs et étroits moellons noyés dans le mortier, si cet appareil mérovingien si connu, n'était pas tout bonnement une précaution contre l'humidité ou bien contre les érosions de la Loire. Contre l'humidité, soit ; mais contre la Loire, c'est autre chose, et pour qui connaît ses terribles effets, les piliers dans les grandes crues auraient disparu en un instant. Leur durée même semble annoncer que la rivière ne s'est jamais élevée jusqu'à leurs pieds ; c'est un curieux renseignement fourni par ces vieux et muets témoins.

« La base de la grotte domine d'ailleurs de deux mètres le niveau

des grandes eaux de 1856, et l'on peut croire qu'un pareil fléau ne dut jamais se présenter avec tant de violence vers les temps anciens, où le fleuve, moins contenu, moins obstaclé, coulait plus vite et s'épanchait plus librement.

« On a été jusqu'à me contester le chapiteau mérovingien, en prétendant qu'il n'était que le résultat d'une pression et que les couches horizontales de la colonne avaient débordé de quelques centimètres vers le sommet. Le plus simple examen prouve qu'il n'y a aucun rapport entre la construction du fût et celui du chapiteau. L'appareil du premier consiste en rangs de moellons; les parties du second sont des pierres taillées avec finesse, de manière à se juxtaposer en tournant.

« Aujourd'hui, Messieurs, c'est l'État qui vient couvrir de sa puissante adoption l'œuvre de votre humble collègue. Il est impossible de vous peindre l'empressement et la bonté avec lesquels M. le préfet du Loiret et M. l'ingénieur en chef des travaux de la Loire sont venus au-devant de tous nos désirs d'archéologue ; c'était, et c'est encore, à dépasser toutes nos espérances.

« Voici maintenant qu'on vide la grotte et qu'on vient de dégager ce petit banc caractéristique, taillé dans le tuf, et qu'on retrouve toujours dans l'enceinte des grottes celtiques. Sous ce mastic d'argile, qui enveloppait les décombres, on découvre des masses de débris qu'on retourne et qu'on examine avec soin ; rien n'échappe à l'analyse, et chaque jour révèle de précieux indices. Nous voyons grandir et sortir de terre ces piliers, dont nous ne touchions que le faîte. Pour moi, Messieurs, c'est un bonheur immense d'avoir pu mettre sous vos yeux l'intérieur d'un de ces asiles que la foi de nos pères gaulois ou francs appelaient des lieux saints, de pouvoir contempler avec vous ces vieux piliers, qui, depuis saint Mesmin, mort en 520, comptent 1336 ans d'existence, et qui, depuis les premiers moines de Mici jusqu'à nos jours, ont vu quarante-quatre générations naître et mourir.

« Je n'ai, Messieurs, d'autres appréciations à produire que celles qui, dans ce compte-rendu, viennent de naître sous ma plume. Je remets fidèlement en vos mains tout ce que j'ai trouvé, et j'attends

en paix le jugement dicté par les lumières et l'impartialité de mes collègues. »

— La Société procède au renouvellement de son bureau et des commissions permanentes pour 1857.

Membres sortants :

MM. Dupuis, *président*, rééligible ;
De Buzonnière, *vice-président*, rééligible ;
Mantellier, *secrétaire*, rééligible, mais démissionnaire ;
Tranchau, *archiviste*, actuellement membre titulaire, non résidant ;
De Langalerie, *trésorier*, non rééligible ;
Bimbenet, *membre de la commission des publications ;*
Desnoyers, *conservateur de la bibliothèque*, rééligible.

Sont élus :

Président, M. Dupuis ;
Vice-Président, M. de Buzonnière ;
Secrétaire, M. l'abbé Rocher ;
Archiviste, M. Bimbenet ;
Trésorier, M. Imbault ;
Membre de la commission des publications, M. l'abbé de Torquat ;
Conservateur de la bibliothèque, M. l'abbé Desnoyers.

Par suite de ce renouvellement, le Bureau et les deux Commissions se trouvent composés, pour l'année 1857, ainsi qu'il suit :

Bureau.

MM. Dupuis, *président ;*
De Buzonnière, *vice-président ;*
Rocher, *secrétaire ;*
Bimbenet, *archiviste ;*
Imbault, *trésorier.*

Commission des publications.

MM. Cosson, Lenormant, de Torquat.

Commission de la bibliothèque.

MM. Dupuis, Mantellier, Desnoyers.

MEMBRES ADMIS AU COURS DES TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1856.

Titulaires résidants.

MM. Bouloy;
Lemolt-Phalary.

Titulaires non résidants.

MM. Leclerc;
Tranchau.

Associés correspondants.

MM. Ed. de Barthelemy;
Cherbonneau;
Ollivier.

Associé étranger.

Don Charles Brandès, bénédictin d'Einseilden, en Suisse.

Ouvrages offerts à la Société au cours des deux derniers trmestres de 1856.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Bruxelles. — *Revue numismatique belge,* t. VI, 2e livraison, 2e série.

— *Les mouvances des seigneurs de Borkerlo,* par Renier Chalon (extrait de la *Revue numismatique belge*), 9 pages in-8°.

Orléans. — *Société littéraire de l'Orléanais,* première année, premier bulletin, 56 pages in-8°. (Colas-Gardin, 1856.)

Autun. — *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Eduen*, par Bulliot (publication de la Société éduenne), in-8° avec planches et cartes, 1856.

Paris. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° 17, juin 1856.

Chartres. — Réglement de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Clermont. — *Annales scientifiques, littéraires, industrielles de l'Auvergne*, t. XXVIII, avec planches, 1855.

Lille. — *Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, 2 volumes, années 1853-54, in-8°.

Draguignan. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, 1er vol., janvier 1856, avril 1856, in-8°.

Dijon. — *Mémoires de la Société impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, 2e série, t. IV, année 1855, in-8°, 1856.

Sens. — *Bulletin archéologique de Sens*, années 1854-55, 2 vol. in-8°.

Saint-Omer. — *Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie*, 4e année, 2e volume, 4e livraison, octobre, novembre, décembre 1855, in-8°, 1856.

Tarbes. — *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, 3e année, t. III, n° 6, 1856.

Paris. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° 20, novembre 1856.

II. — HOMMAGE DES AUTEURS.

M. Amédée Thierry. — *Histoire d'Attila et de ses successeurs*, 2 volumes in-8°.

M. Laperouse. — Discours prononcé par M. Laperouse, sous-préfet de Sens.

M. Corblet. — *Notice historique sur la foire de Saint-Jean d'Amiens*, 27 pages, in-8°. (Amiens, 1856.)

M. Guillaume. — *Histoire des régiments nationaux belges pendant les guerres de la Révolution française*, 1792-1801, nouvelle édition, in-18. (Bruxelles, 1855.)

M. P. Lacroix. — *Revue universelle des Arts.*

— *Histoire de l'église d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf.

III. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Catacombes de Rome. — L. Perret, Paris, 1852. — Livraison 1 à 65.

Encyclopédie d'Architecture. —V. Caillot, A. Lance, années 1851, 1852, 1853, 1854, in-f°, 4 volumes, avec planches.

Le Paradis perdu. — Traduction de Châteaubriand, précédée d'une notice sur les écrits et la vie de Milton, par Lamartine, et enrichie de 25 magnifiques estampes originales, gravées au burin sur acier, 1855, in-f°, Paris.

Monuments d'Orange. — *Estampes gravées au burin*, 1 cahier, 72 planches, in-f°.

Numismatique de l'Arménie au moyen âge. — V. Langlois, in-4°, 119 pages, avec planches.

Objets offerts au Musée au cours des deux derniers trimestres de 1856.

Par M. Pelletier, titulaire résidant :

Teston de Henri II. — 1555.

Par M. Maître, titulaire non résidant :

Lot de monnaies et jetons.

Par M. Lacroix, à Mâcon :

Denier de l'abbaye de Tournus, *Sanctus Volerianus.* — Denier de Mâcon, *Philippus rex.* — Denier de l'église de Lyon. — Blanc au lis de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, Saint-Lô.

Par M. Merlet, titulaire non résidant :

Sceaux équestres de Simon IV de Montfort, et de Robert, comte de Dreux, de Montfort et de Saint-Valery. Empreintes.

Par M. Duleau, associé correspondant :

Sceaux des municipalités de Charsonville, de Chemault, de Bordeaux (Loiret), de la justice du duché-pairie de Sully. Clichés.

Par M. Lallier, titulaire non résidant :

Médailles populaires frappées à l'occasion de la naissance du prince impérial.

Par le même :

Ivoire sculpté (bas-relief). Buste de Jeanne d'Arc, accosté des armes de la ville d'Orléans.

MANUSCRIT.

Testament du XIVe siècle, offert par M. de Saumery.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 26.

PREMIER TRIMESTRE DE 1857.

Séance du 9 janvier 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Les membres du Bureau nommés dans la séance précédente sont installés.

— M. de Buzonnière, membre de la commission nommée pour visiter la crypte de Saint-Aignan d'Orléans (1), dit que la commission s'est rendue sur les lieux le jeudi 8 janvier, mais qu'il n'est pas temps encore de faire un rapport sur cette visite. M. le voyer de la ville, sur la demande de M. le curé de Saint-Aignan, fera d'abord déblayer et niveler l'entrée de la crypte, le martyrium, les deux couloirs collatéraux, et il espère aussi enlever les terres qui encombrent les chapelles du pourtour et la chapelle de Louis XI. Quant aux constructions qui obstruent l'entrée de ces chapelles, on aura à examiner plus tard si on peut les entamer et ouvrir ainsi un passage dans l'abside souterraine, sans compromettre la solidité de l'édifice supérieur. M. Laurand est prié de suivre les travaux.

— M. Bimbenet donne lecture de la fin de son travail sur la *Justice temporelle du chapitre de Saint-Aignan d'Orléans* (2). Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

(1) V. ci-dessus, p. 254.
(2) V. ci-dessus, p. 256, 250.

Séance du 23 janvier 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire d'Orléans, qui prévient M. le Président de la Société que les ouvriers, en déblayant la crypte de Saint-Aignan, ont découvert quelques vases sacrés en métal grossier. M. Dupuis dit qu'il s'est transporté le jour même sur les lieux, accompagné de MM. Imbault et de Torquat, pour voir ces objets. Ils n'ont aucune valeur artistique ni intrinsèque : ce sont des vases sacrés, en fer blanc, mis hors d'usage. A cette occasion, M. le Président engage MM. les membres de la commission nommée pour visiter la crypte de Saint-Aignan, à prendre chacun un jour, à tour de rôle, pour suivre les travaux conjointement avec M. Laurand (1).

— M. Dupuis donne lecture à la Société d'une pièce de vers latins et d'une lettre de l'abbé Cordier, d'Orléans, adressées à M. Polluche, membre de la Société littéraire de cette ville. La lettre est en date du 20 mars 1745. Une édition des poésies latines de Cordier a été donnée par M. Dupuis en 1853. Cette petite pièce a été trouvée depuis dans la bibliothèque de M. de Buzonnière.

« *A M. Polluche, de la Société littéraire.*

« Monsieur mon cher confrère,

« Il y a dix jours qu'un rhumatisme me retient fort désagréable-
« ment dans ma chambre. Vous m'avez oublié, et j'ai pensé à vous
« toute cette nuit. Le sommeil est de concert avec vous : vous m'a-
« vez abandonné tous deux. Je n'ai point de rancune : je vous en-
« voie ces petits vers, fruit de ma dernière veille. A l'égard du
« sommeil, il ne sera pas si bien *traitté*. Je *feray* comme Sidronius :
« je *pesteray* contre lui ; je m'*endormiray* en pestant, le tout, comme
« je vous dis, sans aigreur, car je suis bon, et c'est dans ces bons
« sentiments que je suis,

« Mon cher confrère,

« Votre très-humble et obéissant serviteur,

« CORDIER.

« Ce 20 mars 1745. »

(1) V. ci-dessus, p. 283.

Ad erudissimum virum D. Polluche, Academicum Aurelium.

HENDECASYLLABI.

Amice, omnibus è meis amicis
Quem diu volo sospitum et beatum
Polluci, mea glutinosus humor
Obstipat latera et fibras retundit.
Quæ me pharmaca promptiora morbo
Applicare putas? odorum olivum?
Stillas balsami liquoris? uda
Amomi unguina, lacrimasque myrræ?
Jam guttis Arabum, Indiæve succis
Non necesse graves ut ungar artus :
Sudantis sine balnei vapore
Sensi flexibiles micare nervos :
Nempè dimidium mei doloris
Ales abstulit elegans, frequensque
Mecum ludere; mollicella roura,
Roura flos cicurum columbularum,
Qualem non veneres cupidinesque
Per myrteta Paphi invenire possint.
Hæc est, mille modis facetiarum
Sui mel domini merum et levamen,
Quo non dulcius efficaciusque
Tota gens hominum OEsculapiorum
Hortis omnibus invenire possit.
Tolle dimidium alterum doloris
Roura blandula, bella, delicata ;
Non deerit pretium : modo et deindè
Rostello dabo, pennulis, ocellis,
Mille millia basiationum.

— M. Dupuis donne ensuite lecture d'une lettre inédite de Colardeau à son oncle, M. Renard, curé de Pithiviers, et de son testament (1).

LETTRE DE COLARDEAU.

« A Paris, ce 18 septembre 1760.

« Mon cher oncle,

« Je suis honteux d'avoir été aussi long-tems sans vous donner

(1) V. t. Ier, p. 265, 268, 269, 340, 350.

« de mes nouvelles. Il n'y a point d'excuses à ma négligence, je « n'en cherche point.

« Je ne scais si Boissai vous a écrit comme je le lui ai recom- « mandé, lors de son départ de cette ville, il y a trois mois. Il me « paroit par une lettre que j'en reçois qu'il est de mon sang et a « imité ma paresse. Voici le fait. Il s'est déplu dans la procure, « c'est encore un tic de famille. Il a cherché à se faire transplanter « et j'ai été fort surpris de recevoir un matin ses adieux qui m'an- « noncoient qu'il partoit pour une communauté près de Langres. « Il me met à contribution et part. Par sa dernière il me marque « son ennui, me demande sa pension et me prie d'obtenir qu'il soit « transporté à Beaugenci. Marquez moi vos intentions. Le père de « Lorme vient d'être nommé abbé; il nous servira. Je vais ce « matin lui faire mon compliment et remettre à un domestique de « la communauté de Boissai un louis et une lettre.

« J'ai passé tout l'été à la campagne près de Paris. J'ai cherché « à sortir de la capitale pour éviter de me trouver engagé dans les « querelles littéraires des philosophes et de Fréron. Les gens qui « s'intéressent à moi ont approuvé ma conduite et grace à mon si- « lence politique, je ne suis point meslé dans les odieuses person- « nalités, dans les libelles que les deux partis font paroitre *journa- « lierment* (sic). Je suis de retour depuis quinze jours et je suis à de- « meure chez moi. Dussai-je être boudé par vous et par mes sœurs, « vous m'auriez vu cet automne si le tripot comique ne me tenoit « en l'air pour ma pièce que l'on veut mettre au théâtre, vers le « milieu de novembre, saison favorable et qu'il faut saisir. Pour « cela il faut que l'on commence mes répétitions le mois prochain « et que je distribue mes rolles vers la fin de celui cy. Plaignez- « moi. Adieu ma tête et mon repos. Mes transes sont affreuses. « Les comédiens ont la fureur de dire du bien de mon ouvrage et « je crains un public trop bien prévenu. Il exige trop. Une chute « lourde m'écraseroit. Oh ! le chien de métier ! Croiriez vous que « votre paresseux de neveu a mille vers de faits d'un poëme en « quatre chants qui doit en contenir deux mille. Je l'intitule l'*A- « mour et la Volupté*. Tout se traite avec décence. Que ce titre ne « vous effraye point. La solitude de la campagne, un séjour déli-

« cieux ont tourné mes idées de ce côté. C'est un dédomagement « que je donnerai au public si Caliste l'ennuye. La lettre d'Héloïse « servit de contrepoison au peu d'intérêt d'Astarbé.

« Comment se portent mes chères sœurs? qu'elles doivent me « haïr! elles ne m'excusent point sur le désordre de ma tête tou- « jours distraite et tournée à contresens. Je les embrasse de tout « mon cœur. Jabineau vous fait ses complimens. Nous vivons en « frères, et à titre d'aîné il me prêche impitoyablement. C'est un « bon ami.

« Je suis avec les sentimens les plus vifs et les plus respectueux,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« COLARDEAU.

« *A M. M. Regnard, curé de Saint-Salomon, à Pithiviers (par Étampes).* »

TESTAMENT DE COLARDEAU.

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ceci est mon « testament.

« J'ai toujours vécu honnête homme, et j'espère mourir comme « j'ai vécu. Quand je rassemble toutes les circonstances de ma « vie, je vois que ma sensibilité aux malheurs d'autrui a fait tous « les miens. Ma pitié pour les infortunés m'a toujours arraché des « mains le peu que la fortune y a mis. Le patrimoine dont j'ai hé- « rité a été en partie dissipé pour me soutenir dans mon début dans « le monde. J'ai placé le reste en rente viagère, pour me sauver « du danger de l'anéantir en entier. Ainsi, mes dispositions ne con- « cerneront que le peu d'effets mobiliers qui m'appartiennent.

« J'institue mes légataires universelles mes deux sœurs, par « égales portions. Dans la position actuelle de mes affaires, mes « dettes passives peuvent être de deux mille francs, et mes dettes « actives de quatre mille livres, par un billet de Lejay pour l'édition « de mes œuvres qu'il doit faire, si elle ne se trouve pas faite à ma « mort. Mes meubles et ma garde-robe peuvent valoir une centaine « de pistoles, sans y comprendre mes bijoux, dont je dispose ainsi :

« je lègue à mon oncle ma tabatière d'or, c'est-à-dire au sieur Re-
« gnard, curé de Pithiviers. C'est une faible reconnaissance des
« soins que lui a coûtés ma tutelle; mais c'est un témoignage de
« la tendresse que j'ai pour lui.

« Je donne et lègue à ma sœur aînée ma montre d'or à répé-
« tition.

« Je donne à ma sœur cadette mon chiffre en diamant.

« Mon legs universel est fait aux charges suivantes. S'il se trouve,
« lors de mon décès, vingt-huit actions de la Compagnie des In-
« des, je déclare que je n'en suis que le dépositaire, et je veux
« qu'elles soient rendues à Mme la comtesse de la Vieuville, à qui
« elles appartiennent. Je veux aussi que, sur sa simple réquisition,
« on lui remette les meubles de mon appartement qui peuvent se
« trouver à elle parmi les miens, comme plusieurs tableaux et le
« coucher de mon lit, n'ayant à moi que la housse et le lit de mon
« domestique. Comblé des preuves de son amitié et de son atta-
« chement, j'emporte avec moi le regret de ne pouvoir lui en
« marquer toute ma reconnaissance. Je la prie d'accepter mon por-
« trait de Voiriot (1), en la suppliant d'ordonner par ses dernières
« volontés qu'il soit remis, après son décès, à mon plus proche
« parent du côté maternel. Comme je compte que ma liaison d'a
« mitié avec elle durera toute ma vie et que je mourrai chez elle,
« je lui demande que mon enterrement soit le plus simple et le
« moins dispendieux possible, laissant à son estime le soin d'hono-
« rer ma mémoire plutôt par des regrets que par de vains honneurs.

« Je donne et lègue à mon domestique les arrérages de ma rente
« viagère sur le roi, qui se trouveront échus lors de ma mort, et
« s'ils n'allaient pas à deux cents livres, je veux que pareille
« somme lui soit donnée au-delà des gages qui pourront lui être
« dus. Je lui laisse aussi ses habillements et deux autres habits qui
« seront pris par lui dans les plus communs de ma garde-robe,
« voulant que les autres et mon linge soient vendus au profit de
« mon legs universel.

(1) Ce portrait appartient maintenant à M. Lefèvre, avoué à Paris, dont la mère était parente de Colardeau du côté maternel.

« Je prie mes sœurs de vouloir bien donner à mon frère cent « cinquante livres une fois payées, n'ayant point d'autre objet à lui « laisser, et ne pouvant faire d'autre disposition en sa faveur, à « cause de son état de religieux.

« Je veux que tous les manuscrits qui pourraient se trouver de « moi soient remis à mon oncle le curé de Pithiviers, pour être « examinés par lui et être détruits, s'ils dérogeaient aux lois de ma « patrie, ou s'ils étaient au-dessous de ma réputation. Mon traité « avec Lejay, libraire, contient le détail des ouvrages dont je veux « que mon édition soit composée, et c'est à ces ouvrages qu'il faut « s'en tenir, en y ajoutant seulement les manuscrits sur lesquels « j'aurai écrit le mot *bon*.

« Fait à Étiolles, près Corbeil, ce six juillet mil sept cent « soixante et quinze.

« COLARDEAU. »

Séance du 13 février 1857.

Présidence de Mgr Dupanloup, *évêque d'Orléans.*

— M. de Torquat, au nom de la commission chargée de surveiller les travaux de déblai de la crypte de Saint-Aignan (1), lit un rapport qui est renvoyé à la commission des publications.

— M. Mantellier fait connaître qu'à l'occasion de la note lue par M. Dupuis dans la séance du 25 avril 1856, sur l'inscription : SAULCE PRÈS DE PERPIGNAN, qui se lit à l'entrée du faubourg de Bourgogne, à Orléans (2), M. de Pétigny lui a adressé les observations suivantes :

« J'ai lu avec plaisir, dans le 24e numéro du *Bulletin*, un rapport de M. Dupuis contre l'opinion populaire qui, d'après l'inscription mal lue d'une maison du faubourg de Bourgogne, attribuait à la Pucelle un saut miraculeux qu'on n'aurait pu rendre vraisemblable

(1) V. ci-dessus, p. 284.
(2) V. ci-dessus, p. 212.

qu'en supprimant la dernière syllabe de son nom. M. Dupuis a très-bien démontré que l'inscription porte nettement ces mots : *Saulce près de Perpignan ;* mais il déclare, ainsi que M. de Vassal, n'avoir rien trouvé qui se rapportât soit à ce nom de Saulce, soit à des relations avec Perpignan.

« Sans prétendre avoir découvert une explication satisfaisante, j'essaierai de donner quelques indications qui pourraient mettre nos savants confrères sur la voie.

« Saulce est le nom d'une petite ville fortifiée, voisine de Perpignan en Roussillon. On pourrait donc supposer simplement que le propriétaire de la petite maison du faubourg de Bourgogne a voulu faire de l'esprit, et montrer ses connaissances géographiques en désignant sous le nom de Saulce son habitation, voisine de la grande maison du même faubourg connue sous le nom de Perpignan. Mais un autre rapprochement peut conduire à un résultat plus précis. Guillaume Cousinot, le courageux avocat de Valentine de Milan, devenu depuis chancelier du duché d'Orléans et l'homme de confiance du duc Charles pendant son exil, eut un fils ou un neveu du même nom, mais qui est plus connu sous le nom de Cousinot de Montreuil, parce qu'il était seigneur de Montreuil, près Paris. Le sieur de Montreuil mourut dans les dernières années du XVe siècle, après avoir exercé les plus hautes fonctions, et joui de toute la confiance des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Comblé de faveurs et de pensions, il avait eu, à titre de sinécure, le gouvernement de plusieurs places fortes, notamment celui de *Saulce près Perpignan.*

« Cousinot aurait-il possédé la petite maison du faubourg d'Orléans, et lui aurait-il donné le nom d'une de ses châtellenies? C'est un point qu'on pourrait vérifier. D'après le rapport de M. Dupuis, la forme des lettres de l'inscription et la sculpture du cartouche semblent appartenir à la fin du XVe siècle. C'est précisément l'époque à laquelle Cousinot de Montreuil fut nommé capitaine de Saulce, après la conquête du Roussillon par Louis XI. »

M. Mantellier ajoute qu'au moment où M. de Pétigny lui adressait de son habitation de Clénor (Loir-et-Cher) les lignes qui précèdent, M. Jules Quicherat lui exprimait verbalement, à Paris, la

même opinion. Ces deux savants ont eu, chacun de leur côté, la pensée que l'inscription du faubourg de Bourgogne d'Orléans doit se rattacher à la possession du château de Saulce en Roussillon, par Cousinot de Montreuil.

— M. de Vassal, sur l'invitation de M. Dupuis, président de la Société, présente à Mgr l'Évêque le magnifique cartulaire des évêques d'Orléans réuni par ses soins (1). Mgr l'Évêque exprime son admiration pour ce beau travail et félicite vivement M. de Vassal d'avoir doté le département dont il est l'archiviste d'un recueil si précieux pour l'histoire ecclésiastique du diocèse.

Séance du 28 février 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président propose d'ouvrir une souscription collective pour la restauration de l'église de Saint-Euverte d'Orléans. La Société, pensant qu'il convient que son nom figure sur la liste des souscripteurs pour la réparation d'un monument dont la conservation est d'un si haut intérêt pour la ville d'Orléans, adopte la proposition de son Président.

La souscription de la Société archéologique s'est élevée à 710 fr.

RÉOUVERTURE DE L'ÉGLISE DE SAINT-EUVERTE D'ORLÉANS.

« L'église de Saint-Euverte d'Orléans fut construite au XIIIe siècle, sur les ruines d'une chapelle dédiée à la Vierge, sous le vocable de *Notre-Dame du Mont*, dont des fouilles récentes ont mis à jour les fondations dans l'intérieur même de l'église.

« Après plusieurs dévastations successives en 1359, 1428 et 1567, cet édifice, qui a toujours été restauré avec intelligence, conserve encore, à part quelques anomalies de style, son caractère primitif dans l'ensemble, et offre, à l'intérieur surtout, un aspect grandiose et monumental.

(1) V. ci-dessus, p. 257.

« En 1793, l'église de Saint-Euverte fut traitée comme les autres églises ; après le pillage, on la convertit en fabrique de salpêtre, puis en magasin. Au bout de trente ans, ce monument fut attribué à la fabrique de la cathédrale qui, ne pouvant, par ses propres ressources, le restaurer suffisamment pour le rendre au culte, obtint, en 1852, du conseil municipal, l'autorisation de le vendre au supérieur général des Pères de la Miséricorde, établi depuis 1837 dans les bâtiments de l'ancienne abbaye.

« Le dimanche 22 février 1857, une assemblée brillante, nombreuse et recueillie remplissait l'église de Saint-Euverte, dont le sol effondré, les murailles couvertes de poussière, les fenêtres à demi-murées et les voûtes dégradées, offraient encore le spectacle d'un triste et complet délabrement.

« Tous les hauts fonctionnaires, toutes les notabilités de la ville étaient venus avec empressement pour assister à la cérémonie de la réouverture et de la bénédiction de cette église. Des places avaient été réservées à la Société archéologique de l'Orléanais.

« A midi, après la célébration de la messe qui fut dite sur un autel improvisé et splendidement décoré pour la circonstance, Mgr l'Évêque d'Orléans adressa à l'assemblée un éloquent discours dans lequel il présenta la restauration de l'église de Saint-Euverte comme une œuvre de foi et une œuvre d'honneur, surtout d'honneur orléanais ; puis, abordant les plus hautes considérations, Mgr Dupanloup fit voir que ce monument rappelait les trois grandes choses qui commandent ici-bas le respect aux âmes élevées : la vertu, l'antiquité, le génie : la vertu portée jusqu'à la sainteté dans la personne de saint Euverte ; l'antiquité dans l'aspect de ces murs qui, encore debout après tant de siècles, attestent, comme toutes les choses conservées des anciens âges, un triomphe de l'homme sur le temps qui l'emporte ; le génie en ce lieu, c'est la pensée sublime d'Étienne de Tournay, qu'il conviendrait mieux d'appeler Étienne d'Orléans, sa ville natale, pensée qui fit jaillir du sol, au XIIIe siècle, ce monument que la piété orléanaise voudra magnifiquement et promptement réparer, parce qu'elle a compris qu'il n'est pas bon de laisser plus longtemps, sous le regard de Dieu et du peuple, ces ruines sacrées.

« Le discours de Mgr l'Evêque a été suivi d'une quête. Une asso-

ciation de dames patronesses s'est formée pour recueillir les souscriptions. Une commission choisie en presque totalité dans le sein de la Société archéologique est chargée de diriger les travaux de restauration. Elle se compose de Mgr l'Évêque d'Orléans, président d'honneur ; du R. P. Levasseur, supérieur général des Pères de la Miséricorde ; et de MM. l'abbé Desnoyers, vice-président ; l'abbé de Torquat, secrétaire; Chollet, trésorier ; du R. P. Cadiergues, supérieur de la maison de Saint-Euverte ; et de MM. Ch. Lenormand, de l'Institut ; l'abbé Clesse, Clouet, Collin, l'abbé Desbrosses, Dupuis, de Langalerie, Laurand, P. Lenormand, Mantellier, Nouel de Buzonnière, l'abbé Rocher, de Vassal. Tout fait pressentir la restauration prochaine et complète de ce monument religieux, auquel se rattachent tant de souvenirs historiques. »

Séance du 13 mars 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. l'abbé Cosson lit un travail sur la découverte d'un souterrain de l'époque romaine faite dans la commune de Courtempierre. Cette notice est renvoyée à la commission des publications.

— M. de Buzonnière donne verbalement à la Société connaissance de la première réunion de la commission chargée de la restauration de l'église de Saint-Euverte d'Orléans, et il annonce que l'on doit, dans un très-bref délai, se mettre à l'œuvre.

— M. le Président propose d'insérer au *Bulletin* le prospectus de la Société des monuments historiques d'Orléans (1). La Société adopte cette proposition.

SOCIÉTÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ORLÉANS.

« Partout en France, depuis quelques années, les monuments qui nous ont été légués par nos pères sont devenus l'objet de l'attention et de l'affection publiques. On met aujourd'hui à les conserver et à les protéger, autant de soin qu'on semblait mettre naguère d'empressement à les détruire. Le gouvernement a donné

(1) V. ci-dessus, p. 255.

l'exemple, et grâce à lui, nos magnifiques cathédrales ont été sauvées. Les villes ont pris part à cet élan; et parmi tant de monuments rendus par elles à leur ancienne splendeur, le palais de justice de Rouen, l'hôtel de ville d'Orléans témoignent hautement de l'ère nouvelle ou nous sommes entrés.

« Ce n'est pas encore assez; le gouvernement et les villes ne peuvent suffire à tout : il existe, particulièrement dans l'architecture civile, des constructions curieuses qui attestent le goût le plus exquis, le sentiment de l'art le plus pur. Ne recevant aucune protection publique, elles restent entre les mains des particuliers, et chaque jour les voit se dégrader, s'écrouler et disparaître.

« Parmi les cités que la renaissance a dotées de ses gracieux caprices, la ville d'Orléans est l'une des plus riches. Les maisons d'Orléans sont célèbres (1) ; précieux échantillons de l'architecture d'un autre âge, elles ont été rattachées par la croyance populaire à des noms historiques et se recommandent ainsi, à double titre, à notre intérêt et à notre admiration.

« Ce serait donc une œuvre vraiment nationale que de veiller à la conservation de monuments contre lesquels conspirent tant de causes de destruction. Nous voyons tous les jours les ravages causés, ici par l'incurie, là par le mauvais goût, ailleurs par les habitudes modernes. Combien de fois le badigeon, les grattages, l'agrandissement des ouvertures n'ont-ils pas défiguré de charmantes façades, dégradé ou détruit des cintres, des meneaux chargés des sculptures les plus délicates?

« Le mal fait des progrès, et si on n'y apporte promptement remède, plus rien ne restera des élégantes demeures de nos pères.

« Les amis des arts s'en préoccupent ; ils ne feront pas en vain appel à ceux qui aiment leur ville et s'intéressent à tout ce qui peut ajouter à son éclat.

(1) Ces maisons ont été dessinées il y a plusieurs années par un architecte du gouvernement, M. L. Vaudoyer. Les cartons de cet artiste, qui appartiennent aux archives du ministère d'État, ont figuré à l'Exposition universelle ; ils seront compris dans l'importante publication que le Ministre vient de commencer. Elles font partie de l'album lithographique de M. Pensée, sur les monuments civils et religieux d'Orléans.

« Demander à l'esprit d'association ce qu'on ne peut solliciter directement, ni du gouvernement, ni de l'administration municipale : voilà le plan qu'on se propose ; déjà il a obtenu de nombreux suffrages ; ses auteurs ont pensé qu'un appel fait à l'amour des Orléanais pour Orléans serait entendu, et que leurs concitoyens consentiraient à se réunir à eux, dans le but de sauver des monuments dont la ruine serait à jamais regrettable ; ils ont arrêté les bases d'une Société qu'il importe de constituer sans délai.

« Une occasion se présente : l'une des plus charmantes maisons d'Orléans est en ce moment à vendre, celle de la rue du Tabour, connue sous le nom de Maison d'Agnès Sorel, remarquable par l'élégance de sa façade, ses galeries, son escalier et le luxe de son ornementation. Dans quelles mains tombera-t-elle? dans quel intérêt sera-t-elle achetée? à quels besoins ne court-elle pas le risque d'être appropriée? ses riches broderies ne seront-elles pas sacrifiées à la nécessité d'agrandir un magasin, de faire des distributions nouvelles ? C'est à ces périls qu'il s'agit de l'arracher pour la confier à une conservation éclairée.

« Tel est l'acte par lequel nous demandons à commencer l'œuvre que nous voulons fonder. Il est de nature à faire bien ressortir l'utilité de l'entreprise.

« Les immeubles achetés par la Société seront loués par elle, mais à des conditions, avec des précautions et sous une surveillance qui en garantiront la conservation ; ils seront aussi, suivant les ressources, l'objet de restaurations. L'extrait des statuts fera, du reste, connaître plus en détail les opérations et l'organisation de la Société.

« Voilà la pensée dont nous sommes les interprètes ; nous réclamons avec confiance pour sa réalisation le concours des Orléanais. Tous ceux qui aiment les arts, tous ceux qui veulent conserver à leur ville les monuments dont elle est justement fière, nous viendront en aide.

« *Orléans, le 10 avril 1857.*

« Dupuis, de Buzonnière, Mantellier, l'abbé de
« Torquat, Lenormant (Paul), Robert de Massy,
« Ploix, Moreau-Amy. »

Extrait de l'acte de Société reçu par Me MOREAU-AMY, *Notaire à Orléans, le 17 juin 1856.*

Article 1er. Une Société civile est établie entre les comparants et les personnes qui adhéreront aux présents statuts, sous le titre de *Société des Monuments historiques d'Orléans.*

Art. 2. Elle a pour objet exclusif l'acquisition, l'entretien et la restauration des monuments, édifices et maisons de la ville d'Orléans qui, sous le rapport de l'archéologie, de l'histoire et de l'art, méritent d'être conservés.

Art. 3. Le siége de la Société est établi à Orléans.

Art. 4. Sa durée est nécessairement illimitée, et par dérogation aux articles 1865 et 1869 du Code Napoléon, il est formellement interdit aux sociétaires de demander, dans quelque cas et sous quelque prétexte que ce soit, la dissolution de la Société ou le partage de l'actif social. Le sociétaire qui voudrait se retirer de l'association aura, pour y parvenir, la voie de la cession de ses actions, cession qu'il fera aux prix et conditions et à telle personne que bon lui semblera.

Art. 5. Le capital social est fixé à 50,000 francs, divisé en 500 actions de 100 francs chacune.

Il pourra être, par décision de l'assemblée générale, augmenté jusqu'à concurrence de cinquante autres mille francs par l'émission d'actions nouvelles aussi de cent francs chacune.

Art. 6. La Société sera constituée dès que le montant des actions souscrites aura atteint le chiffre de 30,000 fr., ce qui sera constaté par un acte en suite du présent.

Art. 7. Le montant des actions souscrites sera soldé en deux versements de 50 fr. chacun : le premier versement aura lieu pour les souscripteurs originaires aussitôt après la constitution de la Société, et pour les autres au moment de leur adhésion ; le second versement aura lieu un an après le premier.

Art. 8. Les actions sont nominatives....

Art. 9. Elles sont transmissibles....

Art. 10. Le Conseil d'administration détermine, à l'expiration de

chaque année, le taux de l'intérêt des actions pour l'année écoulée, sans que, dans aucun cas, cet intérêt puisse excéder 3 p. 0/0.

Art. 11. Les actions ne peuvent être fractionnées. Si par un fait quelconque, une action devient la propriété de plusieurs personnes, elles devront s'entendre pour désigner un seul titulaire.

Art. 12. L'avoir de chaque sociétaire dans l'association étant représenté par les actions dont il est propriétaire, ces actions sont la seule chose cessible ou transmissible par lui ou saisissable contre lui, la Société ne pouvant ni ne devant jamais être atteinte ou troublée dans son actif ou dans son administration par les évènements qui frapperaient l'actionnaire dans son existence ou sa fortune.

D'un autre côté, chaque sociétaire n'est dans aucun cas engagé au-delà du montant de ses actions, et il n'existe aucune solidarité entre les sociétaires.

Art. 13. L'actif de la Société se compose :

1° Du capital social ou des immeubles achetés qui le représentent en tout ou en partie ;

2° Des subventions qui pourront être accordées par l'État, par le département du Loiret et par la ville d'Orléans ;

3° Des dons qui pourront être faits à la Société ;

4° Des sommes qui seront capitalisées sur les revenus.

Les revenus annuels consistent eux-mêmes dans les loyers des immeubles acquis et dans les intérêts des capitaux.

D'une autre part, les charges de la Société se composeront :

1° Du prix et des frais d'acquisition des immeubles ;

2° Des dépenses d'entretien et de restauration de ces immeubles ;

3° Des frais d'administration ;

4° Et de l'intérêt annuel des actions.

Art. 16. La Société est administrée gratuitement par un conseil composé de douze membres choisis parmi les sociétaires.

Art. 19. Le Conseil d'administration détermine quels sont les immeubles qui méritent d'être achetés. Il décide les restaurations à faire, désigne les artistes qui en sont chargés, signe les traités et les marchés.

Il passe les baux, place les capitaux, etc., etc.

Art. 21. En aucun cas, et pour aucun motif, il ne peut, dans les dépenses, excéder les valeurs mobilières de la Société.

Art. 22. Il ne doit conserver en caisse les fonds appartenant à la Société, que jusqu'à concurrence d'une somme de 2,000 fr., l'excédant devant être versé chez le banquier de la Société.

Art. 23. Il rend compte tous les ans, en assemblée générale, des résultats de sa gestion et de la situation de la Société.

Art. 32. Jusqu'à la constitution définitive de la Société, les associés fondateurs rempliront provisoirement les fonctions d'administrateurs. Ils rendront compte à la première assemblée générale qui sera convoquée immédiatement après la constitution définitive de la Société.

Art. 33. Dans le cas où la Société ne serait pas définitivement constituée d'ici au 1er janvier 1858, le projet d'association restera sans effet. Le présent acte sera considéré comme non avenu; par suite, les souscriptions qui auront été recueillies jusque là resteront sans objet, et les fonds qui auraient été versés seront restitués aux souscripteurs.

Séance du 27 mars 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président rappelle une lettre de M. de Caumont, qui invite la Société à se faire représenter au congrès des *Délégués des Sociétés savantes,* qui doit se réunir à Paris dans la semaine de Pâques. La Société délègue MM. Dupuis et Mantellier.

— M. Dupuis donne avis à la Société que sur un mur de l'Entrepôt d'Orléans, près du boulevart des Anges, on lit sur une pierre cette inscription : *Ici est le cimetière de N.-D. de Recouvrance, 1777.* Des recherches seront faites à ce sujet.

— M. Mantellier fait connaître à la Société que la façade en bois d'une maison qui s'élevait à Orléans, rue Sainte-Catherine, a été transportée dans un magasin du Musée. La Société possède un dessin de cette façade, par M. Clouet, offert au nom de la Société de MM. les Architectes, et M. Dupuis une gracieuse aquarelle de M. Chouppe.

— M. Lenormand lit un rapport sur le travail de M. Pillon, intitulé : *Courte étude sur les modes archéologiques en France* (1). Sur les conclusions de ce rapport, la commission décide que le travail de M. Pillon sera inséré au *Bulletin*.

COURTE ÉTUDE SUR LES MODES ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE.

HUMBLE REQUÊTE EN FAVEUR DES VIEUX ARBRES.

(22 août 1856.)

« Messieurs,

« Si je paraissais au milieu de vous pour y développer une idée préconçue ; si j'apportais dans votre sein un ouvrage utile, une découverte sous le manteau, un gros mémoire sous le bras, j'userais bravement du droit de parler ou de lire à mon tour, de faire feu à mon rang. Mais me voilà sans bagage et sans armes, n'éprouvant qu'un besoin à peine justifié par une longue absence, celui d'arriver, dans une causerie intime, à quelques familiarités archéologiques ; et cependant, Messieurs, comme tout campagnard en haut lieu, je me sens pris devant vous d'une timidité rustique et de je ne sais quelle gaucherie suburbaine. J'avais pensé d'abord à présenter dans tout son jour le singulier reflet de la couleur du moyen âge sur les formes artistiques de notre époque, cette imitation sans fin ni trève, ce besoin continuel de regarder en arrière, cette abnégation absolue de toute originalité, cette loi bizarre qui met dans nos mains toutes les subtilités, toute l'adresse, tous les merveilleux outils inventés par la science moderne, et qui nous condamne à ne faire que du vieux, et du *vieux neuf* encore ! J'ai craint de trop m'ébattre dans cette carrière, et d'y trouver tant de sujets d'amusement et d'étude, qu'il m'eût fallu remplir avec des pages un canevas léger bon à broder avec des lignes. « C'est votre faute, à vous « autres archéologues, me disait vertement, à ce sujet, un champion « de l'art à venir ; à force d'éloges prodigués aux formes du passé, « vous endormez, vous vieillissez, vous énervez toute virilité dans

(1) V. ci-dessus, p. 238.

« les œuvres du temps présent. En peinture, en sculpture, en archi-
« tecture surtout, vous êtes rétrogrades et caduques. Vantez-vous
« donc de vos bienfaits ! » Sans être un bienfaiteur, j'essayai de répondre à cet adversaire plein d'emportement, et de lui faire sentir qu'on ne doit jamais pousser l'espérance jusqu'à la colère, pas plus que nous ne creusons dans le passé jusqu'au regret. Paisibles ordonnateurs, nomenclateurs fidèles, nous n'avons qu'un but : mettre chaque débris à sa place, chaque type sous sa date, autant que possible chaque œuvre sous le nom de son auteur, comme chaque image de saint sous celui de son patron. Voilà comme on bâtissait, comme on sculptait, comme on peignait en tel temps. Est-ce bien? Ceci n'est point de notre ressort, mais touche à la philosophie de l'art. L'érudit vient produire avec naïveté un acte politique, un diplôme, un titre, une ordonnance. Il en discute la vraisemblance; il en affirme l'autorité. Mais est-ce bon? est-ce juste? est-ce honorable? Rien de tout cela ne regarde l'érudit. Il témoigne; il ne juge pas, et dirait volontiers : « Pour le savoir, allez « chez l'historien, mon confrère. » C'est comme si, en recevant des mains de l'antiquaire un vieux fauteuil, on allait lui demander s'il est commode; l'antiquaire répondrait : « Asseyez-vous. » J'insiste sur ce point, Messieurs, pour vous prouver combien il est injuste de rendre les sociétés archéologiques en général, et les antiquaires en particulier, responsables de velléités et d'engouements venus au monde avant que nous ne fussions réunis, et grandissant jusqu'à la manie sous la direction de gens qui se gardent bien de nous imiter, et surtout de nous lire. Qu'avons-nous de commun, bon Dieu! avec les étagères, avec les dressoirs, avec les salons, chambres, cabinets, boudoirs, oratoires, réunis souvent dans une seule maison, sous toutes les invocations de style, et au grand détriment de l'équilibre historique? Ah! Messieurs, s'il nous arrive d'en créer, d'en ordonner, d'en meubler surtout, ayons le bon esprit d'en rire comme d'une concession amusante à la mode, comme d'un moyen de plaire à beaucoup de monde. N'allons pas prendre au sérieux ces *vieux chênes* qui craquent au bout de l'an, ces dorures malsaines qui noircissent en quelques mois, ces cuirs de Cordoue qui déchirent au dégel, ces armures de carton, ces glaives de fonte, ces casques d'étain, toutes ces richesses à bon marché, tout ce clinquant,

tous ces prétendus trompe-l'œil qui faussent le goût et tendent à le détruire. Les curiosités des temps passés, réunies avec choix sous la main savante du véritable connaisseur, formeront toujours de délicieux cabinets d'étude ; l'artiste y pénétrera avec recueillement, bonheur et profit. Le reste est une affaire de tapissier, et comme les mots suffisent aux choses, et souvent même les dépassent dans leur trivialité, on ne veut plus de confort sans cachet ; et pourtant, si j'osais employer cette dernière expression, je dirais que c'est à peu près là tout ce qui manque à nos prodigieux sculpteurs en bois, par exemple. Ils arrivent à faire des feuilles, des mousses, des plumes, du duvet, jusqu'à la rose, sans oublier son épine. Que leur faut-il donc encore? Un rien, une forme, une disposition, quelque chose comme une idée, le *cachet*. Quand ils veulent l'avoir, il faut qu'ils aillent l'emprunter aux devanciers. Voilà ce que nous autres, gens d'archéologie, nous répéterons à satiété, jusqu'à ce qu'on ait vu naître quelque galbe enchanteur, quelque harmonie nouvelle, je ne sais quelle expression dont la main de Dieu revêt toujours la pensée de l'homme dès qu'elle se dégage de la matière, et plane libre et radieuse. Puisque je suis engagé devant vous, Messieurs, dans une véritable question de modes, voulez-vous me permettre de continuer et de vous dire que le style moyen âge fuit à toute voile et que l'antique prétend bien reprendre la place vacante. Déjà quelques tentatives audacieuses furent faites il y a quelques années. Un homme de verve et de talent, M. Gigoux, exposa sa Cléopâtre essayant des poisons sur des esclaves, et l'on revit la toge et le nu sans trop d'horreur. Hier encore, le grand tableau de l'orgie romaine est venu briser une seconde fois la glace et étaler aux yeux ses lascives guirlandes et ses groupes de convives succombant à l'ivresse. Le chaste moyen âge est né sous une autre loi ; la pudeur n'a jamais à rougir devant lui. Mais toutes ces scènes théâtrales ne sont pas encore dans le goût du jour, ce ne seront pas elles qui rappelleront l'art païen, pas plus que les peintures de nos absides et des frises de nos églises modernes ne ramèneront les formes austères du christianisme primitif.

« En fait d'art, rien ne s'impose. Voyez Louis XIV et son dédain pour les pauvres peintres flamands et hollandais ! Lui qui n'a jamais su ce que c'était que la nature, pouvait-il comprendre ce qu'il leur

a fallu de talent, de courage, de patience et d'inaltérable sérénité pour la rendre fidèlement, cette nature, au milieu des guerres civiles, des discordes religieuses, de l'oppression espagnole, des invasions de la France et des avanies de toute espèce exercées par les gens de guerre ; lui qui voyait MM. Mansard, Bouchardon et Lenôtre, s'incliner avec toute la cour devant un de ces beaux plafonds tracés par Lebrun, aurait-il jamais pu croire que tous ces Apollons, ces Hercules, ces Neptunes ne vaudraient pas un jour, au jugement de l'Europe entière, un seul de ces magots qu'il couvrait de son mépris ; que toutes ces pompeuses figures ne pourraient jamais soutenir concurrence avec des gueux de taverne peints par Brawr ou Téniers, avec quelque bonne femme dont Mieris ou Gérard-Dow auraient compté les rides, avec quelque vieil apothicaire de Metzu ? « Si l'art n'est pas M. Lebrun, l'État n'est donc pas moi ; » tel eût été certainement le fond de la pensée du grand roi. Mais l'art est comme l'histoire : il remet tout à sa place et sait couronner à son heure le caractère et le talent dans Lesueur comme dans le Puget ; on le voit même, lorsqu'il a été trop longtemps comprimé, s'enfuir comme un écolier en vacances. Louis XIV vient à peine de fermer les yeux, que la peinture française s'échappe en arlequinades, grimpe dans les panneaux, va se nicher au-dessus des portes, y commet les plus gracieuses indécences et menace même de s'envoler je ne sais où, lorsque le grand David vient la saisir au passage et lui rogner les ailes. Encore quelques jours, et M. David aura reconquis la mode :

La Mode a des retours à nul autre pareils.

« Oui, Messieurs, nous allons redevenir Sabins, Romains, peut-être même Grecs de Constantinople, mais avant tout il faut commencer par être Étrusque ou Razène, c'est dans l'ordre, et nous y arriverons par une suite de petites scènes bucoliques tracées de main de maître par MM. Ramond et Gérôme. Je trouve même tout naturel qu'avant d'exhiber de nouveau la tunique et la toge, on nous montre quelques petits consuls en nourrice et quelques sénateurs en brassières.

« Suivez pas à pas la marche de l'art moderne, et vous verrez, Messieurs, qu'on se lasse assez vite des froids pastiches du passé. Sous la Restauration, on ne rêvait qu'ogives, que scènes chevale-

resques à l'ombre des tourelles, et l'un des plus beaux génies de la France, puisant dans ses poétiques souvenirs pour se créer une retraite digne de lui, ne laissait dans la Vallée-aux-Loups qu'un manoir sans style et sans goût. On rencontre encore quelques meubles étranges, tristes essais de cette grande époque où l'on étudiait avec ferveur le passé, sans avoir découvert encore la pureté de ses types et l'ordonnance séculaire de ses monuments.

« La donation nationale du château de François Ier au fils de France, et, plus tard, d'habiles restaurations achevées dans les demeures royales sous une auguste et savante direction, mirent en lumière les merveilles de la renaissance. Ses constructions, ses meubles, plus à la portée de nos mœurs bourgeoises, furent copiés et recopiés avec fureur. On vit sortir de terre une foule de petits châteaux apocryphes et par contrefaçon timbrés d'une salamandre. Les bahuts sculptés, les grands dressoirs, les verroteries de Venise, les faïences de Palissy n'eurent plus de prix, et de guerre lasse, après avoir pillé les Valois, on retomba sur les Bourbons. On ouvrit successivement des salons Louis XIII et Louis XIV, avant de comprendre que la délicatesse des petites maisons de Louis XV étaient en parfaite harmonie avec le confortable du jour; qu'on trouvait là un *laisser-aller*, un libertinage de l'art, une souplesse, une élasticité de formes se prêtant merveilleusement à toutes les exigences, à toutes les grandeurs, mieux encore à toutes les petitesses. Les grands seigneurs, en se faisant bourgeois, avaient laissé un modèle charmant à tous les bourgeois qui veulent se faire grands seigneurs. Point de sévérité d'aspect, point de dignité fatigante, aucune gêne dans ces délicieuses fantaisies, qui, pour ne rien omettre de ce qui donne à sourire, admettaient le genre chinois. De là, Messieurs, le triomphe absolu de la rocaille, des guéridons, des étagères, des nœuds Pompadour, et de la nombreuse famille des magots et des potiches. Mais comme je le disais, on se lasse de tout en France; on avait bien dit à Athènes : Assez de Périclès! on commence à dire à Paris : Assez de régence et de Louis XV! Consultez aujourd'hui tous les décorateurs, ils vous diront qu'on en est au genre Louis XVI. C'est à qui veut un salon, une salle à manger, un cabinet Louis XVI; seulement le mot de boudoir est rayé, le respect du malheur et la convenance l'exigent. Vous voyez, Messieurs, que

nous n'avons plus qu'une marche à descendre pour être en pleine école de David ; la descendra-t-on ? je le crois. Toutes ces évolutions ont leur intérêt et prêtent plus qu'on ne pense à l'étude, car elles laissent place souvent à la tristesse. Si vos consciencieuses recherches ont évité les anachronismes et plusieurs fautes de goût dans toutes ces imitations du passé, c'est déjà quelque fruit pour vos labeurs ; mais ce n'est point là qu'il faut chercher l'œuvre des sociétés archéologiques : on trouve ailleurs à mesurer leur influence et, j'ose le dire, à apprécier leurs bienfaits. Il suffit pour cela de se mettre en route comme tout le monde, dans cette saison où, par bienséance, on n'osera bientôt plus rester chez soi, car aujourd'hui le wagon hérite pleinement du manoir. Le touriste le plus émoussé ne tardera pas à reconnaître, et même sans *Guide du Voyageur*, que dans nos bourgs et dans nos campagnes, les églises secouent leurs vieux badigeons nankin, chocolat, lilas ou gris de souris et tous les tons faux qui les enveloppaient depuis bientôt deux siècles ; que sur leurs saintes murailles quelques peintures enfouies revoient le jour ; que les enfants ont à peu près perdu la déplorable habitude de briser à coups de fronde et les vitraux et les sculptures, et qu'enfin un certain respect et comme un mystérieux regret environnent les restes mutilés du passé. On rencontre chemin faisant mainte petite ville dont les habitants ne souffriraient pas qu'on enlevât une pierre au vieux donjon sur lequel se sont rués leurs pères. Ils vous conduisent pieusement au moustier revêtu de lierre ; ils montrent avec orgueil des pans de murs noircis, leur ancienne porte communale, la croix gothique du carrefour, l'inscription déchiffrée par Monsieur le membre résidant ou non résidant de la Société archéologique du chef-lieu. Ces braves gens ne sont pas sans comprendre que, grâce à ces débris maintenus debout par nos soins, ils sont encore comptés pour quelque chose par la curiosité publique, et voilà pourquoi on les trouve disposés à s'exagérer l'importance de leurs monuments écornés. Cet esprit de conservation, cet amour des œuvres de nos aïeux, ces soins vigilants pour la vieille église du village, pour les saintes tombes, pour ce clocher qui sonne la naissance et la mort, sont de très-bon augure. C'est le pieux sentiment de la patrie qui se réveille, c'est la voix de la reconnaissance et du dévoûment, car tout bon fils est bon citoyen. Ah ! c'est ici, Messieurs,

que nous revendiquons fièrement notre œuvre, c'est là que nous voyons s'étendre comme une ombre salutaire ce que nous osons appeler l'influence de nos sociétés archéologiques. Chaque jour cette influence pénètre dans les masses, chaque jour elle éteint un vieux ferment de haine, chaque jour elle offre une garantie aux saines doctrines, aux traditions de bienveillance, aux sentiments du devoir, aux habitudes de respect.

« Sera-t-il convenable, Messieurs, de terminer ce petit écrit par quelques lignes de doléances, et d'invoquer votre appui pour ces vieux monuments que l'homme ne doit qu'à la nature et qu'il renverse aujourd'hui sans pitié ; je veux parler des arbres séculaires, de ces témoins des anciens âges, qui partout où on les rencontre encore sont l'ornement de la contrée. La chaumine au pied d'un vieux chêne est tout un poétique tableau ; sans arbres, les plus beaux palais élèvent tristement leurs murailles froides et nues. Voilà les chemins de fer qui dévorent les forêts, suivant l'éternelle et implacable guerre du niveau contre tout ce qui s'élève ; et, de fait, on sentira bientôt la nécessité d'aller vite en traversant un pays, qui, si l'on n'y met ordre, n'offrira plus que de maigres taillis, des acacias en coupe réglée pour soutenir les vignes, d'ennuyeux peupliers au bord des eaux, et sur la hauteur, des pins en gemmage. Les anciens, et certains grands peuples modernes, n'ont rien négligé de ce qui donne la beauté au sol de la patrie ; c'est là leur gloire. Ils ont eu pour les arbres une vénération touchante ; aussi point de temple antique sans le *lucus* ou le bois sacré. Les anglais, nos voisins, comprennent l'utile au moins aussi bien que nous : suivez leurs voies de fer, glissez sur leur sol : vous verrez s'élever au loin, je ne dis pas seulement dans les parcs et près des demeures féodales, mais au-dessus des plus minces villages, les plus grands et les plus beaux arbres que l'on puisse rêver. Qui croirait maintenant, qui croirait chez nous que nous sommes les Gaulois, les enfants du gui, et que nous avons eu les druides pour maîtres? Ce sont les paysagistes en corps, qui, à force de supplications adressées aux nombreux gouvernements de la France, ont obtenu qu'on leur laissât intact un coin de la forêt de Fontainebleau. Aussi, vous les voyez tous faire le même hêtre et le même chêne ; ils n'ont pas à choisir, les malheureux ! tout le reste est ébranché par les

Eaux et Forêts. Ce que les paysagistes ont obtenu là-bas, les sociétés archéologiques ne pourraient-elles pas l'obtenir ailleurs en unissant leurs vœux à ceux de Messieurs les membres du Conseil général et en demandant sûreté et protection pour quelques centenaires de nos bois, qu'on laisserait vieillir en paix sous le titre de monuments publics? Qu'il me soit permis de vous faire à ce sujet un petit récit de nature à appuyer ma requête. Comme on ne doit jamais parler de soi, je vous dirai qu'il y a quatre ans à pareille époque, et la moisson faite, un voyageur qui revenait à pied de la Poissonnière, la maison chérie de notre vieux Ronsard, dans le bas Vendômois, traversa la forêt de Gatines, en se dirigeant sur le château de Rocantu, situé au bas du val de Ternay. Il vit de loin un objet bizarre présentant l'aspect d'un vieux tapis suspendu à d'épais branchages : c'était un arbre immense chargé de petits morceaux d'étoffes de toutes les couleurs, et si vieux qu'il portait plus de ces lambeaux que de feuilles. Ce doyen du paysage s'inclinait vers le bord d'une petite fontaine, et couvrait de ses rameaux une statuette de la Vierge, une véritable madone; près d'elle, un vieillard à demi courbé, tête et jambes nues, se tenait à genoux et égrenait son chapelet. C'était un bon Breton des environs de Vannes, à la longue veste de toile, aux larges braies. Dès qu'il eut fini ses prières, il tira gravement d'un petit paquet gisant à côté de son bâton et d'un large chapeau, deux petites coiffes d'enfant, les trempa et les retrempa dans l'eau de la fontaine, en suspendit une avec soin aux branches du chêne et replaça l'autre dans son sac, après quoi il remit froidement sa chaussure, boutonna ses guêtres, s'agenouilla de nouveau, puis se relevant sur un signe de croix, reprit chapeau, sac et bâton, et gagna assez lestement le bas pays. Le voyageur put se croire un instant au XVe siècle, en saint temps de pèlerinage, alors que Rocantu montrait la face sombre et bardée de fer d'une vieille *manse* féodale. Il se demanda quelle mystérieuse tradition de famille pouvait appeler de si loin une neuvaine bretonne. Ce vieil arbre correspondait sans doute jadis avec bien d'autres aussi renommés dans la contrée ; il jalonnait ce chemin de la foi suivi par un vieil aïeul parti pour rendre la santé à un petit enfant malade, et la reportant gaîment avec l'espérance au fond de son escarcelle.

« Cet arbre consacré par des prières et par des larmes, est de-

venu presque un autel; si on venait jamais à l'abattre, que de cœurs seraient brisés !

« Quelle chapelle isolée de la mère de Dieu, quel vieil hermitage pourrait inspirer au moraliste, au chrétien, à l'antiquaire, un plus tendre intérêt ! Les arbres ne sont-ils pas d'ailleurs le plus beau de tous les monuments, et la main toute-puissante ne met-elle pas cent ans au moins à les élever dans toute leur majestueuse grandeur? Nos aïeux se découvraient à Vincennes devant l'arbre de saint Louis, et au point de vue historique, les trois poiriers d'Ivry valent le chêne royal de Charles II. L'orme était l'arbre féodal par excellence : la justice seigneuriale se rendait souvent sous son ombre ; il était cher aux Médicis, et notre duchesse d'Orléans, Catherine, en avait semé nos remparts. Que de bonnes choses à dire sur les vieux arbres et sur le vandalisme sauvage qui les détruit en tous lieux ! Mieux vaut encore les placer, à titre de monuments, sous votre diligente tutelle, vos sollicitations, vos recommandations, si puissantes auprès des gens de bien, pourront du moins en sauver quelques-uns. C'est la requête d'un bien chétif amateur de paysage et d'antiquités; mais on assure que la prière du pauvre est toujours la meilleure. »

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de 1857.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. V. — *Recherches historiques sur les comtes de Beaumont-sur-Oise, du XIe au XIIIe siècle, avec une carte du comté*, par Douet-d'Arc.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, n° 4, 1856.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1857, n° 1.

Anvers. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XIV, 1re liv.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 3e série, t. Ier.

— *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 13, 4e liv.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 2, décembre 1856, in-8°, p. 25 à 60.

Langres. — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 9, in-4°, p. 195 à 210, avec gravures.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. VI.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 27e année, 1855-56.

Nancy. — *Bulletin de la Société archéologique de Lorraine*.

Paris. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° 22, décembre 1856.

— *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

— *Revue de l'Art chrétien*. (Echange.) 1re, 2e, 3e liv., janvier, février, mars 1857.

Saint-Omer. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 19e et 20e livraison, 1856, août, septembre, octobre, novembre, décembre.

II. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Voyage au Soudan Oriental, par Tremaux, liv. de 11 à 24.

Encyclopédie d'architecture, journal mensuel, par Caillat et Lance, 3e et 4e années, 2e vol., in-4°.

Le Plutarque français, 6 vol. in-8°, avec gravures.

Cours de littérature, par M. de Lamartine, 6 mois.

Tableau de l'Europe orientale, par Kubaltko, 1 vol., 1854.

Mœurs de l'Inde, par Dubois, 2 vol., 1825.

Études sur les Beaux-Arts, par de Mercey, 2 vol., 1855.

Les Beaux-Arts en Europe, par Théophile Gauthier, 1 vol., 1855.

Recherches sur Lantara, par B. de la Chavignerie, 1 vol., 1852.

III. — HOMMAGE DES AUTEURS ET ÉDITEURS.

M. Bascel (Gustave). — *Le Trésor de Pau* (archives du château de Henri IV), in-8°, avec planches, 1852.

M. l'abbé Corblet (Jules), président de la Société des Antiquaires de Picardie. — *Notice historique sur le culte de Saint-Médard*, lue au Congrès archéologique de Noyon.

M. Boucher de Perthes. — *Du vrai dans les mœurs et les caractères. Les masques*, in-8°, 46 pages.

M. Cordoën, procureur général à Orléans. — *Discours prononcé à l'audience de rentrée*, le 3 novembre 1854.

M. Dupuis. — *Poésies de Charles Grivot*, de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), Orléans, A. Jacob, 1857, in-18, 372 pag.

M. Huot (Paul), procureur impérial à Ussel. — *Les archives municipales de la ville d'Ussel*, études historiques et juridiques sur les anciennes chartes, etc., in-4°, Ussel, 1856, 124 pag.

M. Lefèvre.— *Dictionnaire géographique des communes, hameaux, etc., du département d'Eure-et-Loir*, in-12. Chartres, 1856.

M. de Martonne, archiviste du département. — *Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher.*

M. d'Otreppe de Bouvette. — *Abnégation et dévoûment*, hommage au conseil d'administration de la Société libre d'émulation de Liége.

M. le Préfet du Loiret. — *Conseil général du Loiret*, session ordinaire de 1856, procès-verbal, Orléans, in-8°, 262 pag., 1856.

M. le Préfet de Loir-et-Cher. — *Conseil général de Loir-et-Cher*, session de 1856, rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations.

M. Hubert. — *L'histoire naturelle éclaircie dans l'une de ses parties principales, l'ornithologie*, ou *Traité des oiseaux*, par M. Salerne, docteur en médecine à Orléans, Paris, in-4°, 1767.

Objets offerts à la Société au cours du premier trimestre de 1857.

PLANS ET DESSINS.

Au nom de la Société des architectes d'Orléans :

Plans des églises de : Saint-Euverte d'Orléans, Tournoisis, Ligny-

le-Ribault, Chécy, Saran, Saint-Martin-d'Abbat, Vieilles-Maisons, Gy-les-Nonains, Sainte-Geneviève-des-Bois, Montbouis, Sceaux, Chevannes, Sermaises, Puiseaux, Guigneville, Givraine, Sully, Gien, Bray, Les Bordes, Autry, par M. Clouet, architecte.

Dessin à la plume d'une maison de la fin du XVe siècle, rue Sainte-Catherine, aujourd'hui démolie, par M. Clouet, architecte.

Plan de l'ancien Hôtel-Dieu, par M. Thuillier, architecte :

ESTAMPE.

Par M. Pelletier :

Saint-Laumer. — Gravure par Picault de Blois, XVIIIe siècle.

MONNAIES ET MÉDAILLE.

Par M. de Martonne :

Deux blancs de Charles VI.

Par M. Devade :

Pièces d'un sol et deux liards frappées à Orléans, 1791.

Par M. Duleau :

Médaille en étain sur un exemplaire en bronze. Ascension aérostatique de J.-A.-C. Charles, né à Beaugency. — Déc. 1782.

MÉDAILLON.

Par M. Duleau :

Louis-Philippe, duc d'Orléans, à cheval. Pothier, 1782.

SCEAU.

Par M. Pelletier :

Sceau de la connétablie et maréchaussée de France, 1734.

BOIS SCULPTÉ.

Par M. Chouppe :

Porte d'appartement provenant de la maison dite de Louis XI, au cloître Saint-Aignan d'Orléans. XVe siècle.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 27.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1857.

Séance du 23 avril 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. de Buzonnière rend compte d'une excursion qu'il a faite avec M. de Torquat sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Mici, aujourd'hui propriété de M. Danicourt. Une construction fort ancienne, dernier reste des bâtiments de l'abbaye, mérite quelque attention. Cette construction, destinée à des usages vulgaires, servait, selon toute apparence, de cellier et de grenier. Le plancher a été enlevé. Les fenêtres du rez-de-chaussée, ouvertes dans des murailles de 1m 50c d'épaisseur, sont en plein-cintre. Les claveaux sont de petit appareil. Au premier étage, les fenêtres sont carrées, mais leur voussure est légèrement cintrée. La corniche du bâtiment est supportée par des modillons très-variés, en chanfrein, à cavet, à dents de scie, sculptés de violettes, etc... L'un d'eux offre une hachette et une serpe, dont la forme est semblable à celle des outils du même genre dont les vignerons se servent encore actuellement dans les environs d'Orléans. Cette construction, qui remonte au XIe ou XIIe siècle, doit très-prochainement disparaître.

Dans le sous-sol de l'habitation de M. Danicourt, MM. de Buzonnière et de Torquat ont remarqué les restes d'une chapelle voûtée. M. l'abbé Rocher, ancien curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, pense

que c'était la crypte de l'église de l'abbaye ; il a souvent entendu dire aux vieillards de la contrée qu'il existait, sous l'église de l'abbaye, une chapelle souterraine consacrée à sainte Mesme, sœur de saint Mesmin. Les malades atteints de fièvres venaient en pèlerinage à cet oratoire.

MM. de Buzonnière et de Torquat ont également visité, sur la rive gauche du Loiret, la maison du Châtelet, habitée par son propriétaire actuel, M. Cribier, et située dans le quartier des Vaslins, lieu qui fut le théâtre de l'assassinat du duc de Guise par Poltrot, en 1563. Sur les pierres des croisées, au premier étage, on remarque plusieurs noms gravés avec une pointe de couteau, et entre autres les noms de Tilemanus, Kremfelt, Bartholomeus, en ronde allemande, avec le millésime de 1567, et ils se sont demandé si cette maison n'aurait pas été habitée par les troupes de partisans qui parcouraient encore les campagnes après le siége d'Orléans de 1563. Cette maison, construite sur le point culminant du coteau, domine le Loiret, la Loire, la route de Cléry et les chemins qui conduisent en Sologne ; elle a dû être choisie souvent comme quartier-général à l'époque des guerres de religion.

— M. Cosson, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. de Torquat relative à la restauration de l'église de Saint-Euverte d'Orléans, et conclut à l'insertion au *Bulletin*. La Société adopte cette conclusion.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-EUVERTE D'ORLÉANS.

« Orléans, qui a vu disparaître la plupart de ses monuments, peut cependant encore en montrer quelques-uns avec orgueil. Outre sa cathédrale, qui frappe le regard par ses immenses proportions, si elle ne satisfait pas pleinement le goût par l'unité du style, l'antique collégiale de Saint-Aignan remarquable par sa crypte et son abside, quoique dépouillée de sa nef, on doit citer Saint-Euverte, si longtemps délaissé et qui va enfin sortir de ses ruines, grâce au zèle de notre éminent évêque et à l'inépuisable générosité des Orléanais.

Lorsque les Pères de la Miséricorde eurent acheté Saint-Euverte

et que Mgr Dupanloup eut conçu la pensée de restaurer ce sanctuaire qui a longtemps abrité les restes sacrés du premier évêque bien connu d'Orléans, une commission (1), prise presque tout entière au sein de la Société archéologique de l'Orléanais, fut chargée d'étudier et de diriger les travaux à exécuter. Elle se trouva en face d'un monument dégradé par le temps et l'incurie, défiguré dans certaines parties par le mauvais goût, noirci par l'humidité et la poussière, dépouillé de ses vitraux, et où le style du XIIe siècle se mêle à ceux du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle. Elle devait donc s'occuper de consolider, de réparer et de rendre à chaque partie de l'édifice le style qui lui est propre. Elle l'a compris et s'est mise à l'œuvre ; mais elle avait aussi à rechercher ce que le sol pouvait renfermer d'intéressant pour l'histoire et la religion, le tombeau de saint Euverte, l'oratoire bâti par *Tetradius,* sous le vocable de Notre-Dame-du-Mont : elle a ordonné des fouilles qui ont eu le plus heureux résultat.

« D'abord se révéla, à l'entrée du transsept nord, un caveau sépulcral de 3 mètres carrés d'étendue, formé de quatre murs rectangulaires et éclairé par une sorte de soupirail. La voûte en avait été détruite ; mais l'intérieur renfermait deux larges sarcophages faits avec de la brique rouge et revêtus d'un ciment romain parfaitement lisse ; une rainure bien marquée indiquait suffisamment qu'ils avaient été autrefois fermés par un couvercle, aujourd'hui disparu. L'un était complètement vide, l'autre contenait des ossements humains mêlés à des restes d'animaux. Quoique placés parallèlement à une faible distance, ils n'étaient cependant pas au même niveau. Entre ces deux sarcophages et à leur extrémité orientale existait une petite cavité en forme de tombe où se trouvaient des os d'enfant. Nulle inscription ne révélait l'origine et la destination de ces sarcophages. Attenant à ce caveau, et se dessinant en cercle à l'intérieur, tandis que l'extérieur formait une ligne droite, une substruction apparut ensuite à l'entrée orientale de la grande nef. Elle se continuait par un second cercle dans la basse nef du sud : mais elle se trouvait interrompue au nord par

(1) Voir p. 295.

les fondations des piliers actuels. Les terrassiers reçurent l'ordre de la dégager. Un instant ils se crurent en présence d'un nouveau caveau, parce qu'ils avaient rencontré comme un linteau et des montants de porte en bois; mais ils étaient dans l'erreur. La continuation des fouilles démontra qu'il ne restait de la substruction que ce qu'on peut appeler le chevet, et que les murs latéraux avaient été détruits pour asseoir à leur place les piliers actuels.

« Après un examen attentif, la commission demeura convaincue qu'elle avait mis à jour le sanctuaire bâti sur le lieu de la sépulture de saint Euverte ; que ce sanctuaire, comme tous ceux des premiers siècles chrétiens, avait trois absides en forme de cul de four. Bientôt une lumière complète l'éclaira sur la destination du caveau sépulcral qui formait comme un appendice. Cette lumière lui fut apportée par M. l'abbé Rocher, qui, en parcourant la *Notice sur l'église Saint-Euverte,* retrouva dans la traduction d'un passage d'une lettre de l'abbé Roger, une description du tombeau du Saint, parfaitement conforme à celle qu'on pouvait donner du caveau découvert. On consulta les Bollandistes, et on trouva le texte latin de la lettre traduite par l'auteur de la notice. L'abbé Roger, qui vivait au XIIe siècle, raconte aux religieux de Saint-Ouen, de Rouen, la découverte du corps de saint Euverte. Ce corps, déposé, comme on le sait, dans un champ qui appartenait à un chef de famille sénatoriale qualifié de *vir Præfectorius* et nommé *Tetradius,* en fut retiré à l'époque de l'invasion des barbares, désignés par les chroniqueurs sous le nom de Vandales, et transféré dans l'église de Saint-Etienne, à l'intérieur des murs. Lorsque l'empire des Francs eut été délivré des craintes inspirées par les barbares de tout genre, vers la fin du IXe siècle, le corps de saint Euverte fut ramené avec grande pompe dans son ancien tombeau ; il continua à y recevoir les hommages des fidèles et fut même visité par l'empereur Charles-le-Chauve ; mais, dans la suite des temps, les chanoines séculiers, à qui la garde en avait été confiée, semblent avoir laissé refroidir le zèle. Cependant, vers 1145, on leur substitua des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin ; ces chanoines se donnèrent pour abbé Roger, dont le premier soin fut de faire rendre aux restes sacrés de saint Euverte des honneurs solennels. Pour cela,

il fallait aller les chercher dans leur tombeau, les mettre dans une châsse et faire une translation.

« Plusieurs évêques et abbés avaient déjà applaudi à ce projet, lorsque Suger, abbé de Saint-Denis, étant venu à Orléans, en accomplit l'exécution. Toute la communauté eut recours à la prière et au jeûne, comme pour une affaire majeure. Puis on commença l'œuvre d'exhumation. Ici, laissons parler l'abbé Roger lui-même :

« Dominus Sugerus, abbas Sancti-Dionysii, vir alti consilii et « prudentiæ excellentis, cum die quàdam Aurelianis venisset, duc- « tus est à nobis in secretarium quoddam ecclesiæ nostræ, quod « post altare gloriosi patris Evurtii quâdam parietis interclusione, « ab accessu publico erat seclusum. Ostendimus ei thecam quam- « dam magnam ligneam quæ desuper ipsius sancti venerabile se- « pulchrum ab antiquo sita est, in cujus fundo longus quidam est « subniger lapis quem adhesiam vocant, qui ad nihil aliud quam ad « clausuram sepulchri videretur præparatus, magnum magni the- « sauri absconditi indicium præstabat intuenti. Tum ille : hic est, « inquit, hic quærite, quia hic invenietis, et adjecit : nolite differre, « exaltate Deum et exaltatus exaltabit vos.

« Collegimus audaciam non solùm de tanto patris oraculo sed et « de revelationibus ad fratres nostros factis, nec non et de miraculis « apertè in conspectu nostro patratis, et ad sacræ pausationis locum « præmisso jejunio et oratione generali, feriâ sextâ hebdomadæ « tertiæ adventûs Domini, nocte imminente, cum paucis fratribus « accessimus. Dehinc fodientes, tandem duos sarcophagos, non lon- « go à se distantes intervallo, alterum super alterum invenimus, « qui et ipsi erant intra quatuor parietes altrinsecus sibi oppositos, « pulcherrimos quidem et ex laterculis pictis compositos, cæmento « optimo plano et rubeo litos. Primo sarcophagorum, vigiliâ natalis « Domini, post missam secretè aperto, nihil prorsùs in eo invenimus. « In inferiori autem, die natalis innocentium post matutinas, quod « quærebatur inventum est. Porrò à religiosis personis id sani con- « silii accepimus, ut celebris illa tam sancti corporis exaltatio, seu « de loco in locum translatio, usque ad adventum domini regis « differretur. »

« Si l'on voulait faire aujourd'hui en latin la description du ca-

veau sépulcral trouvé à l'entrée du transsept nord de l'église actuelle, on emploierait tous les termes dont se servit l'abbé Roger au XIIe siècle. En effet, ce caveau est au chevet de l'église de Notre-Dame dont un mur seul le sépare. Il est formé de quatre murailles. Il renferme deux sarcophages en briques rouges, dont l'un est plus élevé que l'autre, et revêtus de ciment rouge et poli.

« Mais pourquoi deux sarcophages? pourquoi une fosse d'enfant? pourquoi le caveau n'est-il pas renfermé dans la chapelle de Notre-Dame? M. Ch. Lenormant, d'accord en cela avec la commission, est porté à croire que *Tetradius*, qui fit abriter les restes de l'évêque *Evurtius*, voulut, par un sentiment pieux, reposer près de lui après sa mort.

« Dans plusieurs tombeaux de Saints, et notamment dans celui de saint Eutrope, à Saintes, on a rencontré des ossements d'enfants que les fidèles y faisaient déposer, parce qu'ils étaient des restes d'élus, *talium enim est regnum cœlorum*. Mgr l'Évêque cite des faits à l'appui de cette assertion.

« L'acte de translation nous apprend que *Tetradius* fit renfermer le corps de saint Euverte dans une toute petite cellule, *cellulam modicam*, expressions qui indiquent plutôt un caveau qu'une chapelle. Plus loin, il est parlé d'un oratoire élevé dans ce même lieu en l'honneur de Notre-Dame; mais il n'est pas dit que la cellule fût dans l'oratoire, et presque partout on trouve les tombeaux des Saints accolés à un sanctuaire, tels que celui de saint Ludre à Déols, de saint Grégoire de Nicopolis, près de Pithiviers, etc. La commission a fait recouvrir d'une voûte ce caveau, où une large ouverture permettra au regard de pénétrer, et où brûlera sans cesse une lampe; les restes de l'ancienne chapelle de Notre-Dame-du-Mont vont servir de commencement de murailles pour un caveau destiné aux évêques qui voudraient rétablir pour eux l'ancien usage d'être inhumés à Saint-Euverte. Des briques, des fragments de vase, des poids, des épingles en os et en jais de l'époque romaine, de nombreux cercueils en pierre, des squelettes, des vases funéraires en terre commune, d'une date plus récente, ont été rencontrés çà et là dans le sol de l'église remué à plusieurs époques.

« Déjà la commission, avec les fonds dont elle peut disposer, a fait restaurer, sous l'inspection de M. Clouet, l'abside qui offre

maintenant un magnifique aspect. Elle s'occupe à présent du dallage du sanctuaire et de la restauration des transsepts.

« Une sous-commission, composée de MM. Mantellier, Laurand et Rocher, s'est occupée des sujets à mettre dans les vitraux peints, et a soumis à la commission un projet d'ensemble.

« M. le Maire d'Orléans se montre très-favorable au projet d'obtenir de la ville l'autorisation de poser une grille à une certaine distance de l'église pour la protéger contre la dégradation.

« La restauration de Saint-Euverte est donc un fait presque accompli. Orléans va voir sortir de l'oubli et de l'abandon un de ses plus beaux monuments, dont il sera donné plus tard une histoire complète. »

— M. de Buzonnière appelle l'attention de la Société sur la découverte faite à Verdes (Loir-et-Cher) de bains romains, et particulièrement sur une mosaïque dont le dessin offre l'aspect d'un labyrinthe semblable à ceux qui se voient sur le dallage de quelques églises romaines.

— M. Dupuis rend compte à la Société des séances du Congrès des délégués des sociétés savantes, tenu à Paris dans la semaine de Pâques. MM. Dupuis et Mantellier y assistaient comme délégués de la Société archéologique de l'Orléanais. M. Dupuis y a fait un rapport sur la Société, son origine, son but, sa constitution, ses travaux. Il a signalé les notices principales contenues dans ses mémoires, ses découvertes. Le projet de société pour le rachat des maisons historiques, dont M. Dupuis a entretenu le Congrès, a été fort applaudi, et M. de Caumont a souscrit pour une action de 100 fr. au nom de la *Société française pour la conservation des monuments.*

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Guiot, curé de Triguières, lui annonçant que près des bâtiments d'exploitation de M. Fouët, propriétaire et maire de cette commune, on vient de découvrir, à 50 centimètres sous le sol, trois tombes en pierre de 1m 95c de long sur 60c de large à la tête, et 32c aux pieds. Ces sarcophages, séparés de 35 centimètres l'un de l'autre, sont formés d'une

seule pierre blanche et tendre ; ils sont recouverts dans toute leur longueur d'une autre pierre de 08c d'épaisseur. Ils renfermaient des squelettes dont les têtes seulement étaient parfaitement conservées ; une traînée de poussière dessinait les jambes, les genoux et les pieds. L'un de ces sarcophages renfermait trois têtes ; dans le fond d'un autre était pratiqué un trou assez large. Outre les ossements, on a trouvé quelques morceaux de fer oxidé ; l'un d'eux paraissait avoir été une épée. M. le curé envoie à la Société des grains de colliers en émail trouvés dans ces tombes, précisément à l'endroit du col des squelettes. Le champ où ces découvertes ont été faites est rempli d'ossements dans toute son étendue ; le propriétaire se propose de faire pratiquer des fouilles après la moisson. M. Cachon, propriétaire du théâtre romain (1) découvert à Triguères, se propose également de faire de nouvelles fouilles près de sa maison, où l'on aperçoit des vestiges d'une ancienne habitation.

Séance du 9 mai 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul Lenormant : nommé aux fonctions de procureur impérial de Marseille, il exprime le regret de ne pouvoir plus rester membre titulaire résidant de la Société et le désir de garder, à un autre titre, des relations avec elle. La Société s'empresse de nommer M. Lenormand membre titulaire non résidant, et se félicite de pouvoir ainsi continuer ses rapports avec un membre dont elle a toujours apprécié les talents et le caractère.

— M. Dupuis fait connaître à la Société l'intention qu'a manifestée la fabrique de Saint-Donatien d'Orléans de ne point conserver la chapelle de Saint-Jacques, que ses ressources ne lui permettent

(1) V. ci-dessus, p. 249 et 256.

point de restaurer, et qu'il n'est plus possible d'approprier aux usages du culte. La Société charge son bureau de s'entendre avec l'autorité compétente, afin de préserver cette chapelle d'une ruine complète.

— M. Boucher de Molandon rend compte, dans les termes suivants, d'une fête célébrée à Chécy, le dimanche 3 mai 1857, en commémoration du séjour que fit Jeanne d'Arc dans cette commune avant d'entrer à Orléans.

FÊTE DE CHÉCY.

« Le nom de Jeanne d'Arc est si beau, sa gloire nous est si chère, qu'il semble que quelques rayons de sa pure auréole rejaillissent sur les plus simples détails de sa vie et sur les plus humbles témoignages de reconnaissance offerts à sa mémoire....

« C'est à ce titre qu'il peut y avoir quelque intérêt à conserver le souvenir d'une modeste fête de village qui se célébrait le dimanche 3 mai, à Chécy.

« Assurément, la part de la commune de Chécy est bien modeste dans ce merveilleux épisode de notre histoire, où le souvenir de la Pucelle resplendit d'un si admirable éclat ; et pourtant cette faveur, constatée par les documents contemporains, d'avoir été le lieu où Jeanne, pour la première fois, prit possession de ce sol orléanais qu'elle venait affranchir, où elle reçut les premiers hommages des capitaines et des bourgeois de la cité, concerta les premières mesures, organisa les premiers secours, a mérité à cette commune rurale l'honneur d'associer sa bannière à la glorieuse bannière d'Orléans, dans la grande solennité du 8 mai 1855.

« On lit en effet dans le *Journal du Siége :*

« .....Le jour de jeudy, vingt-huitiesme jour d'icelluy moys « d'avril..... la Pucelle et autres seigneurs et capitaines estant « avecques elle.... feirent tant qu'ils vindrent jusques à un villaige « nommé Checy là où ils geurent la nuict ensuyvant.

« Le vendredy ensuyvant, vingt-neuviesme du même moys.... « eut moult grosse escarmouche parce que les Francoys voulaient

« donner lieu et heure d'entrer aux vivres que on leur amenait.... et « lorsque celle escarmouche se faisait, entrèrent dedans la ville les « vivres et artillerie que la Pucelle avait conduits jusques à Chécy. « Au devant de laquelle alla jusques à celui village le bastard d'Or- « léans et autres chevaliers, escuyers et gens de guerre, tant « d'Orléans comme d'autre part, moult joyeux de la venue d'Elle « qui tous lui firent grande révérence et belle chière, et si feist elle « a eux...

« Et là conclurent tous ensemble qu'elle n'entrerait dedans Or- « leans, jusques à la nuict, pour éviter le tumulte du peuple. .. ce « qui fut faict.... »

« Dans un autre acte public émané de Charles VII et recueilli par M. Quicherat, on lit encore le passage suivant :

« ..... Notum facimus universis præsentibus et futuris quod nos « certiores facti servitiorum egregiorum dicti Guidonis de Cailly, « et quantum omni suà potestate bonam erga nos præmemoratæ « Johannæ voluntatem secundaverit, eam in arce Rulliacà prope « Checiacum excipiendo quùm primum in urbem Aureliam induce- « retur, divinà angelorum apparitione invitata... etc., etc. » *Lettres d'annoblissement de Gui de Cailly, habitant d'Orléans. — Recueil de* J. Quicherat, tome V, p. 342).

« La population de Chécy a eu la bonne inspiration de comprendre que ces souvenirs historiques, si modestes qu'ils fussent, étaient pour elle un précieux héritage qu'elle devait recueillir et honorer.

« Elle a compris surtout, et on doit l'en louer, que malgré la modicité des ressources d'une commune rurale pour solenniser dignement les grands souvenirs de la Pucelle, elle avait un sûr moyen de conserver à cette fête le caractère de dignité qui en devait être inséparable : c'était de la placer sous l'égide de la religion, qui possède le privilége d'ennoblir tout ce qu'elle protége.

« On se promit donc d'un unanime et honorable accord que chaque année, le dimanche qui suivrait le 28 avril, la commune entière, représentée par son clergé et ses autorités civiles, ses enfants et ses vieillards portant en grand honneur la bannière bénie il y a deux ans par la main de notre évêque, irait processionnellement aux lieux consacrés par le souvenir de la Pucelle, au port où elle

a débarqué, à la croix de Reuilly, située au seuil du vieux domaine où elle reçut l'hospitalité, offrir à Dieu de solennelles actions de grâces d'avoir daigné associer le modeste nom de Chécy au plus prodigieux et au plus touchant événement de notre histoire.

« Dimanche dernier, pour la deuxième fois, la commune, parée comme pour sa plus belle fête, accomplissait religieusement ces engagements. Les maisons étaient pavoisées, les rues décorées de pins et de guirlandes ; les lieux de stations étaient ornés du mieux que l'on avait pu faire ; de nombreux écussons rappelaient les noms des défenseurs d'Orléans ; les cloches sonnaient à toute volée ; les sons de la musique militaire se mêlaient aux chants religieux, aux cantiques des enfants et des jeunes filles, aux décharges de la mousqueterie ; la vaste et magnifique église où Jeanne d'Arc s'est agenouillée il y a quatre siècles ne pouvait contenir la foule accourue de tous les villages d'alentour : c'était une solennité de village dans sa simplicité rustique, et pourtant cette vive et naïve manifestation de la reconnaissance et de la piété populaire n'était dépourvue ni de charmes, ni d'émotions, quand on songeait surtout que la glorieuse héroïne qui en était l'objet fut aussi une pauvre fille des champs avant de devenir la libératrice de la France. »

— M. Colin consulte la Société sur le genre de porte qu'il convient d'adopter pour fermer la grotte de Saint-Mesmin, de la restauration de laquelle il s'occupe avec un zèle au-dessus de tout éloge. Est-ce une grille en fer ou une porte pleine? La Société est d'avis de fermer l'issue de ce lieu vénéré, tranformé en chapelle, avec une porte pleine, afin d'éviter les profanations et les inconvenances que pourrait provoquer une simple grille.

— M. Marchand lit une note sur les monnaies trouvées dans les ruines romaines de sa propriété du Rochoir ; cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Pillon lit une notice sur le château d'Arabloy, près de Gien ; ce travail est renvoyé à la commission des publications.

M. Pillon dépose, avec son manuscrit, un charmant dessin à

la plume représentant le château d'Arabloy et la tombe de *Jehan de Arrabloi*.

Séance du 22 mai 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. Mantellier donne lecture d'une lettre de M. Martin, maire de Montrieux, qui lui fait part d'une découverte très-intéressante de monnaies à Courbanton; ce sont des deniers de Charles-le-Chauve et d'Eudes, frappés à Orléans, Blois, Chartres, etc., et des pièces très-rares, uniques même, de Louis II. Malheureusement M. Martin a traité avec un marchand de Paris qui en a fait l'acquisition.

— M. Laurand fait savoir à la Société que la belle église de Saint-Martin de Vendôme, transformée comme on sait en halle, doit être définitivement abattue pour éviter les frais de consolidation devenus indispensables. La Société décide qu'avant d'intervenir directement dans cette question, il lui importe d'être renseignée par M. de La Morandière, architecte de Loir-et-Cher.

— M. Mantellier fait à la Société, de vive voix, une communication relative au cimetière celtique découvert à Beaugency, et donne ensuite lecture d'une lettre de M. Vignat, maire d'Orléans, qui ouvre à M. le directeur du Musée historique un crédit de 200 francs pour faire opérer des fouilles et acquérir les objets trouvés offrant quelque intérêt. M. Mantellier met ensuite la Société au courant des explorations faites dans cet ancien cimetière, et lui fait pressentir que dans une prochaine séance M. Pillon pourra donner, sur cette découverte, des détails très-circonstanciés.

— Sur la proposition de M. le Président, une commission est nommée pour examiner et étudier les derniers restes des prisons du Châtelet; elle se compose de MM. Imbault, Mantellier, Pelletier, Colin, de Torquat

— Au nom de la commission des publications, M. Dupuis propose d'insérer au *Bulletin* la notice de M. de Martonc, lue dans la séance du 23 avril 1857, et relative à la découverte de bains romains à Herbault. Cette conclusion est adoptée.

HERBAULT.

« On vient de découvrir près du bourg d'Herbault (Loir-et-Cher), les vestiges d'une station romaine. Les objets recueillis jusqu'à ce jour consistent dans des poteries rouges, cuites et non cuites, le gouleau d'une de ces urnes en verre bleuâtre nommées *lacrymatoires*, d'autres fragments de la même matière, un anneau de femme en cuivre, des clous, des fragments de cercueil en plomb, des morceaux de cuivre en forme de charnières, des briques, des os, enfin vingt-trois médailles en bronze.

« La Société des Sciences et des Lettres de Blois a envoyé sur les lieux une commission composée de son vice-président et de cinq de ses membres, qui ont fait exécuter des fouilles sous leurs yeux. On a reconnu les murs enterrés d'une enceinte considérable située à environ un kilomètre du bourg d'Herbault, et à peu près à égale distance de l'ancien lieu du village nommé Jussay, non loin d'une voie romaine, passant à travers les bois et allant de Chartres à Tours, par les plateaux de la rive droite de la Loire, et traversant le territoire de Vendôme. Cette enceinte, dont les limites ont été retrouvées, semble orientée nord-nord-est. On y a déterré un grand nombre d'os d'hommes et d'animaux. Les têtes humaines avaient encore la pièce de monnaie qu'on avait placée entre leurs dents. Elles étaient rangées tout près du mur est, et les corps allongés vers l'intérieur de l'enceinte. On a recueilli à cet endroit trois monnaies (petit bronze), une entièrement oxidée, les deux autres représentant, au droit, une tête de femme, avec le mot TIXTILOS, et au revers, un oiseau et un rameau. Les autres médailles (moyen bronze), recueillies dans l'intérieur de l'enceinte, sont en grande partie frustes ou engagées dans une croûte qui les rend méconnaissables. Cependant on a pu reconnaître les noms et les types des empereurs Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode et Lucius-Verus. Cette station romaine paraîtrait donc appartenir, jusqu'à

plus ample informé, à l'époque des Antonius. L'état de culture des terres n'a pas permis de fouiller pendant assez longtemps et dans des endroits assez nombreux pour déterminer l'aire de l'*ustrina;* lorsque les terres seront libres, on se propose de reprendre les fouilles et de vérifier plus exactement les limites de l'enceinte et la position des corps.

« Les objets trouvés ont été déposés dans le Musée de la ville de Blois.

« Quelques personnes ont pensé que l'enceinte dont il s'agit était un camp, plutôt qu'un cimetière. D'après une tradition assez répandue, le nom de Herbault viendrait de ce que la légion qui y stationnait aurait réuni dans ce lieu le foin nécessaire à sa cavalerie. »

— M. Petau est élu membre de la commission des publications, en remplacement de M. Lenormant.

Séance du 12 juin 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Secrétaire lit une lettre de M. de La Morandière, architecte de Loir-et-Cher, qui explique les motifs qui l'ont déterminé à donner l'avis de ne conserver de l'église de Saint-Martin, de Vendôme, que le clocher et l'abside. La grande nef est dans un tel état de ruine, qu'il n'est plus possible de la réparer ; il faudrait la reconstruire, et ce ne serait que pour en faire une halle au blé. D'ailleurs, les fonds manquent absolument, tandis qu'en démolissant la nef et les transsepts, qui n'ont du reste rien de remarquable sous le rapport du style, on pourra sauver les chapelles absidales construites dans le style de la renaissance, et en faire un édicule assez complet et utile pour le service religieux de la paroisse. Le clocher isolé servirait de beffroi. L'emplacement intermédiaire serait destiné à un marché découvert tenant lieu de halle au blé.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, conclut à insérer au *Bulletin* la note de M. Marchand, sur les monnaies trouvées au Rochoir. La Société adopte cette conclusion.

MONNAIES TROUVÉES AU ROCHOIR.

« Parmi les objets et les débris antiques qu'on découvre à chaque pas dans les terrains d'Ouzouer-sur-Trézée, les médailles occupent le premier rang. Les peuples qui s'y sont succédés depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours, semblent s'être donné le mot pour confier à la terre les témoins de leur passage ou de leur séjour dans ces lieux. Déjà, et dans l'espace de deux années seulement, cinq mille médailles romaines ont été recueillies sur l'emplacement de l'ancien *Brivodurum;* et il y a quelques semaines, une fouille pratiquée près des ruines du *Rochoir* a mis à jour 603 médailles du XIIIe siècle. Ces pièces étaient déposées dans une cavité naturelle formée par la réunion des angles de deux blocs de pierre calcaire, à 50 centimètres sous la surface du sol ; elles appartiennent au règne de Philippe-le-Bel, et n'offrent que deux variétés de types :

« *Pièces d'argent* (3). — Gros tournois.

« *Monnaies de billon* (600). — Doubles deniers à la légende : *Moneta duplex.* »

— M. Petau lit un rapport sur des documents que M. Dupré a découverts dans les archives de la préfecture de Blois, et qui sont relatifs à la vente d'un terrain contenu dans la dernière enceinte d'Orléans, à la fin du XVe siècle. M. Dupré sera prié d'envoyer cette pièce *in extenso*. M. de Vassal fait observer qu'il existe aux archives du Loiret une collection de procès-verbaux sur le tracé des rues de la dernière enceinte d'Orléans, qu'il serait du plus grand intérêt de publier, et auxquels on pourrait joindre les lettres-patentes trouvées par M. Dupré. La Société, avant de prendre ses conclusions définitives, charge MM. Petau et de Vassal de faire des recherches à ce sujet.

— M. de Torquat, au nom de la commission des publications,

lit un rapport sur la notice du château d'Arabloy, par M. Pillon, et conclut à l'insertion aux *Mémoires*. Cette conclusion est adoptée.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice sur *Brivodurum* par M. Marchand, et le rapport de M. Desnoyers sur cette découverte; il conclut à insérer dans le volume des *Mémoires* le travail de M. Marchand, en y ajoutant deux passages du rapport de M. Desnoyers, l'un sur la préférence qui doit être donné au mot *Brivodurum* sur *Brivodunum*, et l'autre qui contient une liste explicative des médailles romaines trouvées au Rochoir. M. le rapporteur fait observer que M. Marchand ayant fondu dans sa notice une partie du travail de M. Desnoyers, il n'est plus possible d'insérer dans les *Mémoires* que les deux passages précités. La Société adopte ces conclusions.

— M. Pelletier lit une note sur un volume de la bibliothèque de l'Évêché d'Orléans, qui a pour titre : *Gabrielis Albaspini Aurelianensis Episcopi de veteribus Ecclesiæ ritibus*, 1623, in-4°.

On trouve au frontispice de ce livre une note écrite à la main, ainsi conçue : *P. Morinus* et *P. Simon, can. Aurel. huic operi incubuerunt Magduno ad Ligerim*. D'ou l'on pourrait conclure que G. de l'Aubespine aurait eu pour collaborateur, en écrivant son ouvrage *de Veteribus Ecclesiæ ritibus*, P. Morin et P. Simon, l'un et l'autre chanoines de l'église d'Orléans.

Sur une des gardes de ce volume on a collé une pièce intéressante : c'est la lettre autographe de G. de l'Aubespine qui fait hommage au chapitre de son église cathédrale de son livre *de Veteribus Ecclesiæ ritibus*. En voici le texte :

« *A Messieurs mes confrères,*

« Messieurs mes Confrères, c'est de ma coustume et de mon « debuoir de vous faire part de ce que ie donne au publicq afin que « le moins que ce vous soit en exemple pour les lettres si ie ne « puis en autre chose et que cela vous soit une assurance que « i'aime mon Eglise et tous ceulx qui en sont. Ie me recommande « à vos prières et suis Messieurs mes frères votre très aff^ne Evesque

« *L'Ev. d'Orléans*

« Ce 20 Janv. 1629. »

— M. Pelletier communique à la Société deux pièces intéressantes : la première est une note historique sans nom d'auteur sur le régiment de Navarre ; la seconde est un exemplaire des règles pour les pensionnaires de Pontlevoy, en 1722. La Société décide que ces deux pièces seront imprimées au *Bulletin*.

NAUARRE CRÉE EN 1558 COMME PICARDIE, CHAMPAGNE ET PIÉMONT.

« Ce regiment sort de la legion de Guienne qui a eû pour premier « colonel le baron de Duras, elle fût depuis remerciée, et re- « tablie sous Charles neuf ; en 1565 M. de Tilladet en fût nommé « colonel, pour marque que ce gentilhomme auoit succedé a cet « employ au baron de Duras, il est dit dans sa commission que « c'est pour en iouir auec même autorité, et dignité, graces et pri- « uileges qu'auait feu le sieur de Duras. Ce corps ne fût leué qu'en « 1567 non point sous le titre de legion, mais sous celui de bande : « le roy de Nauarre qui étoit Antoine de Bourbon gouuer- « neur de Guienne, a qui Jeanne d'Albret son épouse auoit fait « changer de religion, forma le regiment de Nauarre tant de ces « uieilles bandes de Guienne dont il étoit gouuerneur retabli nou- « uellement, que de quelques bandes de son domaine de Bearn : « ce prince mourut de la blessure qu'il reçut au siege de Roüen « au mois d'octobre 1562, après sa mort ce regiment fut reduit a « ce qu'on appella depuis les gardes du ieune roi de Nauarre Henri « fils d'Antoine, ils étoient au nombre de quatre cent, et seruoient « par quartier auprès de sa personne, uetus a la mode de leur « pais d'un drap brun fait en forme de cappe, et que l'on appelloit « capat. Quand il fut declaré roi de France, il en forma un regi- « ment, leurs promettant de s'en seruir, comme d'un second regi- « ment des gardes, ce qui ne fût point executé par la mort preci- « pitée de ce prince : ce regiment marchoit directement aprés « celui des gardes. Picardie jaloux de cette préférence representant « son droit auec respect, le roy ordonna aux deux regimens de « tirer au sort, le sort fut fauorable a Picardie qui eut le rang « après les gardes : par les discussions iournalieres entre Nauarre, « Champagne et Piémont, Mr le duc de Guise s'apperceuant du « preiudice que cela causoit au seruice les fit tirer au sort en 1616,

« il commandoit l'armée, Nauarre l'emporta sur les deux autres,
« et Champagne sur Piémont, cela n'appaisa pas ces deux corps :
« afin que ce reglement fût durable, on rendit responsables les
« mestres de camp de tous les nouueaux incidens, neantmoins il y
« eût de tems en tems des remontrances de la part de Champagne
« et de Piémont pour se releuer de ce que le sort auoit décidé :
« mais ce qui finit entièrement tous ces differens, fut le semestre
« que Louis 14 établit en 1666 entre ces trois regimens, c'est à
« dire qu'ils se precederoient tour à tour les uns les autres par
« semestre, mais comme les campagnes duroient quelquefois plus
« de six mois, et que pour suiure ce reglement a la lettre, on se
« trouuoit obligé de changer l'ordonnance des troupes, il fut reglé
« qu'ils rouleroient d'année en année, ce qui n'empêche pas qu'on
« n'ait retenu le mot de semestre pour exprimer la uariation de
« preséance entre ces regimens.

« Nauarre a touiours serui son prince auec fidélité, et zele, et
« s'est distingué dans toutes les occasions par une brauoure, et
« une intrepidité a tout entreprendre. Son drapeau a le fonds
« feüille morte, la croix blanche au milieu, chargé des armes de
« Nauarre au centre de la croix, et aux quatre bouts auec uingt
« fleurs de lys d'or partagés par cinq sur les trauers de la croix,
« les armes de Nauarre y sont couronnées d'une couronne d'or
« fermée, et entourée des deux colliers de l'ordre.

« *Les noms des colonels de Nauarre :*

« Le baron de Duras. 1558
« Mr de Tilladet. 1565
« Mr de Uallirаut. 1589
« Mr de La Limaille tüé au siege d'Amiens. 1597
« Mr de Boësse. 1598
« Le baron de Pardaillan. 1604
« Mr de Themines depuis marechal de France. . . . 1617
« Jacques de Sault de Tauannes tué au siege de Mon-
« tauban. 1621
« Le marquis de Palluau tüé au siege de St-Antonin. . 1622
« Le marquis de Tauannes. 1622

« Le marquis de St-Simon 1630
« Le marquis de Themines fils du marechal tüé au siege
« de Mardik. 1646
« Jean d'Estrées depuis marechal de France. 1646
« Le marquis de Lauardin. 1663
« Le marquis de Kerman tüé au siege de Nimegue. . . 1672
« Le marquis d'Albret neueu et gendre du marechal
« d'Albret. 1672
« Le marquis de La Uieuuille. 1677
« Le cheualier de Souuré cy deuant lieutenant colonel
« du régiment. 1682
« Le duc de La Rochefoucaut. 1688
« Le marquis de Mauleuurier Colbert 1696
« Le comte de Chabannes Pionsat cy devant lieutenant
« colonel du regiment. 1706
« Le marquis de Gassion. 1709
« Le marquis de Rambures. 1719
« Le comte de Mortemart. 1740

REGLES POUR LES PENSIONNAIRES DU SEMINAIRE DES R.R. P.P. BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR DE L'ABBAYE DE PONTLEVOY, PROCHE BLOIS (1722).

Jours de classe.

« Le P. Directeur du Seminaire fait éveiller les Pensionnaires à
« cinq heures et demie en Eté, et à six heures en Hyver. Un quart
« d'heure aprés il fait faire la Priere, où l'on marque les absens,
« comme dans tous les autres exercices qui se font en commun, et
« où l'on ne souffre personne qui ne soit habillé décemment.

« Aprés la Priere on fait la lecture d'un chapitre du nouveau
« Testament, et cette Lecture est immediatement suivie de la pre-
« miere Etude à laquelle, comme à toutes les autres, il y a toûjours
« un Religieux qui preside; cette Etude finit à sept heures en Eté,
« et à sept heures et demie en Hyver.

« Au sortir de cette Etude, les Pensionnaires entrent dans une

« Chapelle domestique où ils entendent la Messe. Un Religieux y « assiste toûjours avec eux pour les retenir dans le respect et dans « la modestie convenables.

« Aprés la Messe on distribuë à chacun un morceau de Pain et « un coup de Vin pour son déjeûner, pendant lequel ils se peuvent « recréer honnêtement, ou se chauffer en Hyver jusqu'au premier « coup de la Classe, qui dure toûjours pour les Philosophes et « Rhethoriciens une heure trois quarts, et pour les autres Classes, « deux heures un quart.

« Tous les Ecoliers sortent ensemble de classe à dix heures un « quart en Eté, et à dix heures trois quarts en Hyver, et se recréent, « ou vont se chauffer en Hyver pendant un quart d'heure. Dans les « grandes chaleurs comme dans les grands froids, les Classes finis- « sent une demie heure plûtôt qu'à l'ordinaire.

« Les Pensionnaires rentrent ensuite à l'étude jusqu'au dîner, « c'est-à-dire, l'espace d'une heure entiere.

« A onze heure et demie en Eté et à douze heures en Hyver on « sonne le dîner, où le Directeur preside toûjours, ainsi qu'à tous « les autres repas qui se font en commun.

« La Lecture se fait tous les jours et en tout temps pendant tout « le repas. On la commence par un chapitre de l'ancien Testament; « ensuite on lit la Civilité françoise, puis la Vie des Saints, dont « l'Eglise celebre la Fête dans l'Office du jour; enfin les Gazettes « de France, ou d'Hollande, ou le Journal historique, l'Histoire de « France, ou quelqu'autre Livre également instructif et interres- « sant.

« Aprés le dîner les Pensionnaires vont se chauffer en Hyver, ou « se recréer en Eté pendant l'espace d'une heure : Et pendant ce « tems, comme pendant tous les autres tems de recreation, il y a « toûjours quelque Religieux avec eux, qui veille à tout ce qui se « passe. Aprés la Recreation ils se rendent au lieu de l'Etude, où ils « étudient pendant une heure.

« Le premier coup de la Classe d'aprés dîner sonne pour les basses « Classes à deux heures un quart en Eté, et à deux heures et demie « en Hyver, et pour les hautes, trois quarts d'heure aprés.

« Toutes les Classes sortent toûjours à quatre heures trois quarts.

« d'où chacun va recevoir sa Collation, pour laquelle on laisse « libre un quart d'heure; aprés quoi tous se rendent à l'Etude « commune, qui dure une heure.

« Le Souper sonne tous les jours regulierement à 6 heures et la « lecture se fait exactement comme au dîner.

« Au sortir de la Table on va se chauffer en Hyver ou se recréer « en Eté jusqu'à sept heures et demie que commence la dernière « Etude, qui dure une heure.

« A huit heures et demie on fait la Priere du soir, aprés laquelle « immediatement on lit un chapitre du Livre de l'Imitation de J. C. « Ensuite chacun se retire modestement à sa Chambre, et doit être « couché à 9 heures. Le P. Directeur et Sous-Directeur et les « P. P. Prefets ne se retirent point sans avoir fait la ronde et visité « toutes les Chambres, pour voir si tous sont couchez, si les Chan- « delles sont éteintes, et si tout est en repos.

« Outre les belles Lettres, qui font la plus grande occupation « des Pensionnaires du Seminaire de Pontlevoy, il y a encore d'au- « tres Exercices ausquels ils peuvent s'appliquer suivant leur por- « tée, et la volonté de Mrs. leurs Parens, qui veulent bien en faire « les frais; comme à l'Ecriture, à l'Arithmethique, aux Mathemati- « ques, au Dessein, à Peindre en Miniature, au Plain-chant, à la Mu- « sique, à la Basse de Viole, et à la Danse. Les Maîtres de tous ces « Exercices se trouvent dans le Seminaire. On paye pour le Maître « à écrire une livre dix sols par mois; pour le Maître d'Arithme- « tique quarante sols; pour le Maître de Mathematiques, trois « livres; pour les Maîtres de Dessein et de la Peinture trois livres « pour chacun; pour le Maître de Plain-chant, quarante sols; « pour le Maître de Musique trois livres; pour le Maître de Danse « trois livres; pour le maître de Basse de Viole, qui fournit les « Instrumens trois livres dix sols.

Jours de Congé.

« Comme les jours de Congé sont pour les Pensionnaires des « jours de douceur et de relâche, ils se levent une heure plus tard « qu'à l'ordinaire, lorsqu'il y a congé toute la journée. Un quart « d'heure aprés qu'on les a éveillé, on fait la Priere : ensuite une

« Lecture de pieté pendant une demie heure, après laquelle ils « assistent à la Messe. Aprés la Messe on distribuë le déjeûner « comme aux jours de classe. A neuf heures et demie on sonne « l'Etude, qui dure jusqu'à dix heures et demie, et à onze heures « on va dîner.

« Peu de tems aprés le dîner on les mene promener dans la « campagne, où chaque Regent conduit ses Ecoliers, et prend « garde que rien ne se passe qui ne soit dans l'ordre. Sur les cinq « heures en Hyver et sur les six heures en Eté on les ramene au « Seminaire pour souper. Si la chaleur est trop grande on differe « la promenade jusqu'à aprés souper, que l'on avance d'une heure « dans ce cas : et l'on veille à ce qu'ils en soient de retour pour « faire la Priere et se coucher à l'heure ordinaire.

« Lorsque la saison ne permet pas de sortir dehors les jours de « congez l'aprés dîner les Pensionnaires se divertissent dans le « Seminaire à des jeux honnêtes, comme aux Dames, aux Echets, « à la longue Paume, au Balon, au Galet, au Billard, à la Boulle, « aux Quilles, ou à d'autres semblables : tous ces jeux leur étant « permis les jours de congé. On les en retire cependant à deux « heures trois quarts pour faire une Conference de Geographie, ou « du Blason à ceux qui ont assez de maturité pour en profiter, et « aux autres une Etude pendant une demie heure, aprés laquelle « ils pouront reprendre leurs jeux jusqu'à cinq heures et demie « que sonne le souper. Au sortir de table ils peuvent encore se « divertir jusqu'à la Priere, qui se fait en commun et à la même « heure que les jours de classe.

Jours de Festes.

« Il y a dans le Seminaire une Congregation du Saint Enfant « Jesus, où on ne reçoit que les Pensionnaires les plus sages, « aprés qu'ils ont fait leur premiere Communion : et on ne les y « reçoit que du consentement de Mrs. leurs Parents. Chacun de « ceux qui sont reçûs dans cette Congregation paye pour contri- « buer à l'entretenir cinq livres le jour de sa reception, et une « livre chaque année.

« Les jours de Fêtes et Dimanches les Pensionnaires Congrega-

« nistes s'assemblent à la Congregation à 6 heures du matin en « Eté, et à six heures en Hyver pour y celebrer leur Office, aprés « lequel on dit une Messe basse. Une demie heure avant cette Messe « tous les autres Pensionnaires s'assemblent en commun pour faire « la Priere, et une Lecture jusqu'à la Messe, qui commence sur les « sept heures en été, et sur les 7 heures et demie en Hyver, et « à laquelle ils doivent tous y assister. On doit y communier une « fois le mois, ou au moins faire connoître par un Billet signé de « la main de son Confesseur, que l'on s'est approché du sacrement « de Penitence. Un quart d'heure avant la grand'Messe, tous les « Pensionnaires s'assemblent dans la Chapelle de la Congregation, « où on leur fait une Lecture de quelque Livre de piété, ou une « Exhortation aprés laquelle on les conduit à l'Eglise pour assister « à la grand'Messe. Un quart d'heure aprés qu'ils en sont de retour « on fait aux uns pendant une demie heure une Conference de « Geographie ou d'Histoire, et aux autres une lecture de l'Ecri- « ture sainte, ou d'un Livre de pieté. Ensuite on entre au Refec- « toire pour le dîner, qui sonne à onze heures et demie en tout tems.

« Aprés dîner les Pensionnaires vont se recréer jusqu'à une heure « et demie en Eté et jusqu'à une heure en Hyver. A la fin de cette « recreation ils commencent une Etude qui dure une heure, aprés « laquelle on distribuë à chacun la collation. Une demie heure « avant Vêpres, lorsqu'il n'y a point de Sermon dans l'Eglise, on « fait une Exhortation dans la Chapelle de la Congregation aux « Congreganistes, et aux autres le Catechisme dans un endroit « convenable : ensuite on les conduit à l'Eglise pour assister à Vê- « pres, aprés lesquelles on les ramene au Seminaire. A quatre « heures et demie on fait une Etude, qui dure trois quarts d'heure. « On soupe à cinq heures et demie, et le reste comme aux jours « de congé.

Prix des Pensions.

« Il y a trois sortes de Pensions, dans lesquelles la nourriture « est égalle sans la moindre distinction, et toute la difference qui « s'y trouve consiste dans la difference des autres choses qu'on « leur fournit pour la commodité de Mrs. leurs Parents

« La premiere, dans les années communes est de 240 livres pour « la Nourriture, le Blanchissage, le Chauffage, et les fournitures de « Chandelles, de Plumes, d'Encre et de Papier seulement.

« La Seconde, est de 300 liv. tant pour ce qu'on fournit dans la « premiere, que pour les frais extraordinaires qui se font pour les « Pensionnaires quand ils sont malades, pour les frais d'Apoti- « quaire, de Chirurgien, et du Medecin, pour le salaire du Perru- « quier qui a soin d'entretenir leurs Cheveux, comme de les pou- « drer une fois toutes les semaines, de les faire une fois tous les « mois, et de les friser dans toutes les occasions qu'il est conve- « nable : Pour tous les ports de Lettres generalement, et pour les « ports de Paquets de Blois à Pontlevoy, et de Pontlevoy à Blois : « Pour fournir generalement tous les Livres de classe jusqu'à la « Rhetorique inclusivement ; en sorte neanmoins qu'ils ne les em- « porteront point quand ils quitteront le Seminaire : Et enfin pour « faire racommoder les Habits, les Bas et le Linge, mais non les « Souliers.

« La Troisiéme, est de 100, au dessus de la seconde pour les jeu- « nes gens qui viennent au dessous de douze ans, et de 120 liv. « pour ceux qui viennent âgés de douze ans et au dessus, moyen- « nant quoy, outre tout ce qu'on fournit aux Pensionnaires dans la « premiere et seconde sorte de Pension, on se charge encore de « l'entretien de pied en cap, comme de Souliers, de Bas, d'Habits « complets, de Chapeaux, et de tout le Linge dont ils ont besoin.

« On ne se charge dans aucune de ces Pensions de faire ap- « prendre les Exercices aux Pensionnaires : c'est à Mrs. les Parents « de faire connoître ceux ausquels ils souhaitent que s'appliquent « leurs Enfans, et d'en faire les frais sur le pied marqué cy- « dessus.

« Les Pensionnaires qui viennent au Seminaire pour y être à la « premiere Pension doivent apporter avec eux tous les Livres de « classe, qui leur sont necessaires, ou un ordre de Mrs. leurs Pa- « rents pour qu'on les leur fournisse à leurs frais.

« S'il arrive que pendant le tems qu'ils demeurent au Seminaire ils y soient quelquefois malades, ils payeront alors encore cinq sols par jour (outre la pension ordinaire) pour tous les frais ex-

« traordinaires qu'on fait pour eux à l'Infirmerie, non compris « tous les frais d'Apotiquaire, de Chirurgien et du Medecin, qu'on « mettra sur leurs parties aussi bien que tous les ports de Lettres « qu'on reçoit, soit pour eux, soit à leur occasion; tous les ports « de paquets, le salaire du Perruquier qui a soin de leurs Cheveux « à trois livres par an pour chacun des Pensionnaires, et genera- « lement tout ce qu'on se charge de fournir aux autres qui sont à « la seconde ou troisiéme sorte de Pension.

« On fournira aux Pensionnaires qui sont à la seconde Pension « tout ce que Mrs. leurs Parents demanderont expressement qu'on « leur fournisse, soit en habits, soit en linges, &c. De quoy on « fera un memoire, qu'ils acquitteront outre la pension ordinaire « de trois cent livres.

« Les jeunes gens, qui viennent au Seminaire de Pontlevoy pour « y être entretenus à la troisiéme sorte de Pension, doivent être « habillés tout de neuf de pied en cap, tant en habits qu'en linge : « et s'ils ne l'étoient pas on conviendra d'un dédommagement rai- « sonnable pour cela : Ils doivent apporter avec eux, outre leur « habillement, au moins huit Chemises, huit Mouchoirs, huit Coëffes « de bonnet, huit paires de chaussons et huit Cravates ou Rabats, « s'ils sont tonsurez, le tout neuf, bon et propre.

« Pendant tout le tems que les Pensionnaires entretenus en cette « troisiéme Pension demeurent dans le Seminaire, on les habille « tous les ans de neuf d'un bon Drap : Et quand ils sortent pour « ne plus revenir on les habille de pied en cap tout de neuf d'un « Drap de même qualité que celuy qu'ils ont apporté; sans pour- « tant qu'on se charge d'y mettre aucune garniture d'or ou argent. « Et de plus on leur donne six Chemises, six Mouchoirs, six Coëffes « de bonnet, six paires de Chaussons et six cravates ou Rabats.

« Tous les Pensionnaires entretenus ou non entretenus doivent « apporter avec eux un Gobelet ou une Tasse, une Cuiller et Four- « chette d'argent armoriées ou marquées; et s'ils n'en n'aportent « pas, on leur en fournira de la qualité que Mrs. leurs Parens « demanderont, et à leurs frais

« Les Pensionnaires entretenus à la troisiéme sorte de Pension « payent tout le tems de leur absence pendant les Vacances, quel-

« que longue qu'elle soit, pourvu que cette absence ne passe pas « trois mois, au bout desquelles on ne comptera plus l'absence qui « excedera lesdits trois mois. Les Pensionnaires qui sont à la pre- « miere et seconde Pension payeront la moitié de cette absence, à « compter de la même maniere.

« La Pension se paye par avance, ou par quartier, ou par demie « année, ou même toute entiere, selon que Mrs. les Parens des « Pensionnaires sont plus ou moins éloignez.

« On n'épargne aucun soin pour maintenir les Pensionnaires « toûjours propres dans tout ce qui les concerne, soit dans leurs « Souliers qu'on fait nettoyer et cirer tous les jours, soit dans leurs « Bas, Habits et Chapeaux, qu'on veille exactement à faire bien « ajuster, soit dans tout leur Linge, dont on les fait changer exac- « tement deux fois par semaine, soit dans leurs Cheveux qu'on a « soin de bien entretenir. Il y a pour cela des Femmes, qui vien- « nent tous les jours au Seminaire à une heure prescrite, pour les « peigner tous, et sur tout les Petits avec un trés-grand soin. Un « Perruquier y vient une fois par semaine pour les poudrer, une « fois le mois pour faire leurs Cheveux, et dans toutes les occa- « sions extraordinaires qu'il est convenable, pour les friser.

« On ne prend point de Pensionnaires au dessus de 15 ans sans « une attestation de Vie et Mœurs.

« Et si parmy tous les Pensionnaires on en reconnoit quelqu'un « qui soit dérangé dans ses mœurs, ou soit absolument indocile, « on prie Mrs. les Parens de trouver bon qu'on le leur renvoye.

« On enseigne toutes les Classes depuis la Septiéme et Huitiéme « même jusqu'à la Philosophie inclusivement.

« L'ouverture des Classes se fait à la Saint Luc 18 Octobre, « et elles finissent au 14 Septembre que commencent les Vacances « pour les basses Classes, au premier Septembre pour les Rheto- « riciens, et le 15 d'Août pour les Philosophes.

« Ceux de Mrs. les Parens qui souhaitteront qu'on donne quel- « que chose à leurs enfans par Semaine ou par mois pour leurs « menus plaisirs, en feront l'avance comme de la Pension et pren- « dront la peine de marquer leur intention là-dessus au Pere Direc- « teur du Seminaire qui ne manquera pas de s'y conformer exac-

« tement. On les prie seulement encore à ce sujet de ne donner à « leurs Enfants que peu d'argent, et par le canal du Pere Direc- « teur, sans quoy il ne peut repondre de leur éducation.

« L'adresse pour écrire à Pontlevoy est au R. P. Directeur du Semi- « naire de Pontlevoy, à Blois. »

— M. Dupuis fait à la Société la proposition de faire des visites dans les cantons du département, et d'abord dans ceux de l'arrondissement d'Orléans, afin de compléter l'inventaire dressé il y a quelques années, et de connaître ainsi tout ce que le département possède en monuments et en objets intéressants pour l'archéologie.

Plusieurs feuilles du questionnaire formulé pour faciliter cet inventaire n'ont pas été remplies d'une manière satisfaisante. Un certain nombre est resté sans réponse. Afin de mettre dans ces excursions plus de méthode, d'ensemble, de suite, et dès lors plus d'utilité, M. Dupuis propose aux membres de la Société de se fractionner par groupes de deux ou trois, chaque groupe ayant à parcourir un canton et à rendre compte dans un rapport de son excursion et de ses remarques. La Société prend en considération la proposition de M. Dupuis, et décide que tous les cantons, ceux de l'arrondissement d'Orléans d'abord, seront assignés à des commissions différentes régulièrement nommées.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur un travail de M. Desnoyers relatif à des médailles découvertes à Cléry, et conclut à l'insérer au *Bulletin*.

La Société approuve ces conclusions.

MÉDAILLES TROUVÉES A CLÉRY.

« Des fouilles récentes, exécutées en janvier 1856, viennent d'assigner à Cléry une place importante parmi les stations romaines dans l'Orléanais.

« Déjà, en 1836, des travaux accomplis à la butte de Mézières avaient amené la découverte d'ossements et de plusieurs objets en fer et en bronze, sabres, torques, monnaie gauloise, annon-

çant que ce tumulus avait servi de sépulture à des soldats ou à des chefs gaulois ; ce qui donna surtout une haute signification à cette découverte, ce fut la présence, parmi les colliers en bronze, d'un torquès en or pesant 22 grammes, et qui ne pouvait avoir appartenu qu'à un homme d'un rang considérable.

« Déjà, en 1832, du côté de Saint-Fiacre, à la hauteur de Mézières, on avait découvert plusieurs médailles gauloises, un Tibère, un Pertinax, un Néron, deux Faustine en or.

« En 1835, on avait trouvé à Saint-Fiacre une monnaie gauloise, un Tibère, un Néron, une Faustine en bronze.

« En 1837, on avait recueilli près de Mézières des bracelets gaulois et des médailles gauloises.

« Toutes ces découvertes dans les localités voisines de Cléry témoignaient que cette contrée avait possédé jadis une population importante.

« Il était probable que Cléry, situé sur la voie de Genabum à Cesarodunum, devait avoir été le centre d'une aggrégation considérable, et n'avait pas été négligé par les Romains pour en faire un lieu de station.

« Il y a quelques années, la découverte d'un vase en terre contenant une grande quantité de petits bronzes avait déjà éveillé l'attention ; mais cette découverte, qu'on négligea de rattacher à celles que je viens de rappeler, alla s'ensevelir dans la mémoire de quelques personnes peu dévouées aux intérêts de l'archéologie locale.

« Les fouilles de janvier et mars 1856 sont venues réveiller ces souvenirs, et, en groupant les faits isolés des années antérieures, jeter sur Cléry un nouvel et précieux intérêt.

« Au mois de janvier, un cultivateur voulant marner le clos du Vivier, situé à la sortie de Cléry, à gauche, sur la route de cette commune, en allant vers Lailly, rencontra à la profondeur de 60 à 70 centimètres une assez grande quantité de pierres ; bientôt apparurent des fragments, en nombre également assez considérable, de vases en terre rouge, grise et blanchâtre ; des monnaies furent bientôt trouvées au milieu de ces pierres et de ces débris.

« M. Leclerc, dont le zèle actif et le dévoûment sont bien connus, comprit que ces fouilles avaient quelque importance : il

les signala à M. l'abbé de Torquat, que ses travaux sur l'église de Cléry y avaient conduit, et qui éveilla notre attention sur l'étude de ces fouilles. Je me rendis à Cléry et pus faire explorer le terrain où ces objets avaient été trouvés.

« Le résultat fut celui que j'avais prévu, la découverte d'une habitation romaine.

« Sur un espace carré de 6 à 8 mètres, les fouilles ont mis à jour une très-grande quantité de pierres de construction ; j'y ai remarqué de nombreux fragments de briques à rebord, avec les recouvrements ; nous avions donc sous les yeux des ruines de muraille et celles de toiture ; je dis ruines de muraille, car les travaux n'ont pas conduit à montrer les fondations qui ont pu disparaître par un travail plus ancien que le nôtre. J'aperçus aussi une quantité notable de portions de vases. Une quinzaine, dont les formes sont appréciables et rentrent dans l'espèce de celles que l'on sait appartenir à l'époque romaine, fut recueillie à peu près intacte. Deux ont une valeur particulière, l'un par la singularité de son couvercle, l'autre, qui est une petite amphore, par la délicatesse et la grâce de ses proportions.

« Voici les médailles qui furent trouvées au milieu de ces ruines :

Claude,	moyen bronze,	2 ;
Néron,	—	3 ;
Trajan,	—	1 ;
Hadrien,	—	1 ;
Sabine,	—	1 ;

et 17 autres grands, moyens et petits bronzes, devenues grasses par l'humidité dont le voisinage d'un petit ruisseau imprègne le terrain.

« Nous conservons l'espoir que d'autres circonstances qui n'échapperont pas à l'activité vigilante de M. Leclerc, devenu notre collègue, viendront encore confirmer l'importance de Cléry au point de vue de station romaine, car, ainsi qu'il nous l'a dit lui-même, beaucoup de petites découvertes, depuis vingt-cinq ans qu'il réside à Cléry, ont eu lieu sans qu'on y attachât de valeur. »

— La Société, sur les conclusions de la commission des publications et sur le rapport de M. Dupuis, décide que la note de M. de

Torquat, relative à la découverte d'un caveau faite à Cléry, sera insérée au *Bulletin*.

NOTE SUR LES FOUILLES DE CLÉRY.

« Le vendredi 24 janvier 1856, des ouvriers enlevaient des terres au pied du mur nord-est de l'église de Cléry, pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

« Tout à coup une pierre cède et tombe dans un caveau. M. Leclerc, secrétaire de la mairie, est averti. Avec un zèle depuis longtemps connu, il procède à des fouilles et découvre un escalier composé de six marches en pierre conduisant à une crypte voûtée et bâtie en moellons. Elle mesure 1^{m} 40^{c} de hauteur, 2^{m} 80^{c} de largeur et 2^{m} 70^{c} de longueur. On y pénètre par une ouverture sans porte de 1^{m} 10^{c} de largeur.

« Au milieu se trouvent des pierres de taille, des restes de meneaux, trois fragments et un pied de statue, des morceaux d'une espèce d'encadrement, une portion de colonne ornée d'hermines sculptées, avec son chapiteau du style de la renaissance, une autre sorte de chapiteau à feuilles indigènes, une petite tête d'ange et trois débris de sculpture, tous appartenant à la même nature de pierre, qui semble de l'Apremont rendu friable par le temps.

« Sous ces pierres et à côté sont des débris de cercueil en bois, et de nombreux ossements parmi lesquels on reconnaît cinq têtes, des tibias, des vertèbres et des côtes (1).

« Ces os paraissent avoir appartenu à des adultes des deux sexes et à des enfants.

« Nulle inscription ne renseigne sur les individus inhumés dans ce lieu.

« On sait seulement que le caveau découvert se trouve dans l'emplacement d'une chapelle connue sous le vocable de Saint-Sauveur et détruite, en 1820, par M. Pagot, en même temps que le porche qui précédait la porte du nord.

« La chapelle Saint-Sauveur ou Saint-Aignan avait été construite

(1) Voir ci-après, p. 342.

dans le XVIe siècle par le chanoine Pierre Pothier. Peut-être était-elle la même que celle qu'on désignait vulgairement sous le nom de chapelle de Joyeuse, et dont nous ignorons l'emplacement. Dans ce cas, les ossements retrouvés pourraient bien appartenir à des membres de cette famille illustre.

« Il est certain qu'à partir du XVIe siècle tous les chanoines ont été inhumés dans la chapelle Saint-Jacques, et les membres du clergé secondaire au bas de la nef.

« Il paraît évident que les ossements retrouvés appartiennent à des laïques.

« Les fragments de statue enfouis dans le caveau, et dont M. Laurand a fait la description, sont les restes d'une statue représentant un évêque, sans doute saint Aignan. On reconnaît sur le devant la croix d'une chasuble, style du XVe siècle très-ornementé. Au milieu de cette croix on a sculpté la figure de Notre-Seigneur debout, la main levée pour bénir, et la tête entourée de rayons ; aux deux extrémités, le mystère de l'Annonciation : l'ange est à gauche et la sainte Vierge à droite, chacun dans une niche à arc surbaissé.

« Un fragment porte les lettres O M I. La statue était peinte et dorée, et conserve encore sa décoration, mais passablement endommagée. Elle était probablement dans une niche peinte dont les débris ornés de rosettes sont compris dans l'envoi fait par M. Leclerc. Les deux principaux fragments de la statue ont 25^c de hauteur sur 30^c de largeur.

« Toutes les pierres sculptées trouvées dans le caveau de Cléry ont été envoyées au Musée archéologique par M. Leclerc. Les ossements ont été religieusement transportés dans le cimetière de Cléry.

« Le caveau, comblé par ordre de M. le Préfet du Loiret, a eu sa voûte détruite, parce qu'elle dépassait le niveau du sol sur lequel on voulait établir le conduit des eaux. Il n'avait rien de remarquable sous le rapport architectural.

« On peut se rendre compte des dimensions du caveau et de sa position relativement à l'église par le dessin ci-joint : »

Muraille de l'église.

46 os ou fragments d'os des bras,
40 *id.* des jambes,
5 têtes dont 4 complètes,
7 clavicules,
112 côtes ou fragments de côtes,
85 vertèbres,
Et un grand nombre de petits os,
} se sont trouvés dans ce caveau

Les anciens prétendent que la chapelle qui recouvrait ce caveau était la chapelle Saint-Sauveur.

On ignore le nom de la famille inhumée dans ce caveau.

Séance du 26 juin 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le curé de Saint-Benoît, qui donne avis à la Société des dispositions prises par M. Delton, pour faire travailler prochainement à la consolidation des voûtes et la réparation des différentes autres parties de l'église.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, conclut à insérer au *Bulletin* la notice de M. Pillon sur Bellegarde. La Société adopte cette conclusion.

ÉTUDE SUR BELLEGARDE.

I. LE CHATEAU.

« Je dois beaucoup, pour ce travail, aux documents et aux notes qui m'ont été transmises par mon excellent ami M. Séjourné, doyen de Bellegarde, et par M. Baunard, professeur au petit séminaire de La Chapelle ; né à Bellegarde, il a fait sur son pays natal de nombreuses études, qu'il a apporté autant d'empressement que d'obligeance à mettre à ma disposition.

« Il existe en France un grand nombre de petites cités qui n'étaient jadis que l'accessoire de leur château ; quelques-unes même, au temps de leur splendeur, avaient été proclamées bonnes villes. Le château est tombé, et leur condition n'en est pas devenue meilleure. Aux lieux où la haute futaie projetait son ombre, le maigre taillis végète. La petite propriété, coudoyée par l'extrême indigence, s'est installée sur ces débris, où s'agitait naguère une bruyante armée de veneurs, d'artisans et de pourvoyeurs. Si par hasard quelque étranger paisse, l'oisive curiosité des habitants le suit de loin avec tristesse ; on sait qu'il n'est venu que pour visiter des ruines. Tel est aujourd'hui l'aspect de notre petite ville de Bellegarde.

« De grandes et larges rues pavées de grès vous conduisent au pied d'une magnifique grille enrichie d'ornements en fer sculpté, et qu'on prendrait facilement, quoique toute moderne, pour un travail des meilleures époques de l'art ; elle est à elle seule un monument. Mais plus de suisses bariolés, plus de chevaliers d'honneur ; elle s'ouvre ou se ferme à petit bruit, sur une mosaïque bâtarde d'enclos et de jardinets devenue la monnaie de la grande cour ; à droite, on distingue un amas confus de bâtiments où la brique rehausse ses tons rougeâtres par des chaînes de pierre blanche de Fay. Les longues façades s'appuient sur des pavillons carrés, sur des tourelles ; les toits présentent une forêt de cheminées et de clochetons aigus

qui multiplient l'espace en doublant la surface. A gauche, les écuries vides enferment d'immenses cours désertes. Tout le centre s'est écroulé, et l'ancien donjon reste seul, veuf de toutes ses dépendances. La verdure fauve des marais envahit l'arche des ponts et la douve des fossés ; le roseau croît dans les abreuvoirs. Jardins pompeux, parc, terres, forêts, tout a été morcelé et vendu pièce à pièce. Mais dans cet inactif foyer, la destruction elle-même semble marcher à pas lents ; les matériaux épars gissent comme objets de rebut ; on ne retrouve même pas là ces incessantes conquêtes du menu jardinage, qui partout ailleurs aiment à cacher les ruines sous sa verte feuillée, sous les produits féconds d'un sol nouveau : tout est triste, ennuyeux, solitaire. Les grands appartements ouvrent à peine leur foyer à quelques retirances obscures, à quelque industrie locale.

« Le corps de logis central, résidence des propriétaires actuels, est une de ces vieilles constructions prises et reprises à diverses époques ; le caractère féodal subsiste toujours. Le toit aigu, les poivrières aux angles retracent quelques dispositions militaires ; mais la renaissance s'en est emparée d'abord ; le XVIIe et le XVIIIe siècle ont ensuite altéré complètement sa façade pour la rattacher aux deux ailes. Le temps m'a manqué pour en visiter l'intérieur, et il faut l'avouer, j'étais dans de mauvaises dispositions artistiques. Les ruines d'hier m'ont toujours attristé. J'avais le cœur serré ; ainsi, il m'est impossible de vous dire ce qui reste au-dedans, soit en peintures, soit en décorations, soit en meubles. La vaste étendue des communs n'est que d'un intérêt secondaire ; quant aux écuries, elles sont d'une royale munificence : la brique s'y marie gracieusement à la pierre, et leurs hautes portes de sortie présentent un bas-relief accolé de superbes chevaux en raccourci. Ceux qui ne connaissent point Bellegarde peuvent s'en faire une idée suffisante en songeant aux monuments de ce genre que les Condé, les Maurice, les Penthièvre et tous les grands seigneurs se plurent à élever dans les deux derniers siècles, pour y loger ce noble animal qu'on nommait jadis un palefroi, et son très-humble serviteur qu'on appelle encore un palefrenier. Quant à l'aspect général des ruines du château de Bellegarde, elles se présentent par tronçons épars et

séparés l'un de l'autre par des espaces si étendus, que pour embrasser et saisir une vue d'ensemble, on ne sait où se placer.

« Selon la statistique de l'arrondissement de Montargis par M. Boyard, la pierre, la brique, le fer, le plomb, le bois, l'ardoise qui furent employés à la construction de ce château auraient suffi pour construire une ville de 5,000 âmes.

« Cette ville s'appelait autrefois Choisy-aux-Loges, parce que les marchands de Sully venaient s'y installer (dit dom Morin) dans de petites loges disposées autour du marché public.

« Elle avait même pour véritable nom Soisy, et on distinguait Soisy-le-Vieil qui relevait de l'abbaye de Ferrières, de Soisy-le-Nouveau qui relevait immédiatement du roi. M. Baunard pense avec raison que ce nouveau Soisy pourrait bien être la paroisse actuelle de Quiers, dont la circonscription bizarre et en quelque sorte établie contre toutes les convenances du lieu, doit avoir pour origine un de ces empiètements de la royauté qui ont remué tout le sol féodal.

« Pendant quatre siècles, Soisy fut gouverné, habité, hanté par les plus grands seigneurs ; de nombreuses et illustres alliances y furent contractées ; les visites des rois et des reines y devinrent fréquentes ; les hommes de guerre les plus redoutables, les plus hautes et nobles dames vinrent y goûter à l'envi le plaisir le plus recherché de leur époque, celui des chasses dans la forêt, et malgré l'importance du nom de ses hôtes, Soisy n'a pas un fait historique à produire. C'est une preuve sans réplique d'une félicité durable et que beaucoup de grandes villes pourraient envier à cette petite cité.

« Il est difficile de trouver rien de mieux établi que la suite et la filiation des seigneurs de Choisy. C'est précis et fastidieux comme une table généalogique ; en ajoutant tout d'abord qu'ils ont succédé par droit d'aînesse à la possession du château, et qu'ils ont presque tous été enterrés dans l'église de Choisy, j'éviterai bien des redites dans le cours succinct de cet exposé.

« Selon une ancienne notice faite par un sieur Ronceray, de Ferrières, l'antique manoir appartenait originairement au roi Louis VIII, père de saint Louis ; il passa ensuite à Philippe, duc d'Orléans, comte de Valois, fils de Philippe VI : ce prince en fit

don à Nicolas de Braque, en récompense de ses services. Dom Morin nous a transmis le titre en altérant malheureusement sa teneur, pour la revêtir des formes que la chancellerie employait de son temps.

« Philippe, fils du roi de France, duc d'Orléans, comte de Valois, « de Beaumont, etc., savoir faisons à tous présents, que pour la « considération des bons et agréables services, que notre ami et féal « chevalier et conseiller messire Nicolas Bracque nous a faicts de « temps passé et faict de jour en jour, nous lui avons donné et « donnons par la teneur de ces lettres de grâce spéciale à toujours « pour lui et ses hoirs successeurs, de lui ayant cause, la justice « haute, moyenne et basse de la ville de Soisy, en Gastinais, et « aussi des fiefs tenus du dit Messire Nicolas, à cause d'une forte « maison qu'il a en la dite ville, et voulons que ses dits hoirs suc- « cesseurs tiennent et possèdent la dicte justice haute, moyenne « et basse en foi et hommage de nous, avec autres terres que le « dict Nicolas tient de nous en fief en la ville de susdite, et en « notre ressort et souveraineté souls notre chastellenie de Lor- « ris, etc. Ce fut faict à Paris, l'an de grace 1358, au mois d'oc- « tobre. » (Dom Morin, ch. 5.

« La famille de Bracque avait déjà été annoblie par lettres datées du bois de Vincennes, en 1329. Nicolas de Bracque, seigneur de Châtillon-sur-Loing, Dammarie-en-Puisaye, Saint-Maurice-sur-Aveyron et Choisy-aux-Loges, fut gouverneur des villes et châteaux de Moret et de Montargis, et chambellan de Charles V. Ses armes étaient d'azur à une gerbe de blé d'or liée de même. La maison forte fut agrandie ou rebâtie, selon dom Morin, par un membre de la maison de Bracque.

« Nicolas avait épousé Jeanne du Tremblay; leur fille, Jeanne de Bracque, dame de Soisy, épousa Jean de l'Hôpital, clerc des albalestriers, et Choisy passa de la maison de Bracque dans celle de l'Hôpital.

« Jean de l'Hôpital, seigneur de Montignon et d'Ouzouer-le-Vougis, portait un coq avec bordure engrelée, supports deux sauvages et l'écu posé sur un sauvage. Il fut trésorier de France et ami de Charles V, et trépassa en 1376.

« Son fils, François de l'Hôpital, chevalier, seigneur de Choisy-aux-Loges, conseiller et chambellan du roi, maître et enquêteur des eaux et forêts ès pays de France, Champagne et Brie, en 1400, en 1407 maître-d'hôtel du dauphin, devint, en 1416, grand maître d'hôtel d'Isabeau de Bavière.

« Suivre Isabeau et rester fidèle au dauphin, c'était une chose impossible : le bon sire tourna le dos à la reine et fit bien ; il alla s'enfermer dans sa maison forte de Choisy, et y tint bon pour le roi de Bourges. Ce pauvre prince n'avait rien à lui et payait ses serviteurs avec des titres ; il lui donna donc une place de chambellan pour l'indemniser des frais de garde de sa forteresse de Soisy, assise, dit le père Anselme, aux frontières des rebelles. Il mourut en 1427, deux ans avant l'arrivée de notre glorieuse Jeanne.

« Une pierre tombale arrachée avec tant d'autres en 93, et qui servit depuis à daller le chœur de l'église, a été levée en 1850, lors du nouveau dallage, et placée à la porte extérieure, dans la grande nef.

« Sur cette pierre, M. Baunard croit voir l'image de François de l'Hôpital ; M. le doyen Séjourné pense y retrouver celle de Jean, son fils. Malheureusement le vandalisme a gratté l'inscription. Je ne saurais vous dire, Messieurs, si elle est assez dégradée pour qu'on ne puisse y adapter celle que dom Morin a lue sur le tombeau de François, et dont voici la teneur : « *Ci gist noble homme « François de l'Hopital, chevalier, seigneur de Choisy-aux-Loges, « conseiller, chambellan du très-redouté prince Monseigneur le « duc d'Orléans, qui trespassa le 24 novembre 1427.* » Lorsque je vis cette pierre, j'ignorais tous ces détails et ne saurais prendre parti dans la question. Quoiqu'il en soit, je la signale comme un morceau très-curieux au point de vue de l'art. Elle est gravée avec une rare précision, une élégance de contours et une pureté de formes qui en font un digne sujet d'études.

« Le costume du seigneur est celui des hommes de guerre de son temps : les cheveux demi-longs, l'épée droite tombant sur le flanc gauche, les mains jointes ; un dais ogival le couvre, et de petits pinacles abritent vers les coins de charmantes petites figures à capuce qui égrènent leur rosaire.

« Je reprends ma nomenclature des seigneurs de Soisy.

« Jean de l'Hôpital, mort en 1458, laisse, de son mariage avec Jeanne de Saunes, Adrian de l'Hôpital, chevalier, seigneur de Choisy, capitaine de Caudebec en 1487.

« C'est lui qui commandait l'avant-garde à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et qui fit prisonnier notre bon duc d'Orléans.

« Le roi Louis XII s'en souvint et en fit son ami d'abord, puis plus tard un bailli de Gien. Aussi quels beaux coups de lance Adrian donna à Fornoue ! Il y était à cheval à côté de son maître.

« C'est peut-être grâce à lui qu'on appelle encore une estocade, voire même un coup de poing, une fève de Gâtinais. Il eut un jour affaire dans un tournois à un antagoniste envieux et déloyal qui faisait de son mieux pour le tuer en traître. Jean s'en aperçut aux premières passes, et le prenant adroitement au défaut de l'épaulière, il le jeta bas en criant : « A Dieu la cour ! » Puis se tournant vers le mourant, il ajouta : « Tu as trouvé, compère, une *fève* de Gasti-« nais. » Adrian meurt en 1503. Aloph de l'Hôpital fut échanson de Madame d'Angoulême, mère de François Ier, maître des eaux et forêts, grand forestier de la forêt de Bièvre, gouverneur de Brie, capitaine de Fontainebleau. Au nombre des enfants qu'il eut de Louise de Poysieu, dame de Saint-Mesme, on trouve deux supérieures du couvent de Saint-Loup.

« Jean IV du nom succède à Aloph vers 1561 ; ce Jean de l'Hôpital, chevalier de l'ordre du roi, comte de Choisy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cent pistoliers, gouverneur de la personne de François de France, duc d'Alençon, contracta une alliance illustre : c'est le plus haut titre de la maison de l'Hôpital. Le 22 novembre 1547, il épousa, à Fontainebleau, en présence du roi Henri II, Eléonore Stuard, fille naturelle et légitimée de Jean Stuard, duc d'Albanie, et de Jeanne Aberneschil. Tous deux moururent en 1578.

« Jacques de l'Hôpital, marquis de Choisy, seigneur de Lorris, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante lances, cornette de la compagnie de Sa Majesté, chambellan et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de la reine Marguerite et maréchal d'Auvergne.

« Il avait eu l'honneur d'être élevé auprès des enfants de Henri II ; toujours brave et loyal, Jacques contribue puissamment à la prise de Calais et de Thionville ; il bat les Ligueurs et conserve à Henri III l'Orléanais, Montargis et Étampes. Pour sa récompense, Henri III établit à Choisy le bureau de ses recettes de l'élection de Montargis. A Ivry, on l'emporte blessé du champ de bataille ; son cheval avait été tué sous lui. Henri IV le fait aussitôt chevalier de ses ordres et élève au marquisat le comté de Choisy On le retrouve parmi les 132 députés de la noblesse aux états de 1614. Ce rude soldat fut en outre un homme de puissante lignée : il laissa onze enfants de sa première femme Magdeleine de Cavée.

« Assez de mousquetades : je passe au paisible Charles de l'Hôpital, son fils aîné. Celui-ci se plut à planter, à bâtir, à embellir sa résidence de Choisy, à s'y procurer d'heureux loisirs et de joyeux *esbattements*. Comme tous les pacifiques, il aima quelquefois recevoir des savants, et entre autres le bon prieur de Ferrières, qui rapporta de ses visites les naïves impressions que voici :

« Dans le bourg de Choisy, il y a une des belles maisons de « France, lequel lieu appartient à Mgr le marquis de Choisy ; mais « ce qui est le plus remarquable au dit château de Choisy, est la basse-« cour qui est toute environnée de grands bâtiments de brique, des-« tinés à plusieurs usages, comme bûcher, grange, laiterie, vacherie, « bergerie, pressoir, et au milieu de ladite cour est une mare entou-« rée de petites loges pour les oisons, et aux quatre coins quatre « tourelles, le tout de brique et très-grande étendue, etc. La cour « haute a environ cinq quartiers de terre toute pavée, autour d'icelle « sont de beaux bâtiments de brique, et au dessus un chapiteau d'as-« sez grande étendue, et à côté de la porte sont deux tourelles voû-« tées, au-dessus l'une desquelles est un fanal, qui fut mis lors du « mariage de Charles de l'Hôpital, aujourd'hui marquis de Choisy, « avec dame Renée de Beauveau, où assista la reine Marguerite et « les plus grands de la cour, et entrant par la porte en cette cour, « on voit de pleine face en icelle quantité de bâtiments et entre autre « la maison de l'écuyer et des galeries et écuries. L'on voit à côté de « l'entrée du château, un portail de briques soutenu de deux tou-

« relles voutées, de là se présente le premier pont-levis au delà du-
« quel est une plate-forme à côté de laquelle sont deux eschauguettes,
« et passé cela on rencontre un autre pont-levis qui mène dans la
« cour du château, qui est composé de deux grandes tours de briques
« à cinq étages et le corps du bâtiment entre deux, et outre ces deux
« tours rondes qui entourent le dit château ; le tout couvert d'ardoises
« et dans lequel sont 44 feux. Puis on voit les jardins qui sont de
« quatre arpents en quarré, où se voient de beaux grands parterres
« et hautes palissades qui comprennent plusieurs belles allées, au
« bas du jardin est un vivier, et de là on entre dans l'allée de *Palmail,*
« au bout de laquelle on entre dans le parc qui contient, avec son
« bois, 300 arpents, et à côté dudit jardin est le clos des arbres frui-
« tiers qui contient 12 arpents. »

« Ici se trouvait, dans la série des seigneurs de Choisy, une lacune que M. le doyen Séjourné n'était point parvenu à combler entièrement ; M. Baunard a su renouer le fil avec une rare habileté, et établir sûrement les transitions de famille. Cette période de son œuvre fait le plus grand honneur à mon jeune et savant collaborateur.

« René de l'Hôpital, marquis de Choisy, baron de Montigny, etc., vers l'an 1640, vend le marquisat de Choisy au marquis de Vitry, son parent. Ce marquis de Vitry avait nom Nicolas de l'Hôpital ; il fut depuis duc de Vitry, par brevet, marquis d'Arc, comte de Châteauvillain, seigneur de Coubert, capitaine des gardes du corps du roi, et lieutenant général en Brie. Maréchal en 1617, il remit sous l'obéissance du roi, en 1621, Gergeau, Sancerre et Sully, et fut pourvu du gouvernement de Provence le 27 septembre 1632 ; le 27 octobre 1643, il fut arrêté et mis à la Bastille ; mais l'année suivante, le roi lui donna le brevet de duc et pair. Il mourut le 28 septembre 1644, à Nandy, près de Melun. Richelieu, dans son testament, dit qu'il fut obligé de lui ôter le gouvernement de Provence, malgré qu'il en fût digne, parce qu'il était d'humeur altière et insolente, et n'était pas propre à gouverner un peuple jaloux de ses priviléges.

« François-Marie de l'Hôpital, son fils, duc de Vitry, conseiller d'État, d'épée, maître de camp au régiment de la reine Anne d'Au

triche, ne posséda Choisy que deux ans après la mort du maréchal son père, et dès 1646 on le trouve entre les mains du duc de Bellegarde.

« Le prince de Condé demandait avec instance au grand écuyer Roger de Tennes, duc de Bellegarde, la petite forteresse de Seurre-sur-Saône, sur laquelle reposait le titre de son duché. Roger s'y refusait, ou du moins n'y consentait qu'à la condition expresse que le roi replaçât sur Choisy-aux-Loges son duché-pairie de Bellegarde. Le titre de translation a été conservé et se trouve dans le recueil du P. Anselme :

« *Translation du duché-pairie de Bellegarde sur la terre de* « *Choisy, à condition de l'appellation du nom de Bellegarde.*

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous « présents et à venir, salut. Le feu roi, Louis-le-Juste, notre très-ho- « noré seigneur et père, considérant les grands et recommandables « services que notre très-cher et très-amé cousin le prince de Condé, « premier prince de notre sang et premier pair de France, a témoi- « gné désirer la dite terre de Seurre, et que notre dit cousin le duc « de Bellegarde a différé d'y consentir jusqu'à ce qu'il nous eût plu « transférer la dite dignité du duché-pairie sur la terre et comté « de Choisy-aux-Loges, Chailly, Amilliers, Belardin, Mézières, « Freville, Sury-aux-Bois, Beauchamp et le fief des Riis et toutes « leurs dépendances, érigée en marquisat par lettres-patentes de « notre aïeul, du mois de juillet 1606, relevant du duché d'Or- « léans, et lui accorder nos lettres de translation nécessaires, sui- « vant le consentement de notre très-cher et très-amé oncle, le « duc d'Orléans, pour la distraction de la mouvance de la dite « terre de Choisy du duché d'Orléans, pour relever dorénavant de « nous à cause de la grosse tour du Louvre, à la charge toutefois « que si le dit marquisat de Choisy revenait à sa première nature, « la mouvance en retournera au dit duché d'Orléans, etc. Et « comme nous sommes porté à favoriser tout ce qui peut être de « la satisfaction de notre dit cousin le duc de Bellegarde..... Étant « d'ailleurs bien informé de la qualité de la dite terre de Choisy « et des grands fiefs et nombre de vassaux qui en dépendent ; pour « ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de la reine

« régente notre très-honorée dame et mère, nous avons de notre « grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, transféré et « transférons par ces présens signés de notre main, la dite dignité « de duché et pairie au marquisat de Choisy, fiefs, terres et sei- « gneuries y jointes et qui en dépendent ou seront annexées..... « sous le même nom et appellation de Bellegarde, que nous vou- « lons et entendons qu'il porte cy après, au lieu de celui de Choisy, « et que tous les vassaux y rendent dorénavant la foi et hommage « qu'ils doivent. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tou- « jours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, « sauf notre droit en autres choses et l'autruy en toutes.

« Donné à Paris, au mois de janvier, l'an de grâce 1646, et de « notre règne le 3e. »

« Quand le vieux Bellegarde fit publier cette ordonnance sur ses terres, il avait quatre-vingt-trois ans, et la mort l'attendait à six mois de là. Mais il fallait une occupation à sa verte vieillesse, et ses commandements faits de ne plus appeler Choisy par son nom, il se chargea lui-même des menus détails de l'exécution.

« L'ancien compagnon d'aventures du roi Henri allait se promener un jour de foire ou de marché sur la route de Sully ou de Boiscommun, et dès qu'il voyait venir un manant la besace à l'épaule, il lui criait de sa voix de bataille : D'où viens-tu, garçon? Selon qu'on répondait bien ou mal à Monseigneur : Je reviens de Bellegarde, ou : J'arrive de Choisy, on recevait douze sous ou un coup de bâton ; aussi l'usage ne tarda pas à s'établir, et le bon sire, dit la chronique, n'eut presque rien à donner.

« Roger de Tennes, duc de Bellegarde, s'éteignit sans postérité légitime, et Marie de Saint-Larry, sa nièce, fille de César-Auguste de Saint-Larry, mort de ses blessures en 1631, hérita seule de son immense fortune. Mais le vieux Roger avait élevé avec tendresse un fils de sa sœur, Paule de Saint-Larry, et du brave Pardaillan ; ce neveu était Antoine-Amand de Pardaillan, marquis de Montespan. Les deux cousins germains s'unirent ; mais cette alliance demeura stérile, et les biens de la famille passèrent une seconde fois à des neveux.

« Ce fut ainsi que Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, mar

quis de Montespan, hérita du château et duché de Bellegarde. Il eut le malheur d'épouser, le 28 janvier 1663, la fameuse Françoise-Athénaïse de Rochechouart.

« Le roi lui fit sentir trois ans après combien il est dangereux de donner un soufflet à sa femme, surtout quand elle le mérite, et il l'envoya porter dans l'exil le deuil de l'honneur et de celle qu'il aimait encore.

« Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, premier duc d'Antin, seigneur de Bellegarde, fit de son mieux pour faire oublier sa naissance; le roi, de son côté, fit tout ce qu'il put pour la lui rappeler. Titres, bienfaits, faveurs, tombèrent comme rosée sur sa tête, et, il faut le dire, il sut les mériter. A Philisbourg, à Manhein, à Mayence, il paie de sa personne; son sang coule à Montmélian. Il ne se fit pas une campagne qu'on ne vît tour à tour d'Antin combattre bravement à la tête de son régiment de l'Ile-de-France, ou de celui de Languedoc, ou du bataillon de grenadiers. A Ramillies, son sang froid maintint l'aile gauche dont il commandait l'infanterie : c'est lui qui soutint la retraite et sauva l'armée. Nous le retrouvons au conseil de régence, présidant le comité de l'intérieur; fidèle en amitié, il partage sous Fleury la disgrâce de Chauvelin et l'exil de la Trémouille. Tout ce qu'il y avait d'illustre en France trouva accès, accueil à son château de Bellegarde, qu'il répara et augmenta avec une magnificence vraiment royale. Dans une lettre datée de Fontainebleau, le 8 octobre 1725, Voltaire annonce à Mme la présidente de Bernières qu'il part avec d'Antin pour aller saluer à Bellegarde le roi Stanislas. Ce grand seigneur fut un de ceux que l'écrivain du *Siecle de Louis XIV* entoura de ses hommages, afin d'en tirer pièce ou maille, un trait, un détail, bien qu'il affecte souvent de dire qu'il donne pour ce qu'elles valent les anecdotes de d'Antin. C'est pendant ce voyage que s'élevaient les immenses constructions des deux ailes; enfin, on vit se développer aux deux côtés d'une fontaine jaillissante les deux rampes du grand escalier construit sur les dessins de Le Viel.

« Depuis douze ans, d'Antin s'était demis de son duché-pairie en faveur de son petit-fils, lorsque la disgrâce et l'exil attristèrent ses derniers jours. Ce fut à soixante et onze ans que le fils de

M. de Montespan descendit au caveau sépulcral des seigneurs de Choisy.

« Il faut une page pour énumérer les titres de Louis-Antoine de Pardaillon, premier duc d'Antin, seigneur des duchés d'Epernon et de Bellegarde, marquis de Montespan, de Gondrin, de Mézières, vicomte de Murat, baron de Cursé, de Montcontour et de Lagon, seigneur d'Ozon, etc., chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées et de la haute et basse Alsace, de Suntgaw, de Brisgaw, gouverneur et lieutenant des villes et duché d'Orléans, pays Orléanais, Chartrain, Percheron, Sologne, Dunois, Vendômois, Blésois et dépendances, de la ville et château d'Amboise, surintendant et ordonnateur des bâtiments et jardins du roi, arts et manufactures de France, académie et imprimerie royales, depuis le mois de janvier 1716 jusqu'au mois d'août 1726 que cette charge a été supprimée. Il fut fait en même temps directeur général des bâtiments, protecteur de l'académie royale de peinture et de sculpture.

« Est-ce assez de titres et d'honneurs? s'écrie le vénérable M. Méthivier, ancien curé de Bellegarde. Non, ce n'est pas assez pour qu'aujourd'hui je puisse découvrir les traces de ce puissant seigneur, ni retrouver sa cendre noble parmi les cendres des Bellegardiens qui tremblaient devant lui. (*Loire historique*, TOUCHART-LAFOSSE, p. 605, Tours, 1843.)

« Maintenant, nous approchons des mauvais jours ; le malheur semble planer sur le château de Bellegarde. Il est vendu à M. le président de Bezigny, qui ne tarda pas à le prendre en dégoût ; une tristesse profonde l'accablait : son fils avait été tué en duel. La seigneurie fut cédée à M. Charles Gilbert des Voisins, président au parlement de Paris ; en 1789, il était marquis de Bellegarde. Lorsque la terreur désola la France, Bellegarde était devenu une solitude immense. M. Gilbert des Voisins espérait y cacher ses jours, lorsqu'il fut dénoncé par son jardinier. C'est ainsi que le nom du dernier seigneur de Bellegarde alla grossir la liste des victimes de l'affreux tribunal.

« Ici commence l'œuvre de destruction ; détournons les yeux. Chaque jour, hélas ! enlève une pierre à ces belles et somptueuses

demeures ; aujourd'hui du moins on peut encore admirer leurs ruines ; bientôt elles auront disparu. Toutes ces merveilles de la France avaient une racine dans le vieux sol : c'était le droit sénorial. Depuis qu'on a sarclé cette racine, le monument pousse mal en province. Le bonheur de bâtir fut toujours le privilége du droit d'aînesse, et le fils aîné de la France, Paris, goûte plus que jamais ce bonheur dans son large apanage.

II. — L'ÉGLISE.

« Consolons-nous en admirant la vraie, l'inaltérable richesse de Bellegarde, son église ; ce monument offre dans sa forme extérieure l'apparence si connue des basiliques du XIIe siècle. Son plan est un rectangle allongé ; ses murs épais sont percés, à de grandes hauteurs, d'étroites fenêtres. On retrouve à la fois les dispositions générales du lieu saint et du lieu fort, du temple et de la citadelle. Au point de vue religieux, l'effet du jour trinitaire de l'abside est toujours saisissant dans les églises de cette époque ; cette abside et le fond des chapelles qui correspondent aux deux nefs s'arrondissent au fond. Mais ce plan primitif a été gravement altéré par des constructions postérieures où la brique vient s'allier en toutes proportions à la pierre. C'est, je crois, ce qui a fait penser à M. Baunard que le sanctuaire actuel, reste d'une très-antique chapelle, avait été relié aux trois nefs par les travaux de la fin du XIe siècle. Vous savez, Messieurs, que lorsqu'on ajouta un clocher à tous ces vieux monuments, on leur fit perdre toute leur physionomie primitive ; la massive solidité des piliers de soutènement, la charpente de la flèche exigèrent des rapprochements, des arrivages dont on facilita l'accès par de larges brèches pratiquées aux flancs de l'édifice, et ces brèches ont fourni depuis à l'allongement des bras des transsepts. C'est ainsi qu'on a gagné des chapelles et des sacristies, dont le style est généralement contemporain de celui du clocher, et concourt à préciser le temps de son établissement.

« C'est cette marche qui fut suivie à Bellegarde, et lorsqu'on dégage le vieux du neuf, ce qui n'est pas là trop difficile, on voit,

« n'en pas douter, que l'abside et le portail sont deux contemporains.

« A droite du portail s'étendait le champ du cimetière, parvis aujourd'hui planté d'arbres ; à gauche une ruelle étroite conduit à l'entrée des bâtiments du curieux presbytère. C'est là qu'on aperçoit encore la saillie des robustes corbeaux de pierre qui soutenaient jadis un appentis destiné à remiser les montures des nombreux cavaliers du voisinage, pendant la durée des offices de l'église.

« Arrêtons-nous enfin avec bonheur devant le magnifique portail ; c'est le plus beau spécimen que possède notre département. On y lit avec intérêt les efforts de style produits par une époque où les souvenirs confus de l'antiquité luttaient avec les inspirations soudaines d'un art nouveau. Ténébreux enfantement des miracles du XIIIe et du XIVe siècle, où le génie national devait atteindre toute sa virilité! Plus tard, un reflet de l'Orient éclairait la riche période ogivale, jusqu'à ce qu'enfin la noble Italie nous replongeât dans les défaillantes élégances de la renaissance. C'est ainsi que l'homme se console en mourant; il s'écrie : Je vais renaître !

« Pour entrer dans l'église de Bellegarde, il faut, Messieurs, s'enfoncer sous une sorte de voûte soutenue par trois ordres de colonnes, dont chacun supporte son archivolte. Le plein-cintre, comme une architrave arrondie, maintient le caractère que l'ouvrier a imprimé à ses bases. Partout un luxe de squammes, d'imbrications, de lacs, d'entrelacs, de zig-zags, de labyrinthes, de bâtons brisés, s'efforce d'étaler la richesse à grand renfort de difficultés vaincues. Je ne saurais vous dire quel charme ont pour moi ces traces des pieux efforts de nos devanciers, aimant à signaler la foi par la constance, et puisant dans la naïveté sincère une excuse à la bizarrerie elle-même. Les chapiteaux seuls du portail de Bellegarde demanderaient une monographie.

« Aux angles de quelques-uns sont assis des animaux fantastiques; leur corps, établi sur les quatre pattes rapprochées, présente l'aspect d'un gros chat au coin du foyer. La tête ouvre une bouche dont le rictus contracté, les dents aiguës, rappellent l'air essoufflé d'un chien qui vient de chasser. Je crois qu'il entrait dans les vues de l'artiste de rendre ces animaux plus laids qu'ils ne sont

par le fait; s'il a voulu les rendre effrayants, le bonhomme s'est trompé. Les amateurs de symbolisme (branche vivace d'archéologues) y verront certainement la personnification du péché, la bête immonde. Les mêmes connaisseurs reconnaîtront probablement dans le chapiteau qui fait face à celui que je viens de décrire l'emblême de la chute des damnés. Il est difficile, en effet, de tomber d'une manière plus inconvenante. Figurez-vous, Messieurs, un acrobate dont les deux mains, horizontalement tendues, empoignent avec force le point d'appui d'une corde raide; le corps, par un prodige d'élasticité vertébrale, plie à la hauteur des hanches, jusqu'à ce que la tête aille rejoindre les pieds. Vous voyez, Messieurs, que la décence est bannie sans façon de ce petit bas-relief, très-gracieux et très-amusant, du reste. Je serais fort emprunté de savoir ce que MM. les docteurs du symbolisme découvriraient dans le champ du chapiteau voisin, sans toutefois me permettre aucun doute sur leur sagacité.

« Deux petites figurines sveltes, élancées, courent sans être embarrassées par aucun vêtement, en se tournant le dos vers les angles de ce chapiteau carré où figurent d'énormes masques derrière lesquels nos coureurs s'empressent de cacher et de faire disparaître leurs petites têtes : cette disposition présente un ensemble de lignes pittoresques on ne peut mieux calculées, et fait beaucoup d'honneur au fantastique auteur de ces grotesques. C'est du Callot au XIe siècle.

« Ces trois ordres de colonnes et de cintres offrent, à n'en pas douter, un véritable *crescendo* à partir de la place jusqu'à la porte du temple. L'artiste arrive là à sa troisième période, et, ne sachant plus comment l'embellir, a pris le parti désespéré de tortiller tout ce qu'il touchait.

« On connaît ces pâtes légères composées de fibres inégales et dont l'élastique ensemble est soumis à une torsion subite; eh bien! c'est ainsi que notre vieux sculpteur a traité sa pierre, tourmenté sa colonne et son plein-cintre; c'est ainsi qu'il a su encadrer le tympan qui domine la porte, et il faut le dire, le cadre est plus riche que le tableau. En considérant ce tympan et ses sculptures de pierre blanche si fraîches, si nettes, si neuves d'apparence, je crus que c'était une réparation toute nouvelle, et j'applaudissais en cons-

cience à l'habileté de l'architecte, lorsqu'on me fit part d'une petite aventure archéologique arrivée pour ainsi dire la veille de mon voyage. Cette aventure m'expliqua tout.

« Monsieur le sous-préfet de Montargis s'était arrêté à Bellegarde dans le cours d'une tournée d'administration. En contemplant le portail, il observa qu'un crépi épais couvrait la place du tympan, et que ce vieil enduit républicain avait bien pu cacher, sous le nom de l'Être suprême, quelque figure du Père éternel ; je crois même qu'il hâta, à l'aide de sa canne, la chute de quelques soufflures ; un maçon fit le reste, et l'on ne trouva qu'un courant de palmes sculptées se repliant en crosses. Mais l'enduit avait étouffé ces lichens qui tapissent nos monuments de leurs teintes grises, et dès qu'il fut tombé, on fut étonné de retrouver, après sept siècles écoulés, une partie de cet antique portail qu'on aurait pu prendre pour l'œuvre de la veille. A droite et à gauche de ce porche, deux fausses portes montrent déjà la pointe naissante de l'ogive. Trois charmantes fenêtres à plein-cintre s'élèvent au-dessus d'un cordon de modillons, et répètent harmonieusement les détails de notre portail; la croix, élevée au dessus de l'angle du pignon, couronne tout ce bel ensemble.

« Si nous entrons dans le temple, qu'y trouverons-nous de remarquable ? La révolution a bouleversé le vieux sol, mêlé dans ses sacriléges dévastations la cendre des morts, brisé les tombes, gratté les inscriptions. J'ai eu l'honneur de vous entretenir de l'une de ces pierres qui a échappé aux mutilations. Les murs sont revêtus d'une boiserie assez belle dont on admire la prodigieuse conservation ; c'est encore une restauration. M. Méthivier, ancien curé, en a retrouvé, puis rapproché les morceaux épars avec une pieuse et bien louable patience. Quelques tableaux placés un peu haut m'ont paru de bonne facture et de bonne origine ; mais l'un d'eux les éclipse tous : c'est une Sainte-Famille de Mignard. Les qualités et les défauts du maître s'y révèlent avec éclat : on y retrouve la suavité un peu efféminée, la délicatesse, le fini précieux qui plaisaient tant à son siècle ; les mains surtout sont traitées avec une exquise perfection.

« Maintenant il nous reste à rendre une courte visite au pres-

bytère; on voit de loin son petit donjon perçant les masses de feuillage du véritable parc qui l'entoure. Rien n'est pittoresque comme sa porte ogivale dont le blason mutilé est couronné d'un berceau de vigne. Une tourelle octogone, surmontée d'une flèche de pierre, enferme et soutient le vieil escalier à vis; elle donne, à chaque étage, issue sur des corridors s'ouvrant sur un grand nombre d'appartements parallèles. On ne cesse de monter ou de descendre, ici deux marches, là-bas trois ou quatre degrés ; c'est à s'y perdre, c'est à se croire dans une ancienne collégiale, et pourtant ce titre manque à notre presbytère. Mais la grandeur du lieu, le grand nombre des hôtes du château donnaient à la maison du pasteur une importance réelle, et lui imposaient des devoirs de réception qu'avaient dû prévoir les constructeurs de cette sainte retirance. Certes, Messieurs, il y a dans notre diocèse des curés mieux logés ; mais je n'en connais pas qui le soient plus grandement que M. le doyen de Bellegarde.

« Les alentours de cette petite ville offrent encore à l'antiquaire un grand nombre d'églises qui toutes appartiennent au XIIe ou au XIIIe siècle. Nous retrouverions sans doute les hautes et religieuses qualités de cette époque dans la petite paroisse de Quiers, sans un de ces accidents que la chronique locale raconte. Ne négligeons jamais la chronique ; contentons-nous seulement de lui laisser la responsabilité de ses récits. A une époque qu'elle ne précise pas, il existait un certain Machault, seigneur de Quiers, un Nemrod de la forêt, un violent chasseur devant le seigneur. Que Machault fût jaloux de ses priviléges de chasse, c'était son droit ; mais il était en toutes choses homme d'exigence et de commandement sans réplique; aussi avait-il signifié à son curé de ne jamais commencer l'office divin avant que sa seigneurie ne fût assise à son banc. Le bon desservant obéissait; Quiers tout entier courbait la tête. Or, voici ce qui arriva un dimanche matin. L'église était pleine depuis longtemps ; l'assistance attendait Monseigneur, elle attendait toujours, et Monseigneur n'arrivait pas. A la vue du banc vide, une certaine fermentation couvait dans les rangs des fidèles ; l'impatience y succéda. On allait et venait de la porte au château, du château à la sacristie : point de Machault; enfin, des émissaires imprudents vinrent annoncer qu'il y avait un lancé dans la forêt et

que Monseigneur suivait. L'assemblée devenait tumultueuse ; le curé prit sur lui de monter à l'autel, et les mécontents tombèrent à genoux. Tout d'un coup un bruit terrible vient troubler le recueillement des assistants : c'est Machault qui entre, Machault qui fend la foule, Machault furieux, Machault hors de lui ; le malheureux s'avance l'arme haute, frappe et tue le célébrant. Ce meurtre sacrilége devait recevoir une punition exemplaire : le château fut condamné à raser l'église et à la rebâtir, et le château a fait les choses avec économie. Seulement, la chronique offre une lacune immense : elle ne dit point que Machault ait été pendu.

— M. le Président donne lecture à la Société d'une lettre de M. le Ministre d'État, qui accorde, à titre de subvention, une somme de 1,000 fr. sur l'exercice de 1857, à la Société des monuments historiques d'Orléans.

— M. Bimbenet commence la lecture d'un travail sur la *Justice de Saint-Euverte d'Orléans.*

MEMBRES ADMIS AU COURS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1857.

Membre honoraire.

Mgr GILLIS, évêque d'Édimbourg.

Membres titulaires non résidants.

M. Edouard FOURNIER, homme de lettres à Paris ;
M. LENORMANT, procureur impérial à Marseille.

Associés correspondants.

M. LACROIX, trésorier de l'académie de Mâcon ;
M. MENAULT, d'Angerville.

Ouvrages offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de 1857.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, documents inédits concernant la province.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 2e série, 18 vol. in-8°, 1856.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts*, rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain, 1857, nos 4 et 5, avril et mai.

Bruxelles. — *Quelques monnaies seigneuriales inédites*, par Renier Chalon, extrait de la *Revue numismatique belge*, 1857, in-8°, 8 pages, avec planche.

— *Anciens jetons et méreaux*, par Renier Chalon (*Revue numismatique belge*), 1857, 19 pages, avec planche.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 3, février 1857; n° 4, mai 1857.

Châlons. — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne*, 1855-56.

Clermont-Ferrand. — *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres, etc., sous la rédaction de M. Lecoq, rédacteur en chef, t. XXIX, 1856.

Draguignan. — *Bulletin de la Société des Études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. Ier, janvier 1857.

Liége. — *Nécrologe liégeois pour 1856*, in-12, 47 pages.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*.

Paris. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1857, 1er trimestre.

— *Revue de l'Art chrétien*, 4e, 5e et 6e livraisons (avril, mai et juin 1857).

Rouen. — *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des Sciences*, etc., 1855-56.

Tarbes. — *Société académique des Hautes-Pyrénées*, 4e année, 1856-57, Bulletin, n° 1er.

Toulouse. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, t. VII, 3e livraison, 3e série, 1857, in-4°.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, 8e année, nos 9, 10 et 11 (mars, avril et mai 1857).

II. — HOMMAGE DES AUTEURS.

M. l'abbé Martigny. — *De l'usage du flabellum dans les liturgies antiques*, Mâcon, 1857, in-8°, 39 pages.

— *Des symboles dans l'antiquité chrétienne*, Mâcon, 1856, in-8°, 40 pages.

M. E. H. Protat. — *Recherches sur l'inscription du vieux Poitiers*, in-4°, 2 pages.

III. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Paris, par L. Merlet et A. Moutié, in-4°.

Cartulaire de l'abbaye de Savigny, etc., publié par A. Bernard, Paris, 5 vol. in-4°, 4 à 12.

Archives de la commission des Monuments historiques, in-f°.

IV. — PAR DIVERSES PERSONNES.

M. Dupuis, au nom de M. Hubert. — *L'Art de dessiner toute espèce de fleurs et d'insectes*, deux brochures in-8°, ouvrage chinois, papier de soie.

Objets offerts à la Société au cours du deuxième trimestre de 1857.

MÉDAILLES.

Par M. Pillon :

Grand bronze. — Néron. — Port d'Ostie.

Cuivre saucé. — Demi-teston de François Ier.

Cuivre. — Jeton de la chambre des chaussées d'Orléans. Armes accolées de la ville et du duché d'Orléans, 1647.

Par M. Pelletier :

Argent. — Denier d'Antonin-le-Pieux trouvé à Huisseau-sur-Mauves.

Cuivre. — Jeton. — Louis XIV, 1658.

Par M. Duleau :

Argent. — Denier de Charles-le-Chauve. Melle.

Par M. Marchand :

Billon. — Double parisis. — Philippe-le-Bel ; trouvé à Ouzouer-sur-Trézée, 1857. — Quatre exemplaires.

Par M. Paris :

Argent. — Médaille du couronnement de Napoléon Ier. — Petit module.

Par M. de Caqueray :

Bronze. — Médaille donnée aux habitants de la Vendée par S. M. Charles X.

ANTIQUITÉS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE ET DU MOYEN AGE.

Par les Pères de la Miséricorde :

Poterie gallo-romaine. — Couverte rouge. — Fragments de cinq vases différents, provenant des fouilles de l'église de Saint-Euverte d'Orléans, 1857.

Terre cuite. — Poids gallo-romain. — Même origine.

Os sculpté. — Épingles de tête. — Même origine.

Jais noir. — Épingles de tête. — Même origine.

Poterie franque. — Terre grise. — Urne cinéraire. — Même origine.

Poterie du moyen âge. — Pots à anse ; vases funéraires. — Même origine.

Pierre creusée. — Tombe du moyen âge. — Même origine.

Par M. Danicourt :

Pierre sculptée. — Chapiteau de colonne provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Mesmin de Mici.

MANUSCRITS.

Par M. Desnoyers :

Acte d'hommage au profit du monastère de Notre-Dame de Nanteuil-en-Vallée, au diocèse de Poitiers, 1473. — Sceau pendant.

Bulle du pape Jules II. Érection d'une chapelle dans la ville de Chambéry, 1552. — Sceaux plaqués pendants.

Lettres d'affiliation à l'ordre des Chartreux, 1605. — Sceau plaqué pendant.

Lettres de prolongation de délai pour l'entérinement de lettres de grâce au conseil de Flandres, 1629. — Sceau plaqué. Armes d'Espagne-Autriche.

Commission de lieutenant-colonel au régiment d'infanterie de l'amiral, 1671. Signatures de Louis XIV et de Letellier. — Grand sceau pendant.

Lettres d'homologation de la cession d'une rente sur les aides et gabelles, 1715. — Sceau pendant.

Commission de conseiller en la sénéchaussée de Ponthieu, 1742. — Grand sceau pendant.

Commission de capitaine dans le régiment de cavalerie de du Rumain, pour tenir rang de maître de camp, 1744. Signatures de Louis XV et de Voyer d'Argenson. — Sceau pendant.

Lettres de provision de l'office de Viguier d'Avignon, 1754. — Sceau pendant du protonotaire apostolique.

RELIURE.

Par M. Desnoyers :

Ais de reliure in-folio. — Peau de truie gauffrée. — Armoirie allemandes. — XVIe siècle.

PEINTURES A L'HUILE.

Par M. Dupuis :

Jeanne d'Arc d'après Vignon, copie par Baranton, 1857.

Jeanne d'Arc, d'après Charles Deruet, peintre lorrain ; copie par Mariller, 1857, d'une première copie par Paulus de Nancy, 1854.

DESSIN A LA PLUME.

Par M. Pillon :

Château d'Arabloi. Tombe de Jean d'Arabloi, par M. E. Pillon, 1857.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 28.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1857.

Séance du 10 juillet 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. de Torquat, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice de M. Cosson, intitulée : *Aqueduc de Vellaunodunum*, et conclut à l'insertion de ce travail dans les *Mémoires* de la Société. Cette conclusion est adoptée.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la notice de M. Marchand, intitulée : *Gien et ses seigneurs*. La Société décide, conformément à la conclusion de M. le rapporteur, que cette notice sera insérée aux *Mémoires*.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. de Torquat relative à la crypte de Saint-Aignan, et conclut à l'insertion au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

RAPPORT SUR LA CRYPTE DE L'ÉGLISE SAINT-AIGNAN, A L'OCCASION DES TRAVAUX DE DÉBLAI OPÉRÉS EN 1857.

« Depuis plusieurs années, la *Société archéologique de l'Orléanais* se préoccupait de l'état d'encombrement dans lequel se trouvait la

crypte si intéressante de l'ancienne collégiale de Saint-Aignan. Des déblais, amoncelés dans les galeries, ou formant des sillons dans la nef, ne permettaient pas de juger parfaitement de la disposition primitive des lieux. Des démarches furent faites auprès de l'autorité municipale et accueillies avec le plus vif intérêt. M. le Maire entra complètement dans les idées de la Société archéologique. Au commencement de 1857, il chargea des ouvriers employés au travaux de charité d'enlever les terres et les pierres qui avaient été jetées dans la crypte. Le travail se fit sous la direction de M. Fournier, voyer de la ville, et la surveillance d'une commission nommée par la Société archéologique.

« Dans la galerie du sud, le sol naturel, surtout à son extrémité occidentale, était recouvert d'une couche de terres rapportées qui variait de 1m 50c à 50c. Cette couche, moins épaisse dans la nef et le *martyrium*, devenait plus considérable dans la galerie du nord. On avait cru qu'elle datait de 1822, époque à laquelle on abaissa le niveau du cloître de Saint-Aignan ; c'était une erreur : elle remonte probablement au commencement du XVIIIe siècle, alors que l'on transforma la crypte en caveau sépulcral à l'usage des chanoines. L'enlèvement des déblais n'a amené la découverte d'aucun objet digne d'intérêt. Des ampoules pour les saintes huiles et un calice en fer-blanc, enveloppés d'une étoffe sans prix, voilà tout ce que les ouvriers ont rencontré. On présume que ces vases avaient servi pendant la Terreur, et qu'ils furent ensuite enfouis dans la crypte pour les soustraire à la profanation.

« Dans la nef, à 50c de profondeur à peine, les terrassiers mirent à découvert des squelettes enfermés dans des cercueils de bois qui tombaient en poussière. Aussitôt ils donnèrent moins de profondeur aux fouilles, pour ne pas troubler la cendre des morts. Un squelette fut aussi retrouvé dans la galerie du nord.

« Derrière l'abside, dans l'espace laissé vide entre l'église de Robert-le-Pieux et celle de Louis XI, les terrassiers ont découvert un conduit en pierres qui évidemment servait à l'écoulement des eaux pluviales ; il entoure la crypte et doit en être contemporain, puisqu'il présente le même genre de construction.

« Les travaux ont produit le résultat attendu. Il est facile au-

jourd'hui de se rendre compte de l'état primitif des choses. Nous allons essayer de le faire connaître, et nous ajouterons quelques observations qui ne sont pas sans intérêt.

« La crypte se compose d'un *martyrium,* d'une nef avec bas-côtés, de sept chapelles absidales, de deux couloirs et d'un déambulatoire. Elle appartenait à l'église que le pieux roi Robert Ier, né et baptisé à Orléans, fit construire en l'honneur du saint patron de la cité, et dont la dédicace solennelle eut lieu l'an 1029.

« Plusieurs raisons portent à croire que le *martyrium* est antérieur à la crypte, et qu'il reçut les restes de saint Aignan lorsqu'ils furent transportés, vers le Ve siècle, de l'église de Saint-Laurent dans celle de Saint-Pierre-aux-Bœufs.

« D'abord, il est certain que le roi Robert éleva sa basilique sur le corps même du saint ; car voici ce que nous lisons dans un manuscrit cité par le chanoine Hubert, historien de l'église Saint-Aignan :

« *Potitus imperio rex Robertus totam intentionem mentis convertit*
« *ad explendam fabricam ecclesiæ quam cœperat supra corpus sacra-*
« *tissimum patris nostri sancti videlicet Aniani ædificare.*

« *Venit dies dedicationis et delegit sacerdotes quatuor ad relevan-*
« *das et transferendas sanctas reliquias.* »

« Helgaud, moine de Fleury, ajoute dans sa *Vie de Robert :*
« *Ardens tanti pontificis honore Robertus eum in altiori volens con-*
« *stituere loco domum domini super eum in melius construere cœpit.* »

« Le sens de ces mots : *eum in altiori volens constituere loco* s'explique par le récit des chroniqueurs qui disent que les restes de saint Aignan furent transférés dans l'église supérieure et posés de manière à ce que la tête s'appuyait à l'autel principal et que les pieds touchaient à l'autel matutinal.

« *Altiori loco* signifie un lieu au-dessus du premier tombeau et non pas, comme l'ont prétendu certains historiens, un endroit plus élevé du cloître Saint-Aignan.

« Mais si Robert voulait déposer le corps de saint Aignan dans l'église supérieure, pourquoi aurait-il construit un *martyrium* ou tombeau souterrain ? Il ne fit donc que conserver celui qui avait renfermé et les reliques de saint Aignan et probablement celles de

saint Martin, lorsque ses moines, fuyant devant les Normands, s'arrêtèrent à Orléans.

« Le sol plus élevé du *martyrium* actuel, le soubassement sur lequel s'appuie son mur extérieur percé de quatre ouvertures étroites et allongées, avec des feillures pour recevoir un verre ou une autre matière transparente ; le style primitif de la construction, l'appareil allongé des assises, la base attique des colonnes engagées dans le mur, l'imitation du corinthien et les figures si naïves de leurs chapiteaux, viennent à l'appui de cette assertion.

« Les galeries conduisaient de l'église supérieure dans la crypte. On y pénétrait par une double entrée pratiquée à la naissance du déambulatoire et un double escalier au pied duquel se trouvait une sorte de vestibule.

« Le couloir du sud présentait une faible déclivité et se terminait par deux marches. Le couloir du nord, au contraire, pratiqué sur un terrain plus élevé, renfermait trois paliers s'abaissant par gradations et reliés entre eux par des marches.

« Une arcature cintrée, composée de colonnettes et de piliers alternés, ornait le mur intérieur, le long du déambulatoire, depuis la galerie jusqu'aux chapelles.

« La nef, dont la voûte en berceau s'appuyait sur des piliers carrés, avec tailloirs ornés de simples filets, était accompagnée de deux bas-côtés.

« Les chapelles se dessinaient en forme de four et renfermaient un autel et deux piscines. On y montait par une seule marche ; des contreforts soutenaient les murs extérieurs.

« Le jour arrivait par des fenêtres cintrées affectant en dehors la forme d'une barbacane et s'ébrasant en dedans. Des peintures sur enduit ornaient toute la crypte à l'intérieur.

« A une époque qui semble rapprochée de la fondation, on eut sans doute des inquiétudes pour la solidité des voûtes, et on crut devoir murer quatre chapelles et charger les piliers de la nef, à l'exception de deux.

« Les couloirs en différents temps ont subi de grandes modifications, et présentent des courbes nombreuses. On y remarque plusieurs traces de portes. La forme des fenêtres en a été changée ;

elle est carrée au sud et s'allonge en soupirail au nord. Toutes, excepté deux, sont aujourd'hui murées ; les escaliers et les marches des paliers ont disparu. Une grande pierre, placée au niveau du dallage de l'église supérieure, ferme l'entrée de la galerie du sud.

« Dans les chapelles les fenêtres ont été murées, excepté deux qui conservent leur forme primitive.

« Au XVe siècle, lorsque Louis XI fit construire l'église actuelle, on engloba la crypte, la seule partie conservée de la basilique du roi Robert, dans la nouvelle collégiale. Il se trouva un espace vide entre le rond-point des chapelles souterraines et la croupe de l'édifice nouveau ; une erreur vulgaire a décoré cet espace du titre de *chapelle de Louis XI* ; mais l'exiguité du lieu et le peu d'élévation de la voûte prouvent évidemment qu'il n'y eut jamais là de sanctuaire. Le fond de la chapelle souterraine du milieu a été percé, et un faible passage laissé entre la crypte et le vide en question.

« A la même époque, on a pratiqué sous la sacristie un couloir qui a emporté la majeure partie de l'arcature du sud, dont il ne reste plus qu'un fragment.

« Vers la première moitié du XVIIIe siècle, les chanoines pensèrent à se faire inhumer dans la crypte, en affectant le *martyrium* à la sépulture de leur doyen. Alors on enleva le carrelis, moins une toute petite portion qui sert encore de témoin ; on rapporta des terres pour couvrir les cercueils, et la crypte construite par le pieux Robert pour célébrer les saints mystères, près de l'ancien tombeau de saint Aignan, fut convertie en caveau sépulcral. Dix-neuf épitaphes latines sur ardoises sont fixées le long des murs : la première porte la date de 1744, et la dernière celle de 1773. On y retrouve plusieurs noms appartenant à des familles orléanaises encore existantes.

« Les voici dans l'ordre chronologique avec leurs titres respectifs : Poulin, sous-chantre, 1744 ; — Grimaut, chanoine, 1744 ; — Ducloux, *id.*, 1745 ; — Brasseux, *id.*, 1746 ; — Lambert, *id.*, 1754 ; — Dadoué, *id.*, 1754 ; — Costé, sous-doyen, 1754 ; — Petau, chanoine, 17..; — Salomon, chanoine du jubilé, 1761 ; — Gaubert, chanoine, 1761 ; — Degoislons-Vinot, chanoine du jubilé, 1764 ; — Renaut, chanoine, 1765 ; — Pichard, chapelain, 1763 ;

— Boilève, prieur de Saint-Flou, 1767 ; — Renard, chanoine, 1767 ; — Payen, chantre, 1772 ; — Colas, prévôt de Thillay, 1772 ; — Boudeau, chanoine, 1773.

« Aucun tombeau de la crypte ne paraît avoir été fouillé pendant la Terreur.

« Vient maintenant une question importante : Serait-il possible de rétablir la crypte de Saint-Aignan dans son état primitif ?

« Nous laissons aux architectes à faire la réponse.

« Nous dirons cependant que s'il y a du danger à rendre aux piliers de la nef leur forme première, l'on pourrait sans inconvénient rouvrir les chapelles qui ne supportent que le déambulatoire supérieur. L'antiquité de la crypte de Saint-Aignan, œuvre d'un roi né et sacré à Orléans ; les souvenirs religieux et historiques qui s'y rattachent ; la présence du tombeau où reposèrent, selon toute probabilité, les restes de saint Aignan et de saint Martin, recommandent plus que suffisamment ce monument à l'attention du Comité des monuments historiques, pour que nous puissions espérer une restauration prochaine et aussi complète que possible. »

Séance du 24 juillet 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président remet à la Société, au nom de Mme Duchalais, un médaillon en bronze, portrait de M. Adolphe Duchalais, son fils, membre titulaire non résidant, décédé à Mer, le 21 août 1854.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le travail de M. Bimbenet, intitulé : *Justice du chapitre de Saint-Aignan d'Orléans,* et conclut à l'insertion aux *Mémoires.* La Société adopte cette conclusion.

— M. Maitre, titulaire non résidant, lit des notes sur différentes localités du Gâtinais. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

Séance du 14 août 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. Pelletier donne communication à la Société d'un modèle de quittance transmis par Me Julien, notaire à Orléans, aux Dames Ursulines de Saint-Charles qui avaient à recevoir de Monsieur Lion du Sablon, trésorier provincial des ponts et chaussées de la généralité d'Orléans, la somme de 385 livres, prix convenu de la superficie de trente-huit perches de terrain enlevé pour remplir les batardeaux du pont alors en construction, 9 novembre 1755.

— M. de Molandon lit un mémoire sur une question historique relative au siége d'Orléans par les Anglais en 1428, et fait connaître qu'il a découvert, sur la commune de Fleury, une disposition de terrain présentant l'aspect d'un ouvrage militaire, et il en conclut que ce pourrait être une bastille anglaise, à raison de sa position stratégique entre les bastilles connues de Saint-Loup et de Saint-Pouair. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications. La Société nomme ensuite une commission spéciale pour visiter les lieux : elle se compose de MM. Collin, Mantellier, Imbault et Duleau.

— M. Mantellier donne à la Société communication du rapport, qu'en sa qualité de directeur, il adresse à M. le Préfet sur la situation du Musée historique de l'Orléanais, dont les collections de la Société archéologique font partie.

Séance du 28 août 1857.

Présidence de M. le comte De Salles, *vice-président du Conseil général du Loiret.*

La Société est réunie dans la salle des examens, à la Préfecture.

Assistent à la séance : MM. de Salles, titulaire non résidant, vice-président du Conseil général du Loiret ; Becquerel, membre hono-

raire de la Société et membre du Conseil général; Petit, Hutteau, Luche, de Morogues, membres du Conseil général.

— M. Pelletier fait hommage à la Société d'un titre de rente souscrit, en 1643, par la ville d'Orléans, au profit d'un sieur Bonnet, demeurant sur la paroisse de Saint-Liphard. Ce parchemin sera déposé dans les archives de la Société. M. Pelletier offre encore à la Société trois volumes manuscrits in-4°, contenant un cours de droit civil, copié par M. Massuau; ces leçons de droit ont été dictées, de 1684 à 1686, par Me Goullu, professeur à l'Université d'Orléans.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le curé de Saint-Benoît, demandant instamment à la Société de presser la restauration des voûtes de la grande nef de l'église, qui menacent ruine. M. de Salles dit que le Conseil général a émis un vœu à cet égard, et s'engage personnellement à faire des démarches auprès de la commission des bâtiments, afin d'obtenir une plus prompte exécution des travaux à faire.

— M. Pelletier donne lecture de l'état des *pièces* et *dossiers* remis par lui aux archives départementales du Loiret, le 20 janvier 1857. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Dupuis lit un mémoire sur la découverte faite à Triguères d'un *théâtre romain*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Desnoyers lit une note sur la restauration de l'église de Saint-Euverte d'Orléans, la découverte des restes de Notre-Dame-du-Mont et du tombeau de saint Euverte. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. Pillon lit un travail intitulé : *Esquisse sur la tour*, qui est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Langalerie lit un mémoire relatif à des *nielles* très-curieuses dont il a fait acquisition pour sa collection de gravures. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. Hutteau, membre du Conseil général, appelle l'attention de la Société sur Malesherbes, et en particulier sur une pierre tombale transportée du château de Trezan, actuellement détruit, auprès de l'église de Malesherbes. Cette pierre offre le plus grand intérêt et mérite d'être étudiée.

— M. de Salles, avant de lever la séance, adresse à la Société quelques paroles de félicitations.

Séance du 13 septembre 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la Société historique et littéraire du Bas-Limousin, qui demande, au nom de cette Société, un échange de publications avec la Société archéologique de l'Orléanais. La Société consent à cet échange.

— M. Dupuis fait connaître qu'il a assisté, au nom de la Société, au Congrès scientifique de Grenoble, dont les séances ont offert le plus grand intérêt.

— M. Pelletier donne communication d'un diplôme du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, en date du 21 mai 1667, relatif à la translation solennelle des reliques des saints Paterne et Éric, de l'église de Saint-Michel en celle de Saint-Paterne. Ce diplôme appartient aux archives de la paroisse de Saint-Paterne.

— M. Rocher, au nom de la commission des publications, propose d'insérer au *Bulletin* l'état des pièces et dossiers remis par M. Pelletier aux archives départementales. La Société adopte cette proposition.

M. l'abbé Pelletier, qui avait été assez heureux pour centraliser entre ses mains, au moyen d'acquisitions successives et de dons particuliers, un ensemble de *pièces* et *dossiers* d'un intérêt majeur, et que des circonstances diverses avaient distraits des dépôts administratifs, n'a pas hésité à offrir à M. le Préfet du Loiret, pour les

archives départementales, ces pièces, qui doivent naturellement venir reprendre leur place dans les collections publiques.

ÉTAT

DES PIÈCES ET DOSSIERS REMIS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOIRET, LE 20 JUIN 1857, PAR M. L'ABBÉ VICTOR PELLETIER, CHANOINE DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS.

Ire PARTIE.

Pièces antérieures à 1789.

1. Charte de Pierre de Mornay, évêque d'Orléans, septembre 1289.

2. Charte de Milon, évêque d'Orléans, 29 novembre 1316.

3. Acte du jeudi après la Saint-Hilaire d'hiver de l'an 1308, au profit de l'archidiacre de Sologne en l'église d'Orléans.

4. Bail fait par le chapitre de l'église d'Orléans de la maison de l'Écu-Blanc, sise paroisse Saint-Liphard, 1466.

5. Ordonnance de Charles, fils du roi de France, duc d'Orléans et d'Angousmois; au Blanc, en Berry, le 9 juillet 1541.

6. Quittance du 9 octobre 1569, signée Dumonterud, d'une somme de 1,800 livres à lui attribuée comme lieutenant général de Sa Majesté au gouvernement d'Orléans, pays d'Anjou et Touraine.

7. Acte concernant le chapitre de l'église d'Orléans, du 16 juillet 1585. (C'est évidemment par erreur que la pièce porte 1185.)

8. Quittance signée Morel et Lucas, du 26 février 1616, d'une somme de 300 livres, pour deux voyages faits en diligence et sur chevaux de poste, l'un de la ville de Paris en celle d'Orléans, et l'autre de ladite ville d'Orléans en celle de Poitiers, pour affaires concernant le service de Sa Majesté.

9. Quittance du 17 avril 1622, signée Coquille et ...., de la somme de 600 livres due pour les hommes et bateaux fournis pour la personne du roi et les officiers de sa maison, depuis Orléans jusqu'à Nantes.

10. Quittance signée Sabathier, Paris, 10 juin 1639, de la somme de 15,000 livres reçue d'Anthoine Boullan, conseiller du roi, directeur général des finances ancien en la généralité d'Orléans.

11. Titre de rente consenti par les maire et échevins d'Orléans à Claude Boyetet, le 6 janvier 1640. (Imprimé rempli à la main.)

12. Brevet de la charge de conseiller au conseil de Sa Majesté, délivré au sieur Cardinet d'Orléans, par la reine Anne d'Autriche, 1643.

13. Quittance du 6 juin 1663, signée le chevalier de Beuvron, Charles de Harcour, d'une somme de 202 livres 10 sols, pour la solde de neuf cavaliers de la compagnie de mestre de camp du régiment de cavalerie d'Orléans, pendant le mois de février 1663.

14. Quittance signée Catherine du Candat, du 12 janvier 1714, d'une somme de 17 livres 2 sols pour rachat de capitation.

IIe PARTIE.

Pièces postérieures à 1789.

Ire SECTION.

DOSSIERS OU RÉSIDUS DE DOSSIERS.

Trente-neuf dossiers presque tous numérotés, relatifs aux individus incarcérés aux Minimes, à Orléans, sous la Terreur, savoir :

N° 8. Affaire Vallée Dunant ;
— 9. — Debordelière et ses filles ;
— 11. — Dufou et Laville, de Nantes ;
— 13. — Lecomte, officier municipal ;
— 14. — Pelletier, juge de paix de Saint-Marceau ;
— 18. — Dambrun père ;
— 19. — Fougeron ;
— 20. — Jourdan ;

N° 21. Affaire Grivot-Huquier;
— 23. — Lefèvre, notaire;
— 24. — Fortin et Porcher, notaires;
— 25. — Fougeron l'aîné, notaire;
— 26. — Gaillard et Sonnet, notaires;
— 27. — Cabart, Petit et Zanole, notaires;
— 28. — Hardouineau, Hamonière, Desbois, Brossard-Lintry, Chaufton et Bruère;
— 29. — Fleureau-Salomon;
— 30. — Demadières-Curé;
— 31. — Lambert Saint-Omer, Lambert de Cambray et Charpentier-Benoist;
— 36. — Bonvallet père et Costé-Bonvallet;
— 42. — D'Aubereau, traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort;
— 46. — Partin et Desez;
— 47. — La Tour du Pin, de Neuville; Julien et Molvaux fils, de Montargis; Toustain, Perret et Bizemond, de Pithiviers;
— 50. — Buchet, Bailleul et Pochauvin;
— 59. — Courtois, notaire;
— 61. — Levassor, de Beaugency;
— 64. — Lemarcis, ci-devant procureur général, syndic;
— 68. — Capitant fils;
— 71. — Pécantin;
— 75. — Massion;
— 77. — Élargissement provisoire des cultivateurs;
— 78. — Jérôme Gastellier : insurrection dans la commune de Jean-de-la-Ruelle;
Sans numéro. Affaire Lhuillier fils, vitrier;
— Rossignol et sa femme, et Auttement;
— Charles-Nicolas Menager fils aîné;
— Mitouflet-Mongon, Doucet-Blot, Marcueyz, Bégon, de Lorris; Coignet fils, Auguste Pilté, Henry, Lemoine-Monbrun, Sergent-Benoist, François Blot, Deloynes, Fougeu père, Brachet, de Millebert, Bourgeois, Bouvier, Boileau, Porcher et sa

sœur, Hatton et Lécuyer, Blot-Rigault, Étienne Blot, Porcher, ex-curé de Faronville, guillotiné; Rougeau, Deville.

Certificat de maladie des détenus Thérèse Gallois, la citoyenne Magneron, le citoyen Pradon, Martin, Jérôme Saint-Mesmin, la citoyenne d'Autroche de Moret, et le citoyen Hévin, cordonnier.

Élargissement de Loignon, Courtin, Lasailly, Bonvallet et Geffrier Lasneau.

Affaire Leporquier.

Affaire du portier de la porte Saint-Denis de Paris.

Trois résidus de dossiers ayant titre : *Mesure de sûreté générale :*

1° Lettre au commandant de gendarmerie, du 10 septembre 1793 ;

2° Jean Texier soustrait à la levée de 30,000 hommes de cavalerie;

3° Dénonciation contre le procureur de la commune d'Olivet.

IIe SECTION.

PIÈCES DIVERSES.

1. Liste des électeurs du troisième canton de la ville d'Orléans dressée par le maire et les officiers municipaux, le 14 avril 1791. Est jointe une lettre d'instructions avec l'inventaire des objets mis à la disposition des électeurs ; la lettre et l'inventaire sont du 25 avril 1790.

2. Carte topographique du cours des rivières de Remarde, d'Essonne et de Juine, jusqu'à leur confluent avec la Seine à Corbeil, et nivellement de la rivière d'Essonne depuis la Seine jusqu'à Pithiviers, et de la rivière de Juine, depuis sa jonction avec l'Essonne au Bouchet, jusqu'à Étampes; le tout pour servir et joindre au mémoire à présenter, à l'effet d'obtenir le rétablissement de leur navigation, levé, dressé et signé par le sieur Dransy, ingénieur du roi, 1790.

3. Feuilles détachées des tableaux de recensement de la population d'Orléans, de 1790 à 1793.

4. Procès-verbaux relatifs à l'élection du maire d'Orléans, 15

novembre 1791, et lettre de M. de Sailly par laquelle il refuse la charge de maire.

5. Procès-verbal d'audition de témoin dressé, le 21 mai 1792, par le juge de paix du troisième canton d'Orléans.

6. Délibération prise le 14 septembre 1792, par la première section de la commune de Versailles, au sujet du massacre des prisonniers d'Orléans.

7. Rapport sur l'hospice des fous, fait au conseil général de la commune d'Orléans par Fouqueau-Pussy, 23 pluviôse an II.

8. Lettre du comité révolutionnaire et de surveillance du district d'Orléans à l'agent national du district concernant les détenus en la maison de Saint-Hilaire, 14 frimaire an III.

9. Commission de commerce; situation des fabriques de régule d'antimoine, an III.

10. Procès-verbal du 29 brumaire an IV, relatif à l'élection des assesseurs du juge de paix du quatrième arrondissement du premier canton *intrà-muros* d'Orléans.

11. Un dossier relatif à l'habillement des troupes, an IV.

12. Dossier relatif aux opérations de la commission chargée d'établir, pour le département du Loiret, la valeur des assignats à partir du 1er janvier 1791, jusqu'au 29 messidor an IV.

13. Extrait des mercuriales du prix des grains déposées au secrétariat de la commune d'Orléans; marché du 13 frimaire an VIII.

14. Lettre du commissaire des guerres pour le département du Loiret, an IX.

15. Lettre adressée le 9 octobre 1805 au président du tribunal de commerce d'Orléans par M. Testu, propriétaire de l'*Almanach impérial*, à l'occasion de l'almanach pour 1806.

16. État des artistes vétérinaires du Loiret en 1825.

IIIe SECTION.

RAPPORTS ET REGISTRES.

1. Observations sur les principaux objets de l'administration du district d'Orléans et sur la situation des opérations à l'époque du

21 septembre 1793, mises sous les yeux du district dans sa séance du 1er octobre 1793 ; fort cahier in-folio contenant 83 feuillets.

2. Registre ouvert au secrétariat de la Préfecture du Loiret, en conformité de l'article 16 de l'arrêté des consuls du 28 vendémiaire an IX ; quatre feuillets.

3. Exposé de la situation du commerce d'Orléans en 1808.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, rend compte d'un mémoire de M. de Langalerie, sur une découverte faite par lui de plusieurs nielles très-rares, et propose de l'imprimer dans le volume des *Mémoires*. Cette conclusion est adoptée.

— M. Collin rend compte verbalement et en son nom personnel de la visite qu'il a faite en société de MM. Desnoyers, de Molandon et Rocher, de l'ouvrage en terre signalé par M. de Molandon (séance du 14 juillet 1857), et dit qu'il regarde cet ouvrage comme une fortification. M. Collin émet l'opinion que ce pourrait être une des bastilles anglaises du siége de 1428, et émet plusieurs preuves à l'appui de son assertion.

Séance du 27 novembre 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. Charles Lenormand, de l'Institut, offre à la Société des esquisses originales en terre cuite des bas-reliefs de l'arc de Marseille, par David d'Angers, pour le Musée historique. La Société vote des remercîments à M. Charles Lenormant.

— M. Dumesnil, titulaire non résidant, fait hommage à la Société de deux volumes de son *Histoire des plus célèbres Amateurs français*. Ces volumes font suite à ceux que le même auteur a consacrés aux Amateurs italiens. La Société charge M. Loiseleur de lui rendre compte de cet ouvrage.

M. Dupuis, au nom de la commission des publications, fait

un rapport sur le travail de M. Pillon, intitulé : *Esquisse sur la tour*, et conclut à l'insérer au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

PETITE ESQUISSE SUR LA TOUR.

La tour, prends garde,
Car nous t'*abatterons*.
(*Vieille ballade.*)

« Messieurs,

« Si notre but archéologique est de rechercher patiemment et pièce à pièce les fragments épars des siècles passés, nous avons besoin de nous arrêter quelquefois pour les rapprocher, les unir, et reconstituer de notre mieux cette grande mosaïque, ne fût-ce que pour savoir ce qui nous manque en constatant ce que nous possédons. C'est dans ces heureux moments de loisir que les vues générales succèdent au détail des faits, et qu'on quitte la tranchée pour découvrir un peu l'horizon. Sous ce point de vue, nous avons l'honneur de vous présenter un petit croquis historique ; daignez nous le passer comme une fantaisie d'antiquaire en vacance.

« Les Romains, dans le monde de leurs conquêtes, jalonnaient leurs voies militaires d'une prodigieuse quantité de tours carrées; elles correspondaient de hauteur en hauteur comme autant de puissantes vigies. Ils accidentèrent, en outre, par des redoutes également carrées, les enceintes de leurs villes prétoriennes et de leurs forteresses : ces bastions présentaient généralement trois flancs à l'ennemi, et en laissaient un ouvert au sein même de la place. L'antiquaire a pâli sur ces débris : il sait quelle hauteur avait le soubassement de pierre, dans quel ordre les rangs de brique alternaient avec les blocages de mince appareil; il a dessiné les rangs de moellons parallèles ou réticulés, les terrasses du couronnement, les créneaux ; mesuré le fossé et l'escarpement. Rien n'échappe à sa théorie ; Végèce et Polybe sont là, et d'ailleurs, on compte une foule d'ouvrages militaires, fruits des travaux de docteurs italiens, d'abbés même, véritables *poliorcètes*.

« Ces restes vénérables d'un art antique, que la science moderne servie par des éléments nouveaux sait à peine dépasser; ces monuments éternels de la grandeur romaine ont été rencontrés à chaque pas dans le sillon de guerre que nos braves armées s'ouvraient aux bords du Rhin, du Danube, aux champs de l'Illyrie, de la vieille Pannonie, de la Rhétie, dans l'immense chaîne des Alpes et des Apennins, et dernièrement encore, aux cimes de l'Atlas et dans les plaines de la Numidie. Nous savons encore, et cela sans manquer au respect que l'on doit à la tortue et au bélier, que c'est avec des tours de bois qu'on prenait les tours de pierre; mais si l'antiquité a prodigué les tours, nous pouvons assurer, sans jouer sur les mots, qu'elle ne connaissait pas la tour, la tour centre de famille, de puissance régionale, la tour maison, la tour chapelle, la tour arsenal, la tour trésorière, seigneuriale, militaire, justicière, abbatiale, épiscopale, royale même, la tour avec pennon, avec bannière, couvrant de son ombre le bourg ou le hameau. C'est une fondation, j'allais dire une institution toute moderne, c'est le fruit, c'est l'emblème de cette vie étroite, orgueilleuse et puissante, de cette civilisation verticale qu'on appelle le moyen âge.

« La civilisation *horizontale* eut aussi son type et son symbole : ce fut le canon d'abord, c'est le chemin de fer aujourd'hui; mais lorsque l'homme de vassalité, de roture ou de glèbe croyait encore à l'inégalité native dans l'existence, c'est au pied de la tour qu'il allait porter son hommage.

« C'est de leur tour du Louvre que nos rois dataient leurs ordonnances, et quant aux actes féodaux de nos évêques d'Orléans dans le ressort de leur obédience, ils émanaient tous de notre tour de la Fauconnerie.

« J'éviterai, Messieurs, de vous parler de ces murailles grossières qui défendirent si mal l'*oppidum* carré des Gaulois nos pères. C'était une sorte de colombage barbare formé d'énormes poutres, de barres de bois reliées par des pierres et de la terre gâchée; tout cet appareil attestait la richesse de leurs forêts et la pauvreté de leur génie militaire.

« Tout le reste fut l'œuvre des Romains; Clovis et les siens en héritèrent, et Charlemagne lui-même, ce constructeur de prodigieux

palais, n'imagina rien de nouveau dans l'art de la défense. Sa forteresse d'Ernsbourg fut très-probablement une citadelle de Germanie construite sur des données romaines. La tradition s'affaiblit, mais vécut jusqu'aux premières courses des Normands, jusqu'à Charles-le-Chauve, petit-fils d'un héros. Malheureusement, ce fut un pauvre homme qui passa sa vie à se sauver de monastère en monastère. Capitulant au lieu de combattre avec les terribles bandes d'Oschar de Ragner et de Hasting, payant avec l'argent de ses sujets les pirateries du Nord, profitant de la mort de ses parents pour tâcher d'agrandir son royaume qu'on mettait à sac ou à rançon, il finit par mourir de peur dans un village des Alpes, parce qu'il avait Carloman à ses trousses; les moines, par pudeur, ont prétendu qu'il avait été empoisonné par un Juif.

« Comme on criait en tous lieux : Voici les Normands ! on commença par suivre ceux qui avaient encore un peu de cœur dans ces temps de détresse et de lâcheté universelles; on gagna les sommets, on abattit les arbres, on éleva des palissades, et l'on se mit à bâtir, derrière ce premier abri, une forteresse solide de pierre taillée. C'est là qu'on entassa livres, enfants, femmes, vieillards, richesses de toute sorte; c'est là que l'abbé du monastère en cendres vint se réfugier avec son troupeau.

« Chacun mit bravement la main à l'œuvre ; jamais corvée ne fut plus volontaire, et le donjon s'éleva librement aux cris de joie des travailleurs empressés. Seulement ils en remirent peut-être avec trop de confiance la clé au baron de la contrée. La tour féodale venait de naître. Il est vrai que le parlement de Quierzy ordonna de raser ces châteaux construits sans l'ordre du roi; mais quels huissiers auraient osé signifier cet arrêt aux fiers ducs de France, par exemple, les seuls qui fussent alors de force à courir sus aux Normands? On continua donc à bâtir et à rire du parlement de Quierzy. Ce fut bien autre chose sous Charles-le-Gros; chacun acheva de se cantonner, et il y eut autant de rois que de tours en France : elles devinrent même le tombeau de la royauté de droit, et l'on ne comptait pas soixante ans depuis la mort de Charles-le-Simple, à Péronne, lorsque le roi légitime, l'héritier de Charlemagne, Charles de Lorraine, rendit le dernier soupir dans la grosse tour d'Orléans.

« Il est vrai que tous ces châteaux, entrepris sous leurs yeux et

à leur exemple, coûtèrent de rudes labeurs aux héritiers de Robert-le-Fort, et que s'ils ne firent pas grand mal aux Normands, ils mirent à néant la royauté. Il n'y eut pas un gué, pas une route, pas un pont, pas un ravin qui n'eût sa tourelle, et en conséquence, ses péages, ses droits de passage, ses perceptions, ses exactions de tout genre dont je laisse de côté les noms barbares.

« Encore n'y avait-il que demi-mal quand le seigneur protégeait les passants ; mais beaucoup de barons oublièrent leur origine et ne se souvinrent des Normands que pour imiter leur brigandage. On les vit chevaucher couverts de légers harnais de chasse, de vol ou de *volerie,* comme on disait alors, courir sur les marchands paisibles qui gagnaient la foire voisine, piller les marchandises, enlever les femmes et mettre à rançon tout ce qui pouvait la payer. Le vieux nom de voleurs a flétri ces nouveaux Normands.

« Les Philippe d'Anjou, les Burchard de Montmorency, les Guy de Troussel, les comtes de Rochefort, les sires de Gournay, de Saint-Maur, de Montlhéry, du Puyset, les Pomponne de Crécy, et tant d'autres, n'échappèrent pas à ces déplorables passe-temps, et furent de grands détrousseurs de passants, de rudes spoliateurs de moustiers. Enfin, Thibault V de Blois, qui se plaignait des courses de voleries qui faisaient tort à ses foires, tourmentait à petit feu Sulpice de Chaumont dans sa tour de Châteaudun, jusqu'à ce que son malheureux captif lui cédât sa forteresse de Touraine. C'est peut-être pour cela qu'on l'appela le Tricheur. Si l'on joint à ces désordres les famines, les guerres privées, à grand'peine contenues par le concile d'Elne et tous les efforts du clergé, on peut hardiment marquer ce temps comme la plus triste époque de l'humanité. Mais pour la Providence c'était la veille des grands jours ; une impulsion sublime, un rayon divin est venu fondre tous ces égoïsmes sauvages ; les bras se sont ouverts : oppresseurs, opprimés, se sont souvenus qu'ils étaient frères : *ite fratres*, ajoutait le prêtre en leur attachant la croix rouge sur l'épaule, et voilà ce que l'école du réalisme appelle la folie des croisades ; mais revenons à notre château et à nos chasseurs de pèlerins ou de marchands. La chevalerie naissante pourfendit souvent ces félons ; mais ce n'est pas à cheval qu'on prend les tours, et ce fut le plus gros homme de France, mais aussi le plus actif et le plus brave, Louis le sixième, qui se char-

gea de les mettre à merci. Sous ce point de vue, Louis VI mérite d'être considéré comme le vrai fondateur de l'infanterie. Quand un château lui donnait trop de mal à réduire, il émancipait, il armait toute la roture du voisinage et donnait l'assaut. Seulement, il n'était pas de très-bonne foi dans ses engagements, et une fois la tour par terre, il ne se souciait plus de donner la liberté aux vilains : il aimait mieux la vendre.

« Les châteaux de son temps gardent encore les éléments de leur construction primitive : tous leurs abords sont de bois, absolument comme les fortifications de Paris en 887. On croit encore lire Abbon, l'historien du siége de Sigefrid, en parcourant dans les écrivains du temps les histoires mémorables et les faits et gestes d'armes du roi Louis-le-Gros. Ce sont des palissades qu'on renverse, des étages de bois qu'on brûle. Une grande partie du fameux château du Puyset était de bois ; et vers ce temps, c'est encore du haut d'une tour de bois que le sire de Gournay jeta son beau-frère par la fenêtre. On ne peut se dissimuler que la cause des rapides conquêtes de Guillaume de Normandie, et de ses aventuriers, fut le manque absolu de bonnes murailles et de grosses tours ; en Angleterre, l'armée d'invasion n'eut à forcer que de misérables clôtures saxonnes ; il fallait l'expérience et l'examen des œuvres sarrazines pour procurer à la tour tout son développement, toute sa beauté, toute sa force. Nous avons décrit son enfance ; mais vraiment, la croisade est l'âge viril de la tour. Les Maures nous avaient dépassés de beaucoup, et les fameux châteaux en Espagne ne sont que le fruit du souvenir des pèlerins de Saint-Jacques. Enfin, le roi Philippe-Auguste compta 30 sous au prieur de Saint-Denis de la Châtre, et acquit un terrain d'outre-Seine : il y bâtit sa tour du Louvre, et, huit ans après, eut soin d'y installer son prisonnier de Bouvines, Fernand de Flandre ; six comtes y furent logés avec lui ; l'un d'eux, celui de Boulogne, s'y tua de désespoir.

« Après eux, Raymond VII, de Toulouse, dut y passer six semaines avant de recevoir le fouet sur le parvis de Notre-Dame ; j'omets les derniers hôtes, car les grands vassaux eurent depuis à compter avec la tour du Louvre. Philippe y déposa aussi son trésor ; mais la gloire d'en avoir fait une bibliothèque revient tout entière au sage roi Charles V. Le Louvre devint, après Philippe-Auguste, le type

absolu de toutes les baronnies ; ce prince avait adopté déjà la forme ronde pour les tourelles de la troisième enceinte de Paris.

« On vit s'élever par toute la France ces redoutables maçonneries circulaires, à plusieurs étages, cachant sous leurs murs épais les escaliers secrets, abritant sous leurs voûtes les provisions et les hôtes de ces sombres manoirs. La lumière y glissait comme la flèche, par d'étroites embrasures, et le cordon des machicoulis et des créneaux couronnait, comme un chapiteau, cette gigantesque colonne qu'on appela la tour. D'immenses couloirs souterrains recélaient munitions, aliments, fontaines, tout, jusqu'aux pierres que devaient vomir ces ouvertures béantes qu'on appela, de leur nom sarrazin, Moncharabis, ou assommoirs. Souvent aussi, elles étaient rangées dans des gaînes latérales à portée des créneaux. Les fossés, les ponts, les postes, les approches devinrent l'objet de combinaisons nouvelles et variées, où l'ingénieur féodal multiplia toutes ses ressources. Les moyens d'évasion furent ménagés avec soin et demeurèrent le secret de la place.

« Pourtant, ce ne fut plus le concours ou l'entraînement populaire qui édifia ces forteresses, comme au temps des dévastations normandes ; malheureusement ce fut la main de la servitude. Elles ne furent plus l'asile de tous, elles devinrent l'instrument de quelques-uns ; aussi vit-on la terreur peupler ces lieux menaçants de je ne sais quels fantômes, et leur poétique horreur survivre et planer encore sur leurs débris. La mort d'Arthur de Bretagne, assassiné par son oncle au pied de la grande tour de Rouen ; les aventures et les déguisements de Richard d'Angleterre ; l'histoire de l'invincible Cœur-de-Lion arrêté en Autriche sous la livrée d'un tourne-broche, sa captivité dans les donjons de Durenstein et de Trifels ; les chants de Blondel et les pérégrinations de la vieille Aliénor allant mendier de château en château la rançon de son fils ; enfin, la mort de Richard devant la tour de Chalus, contribuèrent puissamment à répandre sur ces monuments le deuil et l'épouvante. Plus tard, la disparition ténébreuse de ces duchesses de Bourgogne devenues reines de France, et les exécutions de Louis XI, devaient compléter leur lugubre légende.

« Si les chevaliers avaient toujours été bons et secourables comme le voulait leur noble et sainte institution, si surtout ils n'avaien

point méprisé, comme œuvre basse et servile, l'art de forger leurs armes, ils vivraient, ils domineraient peut-être encore ; mais ils les laissèrent fabriquer par les vilains, et ceux-ci apprirent à les faire et à s'en servir : c'était leur enseigner le moyen d'être les plus forts ; ils savaient déjà qu'ils étaient de beaucoup les plus nombreux. Pour asseoir leur pouvoir naissant, il ne leur manquait aussi qu'une tour : ils l'eurent. Le Nord donna l'exemple : tous ces petits marchands de poissons, tous ces fabricants et vendeurs de bière, ces tisserands, ces drapiers, ces forgerons, ces bouchers, se prirent à raisonner de leurs intérêts communs, d'abord sur la place, puis à côté, dans un logis qu'on appela le parloir aux bourgeois. Ce logis s'accrut d'un étage ; on y amassa quelques pertuisanes, des vouges, des haches, des maillets de plomb : les bourgeois eurent un arsenal. Un nouvel étage ne tarda guère à monter encore, on y suspendit une cloche : ce fut l'alarme et l'*euffroy ;* à sa voix, des milliers d'artisans accouraient en armes. Enfin on couronna l'édifice de créneaux, on y arbora Saint-Michel et la bannière de la cité ; la tour du beffroi communal défia l'orgueilleux donjon de l'évêque ou du seigneur du voisinage. Alors on cria : Commune ! commune ! et comme on ignorait la liberté, on demanda des priviléges. L'évêque, le seigneur, leurs chevaliers, leurs hommes d'armes eurent beau se barder de fer ; ils furent battus. Le roi fit bien abattre quelquefois ce donjon bourgeois ; mais il se releva toujours, parce que le roi comprit qu'avec l'aide de ces gens-là, il n'y aurait bientôt plus qu'une tour dans son royaume, la sienne. Ajoutons que presque toutes les forteresses communales furent carrées, sans doute parce que les forteresses seigneuriales étaient rondes.

« Les ordres militaires éclos pendant les croisades voulurent aussi abriter sous des tours les richesses acquises en Terre-Sainte au prix de leur sang, leur chapelle, leur demeure, et les fiers chevaliers du Temple élevèrent, dans un coin désert du petit Paris d'alors, leur citadelle carrée flanquée de tourelles aux angles : c'était l'image de leur maison métropolitaine à Jérusalem ; c'est là que l'ingrat Philippe-le-Bel trouva un asile contre la fureur du peuple. Malheureusement il s'en souvint, et, depuis, ce lieu terrible sembla voué aux plus lugubres expiations, aux plus augustes sacrifices.

« Nous ne pouvons nommer Philippe-le-Bel sans penser à une

modification nouvelle de l'architecture militaire. Les tours nées sous son règne affectent la forme octogone ; quelques-unes, assez rares, sont hexagones ; elles ont moins de hauteur, et comme elles n'offrent plus autant d'étages à l'homme de trait lorsqu'il se tient debout, on y supplée en creusant dans l'épaisseur des murs des embrasures en forme d'auge : les archers étaient réduits à s'y coucher pour tirer sur l'ennemi.

« On revient aux tours rondes sous les Valois. Vincennes et la Bastille sont des modèles en ce genre ; mais l'artillerie vient de naître : place aux bombardes, aux fauconneaux, aux couleuvrines ! L'épaisseur de la tour augmente, sa hauteur diminue, on sent déjà qu'elle s'affaisse.

« Sous les guerres de religion, il n'est si mince tourelle, si pauvre escalier, si chétif colombier qui ne compte sur sa plate-forme une douzaine de petits trous ronds surmontés d'une fente étroite et verticale, comme des points d'admiration : ce sont des meurtrières. L'arquebuse peut y jouer à l'aise et dominer la place ou les maisons voisines. Une petite fenêtre en haut, une autre un peu plus bas, donneront passage à la fumée du mousquet.

« Tout cela est tombé ou tombe en ruines, et pourtant il aura fallu des siècles de lutte, le réveil de la bourgeoisie, la rage impuissante de Jacques Bonhomme, les attaques sournoises de Louis XI, le génie implacable et violent de Richelieu, les *je le veux* de Louis XIV, pour triompher de la féodalité et abattre sa tour.

« Vauban posera son niveau sur ses ruines : elle n'arrêtera plus même d'un pas la marche du conquérant de l'Europe entière ; on la croira morte à jamais. — Attendez ! nos braves enfants la retrouveront debout sur une plage d'Orient, plus forte, plus menaçante, plus terrible que jamais, et il aura fallu trois victoires, dix-sept mois de souffrance et un jour de gloire pour y planter le drapeau de la France. »

— M. de Torquat fait une proposition tendant à adresser une demande à M. le Ministre d'État relativement à la continuation des travaux de soutènement des roches sur lesquelles l'église de la Chapelle-Saint-Mesmin est construite, et qui, affouillées dans leur base par les eaux du fleuve, peuvent s'ébouler dans un temps assez

court. Indépendamment du danger public, il y a danger pour un de nos monuments les plus intéressants, au point de vue de l'archéologie et de l'histoire locale. La Société prend en considération la proposition de M. de Torquat et nomme une commission pour la rédaction de la demande à faire à M. le Ministre d'État. Cette commission est composée de MM. de Torquat, Petau, Mantellier et Pillon. M. Collin est prié de se joindre à la commission pour lui donner les renseignements utiles.

Séance du 12 décembre 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président fait connaître à la Société que M. le Préfet a accueilli très-favorablement et promis d'appuyer les pétitions adressées à M. le Ministre des cultes pour obtenir la continuation immédiate des travaux de soutènement de la falaise sur laquelle s'élève l'église de la Chapelle-Saint-Mesmin. M. le Préfet a également promis de presser l'exécution des travaux de l'église monumentale de Saint-Benoît.

— M Loiseleur rend compte à la Société de l'ouvrage de M. Dumesnil sur les plus célèbres amateurs français et sur leurs relations avec les artistes. Une grande partie de l'ouvrage est consacré à notre dessinateur orléanais, M. Desfriches. C'est de lui également que s'est presque entièrement occupé M. Loiseleur dans son rapport, qui est renvoyé à la commission des publications.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le curé de Châtillon-sur-Loing, qui demande avis à la Société archéologique, par l'entremise de M. Desnoyers, sur ce qu'il doit faire des boiseries à panneaux peints qui proviennent des démolitions du château de Châtillon et ont été établies depuis longtemps autour des murs de l'église, comme lambris. Les sujets peints sur ces panneaux sont tous profanes et conviennent peu à la décoration d'une église; ils ont d'ailleurs besoin d'être restaurés, et la fabrique de Châtillon ne peut rien dépenser pour la conservation de ces objets d'art. Un amateur

distingué se présente et demande à en faire l'acquisition. La Société charge M. Desnoyers de répondre à M. le curé de Châtillon qu'elle fera examiner les peintures dont il s'agit et proposera à la fabrique, s'il y a lieu, d'en faire l'acquisition pour le musée historique du département.

— M. Pillon, au nom de la commission nommée pour visiter les restes des murs romains de la Prévôté, lit un rapport qui est renvoyé à la commission des publications.

— M. Loiseleur commence la lecture d'une notice historique sur le château de Chaumont-sur-Loire.

Séance du 26 décembre 1857.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

La commission des publications a examiné le compte-rendu de l'ouvrage sur les amateurs français de M. Dumesnil. Elle conclut à l'insertion de ce rapport au *Bulletin*.

RAPPORT DE M. LOISELEUR SUR L'HISTOIRE DES PLUS CÉLÈBRES AMATEURS FRANÇAIS, ET DE LEURS RELATIONS AVEC LES ARTISTES, PAR M. J. DUMESNIL (1).

« Trois notices, trois biographies remplissent ces deux nouveaux volumes. Le premier est entièrement consacré à Colbert, envisagé au point de vue spécial où se place M. Dumesnil.

« Tout, ou à peu près tout, a été dit sur Colbert, contrôleur général des finances et ministre de la marine, des manufactures et du commerce. Grâce aux recherches de Forbonnais et de Montyon, grâce surtout à l'*Histoire de l'économie politique en Europe*, de M. Blanqui, et à l'excellente *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert* due à M. Pierre Clément, on connaît aujourd'hui dans tous leurs détails les prodigieux travaux du ministre qui fonda le système

(1) Cette histoire fait suite à celle des *plus célèbres Amateurs italiens*, du même auteur. (Paris, veuve Jules Renouard, tomes II et III.) M. Dumesnil avait déjà publié, il y a deux ans, un volume relatif à Mariette.

financier de l'ancienne monarchie et renouvela, sous Louis XIV, tous les rouages du gouvernement. Mais, bien que les écrivains que nous venons de citer aient aussi apprécié Colbert au point de vue de la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts, bien que M. Clément, en particulier, ait consacré un excellent chapitre aux encouragements donnés par ce ministre aux gens de lettres français et étrangers, et qu'il ait même, ce qui est le point de vue original et profond de son travail, indiqué le but politique de ces encouragements, il n'en restait pas moins à mettre ce côté de la figure du grand ministre dans une lumière plus vive et mieux dégagée. Il restait à faire la biographie artistique de Colbert, de Colbert surintendant des bâtiments royaux et créateur des Académies. C'est cette tâche que M. Dumesnil a entreprise.

« Dans une revue rapide et largement esquissée, il nous fait assister à toutes ces créations qui jetèrent tant de lustre sur le règne du grand roi : la fondation de la manufacture royale des Gobelins avec le concours de Lebrun et de Vander-Meulen, avec celui aussi de Charles Boule, qui fut peintre pour les tapisseries avant d'être ébéniste du roi ; la création de Versailles et de ses jardins avec le concours de Mansart, de Le Nôtre et de la Quintinie, et enfin l'achèvement du Louvre, œuvre laborieuse qui exigea du ministre plus d'efforts et de diplomatie qu'il ne lui en fallut depuis pour organiser la marine française et créer notre compagnie des Indes. Les négociations diplomatiques qui firent venir Le Bernin à Paris et celles qu'il fallut employer pour l'en faire partir, les intrigues au moyen desquelles Charles Perrault parvint à connaître les plans de l'architecte Italien, à les discréditer et à leur substituer ceux de son frère, tous ces faits étaient déjà connus ; mais nulle part encore ils n'avaient été exposés avec l'ensemble, les détails et l'intérêt que M. Dumesnil leur a donnés.

« Charles Perrault, que nous venons de nommer, et qui eut la première idée de la colonnade que son frère Claude exécuta, est l'auteur de ces huit ou dix jolis contes qui ont bercé tant de générations, qui sont plus vieux que la colonnade et qui dureront plus qu'elle. Il a de plus laissé des mémoires intéressants qui le montrent comme le bras droit de Colbert et son intermédiaire obligé dans les rapports du ministre avec les savants et les artistes. C'est là, en

grande partie, sans doute, que M. Dumesnil a puisé les curieux renseignements qu'il publie sur la réorganisation de l'Académie royale de peinture et de sculpture, sur la fondation de l'École française à Rome et sur l'établissement d'un musée de tableaux dans les salles du Louvre. Mais, ce qui n'appartient qu'à l'auteur, ce qu'il a empreint d'un cachet individuel très-distingué, c'est la partie de son livre relative à Michel Jabach, de Cologne, dont Colbert acheta les tableaux pour Louis XIV, à Jean Petitot, l'illustre émailleur, et surtout au peintre de fleurs Nicolas Robert, le dessinateur de cette fameuse *Guirlande de Julie* que M. de Montausier avait tressée pour Mlle de Rambouillet et dont tous les beaux esprits du temps avaient rimé les légendes.

« Le second volume s'ouvre par une notice sur Seroux d'Agincourt, l'auteur de l'*Histoire de l'art par les monuments,* un de ces livres comme on n'en fait plus, mais avec lesquels on en fait beaucoup d'autres. M. Dumesnil a écrit cette notice à Rome, sur les lieux où d'Agincourt a passé la moitié de sa vie et où il est mort, au milieu des chefs-d'œuvre qu'il a décrits et reproduits dans son ouvrage. Peut-être M. Dumesnil n'a-t-il pas été complètement juste envers d'Agincourt, en le classant parmi les simples amateurs. Seroux d'Agincourt est plus qu'un amateur : c'est un antiquaire, c'est un écrivain, c'est surtout un érudit qui a jeté le plus grand jour sur l'histoire de l'art pendant le Bas-Empire et sur les événements qui ont modifié, inspiré ou régénéré les monuments pendant cette longue période. Bien qu'il n'entendît rien à l'architecture gothique dont il parlait, comme presque tous les écrivains de l'époque impériale, avec un dédain qui nous amuse aujourd'hui, il n'en est pas moins juste de reconnaître qu'il a le premier ouvert des perspectives que d'autres ont élargies, creusé des sources où bien des gens qui ne s'en vantent pas ont largement puisé, et qu'il n'est pas étranger à ce culte qu'on professe aujourd'hui, avec fétichisme peut-être, pour les moindres débris du passé.

« Les deux études consacrées à Colbert et à d'Agincourt sont écrites d'un style clair, élevé, sobre d'ornements, assez dédaigneux de cette crudité réaliste et de ce luxe de termes techniques qui est de mode aujourd'hui, surtout dans les descriptions d'objets d'art. L'auteur, on le sent, a beaucoup étudié, beaucoup vu, beaucoup

comparé ; il connaît bien ce dont il parle, et il se sent assez riche pour intéresser par le fond même du sujet qu'il traite, sans avoir recours à aucun charlatanisme de style.

« Nous nous serions étendu davantage sur ces études, si nous n'avions hâte d'arriver à la partie de l'ouvrage qui pour nous, Orléanais, a un charme tout local, un intérêt patriotique en quelque sorte, à la correspondance d'un grand nombre d'artistes du dernier siècle avec *Desfriches*.

« Ces lettres, que M. Dumesnil a eu la bonne fortune d'obtenir de la famille de notre célèbre compatriote, sont signées Joseph Vernet, Cochin, Descamps, Chardin, Doyen, Vien, Wille père et fils, Duché, Lempereur, Hallé, Robert, Silvestre, Perronneau, Natoire, Watelet, Cassas, tous artistes illustres à différents titres, et dans la familiarité desquels Desfriches a vécu. M. Dumesnil a fait précéder ces lettres, qui sont ici publiées pour la première fois, d'une biographie de Desfriches due à M. Paul Ratouis, son petit-fils.

« On regrettera que cette notice, écrite du reste avec une heureuse convenance, simplement, et comme il convient à un fils qui parle de la gloire paternelle, on regrettera, disons-nous, que cette courte notice soit aussi sobre de détails sur la vie intérieure de Desfriches, sur ses œuvres, sur ses relations avec les artistes et avec quelques grands personnages de son temps.

« Ces détails de vie privée, ces particularités intimes dont on est si friand aujourd'hui, il faut les chercher dans la correspondance que M. Dumesnil nous livre.

« On est tout surpris de voir peu à peu se former au courant de cette lecture et se dégager de ces lettres mortes, une figure vivante, animée, vue sous un bon jour et dans sa proportion vraie, sans amoindrissement ni exagération ; la figure d'un de ces amateurs comme la province et comme Orléans en particulier en comptaient beaucoup encore au dernier siècle, qui trouvaient le moyen d'aimer et de cultiver les arts, de côtoyer même la vie d'artiste sans trop s'y mêler, en continuant au contraire avec amour et sans mauvaise honte le vieux commerce ou l'honorable profession de leurs ancêtres, ce commerce et cette profession auxquels ils devaient de pouvoir satisfaire leur douce passion et de venir même parfois au secours de ceux qui font de l'art leur unique métier. De leur côté, les artistes de

profession, graveurs, peintres, sculpteurs, étaient pleins de déférence pour ces amateurs éclairés, leur vrai public après tout, qui savaient au besoin mettre la main à la pâte, qui jugeaient et achetaient leurs œuvres. Il faut voir, dans la correspondance, avec quel respect poli des hommes tels que Cochin, Silvestre, Descamps, Natoire, parlent des personnes d'Orléans qui, à l'exemple de Desfriches, formaient des collections et cultivaient les lettres ou les arts : du président Haudry, de Polluche, de MM. de Bizemont et d'Autroche. De ce commerce où chacun mettait du sien, les artistes leur verve, leur originalité, leurs entraînements communicatifs; la haute bourgeoisie ses habitudes hospitalières, son jugement sain, son esprit réfléchi et modérateur, naissait pour la province une société polie, tolérante, pleine de ressources et d'agréments, une société bien assise, nullement blasée ni ennuyée, et qui ne plaçait pas toute son intelligence à la Bourse.

« Desfriches, né à Orléans en 1715, d'une vieille famille de commerçants, avait été envoyé à Paris vers l'âge de dix-huit ans, afin d'étudier la peinture, pour laquelle il eut, dès sa plus tendre jeunesse, un culte instinctif et presque religieux. Natoire l'admit parmi ses élèves. L'atelier de Natoire était le rendez-vous d'une foule de beaux esprits et de grands seigneurs, amis des arts. C'est là que Desfriches connut le duc de Rohan-Chabot, auquel il suggéra l'idée de fonder dans son hôtel, au faubourg Saint-Honoré, une école de dessin pour les gentilshommes et les dames de la haute noblesse, école dont Vien et Lagrenée étaient les professeurs, et dont Desfriches eut un moment la direction. C'est là encore qu'il se lia d'amitié avec Silvestre, avec Perronneau, avec Watelet, membre de l'Académie française et receveur général des finances de la généralité d'Orléans; avec Bardin, qu'il mit depuis à la tête de l'école de dessin de cette ville; avec Vien, auquel il fit obtenir la commande d'un tableau pour l'église des Bénédictins de Bonne-Nouvelle, tableau que possède aujourd'hui notre Musée (1).

« Rappelé à Orléans pour prendre la direction de la maison de commerce de son père, Desfriches abandonna le pinceau pour le

(1) Il a été peint en 1759 et représente la *Résurrection de Jésus-Christ*. Voyez à ce sujet les *Lettres de Vien à Desfriches*, t. III, p. 144 et suiv.

crayon, mieux fait pour les courts loisirs d'un homme dont la moitié de la vie était prise par les spéculations industrielles. C'est alors que s'établit entre lui et les amis qu'il laissait à Paris ce commerce épistolaire qui nous livre aujourd'hui, sur sa personne et sur les rares événements de son intérieur, tant de curieuses révélations.

« C'est Joseph Vernet qui ouvre cette correspondance. Il peint exprès pour Desfriches un petit tableau que celui-ci attend pendant des années, et qu'il se hâte de placer, dès qu'il l'a obtenu, au milieu des Paul Potter, des Ruysdaël et des Vander Velde qui ornent son cabinet, honneur dont Vernet se montre fort reconnaissant. En échange de ce présent, Desfriches envoie à l'illustre auteur des *Ports de France* deux pièces de son petit vin de la *Cartaudière*.

« La Cartaudière revient à chaque instant dans la correspondance, ainsi que son vin, que Desfriches emploie chaque année à entretenir le bon vouloir de ses amis.

« On ne doit pas, lui écrit Cochin le 17 septembre 1769, on ne « doit pas négliger le bon ami, le courtois, l'hospitalier Desfriches. « Dieu lui doit longue vie, à lui, à sa moitié, à son aimable fille, « voire même à sa maison de la Cartaudière et au beau bois de « chênes verts, droits et bien ombrés. Ah ! qu'il est doux de *riboter* « là avec de bons amis ! »

« La Cartaudière existe encore. C'est une maison de vignes comme tous les bons commerçants d'Orléans en avaient alors. Elle est située entre la Loire et le Loiret, à peu de distance des restes de l'abbaye de Saint-Mesmin. Des fenêtres de la salle à manger, Desfriches, quand *il ribotait* avec ses amis, comme on disait alors, pouvait voir à la fois l'église de La Chapelle, située de l'autre côté de la Loire, les ruines de l'abbaye de Saint-Mesmin et les moulins du Loiret. Ces diverses vues avaient été par lui reproduites sur les sept panneaux de cette salle à manger. Ces peintures existent encore et offrent d'autant plus d'intérêt qu'elles sont les seules peintures à l'huile de grande dimension qu'on connaisse de Desfriches. Elles ont passé des mains de sa famille dans celles de la famille Gaudry, dont un des membres réunit un moment la Cartaudière aux dépendances de l'ancienne abbaye.

« Nous avons sous les yeux, au moment où nous écrivons ces lignes, quatre de ces tableaux, très-bien conservés, quoiqu'un peu

ternis, dans leur partie inférieure, par l'inondation, qui deux fois les a délavés. L'un d'eux représente l'église de La Chapelle, les rochers où l'on a découvert récemment la grotte de Saint-Mesmin et les terrasses du château. L'autre est particulièrement curieux en ce qu'il reproduit les ruines de la vieille abbaye de Micy, telles qu'elles existaient à la fin du siècle dernier, avec leurs piliers élancés et leurs voûtes ogivales aux deux tiers abattues. Un moine, un Feuillant, vêtu de sa robe blanche à grand capuce, insigne distinctif des réformés de Citeaux, est assis au premier plan sur une ruine, déchiffrant des parchemins, placé là sans doute, et dans cette attitude, pour rappeler les titres de gloire de la vénérable abbaye.

« Ces tableaux, intéressants à plus d'un titre, sont très-probablement des œuvres collectives, le résultat de la collaboration de Desfriches avec plusieurs de ses hôtes habituels. La main de Desfriches se reconnaît dans un certain art de tortiller et de tourmenter les arbres, dans la légèreté avec laquelle ils sont traités, dans un soin particulier apporté au feuillé. Mais de bons connaisseurs veulent voir l'œuvre de Boucher dans les petits saules bleuâtres qui occupent les derniers plans, dans les dégradations savantes des fonds, noyés dans un clair-obscur un peu vaporeux, qualités distinctives de Boucher. Enfin, le pinceau de Joseph Vernet se trahit, dans deux de ces tableaux, à la pose naturelle des personnages, à l'art avec lequel ils sont groupés, et surtout à leur forme allongée (1).

« C'est à Vernet encore qu'on attribue la plupart des figures si pittoresques qu'on remarque sur la *Vue d'Orléans* par Desfriches, qui fut gravée par Chossard, en 1776. Il est impossible, en effet, de méconnaître la ressemblance de ces figures avec celles qu'on voit dans les ports de Vernet. Aussi est-ce une opinion admise que Desfriches s'entendait peu à dessiner les figures, et qu'il eut souvent recours sur ce point à des amis plus habiles. Si établie qu'elle soit, nous ne l'admettons pas sans réserves. Nous connaissons un dessin signé de Desfriches qui représente le *Serment de la fédération des gardes nationales du Loiret,* qui eut lieu, le 9 mai 1790, dans la

(1) Ceci, bien entendu, ne s'applique pas au tableau qui représente les ruines de l'abbaye, Vernet étant mort le 3 décembre 1789, et l'abbaye n'ayant été détruite qu'après cette époque.

plaine des Quatre-Vents, près d'Olivet. Ce joli crayon, si curieux comme souvenir historique, contient des centaines de personnages dont les plus grands n'ont pas plus de deux centimètres. Un autel, gros comme une mouche, occupe le centre de la composition. Autour de lui sont groupés en cercles concentriques des magistrats, des officiers municipaux, les maires, le clergé, le religieux Dominicain qui célèbre la messe, les officiers de la maréchaussée et ceux de Royal-Comtois. Des soldats du guet et de la cinquantaine établissent l'ordre; des files de voitures, de cavaliers et de piétons se déroulent au second plan, dans un chemin bordé d'arbres qui conduit au lieu de la cérémonie, et sur le premier, des gens du peuple et des gardes nationaux mangent en se reposant et en regardant de loin l'action. Tout ce petit monde, si divers de forme et de costumes, s'agite, se presse, marche, court, agit, regarde, et tout cela sans confusion, avec un air de vie et de naturel parfait. Chacun est bien campé, bien en place, tout entier à ce qui l'occupe, irréprochable d'attitude et de dessin. Or, ici, les personnages forment toute la composition, et le paysage n'est que l'accessoire. Ceux qui soutiennent que Desfriches n'entendait rien au dessin des figures feront bien d'examiner ce crayon, que son heureux possesseur, M. Boucher de Molandon, leur montrera avec son obligeance bien connue, et certes ils rabattront beaucoup de leur opinion.

« Desfriches était très-prodigue de ses œuvres : il n'allait guère passer quelques jours chez un ami sans lui laisser, à titre de souvenirs, quelqu'une de ses productions (1). C'est ce qui explique pourquoi ses dessins sont répandus à profusion dans notre département, tandis qu'ailleurs, et à Paris même, ils sont encore assez rares. C'est une gloire restée locale et qui n'a guère rayonné hors de sa province. Il est peu de cabinets d'amateurs à Orléans qui n'en puissent montrer quelques-uns. Un honorable ecclésiastique, membre distingué de la Société archéologique de l'Orléanais, en possède trois qu'on dit particulièrement remarquables. Sans avoir la même valeur artistique, ceux qui sont entre les mains de l'obligeant amateur dont nous parlions tout à l'heure ont un intérêt local et en

(1) Notice de M. Ratouis, page 62 du tome III de l'ouvrage de M. Dumesnil.

quelque sorte historique, en ce qu'ils représentent des monuments aujourd'hui détruits du vieil Orléans, tels que les anciennes portes Bourgogne et Saint-Vincent, la porte Saint-Jacques avec le petit pont Jacquin et le Châtelet. Cette dernière vue est accompagnée d'un plan par terre très-intéressant comme renseignement archéologique. N'oublions pas une vue des ouvrages du pont d'Orléans tels qu'ils étaient au 28 juillet 1752, vue précieuse, quoiqu'elle ait été gravée. Beaucoup des dessins de Desfriches, en effet, ont eu les honneurs de la gravure. M. de Bizemont en a gravé une grande quantité. Lui-même s'était essayé dans cet art.

« Votre coup d'essai en gravure, lui écrit Georges Wille (1) n'est « pas mal ; mais, à force d'en faire, vous en ferez mieux, car vous « ferez des observations continuelles, et il ne vous faut pas autre « chose. »

« Desfriches s'était fait pour dessiner une manière, ou plutôt un procédé. Il avait inventé un papier plâtré sur lequel il opérait au moyen d'un crayon de pierre noire tirée d'Espagne (2) et de petites estompes de liége ; il créait ensuite les lumières avec le grattoir.

« Je sais, mon ami, lui écrit Descamps en 1788, que vous êtes « l'inventeur de cette manière. Vous m'avez fait part de vos pro- « cédés, de vos estompes de liége, de votre pierre de ponce, du « canif pour donner les lumières, etc.... Mais tout cela ne donne « pas votre intelligence. »

« Et là-dessus Descamps rappelle l'histoire de ce pauvre peintre qui avait acheté les pinceaux, la palette et les couleurs de Rubens, persuadé qu'avec tout cela il ferait des Rubens, et qui n'aboutit qu'à des devants de cheminée. « Ainsi vous seul, mon ami, pouvez « faire d'excellents Desfriches. »

« Notre paysagiste, du reste, eut plus d'une manière. Comme tous les hommes de conscience et de talent, il se chercha longtemps, il douta, il essaya, il modifia plus d'une fois ses formes et ses procédés. Aussi les connaisseurs établissent-ils de grandes différences entre ses dessins. Il y a Desfriches et Desfriches. On ne

(1) Célèbre graveur, originaire de la Hesse, mort à Paris en 1807.
(2) Page 139.

saurait rien dire, non pas de mieux, mais de plus compétent sur ce point, que les lignes suivantes écrites par Watelet, en 1788, pour accuser réception d'un certain *Clair de lune* que Desfriches lui envoyait par M. d'Autroche :

« Pour revenir au dessin qui est de votre dernière manière, il « me semble que vous y avez atteint un grand fini, une dégrada- « tion considérable de lumière, et, qu'en général, ce genre est fait « pour plaire; aussi, votre dessin, indépendamment du prix que je « lui trouve, parce que c'est un don de vous, me satisfait beaucoup, « sans cependant que j'aie abandonné le goût que j'ai toujours eu, « comme vous le savez, pour les dessins terminés et touchés que « j'ai de vous. Ce sont deux maîtres différents : les dessins *touchés* « sont, pour parler ainsi, une œuvre que j'entends et lis avec « plaisir; les dessins *finis* sont plus à la portée de tout le monde, « parce qu'ils sont plus approchant du fini que la lumière et « l'ombre donnent aux tableaux de la nature. »

« Ceux qui ont vu beaucoup de Desfriches comprendront sans doute la distinction, au premier coup d'œil assez obscure, que Watelet établit ici entre les dessins finis et les dessins terminés et touchés, entre les effets par masses d'ombres et par jets vigoureux de lumière, et les effets par dégradations harmonieuses.

« Les bons paysages de Desfriches, ceux qu'il a soignés, se vendaient fort cher de son vivant, plus cher même peut-être qu'on ne les vendrait aujourd'hui. Le grand duc de Toscane paya 950 livres un de ces dessins qu'il destinait au pape Pie VI.

« Je félicite M. l'évêque de Pamiers, écrit Descamps, de s'être « procuré pour 700 francs un de vos dessins. 700 francs est un « grand prix pour celui qui a toujours donné; mais nous qui avons « jugé du mérite, ce prix ne nous étonne pas. Il n'y avait donc que « vous, Monsieur, qui en ignoriez le vrai mérite (1). »

« Ce même Descamps, si connu par son *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, avait fondé à Rouen une école gratuite de dessin dont il était directeur. Desfriches conçut le projet de doter sa ville natale d'une institution semblable. Il fit part de son idée à M. de Bizemont, qui l'approuva et qui devint trésorier de la nouvelle école dont Desfriches eut la haute direction. L'ouverture solennelle

(1) Lettre à Desfriches, du 27 février 1791.

eut lieu le 23 novembre 1786, à l'hôtel-de-ville de la rue Sainte-Catherine, par un discours de M. Henri de Longuève, secrétaire perpétuel de la nouvelle académie. Le premier professeur de peinture fut Bardin, peintre du roi.

« Il faut encourager M. Bardin, écrit encore Descamps; cet ar-
« tiste habile formera des sujets. Il faut des prix dans les classes,
« et distribués chaque année avec éclat. Rien ne m'a mieux réussi
« pour exciter l'émulation. »

« Ces prix, conseillés par Descamps, furent en effet établis. Ils consistaient en une médaille représentant une femme qui tient un génie d'une main, et de l'autre lui montre des couronnes, avec cette exergue : *L'espoir de la gloire élève le génie* (1).

« L'école académique de peinture, sculpture et architecture fondée par Desfriches, fut soutenue d'abord par les cotisations volontaires de cinquante associés titulaires. La liste de ces associés est curieuse à plus d'un titre : elle doit être le livre d'or de notre école de dessin. Presque tous les hommes qui y figurent ont conservé des titres à l'estime et au souvenir de leurs concitoyens. A côté de vieux noms orléanais recommandables à divers titres, tels que ceux de MM. Demadières, de Guercheville, de Tascher, de Champvallins, de Morogues, Dufaur, Colas-Desfrancs, de Sailly, Seurrat de Guilleville, on y remarque celui de M. Lenormand du Coudray, bibliophile distingué, dont Desfriches nous a laissé le portrait, et qui était l'auteur de l'inscription placée au bas de l'ancien monument de Jeanne-d'Arc, restauré par les soins de ce dernier; celui de M. d'Autroche, traducteur d'Horace; celui du marquis de Tristan, le maire populaire des premiers jours de 1790; celui enfin de M. Huet de Froberville, homme de goût en qui le cœur était à la hauteur de l'esprit, et dont la fille a si noblement continué les traditions.

« On le voit, la correspondance qui nous occupe touche à bien des faits et réveille bien des souvenirs. On y trouverait encore, en l'examinant avec attention, des renseignements curieux sur les hommes de lettres et les peintres, amis et contemporains de Des-

(1) Voyez *Recherches sur les Sociétés littéraires et scientifiques à Orléans*, par M. Dupuis, au tome II des *Mémoires de la Société des Sciences et Arts d'Orléans*, nouvelle série.

friches : sur Cassas, par exemple, l'auteur du *Voyage pittoresque et historique de l'Istrie et de la Dalmatie*, que Desfriches, par l'intermédiaire de M. de Limay, son gendre, avait fait attacher à l'ambassade du comte de Choiseul-Gouffier, à Constantinople ; sur Silvestre, auquel il fit faire la connaissance du comte de Bizemont ; sur Robbé, poète Vendômois, dont la licence fit rougir un siècle qui ne se piquait pourtant pas de pruderie, auteur d'un poème intitulé : *Mon Odyssée* (1), et dont le naïf Desfriches avait imaginé d'éditer les œuvres, « celles du moins, lui écrit Cochin, qui ne sont pas par « trop libres. »

« Mais il faut se borner. Ajoutons seulement pour terminer le peu que nous voulions dire de l'illustre amateur Orléanais, qu'il resta, tant que ses forces le lui permirent, fidèle au commerce qui avait fait la fortune de sa famille, et, jusqu'à sa dernière heure, fidèle à l'art qui avait embelli sa vie.

« Pardon de ma paresse, lui écrivait M. de Miroménil, garde-« des-sceaux ; n'allez pas croire que je sois autre que je n'étais « dans le faubourg Saint-Vincent d'Orléans..... J'ai reçu avec re-« connaissance les trois dessins par tablette que vous m'avez envoyés ; « ils me sont de nouveaux gages de l'amitié dont vous m'avez « donné tant de preuves..... Vous me faites grand plaisir de m'ap-« prendre que la raffinerie à laquelle vous êtes tant intéressé a un « heureux succès (2). »

« Desfriches mourut à Orléans le 3 nivôse an IX, dans cette maison de la rue Neuve qui, depuis, fut habitée par le mari de sa petite-fille, M. le docteur Ranque, autre célébrité Orléanaise. C'est là qu'il avait formé un musée que visitèrent presque tous les peintres en renom de la fin du dernier siècle et une foule de grands personnages ; c'est là qu'il s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-six ans,

(1) *Mon Odyssée* paraît en effet avoir été publié aux frais de Desfriches. Ce poème est accompagné de quatre jolis dessins dus au crayon de ce dernier, et gravés par Cochin. Robbé, dans le poème, appelle Desfriches son oncle.

(2) Il ne faudrait pas conclure de là que Desfriches fut raffineur : il soutenait seulement de ses fonds une raffinerie. Son véritable commerce était celui de l'épicerie et de la droguerie en gros. Sur la *Vue d'Orléans* gravée par Chossard, il se qualifie simplement de négociant.

au milieu de ses amis, comme il se plaisait à le dire. Sa collection, transportée à Paris, ne fut vendue qu'en 1834, après la mort de Mme de Limay, sa fille, et M. Dumesnil en reproduit aujourd'hui le catalogue.

« Au contraire de bien des hommes célèbres qu'il n'est pas prudent d'examiner de trop près, dans le secret de leurs relations intimes, la physionomie du paysagiste Orléanais ne perd rien, comme on voit, à être vue de près, au grand jour de cette correspondance qui ne sert qu'à mieux mettre en lumière son goût, son noble cœur, son sens droit, son obligeance, et par la publication de laquelle M. Dumesnil, déjà si riche en titres de cette nature, s'est acquis de nouveaux droits à la reconnaissance de ses compatriotes. »

— M. le Président fait connaître à la Société que M. le Maire d'Orléans mettra à sa disposition les ouvriers qui doivent très-prochainement opérer la démolition des masures qui obstruent les restes des murailles de la première enceinte de la ville, près l'ancien Châtelet, afin que l'on puisse en dessiner ou en photographier l'appareil roman.

— La Société procède à la rénovation du Bureau et à l'élection d'un membre conservateur du Musée.

M. le Président et M. le Vice-Président ayant été réélus, le Bureau reste composé des mêmes membres, savoir :

MM. Dupuis, *président ;*
De Buzonnières, *vice-président ;*
Rocher, *secrétaire ;*
Bimbenet, *archiviste.*
Imbault, *trésorier ;*

M. Dupuis est réélu conservateur du Musée.

- Un scrutin est ouvert sur la nomination d'un membre de la commission des publications, en remplacement de M. G. Petau. M. G. Baguenault, ayant réuni la majorité des suffrages, est élu.

— M. Loiseleur continue la lecture de sa notice historique sur le château de Chaumont-sur-Loire.

MEMBRES ADMIS AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1857

Membre titulaire résidant.

M. E. Pillon.

Ouvrages offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1857.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1857, nos 2 et 3.

Bourges. — *Mémoires de la Commission historique du Cher*, 1 vol. in-8o, 1re partie, 225 pages.

Bourg. — *Journal d'Agriculture de la Société d'émulation de l'Ain*, juin, juillet, août et septembre 1857.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 3e série, tome Ier, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

Béziers. — *Compte-rendu de la séance publique du 21 mai 1857*, in-8o, 72 pages.

— *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 15e liv.

Châlons. — *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, séance du 1er mai 1857; *Rapport de M. Sellier sur les travaux du Congrès, des délégués des Sociétés savantes de France.*

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, septembre 1857, no 6.

— *Conseil général du département d'Eure-et-Loir*, session de 1857, in-8o, 164 pages.

Genève. — *Société archéologique de Genève.* — *Œuvres historiques, littéraires de Léonard Bauladre*, recueillies par Édouard Mallet.

Guéret. — *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. II.

Liége. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. III, 1re liv., 1857.

Lille. — *Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, 1856, 11e série, 3e vol., in-8o, 305 pages.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. VII, 2e liv., 1857.

Luxembourg. — *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques*, année 1856, XI.

Mâcon. — *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. II et III.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V, 1re livraison.

Orléans. — *Société littéraire de l'Orléanais*, 2e bulletin.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er, 2e et 3e trimestres de 1857.

Paris. — *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1857, 3e trimestre.

— *Revue de l'Art chrétien*, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e livraisons, 1857.

— *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

Soissons. — *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. X, in-8°, 265 p.

Saint-Omer. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 6e année, 23e et 24e liv., 1857.

Tulle. — *Bulletin de la Société historique et littéraire du Bas-Limousin*, t. Ier, 1re et 2e liv., 1857.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, t. VIII, 8e année, juin, juillet, août, septembre et octobre 1857.

II. — HOMMAGE DES AUTEURS.

M. R. Chalon. — *Pièce à retrouver*. (Extrait de la *Revue numismatique belge*), 7 pages in-8°.

L'abbé Corblet. — *Notice historique et liturgique sur les cloches*, Paris, 1857, in-8°, 36 pages.

— *Compte-rendu du Congrès archéologique de Mende et de Valence, et du Congrès scientifique de Grenoble*, septembre 1857, 14 pag., Paris.

M. Collin. — *Résumé de quelques expériences, et considérations particulières sur les chaux hydrauliques et les ciments calcaires de l'Auxois*, in-8°, 1851.

M. Delisle. — *Notes sur la bibliothèque de la chapelle de Bourges*, in-8°, 18 pages.

M. L. Delisle. — *Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche*, in-8°, 47 pages.

M. Garnier. — *Notice sur Jean Pagès*, Amiens, 1857, 28 pages.

M. N. J. Vander Heyden. — *Notice rédigée d'après le nobiliaire de Belgique*, Anvers, 1856, 30 pages.

M. Lambron de Lignim. — Sept brochures in-8° : 1° *Armorial des archevêques de Tours*; 2° *Gerard d'Athée*; 3° *Origine et ouvrages de Michel Colombe*; 4° *Château Grillemon*; 5° *N.-D. D'Aiguerive*; 6° *Entrées solennelles*; 7° *Église de Saint-Martin de Tours*.

M. Ch. Lenormant. — *Œdipe à Colone*, au petit séminaire d'Orléans, Paris, 1857, in-8°, 33 pages.

M. de Lockhart. — *Notice sur l'art géologique des gîtes fossilifères de l'Orléanais*, in-8°, 1857, 15 pages.

M. Mantellier. — *Sequins frappés à Trevoux* (Extrait de la *Revue numismatique*), 1857, in-8°, 16 pages.

M. l'abbé Martigny. — *De la représentation d'Orphée dans les monuments chrétiens primitifs*, in-8°, 1857, Mâcon, 27 pages.

M. Merville. — *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour impériale*, Orléans, 1857, in-8°, 48 pages.

M. de la Morandière. — *Considérations sur l'architecture de notre époque*, Blois, 1857, in-8°, 56 pages.

M. Quicherat. — *L'allesia de César rendu à la Franche-Comté*, 1857, in-8°, 46 pages.

M. A. Renard. — *Souvenirs du Bassigny champenois, Jeanne d'Arc et Domrémi*, Paris, 24 pages.

— *Jeanne d'Arc est-elle française?* Paris, 1857, 30 pages.

M. de la Saussaie. — *Abrégé de la vie et de la mort de Messire Charles de la Saussaie, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, par le sieur de la Saussaie*, 1657, in-8°, 108 pages.

La nomenclature des *Objets offerts à la Société au cours des troisième et quatrième trimestres de 1857* sera publiée dans le prochain *Bulletin*.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 29.

PREMIER TRIMESTRE DE 1858.

Séance du 15 janvier 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, transmise à la Société par M. l'Inspecteur de l'Académie. Cette lettre a pour but de solliciter des sociétés savantes leur concours à un vaste travail d'ensemble sur la *topographie* des Gaules jusqu'au Ve siècle, travail dont la direction a été confiée, par l'Empereur, au Ministre lui-même. Une commission est nommée pour recueillir les documents demandés par M. le Ministre; elle se compose de MM. G. Baguenault, Mantellier, Cosson, de Torquat, de Buzonnières, de Molandon.

— M. le Président donne communication à la Société d'une lettre de convocation au Congrès des sociétés savantes qui doit ouvrir sa session de 1858 le 5 avril, et la clore le 15 du même mois. Le programme des questions à traiter est déposé sur le bureau.

— M. le Président fait connaître à la Société la mort de M. de Caumarmont, un de ses membres correspondants.

— M. Mantellier commence la lecture d'un travail sur la *corporation des marchands fréquentants la Loire.*

Séance du 29 janvier 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. Dupuis donne lecture à la Société de deux notes extraites des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans; la première est une liste des *notables d'Orléans* au XVIe siècle, écrite de la main de Beauvais de Préau dans le troisième volume des manuscrits de Polluche; la seconde est un rôle des *gentils hommes et possédants fiefs sujets au ban et arrière-ban dans le bailliage d'Orléans* (septembre 1674), d'après un cahier faisant partie des portefeuilles de M. l'abbé Pataud. M. Dupuis demande s'il ne serait pas possible de retrouver les noms des membres du clergé de ce temps, et l'on aurait ainsi une liste complète des habitants principaux d'Orléans, dans les trois ordres, à peu près à la même époque. L'examen de cette question est renvoyé à la commission des publications.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur la note de M. Maître, titulaire non résidant, relative à différentes communes de l'arrondissement de Pithiviers. M. le rapporteur propose de joindre le travail de M. Maître aux notes déjà recueillies dans les réponses au *questionnaire* sur les communes dont il parle, et d'insérer au *Bulletin* sa note sur une forteresse située à La Neuville, et connue sous le nom de *Maison des Templiers*, ainsi que celle qui se rapporte à Charles IX et à l'origine de la célébrité des pâtés de Pithiviers. La Société adopte ces conclusions.

LA MAISON DES TEMPLIERS DE LA NEUVILLE.

« Au milieu du bourg de La Neuville se trouve un bâtiment qui tient à la fois de l'architecture civile et de l'architecture militaire. On l'appelle la *Maison des Templiers*. Cet édifice, en grande partie

ruiné, est enclavé dans plusieurs propriétés privées, et souvent défiguré par les transformations modernes qu'on lui a fait subir.

« C'était jadis une forteresse formée d'un bâtiment carré flanqué de deux tours et environné d'une enceinte de fortes murailles.

« La plus basse des deux tours — elle est plus d'à moitié détruite — est assise sur des voûtes qui prennent naissance presque au niveau du sol. Un escalier, dont partie se déroule en spirale, a son entrée par une étroite ouverture, sorte de soupirail ; à deux mètres de terre se trouve une autre porte de forme allongée. D'étroites meurtrières rondes éclairent seules cette tour ; elles semblent devoir être antérieures à l'invention de l'artillerie.

« La seconde tour est presque entière : son escalier, ses meurtrières sont semblables à ce qu'on voit dans la première ; seulement ces ouvertures augmentent de largeur à mesure qu'on approche du faîte. Elle conserve encore deux étages de voûtes en pierres. Les murailles qui entourent ce bâtiment soutenaient des logements dont on voit encore les pignons et les larges cheminées. »

CHARLES IX ET LES PATÉS DE PITHIVIERS.

« L'amour de la chasse attira plusieurs fois Charles IX à Chemault et au château du Hallier, commune de Nibelle. Un jour, entraîné loin de sa suite, il s'égara dans la forêt. Seul, harassé de fatigue et de faim, il rencontre une compagnie de joyeux convives attablés sous l'ombrage autour d'un large pâté. Il sollicite et obtient la faveur d'en prendre sa part. Mais aux discours de ses hôtes il ne tarde pas à découvrir qu'il est au milieu d'une troupe de huguenots. Se faire reconnaître, c'était exposer sa liberté et peut-être sa vie : il fait contre fortune bon cœur et parvient à quitter ses ennemis sans qu'ils aient soupçonné quelle proie leur échappait. Ce ne fut pas sans avoir pris sa part du pâté, que sa faim de chasseur égaré lui fit trouver délicieux, et su qu'il était dû au talent d'un pâtissier de Pithiviers appelé Provenchère. Peu de jours après, il le nomma son pâtissier breveté, faveur que Charles IX et ses successeurs continuèrent à Provenchère et à ses descendants, et qui contribua puis-

samment à donner aux pâtés de Pithiviers une réputation qui dure encore au bout de trois siècles. »

— M. Loiseleur continue et termine la lecture de son travail sur le *château de Chaumont*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du 12 février 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Lacave, qui demande à la Société de vouloir bien déléguer quelqu'un de ses membres pour examiner des objets en cuivre trouvés à Laqueuvre, commune de Férolles, dans sa propriété : ce sont des débris de chandeliers, lampes, bénitier, etc. M. Rocher s'engage à se rendre prochainement sur les lieux, et à faire un rapport sur ces objets dont M. Lacave fait hommage à la Société dans le cas où ils auraient une valeur archéologique.

— M. Danicourt fait offrir à la Société, par l'intermédiaire de M. Pillon, des pierres sculptées provenant de la démolition des derniers bâtiments de l'abbaye de Micy. La Société accepte avec reconnaissance l'offre de M. Danicourt.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la Société scientifique de Montbéliard, qui demande un échange de publications avec la Société archéologique de l'Orléanais. Cette offre est acceptée.

— M. le Président fait connaître à la Société qu'il doit y avoir, le dimanche 14 février, dans l'église de Saint-Euverte, une cérémonie religieuse, présidée par Mgr l'Évêque d'Orléans, à l'occasion des restaurations déjà faites à ce monument, et que des places seront réservées à ceux des membres qui désireraient y assister.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur un mémoire de M. Boucher de Molandon relatif à une

note autographe de Me Guillaume Girault, notaire d'Orléans, contemporain du siége de 1428, note inscrite sur le registre de ses minutes, le jour même de la levée du siége. La commission propose d'insérer dans le quatrième volume des *Annales* le mémoire de M. de Molandon et le *fac simile* lithographié de la note de Me Guillaume Girault. La Société adopte cette proposition.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le curé de Triguères relative aux fouilles qui ont mis à découvert les restes d'un théâtre romain (1) et de nombreuses sépultures de la même époque, sur différents points de cette commune.

— M. Dupuis lit à la Société le discours qu'il a fait au Congrès des Sociétés savantes, à Paris, en 1857, discours imprimé dans l'*Annuaire des Sociétés savantes* pour 1858.

Séance du 22 février 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. G. Baguenault lit un rapport sur l'ouvrage de M. Dumesnil, offert par l'auteur à la Société et ayant pour titre : *Histoire des plus célèbres Amateurs français.* — MARIETTE. — 2e volume. Le rapport de M. G. Baguenault est renvoyé à la commission des publications.

— M. Pillon lit une note historique sur les derniers restes de l'abbaye de Micy, et rappelle à la Société que M. Danicourt tient à sa disposition les modillons dont il lui fait hommage pour le musée historique.

— M. Pillon lit une analyse d'un ouvrage offert à la Société par son auteur, M. de l'Estang, intitulé : *Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine.*

— M. Mantellier continue la lecture de son mémoire sur la *corporation des marchands fréquentants la Loire.*

(1) Voir tome II, pages 240, 250 et 318.

Séance du 12 mars 1858.

Présidence de M. DE BUZONNIÈRE, *vice-président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la commission des Beaux-Arts de la ville de Blois, qui fait savoir à la Société qu'une exposition doit s'ouvrir à Blois le 2 mai prochain, à l'occasion du concours régional, et la prie de lui venir en aide afin de donner toute la publicité désirable aux programmes de cette exposition artistique.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, qui témoigne, au nom de la Société qu'il préside, le désir de se mettre en rapport avec la Société archéologique de l'Orléanais par l'échange des publications. La Société décide que cet échange aura lieu à l'avenir.

— M. G. Baguenault lit, au lieu et place de M. Dupuis empêché, un rapport fait au nom de la commission des publications sur le mémoire de M. Loiseleur sur le *château de Chaumont*. La Société vote au scrutin l'insertion de ce travail dans le prochain volume des *Annales*.

— M. Rocher, au nom de la commission des publications, fait un rapport verbal sur le rapport de M. G. Baguenault relatif à l'ouvrage de M. Dumesnil : *Histoire des plus célèbres Amateurs français.* — MARIETTE. — Tome II. — La Société vote, au scrutin, l'insertion du rapport de M. Baguenault au *Bulletin*.

RAPPORT DE M. BAGUENAULT SUR L'HISTOIRE DES PLUS CÉLÈBRES AMATEURS FRANÇAIS, PAR M. DUMESNIL. — TOME II. — MARIETTE.

« Dans les deux volumes de l'*Histoire des plus célèbres Amateurs français* dont M. Dumesnil vous a fait hommage, et dans le compte-rendu que vous avez dernièrement entendu avec tant d'intérêt, vous avez tous remarqué une lacune ; entre le XVIIe siècle, personnifié par Colbert, et la dernière moitié du siècle suivant, représentée par

Seroux d'Agincourt, Desfriches et leur société, il se trouve un intervalle d'un demi-siècle à remplir, où l'art s'est égaré, il est vrai, mais où sa flamme ne s'est pas éteinte, où même le culte du beau survivait dans quelques esprits. Cette lacune avait été comblée à l'avance par un volume que vous a adressé M. Dumesnil, et dont je viens vous rendre compte à mon tour.

« Ce volume est consacré à Mariette le graveur, nom honorable, cher aux artistes, bien apprécié des amateurs, mais moins connu du vulgaire.

« Si ce nom n'a pas en France l'éclat, le retentissement et la célébrité de celui de Colbert; s'il n'éveille pas parmi nous, Orléanais, les sympathies de celui de Desfriches, il se recommande par le souvenir qu'il ravive des qualités réunies de l'artiste consciencieux, de l'amateur éclairé, du collectionneur infatigable et de l'écrivain lucide; il offre surtout l'exemple bien rare de la fidélité aux traditions du beau, dans une époque de dégénérescence et de corruption.

« La décadence du goût dans la première moitié du XVIIIe siècle démontre que si, comme on l'a dit de nos jours, la littérature est l'expression de la société, les arts offrent également le reflet des mœurs d'une époque. La peinture était descendue des vastes plafonds de Versailles aux panneaux des boudoirs; le grand, le noble, le beau, le sévère avaient disparu pour faire place au joli, au maniéré, au trivial, au voluptueux, et la chute avait été rapide. Louis XIV, fier d'avoir inspiré les belles toiles de Lebrun, de Lesueur, de Vander Meulen, avait toute sa vie rejeté avec dédain des galeries de ses palais les tableaux de l'école hollandaise; sa grandeur ne pouvait s'habituer aux scènes de tabagie, aux diverses physionomies de l'ivresse, à l'expression trop crue des joies populaires; il avait repoussé ce genre comme ignoble et indigne de l'art. Dix ans s'étaient à peine écoulés depuis la mort du grand roi, que le duc d'Antin, l'un des successeurs de Colbert dans la surintendance des bâtiments, adressait, en 1725, une commande à Nicolas Lancret, premier peintre du roi, dans les termes suivants : « Dans le voyage de la reine « Marie Leczinska, de Strasbourg à Fontainebleau, il est arrivé plu- « sieurs accidents, mais surtout de Provins à Montereau, où le « carrosse des dames s'embourba de façon qu'on ne put le retirer;

« six dames du palais furent obligées de se mettre dans un four-
« gon avec beaucoup de paille, quoiqu'en grand habit et coiffées.
« Il faut représenter les six dames le plus grotesquement qu'on
« pourra et dans le goût qu'on porte les veaux aux marchés, et
« l'équipage le plus dépenaillé que faire se pourra. Il faut une au-
« tre dame sur un cheval de charrette harnaché comme ils le sont
« ordinairement, bien maigre et bien harassé, et une autre en tra-
« vers sur un autre cheval de charrette, comme un sac, et que le
« panier relève de façon qu'on voie jusqu'à la jarretière ; le tout
« accompagné de quelques cavaliers culbutés dans les crottes, et
« de galopins qui éclairent avec des brandons de paille ; il faut aussi
« que le carrosse resté paraisse embourbé dans l'éloignement, en-
« fin tout ce que le peintre pourra mettre de plus grotesque et de
« plus dépenaillé. » Nous ne connaissons pas le chef-d'œuvre qu'a dû enfanter un pareil programme; mais nous savons qu'il est difficile de faire faire à l'art une chute plus complète.

« Mariette avait trop de dignité dans l'esprit, trop de respect pour son art, pour être de complicité dans de pareils travaux ; mais, tout en déplorant le mauvais goût du jour, il vivait en bons rapports avec les artistes de l'époque, reconnaissant chez beaucoup d'entre eux un véritable talent auquel il ne manquait qu'une meilleure direction, et son amitié et ses conseils ne furent peut-être pas sans influence pour détourner quelques-uns de cette voie frivole si opposée à ses goûts et à ses traditions de famille.

« Fils et petit-fils de graveurs marchands d'estampes, P. J. Mariette, tout en recevant une éducation analogue à la profession de ses pères, avait été envoyé au collége des Jésuites de Paris pour y étudier les belles-lettres.

« Ses études terminées, il visita l'Allemagne et l'Italie, et sa vocation déjà révélée se manifesta de plus en plus par la vue des beaux modèles, et par la fréquentation des artistes et des hommes éclairés avec lesquels il resta toujours en correspondance.

« De retour dans sa patrie et riche de ses souvenirs, il en apprécia mieux la belle collection d'estampes qu'avaient formée pour eux-mêmes son père et son aïeul, et prit dès lors la résolution de l'agrandir.

« Sa réputation, ses connaissances, son caractère le mirent

promptement en rapport avec les artistes et les amateurs que possédait alors la France, et les artistes étrangers qui venaient la visiter.

« Parmi les amateurs français, deux surtout exercèrent une puissante influence sur sa vie laborieuse par leurs conseils et leurs lumières.

« L'un, Pierre Crozat, lecteur du cabinet du roi, fils de financier et maître de bonne heure d'une fortune considérable, l'avait employée en partie à former une riche collection d'objets d'arts, tableaux, statues, estampes, dessins, pierres gravées tant en creux qu'en relief. Nullement avare de ces trésors, il ouvrait libéralement son cabinet à tous les curieux, à tous les amateurs, et chaque semaine il réunissait chez lui les connaisseurs et les artistes les plus célèbres pour conférer sur leur art.

« Ses dessins, parmi lesquels il y en avait un grand nombre de Raphaël qu'il avait recueillis en Italie, montaient à dix-neuf mille; mais son cabinet, dit Mariette, était plus recommandable encore par la rareté, l'excellence et le nombre des pierres gravées, qui n'allait pas à moins de quatorze cents. Crozat avait formé le projet de faire graver ses principaux tableaux et dessins; différentes circonstances l'empêchèrent de poursuivre cette entreprise qui resta inachevée. Il mourut à quarante-quatre ans, laissant à son frère cette collection, la plus riche et la plus complète qu'il y eût en France. Mariette en publia en 1741 une description sommaire.

« L'autre amateur était le comte de Caylus, petit-neveu de Mme de Maintenon et fils de l'auteur des *Souvenirs;* après avoir glorieusement servi dans sa jeunesse, et être parvenu à un grade élevé, il abandonna la carrière des armes à la paix, pour la vie aventureuse du voyageur; il parcourut l'Italie, la Grèce et le Levant, où son esprit ardent et avide de science lui fit braver plusieurs dangers. Revenu en France sur les instances de sa mère, il mit à profit les connaissances qu'il avait acquises. Épris de l'antiquité, il en avait fouillé tous les vestiges, recueilli les débris, réuni des documents et des objets d'art dont il se forma aussi un riche cabinet. Il se livra de plus en plus à l'étude et devint bientôt membre honoraire de l'académie de peinture et de celle des inscriptions. Il étendit ses rela-

tions dans la société des savants, des gens de lettres et des artistes, et à leur contact son esprit se plia à tous les genres de connaissances. Numismate, archéologue, amateur et praticien, homme de lettres et homme du monde, il savait varier ses travaux, et passait sans effort de ce que la science a de plus grave et de plus abstrait, à ce que les lettres ont de plus frivole, écrivant de la même plume le *Recueil des antiquités égyptiennes* et *les Étrennes de la Saint-Jean ;* un *Traité sur les médailles* et la *Parade de Léandre et Nanette ;* une *Dissertation sur le papyrus* et les *Mémoires de Mlle Crosnel, dite Frétillon.*

« La liste de ses nombreux ouvrages pourrait presque suffire à sa biographie, si nous n'avions encore à signaler sa générosité envers toutes les vocations artistiques, sa modestie, la bienveillance de son caractère, et surtout un talent remarquable dans le dessin et la gravure, talent qu'il appliqua à une foule de sujets, et qui fit le charme et l'occupation de toute sa vie.

« On conçoit quel avantage Mariette avait à fréquenter ces deux amateurs ; quelles ressources leur société, leurs conseils, leurs collections, leur expérience pouvaient lui offrir ; et d'un autre côté avec quel empressement pouvait être accueilli par eux un homme studieux, d'un goût sûr et parfait ; avec quelle satisfaction réciproque ils devaient mettre en commun leurs pensées, leurs impressions, leurs travaux, et se montrer leurs découvertes ; aussi vécurent-ils toujours unis, et, en dépit de la distinction des rangs, dans les termes d'une affectueuse familiarité.

« Mais l'art ne vit pas seulement de conseils et d'affection ; il a souvent besoin du patronage des hautes classes et des encouragements du pouvoir ; il lui faut des soutiens, des inspirations, des commandes. L'action du souverain au XVIIIe siècle ne fut qu'indirecte et déléguée ; mais elle fut grande, disons-le, pour atténuer le scandale et l'illégitimité de la délégation.

« Nous n'avons à nous expliquer ici ni sur la moralité de Mme de Pompadour, ni sur sa funeste intervention dans la politique, mais sur l'influence qu'elle exerça comme protectrice des arts, et cette influence fut incontestable ; elle fut même intelligente et féconde. Les sommes énormes laissées à sa disposition se répandirent en libéralités

et profitèrent à toutes les branches de l'art. La favorite ressemblait assez à ces cours d'eau qui, bien que viciés dans leur source, n'en donnent pas moins le mouvement et la vie à de nombreuses usines, alimentent l'industrie et répandent partout sur leur passage l'abondance et la prospérité.

« Ce fut elle qui fit exécuter le plan de l'École militaire dont Pâris Duverney avait eu la première idée ;

« Qui réunit dans le palais du Luxembourg les tableaux du roi pour les livrer à la curiosité empressée des artistes et des amateurs ;

« Qui fit adopter à Louis XV l'établissement de la manufacture de porcelaines de Sèvres.

« Elle fit construire plusieurs palais et maisons de plaisance, à l'ornement desquels furent employés tous les artistes célèbres de l'époque : Boucher, Vanloo, Oudry, pour la peinture ; Cousteu, Pigalle, Maurissau, pour la sculpture ; Janson et Brunelli, pour les décorations ; Caffieri, pour les dorures ; les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie, pour le mobilier.

« Chacun sait qu'elle s'était formée une riche bibliothèque dont nous avons encore le catalogue, une galerie de tableaux et un cabinet de curiosités et d'objets d'art, car elle-même était artiste ; sous la direction de Guay, elle grava sur pierres les principaux événements du règne de Louis XV, et dans tous les emblêmes mythologiques elle eut soin de se représenter sous les traits de Minerve.

« Méprisée des gens de bien, haïe de la foule qui lui attribuait alors les désastres de nos armes, elle fut défendue par les artistes qui la regardaient comme leur Providence ; et ce noble usage d'une fortune ignoblement acquise rendit plus indulgent sur la honte d'une conduite privée où, après tout, elle n'était pas la plus coupable.

« Sagement prévoyante pour sa propre famille, Mme de Pompadour destinait à son jeune frère Abel Poisson l'emploi de directeur général des bâtiments royaux ; et, pour justifier le choix et éteindre les récriminations qu'il pouvait faire naître, elle voulut lui faire faire un noviciat dans les arts et lui former le goût par la vue

des chefs-d'œuvre des grands maîtres ; elle l'envoya donc en Italie sous la conduite de Soufflot l'architecte et de Cochin le graveur. Après avoir passé deux ans dans ce voyage, il revint à Paris, initié à toutes les connaissances qu'exigeait la charge brillante qui lui était promise et qu'il reçut à son arrivée à la cour.

« Il avait pris d'abord le titre de marquis de Vandières ; mais comme c'était prêter le flanc aux railleurs, qui ne manquèrent pas de l'appeler le marquis d'*avant-hier*, il changea ce nom pour celui de Marigny dont on lui avait fait obtenir le marquisat, et c'est sous ce dernier nom qu'il occupa ses nouvelles fonctions.

« Il suivit l'exemple de sa sœur en se montrant le protecteur intelligent des artistes, et contribua comme elle à donner sous ce rapport un certain éclat au règne de Louis XV ; et comme son goût était plus pur et plus éclairé que celui de Mme de Pompadour, la direction qu'il imprima aux arts fut plus salutaire. Il s'occupa surtout des embellissements de Paris. Il confia à Soufflot la construction de l'église de Sainte-Geneviève, entreprit d'achever le Louvre, commanda à Joseph Vernet cette belle suite de tableaux qui représentent les principaux ports de France, fit rentrer Vien dans la bonne voie dont il s'était écarté pour sacrifier au goût du jour, encouragea Vanloo, et remit en honneur la peinture d'histoire depuis trop longtemps négligée pour les Corydons poudrés, les Amaryllis en paniers, les déesses d'opéra et les sujets d'éventails.

« Il conserva sa charge même après la mort de sa sœur, et ne la quitta volontairement que plusieurs années après. Il avait usé de sa faveur avec modération et discernement : il n'avait contre lui que l'obscurité de son origine et les motifs de son élévation, qui, à part quelques épigrammes, lui furent pardonnés, pour le bon usage qu'il avait su faire de son crédit.

« Mariette avait reçu sa part des encouragements de la favorite, et ce fut elle qui le poussa à la publication de son *Traité des pierres gravées*, son principal ouvrage.

« Il était également fort bien venu auprès du marquis de Marigny, qui ne négligeait aucune occasion de le servir.

« Mariette avait quitté son commerce en 1752 pour se livrer entièrement à l'étude ; il publia encore plusieurs ouvrages sur les

beaux-arts, participa à d'autres ouvrages par ses conseils, ses recherches, son expérience, et continua ses relations avec ce que la France et l'étranger avaient de plus distingué en connaisseurs.

« Dans la justesse et la pureté de son goût, il avait toujours mis les maîtres italiens au-dessus des autres, et il se plaint en maintes occasions de la préférence qu'on donnait à l'école flamande pour laquelle il n'avait qu'une médiocre estime ; fidèle en cela aux traditions de Louis XIV et à l'exemple de Crozat, il gémissait des prix énormes qu'on mettait à leur acquisition, et de ce qu'un beau dessin de Raphaël atteignait difficilement 1500 fr., tandis que des figures d'ivrognes ou de bouviers se vendaient sans peine 8 ou 900 fr. la pièce.

« Arrivé à un âge avancé, la perte d'une belle-fille chérie, la disparition successive des amis auxquels il survivait, la maladie et les infirmités attristèrent sa vieillesse. Il ne trouvait de distraction que dans son cabinet et à revoir ses dessins et ses estampes. Il mourut le 10 septembre 1774, âgé de plus de quatre-vingts ans.

« Tel est l'amateur éclairé, le savant utile et modeste, le caractère honorable que M. Dumesnil a choisi pour nous faire connaître la marche de l'art au XVIIIe siècle, et la résistance que quelques esprits d'élite opposaient à l'invasion du mauvais goût ; comme dans les autres volumes, il nous peint les personnages, artistes et amateurs, qui se meuvent autour du portrait principal, et c'est de cette variété de physionomies, dont nous avons cherché à reproduire quelques traits, que son livre tire son intérêt le plus vif, car la figure de Mariette pâlit un peu, il faut en convenir, auprès des figures plus animées de la Rosalba Carriera, du comte de Caylus et de Mme de Pompadour.

« Selon l'excellent système qu'il a adopté, M. Dumesnil, pour mieux nous initier à la connaissance des personnages auprès desquels il nous introduit, les laisse parler eux-mêmes au moyen de leur correspondance : ce sont donc leurs propres impressions que nous possédons, leurs pensées intimes, leurs épanchements familiers; et de peur que ces fragments de lettres insérées au cours de l'ouvrage ne soient pas suffisants, il a soin, dans les pièces justificatives, de nous donner entières celles qui peuvent ajouter quelque chose à la peinture et au caractère de l'homme.

« On a parlé de la clarté, de la sobriété de son style : nous avons retrouvé ces qualités dans le volume dont l'examen nous a été confié.

« M. Dumesnil nous promet un cinquième volume où il traitera des amateurs espagnols, flamands, hollandais, allemands et anglais, et ce volume complètera son ouvrage.

« C'est avec regret que nous le voyons si tôt quitter la France : n'y laisse-t-il rien qui puisse nous intéresser ? Puisqu'il a remonté de Mariette à Colbert, ne peut-il pas remonter de Colbert à François Ier et à l'époque de la renaissance ? Cette époque n'offre-t-elle pas dans le plan même de l'ouvrage un autre sujet d'études ? Certes, François Ier était le premier amateur de son royaume, amateur qui avait, comme le demande M. Dumesnil, *l'amour et l'intelligence de l'art*. Il avait appelé d'Italie, par ses largesses, le Primatice, Andrea del Sarto, le Salviati, Benvenuto Cellini, les uns pour élever des palais, les autres pour les orner; le maître Roux (Il Rosso), à la fois peintre, sculpteur et architecte, avait été nommé par lui surintendant de ses travaux ; il avait donné à Léonard de Vinci 4,000 écus de sa Joconde et comblé de faveurs ce grand peintre, qui expira dans ses bras à Fontainebleau ; il avait fait éclore le génie de Jean Cousin, de Germain Pillon et de Pierre Lescot, les premiers grands artistes français ; fondé la manufacture d'émaux de Limoges, dont il laissa la direction à Léonard le Limousin, le plus habile peintre en émail de son temps ; mais l'influence du roi n'était probablement pas isolée : elle avait, je pense, des auxiliaires dans son entourage, dans sa famille, dans les seigneurs que la guerre ou les négociations avaient appelés en Italie, et qui y avaient puisé le goût de l'antiquité et des arts ravivés par Léon X. D'ailleurs, les rois manquent rarement d'imitateurs, et François Ier, en appelant en France tous les savants et tous les artistes, obéissait sans doute aux sentiments de sa cour aussi bien qu'à ses propres inspirations. Nous serions heureux que M. Dumesnil trouvât sur cette époque matière à un volume qui compléterait l'histoire de l'art dans toutes ses sources, pour les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

« L'*Histoire des Amateurs* prendra naturellement place dans toutes les bibliothèques à côté de la vie des peintres célèbres. Il en est le complément obligé ; il explique l'alliance et les sympathies de la

fortune avec les talents, les influences qui décident les vocations et les font fructifier, tâche qui n'était pas sans difficultés, mais consciencieusement remplie, et nous nous plaisons d'autant mieux à le dire que nous comptons parmi les membres de notre Société archéologique l'auteur de cet ouvrage pour lequel il a fallu de longues recherches, et unir pour les exposer avec méthode, au profond sentiment de l'art, la patience du savant et la clarté élégante du littérateur. »

— M. Rocher lit un rapport sur les objets religieux trouvés enfouis dans un bois, à Laqueuvre, et offerts par M. Lacave à la Société; il s'étend plus particulièrement sur un *ciborium* en cuivre qui, par sa forme et par le style de tous les accessoires auxquels il est attaché, semble ne pas remonter au-delà du XVIe siècle et devient une preuve qu'à cette époque on conservait encore la sainte Eucharistie dans une *suspense,* au-dessus de l'autel. Ce rapport est renvoyé à la commission des publications.

— M. Mantellier continue la lecture de son mémoire sur la *corporation des marchands fréquentants la Loire.*

Séance du vendredi 26 mars 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet qui annonce à la Société que le projet de consolidation de la falaise qui borde la rive droite de la Loire, à La Chapelle-Saint-Mesmin, a été approuvé et que déjà les travaux dont la Société archéologique avait sollicité la continuation par une pétition adressée à M. le Ministre des Cultes, sont en cours d'exécution. Le roc sur lequel repose l'église de La Chapelle sera affermi dans sa base, et ce monument, menacé par les envahissements de la Loire, se trouvera désormais préservé pour des siècles.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, fait un rapport verbal sur la note historique de M. Pillon relative aux derniers restes de l'abbaye de Mici, et conclut à l'insertion de cette note au *Bulletin*.

DERNIÈRE VISITE A MICI.

« Messieurs,

« Le dernier bâtiment qui restait encore de l'abbaye de Mici tombe en ce moment. Il y a quelques jours, j'ai voulu rendre une dernière visite à cette ruine vénérable : je n'ai plus trouvé debout qu'un seul mur. Ce mur, faisant partie des bâtiments d'exploitation de la communauté, et très-probablement du cellier, offrait à sa base quatorze ouvertures verticales en forme de barbacanes. Chacune était le fond d'un arceau évidé en trompe au dehors, et offrant absolument la même disposition au dedans. Cette suite continue de fenestrelles était évidemment un moyen d'éclairer et de ventiler le cellier, et aussi une libre ouverture donnée aux eaux de la Loire en cas d'inondation ; le sol, légèrement incliné, leur permettait de s'écouler facilement. Aucune autre prise de jour ne semble avoir été pratiquée jamais dans ce mur élevé ; il était couronné par les modillons que nous devons à la bienveillante concession de M. Danicourt, et dont plusieurs retracent les instruments à l'usage des vignes, la serpe, la doloire, etc. Deux piliers, défigurés par de récents replâtrages, nous ont offert une disposition singulière : c'étaient très-probablement deux chaires, deux siéges à dos évidés, deux *cathedræ* où les moines préposés aux détails du cellier pouvaient s'installer et suivre de l'œil les travaux de leurs vignerons. Une porte latérale du cellier subsistait encore tout entière, et nous avons pu nous assurer comment, par un ingénieux système de rainures profondément creusées dans les montants, se manœuvraient les lourdes barres de clôture du XIIe siècle. Rien ne peut donner une idée de la solidité de cette œuvre antique : il faut employer la mine pour l'ébranler. Les ouvriers venaient de pratiquer dans un des pignons une baie assez large pour laisser passer de front trois voitures, et, malgré leurs efforts, on ne voyait rien chanceler encore. A quel-

ques pas de là gissaient nos modillons, mais tellement enserrés dans les pierres de taille et les décombres, qu'il était difficile de les reconnaître.

« On m'avait depuis longtemps parlé du saint Nicolas de la petite église de ce nom : il était, disait-on, enfermé dans une remise que M. Danicourt a bien voulu nous faire ouvrir. Ce n'est pas *enfermée* qu'il faut dire en parlant de cette image : c'est *encastrée* dans le mur même. On s'est servi du saint Nicolas comme d'une pierre à bâtir ; il est posé debout dans l'angle ou l'encoignure de la remise. La tête est brisée, et les enfants réunis dans le baquet traditionnel sont affreusement mutilés. Le travail médiocre de cette statue, les plis surtout, trop ondulés pour être antiques, caractérisent une œuvre relativement moderne, et qui ne saurait être antérieure à 1600. Probablement elle succédait à quelque vieille figure du même saint brisée dans les guerres de religion, et elle a succombé, comme elle, en pleine révolution. De là nous avons passé dans la partie basse de l'habitation actuelle : les voûtes sont on ne peut plus remarquables, ainsi que les piliers. C'est un solide et sévère *specimen* des chapelles funéraires au XIIe ou XIIIe siècle. C'est là que reposait sainte Mesme. Une pierre tombale dont l'inscription est usée ou retournée gît encore à l'entrée. Jadis la foi venait de loin pour emporter un peu de poussière du sépulcre, comme un remède infaillible contre les fièvres. Le jardin occupant aujourd'hui l'ancien emplacement de l'église de l'abbaye, il était indispensable pour nous d'étudier l'espèce de tertre sur lequel on prétend qu'elle fut bâtie. Le monastère tout entier fut assis en effet sur une large surface terrassée par les moines. Un système de levées en fortifie l'enceinte, et nous croyons sincèrement que le sol antique fut encore exhaussé à l'époque où l'on rasa l'édifice et où l'on planta la futaie actuelle. Il faudrait habiter, sonder, explorer la localité même pour savoir où les fondations s'arrêtent, où le vieux dallage a dû régner. M. Danicourt se demandait où les moines avaient pu trouver toutes ces terres d'exhaussements ; mais il suffit de jeter les yeux entre la Loire et l'emplacement de Mici, pour suivre une espèce de large vallée qui fut anciennement creusée pour fournir aux puissants terrassements de l'abbaye.

« Ici, Messieurs, se présente une question qui m'a longtemps préoccupé. Comment une basilique si imposante, à peine entamée par les protestants en 1563, a-t-elle pu disparaître si complètement depuis 1793 qu'il n'en reste rien, mais rien, pas même le plus humble des débris? Partout ailleurs, autour des grandes ruines, les fûts, les chapiteaux, les arceaux délabrés abondent; on les retrouve placés à tous les étages des constructions modernes élevées aux dépens de l'édifice. Là, ce n'est plus une ruine; c'est une disparition absolue. Tout s'explique en voyant fumer les fours à chaux d'alentour : ils ont dévoré Mici tout entier; c'était une carrière ouverte à leur porte et de la pierre à bon compte.

« Encore quelques années, Messieurs, et ce vieux sol n'offrira plus ni enseignements, ni souvenirs, ni regrets. On passera sans savoir où s'ouvrit l'un des plus augustes berceaux de la vie claustrale en France. Ils étaient trois pourtant, et la Providence les avait tous trois disposés sur les bords de la Loire, Marmoutiers, Mici, Saint-Benoît. Quand saint Martin, le meilleur et le plus tolérant des hommes, fonda son *majus monasterium*, la terre semblait livrée à toutes les brutalités; des bandes sauvages promenaient leurs fureurs, leurs grossiers besoins et leurs vices. Les austérités des compagnons de saint Martin montrèrent le ciel à ces barbares. Ce fut la protestation vivante de l'esprit contre la matière; et en creusant dans le rocher ses grottes mystérieuses, il sembla ranger ses moines comme dans une galerie de saints. Un peu plus d'un siècle après lui, saint Mesmin réhabilita le travail en le faisant exercer par des mains libres. Ses disciples partaient du saint asile de Mici pour aller au loin, comme des colons, enseigner la foi, ouvrir le sillon, défricher, planter, bâtir. Plusieurs ont fondé des cités; trente au moins ont mérité la palme sainte dans un temps où il n'y avait plus de martyrs. Enfin, deux siècles après, vient éclore près des restes de saint Benoît cet ordre fameux né pour garder et perpétuer les œuvres de la pensée. L'ingratitude et l'ignorance ont entièrement effacé du sol deux de ces monuments, dignes de tous nos respects, et si le troisième est encore debout, c'est qu'on ne trouva pas à vendre ses pierres; c'est qu'il ne parut pas valoir la peine d'être démoli : les vandales en eussent été pour leurs frais.

« Le moindre mort a sa croix de bois. J'aime à l'espérer et à le croire, Mici aura un jour, sur le bord du chemin, son monument de reconnaissance, car ce vœu, je le sais, fut le premier élan d'une grande pensée et d'un grand cœur. »

— M. Dupuis dit à la Société que M. Imbault et lui se sont rendus à Saint-Mesmin, afin de faire transporter les modillons sculptés provenant de la démolition du dernier des bâtiments de l'abbaye de Mici. Ces modillons offerts à la Société par M. Danicourt ont été déposés au musée historique.

— M. le Président communique à la Société le programme du Congrès scientifique de France, qui doit tenir sa vingt-cinquième session à Auxerre, le 2 septembre 1858.

— M. Bimbenet continue la lecture de son mémoire sur la *Justice de l'abbaye de Saint-Euverte.*

— M. Mantellier continue la lecture de son mémoire sur les *marchands fréquentants la Loire.*

— M. de Buzonnière donne lecture de quatre lettres autographes de Fléchier à Mlle Deshoulières, faisant partie de sa collection.

MEMBRES ADMIS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 1858.

Membres titulaires non résidants.

M. Bouloy, curé de Montcresson.

Membres correspondants.

M. Athanase Renard ;
M. Danjou.

Ouvrages offerts à la Société au cours du premier trimestre de 1858.

I. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, 3e série. Archéologie. — *Architecture monastique*, par M. Alb. Lenoir, 2 volumes.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1857, n° 4.

— *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie pendant l'année 1856-1857*, in 8°.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 10e vol., 1re partie, 1856.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, Sciences, etc.*, 1857, nos 10, 11 et 12, octobre, novembre et décembre ; n° 1er, janvier 1858.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 3e série, tome II, 1re livraison.

Châlon-sur-Saône. — *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône*, tome III, 1857

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 9, janvier 1858.

Chambéry. — *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome Ier.

Dijon. — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, tome V, 1856.

— *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome V, 1re livraison, 1857-58.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome VII.

Luxembourg. — *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*, 2 vol. in-4°, 1854, 1856.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz,* 38e année, 1856-1857.

Montbéliard. — *Compte-rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard,* 4 vol., 1854, 1855, 1856, 1857.

Montpellier. — Académie de Montpellier. — *Mémoires de la section des Lettres,* 4 vol.

— *Rapport lu dans la séance de l'Académie du 25 janvier 1858.*

— Académie des Sciences et Lettres. — *Rapport de M. V. Bonald sur un projet d'association de l'Institut et des Académies de provinces,* etc.

— *Publications de la Société archéologique de Montpellier,* n° 23, in-4°.

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. V, 2e livraison.

— *Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur en 1857.*

Nantes. — *Annales de la Société académique de Nantes,* 1856-1857.

Saint-Omer. — *Société des Antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique, 6e année, 21e et 22e livraisons, janvier, février, mars, avril, mai et juin 1857.

Paris. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* 1. Procès-verbaux.

— *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France,* 3e série, tome III.

— *Revue de l'Art chrétien,* 2e année, nos 2, 3 et 4.

— *Revue des Sociétés savantes,* tome II, 1re et 2e livraisons, janvier et février 1857.

Poitiers. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1856-1857.

Toulouse. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France.* — *Monographie de l'abbaye de Grandville,* par M. Jouglard.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire,* 9e année, nos 5, 6 et 7.

III. — HOMMAGE DES AUTEURS.

M. J. Azaïs. — *Dieu, l'Homme et la Parole, ou la langue primitive.*

M. R. Chalon. — *Quelques médailles satiriques de la révolution des patriotes,* Bruxelles, 1858, in-8°, 13 pages.

M. l'abbé Corblet. — *Tombeau de Monseigneur Cart érigé à Nîmes sur les plans de M. Revoil.* (Revue de l'Art chrétien).

M. Danjou. — *Note sur quelques antiquités mérovingiennes conservées au musée Beauvais.*

— *Notice sur le vicomte L.-F.-E. Héricart de Thury.*

— *Rapport sur la statue de Jeanne Hachette.*

— *Note sur une enseigne de pèlerinage conservée au musée de Beauvais.*

— *Notice sur Ch.-Auguste Van den Berghe, peintre d'histoire.*

— *Considérations sur l'origine des cryptes d'églises.*

M. Dumesnil. — *Histoire des plus célèbres Amateurs français et de leurs relations avec les artistes,* tome III, in-8°, Paris, 1858.

M. M.-G. de l'Estang. — *Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine,* Le Mans, 1854, in-8°, 95 pages.

M. Justin Lallier. — *Bains des Pyrénées, Cauterets,* etc., in-18, 100 pages, juin 1857.

M. Lallier. — *Du revenu de la propriété foncière aux environs de Sens, depuis le XVIe siècle,* Sens, 1858.

M. Lecocq. — *L'Escalier de la reine Berthe,* Chartres, 1858, in-8°, 12 pages.

M. A. de Longpérier. — *Dissertation sur quelques monnaies épiscopales de Strasbourg et de Constance,* Paris, 1857, in-8°, 29 pages. (Extrait de la *Revue numismatique,* tome II, 1857.)

M. Charles des Moulins. — *Esnandes et Beaumont-du-Périgord. Églises fortifiées du XIVe siècle,* Paris, Derache, 1857, in-8°, 40 p.

M. Nodot. — *Description d'un nouveau genre d'édenté fossile,* atlas in-folio, 12 planches.

M. Alb. d'Otreppe de Bouvette. — *Opuscule,* 1858.

Objets offerts à la Société au cours du dernier semestre de 1857 et du premier trimestre de 1858.

ANTIQUITÉS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE ET DU MOYEN AGE.

Par M. Carré :

Spatule romaine trouvée à Châteauneuf.

Par M. Danicourt :

Modillons et corbeaux en pierre sculptée, chargés de moulures, dont plusieurs représentent des têtes humaines et des objets de ferronnerie et de maréchalerie tels que serpe, hache, fer à cheval, provenant de l'ancienne abbaye de Mici.

Par M. E. Grivot :

Carreau émaillé trouvé à Châteauneuf.

Par M. Lacave :

Bénitier du XVe siècle, en cuivre tourné ;
Chandelier de la même époque et de même matière ;
Quatre chandeliers en cuivre repoussé ;
Ciboire et sa suspense, en cuivre, style du XVIe siècle ;
Coupe de ciboire en cuivre repoussé ;
Cuve baptismale en cuivre martelé ;
Objets trouvés à Laqueuvre, commune de Férolles.

Par M. Laurand :

Poteries romaines. — Couverte rouge. — Fragments de vases découverts à Artices (Loir-et-Cher).

Par M. Leclerc :

Un lot de médailles et monnaies trouvées à Cléry.

Par M. Maître :

Un poids romain trouvé dans le lit de la Loire ;
Une clé en fer.

Par M. Mantellier :

Fragments de moules de poterie romaine et deux statuettes, l'une de Vénus, l'autre de Cybèle ; objets trouvés dans les environs de Moulins.

MANUSCRITS.

Par M. Pelletier :

Trois volumes in-4° manuscrits, contenant un cours de droit copié par Me Massuau.

BAS-RELIEFS.

Par M. Lenormand, membre de l'Institut :

Terres cuites. — Trois bas-reliefs par David d'Angers, esquisses et projets destinés à l'arc de triomphe de la rue de Rome, à Marseille.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 30.

DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES DE 1858.

Séance du vendredi 16 avril 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président donne à la Société communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, relative à un *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, formé dans le but d'encourager les Sociétés de province, d'en suivre, diriger et récompenser les travaux.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le maire de Cravant, qui fait connaître à la Société la découverte de cinq sarcophages en pierre, renfermant des squelettes et des fragments de briques. M. Dupuis s'engage à aller sur les lieux, et rendra compte à la Société de l'importance de cette découverte.

— M. Collin lit un rapport, au nom de la commission chargée de visiter les ouvrages en terre situés au nord de la croix de Fleury, et que M. Boucher de Molandon signale comme faisant partie du système des *bastilles* et *boulevards* élevés par les Anglais, pendant le siège de 1428-1429. Ce rapport est renvoyé à la commission des publications.

— M. le Président annonce à la Société la mort de M. de Pétigny, l'un de ses membres correspondants.

— M. Bimbenet continue la lecture de son mémoire sur la *Chronologie des premiers Évêques d'Orléans.*

Séance du vendredi 30 avril 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet, qui informe M. le Président que M. le Ministre d'État accorde à la Société archéologique de l'Orléanais une épreuve en bronze des médailles historiques frappées depuis l'avènement de l'empereur Napoléon III.

— M. le Président entretient la Société de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Lacave. La Société décide que l'expression de ses regrets profonds pour la perte de ce membre éminent, l'un de ses premiers fondateurs, sera mentionnée au procès-verbal de la séance.

— M. G. Baguenault lit, au nom de la commission des publications, un rapport relatif aux observations communiquées par M. Collin à la Société, sur les ouvrages militaires de Fleury, dans lesquels M. Boucher de Molandon a cru découvrir une des bastilles anglaises du siége de 1428-1429, et conclut à l'insertion du rapport de M. Collin dans les *Mémoires* de la Société, conjointement avec le mémoire de M. de Molandon. La Société adopte cette conclusion.

— M. Dupuis rend compte à la Société de la visite qu'il a faite aux tombeaux découverts à Cravant.

TOMBES DÉCOUVERTES A CRAVANT.

« Les tombes trouvées récemment à Cravant, et dont une lettre de M. le Maire de cette commune vous avait signalé la découverte, ont été visitées en votre nom par M. de Certain et votre Président.

Nous nous empressons de vous signaler l'extrême bienveillance avec laquelle nous avons été accueillis et guidés dans nos recherches par le maire, M. Boucheron.

« Ces tombes sont au hameau de Cernay, distant du bourg de Cravant de deux kilomètres, à l'ouest, près des bâtiments d'une ferme. On les a mises à jour en creusant la terre que le fermier faisait enlever pour porter dans ses champs, et qui ne les recouvrait que de 40 centimètres environ. Elles sont au nombre de cinq, alignées en une rangée de 6 mètres de longueur, séparées entre elles par un espace d'un mètre à peu près. Leurs pieds se trouvent sur une même ligne, mais non leur tête, car elles sont d'une longueur inégale. Elles se trouvent orientées du nord-ouest au sud-est, la tête étant au nord-ouest.

« Les squelettes qu'elles renfermaient étaient intacts au moment de leur découverte (ces tombes n'avaient pas été violées) : un seul d'entre eux n'était pas entier. Deux jours avant notre visite, la terre qui les recouvrait avait été enlevée et les tombeaux vidés ; les ossement brisés gisaient épars à l'entour, sans soins et sans respect. Pour ce qui regarde l'état des corps, nous ne pouvons donc que rapporter les détails qui nous ont été donnés.

« La construction de ces sépultures est grossière : elle consiste en moellons non taillés et posés à sec, formant toutefois des parois unies et assez propres à l'œil. Elles ont entre elles des différences que nous allons vous signaler.

« La première, en commençant à gauche, au sud, est moins longue et plus étroite que les autres : elle a 1 mètre 40 cent. de longueur, 40 cent. de largeur à sa tête et 20 cent. à son pied, 30 cent. de profondeur. Neuf pierres forment chacun des côtés ; deux pierres sont à la tête ; au pied, il n'y en a qu'une seule qui déborde les petits murs et sert d'accotement. Rien autre chose que la terre ne recouvrait ce tombeau ; le corps qu'il renfermait avait la tête courbée vers l'épaule et rabattue sur la poitrine ; les bras étaient allongés.

« La deuxième tombe est un peu plus longue et plus large : le squelette était celui d'une femme dont l'un des bras se repliait sur la poitrine, et l'autre était ramené de manière à ce que la main fût

sur le bassin ; la partie inférieure de la mâchoire existait seule ; le reste de la tête manquait.

« La troisième ne contenait qu'un crâne, des os de bras et quelques vertèbres. Le crâne avait cela de singulier qu'il était allongé outre mesure, aplati et comme violemment comprimé ; les mâchoires étaient distendues et béantes extraordinairement ; la tête gisait sur le côté. Toutefois, ce crâne, les débris de bras et les vertèbres occupaient la place qu'ils avaient dû avoir lorsque le corps était dans son entier, ce qui semble exclure l'idée d'une violation, et doit faire penser que le reste des ossements a été consumé par le temps.

« A la tête de cette fosse et touchant presque à la grosse pierre qui la termine, a été trouvée une tête de cheval orientée du nord au sud ; elle semblait avoir été déposée en terre à la même époque que le corps.

« La quatrième tombe, la plus grande de toutes, a 1 mètre 80 cent. de longueur, 80 cent. de largeur par le haut et 50 cent. par le bas. La tête est formée d'une seule pierre plate ; le fond était pavé de moellons posés à sec comme le reste de la construction ; une seule pierre forme aussi le bout inférieur. Seule parmi toutes les autres, cette tombe était recouverte d'une voûte bâtie en pierres sèches.

« La cinquième, plus petite un peu, a la tête composée de moellons et le pied formé d'une seule grosse pierre.

« M. Dufaur de Pibrac, qui avant nous avait visité ces tombeaux, en a fait un dessin fort exact qu'il a bien voulu nous communiquer et que nous mettons sous vos yeux. Il a recherché, mais sans rien rencontrer, si la tête ou les mains de ces squelettes ne contenaient pas quelques pièces de monnaie.

« Selon les remarques dont il nous a fait part, ces squelettes avaient la tête repliée et posant sur la poitrine ; les tombes étant trop petites pour les corps, ils avaient dû y entrer avec peine et y être à la gêne. On doit les supposer de différents âges, d'après la dimension et la dureté différente des os, d'après l'état des dents plus ou moins usées, mais toutes bien conservées et blanches. Aucun vestige de vêtements ou de cercueil en bois n'existait.

« Il n'y avait pas, ce qui se voit souvent, de pierre destinée à servir d'appui à la tête du mort.

« La terre voisine, mais surtout au pied des tombes, porte des traces de feu ; elle a des veines noirâtres et comme formées de cendres calcinées.

« A 5 mètres au sud-est a été rencontré un amas assez considérable d'ossements consommés, et revêtus d'une couche de chaux de 20 cent. d'épaisseur ; elle avait 4 mètres sur 3 de côté. Évidemment, il y a eu là une fosse commune où des corps ont été entassés et recouverts d'un lit de chaux qui les a brûlés. La chaux a encore la blancheur et la vivacité qu'elle pourrait offrir si elle était éteinte depuis peu.

« En dehors de cette fosse et à peu de distance, on a trouvé deux corps complètement entiers : ils étaient orientés de l'est à l'ouest.

« A 6 mètres à l'ouest de la première des tombes, on voyait une petite place carrée de 1 mètre 30 cent. de côté. Elle était pavée de moellons pareils à ceux des sépultures. Ces pierres avaient été arrachées et dispersées lors des fouilles, sans qu'on pût reconnaître, parmi celles qui jonchent le sol, celles qui avaient servi à ce pavage. Toutefois, quelques moellons aux environs de la place sont légèrement noircis, et à l'entour on trouve des cendres mêlées à des matières carbonisées.

« Dans les fouilles opérées autour de ces sépultures, on a trouvé divers objets d'origine romaine : des tuiles à rebords et des débris d'enfaîteaux ; des briques striées ; des fragments de marbre et de pierres blanches et plates ; des cassures de poterie rouge fine provenant de vases et de coupes et portant des ornements, des figures d'hommes et d'animaux ; des tessons de poterie grise, fragments d'un vase, qui nous semblent garder à l'intérieur quelques traces d'incinération, et qui pourraient avoir appartenu à une urne cinéraire ; des débris de verre d'un blanc verdâtre et irisé par le temps ; un disque de terre cuite de 23 centimètres de diamètre, percé au centre d'un trou de petite dimension : ce disque, grossièrement fabriqué, uni par dessus, rugueux en dessous, nous paraît n'être autre chose qu'un couvercle destiné à mettre sur un pot, et qui s'enlevait à l'aide d'un morceau de bois ou d'une corde passant à

travers le trou pratiqué au milieu ; quelques monnaies romaines ; un denier de Louis VI (le Gros) frappé à Orléans, et un tournois de Gaston.

« Rappelons ici qu'aucune médaille n'a été trouvée dans les tombes. Trois seulement l'ont été dans la terre qui surmontait la seconde, à 20 cent. de profondeur ; deux étaient complètement oxidées.

« Du reste, une voie romaine, celle qui allait de Vendôme à Meung, est toute voisine et longe en quelque sorte ce terrain.

« On nous a signalé également, dans un champ très-rapproché, les ruines d'une ancienne construction que l'ensemencement de la terre ne nous a pas permis d'explorer. Les restes, rasés jusqu'à terre, de quatre tourelles nous ont fait présumer qu'elle ne remontait pas au-delà du moyen âge.

« Nous avons vu dans la cour d'une maison du bourg le dessus d'un tombeau de la plus grande dimension. Formé d'une seule pierre d'Apremont, il est taillé à deux égouts et ne porte ni inscription ni dessins ; on l'a arraché d'un champ où la tombe qu'il recouvrait est restée, et où un assez grand nombre de sépultures semblables doivent, dit-on, se trouver encore.

« La rencontre de tombeaux gallo-romains sur le territoire de Cravant et même sous les maisons du bourg n'est pas rare, au dire de M. Duchalais dans sa *Notice sur la ville et le canton de Beaugency*. Il est assez commun aussi d'y trouver des médailles de l'empire, surtout des Faustine et des Antonin.

« Il est donc certain qu'il y a eu, à Cravant et aux environs, des établissements romains, et qu'ils y ont été complètement ruinés. Le nom même du pays l'indique probablement, car, dans notre vieux langage, *Cravant* ou *Crévant* veut dire ruine, dévastation ; *crévanter* signifie renverser.

> Ville, ne marche, ne tor, ne fermente
> Ki a la terre ne soit jus *crévanté*,

dit Gérard de Nevers.

« Telles sont, Messieurs, les observations que nous avons pu faire et les renseignements que nous avons recueillis.

« Il nous est difficile, nous l'avouerons, d'asseoir, avec leur aide, une opinion certaine sur l'âge précis qui doit être assigné à ces tombeaux, et sur la nature de ces sépultures.

« Ont-elles fait partie d'un cimetière commun? sont-elles une sépulture de famille destinée spécialement aux habitants d'une villa ou d'un château? sont-elles gallo-romaines ou mérovingiennes? Le champ des conjectures est ouvert à cet égard.

« On range, vous le savez, au nombre des premières les sépultures qui ne dépassent pas le IIIe siècle de notre ère, et dans celui des secondes, celles qui vont de Clovis à Charlemagne.

« Mais habituellement, dans les tombeaux romains, on trouve des os brûlés et brisés, des urnes en verre, en métal ou en terre, des objets à l'usage du mort, des bijoux, des poteries, des médailles.

« Dans les tombes mérovingiennes, les corps sont renfermés dans des cercueils de bois ; ils ont été enterrés avec leurs vêtements, leurs armes, leurs bijoux, les objets de leur affection ; on y rencontre des vases qui contenaient de l'eau bénite, ou de l'encens et des charbons.

« Ici rien de pareil n'existe qui révèle le caractère de l'une ou de l'autre de ces époques ; aucun signe n'indique que la religion païenne ou chrétienne, que les habitudes de la vie romaine ou franque aient présidé aux derniers devoirs rendus aux morts que contenaient ces tombes. Construites régulièrement, mais grossièrement, trop petites pour les corps qu'elles renfermaient et qui étaient déposés à nu, elles annoncent un état de société peu civilisé et probablement dans une période de dégénérescence.

« Nous ne chercherons donc pas à nous livrer à ce sujet à des conjectures, et à nous lancer dans des hypothèses toujours plus ou moins hasardées, et quelquefois dangereuses ou compromettantes au point de vue de la science.

« Nous nous bornerons à dire que s'il fallait émettre une opinion, nous pencherions à reporter ces sépultures au déclin de l'époque gallo-romaine, vers la fin du IIIe siècle.

« Mais nous avons pensé que notre mission se trouverait mieux remplie en décrivant et constatant ce que nous avons pu voir, qu'en

donnant des explications toujours douteuses et incertaines. La seule chose qui nous semble importante à relever ici, c'est la construction de ces tombeaux en pierres sèches, fait peu commun et rarement signalé. »

— M. Pillon lit une notice historique sur la grotte de La Chapelle-Saint-Mesmin. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. Loiseleur lit un rapport sur plusieurs tableaux de l'église de Châtillon-sur-Loing, peintures sur panneaux, provenant du château de Châtillon. Renvoyé à la commission des publications.

Séance du mercredi 12 mai 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. de Vauzelles, premier président à la Cour impériale; M. Vignat, maire d'Orléans; le R. P. Cadiergues, supérieur des Pères de la Miséricorde de Saint-Euverte; MM. Pensée, Deschamps, Piédor, Cholet, de Banans, assistent à la séance.

Cette séance extraordinaire est motivée par la présence à Orléans de M. Lenormant (de l'Institut), membre honoraire de la Société, qui vient lui donner lecture d'un *Mémoire sur la découverte du tombeau de saint Euverte*. Le mémoire de M. Lenormant est renvoyé à la commission des publications.

— M. Dupuis rend compte à la Société d'un voyage qu'il a fait à Beaugency, afin de s'entretenir avec M. Jourdain-Pellieux sur plusieurs points relatifs à la restauration de l'église de Notre-Dame de Beaugency, et demande qu'une commission de la Société s'adjoigne à la commission diocésaine chargée de visiter les travaux des églises en restauration. Cette commission est nommée et se compose de MM. Laurand, de Langallerie, Pillon, de Torquat et Cosson.

— M. Mantellier continue la lecture de son *Mémoire sur la corporation des marchands fréquentants la Loire.*

Séance du vendredi 27 mai 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. Pillon lit un rapport sur un tombeau trouvé à La Chapelle-Saint-Mesmin, au chevet de la chapelle de la Sainte-Vierge, et un autre rapport sur l'excursion de la commission nommée dans la séance précédente, pour visiter l'église de Beaugency. Ce double travail est renvoyé à la commission des publications. M. Pillon dépose sur le bureau, avec son manuscrit, plusieurs dessins à la plume dont il fait hommage à la Société. Ces dessins représentent : le *sarcophage* trouvé à La Chapelle ; — l'*abside* de l'église de Notre-Dame de Beaugency, les *faîtage, couronnement, filière* et *modillons* de ce monument ; — la *léproserie* de Saint-Michel, près Beaugency ; — une *maison* du Temple, *façade, cheminée, porte intérieure, pilastre* et *colonnette ;* — *intérieur* de la grosse tour ; — *meurtrière* d'une tour des anciennes fortifications de la ville ; — *armes* antiques trouvées près du Dolmen de Feularde ; — *cheminée* du Château (Dépôt de mendicité) : — *armoiries* peintes dans un Oratoire de ce château ; — *médaillon* de François Dunois, *frontons* de fenêtre et *fenêtre* complète surmontée du *portrait* sculpté du grand Dunois, à l'Hospice ; — *figure* de l'un des personnages des belles tapisseries de l'hôtel de ville.

— M. Bimbenet donne lecture d'une note sur un exploit en réitération de grades, par M. Benoît, à l'évêché d'Orléans. M. Pelletier avait donné lecture de cette pièce dans la précédente séance. La note de M. Bimbenet est renvoyée à la commission des publications.

— M. Mantellier continue la lecture de son *Mémoire sur la corporation des marchands fréquentants la Loire.*

Séance du vendredi 11 juin 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le travail de M. Pillon relatif à l'excursion de la commission nommée par la Société pour visiter l'église de Beaugency. Ce rapport est suivi du texte d'une délibération que M. Dupuis soumet à la Société, afin de la faire parvenir à M. le curé de Beaugency. Cette délibération est conçue comme il suit :

« La Société archéologique de l'Orléanais, consultée par M. le « Curé de Beaugency et M. Jourdain-Pellieux sur quelques travaux « projetés dans l'église de Notre-Dame, et notamment sur les pein- « tures dont on a l'intention d'orner les arcatures qui règnent au « fond du chœur de cette église ;

« Après avoir visité l'église par une commission de sept de ses « membres, qui lui ont fait un rapport dont elle adopte les conclu- « sions ;

« Félicite M. le Curé sur le bon goût des restaurations auxquelles « il préside en ce moment, sur la manière dont il a remplacé le « badigeon qui déshonorait les murs de son église, et sur le choix « des vitraux dont il a déjà orné une partie des fenêtres.

« Et quant aux peintures projetées, est d'avis :

« Que des figures peuvent être placées dans les arcatures sans « que le reste des murailles soit peint immédiatement ;

« Que ces figures ne doivent pas être en grisaille, ce qui serait « d'un effet terne et n'aurait, pour le style, aucun rapport avec « l'architecture de l'église ;

« Que la peinture doit être polychrôme, en ayant soin de la met- « tre en harmonie avec la couleur des vitraux qui se trouvent au- « dessus, et de donner aux figures des formes allongées et un cos- « tume qui rappelle l'époque de la construction de l'église ;

« Qu'il est indispensable de faire disparaître la *Gloire* qui sur- « monte le maître autel, par la raison qu'il n'y a aucun rapport « entre son style et celui de l'église ; que c'est un hors-d'œuvre « qui rompt l'unité des lignes, attire l'œil à lui et l'affecte désa-

« gréablement, et qui a, de plus, pour l'avenir, l'inconvénient de « couvrir sous ses rayons une partie des figures qui seront peintes « dans les arcatures du triforium.

« La Société émet le vœu, qu'un jour les restaurations de la belle « église de Notre-Dame puissent être complètes ; que ses dimen- « sions primitives lui soient rendues par l'*exhaussement de ses* « *voûtes,* et qu'elle retrouve ainsi son élégance et sa majesté. »

La Société adopte les conclusions de la commission des publications pour le renvoi du rapport de M. Pillon au *Bulletin*, et les termes de la délibération formulée par M. Dupuis pour être transmise à M. le curé de Beaugency.

EXCURSION A BEAUGENCY.

(19 mai 1858.)

« Messieurs,

« La Société archéologique, consultée sur les restaurations de l'église de Beaugency, a remis à une commission le soin d'apprécier la convenance du système d'ornementation projetée. Cette commission, composée de sept membres, MM. Dupuis, président ; Rocher, secrétaire de la Société, et de MM. Cosson, de Langallerie, Laurand, Pillon, de Torquat, s'est réunie le mercredi 19 mai 1858. Voici, Messieurs, les impressions que nous avons pu recueillir à la fin d'une journée laborieusement remplie. Votre commission a disposé du temps avec une énergie qui pressait les heures et les minutes, de manière à leur faire rendre tout ce qu'elles peuvent donner. C'est que Beaugency est une mine archéologique dont nous n'avons pu suivre qu'un filon, et dont les mieux avertis d'entre nous soupçonnaient à peine la richesse. Notre premier soin, comme vous le pensez, a été de nous rendre chez M. le Curé. Un petit malentendu avait fait croire que notre visite était différée ; mais l'accueil nous a prouvé qu'il n'y a rien de mieux reçu que les gens qu'on n'attend pas. Nous avions, en outre, besoin de toutes les indications de M. Jourdain-Pellieux, qui s'est

hâté de nous rejoindre. L'église de Beaugency (Sainte-Marie et Saint-Fuscien) est un magnifique monument du XIe siècle, illustré par deux conciles : celui de 1104, au sujet du mariage de Philippe Ier avec Bertrade de Montfort, et celui de 1152, si funeste aux intérêts de la France par la séparation de Louis VII et d'Éléonore de Guyenne. Raoul de Beaugency, le confident et l'ami de Philippe Ier, appartenait à cette brillante famille de comtes dont le lustre se transmit toujours aux Lancelin; il eut plus de cœur que son maître et partit pour la croisade : il jouit même du rare bonheur d'en revenir. Ses relations avec Alexis Comnènes furent, à ce qu'il paraît, fréquentes, et eurent presque le caractère d'ambassade ; il rapporta de Constantinople du goût et l'envie de bâtir, et de Jérusalem quelques scrupules nouveaux pour lui. Ainsi, il se figura qu'il n'avait aucun droit à la possession de l'église de Saint-Fuscien ; qu'il la détenait injustement, et qu'il devait se hâter de la rendre aux chanoines réguliers. Il la rendit belle, grande, ornée, somptueuse. Deux ordres superposés frappent d'abord l'œil quand on observe l'extérieur de l'église, l'un aux bas-côtés, l'autre au-dessus et dans le pourtour de la nef; partout et à chaque étage, un pilier alterne avec une colonne. La ligne supérieure au-dessous de la filière est marquée par un cordon de modillons. C'est sur cette ligne, parfaitement arrêtée sur ce couronnement, que s'appuyaient les arceaux d'une voûte de pierre qui couvrait l'église peut-être, mais très-certainement le chœur et l'abside. Un incendie, en 1567, amena l'écroulement de cette voûte. On nous avait assuré que des chapiteaux semblables à ceux des colonnes du chœur dépassaient de quatorze pieds les colonnes extérieures de la nef, et se retrouvaient encore dans les voûtes. J'avais rejeté de prime abord cette opinion, qui supposait trois ordres superposés, et se fondait évidemment sur une appréciation inexacte des choses et des lieux; mais, pour s'en assurer, il fallait monter à la voûte par un escalier si étroit, si raide, si tournant, que j'ai trouvé l'asphyxie en route et supplié mes collègues, engagés dans la même voie, de vouloir bien me permettre de descendre au plus vite; l'honorable M. de Langallerie, qui étouffait bravement à l'avant-garde, a profité comme moi du mouvement de retraite. Le reste de la commission a pu gagner

les voûtes ; mais, visite faite, les chapiteaux ne se sont point trouvés ; au-dessus de ceux du second ordre, la colonne se change en arceau du même diamètre, et c'est tout.

« On ne saurait trop déplorer, Messieurs, le sans-gêne avec lequel d'affreux petits bâtiments du dépôt de mendicité viennent s'appuyer sur cette belle église : un réceptacle en colombage est venu se coller contre une chapelle absidiale. Comme honnêtes gens d'abord, et comme archéologues ensuite, nous avons tous protesté contre ces grossiers abus. En entrant dans l'église, on applaudit tout d'abord à la chute de certains pots de fleurs dont le goût a fait justice ; on réclamerait, en son nom, le retrait d'une Gloire d'étendue monstrueuse qui occupe une partie du fond du chœur, et masquerait les décorations qu'on projète d'y placer.

« Mais venons au système de peinture essayé ou plutôt proposé par M. Jourdain, avec une modestie qui seule eût fait bien augurer de son talent, avant même qu'on ne vît l'artiste à l'œuvre. Au fond de l'abside, on compte treize niches ou arcatures figurant un triforium ; mais ce nombre treize est trop symbolique pour ne pas accuser les places ou figurèrent jadis les images de Notre-Seigneur et des douze apôtres. Treize personnages doivent être peints ou plutôt appliqués sur ces arcatures ; l'un d'eux a été mis sous nos yeux, comme modèle ou spécimen, par M. le Curé et M. Jourdain. Nous craignions d'abord que l'éclat des couleurs, des vêtements, des fonds niellés et dorés ne produisît une lutte malheureuse entre les peintures mates des toiles et la peinture transparente des vitraux ; j'étais, je l'avouerai, du nombre de ceux qui partageaient cette idée ; mais on a monté à son plan et à sa place l'étude du peintre, et l'effet est non seulement convenable, de l'avis de tous ; mais, à mon sens, il est excellent. M. Jourdain, Messieurs, est donc dans une très-bonne voie ; il trouvera, pour la forme et le costume de ses figures, de puissants secours dans de curieux vitraux dont il est l'heureux possesseur. Ces petites verrières reproduisent d'une manière fort curieuses des légendes relatives à la ville de Beaugency. En somme, toute cette décoration sera parfaitement conçue et exécutée, tout à fait complète même, dès qu'on aura fait descendre la Gloire. Nos idées à ce sujet étaient parfaitement fixées lorsque M. le directeur

du dépôt est venu nous offrir, avec la bonne grâce et la cordialité d'un vieux militaire, de nous faire les honneurs du château. Rien n'est grandiose comme ce vieux donjon dont les murs de quatre mètres d'épaisseur bravent le temps et l'abandon. On a cru longtemps que ses fondations étaient romaines; mais les saines études de M. Duchalais ont fait justice de cette version : on a, par habitude, attribué aux Romains la source de toutes les grandes choses. La tour est une œuvre purement féodale; elle appartient à cette famille de constructions gigantesques dont les Foulques, les Bouchard, les Enguerrand, et tant d'autres hauts barons furent les redoutables architectes. La sape et la mine ont eu toutes les peines du monde à ouvrir au flanc de ce donjon une brèche praticable aux voitures; mais, avant le commencement du siècle actuel, on n'arrivait à la partie basse, au rez-de-chaussée, que par une très-petite porte ouvrant sur les cours intérieures. Un pilier colossal soutenait les voûtes des cinq étages supérieurs, et elles ne tardèrent pas à s'écrouler avec fracas, lorsqu'un propriétaire peu éclairé eut la désastreuse idée de raser ce pilier. La grosse tour de Beaugency n'est donc plus qu'une ruine : le lierre y étale sa pittoresque verdure; l'eau du ciel glisse dans les lézardes profondes que la gelée entr'ouvre comme un coin. Elle était jadis devenue le centre domanial d'une châtellenie possédée par les Châtillon, et fut achetée des deniers de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, par contrat passé, en 1391, avec Guy de Châtillon et Marie de Namur, sa femme, qui ne laissèrent point de postérité. Aussi retrouvons-nous, sur le pavillon octogone du vieux palais, les écussons délabrés de la maison d'Orléans, et l'œil le moins exercé y reconnaît encore les replis de la guivre de Milan. Les grandes vertus guerrières du bâtard, les soins sans nombre qu'il se donna pour administrer les biens de Charles d'Orléans et de Jean d'Angoulême, ses frères, faits prisonniers à Azincourt, émurent la reconnaissante munificence de ces princes, et Dunois fut investi du comté de Beaugency, par donation en 1439, sous promesse de foi et d'hommage lige au comté de Blois. Les belles cheminées qu'on admire encore dans les salles, et dont l'une surtout est d'une conservation admirable, peuvent être de son temps; mais l'oratoire qu'on désigne sous son nom et dont

les peintures offrent encore une certaine fraîcheur, sont certainement l'œuvre de ses enfants, puisqu'on y trouve le blason accolé des maisons d'Orléans et de Savoie, et la belle devise des Longueville : *Cor mundum crea in me Deus !* Le parlement revendiqua depuis, en 1543, au nom du roi, la possession du château de Beaugency. La maison de Longueville posséda bien certainement dans cette ville un autre manoir attenant à l'église de Saint-Firmin, et qui maintenant est occupé par le service de l'hospice. On y retrouve, sur le fronton de deux fenêtres ornées, deux médaillons bien curieux : l'un est le portrait du grand Dunois placé au-dessus de ses armes; l'autre, de grandeur colossale, est en regard du premier, et des traits de famille irrécusables donnent à penser qu'on a voulu représenter son fils François, en outrant un peu les proportions de sa taille gigantesque. Il serait bien à souhaiter que la Société archéologique fît modeler ces deux médaillons si remarquables, et même un petit bas-relief charmant que je n'ai pas eu le temps de copier, et qui retrace avec finesse une chasse au terrier; des chiens bassets y poursuivent des lapins. Puisque nous parlons de l'hospice, Messieurs, il faut se garder de passer sous silence une véritable trouvaille archéologique que la commission y a faite, grâce aux indications de M. Jourdain. On avait relégué dans les greniers un devant d'autel en bois peint représentant, dans une suite de petits tableaux sculptés, les différentes scènes de la vie de Notre-Seigneur; le travail en est à la fois naïf et précieux, et la disposition de certains groupes annonce un vrai talent de composition. Le nombre des personnages est considérable, et aucune de ces petites figures n'est avariée; c'est un des premiers essais de la renaissance, et certains costumes se rapportent parfaitement à l'époque de Charles VIII. Assurément, depuis que nous lui avons rendu visite dans son grenier, ce n'est plus là qu'il doit vivre.

« L'hospice actuel paraît avoir été une sorte d'intendance du domaine des comtes de Beaugency, et, plus tard, le centre de la mouvance des biens de l'Hôtel-Dieu. Les portes sont surmontées du chiffre de Jehan Pivin, personnage enterré dans la chapelle, et dont l'épitaphe nous raconte la vie. Le mot vin écrit en toutes lettres, des grappes de raisin, un épi de blé, des pies qui supportent l'écu,

tout présente une suite de jeux de mots sur le nom de Pivin. Voici son épitaphe disposée dans un gracieux cadre sculpté :

Cy dessous gît messire Jehan Pivin,
Frère de céans par le voloir divin ;
De Séris et de Monceau fut curé,
Qui en son temps a le bien procuré
De l'Hôtel-Dieu, et gardé blé et vin,
Rien n'a gâté ne labouré en vain.
Dessous cinq maîtres a lui enduré
Bien soixante ans et plus il a duré,
Jusqu'à sa mort ne lui ont donné blâme,
Mais prié Dieu qu'il veuille avoir son âme.

« Il faut aller à Beaugency, Messieurs, pour voir quels trésors d'antiquité peut sauver la résistance d'un homme qui défend bravement sa maison. Les embellissements continus de la ville et l'agrandissement de la place du Martroi exigeaient le sacrifice de l'église carlovingienne de Saint-Étienne. On allait l'abattre : c'était chose convenue, ordonnée. Le diocèse allait perdre un des types les plus rares d'une époque assez sobre en fait de monuments ; je ne sais pas même si nous en possédons d'autres que Saint-Étienne et Germigny. Heureusement Saint-Étienne avait un voisin dont l'habitation devait disparaître ; pour protéger ses foyers, il cria au vandalisme, et il cria si fort qu'il fut entendu par M. Mérimée. Ce savant vola au secours de l'église carlovingienne, fut frappé d'admiration, et, huit jours après, la vieille basilique était classée au nombre des monuments historiques et devenait inviolable. Ce qu'il y a de plus rare, Messieurs, c'est que cette victoire n'a pas laissé trace d'orgueil au cœur du voisin ; il raconte lui-même les faits avec candeur ; il ne dit pas : C'est moi qui ai sauvé Saint-Étienne, mais : C'est Saint-Étienne qui a sauvé ma maison.

« Cette église, construite en forme de croix latine, offre une suite continue d'arcades à plein cintre, de sorte que son transept est produit par l'intersection de deux cylindres. Le clocher est construit au-dessus ; vous le verrez, dans le croquis à la plume que je vous présente, étouffé par les toits de l'église ; mais ces toitures

ont été élevées récemment par des industriels pour se ménager des greniers au-dessus des voûtes. Primitivement, l'église était très-basse et le clocher très-dégagé.

« Indépendamment de ses belles portes de ville et de ses débris de rempart que Beaugency peut fièrement montrer à l'étranger, il renferme un véritable bijou archéologique : c'est une vieille maison qui devait être magnifique avant que son propriétaire actuel n'eût renversé quatre arcades à plein cintre ouvrant sur la rue, pour leur substituer la devanture d'un magasin de pâtisserie ; il ne reste plus que les fenêtres du second ordre, au premier étage. Ces fenêtres cintrées sont ornées par un zig-zag courant, et reposent sur deux belles colonnes à chaque arcature. Ce petit hôtel était, avant la Révolution, la propriété de M. le duc d'Avaray : il a tout à fait le caractère des maisons du Temple ; la contiguité des cintres, le style des piliers, des colonnettes, des voussures, offrent le cachet de ce puissant ordre qui, la veille de sa ruine, possédait neuf mille manses. J'ai pu prendre un croquis de l'escalier, de certaines portes au dedans et d'une cheminée parfaitement belle ; je mets le tout sous vos yeux.

« Mais il est temps de courir à l'hôtel de ville, ravissante création de l'illustre Viard, architecte de notre hôtel des Créneaux. L'art ici semble, en vieillissant avec l'époque, rechercher la perfection des détails et tourmenter le moins possible le champ vertical du monument, pour laisser s'épanouir en liberté la ronde bosse des figures et des accessoires. Il y a là des groupes qui rappellent, à s'y tromper, les délicieuses frises du vieux Louvre. J'espère bien, Messieurs, vous offrir avant peu un dessin consciencieux de cette charmante façade, si vous ne préférez une photographie, car nous n'osons plus offrir qu'avec timidité nos services, nous autres pauvres dessinateurs.

« C'est là, Messieurs, que nous avons eu le bonheur de trouver M. le Maire de Beaugency ; ainsi que M. le Curé, il ne pouvait nous attendre et croyait notre visite remise ; nous sachant venus, il accourait de loin à notre rencontre. L'hôtel de ville a trouvé une magnifique décoration intérieure dans les tapisseries qui ornent la salle du conseil ; elles représentent, au travers d'une foule d'allégo-

ries, les quatre parties du monde. Je ne sais si c'est aux manufactures de Flandre ou à celles de Bologne, Ferrare ou Venise, qu'il faut attribuer ces grandes pages ; mais elles sont aussi parfaitement belles de dessin qu'elles devaient être éblouissantes de couleur. Il y a un sacrifice de Druides dont une seule figure a, je ne sais comment, conservé tout son éclat ; c'est riche de ton comme les œuvres actuelles des Gobelins. Elles portent leur date bien précise dans les armes qu'on y trouve, dans la moustache relevée et la barbe en pointe de certains personnages, dans leur costume : elles sont du temps de Louis XIII. Un des panneaux représente la France sous les attributs de la Paix : l'oiseau de Minerve est perché sur le tronc d'un arbre ; une arquebuse repose au premier plan, ainsi qu'une riche épée ; le soldat, redevenu laboureur, se livre aux travaux des champs, et la noblesse oisive promène sous l'ombre des tranquilles manoirs ses loisirs et ses dames. Ces tapisseries sont si pures de style que j'ai peine à croire qu'elles viennent de Flandre, à moins que Rubens ne s'en soit mêlé, et encore il y a dans la musculature, dans les emmanchements, quelque chose de plus serré, de moins gras, de plus italien que dans les œuvres de ce maître. J'avoue mon doute et mon ignorance en fait de tapisseries ; quelque adepte qui connaîtrait le point trancherait de suite la question et indiquerait, sans broncher, la fabrique. On trouve dans la salle du conseil un buste de Henri IV ; c'est une terre cuite du temps, enluminée plutôt que peinte, mais néanmoins assez curieuse : elle fut donnée à la ville de Beaugency par M. de Rochas.

« Il fallut enfin s'arracher à l'étude de ces décors vraiment royaux, pour rendre à M. le Maire la gracieuse visite qu'il était venu nous faire à l'hôtel de ville, et contempler chez lui un assez grand nombre de belles armes galliques en bronze et en silex. Il y a surtout un fer de lance d'une magnifique conservation. Ces armes furent trouvées à Feularde, au pied d'un Dolmen, et la fortune subite du manœuvre qui les découvrit donnerait à penser qu'il a tiré de terre autre chose que du bronze.

« L'heure avançait, et l'antiquaire a beau régler sa montre, de nos jours il devient bien difficile de mettre l'archéologie d'accord avec le chemin de fer. Il a donc fallu faire des sacrifices, renoncer

au Dolmen de Tavers, au champ de sépultures qu'explore avec tant de succès et de zèle M. de Pibrac, et se borner à l'examen de la Léproserie de Saint-Michel. Un grand nombre d'entre vous, Messieurs, ont entrevu, par la vitre d'un wagon, cette construction bizarre qui domine la droite de la voie lorsqu'on se rend d'Orléans à Tours. Les deux nefs latérales de Saint-Michel sont formées par une suite de petites chapelles dont les pignons contigus offrent un aspect assez surprenant. Cette disposition a rendu la charpente très-compliquée, très-difficile à démêler à la première vue, et donne beaucoup de caractère à l'intérieur de cette église, qui, malheureusement, sert de grange et est obstruée par des amas de toute nature. Un dessin va vous remettre sous les yeux la léproserie de Beaugency.

« Hélas ! nous n'avions plus qu'une heure à peine pour voir la ville souterraine. Nous avions entendu parler d'une voie qui menait du château à la rivière, et qu'on avait récemment découverte en abaissant le terrain qui borde l'église (ce qui, soit dit en passant, a dénaturé tout le caractère du portail), puis d'une seconde qui mettait l'église du Saint-Sépulcre en rapport avec celle de Saint-Firmin ; on retrouve au-dessous du presbytère une partie de ces communications. Une cave plus curieuse, car elle peut être visitée en entier, est celle de la maison de M. Bideau, cafetier, place du Martroi. Elle est composée de vastes et longues galeries soutenues et communiquant entre elles par des arceaux reposant sur des piliers qui, à la naissance des voûtes, offrent, en guise de chapitaux, de larges pierres saillantes et taillées. Elles mériteraient d'être étudiées pendant plus de temps que nous n'avons pu leur en consacrer.

« Telle est, Messieurs, l'œuvre d'investigation de votre commission. Si nous renouvelions souvent ces voyages d'aventure, j'ose vous dire que le sol archéologique de nos contrées serait admirablement labouré et très-convenablement préparé. Ces sortes d'excursions atteignent d'ailleurs un but très-noble et très-utile : ils relient à des études sérieuses et à des goûts élégants une foule d'hommes de bien qui se meurent d'isolement. Éloignés des centres de travail, ils finissent par douter d'eux-mêmes au point de s'ignorer : ralliez-les, secondez-les, et ils vous paieront le service

que vous leur avez rendu en idées justes, en vues fécondes et en connaissances spéciales qu'ils puisent au sein même de la localité qu'ils habitent. Augmenter le faisceau des travailleurs, c'est faire progresser la science elle-même. »

— M. Bimbenet continue la lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur la chronologie des premiers Évêques d'Orléans.*

— M. Mantellier continue la lecture de son *Mémoire sur les marchands fréquentants la Loire.*

Séance du vendredi 25 juin 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Curé de Selle-Saint-Denis (Loir-et-Cher), exposant toutes les causes de dégradations qui contribuent à détériorer les peintures murales dont la découverte avait motivé, en 1849, le classement de la chapelle Saint-Genou au nombre des monuments historiques. La Société décide qu'un rapport sera adressé par elle à M. le Ministre d'État.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. Loiseleur, relative à des peintures sur panneaux de l'église de Châtillon-sur-Loing, et conclut à renvoyer aux archives cette note qui renferme des documents fort intéressants sur Châtillon, et devra être jointe aux réponses faites au *Questionnaire* sur les différentes localités de l'Orléanais. La Société adopte cette conclusion.

— M. Mantellier continue la lecture de son *Mémoire sur les marchands fréquentants la Loire.*

Séance du vendredi 9 juillet 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Président de la Société archéologique du département de l'Ain, demandant qu'il y ait correspondance et échange de publications entre cette Société et la Société archéologique de l'Orléanais. Cette proposition est adoptée.

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Bimbenet, intitulé : *Fief de Bondaroy*, et conclut à l'insertion de ce mémoire au *Bulletin*. Adopté.

— M. de Certain, membre titulaire non résidant, est nommé membre titulaire résidant.

— M. le Président donne communication d'une *étude* de M. l'abbé Bardin, curé de *Châteauneuf*, sur l'*origine* de cette dénomination, et propose de joindre cet intéressant travail au *Questionnaire* dressé par la Société, et contenant déjà un grand nombre de réponses très-utiles pour le travail d'ensemble dont elle devra s'occuper plus tard.

— M. Cosson, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de M. Dupuis, relatif au théâtre romain découvert à Triguères, et conclut à l'insertion de ce travail dans le quatrième volume des *Mémoires* de la Société. Ces conclusions sont adoptées.

— M. Maitre, membre titulaire non résidant, lit une note sur quelques découvertes par lui faites à Coinces. Il dépose sur le bureau, pour en faire hommage à la Société, quelques débris d'une mosaïque antique, des médailles, etc., et un vieux poème intitulé : *Muse guerrière*.

— M. le Président annonce à la Société que la chapelle Saint-Jacques est devenue libre, et que la Fabrique de la paroisse de Saint-Donatien, qui paraît persister dans son refus de prendre possession de ce monument, lui en a remis les clefs en qualité de Pré-

sident de la Société. La Société, afin de s'éclairer sur ce qu'il y a à faire en cette circonstance, charge MM. Petau et Pelletier d'examiner la situation de la chapelle Saint-Jacques, et de faire un rapport à la suite duquel une décision sera prise.

— M. Pelletier lit un mémoire intitulé : *Lettres de noblesse données par Charles VII à Jean Daneau.* Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Torquat lit une notice sur l'abbaye de Saint-Mesmin. Renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 13 août 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du Loiret, qui annonce à la Société qu'à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, et d'après ses ordres, M. le Ministre d'État vient de décider qu'il serait donné par son département, à la bibliothèque de la Société archéologique de l'Orléanais, un exemplaire des ouvrages suivants : *Art égyptien, Art en France, Galerie de Diane, Musée de Diane, Musée de province, Catalogue de camées, Cabinet historique, Comité historique du Cher, Saint-Candé de Rouen, Voyage dans les mers du Nord, Revue des Arts, Plombs historiés.*

— M. Dupuis, au nom de la commission des publications, lit un rapport sur une note de M. l'abbé Rocher relative à la découverte faite à Laqueuvre, commune de Férolles (Loiret), d'un *ciborium* du XVIe siècle, et conclut à l'insertion de cette note dans le quatrième volume des *Mémoires* de la Société. Adopté.

— M. Jourdain-Pellieux, de Beaugency, est nommé membre titulaire non résidant de la Société.

— Lecture est donnée du rapport de M. Petau, chargé, conjointement avec M. Pelletier, d'éclairer la Société sur ce qu'il y aurait

à faire pour la conservation de la chapelle Saint-Jacques. La Société décide que M. le Président s'entendra avec Mgr l'Évêque, afin d'engager M. le Curé et la Fabrique de Saint-Donatien à adopter définitivement cette chapelle pour le culte, seul moyen de la préserver d'une ruine certaine.

Séance du vendredi 27 août 1858.

Présidence de M. le général comte DE SALLES, *président du Conseil général du Loiret.*

Assistent à la séance : MM. de Vauzelles, premier président de la Cour impériale d'Orléans; Boselli, préfet du Loiret; Becquerel, membre de l'Institut de France, membres honoraires de la Société; MM. le général Jamin, commandant la subdivision militaire du Loiret; Savary, procureur général; de Bassoncourt, sous-préfet du Loiret; Petit, Dumesnil, comte de Brosses, membres du Conseil général du Loiret, titulaires non résidants; Jahan, Hérisseau, Chevrier, membres du Conseil général; Huré, inspecteur de l'Académie.

— M. Quicherat, membre correspondant de la Société, lui fait hommage d'une photographie reproduisant une tapisserie antique du plus grand intérêt. Cette tapisserie représente l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon; elle appartient à M. le marquis d'Azeglio, ministre plénipotentiaire de Sardaigne en Angleterre, qui en a fait acquisition à Lucerne.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui donne avis à M. le Président que, par arrêté du 14 août, il a alloué à la Société archéologique de l'Orléanais une somme de 300 francs, à titre d'encouragement.

— M. Mantellier dépose sur le bureau une copie de son rapport à M. le Préfet du Loiret, sur l'administration du musée historique de l'Orléanais au cours de la présente année. Cette pièce sera déposée aux archives de la Société.

— M. Baguenault lit les premières pages d'un mémoire sur

l'*Histoire de l'imprimerie à Orléans, et la biographie des principaux imprimeurs de cette ville.*

La parole est à M. Mantellier, chargé par la Société de lui rendre compte de la fête de la *Bénédiction* de la *Grotte* et de la *Croix monumentale de Micy*. Il dépose sur le bureau, après en avoir donné lecture, le rapport qui suit :

RAPPORT A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS, SUR LA FÊTE CÉLÉBRÉE LE 15 JUIN 1858, A LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, A L'OCCASION DE LA BÉNÉDICTION, PAR S. G. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, DE LA GROTTE DE SAINT MESMIN ET DE LA CROIX COMMÉMORATIVE DE MICY.

I.

Il n'y a pas encore dix ans que la Société archéologique de l'Orléanais a été fondée, et déjà de grands résultats ont été obtenus par son influence. C'est à l'impulsion qu'elle a donnée, au goût qu'elle a répandu, au respect qu'elle a su inspirer pour les choses anciennes, qu'il faut, en grande partie, attribuer les restaurations monumentales dont les habitants d'Orléans commencent à s'enorgueillir. Leur ville, si malheureusement dépouillée des murs et des tours témoins de sa gloire militaire du XVe siècle ; de son grand cimetière, *campo santo*, qui n'avait pas son égal en France ; de son hôtel-dieu, dont quelques débris, conservés au musée, sont de remarquables spécimens de l'architecture du XVIe siècle, se rachète de ces pertes à jamais regrettables par les efforts qui ont été faits, dans ces derniers temps, pour conserver, restituer et rendre à leur état primitif les édifices que les folies révolutionnaires, le culte de l'alignement et les intolérances de la voirie municipale ont laissé debout.

Les idées ont enfin pris un autre cours ; les tendances sont, aujourd'hui, de protéger, d'encourager ce que naguère elles dé-

daignaient ou renversaient; les sympathies, le sentiment populaires, accueillent et soutiennent ce qu'ils délaissaient ou frappaient de ridicule; un courant s'est produit dans l'opinion publique; tous lui obéissent plus ou moins; ceux-là mêmes qui refusent de s'y abandonner le laissent passer avec bienveillance, et n'essaient pas de le détourner. La foi religieuse qui construit les temples, aussi bien que la vigilance administrative qui entretient les monuments civils, loin de rejeter les enseignements archéologiques, les acceptent et s'y conforment avec empressement.

De là vient : que la ville d'Orléans a dépensé trois cent mille francs pour rendre aux bâtiments qui forment son hôtel de ville la gracieuse parure dont le bailli Groslot les avait embellis sous François Ier; que la crypte de Saint-Avit, découverte dans le jardin du grand séminaire d'Orléans, a été déblayée et rétablie; que la belle église de Saint-Euverte, objet d'une restauration somptueuse, reprend son aspect et son caractère d'autrefois; que la flèche de la basilique de Sainte-Croix se relève pour la troisième fois, plus élégante, plus svelte, plus haute que ne l'avaient vue nos pères; qu'un chef-d'œuvre d'architecture religieuse, la chapelle de Saint-Jacques d'Orléans, achetée des deniers de l'État, a été sauvée de la destruction; qu'une Société, dont les membres se recrutent avec peine, il faut le dire, mais dont le succès est assuré, s'est formée pour la conservation des maisons historiques que possède la ville d'Orléans; que partout, dans le département du Loiret et le diocèse d'Orléans, les églises, les monuments anciens se réparent avec goût, intelligence de l'art et considération du passé.

Une de ces restaurations, importantes entre toutes par les souvenirs historiques et hagiologiques qu'elle consacre, vient de s'accomplir à quelques pas d'Orléans, sur le territoire des communes de La Chapelle-Saint-Mesmin et de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. La grotte sépulcrale dans laquelle saint Mesmin avait été inhumé au VIe siècle, comblée et obstruée depuis deux cent cinquante ans, a été retrouvée sous l'église même de La Chapelle-Saint-Mesmin, consolidée, rétablie, rouverte à la vénération des fidèles. En face, sur l'autre rive de la Loire, dans le lieu où s'élevait jadis le monas-

tère de Micy, fondé par saint Mesmin, une croix monumentale a été érigée avec les derniers débris des murailles qui formaient l'enceinte de l'antique abbaye.

Restitution pieuse, érection commémorative, dans lesquelles le mouvement archéologique signalé plus haut a été pour beaucoup, mais n'a pas tout fait. Une inspiration d'un ordre plus élevé a dirigé dans les premiers efforts, a soutenu dans l'exécution des travaux, a imprimé son cachet dans le couronnement de ces œuvres, que nous devons : à l'intuition, à l'érudition sagace, à la persévérance de l'un de nos collègues, M. Pillon, habitant et paroissien de La Chapelle-Saint-Mesmin ; aux conceptions hardies, larges, savantes d'un autre de nos collègues, M. Collin ; l'un et l'autre, encouragés par les sympathies, guidés par les conseils, conduits par la sagesse de Mgr l'Évêque d'Orléans ; et nulle part la pensée chrétienne n'a été, plus qu'ici, dominante ; nulle part elle n'a davantage coloré et fécondé la recherche historique.

II.

Je n'ai pas à reproduire, dans ce compte-rendu, l'histoire de l'abbaye de Micy, de la vie et de la mort de saint Mesmin, de sa sépulture et de la translation de ses reliques ; cette histoire vous est connue, elle a d'ailleurs été faite par M. de Torquat (1) ; et par M. Pillon (2). Qu'il me suffise d'en rappeler à grands traits quelques points indispensables à connaître pour l'intelligence du récit qui va suivre.

Dans les premières années du VIe siècle, Clovis abandonne à saint Euspice et à saint Mesmin (*Maximinus*), neveu de celui-ci, qui l'avaient accompagné de Verdun à Orléans, le territoire situé à l'extrémité de la presqu'île que forment la Loire et le Loiret en réunis-

1) *Moniteur du Loiret*, nos des 21, 22 et 23 avril 1858. — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. IV, p. 430.

2) *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. Ier, p 78, 123, 184 ; t. II, p. 249, 265.

sant leurs eaux : c'était un domaine du fisc, portant le nom de *Miciacum*. En ce lieu, Euspice et Maximin jettent les fondements du monastère qui, sous le nom d'abbaye de Micy, *Miciacense cœnobium*, devint célèbre dans les siècles suivants.

En face l'abbaye, sur l'autre rive de la Loire (rive droite), s'élève un coteau abrupt, une falaise battue par les eaux, dont la paroi, à peu près verticale, laissait apparaître l'ouverture d'une grotte naturelle. En cette grotte, dit la légende, un Dragon malfaisant avait établi son repaire, *de son souffle empesté il corrompait l'air* (1) et répandait la mort. Saint Mesmin forme le dessein d'en délivrer la contrée : il pénètre dans la grotte une torche à la main ; tout aussitôt le monstre est enveloppé de flammes qui le consument, et de son antre purifié s'exhale une odeur embaumée.

Peu de temps après, saint Mesmin meurt, et, conformément au désir qu'il avait exprimé, son corps est déposé dans la grotte même du Dragon.

Agylus (honoré dans le diocèse d'Orléans sous le nom de saint Ay), personnage important, converti au christianisme par les miracles opérés sur le tombeau de saint Mesmin, bâtit, au-dessus de la Grotte qui le renferme, l'église qui subsiste encore aujourd'hui et qui est devenue l'église paroissiale de La Chapelle-Saint-Mesmin.

A la fin du VIIe siècle, Sigobert, évêque d'Orléans, retire de la Grotte où ils reposaient depuis cent cinquante ou deux cents ans, les restes de saint Mesmin, et les transporte dans une chapelle construite à cet effet, près l'église de Saint-Aignan d'Orléans.

Au cours du IXe siècle, ces restes précieux sont réclamés par les moines de Micy et transférés dans l'église de l'Abbaye.

Voilà ce qu'apprennent la tradition et les légendes écrites.

Qu'en restait-il au XIXe siècle?

L'église bâtie par saint Ay demeurait debout. Plusieurs de ses parties sont de l'époque mérovingienne et appartiennent à la construction primitive ; mais la Grotte ne se voyait plus. Aucune ouverture, aucun indice de communication avec l'église ne signalaient

(1) M. De Torquat, loc. cit.

son existence. La légende était-elle donc apocryphe? la tradition mensongère? l'histoire de la mort du Dragon, de la sépulture de saint Mesmin, de la conversion d'Agylus, une invention pieuse, transmise d'âge en âge par la crédulité populaire? M. Pillon ne voulut pas l'admettre; il crut à la légende, et il se mit à chercher la Grotte.

III.

Une première tentative eut lieu en 1850; elle échoua. Des sondages opérés au nord de l'église, à l'aide de fonds mis à la disposition de la Société archéologique par M. le Préfet du Loiret (1), ne donnèrent aucun résultat (2).

M. Pillon n'en fut pas découragé. Six ans plus tard, en décembre 1856, il recommença, et cette fois avec un plein succès. Il vous a raconté comment, après huit jours de travaux incertains, difficiles, dangereux, les ouvriers qu'il dirigeait pénétrèrent tout à coup dans une large et spacieuse excavation. La grotte du Dragon était retrouvée.

Ce fut pour M. Pillon un instant de triomphe, d'émotion vive et légitime; il a su, en la décrivant, vous la faire partager. Les habitants de la commune, émerveillés, enthousiastes, accouraient en foule; l'Évêque ressentit une satisfaction profonde; et l'Administration départementale, pénétrée, au double point de vue des intérêts religieux et des intérêts historiques, de l'importance de cette découverte, s'empressa de donner les ordres nécessaires pour les travaux qui devaient la compléter et la conduire à bonne fin.

Lorsque les terres qui l'encombraient eurent été enlevées, on vit que la Grotte, profonde de 10 mètres sur 25 environ de largeur, se termine circulairement; un banc taillé dans le tuf existe sur une partie de son pourtour. A ce caractère, M. Pillon crut reconnaître une ancienne caverne druidique.

(1) M. Dubessey, aujourd'hui conseiller d'État, membre honoraire de la Société archéologique de l'Orléanais.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais,* loc. cit.

Au centre, s'élèvent deux piliers massifs en maçonnerie, soutenant la voûte que forme le rocher; au sud, deux autres piliers engagés dans un mur de construction relativement récente, ils forment les jambages d'une ouverture qui donnait autrefois sur la Loire; mais à ce moment elle était bouchée par le mur qui reliait l'un à l'autre les deux piliers.

On découvrit encore quelques marches d'un escalier qui, dans les siècles passés, avait servi de communication entre la Grotte et l'église bâtie au-dessus.

L'appareil des piliers, les restes des chapiteaux ou cordons qui les couronnent, dénotent une construction contemporaine de l'église, et indique que les piliers furent construits eux-mêmes pour soutenir la voûte naturelle sur laquelle devaient reposer les fondements de cette église.

Il est à remarquer que les constructeurs ne s'étaient point contentés de donner aux piliers les proportions et la force d'une œuvre brute de soutènement; une intention d'ornementation, évidente et incontestable, se manifeste dans la régularité de la maçonnerie et dans la disposition du cordon formant chapiteau qui les surmonte.

D'autre part, les piliers ou jambages de l'ancienne ouverture, l'escalier qui communique avec l'église, viennent démontrer que la Grotte dans laquelle ces ouvrages furent exécutés était un lieu qu'on s'appliqua à laisser accessible aux passants, et qu'il se rattachait à l'église supérieure dont il devint une dépendance : c'était donc un lieu saint et vénéré.

Par l'aspect de la Grotte, par le caractère des constructions qu'elle renferme, la tradition et la légende se trouvaient ainsi confirmées, et une fois de plus l'archéologie venait de fournir à la donnée religieuse son concours et ses preuves.

A dater de cet instant, tout s'expliqua, et il devint facile de reprendre et de conduire jusqu'à nos jours la légende interrompue à l'époque où l'évêque d'Orléans, Sigobert, avait retiré de la grotte du Dragon les restes de saint Mesmin, pour les transporter dans l'enceinte du cloître de Saint-Aignan.

C'est ce que M. Pillon a fait. Dans un style plein de charmes, il vous a dit de quelle manière la Grotte, privée de ses saintes reliques, délaissée des pèlerins et des fidèles, pillée par les Normands, devint une caverne dont les animaux, les herbes, les broussailles prirent possession, et qu'on ne se fit aucun scrupule de fermer, lorsque furent construits, sous le règne de Henri IV et l'administration de Sully, les talus et les murs de soutènement qui portent le chemin de halage et qui ont, jusqu'à ces derniers temps, protégé le coteau de La Chapelle contre les injures de la Loire.

IV.

Mais de la Grotte retrouvée, qu'allait-il advenir? Resterait-elle à l'état d'excavation souterraine, humide, obscure et murée, ou bien lui rendrait-on l'air, la lumière et son ouverture sur la Loire? La découverte de M. Pillon aurait-elle pour unique résultat d'avoir confirmé la tradition, et révélé que sous l'église la grotte du Dragon continuait à exister? S'arrêterait-on à cette insuffisante satisfaction, ou bien la Grotte redeviendrait-elle accessible aux fidèles, reprendrait-elle son caractère de sanctuaire antique et vénéré? Tout dépendait de M. l'Ingénieur en chef de la navigation de la Loire.

Cet Ingénieur était M. Collin, et la question ne fut pas une minute en suspens. Par ses ordres, le mur de soutènement du quai fut attaqué, une baie fut pratiquée, l'ancienne ouverture fut rétablie, et bientôt le sol de la Grotte, les parois de ses imposants piliers, reçurent les rayons du soleil qui avaient, depuis deux siècles et demi, cessé de les atteindre.

M. Collin ne s'arrêta pas à ce premier bienfait. On s'occupait alors de réparer les désastres de l'inondation de juin 1856, et d'en conjurer le retour; des travaux considérables étaient nécessaires pour la consolidation du coteau de La Chapelle-Saint-Mesmin; M. Collin en tira parti pour la restauration de la Grotte. Comprenant, ce qui est rare en ce siècle, que les œuvres matérielles ne sont

pas les premières, il sut, dans un plan savamment, pieusement combiné, allier et concilier ce que réclamaient les besoins de la navigation du fleuve et ce que réclamait la foi des populations. Le rétablissement de la Grotte, sanctifiée jadis par la sépulture de saint Mesmin, sa restitution au culte, entrèrent dans le projet de consolidation du coteau et d'endiguement du fleuve.

Ceci peut paraître simple : c'était énorme ! Ceux-là seuls qui sont initiés aux complications et aux difficultés des services publics, sauront ce que M. Collin a osé, et mesureront à son entière valeur la reconnaissance que lui doivent les amis des arts, de l'histoire et de la religion.

Il avait résolu de lui-même, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, de réparer l'outrage fait par ses devanciers d'il y a deux siècles, à l'antique sépulture de l'un des Saints qui protègent le fleuve confié à sa surveillance, et il a prouvé à ses contemporains que les constructions *de ponts et chaussées* ne perdent rien pour se relier, quand l'occasion le veut, aux chapelles, oratoires ou clochetons, vers lesquels le pèlerin, le voyageur et le batelier, sont habitués à élever leurs regards et leurs vœux.

Il se mit à l'œuvre, s'inspirant de son propre zèle, de ses connaissances archéologiques, des indications recueillies par M. Pillon, des lumières de Mgr l'Évêque d'Orléans qui suivait et bénissait ses efforts ; il faut se hâter d'ajouter qu'aucune sympathie ne lui fit défaut, que le concours de tous lui fut acquis. M. le Préfet du Loiret, le Conseil général du département, le Conseil municipal de La Chapelle-Saint-Mesmin, la Société archéologique de l'Orléanais lui vinrent en aide, et, chacun dans la mesure de ses attributions, ils lui apportèrent leur appui.

Le résultat ne se fit pas attendre. Après quelques mois, la Grotte apparut transformée, rajeunie, ravivée dans son antiquité, digne désormais des grands souvenirs qu'elle renferme, des saintes commémorations qui s'y rattachent.

Voici la nomenclature des travaux accomplis :

Le pilier formant le jambage de gauche de l'ancienne ouverture, démoli sur la moitié de sa hauteur, a été reconstruit.

L'escalier intérieur, qui communiquait autrefois de l'église à la Grotte, a été rétabli.

Une voûte en berceau, soutenant le chemin de halage, a été construite au-dessus de l'escalier.

Les murs intérieurs ont été retouchés et leurs pierres rejointes.

Une chape en mortier a été établie sous le sol supérieur, de manière à éviter les infiltrations et dégradations.

Une baie en barbacane a été pratiquée dans la paroi du rocher sud, pour éclairer le compartiment ouest de la Grotte.

Une arcade géminée a été construite à droite en entrant; l'une des baies de cette arcade donne passage à l'escalier; l'autre est fermée par une pierre tombale chargée d'une inscription latine, rappelant qu'en ce lieu saint Mesmin, abbé de Micy, avait été inhumé au cours du VIe siècle de l'ère chrétienne (1); au-dessus de l'inscription le monogramme du Christ; au dessous deux colombes sous un palmier, le tout gravé en creux.

Un autel primitif, en pierre blanche, a été élevé dans la partie la plus reculée de la Grotte. Orienté au levant, cet autel est formé d'une table posant sur deux pilastres et d'un rétable que surmonte une croix en pierre, basse et pattée. En avant, une lampe sépulcrale en terre cuite, suspendue à deux chaînes en bronze, descend du plafond.

En face, une pierre scellée dans un des piliers au moyen de quatre croix en bronze formant patères, porte l'inscription suivante gravée en creux :

ANNO . DOMINI . MDCCCLVII
NAPOLEONE . III . IMPERANTE
PIO . IX . PONTIFICE . MAXIMO

(1) Cette inscription est ainsi conçue :

ANNO . DOMINI . DXX
HOC . IN . LATIBVLO
SANCTVS . MAXIMINVS
MICIAC . ABBAS
SEPVLTVS . EST

SANCTI . MAXIMINI
SEPVLCHRVM . ANTIQVITVS . VENERATVM
PER . LONGOS . ANNOS . OCCLVSVM
PERSEVERANTI . LABORE
TANDEM . INVENTVM
FELIX . AVRELIANENSIS . EPISCOPVS
FAVENTE . DEO
RESTITVIT

L'ouverture de la Grotte a été régularisée par des encadrements en pierre et munie d'une porte en bois. Cette porte, très-épaisse, est consolidée par des armatures et des ornements en fer de style roman. Sur la face extérieure se voient les lettres S. M. (*sanctus Maximinus*) et les dates 520 (année présumée de l'inhumation de saint Mesmin), 1857 (année de la restauration de la Grotte). Les lettres et les chiffres sont en fer découpé, appliqué sur le bois.

Au dehors de la Grotte, un contrefort a été appuyé contre le mur du quai pour le soutenir. Sur ce même mur un parapet a été établi.

Une plate-forme horizontale, établie au niveau de la crue de 1856, forme le palier de la Grotte ; de ce palier, on communique avec le chemin de halage supérieur par un escalier en pierre (42 marches) dont la rampe est à jour. Par un autre escalier (35 marches) on descend du palier sur le chemin de halage inférieur et sur la grève.

V.

Cette restauration en appelait une autre. Du seuil de la Grotte, on domine le territoire assis *inter Ligerim et Ligeretum* (1), l'ancien domaine de Micy donné par Clovis ; mais, depuis de longues années, l'œil y cherchait en vain les murs, les cloîtres, les tours du célèbre monastère. Le niveau des révolutions avait tout effacé ; au

(1) Charte de Clovis.

travers des arbres plus rien n'apparaissait, plus rien n'indiquait la place de cet asile *de la prière, de la science, du travail* (1), qui avait été, pendant quatorze siècles, l'honneur, la gloire et la richesse de la contrée. Le tombeau de saint Mesmin était restitué ; mais le lieu où avait été sa cellule, le point d'où ses dépouilles vénérables avaient, l'an 520 du Seigneur, traversé le fleuve pour aborder sous le rocher, *rupes concava,* qui fut leur premier abri, demeuraient ignorés et méconnus. L'âme apostolique de l'Évêque d'Orléans s'en émut ; Sa Grandeur jugea que l'œuvre était inachevée et l'enseignement incomplet ; qu'il fallait renouer le lien traditionnel qui unit le souvenir de la Grotte au souvenir de l'Abbaye, rétablir l'antique harmonie des deux légendes, et qu'à ce prix seulement la réhabilitation serait consommée.

De l'ancienne abbaye restaient quelques pierres éparses, quelques pans de murailles à demi-renversées ; Monseigneur résolut de rendre la vie à ces débris, et de les employer à la construction d'un monument commémoratif. Sa première intention avait été d'édifier une chapelle et de la mettre sous l'invocation des Saints qui sont sortis de Micy. Un plan lui fut soumis ; mais il se vit obligé de reculer devant la dépense, et à la chapelle projetée il substitua une Croix monumentale.

Cette Croix, construite sur les dessins et par les soins de M. Collin, avec des deniers recueillis dans une quête (2) et avec ceux que Mgr l'Évêque d'Orléans a ajoutés de sa propre épargne, a été posée sur la levée de la Loire (rive gauche), dans l'axe d'une ligne tirée de l'ouverture de la Grotte à l'emplacement qu'occupait le monastère de Micy ; elle se trouve en même temps dans l'enceinte des anciennes dépendances du monastère : simple, sévère, élancée, elle commande la plage comme serait un phare, et s'aperçoit au loin.

Sa hauteur est de six mètres.

(1) Discours de S. G. l'Évêque d'Orléans, reproduit plus loin.

(2) Quête faite dans la basilique de Sainte-Croix, le dimanche de la Pentecôte 1858, par Mesdames de Vauzelles, Boselli, de Cambefort, Choppin, d'Autichamp, de Beauchamps.

Elle repose sur un soubassement de maçonnerie quadrangulaire à deux pans coupés, surmonté d'une balustrade en pierre à jour, semblable à celle de l'escalier de la Grotte.

Les faces sud, est et ouest du soubassement sont ornées d'arcatures géminées et simulées.

Les assises de moellon alternent avec un cordon de briques.

La Croix est en pierres de taille qui alternent de même avec un cordon de briques.

Le soubassement a été, sauf la brique, entièrement construit avec des pierres provenant des ruines du monastère de Micy.

Le socle de la Croix, divisé en deux étages, présente sur chaque face de chaque étage un médaillon en pierre scellé dans le massif, en tout huit médaillons : quatre à l'étage inférieur et quatre à l'étage supérieur, soit sur chaque face du socle, deux médaillons superposés. Ces médaillons sont chargés d'inscriptions et d'emblèmes empruntés, comme ceux qui décorent la Grotte, aux monuments chrétiens des premiers âges.

Face nord. — Médaillon supérieur. — Deux colombes se désaltérant dans la coupe eucharistique, surmontées du monogramme du Christ et des lettres A Ω.

Médaillon inférieur. — Une croix rayonnante, sous laquelle l'inscription :

MICIAC . MONASTER
CLODOVÆO . PRIMO . CHRISTIAN
FRANCOR . REG . CONDITI
EX . RVDERIBVS . EXORIOR

Face est. — Médaillon supérieur. — Les mots :

S . EVSP

Médaillon inférieur. — L'inscription :

ANNO . DOMINI . DVIII
MICIAC . MONAST . BASILICAM
IN . HON . DEI

ET . S. STEPHANI . PROTOMARTYRIS
EVSEBIVS . AVREL . EPISC
CONSECRAVIT

Face ouest. — Médaillon supérieur. — Les mots :

S . MAX

Médaillon inférieur. — Inscription reproduisant la liste des Saints qui sont sortis du monastère de Micy, liste donnée en vers latins du IXe siècle, par un moine de Fleury. Le texte, fidèlement copié, est en ces termes :

SEQVVNTVR . NOMINA . SANCT . MICIAC

SVNT . NVMERO MAXIMINVS . PRIOR . ATQVESECVNDVS
EVSPICIVS . THEODEMIRVS . SIMVL . ET . LEOBINVS
DVLCARDVS . LÆTVS . ET . AGILVS . SIT . PHAIMBALDVS
ADDITVR . VRBICIVS . SENARDVS . AVITVS . AMATOR
CARILEFVS . SIT . EIS . QVI . PANACIVS . ATQVE VIATOR
SVNT . QVE . LEONARDI . DVO . SIT . CONSTAN . QVE . TIANVS
SIT . RIGOMARVS . EIS . LAVNOMARVS . ATQVE . LIFARDVS
QVOS . OMNES . SACRA . RELLIGIO . PROBAT.....
. . . . . .

HÆC . CARMINA . CAROLO . CALVO . IMPER
MONAC . FLORIAC . SCRIB

Par ces vers très-intéressants du moine de Fleury, on voit que les cinq premiers abbés de Micy, Euspice, Mesmin *primus*, Mesmin *secundus*, Théodemir et Léobinus, ont été successivement, et sans interruption entre eux, mis au nombre des Saints. Circonstance glorieuse qui fut plus tard emblématiquement rappelée dans l'écusson de l'abbaye de Micy, dont la pièce principale était *un sautoir de*

sable chargé de cinq étoiles d'argent. Ces cinq étoiles représentaient les cinq premiers abbés canonisés.

Face sud. — Médaillon supérieur. — Un écusson aux armes de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, qui porte : *d'azur à une croix d'or enlacée d'une banderolle de sinople, sur laquelle les mots en lettres d'or* : AVE SPES VNICA.

Médaillon inférieur. — L'inscription :

ANNO . DOMINI . M.DCCC.LVIII
PIO . IX . PONTIFICE . MAXIMO
NAPOLEONE . III . IMPERANTE
HOC . MONVMENTVM
VENERANDÆ . MEMORIÆ . SS . EVSP . ET . MAX
MICIAC . MONAST . CONDITOR
FELIX . AVREL . EPISC
DEDICAVIT

VI.

Dans les premiers jours de mai 1858, les travaux s'achevaient; Mgr l'Évêque d'Orléans arrêta que le 13 juin il inaugurerait et bénirait solennellement la Grotte sépulcrale retrouvée sur la rive droite de la Loire, et la Croix monumentale érigée sur la rive gauche.

Ce fut une imposante et mémorable cérémonie. Une grande place lui est acquise dans les annales locales, et il appartenait à la Société archéologique de l'Orléanais d'en dresser pour l'avenir l'exact et officiel procès-verbal; c'est la tâche que je viens remplir par son ordre (1).

Samedi 12 juin.

L'angelus du soir est sonné à grande volée dans les paroisses

(1) Plusieurs journaux ont rendu compte de la fête de La Chapelle-Saint-Mesmin, notamment : l'*Union*, numéro du 16 juin, article de M. François Lenormant ; le *Journal des Débats*, numéro du 19 juin ; le journal l'*Illustration*.

de La Chapelle-Saint-Mesmin, Chaingy, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Ay, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Cléry, Marcau-aux-Prés, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Olivet, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val.

Des mâts portant des banderolles, des flammes et des guirlandes, sont dressés aux abords de l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin, devant la Grotte, autour de la Croix de Micy et sur la grève, près des embarcadères disposés (rive droite) au bas de l'escalier de la Grotte, au bas des murs du parc du petit Séminaire (rive gauche), en face la Croix de Micy. Une allée d'arbres verts, fichés dans le sable, conduit de ce dernier embarcadère à la Croix.

Des statues colossales en grisaille sont apposées contre le mur perpendiculaire du quai, de chaque côté de la porte de la Grotte et contre le mur de l'église. Elles représentent :

Saint Mesmin ;

Saint Ay ;

Saint Calais (*Carilefus*), disciple de saint Mesmin, apôtre d'une partie du Maine ;

Saint Avit, disciple de saint Mesmin, apôtre du Perche ;

Saint Liphard, saint Viâtre (*Viator*), saint Lyé (*Lætus*), sortis du monastère de Micy ;

Théodulphe, évêque d'Orléans, réformateur de l'abbaye de Micy, au IXe siècle ;

Aimon, Rothbert, Létalde, Albert, François de la Rochefoucauld, moines et abbés de Micy.

Autour du piédestal de la Croix de Micy sont dressées six statues, également en grisaille, représentant :

Saint Euspice, fondateur du monastère de Micy, au VIe siècle ;

Saint Eusèbe, évêque d'Orléans, consécrateur de l'église abbatiale de Micy, au IXe siècle ;

Clovis ;

Charlemagne ;

Saint Sigismond, roi de Bourgogne, mis à mort non loin de La Chapelle-Saint-Mesmin ;

Chapt de Rastignac, dernier abbé de Micy, l'une des victimes des massacres de septembre 1792.

Dimanche 13 juin.

Mgr l'Évêque d'Orléans, après la grand'messe paroissiale, bénit solennellement, sur la place de l'Église, et au milieu d'une assemblée nombreuse de fidèles, une bannière neuve portant l'image de saint Mesmin terrassant le Dragon.

Quatre heures du soir. — Les Vêpres sont chantées solennellement dans l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin par les Clercs du grand Séminaire d'Orléans.

Le Clergé de la paroisse de La Chapelle-Saint-Mesmin et les Clercs du grand Séminaire sortent de l'église en chantant le psaume *In exitu*, et se rendent processionnellement dans la cour d'honneur du petit Séminaire, où se trouvent réunis, autour de l'Évêque, les Paroisses voisines de La Chapelle par lui convoquées, les magistrats, fonctionnaires publics et personnes invitées.

A l'arrivée du Clergé de La Chapelle-Saint-Mesmin et des Clercs du grand Séminaire, l'assistance entonne le cantique *Benedictus*, et la procession se met en marche dans l'ordre suivant :

1° Peloton de grenadiers du 3e régiment de la garde impériale, tenant garnison à Orléans.

2° Enfants (garçons) des écoles de La Chapelle-Saint-Mesmin et des paroisses voisines, précédés des bannières des patrons de ces paroisses, chacun d'eux tenant à la main un petit étendard blanc sur lequel sont imprimées en bleu, d'un côté l'image de saint Mesmin, de l'autre la Croix monumentale de Micy.

3° Jeunes filles des mêmes paroisses, vêtues de blanc, tenant à la main le même étendard que les jeunes garçons, précédées des bannières de la Vierge.

4° Clergé des paroisses de Chaingy, Saint-Ay, Saint-Jean-de-la-Ruelle.

5° Compagnie des sapeurs-pompiers de La Chapelle-Saint-Mesmin.

6° Clergé de La Chapelle-Saint-Mesmin, précédé de la bannière de saint Mesmin.

7° Le Maire (1), le Conseil municipal, le Conseil de fabrique de La Chapelle-Saint-Mesmin.

8° Les élèves du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin, précédés de leurs bannières, de leurs croix et de la statue de la Vierge.

9° La musique du petit Séminaire et les élèves de l'École normale d'Orléans, dirigés par M. Pelletier, maître de chapelle de la cathédrale.

10° Peloton de vingt mariniers-baliseurs de la Loire, en uniforme, décorés pour la plupart de médailles d'honneur, conduits par M. Collin, ingénieur en chef de la Loire, ayant à ses côtés M. l'Ingénieur ordinaire de la Loire à la résidence d'Orléans, et M. le Conducteur principal des travaux, également en uniforme.

11° Les Clercs du grand Séminaire d'Orléans, précédés des bannières de saint Michel, saint Aignan, saint Euverte, patrons d'Orléans, et des bannières de la Vierge.

12° Le Clergé invité, en habit de chœur.

13° MM. les Vicaires généraux.

14° L'Évêque sous le dais, portant la relique de la vraie croix.

15° Les fonctionnaires et personnes invitées, parmi lesquelles :

MM. le premier Président de la Cour impériale d'Orléans, le Préfet du Loiret, le Général commandant la subdivision du Loiret, le Procureur général près la Cour impériale d'Orléans, le Sous-Préfet, secrétaire général de la préfecture du Loiret ; le Président du Tribunal civil d'Orléans, les Ingénieurs en chef des ponts et chaussées à la résidence d'Orléans, le Chef d'escadron commandant la gendarmerie du Loiret, le Receveur général des finances du Loiret.

M. Ch. Lenormant, membre de l'Institut de France, et plusieurs Membres de la Société archéologique de l'Orléanais et de la Société des sciences, lettres et arts d'Orléans.

16° Peloton de grenadiers de la garde impériale.

La procession sort par la grille d'honneur, descend le sentier

(1) M. Vigneron.

qui longe le mur oriental du parc jusqu'au chemin de halage, tourne à gauche et, remontant le cours de la Loire, suit le chemin de halage supérieur, jusqu'à la hauteur du chevet de l'église paroissiale, descend sur le chemin de halage inférieur, fait demi-tour, et revient dans la direction du fleuve en passant devant la porte de la Grotte.

Lorsque le dais est arrivé devant la Grotte, le cortége s'arrête. Mgr l'Évêque, accompagné du Clergé, entre dans la Grotte, procède à sa bénédiction, et la cérémonie terminée, il monte les degrés de l'escalier qui conduit au chemin de halage supérieur. Là, debout sur la première marche, appuyé au parapet, portant alternativement ses regards sur l'église de La Chapelle et sur la Croix qui apparaît à l'autre rive, éclatante de blancheur, il prend la parole.

En ce moment, un spectacle plein de grandeur s'offrait aux regards : la procession massée au pied du rocher, l'Évêque au sommet, les bannières, les banderolles flottant au vent, les croix dorées par les feux d'un couchant radieux, les populations accourues de toutes parts, échelonnées, groupées sur les rampes et la crête du coteau ; à l'horizon, les tours de la basilique de Sainte-Croix, les coteaux boisés d'Olivet, les clochers des églises du val ; et sur un plan plus rapproché, les rideaux de peupliers qui bordent le fleuve, sillonné de barques aux mille couleurs.

La voix sonore du Prélat retentit au loin ; quelques-unes de ses paroles, portées par les flots, arrivent jusqu'à la foule qui couvre les levées et les grèves de la rive opposée. L'émotion se communique, gagne de proche en proche et s'empare de ceux-là même qui, trop éloignés pour entendre, ne peuvent que suivre du regard le geste éloquent de leur Évêque se détachant sur l'azur du ciel.

VII.

DISCOURS DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

« Messieurs,

« Que faire et que vous dire, pour répondre dignement à cette pompe incomparable, à ce religieux empressement de tout un peu-

ple, à l'attente solennelle de ces deux rives, à vos souvenirs, à toutes les pensées, à tous les sentiments qui se pressent en ce moment dans vos cœurs ?

« Et vous-mêmes, que venez-vous faire en ces lieux ? quel est ce regard et ces hommages que vous semblez y apporter ? que demandez-vous à ce fleuve, à ces verdoyants rivages, aux rochers de ce coteau, aux murailles de cette humble et vieille basilique ?

« Messieurs, vous venez rendre honneur à la sainteté et à la mémoire immortelle d'un pauvre moine, mort et disparu de la scène du monde depuis bientôt quatorze siècles !

« O puissance admirable des religieux souvenirs ! ô mort glorieusement vaincue ! ô ruines du temps divinement réparées ! ô vertu sacrée et impérissable des saints du Seigneur !

Seules donc, ô grand Dieu. . . . . .
Seules restent debout les œuvres de vos mains !
Le temps renverse tout de sa faulx meurtrière,
Les temples, les palais, les peuples et leurs lois :
Clovis a disparu.... puis trois races de rois !...

Mais vous, ô saints de Dieu ! vous, anges de la terre,
Si vos cloîtres pieux, jadis si florissants,
Dorment aussi dans la poussière,
Votre mémoire est toujours chère
Au cœur de vos enfants (1) !

« Et comment en serait-il autrement, mes frères ?... Que peut-il y avoir pour vous de plus mémorable et de plus cher que ce lieu, ce jour, cette fête, ce fleuve quelquefois si redoutable, et aujourd'hui béni et glorieux ?

« N'est-ce pas à ses rives que se rattachent les plus grands, les plus illustres souvenirs de l'histoire nationale et religieuse de la France ?

« Que dis-je ? n'est-ce pas sur les rives de cette Loire, qui traverse et partage la France presque entière, que fut conçue pour la première fois, dans l'âme magnanime du premier roi chrétien et

1 Paroles de la cantate du petit séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin. (Voir plus bas, p. 478.)

accomplie par ses armes victorieuses, la pensée de cette grande unité politique, qui devait constituer le puissant empire des Francs, et cette nation la plus généreuse, la plus homogène que Dieu ait placée sur la terre, pour y être la fille aînée de son Église et la coopératrice de ses éternels desseins?

« N'est-ce pas sous Clovis que s'unirent d'abord la Touraine, le Maine, l'Anjou, la Bretagne, la Lorraine, l'Albigeois, le Rouergue, le Quercy, l'Auvergne, la Saintonge, le Poitou, le Bordelais, la Gascogne, et que ces belles provinces devinrent françaises?

« N'est-ce pas de ce fleuve qu'on peut dire qu'il est le fleuve le plus français de la France?

« Le Rhin, le Rhône, ne nous appartiennent pas tout entiers : depuis les montagnes de notre Auvergne, qui nous l'envoie, la Loire est tout entière à nous, dans son immense cours, et, avant de devenir l'Océan, elle n'appartient pas à d'autres.

« Et si je recherche ses plus graves, ses plus héroïques souvenirs, ne dirait-on pas que Dieu l'a posée en travers, au milieu même de la France, comme un rempart destiné à la protéger au jour des grands périls?

« Et en effet, là où fut fondée la grande unité française, là aussi elle fut miraculeusement sauvée.

« Orléans, j'aime à le redire à ta gloire, en saluant de loin tes hautes et superbes tours, tu es la ville des glorieuses délivrances! Saint Aignan, Jeanne d'Arc, c'est à Orléans, c'est sur les rives de cette Loire que vous avez tour à tour délivré notre patrie d'Attila et des Barbares, des Anglais et de la servitude.

« Et n'est-ce pas sur ces mêmes bords que les Sarrazins furent écrasés sous les coups de Charles-Martel? N'est-ce pas à Orléans que Clovis et sainte Clotilde revinrent, après avoir, à Tolbiac, décidé la suprématie française sur les peuples du Nord?

« Mais ici, quel spectacle nouveau et aussi glorieux se présente à mes regards! Je vois surgir sur les bords de ce fleuve, dans un rapide parcours, en trois stations à jamais célèbres, à trente ou quarante lieues de distance, trois des plus grandes et des plus saintes choses du monde occidental : je veux dire, la prière, le travail et la science.

« La prière des cœurs purs, le travail des mains libres, et la science des intelligences bénies de Dieu : ces trois choses qui ont fait la civilisation européenne, et par lesquelles la France a marché la première, reine du monde civilisé.

« L'heure était venue. Dieu se décide à venger le sang des martyrs indignement répandu. Rome païenne succombe enfin. Cet empire, qui se vantait d'être éternel, n'est plus. Le peuple, qui se nommait le peuple roi, est livré aux nations barbares. Dieu les avait multipliées et tenues en réserve sous le ciel glacé du Nord, pour l'accomplissement de ses vengeances et de ses miséricordes. Tout à coup il leur lâche la bride, et le monde en est inondé.

« L'Église demeure seule, debout et immobile au milieu des ruines ! Mais que faire dans ce grand désastre, dans ce naufrage universel de toute l'ancienne civilisation ?... Que dira-t-elle à ces farouches vainqueurs ? Elle ne sait pas leur langue : ils ne connaissent pas encore la sienne. O inspiration sublime ! Elle leur montre des vertus et une croix, et ces loups ravisseurs deviennent des agneaux sous sa main !

« Et ce sont ces barbares mêmes, et les Romains dégénérés, qu'elle emploie à accomplir les trois grandes choses qui devaient sauver le monde : la prière, le travail des mains et la science sacrée !

« Si je descends sur les flots paisibles de la Loire, à l'occident, vers les provinces auxquelles elle porte le tribut de ses eaux, je rencontre d'abord Marmoutier, et là je vois un soldat pannonien, échappé, jeune encore, des temples de l'idolâtrie restée puissante, et qui vient fonder la prière chrétienne, sur ce rocher de Marmoutier, sculptant dans la pierre toutes ces figures d'anachorètes, immobiles dans l'oraison de Dieu, comme les saints de l'antique Thébaïde ; et devant le tombeau de saint Martin et ses disciples, les Francs tombent à genoux, pénétrés d'admiration et d'amour !

« Si je remonte à l'orient, vers les montagnes où ce fleuve prend sa source et d'où il descend jusqu'à nous, je rencontre Fleury, et là je vois saint Benoît, puis Théodulphe, plantant, au milieu des champs et des fleurs que la Loire arrose, l'arbre béni de la science chrétienne : je vois une des plus glorieuses métropoles intellec-

tuelles du moyen âge, cinq mille écoliers accourus de toute l'Europe pour y puiser aux sources vives de la sagesse éternelle. Et enfin, si je m'arrête ici, sur ce rivage, sur cette terre que nous foulons aux pieds, et qui nous est particulièrement chère, je retrouve Clovis, et avant lui saint Aignan, saint Euverte et tous nos glorieux pontifes ; et avec Clovis, saint Euspice, saint Mesmin, fondant ici le travail des mains libres et le défrichement des Gaules ; et cela près de trente années avant que saint Benoît fondât le Mont-Cassin.

« Vous en savez tous l'histoire : saint Euspice, prêtre vénérable, avait apaisé Clovis sous les murs de Verdun : le fier sicambre, adouci par les vertus du saint vieillard, ne voulut pas se séparer de lui ni de son jeune neveu Maximin, dont nous avons fait Mesmin : il les amena à Orléans ; et pour fonder un saint monastère, il leur donna tout le territoire qui est sous vos yeux, que le soleil éclaire en ce moment de ses beaux et doux rayons, et qui s'étend *inter Ligerim et Ligeritanum,* comme disent les vieilles chroniques ; et l'antique abbaye de Micy fut fondée l'an 508, et avec elle le travail, non plus des mains esclaves et par là même paresseuses, mais le travail des mains affranchies par la religion, libres, et par là même courageuses à la peine.

« Que j'aime en ce moment à me représenter ce que fut, ce que devint alors cette belle et large vallée, environnée de collines, couverte de bois épais, avec ses champs en friche, ses marais inhabitables ! Mais bientôt s'élèvent çà et là des bâtiments pauvres comme des cabanes de bergers et faits de la main même des solitaires ; comme le raconte un ancien historien auquel j'emprunte ces détails, la vallée est toute remplie de pieux anachorètes : tout est en mouvement, et néanmoins l'ordre et le silence règnent de toutes parts ; nul autre bruit que celui du labourage et des louanges de Jésus-Christ ; les frères se nourrissent d'un pain grossier qu'ils gagnent à la sueur de leur front ; je vois leurs visages pâles et décharnés, mais sur lesquels reluit la sérénité de l'amour de Dieu ; je vois leurs corps exténués et abattus, mais qui sont animés au travail par la grâce du Saint-Esprit et les espérances célestes.

« Au milieu d'eux, saint Mesmin, devenu leur père et leur abbé, après la mort de son vieil oncle Euspice, les anime tous par ses

exhortations, par ses exemples, par ses vertus : selon les belles images des saintes Écritures, pendant que saint Mesmin, saint Avit, saint Lyé, saint Viator plantent et arrosent, Dieu donne l'accroissement : *Deus dat incrementum.*

« Cultivé par des mains pures, ce désert germe, fleurit et répand des parfums qui embaument toute l'Église. *lætabitur deserta et invia.* Dans ce champ hérissé de ronces et de buissons sauvages naissent les myrtes, *pro urticâ crescet myrthus ;* à la place des épines croissent les lis, *solitudo florebit quasi lilium.* La postérité de saint Mesmin est bénie comme celle d'Abraham. « D'où me viennent, s'écrie-« t-il, tant de disciples et tant d'héritiers de ma pauvreté, de mon « travail et de ma solitude ? »

« Et bientôt trente couronnes des saints descendent des cieux sur le front de ses enfants.

« Le premier de ceux sur lequel la couronne céleste vint se reposer, fut saint Mesmin : plus accablé encore sous le poids de ses pénitences et de ses travaux que sous celui des années, cet homme simple et magnanime annonce à ses enfants qu'il va bientôt quitter la terre : eux, ne pouvaient se rassasier de le voir, de l'entendre, de le bénir, de goûter l'onction et de sentir la bonne odeur de Jésus-Christ qui était en lui.

« A la nouvelle de sa défaillance, le silence du désert fut troublé : tout s'émeut, tout gémit, tout pleure ; l'évêque d'Orléans et les solitaires accourent. « Je voudrais bien ne pas vous quitter, leur disait « le saint vieillard : je suis partagé entre le désir d'aller à Jésus-« Christ et de ne point me séparer de vous. Mais il ajoutait, comme « saint Martin : Le choix n'appartient qu'à Dieu. »

« Et déjà il ne tenait plus à la terre, il échappait à leurs tendres embrassements ; et, parmi leurs larmes et leurs soupirs, l'âme du saint vieillard, conservée pendant soixante années sainte et pure dans un corps mortifié, s'échappait de la rive opposée, comme une blanche colombe, à travers les cieux, et s'envolait dans les joies éternelles.

« Et puis ses disciples et ses enfants, selon sa volonté dernière, ensevelirent sa dépouille mortelle sur cette colline, où il avait vaincu le paganisme, dans cette grotte vénérée.

« Et maintenant, bénissons ceux à qui nous en devons la glorieuse découverte! Bénissons la foi vive, le travail intrépide, le profond courage, qui a cherché, pressenti et trouvé, à travers les rochers, le sépulcre trop longtemps oublié de notre Père.

« Bénissons aussi ces nobles travaux, cette consolidation si habile et si forte de ce glorieux coteau et de notre vieille et chère basilique mérovingienne.

« Bénissons cette restauration, si intelligente et si généreuse, d'un lieu consacré par les plus grands souvenirs de notre religion et de notre histoire.

« Bénissons les magistrats et le ministre éclairés, qui ont encouragés de tels travaux et qui se sont religieusement associés à une œuvre si belle et si digne d'eux.

« Et maintenant, ô Dieu, c'est vous que nous bénirons avant tous et après tous; car vous devez être au commencement et à la fin de toutes nos bénédictions!

« Oui, à cette heure, à ce moment solennel, c'est à vous que nous devons chanter surtout l'hymne d'actions de grâces sur la colline de Sion : *Te decet hymnus, Deus, in Sion.*

« Cette immense assemblée sur ces deux rives, au milieu des saintes bannières et des oriflammes déroulés au vent, — tandis que les eaux du fleuve coulent à nos pieds et vont porter au loin le bruit de notre fête et le doux écho de nos joyeux cantiques, — cette immense et religieuse assemblée ne fait-elle pas de ce lieu sacré comme un temple magnifique, ayant le pavillon des cieux pour couronne, les rochers du fleuve pour marchepied, ces arbres hospitaliers pour parvis, la vieille basilique, rajeunie dans sa joie, pour sanctuaire; et le soleil suspendu au firmament et se couchant dans sa gloire comme la lampe éternellement allumée du saint lieu! Oui, c'est ici la maison de Dieu : oui, j'aime à y redire l'hymne d'actions de grâce : *Te decet hymnus, Deus, in Sion.*

« Si j'élève mes regards, je crois voir, sur ce doux et brillant azur des cieux, une croix radieuse apparaître, et la glorieuse phalange de nos amis et de nos saints, de nos anachorètes et de nos pontifes, couronner cette grande scène; et, du haut des demeures célestes, ils nous invitent à marcher sur leurs traces à la gloire

éternelle ; et je m'écrie : *Beatus quem elegisti et assumpsisti !* Si je porte mes regards vers la terre, je vois un peuple empressé d'adorateurs fidèles, prosternés sur ces deux rives, et qui attendent les plus abondantes bénédictions de votre maison sainte : *Replebimur in bonis domûs tuæ.*

« Ce fleuve béni, qui est le bienfait de votre amour pour ces contrées, *flumen Dei*, ne roule aujourd'hui que des ondes fertilisantes et pures, et il enivre la terre des rosées de votre miséricorde : *Repletum est aquis, rivos ejus inebria : in stillicidiis ejus lætabitur germinans.*

« Oui, cette année encore vous bénirez nos moissons : *Benedices coronæ anni.*

« Nos campagnes se couvriront d'épis jaunissants : *Campi replebuntur ubertate.*

« Les collines se revêtiront d'allégresse, et on les verra tressaillir de joie : *Exultatione colles accingentur.*

« Les lieux déserts et incultes même se réjouiront de vos bienfaits : *Pinguescent speciosa deserti.*

« Et il n'y aura plus qu'une voix, qu'une bouche, qu'un cœur et qu'une âme pour vous bénir : ils pousseront un cri : *Clamabunt !* et ce sera le cri de la reconnaissance, et ils rediront tous l'hymne de l'éternelle action de grâces : *Etenim hymnum dicent* (1). »

VIII.

L'Évêque ayant cessé de parler, les chants reprennent. Les élèves du grand et du petit Séminaire entonnent avec une verve entraînante l'*Hymne à Micy* (2). En même temps, cinq barques pa-

(1) Psaume 64.

(2) Cantate composée par les élèves du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin ; elle est en ces termes :

HYMNE A MICY.

Dans ces vallons que notre Loire arrose,
Des saints, jadis, ont arboré la croix,
Et ce rivage, où leur cendre repose,
A retrouvé ses beaux jours d'autrefois.

voisées qui stationnaient à peu de distance du rivage, gouvernées chacune par trois mariniers-baliseurs, debout à l'avant et à l'arrière, se mettent en mouvement et se dirigent vers l'embarcadère disposé au pied de l'escalier de la Grotte. Monseigneur descend les

Les voyez-vous de leur tige immortelle
Bénir encor la floraison nouvelle?

CHŒUR.

Micy! berceau de nos plus heureux jours,
Terre des saints, nom d'antique mémoire,
Tes jeunes fils grandiront pour ta gloire,
Salut, Micy, nous t'aimerons toujours.

Dieu, disaient-ils, lorsqu'en ton héritage
S'endormira le laboureur lassé,
Qui descendra, Seigneur, sur cette plage?
Qui reprendra le sillon commencé?
Si dans les pleurs, nous jetons la semence,
De la moisson laisse-nous l'espérance!

CHŒUR : Micy! berceau...

Dors, ô Micy! dors en paix dans la tombe.
Dieu veille encor sur ta postérité!
Il ne veut pas que son drapeau succombe
Aux bords heureux où tu l'avais planté;
N'entends-tu pas ces hymnes d'allégresse?
Reconnais-tu les chants de ta jeunesse?

CHŒUR : Micy! berceau...

Et toi, Mesmin, pourquoi sur cette rive
As-tu choisi nos rochers pour tombeau?
Pourquoi, laissant ta famille adoptive,
Viens-tu veiller près de notre berceau?
Voyais-tu donc, quand tu quittas ce monde,
Naître des fils de ta cendre féconde?

CHŒUR : Micy! berceau...

Bénis-les donc; bénis cette famille,
Père, et tes fils, dignes de leurs aïeux,
Dans quelques jours porteront la faucille
Où leurs aînés semaient le grain des cieux;
Puis, quand viendra le soir de notre vie,
Nous chanterons encor dans la patrie :

REFRAIN.

Salut, berceau de nos plus heureux jours,
Terre des saints, nom d'antique mémoire,
Tes jeunes fils ont grandi pour ta gloire,
Et dans le ciel nous t'aimerons toujours.

marches qui conduisent au bord de l'eau ; il est suivi des personnes invitées à prendre place dans les barques.

La première barque est couverte d'un dais en étoffe rouge, avec rideaux et lambrequins frangés d'or, surmonté d'une croix d'or fichée dans un globe d'azur constellé d'argent ; à chaque angle, un écusson aux armes de l'Évêque, sommé d'une aigrette en plumes blanches ; à la proue, un mât avec banderolle au nom de saint Euspice ; à la poupe, un autre mât avec banderolle au nom de saint Mesmin ; à l'arrière, et à quelques décimètres au-dessus de la ligne de flottaison, un pavillon renversé dont l'étoffe traîne sur l'eau, porte l'image d'un dragon fuyant. Sous le dais, un trône où Monseigneur s'assied ; à côté de lui MM. les Vicaires généraux (1) et les Prêtres assistants (2) ; à l'avant de la barque des Clercs tenant la crosse et les autres attributs épiscopaux.

La barque de l'Évêque ayant démarré se porte en amont. La seconde barque s'approche : elle est couverte d'une tente surmontée d'un aigle ; aux quatre angles sont appendus des écussons aux armes de l'Empire ; à la proue, un mât avec banderolle au nom de saint Ay ; à la poupe, un pavillon tricolore. Dans cette barque prennent place les principaux des fonctionnaires publics, et des membres des Sociétés savantes faisant partie du cortége (3).

Cette seconde barque démarre à son tour et se met à la suite de celle de l'Évêque. Les trois autres barques, couvertes de tentes garnies de guirlandes de feuillage, portant chacune un mât avec banderolles aux noms de saint Liphard, saint Lyé, saint Avit, viennent successivement recevoir à l'embarcadère les fonctionnaires

(1) MM. Desbrosses, Soubiranne, Desnoyers, Rabotin.

(2) MM. Rocher, de Torquat, Patron, chanoines honoraires.

(3) MM. de Vauzelles, premier président de la Cour impériale ; Savary, procureur général ; Boselli, préfet du Loiret ; Jamin, général de brigade commandant la subdivision du Loiret ; Lenormant, membre de l'Institut ; de Bassoncourt, sous-préfet, secrétaire général du Loiret ; de Cambefort, président du tribunal civil de première instance d'Orléans ; Machart, Grenet, ingénieurs en chef des ponts et chaussées à la résidence d'Orléans ; Blainville, chef d'escadron commandant la gendarmerie du Loiret ; de Soubeyrand, receveur général des finances du Loiret.

publics, les membres des Sociétés savantes qui n'ont pas pris place dans la seconde barque (1) et plusieurs dames, celles notamment qui avaient quêté dans la basilique de Sainte-Croix, quelques jours avant, pour l'érection de la Croix de Micy (2).

Un canot portant pavillon tricolore, monté par M. Collin, M. l'Ingénieur ordinaire de la Loire (3) et M. le Conducteur principal des travaux (4) à la résidence d'Orléans, dirige et commande la marche de la flottille.

A un signal donné, la barque de l'Évêque, virant de bord, se met au fil de l'eau; les quatre autres exécutent une à une la même manœuvre, conservant entre elles une distance égale. Au même instant, la procession reprend sa marche sur la rive droite, tandis qu'à la rive gauche une autre procession, formée des enfants, des jeunes filles et du Clergé des paroisses de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Cléry, Mareau-aux-Prés, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Olivet, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, se porte, avec ses bannières et ses croix, vers l'embarcadère disposé à l'extrémité de la grève. Les deux processions se répondant d'une rive à l'autre, chantent alternativement les versets de l'hymne *Ave Maris stella*.

Cependant, la flottille suit sa marche au travers de nombreuses barques particulières qui l'escortent ou la suivent, et elle aborde à la rive gauche. L'Évêque est reçu sous un dais. La procession de la rive droite s'arrête; celle de la rive gauche se met en marche au chant du *Magnificat* et de l'hymne *Crux alma salve;* elle se dirige vers la Croix de Micy. Après la bénédiction du mo-

(1) MM. Ganard, Leroux, conseillers de préfecture du Loiret; Choppin, procureur impérial près le tribunal d'Orléans; Sainjon, Lacroix-Saint-Clair, ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées; Chouppe, Cosson, Dupuis, Laurand, de Langallerie, Mantellier, Nouël de Buzonnière, Pillon, membres de la Société archéologique de l'Orléanais; Dufaur de Pibrac, Leconte, Mouvel, Pensée, membres de la Société des sciences, lettres et arts d'Orléans; de Vataire.

(2) Mesdames de Vauzelles, Boselli, Choppin, de Beauchamps, quêteuses; Savary, Collin, Gramain, Lacroix-Saint-Clair, Sainjon, de Soubeyrand.

(3) M. Bœckh.

(4) M. Germain.

nument, le Clergé chante *Ave spes unica* et à trois fois l'invocation *Sancte Maximine, ora pro nobis,* qui se répète de l'autre côté du fleuve. Puis Monseigneur donne sa bénédiction aux populations agenouillées sur les deux rives, et il entonne le *Te Deum*.

La procession rejoint les barques; la flottille traverse le fleuve au chant du *Te Deum* et dépose sur la rive droite l'Évêque et sa suite; chacun reprend son rang dans le cortége qui rentre au petit Séminaire, tandis que sur la rive opposée, chaque Paroisse regagne son église en chantant les *Complies* et les *Litanies des Saints*.

Une heure après, une table de soixante couverts, dressée sous les arbres du parc de La Chapelle-Saint-Mesmin, réunissait Mgr l'Évêque et ses invités. MM. Collin et Pilion occupaient des places d'honneur; se trouvaient au nombre des convives, indépendamment des personnes déjà désignées, les Officiers commandant le détachement de grenadiers de la garde.

En arrière de la table de l'Évêque étaient dressées d'autres tables pour les professeurs et les élèves du petit Séminaire; vers la fin du repas, ils ont été priés de chanter l'*Hymne à Micy*. Puis un feu d'artifice a été tiré au fond du parc, et au même instant la Grotte de saint Mesmin et la Croix de Micy se sont illuminées.

Telle fut cette fête. Longtemps elle demeurera présente aux souvenirs de ceux qui ont été appelés à en faire partie, et elle laissera dans leur esprit une trace profonde. — Tandis que la foule se retirait par les routes, quelques-uns des invités suivirent à pied le sentier qui borde la Loire. Le silence et le calme avaient remplacé le mouvement et la sainte animation de la journée; à un soleil resplendissant succédait une nuit pure et tranquille, semée de blanches étoiles, un ciel morne et froid dans son immensité; mais ce spectacle avait aussi sa magnificence et sa signification. Les banderolles immobiles pendaient au long des mâts, les barques paraissaient endormies, la pierre à laquelle l'Évêque s'était adossé pour parler était muette, l'air se taisait; les arbres, les habitations, les coteaux n'étaient plus que des ombres; seules, dans cette mort et cette obscurité, la Grotte et la Croix brillaient d'un éclat symbolique. Les

clartés solitaires de leur illumination, se projetant sur les eaux vacillantes du fleuve, rappelaient l'esprit divin qui survit aux pieux cénobites de Micy après les avoir guidés sur la terre, et la lumière éternelle triomphant des ténèbres.

Fait à Orléans, le 10 août 1858.

P. MANTELLIER.

— M. de Torquat entretient la Société de la cérémonie de la bénédiction de la croix qui surmonte le clocher de la cathédrale, dans les termes suivants :

COMPTE-RENDU DE LA BÉNÉDICTION DE LA CROIX DE LA NOUVELLE FLÈCHE DE LA CATHÉDRALE.

« Le 22 juillet 1858, la cathédrale d'Orléans revêtait sa parure des fêtes : ses portes et sa nouvelle flèche étaient pavoisées ; une foule empressée gravissait les cent quatre-vingt-dix degrés qui conduisent du sol aux combles. Une solennité se préparait.

« A deux heures de l'après-midi, des sons harmonieux se font entendre sous la toiture de l'église : c'est le corps de musique de la garde impériale qui salue l'arrivée des autorités. Mgr l'Évêque, en habits pontificaux, accompagné de ses vicaires généraux, des membres du chapitre et du clergé d'Orléans, prend place sur un trône disposé au pied même du nouveau clocher, à l'endroit ou commencent les travaux de charpenterie.

« En face se trouvent réunis M. Hamille, délégué de S. E. M. le Ministre des Cultes ; M. Boselli, préfet du Loiret ; M. le général baron Jamin, commandant le département ; M. E. Vignat, maire d'Orléans ; M. le colonel de la garde impériale, des membres de la Cour et des Tribunaux d'Orléans, de nombreux fonctionnaires, des membres des Sociétés savantes de la ville, M. Boësvilwald, architecte ; MM. Bellu et Durand, entrepreneurs du clocher, et une société d'élite.

« Au milieu d'une espèce de sanctuaire formé par des tentures

et orné de banderolles, se dresse une croix en fer doré terminée à ses extrémités par des fleurs de lis, ornée à sa base de quatre tiges de lis épanouis, et à son centre d'une auréole en forme de quatre-feuilles. Autour sont rangés des aigles, des chimères, des pinacles et une boule en plomb qui doivent servir à l'ornementation de la flèche.

« Des chants s'élèvent graves et solennels, exécutés par les choristes de la cathédrale, les enfants de la maîtrise et les élèves de l'école normale ; puis la voix du pontife se fait entendre, et aussitôt que la cérémonie de la bénédiction est accomplie, les ouvriers commencent l'ascension de la croix, tandis que les musiciens de la garde exécutent des morceaux de circonstance.

« Moins de deux heures après, le signe du chrétien apparaissait triomphalement au sommet de l'aiguille du clocher.

« Mais à ce récit, il est nécessaire de joindre quelques détails.

« A la fin du XIIIe siècle, la générosité des évêques d'Orléans, des princes, des simples fidèles permettait d'élever dans notre cité une des plus magnifiques basiliques de la France. Une couronne de onze chapelles du plus beau style entourait un superbe sanctuaire. Sur le point d'intersection des transepts et de la croix, en face de deux tours romanes, s'élevait, svelte, élégante et hardie, une flèche en bois recouverte de plomb doré, surmontée d'une boule de petit diamètre et d'une croix également dorées. C'était l'orgueil des Orléanais. Les chroniqueurs de l'époque en parlent avec enthousiasme. Mais une main vandale devait détruire l'œuvre de l'art et de la foi de nos pères. En 1567, le clocher de Sainte-Croix, miné à dessein par Théodore de Bèze, s'écroulait et, dans sa chute, écrasait la cathédrale entière, moins les chapelles du déambulatoire. Sous le règne de Louis XIII un nouveau clocher s'élevait qui ne devait pas avoir de durée. Louis XIV donna ordre à Mansard de rétablir la flèche de Sainte-Croix.

« Mais Mansard, peu partisan du style gothique, traça un dessin qui déplut aux Orléanais, et le grand roi, pour être agréable à sa bonne ville d'Orléans, ordonna à Decoste de construire une flèche dans le style même de l'église. Cette flèche, mal assise sur la base que Mansard avait fait commencer et qui pesait sur la voûte, ne

résista pas à la violence des vents du nord ; elle inclina vers le sud. En vain, on essaya de l'étayer au moyen de pieds droits en fer ; elle tourna comme une vis, et bientôt l'inclinaison fut telle qu'il y eut nécessité d'abattre l'œuvre du grand roi et de l'architecte Decoste.

« Fallait-il rétablir une nouvelle flèche ? La cathédrale ne gagnerait-elle pas à n'offrir plus à l'œil que ses deux tours ? Telles étaient les questions qu'on se posait.

« La Société archéologique n'a pas été étrangère à la détermination prise par l'autorité ecclésiastique et administrative de rendre à Sainte-Croix un de ses ornements les plus essentiels.

« L'opinion dans Orléans s'est prononcée en faveur de la reconstruction, et elle s'est traduite par une souscription de 50,000 fr.

« Le successeur du savant et regrettable M. Lassus, M. Boëswilwald, architecte distingué, formé à l'école de M. Violet-Leduc, a été chargé de doter notre magnifique basilique d'un nouvel ornement. Il n'a point trompé l'attente publique. Son travail, chef-d'œuvre de charpenterie, fait l'admiration de tous les hommes compétents. La nouvelle flèche, assise sur les pendentifs destinés à recevoir tout le poids du clocher, laisse la voûte complètement dégagée. Toutes les pièces, boulonnées en fer, partent du poinçon ou mât central pour aller peser, au moyen de contre-fiches, sur les quatre piliers du milieu de l'église. La première enrayure se compose de poutres du poids de 9,000 kilos, consolidées par d'énormes lames de fer. Deux étages de galeries du plus beau style ogival se partagent la base du clocher au dessus du faîtage de l'église. Des pilastres couronnés par des aigles et des pinacles en plomb repoussé et ornementé entourent ces galeries où des gargouilles, également en plomb, faciliteront l'écoulement des eaux.

« Au-dessus de ces galeries s'élance la flèche proprement dite, octogone et recouverte de plomb orné de crochets, et disposé en forme de larges ardoises.

« La croix repose sur une sphère en plomb d'un mètre de diamètre. Avec les ressources fournies par le département et aussi par la ville, nous osons l'espérer, on dorera les parties les plus saillantes et les plus ornées de la couverture en plomb.

« La flèche nouvelle aura de sa base au faîte de la toiture de

l'église, 14 mètres 50 cent.; du faîtage à la croix, 43 mètres; la croix elle-même mesure 7 mètres; total : 64 mètres 50 centimètres. Le clocher détruit n'avait que 52 mètres d'élévation.

« Le travail de reconstruction n'a commencé que dans le mois de mars 1858, et il sera entièrement terminé, nous l'espérons, avant le mois de mars 1859. Le clocher de Decoste avait coûté sept années de travail.

« Un légitime hommage est dû au zèle et à l'habileté de M. Bellu, entrepreneur de la charpente, et de M. Durand qui s'est chargé de la plomberie : ce sont les ouvriers de Paris les plus compétents dans cette matière. La dorure de la croix, de la boule, des crochets et des arêtiers est exécutée avec habileté par M. Poulin, d'Orléans.

« La pose du plomb se fait avec rapidité. Commencée le 2 août 1858, elle enveloppe déjà toute l'aiguille; mais elle sera moins rapide quand il faudra recouvrir les dessins des fenêtres. Les travaux de détail à l'intérieur et à l'extérieur, le raccord des toitures demandent encore bien des journées de travail. Les ouvriers cependant nous donnent l'assurance qu'au 8 mai prochain l'on pourra joindre, à la fête de la délivrance d'Orléans, à l'inauguration de la statue de Pothier, la réception du clocher de Sainte-Croix. »

MEMBRES ADMIS AU COURS DES DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES DE 1858.

Membre titulaire résidant.

M. DE CERTAIN.

Membre titulaire non résidant.

M. JOURDAIN-PELLIEUX.

Ouvrages offerts à la Société au cours des deuxième et troisième trimestres de 1858.

I. — PAR M. LE MINISTRE D'ÉTAT.

Art égyptien.
Art en France.
Galerie de Diane.
Musée de Diane.
Musée de province.
Catalogue de camées.
Cabinet historique du Cher.
Saint-Candé de Rouen.
Voyage dans les mers du Nord.
Revue des arts.
Plombs historiés.

II. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1858, nos 1 et 2.

Autun. — *Annales de la Société éduenne*, 1853 à 1857.

Besançon. — *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs*, 3e série, 2 vol., 1857.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, Sciences et Lettres*, 1858, 47e année.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge*, 3e série, tome II.

Châlons. — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, 1857.

Chartres. — *Exposition archéologique et d'objets d'art, à Chartres, du 10 mai au 10 juin 1858*, catalogue.

— *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, no 10, mars 1858.

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.*

Lyon. — *Annales des Sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie.*

Namur. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. V, 3e livraison.

Paris. — *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1er trimestre, 1858.

— *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

— *Revue de l'Art chrétien*, 2e année, nos 4, 5 et 6.

Poitiers. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er et 2e trimestres, 1858.

Saint-Omer. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.*

Tarbes. — *Société académique des Hautes-Pyrénées* 4e année, 1856-1857, bulletin n° 2.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, nos 9, 10, 11 et 12.

III. — HOMMAGE DES AUTEURS.

M. Justin Lallier. — *Bains des Pyrénées*, in-12, 118 pages.

M. M.-J.-F. Ozeray. — *Précis sur l'histoire de l'église de Notre-Dame de Chartres.*

M. A. Renard. — *Jeanne d'Arc ou la Fille du peuple*, drame historique et critique, 1 vol. in-12.

M. Savary, procureur général. — *Discours d'installation.* Orléans, 1858.

M. Ulysse Capitaine. — *Pasquée critique et calotenne.*

Objets offerts à la Société au cours des deuxième et troisième trimestres de 1858.

ANTIQUITÉS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE ET DU MOYEN AGE.

Par M. Maitre :

Fragments de vases gallo-romains (poterie rouge), découverts à Coinces.

Par M. Rocher :

Six surmoulages en plâtre des bas-reliefs qui ornent les stalles de Saint-Benoît-sur-Loire.

Par M. Besville :

Inscription tumulaire d'une famille orléanaise. (Plaque de marbre noir.)

MANUSCRITS ET DESSINS.

Par M. Desnoyers :

Terrier du chapitre de Sainte-Croix sur la paroisse de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, par Fleury.

Par M. Dupuis :

Plan du couvent et villenie de Saint-Benoit, par Fleury.

Par M. Loret :

Vue et plan d'Orléans.

Par M. Pillon :

Dessins à la plume. — Tombeau trouvé à La Chapelle-Saint-Mesmin ; abside de l'église de Notre-Dame de Beaugency ; léproserie de Saint-Michel, près Beaugency ; église de Saint-Étienne, même ville.

Par M. Becquerel :

Photographie reproduisant des peintures sur panneaux du château de Châtillon-sur-Loing.

Par M. Petit :

Photographie de différents objets trouvés dans les fouilles de Triguères.

MÉDAILLES.

Par M. le Ministre d'État :

Douze médailles commémoratives :

La découverte des monuments de Ninive ;

La colonisation française en Algérie ;

La cérémonie funèbre du 1er juillet 1848 (Paris) ;

La distribution des drapeaux par le Président de la République, 10 mai 1852 ;

L'élection du Président de la République à l'Empire ;

La prise de Rome, en 1848 ;

La bataille de l'Alma ;

La bataille d'Inkermann ;

La visite de la reine d'Angleterre à Paris ;

La visite du roi de Sardaigne à Paris ;

La naissance du Prince impérial.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS.

N° 31.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1858.

Séance du vendredi 12 novembre 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président à l'ouverture de la séance prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« La Société vient de faire une perte bien sensible par la mort de M. le général comte de Salles. Cette mort, et surtout les causes qui l'ont amenée, ont été un deuil pour le pays : elle est pour nous un motif d'affliction plus particulière.

« Avec toute la France, nous regrettons le guerrier illustré sur vingt champs de bataille ; nous qui l'avons vu de près et parmi nous, nous regrettons de plus en lui le collègue qui aimait et qui honorait la Société. Plusieurs fois vous l'avez entendu prendre part à nos discussions, et vous prouver qu'aux études militaires qui l'avaient placé à un aussi haut rang dans l'estime de l'armée, il avait su joindre celles qui ornent et nourrissent l'esprit; vous avez été à même de juger avec quel fruit, dans ses campagnes en Grèce,

en Afrique surtout, il avait étudié les lieux rendus célèbres par l'histoire et les monuments que le temps y a respectés. C'était avec une précision et une facilité remarquable d'élocution qu'il savait rendre compte de ses impressions et de ses souvenirs.

« A notre dernière séance, vous vous en souvenez, Messieurs, c'était lui qui occupait ce fauteuil et qui nous présidait. Il nous indiquait des études archéologiques à faire dans l'arrondissement de Montargis qu'il habitait et qu'il affectionnait. Nous étions bien loin de penser alors que nous entendions sa voix et écoutions ses conseils pour la dernière fois.

« Payons-lui, du moins, le seul tribut que nous puissions lui apporter maintenant, et consignons au procès-verbal de notre séance, l'expression des regrets bien sentis que nous cause sa perte et le vide qu'il laisse parmi nous. »

La Société s'unit avec empressement aux sentiments manifestés par M. le Président, et décide que l'expression en sera consignée au procès-verbal de la séance.

— M. Mantellier donne lecture de la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui demande à toutes les Sociétés savantes et à tous les correspondants du Comité historique, de concourir à la création d'un *Dictionnaire historique et géographique de toutes les communes de France.* Une commission est nommée au scrutin ; elle se compose de MM. Mantellier, Bimbenet, Loiseleur, Baguenault, de Torquat. Cette commission s'occupera spécialement de toutes les questions qui se rattachent à la proposition de M. le Ministre et au travail projeté.

— M. de Langalerie donne lecture de *Notes historiques et archéologiques sur l'arrondissement de Montargis*, qu'il a récemment visité. Cette lecture sera continuée.

Séance du vendredi 26 novembre 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Leclerc, relative à des sépultures découvertes à Cléry, au midi du bourg.

M. Leclerc dit que dans un terrain marneux, appelé le *Bout du Gué*, on a découvert, depuis quelques années et successivement, des squelettes au nombre de douze. Ils étaient tous à quelques mètres les uns des autres, tournés vers l'orient et enterrés à une profondeur variable, selon que la couche de marne s'enfonçait plus ou moins; il n'y avait aucune trace de tombe. Un de ces squelettes, celui d'une femme, portait au cou un collier et un anneau au doigt: l'anneau n'a pas été conservé; quant au collier, M. Leclerc en fait hommage à la Société; il est composé de grains dont la matière et la forme accusent l'époque gallo-romaine.

— M. le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçu de M. le curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron.

« Monsieur,

« Une découverte a été faite dans l'église de Saint-Maurice; j'ai cru devoir en donner communication à la Société archéologique parce qu'elle m'a semblé présenter quelque intérêt.

« Un de mes prédécesseurs m'avait parlé d'une crypte existant sous le chœur de l'église, et c'était une tradition du pays qu'il se trouvait une cave à cet endroit. De concert avec M. le Maire, j'ai fait faire des fouilles. A deux pieds du sol, nous avons découvert une dalle de pierre : c'était la première marche d'un escalier bordé à droite et à gauche d'un mur en silex, et aboutissant à un mur d'une grande solidité qu'on a eu beaucoup de peine à entamer; derrière ce mur, nous avons trouvé l'ouverture d'une porte en plein cintre et donnant entrée dans un caveau. Toute cette construction est en briques. Le caveau a dix pieds de longueur sur huit de largeur; il est voûté. Sur le sol étaient posés trois cercueils de plomb, à droite, et un cercueil de bois, à gauche. Les deux premiers corps étaient dans leur position naturelle et ne semblaient pas avoir été remués; mais les couvercles des cercueils, surtout de l'un d'eux, avaient presque complètement disparu. Un médecin fut appelé et constata que les squelettes étaient ceux d'un homme et d'une femme; les deux têtes étaient sciées de manière à faire une véritable boîte du crâne, absolument comme celles des squelettes trouvés, il y a quelque temps, dans le château de Châtillon-sur-Loing. Pour le corps

placé à gauche, les ossements ne formaient plus qu'une espèce de mousse adhérente au fond du cercueil ; la tête seule était intacte et n'était point sciée comme les autres. Ces ossements ont été recueillis avec respect et mis dans trois cercueils différents. Nous n'avons trouvé aucune inscription sur les cercueils de plomb. Les terres ont été tamisées ; nous y avons trouvé une médaille en cuivre d'environ trois centimètres de diamètre, et qui me paraît être de Léon X : d'un côté est une colonne surmontée d'une statue (peut-être celle de saint Pierre) ; au bas de la colonne un lion est enchaîné, un rat ronge ses liens ; la légende porte : ROSIS LEONVM LORIS MVS LIBERAT. De l'autre côté se trouve un pape, la tiare sur la tête et la croix à trois branches à la main ; auprès de lui est un lion qui semble vouloir le défendre ; en face se trouve un roi, couronne fermée sur la tête, et dont le costume est du temps de François Ier ; de la main droite il tient une palme, et des fers de la gauche ; la légende porte : LIBER LEO REVINCIRI PERNEGAT. Point de millésime.

« Nous avons trouvé encore une dent de sanglier qui a dû orner la garde d'une dague ou d'un couteau de chasse ; un clou d'argent très-oxydé qui semble avoir servi à retenir la dague dans le ceinturon, et un morceau de cuivre qui a pu terminer le fourreau ; enfin quelques pièces de menue monnaie des premières années de Louis XIV, et un tournois or et cuivre du duché de Sédan.

« On lit dans l'histoire du Gâtinais, de dom Morin, ce passage : « *On voit au milieu du chœur de l'église de Saint-Maurice-sur-* « *Averon la sépulture de Jacques de Bracque ; sa statue est représen-* « *tée couchée, les pieds reposant sur un lion.* »

« J'ai trouvé aussi dans les anciens registres de l'église déposés à la mairie :

« *Du mardy 13e janvier 1643,*

« *Est décédée damoiselle Elisabeth de Navinault et a esté inhumée* « *le lendemain mercredy, dans la cave du chœur de Saint-Maurice,* « *avec messe, vigiles et vespres des morts. Le samedy suivant a été* « *faict un service de trois grandes messes fort solemnel.* »

« Puis en note : « *L'histoire de sa mort et de sa sépulture est à la* « *page 326, tome Ier du projet de Bourfontaine, imprimé en 1755.* »

« Les deux corps placés à droite ne seraient-ils pas ceux de Jacques de Bracque et de sa femme ? celui de gauche celui de la demoiselle de Navinault, dont le père ou le mari se trouve qualifié, dans plusieurs actes, de seigneur par partie de la châtellenie de Saint-Maurice, de Meileray et de Fontenouilles, écuyer de Madame la reine-mère et capitaine du régiment de Limousin ?

« Maintenant, Monsieur, pour ce que vous me faites l'honneur de me demander touchant la signature de Corneille, elle figure au bas d'un acte d'abjuration qui a trois ou quatre grandes pages que je pourrai vous faire copier.

« Quant aux pièces relatives à sa maison, je désespère de les trouver, car, en 1793, on a emporté et brûlé presque toutes les archives de la mairie de Saint-Maurice.

« Veuillez agréer, etc.

« J.-H. CORSON,
« Curé de Saint-Maurice. »

— M. le Président communique à la Société une lettre de M. le Préfet qui exprime, à la Société, le désir qu'il a d'avoir son avis pour la rédaction des inscriptions ou le choix des emblèmes qui devront être gravés sur les plaques de bronze du piédestal de la statue de Pothier. Une commission est nommée pour préparer ce travail ; elle se compose de MM. Collin, Pillon, Bimbenet, Mantellier et Lemolt-Phalary.

— M. Pillon lit une note sur un vase gallo-romain trouvé à Châtillon-sur-Loire, et offre à la Société deux dessins au crayon, dont l'un reproduit le galbe de ce vase, et l'autre offre le développement des figures en bas-relief qui en font l'ornementation.

— M. Pillon rend compte d'une excursion qu'il a faite à Montbouy. Le travail de M. Pillon est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Torquat lit une note sur l'ancienne église de Saint-Sulpice et sur une substruction qui l'avoisinait. Cette note est renvoyée à la commission des publications.

— M. G. Baguenault continue la lecture de son mémoire sur l'*Histoire de l'imprimerie à Orléans*, et la *Biographie des principaux imprimeurs de cette ville*.

Séance du vendredi 10 novembre 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président donne communication à la Société d'une lettre de M. Hiver, conseiller à la cour impériale de Bourges, relative à des recherches qu'il a faites dans les archives du département du Cher, afin de découvrir des chartes de l'abbaye de Micy-Saint-Mesmin. M. Hiver n'a trouvé aucune de ces pièces qui auraient pu, d'après le sentiment de M. de Torquat, être emportées vers le milieu du Xe siècle par le moine Rothardus à l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, et confiées à la garde de l'abbé Raymond. M. Hiver fait observer qu'en 868, Saint-Sulpice ayant été ruiné par les Normands et plus tard par les Anglais en 1610, il n'est rien resté des archives de cette abbaye.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Lemaire de Montifault (de Quimper), qui transmet à la Société des renseignements sur la généalogie de la famille Lemaire, originaire de l'Orléanais. Cette lettre est renvoyée à la collection des pièces du *Questionnaire*.

— M. Pillon donne lecture d'une dissertation sur l'*origine* et la *destination* des *tumulus* disséminés sur le sol de la Gaule. Ce travail est renvoyé à la commission des publications.

— M. de Langallerie continue la lecture de ses *notes historiques et archéologiques sur plusieurs communes de l'arrondissement de Montargis*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des publications.

Séance du vendredi 24 décembre 1858.

Présidence de M. Dupuis, *président.*

M. le Président consulte la Société pour savoir si les élections annuelles, prescrites par le règlement, ne pourraient pas être remises à raison de l'absence d'un certain nombre de membres. La Société ajourne les élections à la première séance de 1859.

— M. le Président communique à la Société la lettre suivante, que M. Hiver lui a adressée en réponse à des renseignements qu'il lui avait demandés sur des titres de l'abbaye de Saint-Benoît, qui se trouvent aux archives du département du Cher.

« Bourges, le 14 novembre 1858.

« Monsieur,

« . . . . . .

En 1772, l'abbaye de Saint-Benoît ne fut pas, comme le dit par erreur M. Raynal (*Hist. du Berry*, t. IV, p. 459), supprimée au profit de l'archevêché de Bourges ; mais la mense abbatiale, ce qui est bien différent, fut unie à cet archevêché dont les revenus étaient insuffisants.

« Par suite, ce qui constituait les archives particulières des abbés de Saint-Benoît fut porté à Bourges, et compris dans le bel inventaire analytique des papiers de l'archevêché, dressé en 1777.

« La première pièce du fond de Saint-Benoît y est ainsi décrite :

« *Le cartulaire contenant copie de plusieurs anciens titres latins* « *des droits, biens et revenus de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire* « *unie à l'archevêché de Bourges.* »

« C'est un volume in-4°, en papier, de 546 folios, écrit de deux mains, du temps de Louis XIV ; sur le parchemin qui lui sert de couverture, on lit : *Appartient à M. l'Abbé ;* et au-dessous, d'une écriture plus moderne : *Titres anciens tirés des cartulaires latins et français.*

« Effectivement ces titres y sont transcrits sans ordre de date ;

aucune signature ne constate leur authenticité ; mais en marge de chaque pièce se trouvait un sommaire fort bref, et l'indication du folio où elle était inscrite dans l'ancien cartulaire.

« Ainsi le volume commence par des lettres de Philippe de Valois, de 1345, aux maîtres des forêts et bailli de Chaumauteux (*sic*), qui leur enjoignait de laisser les religieux de Saint-Benoît jouir d'une redevance dans les bois de la Cour-Marigny, conformément à l'arrêt rendu par le parlement. Et en marge, on lit : *19e page, v° de l'ancien cartulaire*. Le dernier acte copié est de 1186 : c'est une transaction sur les produits de la chapelle de Saint-Lubin du château d'Yèvre-le-Châtel ; en marge est écrit : *f° 122, v° de l'ancien cartulaire*.

« Or, si les archives du Loiret n'ont point été dévastées, ces cartulaires originaux doivent s'y trouver, et la copie de Bourges a un faible mérite.

« . . . . . .

Indépendamment du cartulaire ou de la copie que je viens de vous décrire, il y a dans nos archives un fond tout entier venant de Saint-Benoît, analysé avec grand soin dans l'inventaire de l'archevêché ; ce sont des pièces en général peu anciennes, se rapportant aux biens et droits utiles ou honorifiques de l'abbaye, et surtout aux fiefs *servants* et *volants* dont la nomenclature est établie avec beaucoup de soin. Pour moi, je n'ai aperçu, dans l'examen rapide que j'ai fait de l'inventaire, que les deux pièces ci-après comme devant vous être signalées.

« Collation faite le 19 avril 1776 : 1° d'une charte de Charlemagne, du 7 des calendes de l'an XVIe du règne de cet empereur, par laquelle il prend sous sa sauvegarde les biens, droits et revenus de Saint-Benoît ;

« 2° D'une autre charte de Louis-le-Débonnaire, datée de l'an Ve de son règne, portant confirmation des priviléges de la même abbaye.

« Mais il pourrait y en avoir beaucoup d'autres fort importantes pour l'histoire des seigneuries ou des familles de l'Orléanais.

« Je vous offre, Monsieur, de vous copier moi-même les deux diplômes ci-dessus, et de vous faire copier par un scribe toute la

partie de l'inventaire de l'archevêché se rapportant au fond de Saint-Benoît.

« Agréez, etc.

« HIVER. »

— M. Dupuis, au nom de la commission chargée de s'occuper de la rédaction des *inscriptions* de la statue de Pothier, lit le rapport suivant :

RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS POUR LA STATUE DE POTHIER.

« Messieurs,

« M. le Préfet, président de la commission chargée de diriger l'érection de la statue de Pothier à Orléans, a consulté la Société archéologique sur les inscriptions qui doivent accompagner ce monument (1).

« La commission que vous avez nommée pour préparer votre réponse vient vous présenter et vous soumettre ses idées.

« Elle croit utile de vous rappeler d'abord quelques idées qui ont servi de règle aux propositions qu'elle vous fera.

« Une statue élevée dans une ville à la mémoire d'un homme qui l'illustre, l'est également à la gloire de l'homme et à la gloire de la ville.

« Les inscriptions jointes au monument ont pour but d'apprendre à ceux qui le regardent, quels sont à la reconnaissance publique les titres de l'homme à qui cet honneur est rendu. Il est de grands hommes connus de tous et dont le nom rappelle à tous la gloire qui l'accompagne. Pour ceux-là, leur nom seul écrit au bas de la statue suffit, et y rien ajouter serait en quelque sorte faire outrage à l'esprit public. Il est d'autres gloires moins éclatantes, plus restreintes, connues et appréciées de certaines classes de la société, peu connues ou même ignorées du plus grand nombre. Pour ces

(1) La Société n'a eu à s'occuper ni de la statue en elle-même, adoptée par une commission spéciale, ni du piédestal, dont la forme a été approuvée par le conseil des bâtiments civils de Paris; mais cette forme une fois donnée a dû influer sur les propositions de la Société.

hommes, il est convenable, il est utile que leurs titres soient indiqués. Pothier est de ce nombre. Objet de la reconnaissance et de la vénération de la magistrature, des jurisconsultes et de quiconque s'occupe de la science du droit, si le souvenir de sa science profonde, si la mémoire de ses vertus sont encore, au bout de près d'un siècle écoulé, vivants dans Orléans, pour des gens étrangers à notre ville, étrangers à l'étude de la jurisprudence, ou à ces connaissances étendues qui donnent des notions sur tout, le nom de Pothier ne rappelle qu'un souvenir incomplet ou peut-être même n'en réveille aucun. Une inscription entrant dans quelques détails semble donc ici nécessaire.

« Des inscriptions mises sur une place publique, destinées à tous les yeux, doivent être à la portée de tous, être comprises par tous.

« Elles doivent, par leur brièveté, rentrer dans le style lapidaire.

« La forme du monument où elles seront gravées doit être consultée, pour que la disposition de ces inscriptions soit mise en harmonie avec elle. Or, la statue pour laquelle des inscriptions sont réclamées est placée sur un piédestal carré, surmonté d'une corniche et élevé lui-même sur une base à plusieurs étages qui repose sur un large socle. Les quatre faces du piédestal étant données nues, doit-on les remplir toutes les quatre par des inscriptions ou des attributs? peut-on laisser vides deux ou même trois d'entre elles? Toutes ces faces sont égales et offrent une plaque encadrée de moulures, beaucoup plus large que haute.

« Quant à la corniche, le conseil général des bâtiments civils a émis un avis; rejettant le projet de l'architecte qui plaçait un écusson sur chacune de ses faces, il n'en conserve qu'un sur la face de devant du monument.

« Nous nous sommes demandé s'il n'était pas convenable, nécessaire en quelque sorte, que le nom des ouvrages principaux de Pothier, de ceux qui ont mis la science a la portée de tous, qui, dans un style si doux et si clair, ont su mêler la morale au droit, ceux surtout qui ont préparé nos lois actuelles et sont en quelque sorte passés dans nos codes, les *Pandectes*, le *Commentaire sur la coutume*, le *Traité des obligations*, etc., que le nom de ces ouvrages fut inscrit sur un monument consacré à sa gloire.

« La crainte de surcharger, par cette nomenclature qui répugne au style lapidaire, le bas-relief de la statue, nous a fait écarter l'idée de la placer sur une des faces du piédestal ; mais un accessoire de la statue nous a offert le moyen de présenter aux regards le titre de ces ouvrages. Pothier appuie la main sur un meuble qui donne une surface plane d'un mètre de haut sur cinquante centimètres de largeur ; c'est sur le bronze de cette surface que nous graverions en creux le titre des ouvrages de notre grand jurisconsulte, ouvrages qui sont ses titres les plus réels à la gloire.

« Ces considérations énoncées et ces données admises, la commission est d'avis :

« Que les quatre faces du piédestal doivent être remplies, sans quoi leurs larges faces nues seraient déplaisantes à l'œil dans un monument d'architecture Louis XV;

« Que la face antérieure doit offrir le nom seul de Pothier ;

« Que sur la face postérieure on doit inscrire, le plus sommairement possible, les titres qui le recommandent;

« Que ces inscriptions doivent être en français ;

« Que sur les deux faces latérales doivent se trouver des attributs qui rappellent la ville et l'illustre jurisconsulte ;

« Que sur le cartouche figurera un ornement qui se rapportera plus spécialement à l'homme.

« En conséquence, la commission propose :

« 1° D'inscrire sur la face antérieure, en deux lignes, ces simples mots :

ROBERT-JOSEPH
POTHIER.

« 2° De mettre sur la face postérieure, en huit lignes, l'inscription suivante :

L'AN MDCCCLIX
SOUS LE RÈGNE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III
CETTE STATUE A ÉTÉ ÉRIGÉE

A LA MÉMOIRE DE ROBERT-JOSEPH POTHIER
JURISCONSULTE CONSEILLER AU SIÉGE PRÉSIDIAL
PROFESSEUR EN L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS
NÉ A ORLEANS LE IX JANVIER MDCXCIX
MORT LE XI MARS MDCCLXXII.

« 3° De placer sur les faces latérales, d'un côté, les armes de la ville dont Pothier d'ailleurs a été échevin ; de l'autre, les armes de l'Université d'Orléans qui sont un livre ouvert surmonté d'une croix. Il y a d'autant plus de convenance à rappeler cet emblème, qu'il se retrouve gravé sur la médaille que Pothier donnait en prix à ses élèves.

« 4° Sur le cartouche de la corniche seraient figurées les armes de la famille Pothier qui sont : d'azur à trois croissants d'argent placés deux et un.

« Ces diverses armes seraient sculptées en relief sur le marbre.

« Nous admettons en effet que les quatre faces du piédestal sont de marbre blanc, et non revêtues d'une plaque de cuivre, ainsi que semble le dire le conseil des bâtiments.

« Les inscriptions ci-dessus transcrites seraient gravées en creux sur le marbre.

« 5° Les titres des principaux ouvrages de Pothier seraient, comme nous l'avons dit plus haut, gravés sur la surface plane du meuble qui se trouve à côté de la statue.

« Telles sont, Messieurs, les propositions de votre commission.

« Elle croit devoir compléter son œuvre en vous demandant d'émettre le vœu que l'inauguration de cette statue soit constatée par une médaille qui porterait, d'un côté, l'effigie de Pothier, et qui, de l'autre, rappellerait la date de l'érection, le nom du souverain, ceux du préfet du département, du maire de la ville et du statuaire. »

Ces diverses propositions sont successivement mises aux voix et adoptées.

La Société décide qu'elles seront transmises à M. le Préfet, accompagnées du rapport de la commission qui en explique les motifs.

MEMBRES ADMIS AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1858.

Membre titulaire résidant.

M. TRANCHAU.

Membres titulaires non résidants.

M. PETIT,
M. GUYOT,
M. DEMERSAY.

Membre correspondant.

M. CLAIR.

Ouvrages offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de 1858.

I. — PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Amiens. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* 3e série, tome III, 1re partie.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* n° 3, 1858.

Auxerre. — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* n° 1er, 1858.

Béziers. — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers,* supplément à la 12e livraison, tome Ier, 1re livraison.

Bourg. — *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts,* juillet, août, septembre, octobre.

Bruxelles. — *Revue de la Numismatique belge,* table alphabétique des 12 premiers volumes, 3e série, tome II, 3e liv.

— *Revue de la Numismatique belge,* tome II.

Chambéry. — *Mémoires de la Société savoisienne,* tome II.

Chartres. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* nos 13 et 14, septembre et octobre 1858.

Guéret. — *Bulletin*, tome III de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Liége. — *Séance publique de la Société libre d'Émulation de Liége, 31 mai 1858.*

Limoges. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome VIII, 3e livraison.

Lyon. — *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, classe des sciences, tome II.

— *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, classe des lettres, tome II.

— *Annales des Sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie de Lyon*, tomes IV et V.

Paris. — *Congrès archéologique de France. — Séances générales tenues à Mende, à Valence et à Grenoble, en 1857.*

— *Congrès archéologique de France, en 1857*, 1er vol.

— *Bulletin de la Société de l'Histoire de France.*

— *Revue de l'Art chrétien*, octobre, novembre, décembre.

— *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1858, 3e trimestre.

— *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1. Procès-verbaux.

Saint-Omer. — *Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, 7e année, 27e et 28e livraisons.

Sens. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome VI.

Tarbes. — *Société académique des Hautes-Pyrénées*, 5e année, 1857-1858. Bulletin n° 1er.

Tongres. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Limbourg*, tome III, 2e fascicule.

Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, 10e année, nos 2 et 3.

Zurich. — *Mémoires et Bulletins de la Société d'archéologie de Zurich*, 3 vol. in-folio.

II. — HOMMAGE DES AUTEURS.

M. l'abbé Corblet. — *Essai historique et liturgique sur les ciboires*, etc., in-8°, 73 pages.

M. A. de Barthelémy. — *Tombeau de saint Dizier, évêque et martyr*, in-4°, 8 pages.

M. Ch. Dufour. — *Situation financière des villes de Picardie sous saint Louis*, in-8°, 110 pages.

M. Otreppe de Bouvette. — *Causeries de salon*, Liége, 1858, in-12.

M. le Préfet du Loiret. — *Conseil général du Loiret*, session de 1858.

M. le Préfet d'Eure-et-Loir. — *Conseil général d'Eure-et-Loir*, session de 1858.

M. le Préfet de Loir-et-Cher. — *Conseil général du département de Loir-et-Cher*, session de 1858.

M. René Chalon. — *Nouvelle classification des monnaies de Jeanne, duchesse de Brabant*, 11 pages, opuscule de 1858.

— *Tiers de sol mérovingien*, in 8°, avec planche, 8 pages.

M. Savary, procureur général. — *Discours de rentrée de la Cour impériale d'Orléans*, 1858.

M. Valentin Smith. — *Statistique sommaire du département de l'Ain*.

Objets offerts à la Société au cours du quatrième trimestre de 1858.

Par M. Leclerc :

Un denier en argent à l'effigie de Trajan ;

Un collier en verroterie (époque gallo-romaine).

Par M. Filleul, de Chénevières :

Empreinte en plâtre d'un sceau de la prévôté du chapitre de l'insigne église de Melun.

Par M. Pillon :

Deux dessins au crayon, représentant un vase gallo-romain trouvé à Châtillon-sur-Loire.

MANUSCRIT.

Par M. de Langallerie :

Compte de tutelle des enfants de Toussaint-Martin de Chantemeslé, par Nicolas Duport, avocat au parlement, 1627.

ORLÉANS, IMPRIMERIE D'A. JACOB, RUE DE BOURGOGNE, 220.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

A.

ACADÉMIES CORRESPONDANTES, p. 18; — de Clermont-Ferrand, adresse à la Société ses publications, 71; — de Dijon, correspond avec la Société, 18; lui adresse ses publications, 50; — espagnole d'archéologie, correspond avec la Société, 18; — de Lyon, correspond avec la Société, 18; — de Mâcon, correspond avec la Société, 18; — impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, correspond avec la Société, 18.

AGILIS, gouverneur d'Orléans sous Gontran, bâtit l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin, p. 267, 457; — meurt à Micy, 267, 457; — est canonisé, 267.

AIGNAN (Église de SAINT-), rapport de M. de Torquat sur sa crypte, p. 367; — chanoines enterrés dans la crypte, 371; — justice du chapitre de Saint-Aignan : mémoire de M. Bimbenet inséré aux *Annales*, 372.

ALENÇON (Duc d') dépose que les faits de Jeanne d'Arc étaient divins, p. 31.

ALGÉRIE (Carte de l') pendant la domination romaine, p. 65.

ANNE DE BRETAGNE, procès pour sa succession, V. *Renée de France*.

ANTIMOINE (Querelles et procès à l'occasion de l', p. 260.

ANTIN (Pardaillan de Gondrin, duc d'), seigneur de Bellegarde, p. 555; — se retire au château de Bellegarde et l'embellit, 553.

ANTIQUITÉS gallo-romaines appartenant au musée, p. 72, 102, 170, 363, 429, 488; — romaines découvertes entre Nangis et Boiscommun, 28; à Trigueres, 64.

APOTHICAIRES D'ORLÉANS (Notice de M. Pillon sur la corporation des), p. 254; — armoiries de la corporation, 259; — leur jardin, 262.

AQUIS SEGESTE, carrières de pierres autrefois exploitées par les Romains dans son voisinage, p. 43.

AQUARELLES appartenant au musée de la Société, p. 71.

ARARA (Augustin de), associé étranger, p. 17,

ARC (Jeanne d'), sa statue équestre par Foyatier, p. 32; — médaille commémorative de l'inauguration, 25; — inspirée de Dieu, 31; — appelée *Pucelle, Puella victrix, Message de Dieu*, 31; — représentée dans le monument élevé sur le pont d'Orléans, 32; — sa statue par le sculpteur Gois, 32; — ses statues par la princesse Marie d'Orléans, 32; — sa statue équestre par Foyatier, érigée par le Conseil municipal d'Orléans à l'aide d'une souscription et d'une loterie nationale, 32; — projet d'une médaille commémorative de l'inauguration, V. *Statue équestre*; — ses armes, 35; — sa vie, par A. Lafontaine, ouvrage offert à la Société : M. Tranchau chargé de présenter un rapport, 41; — rapport de M. Tranchau, 122.

ARABLOY (M. Pillon lit une notice sur

le château d'), p. 521 ; — dessin du château offert par M. Pillon, 521.
Archéologie. Des modes archéologiques en France : mémoire de M. Pillon, p. 299.
Architectes d'Orléans (Société des), plans et dessins offerts à la Société, p. 309.
Archives du département du Loiret : état des pièces qui en avaient été distraites et que M. l'abbé Pelletier y restitue, p. 375.
Armes de la ville d'Orléans, p. 55 ; — de Jeanne d'Arc, 55 ; — de la corporation des apothicaires d'Orléans, 259.
Arrault, marguillier de l'église de Boiscommun, p. 28.
Aubespine (de l'), évêque d'Orléans, son ouvrage *de veteribus Ecclesiæ ritibus ;* lettre de lui, p. 326.
Augerville-la-Rivière (Document sur), communiqué, p. 254.
Aulon (d') dépose que les faits de Jeanne d'Arc étaient divins, p. 31.
Avit (Manuscrit sur la collégiale de Saint-), p. 178.
Ay (Saint-), V. *Agilis.*
Azaïs, don à la bibliothèque, p. 428.
Azeglio (Marquis d'), ministre plénipotentiaire de Sardaigne en Angleterre, propriétaire d'une tapisserie représentant Jeanne d'Arc, p. 453.

B.

Baguenault (G.), membre titulaire résidant, de la commission des publications, 405 ; de la commission chargée du travail sur la topographie des Gaules, 407 ; du dictionnaire des communes de France, 492 ; — son rapport sur les observations de M. Collin au sujet de la bastille de Fleury, 452 ; sur l'ouvrage de M. Dumesnil : *Histoire des Amateurs français,* 411 ; — lit un mémoire sur l'*Histoire de l'imprimerie à Orléans, et la biographie des principaux imprimeurs de cette ville*, 454, 496.
Bains romains découverts à Verdes, p. 517.
Bailliage d'Orléans (Recherches sur le), par M. Bimbenet, p. 20.
Ballot, titulaire non résidant, p. 15, 55 ; — signale une découverte de monnaies du XVe siècle faite dans la forêt de Montargis, 44 ; — donateur du musée, 56.
Barantin (Porte), à Orléans, p. 254.
Bardin, curé de Châteauneuf, auteur d'une étude sur Châteauneuf, p. 451.
Barthelemy de Beauregard, associé correspondant, p. 16.
Barthelemy (Ed. de), associé correspondant, p. 279 ; — ses dons à la bibliothèque, 504.
Bascel, don à la bibliothèque, 508.
Bassoncourt (de), sous-préfet du Loiret, assiste à la séance du 27 août 1858, p. 415 ; — assiste à la bénédiction de la grotte de saint Mesmin, 480.
Bastille anglaise de Fleury datant de 1428, signalée par M. B. de Molandon ; commission chargée de la visiter, p. 373 ; — mémoire sur cet ouvrage militaire inséré aux *Annales,* 452.
Batilly (Église de), p. 112.
Baux, associé correspondant, p. 16.
Beaugency, cimetière celtique, p. 322 ; — restauration de l'église, 458 ; rapport et *dessins* de M. Pillon, 459 ; — rapport de M. Dupuis sur l'*excursion à Beaugency,* par M. Pillon, 440 ; — délibération de la Société au sujet des restaurations de l'église, 440 ; rapport de M. Pillon : *excursion à Beaugency,* 441 ; — château, 445 ; — vieille église de Saint-Étienne, 446 ; — hôtel de ville, 447 ; — Saint-Michel, 448 ; — cave curieuse, Martroi, 449.
Beaune-la-Rolande (Église de), p. 25 ; bas-relief du XVe siècle en provenant, 65 ; Charles VII en est le bienfaiteur, 65 ; rapport par M. de Langallerie sur —, renvoyé à la commission des publications, 64, 106.

BEAUSSERIE (Métairie de la), V. *Ferme aux Anglais.*

BECQUEREL, membre honoraire, p. 15; — assiste aux séances des 25 août 1854, 65; 31 août 1855, 181; — rend compte de la découverte faite dans le château de Châtillon, de pierres tombales des anciens seigneurs, 65; — assiste à la séance du 27 août 1858, 455; — ses dons au musée, 489.

BELLEGARDE (Château de), mémoire lu par M. Pillon, dessin par le même offert à la Société, p. 23; étude sur le château, 545; étude sur l'église, 555.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, membre titulaire non résidant, 184.

BELSIA, nom latin de la Beauce à quelle époque employé, p. 253.

BENOÎT (SAINT-), état alarmant des voûtes de l'église, p. 238; — titres de l'abbaye aux archives du Cher, 497.

BÉRAIRE, ancien nom de La Chapelle-Saint-Mesmin, p. 266.

BERRY, titulaire non résidant, p. 15; — devient membre correspondant, 94.

BESVILLE, don fait au musée, p. 489.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ, ouvrages donnés, p. 35, 49, 96, 164, 165, 166, 167, 168, 184, 202, 487; — ouvrages sur l'Orléanais, 36, 37, 38, 51, 52, 53, 54, 55, 96, 97, 99, 100, 164, 167, 169, 185, 201, 205, 487.

BIMBENET, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — membre de la commission des publications, 17, 19; de la commission chargée d'examiner les statues trouvées à l'hôtel Groslot, 94; — nommé de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 237; archiviste de la Société, 278, 405; — membre de la commission du dictionnaire des communes de France, 492; de la statue de Potinier, 495; — ses *mémoires* sur: le bailliage et la prévôté d'Orléans, 20; sur un procès criminel de 1757, 122, 196; sur la justice du chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre-Empont d'Orléans, 145, 181, 184, 234; sur le fief de Bondaroy, 177; sur la justice de Saint-Aignan, 236, 250, 283, 572; sur la justice de Saint-Euverte, 360; sur la chronologie des évêques d'Orléans, 452, 450; — ses *rapports* sur: le mémoire de M. Dupuis: Lieu où le duc de Guise a été assassiné par Poltrot, 165; sur un exploit en réitération de grades à l'évêché d'Orléans, 459; — propose qu'une inscription soit placée dans la chapelle des Longueville, à Cléry, 95; — donne lecture d'une copie du testament de Pothier, 199.

BLANCHARD, titulaire résidant, p. 14; — donateur du musée, 56.

BLANCHEFORT (Louis de), mémoire sur son tombeau par M. Tranchau, renvoyé à la commission des publications, p. 45; rapport par M. Rocher, impression votée, 62.

BLOIS (Diocèse de), paroisses détachées du diocèse d'Orléans pour en faire partie, V. *Diocèse d'Orléans.*

BOESVILWALD, architecte du clocher de Sainte-Croix, p. 483.

BOILLEAU, associé correspondant, p. 16.

BOISCOMMUN (Église et château de), commission chargée de les visiter, p. 21; rapport par M. Dupuis, 24; observations par M. Huot, 47; aquarelle représentant l'église, offerte par M. Chouppe, 28; autre rapport par M. de Langalerie, renvoyé à la commission des publications, 64, 106; — (commune de), voie romaine sur son territoire, 28; — hôtel-dieu, 115.

BOISGIBAULT (Château de), commune d'Ardon, propriété de M. de Gasville. Des ouvriers terrassiers y découvrent un trésor composé de pièces d'or et d'argent du XVIe et XVIIe siècle, p. 75; — atelier de faux-monnoyeurs, 80.

BONDAROY (Mémoire de M. Bimbenet sur le fief de), inséré au *Bulletin*, p. 451.

BOSELLI, V. *Préfet du Loiret.*

BOUCHER DE MOLANDON, membre titulaire résidant, p. 184; — membre de la commission chargée du travail de la topographie des Gaules, 407; — son mémoire sur un ouvrage militaire qu'il croit être une bastille anglaise de 1428, 575; — rend compte d'une fête célébrée à Chécy en commémoration du séjour de Jeanne

d'Arc, 319; — ses dons à la bibliothèque, 309.
BOUCHERON, maire de Cravant, annonce la découverte de tombes en pierre, p. 455.
BOULAY (Commune de), V. *Cimetière aux Anglais*.
BOULOY, titulaire non résidant, p. 15, 55; — titulaire résidant, 379; — titulaire non résidant, 425.
BOURGES (Ville de), atelier monétaire en 1419, p. 45.
BRACQUE (de), seigneur de Bellegarde-Choisy, p. 346; — son caveau sépulcral à Saint-Maurice-sur-Aveyron, 494.
BRANDES (Dom Charles), associé étranger, p. 279.
BRIARE n'aurait été qu'un faubourg de l'ancien Brivodurum, p. 237.
BRICY (Commune de), V. *Cimetière aux Anglais*.
BRIVODURUM (l'ancien) retrouvé au Rochoir, p. 257.
BROSSARD DE CORBIGNY (Henri), associé correspondant, p. 151.
BROSSES (de), titulaire non résidant, p. 15; — rend compte des travaux de restauration de l'église de Ferrières, 57; — assiste aux séances des 25 août 1854, 65; 31 août 1855, 181; 27 août 1858, 455; — rend compte de la découverte de tombes antiques à Grisches, 182; — visite le théâtre de Triguères, 257; — ses dons à la bibliothèque, 71; au musée, 72, 182.
BUDGET DE LA SOCIÉTÉ, exercice 1854, p. 19.
BUREAU DE LA SOCIÉTÉ, p. 17, 19, 95, 200, 278, 405.
BUZONNIÈRE (de), V. *Nouël*.

C.

CACHON, propriétaire du terrain où a été découvert le théâtre de Triguères, favorise et aide les travaux, p. 250.
CADIERGUES (Le R. P.), supérieur des Pères de la Miséricorde de Saint-Euverte, membre de la commission de Saint-Euverte, p. 295; — assiste à la séance du 12 mai 1858, 458.
CAGES EN BOIS servant de prison, 26.
CAPITAINE (Ulysse), associé étranger, 201; — don à la bibliothèque, 188.
CAQUERAY (Charles de), associé correspondant, p. 16; — lit un mémoire sur les catacombes de Rome, 177; — ses dons au musée, 39, 365.
CARETTE, titulaire résidant, p. 96; — communique à la Société une pièce historique manuscrite sur Orléans, 183.
CARRÉ, don au musée, p. 429.
CARTES appartenant à la bibliothèque de la Société, p. 71.
CARTIER, associé correspondant, p. 15; — ses lettres à la Société sur l'interprétation d'un karolus découvert dans la forêt de Montargis, 45.
CARTULAIRE des évêques d'Orléans depuis Théodulphe, recueil fait par M. de Vassal, loué par la Société, p. 237.
CASTELLANOS (Sébastien), associé étranger, p. 17.
CATACOMBES DE ROME (Ouvrage sur les), par M. Perret, donné par le Ministre d'État, p. 281.
CAUMONT (de), associé correspondant, p. 15; — annonce le congrès des Sociétés savantes, 121; — applaudit à la formation, à Orléans, de la Société pour la conservation des anciennes maisons d'Orléans, 255.
CAUSSADE (de), associé correspondant, p. 16; — adresse à la Société une carte de l'Algérie pendant la domination romaine, 62; la copie d'une relation manuscrite de l'entrée de Charles-Quint à Orléans, en 1539, 65; — ses dons à la bibliothèque, 71.
CAVEAU sépulcral trouvé à Saint-Euverte, p. 313.
CAYLUS (de), amateur français, sujet d'un ouvrage de M. Dumesnil, p. 415.
CERDON (Commune de), découverte de médailles romaines sur son territoire, signalée par le préfet du Loi-

ret, les conservateurs du musée chargés de prendre des informations, p. 42; rapport par M. Desnoyers, renvoyé à la commission des publications, 47; rapport de M. Tranchau, analyse au *Bulletin*, du rapport de M. Desnoyers, 58.

CERES BELSIANA, inscription portant dédicace à Cérès Belsiana, p. 255.

CERNAY, hameau de Cravant où sont découvertes des tombes, p. 453.

CERTAIN (de), associé correspondant, p. 16; — membre titulaire résidant, 451; — chargé par le Ministre de l'Instruction publique d'une mission à Rome, rend compte de l'objet de cette mission, 65; de l'exécution de cette mission, 145; visite les sarcophages de Cravant avec M. Dupuis, 432.

CHABOUILLET, associé correspondant, p. 15.

CHALON (Renier), associé étranger, p. 17; — ses dons à la bibliothèque, 58, 50, 405; — au musée, 428.

CHARLES-QUINT, son entrée dans la ville d'Orléans en 1539, p. 65.

CHARLES VII appelle Jeanne d'Arc sa bonne Pucelle, p. 31; représenté dans le monument élevé sur le pont d'Orléans, 32; — étant dauphin fait battre monnaie à Orléans, Bourges, Loches et Chinon, 45; sa charte pour la restauration de Beaune-la-Rolande, 110; bienfaiteur de l'église de Beaune-la-Rolande, 64.

CHARLES IX, documents sur le procès entre lui et la duchesse de Ferrare, V. *Renée de France*.

CHARTIER (Jean), tient Jeanne d'Arc *venue de par Dieu*, p. 31.

CHASSEVAL (de), membre du Conseil général du Loiret, assiste à la séance du 31 août 1855; — signale à la Société une découverte de monnaies du XVe siècle, 189.

CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE, étude de M. Bardin, curé, sur cette localité, p. 451.

CHATEAUNEUF, associé correspondant, p. 15.

CHATEAURENARD (Château de), signalé par M. de Torquat, p. 64.

CHATELET D'ORLÉANS, commission nommée pour étudier les derniers restes de ses prisons, p. 322.

CHATILLON-SUR-LOING (Château de), p. 65; M. le curé consulte la Société sur des peintures provenant du château de cette ville, qui se trouvent dans son église, 390; notice sur ces tableaux, 458, 450.

CHATILLON (Seigneurs de), leurs pierres tombales dans la chapelle du château de Châtillon-sur-Loing, p. 65.

CHAUMONT-SUR-LOIRE (Travail sur le château de), lu par M. Loiseleur, p. 410.

CHÉCY (Fête célébrée à), et qui le sera chaque année en commémoration du séjour qu'y fit Jeanne d'Arc avant d'entrer à Orléans, p. 320.

CHEMAULT (Château de), sa démolition prochaine annoncée à la Société; M. Chouppe offre d'en relever le dessin, p. 20; commission chargée de le visiter, 21; rapport par M. de Langalerie, aquarelles de M. Chouppe; plombs des tourelles offerts à la Société par M. Favereau, 22; mémoire par M. de Langalerie, renvoyé à la commission des publications, 45.

CHERBONNEAU, membre correspondant, p. 257.

CHESNE (Hameau de), V. *Cimetière aux Anglais*.

CHEVRIER, membre du Conseil général, assiste à la séance du 27 août 1858, p. 453.

CHOLLET, trésorier de la commission de surveillance de la restauration de Saint-Euverte, p. 295.

CHOISY-AUX-LOGES, ancien nom de Bellegarde, p. 345; acte de translation du duché-pairie de Bellegarde sur la terre de Choisy, 351.

CHOUPPE, titulaire résidant, p. 14; — nommé de la commission chargée de visiter la grotte de Saint-Mesmin, 250; — membre de la commission chargée de visiter les châteaux de Chemault et de Boiscommun, 21; de la commission nommé au sujet du badigeonnage des maisons d'Orléans, 118; — propose de dessiner le château de Chemault, 20; — offre trois aquarelles de sa main représentant le château de Chemault et l'église de Boiscommun, 22, 28; — visite et dessine les églises de Beaune-la-Rolande, Boiscommun et Combreux, 64, 106, 108, 112; — assiste à la bénédiction

de la grotte de saint Mesmin, 480; — ses dons au musée, 40, 510.
CHRISTINE, reine de Suède, achète une partie des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 67.
CIBORIUM EN CUIVRE trouvé à Laqueuvre : mémoire de M. Rocher inséré aux *Annales*, p. 452.
CIMETIÈRE AUX ANGLAIS, mémoire par M. Maître, renvoyé à la commission des publications, p. 47; rapport par M. Tranchau, analyse au *Bulletin*, 60.
CIMETIÈRES gallo-romains et francs, p. 41; — celtique à Beaugency, 322.
CLAIR, membre correspondant, p. 503.
CLÉRY (Église de), les sépultures de la maison d'Orléans-Dunois renfermées dans l'un de ses caveaux, signalées à la Société, p. 46; elle décide que l'autorisation de les visiter sera demandée, 47; — notice de M. Pillon relative au tombeau de Dunois, 75; — une commission est nommée pour surveiller les fouilles du tombeau de Dunois, 75; vote de 400 fr. du Conseil général, session de 1854, 94; — rapport de M. Pillon sur les ossements de Dunois découverts dans la chapelle de Longueville, 105; — méreau de l'église de Cléry, 116, 162; notice de M. Dupré sur Cléry, 117; note de M. Pelletier sur le culte de la Sainte-Vierge à Cléry, 117; pièces relatives à la découverte du tombeau des restes de Dunois, 148; procès-verbal de cette découverte, 149; sépultures découvertes, 492; — médailles romaines trouvées en 1856, 337; — caveau adossé à l'église découvert, 339; — chapelle Saint-Sauveur, 340; — chapelle de Joyeuse, 341.
CLERMONT-FERRAND (L'académie de) entre en relation avec la Société, p. 74.
CLESSE (l'abbé), membre de la commission de surveillance de la restauration de Saint-Euverte, p. 293.
CLOCHE de Beaune-la-Rolande, p. 107, 114.
CLOUET, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — nommé de la commission pour la restauration de Saint-Euverte, 293; — adresse sa démission, qui n'est pas acceptée, 146; — donateur du musée, 55, 56.
CŒURS DE LIS, emblèmes de la ville d'Orléans, p. 34.
COINCES (Commune de), bataille de Patay livrée sur son territoire, 61.
(Église de), projet de restauration soumis à la Société par le desservant, p. 22; découvertes faites par l'abbé Maître, 431.
COLARDEAU (Lettre inédite de), son testament, p. 285, 286.
COLBERT, protecteur des arts, sujet d'un ouvrage de M. Dumesnil, 391.
COLLIN, membre titulaire résidant, nommé membre de la commission pour la restauration de Saint-Euverte, p. 293; pour visiter la bastille de Fleury, 375; entretient la Société de cette visite, 381; de la commission de la statue de Pothier, 495; — lit un rapport sur la bastille de Fleury, 431; — son mémoire sur la bastille de Fleury, inséré aux *Annales*, 432; — restaurateur de la grotte de saint Mesmin, 321, 460; — donne les dessins de la croix monumentale de Micy, 464; — ses dons à la bibliothèque, 495.
COMARMOND, associé correspondant, p. 16; — sa mort, 407.
COMBREUX (Église de), rapport par M. de Langalerie, renvoyé à la commission des publications, 64, 106.
COMITÉ des travaux historiques des Sociétés savantes, sa formation annoncée par le Ministre de l'Instruction publique, p. 431.
COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ. Commission nommée pour visiter Chemault et Boiscommun, 21; — pour rechercher les restes de Dunois à Cléry, p. 75, 149; — pour examiner les fragments de statues trouvées à l'hôtel Groslot, 94; — pour examiner les travaux de Saint-Aignan et de Saint-Pierre-le-Puellier, 116; — pour s'entendre avec M. le Maire au sujet du badigeonnage décennal des maisons d'Orléans, 118, 119; la même commission chargée de faire le relevé des maisons historiques d'Orléans, 121; — pour examiner la grotte de saint Mesmin, 250; — pour étudier les derniers restes du châtelet d'Orléans,

322; pour examiner les restaurations de l'église de Beaugency, 438; — chargée du travail sur la topographie des Gaules, 407; du dictionnaire des communes de France, 492; des inscriptions de la statue de Pothier, 495.
COMMISSION DES PUBLICATIONS, 96, 200, 278
COMMISSION DU MUSÉE, année 1854, p. 17.
COMMISSION HISTORIQUE DU CHER correspond avec la Société, p. 18.
COMMISSION HISTORIQUE DU NORD correspond avec la Société, p. 18; lui adresse ses publications, 36.
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES adresse le programme de sa session de 1858, p. 407.
CONIE (Rivière de la), V. *Cimetière aux Anglais.*
CONSEIL MUNICIPAL D'ORLÉANS, V. *Statue équestre de Jeanne d'Arc.*
CORBLET (l'abbé), don à la bibliothèque, 309, 380, 405, 428, 504.
CORDIER (l'abbé), lettre et vers latins adressés par lui à Poliuche, p. 284, 285.
CORDOEN, titulaire résidant, p. 14; — quitte Orléans, sa démission, 239; — ses dons à la bibliothèque, 309.
CORNEILLE, sa signature au bas d'un acte d'abjuration à Saint-Maurice-sur-Aveyron, p. 495.
CORSELETS EN FER pour maintenir les prisonniers, p. 25; offerts au musée par le maire de Boiscommun, 25, 29.
COSCA Y VAGO, associé étranger, p. 17.
COSSON, titulaire résidant, p. 14; — membre de la commission des publications, 200; de la topographie des Gaules, 407; de la commission de l'église de Beaugency, 438; — son mémoire sur Vellaunodunum, 367; sur un aqueduc romain à Courtempierre, 295; — son rapport sur une note de M. de Torquat relative à la restauration de Saint-Euverte, 312; — assiste à l'exhumation des restes de Dunois, 149; — son rapport sur le mémoire de M. Dupuis, relatif au théâtre romain de Trigueres, 451; — assiste à la bénédiction de la grotte de saint Mesmin, 480.
COTELLE, membre du Conseil général du Loiret, assiste à la séance du 31 août 1855, p. 181.
COUDRAY (Ferme du), V. *Cimetière aux Anglais.*
COUR-SUR-LOIRE (Église de), ses vitraux, leur description, leur mauvais état signalé à la Société, à l'évêque de Blois, à l'architecte des édifices religieux du diocèse, p. 21; — réponse de l'évêque de Blois, 41.
COURCELLES-LE-ROI (Notice sur), par M. Vincent, renvoyée à la commission des publications, p. 64; — (église de), 113.
COURMON, associé correspondant, p. 16.
COUSINOT DE MONTREUIL, gouverneur de la petite place forte de Saulce, près de Perpignan, p. 290.
CRAVANT, cinq sarcophages en pierre y sont découverts, p. 431; — rapport sur des tombes découvertes à, 432; — étymologie du nom de, 436.
CROIX (Église de SAINTE-), son clocher bâti au XIIIe siècle; s'écroule en 1567; rebâti sous Louis XIII s'écroule bientôt; reconstruit sous Louis XIV par Decoste, détruit en 1857, rebâti en 1858 sur les dessins de M. Boësvilwald, p. 484; — bénédiction de la croix du clocher, 485.
CROSNIER, vicaire général de Nevers; — son opinion sur la différence de style qui se rencontre entre la nef et l'abside de certaines églises, 48.
CROZAT, amateur français, objet d'un ouvrage de M. Dumesnil, p. 412.
CRUCIFIX (Rue du), à Orléans, V. *Henri III.*
CRYPTE de Saint-Aignan d'Orléans (Rapport de M. de Torquat sur la) et son déblaiement, p. 367; — au XVIIIe siècle, comblée en partie pour en faire un lieu de sépulture pour les chanoines, 371; — de Beaune-la-Rolande, 108.

D.

DALLAINES, donateur du musée, p. 28.
DANEAU (Jean), annobli par Charles VII, p. 452.
DANICOURT, donateur du musée, p. 364, 429; — offre à la Société des pierres sculptées, derniers débris de l'abbaye de Micy, 429.
DANIEL (Pierre), sauve du pillage des calvinistes une partie des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 67.
DANJOU, membre correspondant, 425; — ses dons à la bibliothèque, 428.
DAVID (d'Angers), esquisses, en terre cuite, de bas-reliefs, offertes par M. Ch. Lenormand, p 381.
DECOSTE, architecte du clocher de Sainte-Croix au XVIIe siècle, 484.
DELAMORANDIÈRE, titulaire non résidant, p. 15; — architecte des édifices religieux du diocèse de Blois, 15, 21; — est informé de l'état de dégradation des vitraux de Cour-sur-Loire, 21.
DELAINE fait don de fers de chevaux gallo-romains, p. 106.
DELANOY, titulaire non résidant, p. 15; — signale une carrière de pierres autrefois exploitée par les Romains sur le territoire de la commune de Pressigny, 43; — visite le théâtre de Trigières, 250.
DELAUNE, titulaire non résidant, p. 15.
DELISLE (Léopold), associé correspondant, p. 17; — fait connaître à la Société un manuscrit de la bibliothèque impériale relatif à Saint-Avit d'Orléans, 178; — ses dons à la bibliothèque, 405.
DÉLIVRANCE D'ORLÉANS (Monument commémoratif de la) élevé sur le pont d'Orléans, transféré, détruit, p. 32; reproduit sur les jetons d'échevinage d'Orléans, 32.
DELTON, titulaire, associé correspondant, p. 15.
DEMERSAY, titulaire non résidant, 503.
DENIERS de Charles-le-Chauve et d'Eudes frappés à Orléans, trouvés à Courbanton, p. 322.
DESFRICHES, artiste et amateur orléanais, sujet d'un ouvrage de M. Dumesnil, p. 394; — sa maison de la Cartaudière, 396; tableaux qui la décoraient peints par Vernet et Boucher, 397; — ses dessins à sa manière, 397; — fonde une école de dessin à Orléans, 400.
DESMOULINS (Ch.), don à la bibliothèque, p. 428.
DESNOYERS, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — membre de la commission du musée, 17; réélu, 19, 200; — nommé membre de la commission pour surveiller les fouilles du tombeau de Dunois, 75; vice-président de la commission chargée de surveiller la restauration de Saint-Euverte, 295; — renommé conservateur de la bibliothèque, 278; — ses rapports sur: les médailles découvertes à Cerdon, 47, 158; une visite au Rochoir et aux fouilles faites par M. Marchand, 237; — donne copie du procès-verbal de la cérémonie d'inhumation de Dunois, 105; — assiste à l'exhumation des restes de Dunois à Cléry, 149; — sa note sur des médailles romaines trouvées à Cléry en 1856, 337; sur l'église de Saint-Euverte, 374; — ses dons au musée, 55, 364; à la bibliothèque, 38, 489.
DESSERVANT DE SAINT-MICHEL annonce à la Société que la démolition du château de Chemault est imminente, p. 20.
DESSINS appartenant au musée de la Société, p. 71, 309, 365, 489.
DEVADE, monnaies offertes à la Société, p. 310.
DEVROYE, associé étranger, p. 17.
DIALD, associé correspondant, p. 16.
DONATIEN (La fabrique de SAINT-) fait connaître son intention de ne pas conserver la chapelle Saint-Jacques, p. 318
DOUBLET DE BOISTHIBAUT, ses dons à la bibliothèque, p. 51.
DRAGON (Un) habitait la grotte de Béraire; détruit par saint Mesmin, p. 266; la légende annonce une grotte druidique, 268.

DUBESSEY, membre honoraire, p. 13.
DUCHALAIS, titulaire non résidant, p. 15 ; — ses dons à la bibliothèque, 51 ; — sa mort, 63 ; — son éloge funèbre, par M. de Pétigny, extrait de la *Revue numismatique*, 73 ; — son éloge par M. Ch. Lenormant, même revue, 116 ; — sa mère offre à la Société son portrait, médaillon en bronze, 372.
DUFAUR DE PIBRAC communique un dessin des tombes découvertes à Cravant, p. 434.
DUFOUR, associé correspondant, p. 16 ; — ses dons à la bibliothèque, 504.
DUGRAVIER, donateur du musée, p. 56.
DULEAU, membre de la commission chargée de visiter la bastille de Fleury, 373 ; — lit une notice sur un mereau de l'église de Cléry, 146, 162 ; — sa note sur un vase funéraire trouvé à Pithiviers et sur des fouilles près de l'église, 146 ; — ses dons au musée, 234, 310, 362.
DUMAICE, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14 ; — devient titulaire non résidant, 73.
DUMESNIL, titulaire non résidant, p. 15 ; — assiste aux séances des 25 août 1854, 65 ; 31 août 1855, 181 ; — ses mémoires sur : l'Orléanais en 1709 et en 1787, 65 ; — rend compte au Conseil général des démarches qu'il a tentées à Liége pour l'achat de chartes du duché d'Orléans, 93 ; — sa proposition au Conseil général pour l'église de Cléry, 94 ; — assiste à la séance du 27 août 1858, 453 ; — son ouvrage sur les plus célèbres amateurs français, 381 ; — rapport de M. Loiseleur sur cet ouvrage, 391 ; de M. Baguenault, 412 ; — ses dons à la bibliothèque, 428.
DUNOIS (Comte de) dépose que les faits de Jeanne d'Arc étaient divins, 31 ; — la Société se fait autoriser à rechercher ses restes dans l'église de Cléry, 75 ; — ses restes sont retrouvés dans la chapelle de Longueville, à Cléry, 95 ; sont réinhumés dans le caveau, 105 ; — note de M. Vergnault-Romagnésy sur la découverte des restes de Dunois, 115 ; procès-verbal de la découverte de son tombeau, 149 ; — portrait de Dunois, bas-relief, à Beaugency, 445.
DUPRÉ, titulaire non résidant, p. 15 ; — ses notes sur les paroisses de l'ancien diocèse d'Orléans qui font partie du diocèse de Blois, 47, 57 ; sur le château de Menars, 47, 58 ; — sa notice sur l'église de Notre-Dame de Cléry est lue à la Société, 117 ; sur Romorantin, 145 ; sur l'enceinte et les fortifications de la ville d'Orléans, 163 ; sur l'église de Tremblevif, 190.
DUPUIS, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14 ; — vice-président de la Société, 17 ; réélu, 19, 95 ; — président, 200 ; réélu, 278, 403 ; — membre de la commission du musée, 17, 96, 200, 403 ; de la commission chargée de visiter les châteaux de Chemault et de Boiscommun, 21 ; de la commission de la médaille commémorative de l'inauguration de la statue équestre de Jeanne d'Arc, 23 ; de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 237 ; de la commission de la restauration de Saint-Euverte, 293 ; — délégué de la Société au congrès des Sociétés savantes, 298 ; — ses rapports : sur l'église et le château de Boiscommun, 24 ; sur les tombeaux de Cravant, 431, 432 ; sur Beaugency, 438 ; sur la notice de M. Pilton (excursion à Beaugency), 441 ; sur la notice de M. Loiseleur (peintures de l'église de Châtillon-sur-Loing), 450 ; sur la notice de M. Bimbenet (fief de Bondaroy), 451 ; sur la notice de M. Rocher (ciborium de Laqueuvre), 452 ; sur l'inscription du Vatican (*Ceres Belsiana*), 233 ; sur le mémoire de M. Bimbenet (justice de Saint-Pierre-le-Puellier), 234 ; sur le mémoire de M. de Martonne (Saint-Martin de Vendôme), 236 ; sur la visite du théâtre romain de Trigères, 250 ; sur le mémoire de M. Pilton (corporation des apothicaires d'Orléans), 254 ; sur le mémoire de M. Pilton (grotte de saint Mesmin), 264 ; sur les monnaies trouvées au Rochoir, 325 ; sur le mémoire de M. Marchand (Brivodurum), 326 ; sur le travail de M. Desnoyers (médailles trouvées à Cléry, 337 ;

sur une note de M. de Torquat (découverte d'un caveau à Cléry), 339; sur la notice de M. Pillon (Bellegarde), 343; sur le mémoire de M. Marchand (Gien et ses seigneurs), 367; sur une note de M. de Torquat (crypte de Saint-Aignan), 367; sur le mémoire de M. Bimbenet (justice du chapitre de Saint-Aignan), 372; sur une note de M. Pillon (restes de l'abbaye de Mici), 422; — lit des notes historiques sur les gentilshommes orléanais au XVIIe siècle, 408; un rapport : sur des notes de M. Maître, relatives à des localités de l'arrondissement de Pithiviers, 408; sur un mémoire de M. de Molandon, relatif à une note de Me Giraud, notaire orléanais du XVe siècle, 411; sur le Congrès des Sociétés savantes à Paris, 411; sur le mémoire de M. Loiseleur (Chaumont), 412; — ses notices sur le lieu où a été assassiné le duc de Guise, 65; sur deux tombes découvertes à Orléans, 254; sur les inscriptions de la statue de Pothier, 499; — visite les églises de Beaune-la-Rolande, Boiscommun et Combreux, 64; — assiste à l'exhumation de Dunois, 149; — visite les sarcophages de Cravant, 431; l'église de Beaugency, 441; — assiste à la bénédiction de la grotte et de la croix de Mici, 480; — annonce à la Société la mort du général de Salles et en fait l'éloge funèbre, 491; — représente la Société au Congrès de Grenoble, 375; — annonce la découverte d'un théâtre romain à Triguères, 234; — achète provisoirement la maison dite d'Agnès Sorel, 235; — visite le théâtre de Triguères, 237, 250; — lit à la Société une lettre de Cordier à Polluche, 284; de Colardeau à son oncle le curé de Pithiviers et de son testament, 285; — propose à la Société un système de visite pour tous les cantons du département du Loiret, 339; — ses dons à la bibliothèque, 51, 52, 53, 54; au musée, 488, 309, 365.

DUVAL, associé correspondant, p. 16.

DUVAL (Raoul), associé correspondant, p. 16; — ses dons à la bibliothèque, 38.

E.

EINSIEDELN (La bibliothèque du couvent d') reçoit le deuxième volume des *Annales*, p. 236.

ENFANTS (Ossements d') trouvés dans le caveau sépulcral de saint Euverte, p. 313; — trouvés dans plusieurs tombeaux de saints, 316.

ESTANG (G. de l'), don à la bibliothèque, p. 428.

EUVERTE (Église SAINT-), la Société souscrit pour sa restauration, p. 291; réouverture, 291; les travaux de restauration surveillés par une commission prise dans le sein de la Société archéologique, 293; note sur sa restauration par M. de Torquat, 312.

EUVERTE (Saint), mémoire de M. Lenormant sur la découverte de son tombeau, p. 438.

ÉVÊQUE D'ORLÉANS, membre honoraire de droit, p. 3, 13; — préside la Société, 289; — M. de Vassal lui présente un cartulaire des évêques réuni par ses soins. Ce travail est loué par Mgr, 291; — président de la commission de surveillance de la restauration de l'église de Saint-Euverte, 293; — son discours pour la bénédiction de la croix de Mici, 471.

ÉVÊQUE DE CHARTRES, membre honoraire de droit, p. 3, 13.

ÉVÊQUE DE BLOIS, membre honoraire de droit, p. 3, 13; — écrit à la Société au sujet des vitraux de l'église de Cour-sur-Loire, 42.

ESTAMPES appartenant au musée, p. 72, 100.

ÉTIENNE, donateur du musée, p. 55.

F.

FAVEREAU, membre du Conseil général du Loiret, assiste aux séances des 25 août 1854, p. 65; — ses dons au musée, 22, 40.
FERRARE (Duchesse de), V. *Renée de France.*
FERRIÈRE EN GATINAIS (Monastère de), V. *Blanchefort;* — (église de), sa restauration, 57.
FERS DE CHEVAUX trouvés à Nangis, Boiscommun, p. 28.
FERTÉ-S.-AUBIN (Commune de La), tombe du moyen-âge découverte sur son territoire, p. 20.
FILLEUL, ses dons au musée, 505.
FLÉCHIER, lettres autographes à Mlle Desboulières, communiquées par M. de Luzonnières, p. 425.
FLEURY, V. *Saint-Benoît-sur-Loire.*
FONTAINEJEAN (Abbaye de) signalée par M. de Torquat, p. 64.
FONTENAY (Ancienne abbaye de), aujourd'hui usine; on y trouve souvent des monnaies du XIIIe siècle, p. 74.
FORTUNATUS VENANTIUS, poète du VIe siècle, p. 233.
FOURNIER (Édouard), membre titulaire non résidant, p. 360.
FOYATIER, V. *Jeanne d'Arc.*

G.

GARNIER, don à la bibliothèque, 405.
GATINAIS (Notes sur différentes localités du) lues par M. Maître, p. 372.
GATINEAU, donateur du musée, p. 40.
GENTILSHOMMES possédant fiefs dans le bailliage d'Orléans, p. 408.
GILBERT DES VOISINS, seigneur de Bellegarde, p. 354.
GILLIS (Mgr), évêque d'Édimbourg, membre honoraire, p. 369.
GIRARDOT de), titulaire non résidant, p. 15; — transmet des documents sur le procès entre Charles IX et la duchesse de Ferrare, 43; — ses dons à la bibliothèque, 51; au musée, 56.
GOLLIEUR, associé étranger, p. 17, 35.
GOULLU, professeur à l'université d'Orléans, cours de droit civil manuscrit dicté par lui à ses élèves, offert à la Société par M. Pedetier, p. 374.
GRÉTRY, membre du Conseil général du Loiret, assiste à la séance du 31 août 1855, p. 182.
GRAVURES (Cabinet de) établi à Orléans, au Musée, p. 235.
GRAVURE, d'après un passage de Pline, aurait été connue des Romains, p. 235.
GRIVOT, don au musée, p. 429.
GUÉRARD, associé correspondant, p. 16.
GUESSARD, V. *Mystère du siége d'Orléans.*
GUIGNEBERT, titulaire non résidant, p. 15.
GUILLAUME, don à la bibliothèque, p. 280.
GUILLEMOT, associé correspondant, p. 16.
GUISE (Duc de), notice sur le lieu où il a été assassiné, par M. Dupuis, renvoyée à la commission des publications, p. 65.
GUIOT, curé de Triguères, sa lettre annonçant la découverte, à Triguères, de trois tombes en pierre, p. 317; sur les fouilles faites au théâtre romain de Triguères, 411.

H.

HÉME, titulaire non résidant, p. 15.
HENRI III (Devise de) sur une maison de la rue du Crucifix, à Orléans, p. 64; lettre de —, 118.
HENRI IV (Lettres de) à M. de la Taille des Essarts, p. 62.
HERBAULT (Loir-et-Cher), station romaine découverte, p. 323.

Héricart de Thury, membre honoraire, sa mort, p. 22.
Hérisseau, membre du Conseil général, assiste à la séance du 27 août 1858, 453.
Heyden (Van der), associé étranger, p. 17.
Hiver, sa lettre sur les chartes de l'abbaye de Micy, 496; sur l'abbaye de Saint-Benoît, 497.
Hopital (de l'), seigneurs de Choisy (Beilegarde), p. 347.
Hubert, don à la bibliothèque, 309.
Hubert, donateur de la bibliothèque, p. 362.
Hume (Abraham), donateur de la bibliothèque, p. 37.
Huot, associé correspondant, p. 16; adresse des observations à l'occasion du rapport présenté par M. Dupuis sur l'église de Boiscommun, 47; — ses dons à la bibliothèque, 309.
Hurault, leur écusson dans l'église de Cour-sur-Loire, p. 21.
Huré, inspecteur de l'académie, assiste à la séance du 27 août 1858, 453.
Huron, titulaire non résidant, p. 14.
Huteau, membre du Conseil général, signale l'existence à Malesherbes d'une pierre tombale d'un grand intérêt, p. 375.

I.

Imbault, membre titulaire résidant, p. 96; — nommé trésorier, 278, 403; — membre de la commission chargée de s'entendre avec M. le Maire pour le badigeonnage décennal des maisons d'Orléans, 118; du Châtelet d'Orléans, 322; de la bastille de Fleury, 373; — assiste à l'exhumation des restes de Dunois, à Cléry, 149; — signale l'état d'abandon de la voûte principale de l'église de Saint-Benoît, 238.
Imprimerie à Orléans (Mémoire sur l') lu par M. Baguenault, p. 453, 496.
Imprimés appartenant à la bibliothèque de la Société, p. 35, 49, 71, 98, 164, 201, 279, 404, 630.
Institut genevois correspond avec la Société, p. 18.

J.

Jacob, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — nommé membre de la commission chargée de surveiller les fouilles du tombeau de Dunois, à Cléry, 75; — membre de la commission chargée d'examiner les fragments des statues trouvées à l'hôtel Groslot, 94; — donne lecture d'une copie du testament de Jean Dunois, 117; — assiste à l'exhumation des restes de Dunois, 149; — dépose des pièces et notes relatives à Charles III, 177; visite les églises de Beaune-la-Rolande, Boiscommun et Combreux, 64.
Jacques (Chapelle Saint-), à Orléans, la fabrique de Saint-Donatien refuse d'en garder la possession, p. 451; — commission chargée d'examiner l'état de la question, 452; — M. Petau lit un rapport sur l'état où se trouve cette question, 452.
Jahan, membre du Conseil général du Loiret, assiste à la séance du 31 août 1855, p. 481; du 27 août 1858, 453.
Jalouzet, annonce à la Société la démolition prochaine du château de Chemault, p. 20; — ses dons au musée, 39.
Jamin (le général), commandant la subdivision militaire du Loiret, assiste à la séance du 27 août 1858, 453; — assiste à la bénédiction de la grotte de saint Mesmin, 480; du clocher de Sainte-Croix, 483.
Jardin des apothicaires d'Orléans, p. 262.
Jarry, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — signale une dé-

couverte de médailles romaines faite dans les travaux de fondation du portail de Saint-Paul d'Orléans, 46; — fait concurrence à la Société pour l'achat de mss à Bruxelles, 162; — envoie sa démission, 163.
JEANNE D'ARC, V. *Arc*.
JETONS d'échevinage d'Orléans, p. 32.
JOLIBOIS, associé correspondant, p. 16; — ses dons à la bibliothèque, 71.
JEU DES AVOCATS, pelouse à l'entrée de la forêt de Montargis, p. 46.
JOUFFROY, associé correspondant, 49.
JOURDAIN-PELLIEUX, restauration de l'église de Beaugency, 440; — membre titulaire non résidant, 452; — ses peintures pour l'église de Beaugency, 443.
JULIEN (Stanislas), membre honoraire, p. 13.

K.

KOHNE (B. de), associé étranger, p. 17.

L.

LABYRINTHE (Dessin formant un) dans la mosaïque de Verdes, p. 317.
LACAVE, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — signale à la Société les objets trouvés à Laqueuvre, 410; — ses dons au musée, 429; — sa mort, 432.
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, son portail est mérovingien, p. 267; — la Société, sur la proposition de M. de Torquat, sollicite M. le Ministre d'État de faire continuer les travaux de consolidation des roches qui soutiennent cette église, 389; commission nommée à cet effet, 390; — l'église préservée des envahissements de la Loire, p. 421; — tombeau trouvé, 439; — son église bâtie par saint Ay, 457.
LAFONTAINE, auteur d'un ouvrage intitulé : *Vie de Jeanne d'Arc;* en fait hommage à la Société, p. 41, 51, V. *Jeanne d'Arc;* — rapport de M. Tranchau sur la *Vie de Jeanne d'Arc*, 122.
LALLIER, associé correspondant, p. 16.
LALLIER (Justin), associé correspondant, p. 16; — ses dons à la bibliothèque, 488; — ses dons au musée, 282.
LAMBRON DE LIGNIM, associé correspondant, p. 16; — ses dons à la bibliothèque, 405.
LANEUVILLE, maison des Templiers qui se trouve dans le bourg de, p. 408.
LANGALERIE (de), titulaire résidant, p. 14; — trésorier de la Société, 17, 19, 96; — membre de la commission chargée de visiter les châteaux de Boiscommun et de Chemault, 21; de la commission chargée de s'entendre avec M. le Maire sur le badigeonnage décennal des maisons d'Orléans, 118; — de l'église de Beaugency, 438; — chargé de visiter la grotte de saint Mesmin, 250; — de surveillance de la restauration de Saint-Euverte, 293; — ses rapports sur : le château de Chemault, 22; Beaune-la-Rolande, Boiscommun et Combreux, 64, 106; le château de Chemault, 43; les nielles, 381; l'arrondissement de Montargis, 492, 496; — annonce l'établissement d'un cabinet de gravures au musée, 235; — assiste à la cérémonie de Micy, 480; — ses dons à la bibliothèque, 37, 280; au musée, 505.
LAPÉROUSE, associé correspondant, p. 16; — don à la bibliothèque, 280.
LAQUEUVRE (Objets du culte, en cuivre, trouvés à), mémoire sur ces objets, inséré aux *Annales*, p. 452.
LAURAND (Jules), titulaire résidant, p. 14; — nommé membre de la commission chargée de surveiller les fouilles de Cléry, 75; de la commission de l'église de Beaugency, 438; — de Saint-Euverte, 293; —

de la crypte de Saint-Aignan, 283; — appelle l'attention de la Société sur les sépultures de la famille de Longueville, renfermées dans un caveau de l'église de Cléry, 46; — — lit une note sur l'église de Saint-Martin de Vendôme, 89, 322; — assiste à l'exhumation des restes de Dunois, 149; — lit un mémoire sur l'abbaye de la Guiche, 189; — assiste à la bénédiction de la grotte de Saint-Mesmin, 480; — ses dons au musée, 39, 429.

LEBER (Constant), titulaire résidant, p. 14; — nommé membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 237; — appelle l'attention de la Société sur une maison d'Orléans portant la devise *Spes mea Deus*, 62.

LEBERT, procureur du roi à Boiscommun, p. 28.

LECLERC, secrétaire de la mairie de Cléry, assiste à l'exhumation de Dunois, p. 149; — titulaire non résidant, 279; — sa lettre sur des tombes trouvées à Cléry, 492; — — ses dons au musée, 429, 505.

LECOCQ, don à la bibliothèque, 428.

LEFÈVRE, don à la bibliothèque, 309.

LEMAILLE DE MONTIFAULT, écrit à la Société, p. 496.

LEMOLT-PHALARY, titulaire résidant, p. 279; — nommé membre de la commission des inscriptions de la statue de Pothier, 495;

LENORMANT (Charles), membre honoraire, p. 13; — membre de la commission de surveillance de la restauration de Saint-Euverte, 293; — son éloge de M. Duchalais, 416; — lit à la Société son mémoire sur la découverte du tombeau de Saint-Euverte, 438; — assiste à la bénédiction de la grotte de saint Mesmin, 489; — donateur de la bibliothèque, 37, 405; — ses dons au musée, 429, 481.

LENORMANT (Paul), membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — non résidant, 318; — membre de la commission des publications, 19, 290; — de la commission de la médaille commémorative de l'inauguration de la statue de Jeanne-d'Arc, 23; — de la commission nommée pour s'entendre avec M. le Maire au sujet du badigeonnage décennal des maisons d'Orléans, 118; — son rapport au nom de cette commission, 119; sur le mémoire de M. Pillon (modes archéologiques en France, 299; — appelle l'attention de la Société sur l'état de la chapelle Saint-Jacques, 178.

LENORMANT DES VARANNES, donateur de la bibliothèque, p. 38.

LESÉRURIER, associé correspondant, p. 16.

LESÉRURIER (Félix), membre honoraire, p. 13.

LESOURD, membre du conseil général du Loiret, assiste aux séances des 25 août 1854, p. 65; 31 août 1855, 182.

LEVASSEUR (Le R. P.), supérieur des Pères de la Miséricorde, membre de la commission de surveillance de la restauration de Saint-Euverte, p. 293.

LEVILL, architecte du grand escalier de Beregarde, p. 555.

LIGNEROLLES (Seigneurs de), V. *Cimetière aux Anglais.*

LISTE des membres composant la Société archéologique de l'Orléanais, p. 15.

LOCKART (de), don à la bibliothèque, p. 405.

LOISELEUR, membre titulaire résidant, p. 458; de la commission du dictionnaire des communes de France, 492; — son rapport sur les peintures de l'église de Châtillon-sur-Loing, 456; sur l'ouvrage de M. Demesmil (célèbres amateurs français), 591; — son mémoire sur Chaumont, 591, 405, 410; inséré aux *Annales*, 412

LONGPÉRIER (Adrien de), associé correspondant, p. 15; — don à la bibliothèque, 428.

LORET, don au musée, p. 489.

LOUIS XII, procès pour sa succession, V. *Renée de France.*

LOVERDO (de), donateur du musée, p. 39.

LUCHE, membre du Conseil général du Loiret, assiste aux séances des 25 août 1854, p. 65; 31 août 1855, 181.

M.

MACÉ DE GASTINES (Léonce), associé correspondant, p. 17.

MACHAULT, seigneur de Quiers, tue le curé de cette paroisse à l'autel, p. 359; il rebâtit l'église, 360.

MAILAUD, propriétaire de l'ancienne abbaye de Villemoutiers, y fait transporter une tourelle d'angle de rue du vieux Paris, p. 29; — reçoit les félicitations de la Société, 50

MAIRE DE BOISCOMMUN, donateur du musée, p. 25, 40.

MAIRE D'ORLÉANS (Lacave), préside la séance du 15 janvier 1851, p. 19; soumet à la Société le projet d'une médaille à frapper lors de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc par Foyatier, 25; fait remettre à MM. les conservateurs du musée, des fragments de statues trouvées dans le jardin de l'hôtel de ville, 94; sa lettre sur la création du musée historique, 179; (M. Vignat) assiste à la séance du 12 mai 1858, 458; fait prévenir la Société d'objets trouvés à Saint-Vignan, 284.

MAISON de bois d'Orléans, ancienne façade de cette maison transportée dans les magasins du musée, p. 293; dessin de cette maison offert par M. Clouet, 295; une aquarelle par M. Chouppe, représentant cette façade, possédée par M. Dupuis, 295.

MAITRE, titulaire non résidant, p. 15; — soumet un projet de restauration de l'église de Conces, 22; — son mémoire sur le cimetière aux Anglais, 47, 60; — lit une note sur quelques découvertes faites à Coinces, 451; sur différentes localités du Gâtinais, 572; — ses dons à la bibliothèque, 451; au musée, 281, 429, 488.

MALTAVERNE, champ de la commune de Cerdon où ont été découvertes des médailles romaines, p. 58.

MANSARD donne un plan non adopté du clocher de Sainte-Croix, p. 484.

MANTELLIER, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — secrétaire de la Société, 17; réélu, 19, 95, 200; donne sa démission de secrétaire, 237; — membre de la commission du musée, 17; réélu, 96, 200; de la commission de Saint-Euverte, 295; du dictionnaire des communes de France, 492; — nommé membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 257; — délégué de la Société près du congrès des Sociétés savantes en 1857, 298; de la commission du Châtelet, 522; de la bastille de Fleury, 575; de la topographie des Gaules, 467; — ses rapports sur : le tome troisième des mémoires de la Société archéologique de Namur, 41; une découverte de monnaies des XVIe et XVIIe siècle, faite à Boisgibault, 75; les monnaies orléanaises du médailler de la Société, 182; au préfet sur le musée historique en 1856, 240; en 1857, 575; — lit son *Mémoire sur la corporation des marchands fréquentants la Loire*, 408, 411, 421, 424, 458, 429, 450; remet à la Société son rapport à M. le Préfet du Loiret sur l'administration du musée historique, 455; — assiste à la bénédiction de la grotte de saint Mesmin, 480; — ses rapports sur : la gestion du trésorier (exercice 1855), 19, la médaille commémorative de l'inauguration de la statue équestre de Jeanne d'Arc, 25, 50; la bénédiction de la grotte et de la croix de Micy, 454; — sa proposition relative à la bibliothèque d'Einsiedeln, en Suisse, 256; — communique des observations de M. de Pétigny sur une inscription à Orléans, 289; — annonce l'acquisition faite par le musée de la ville d'une façade d'une ancienne maison d'Orléans, 298; — communique une lettre de M. de Montrieux sur des monnaies découvertes à Courbanton, 522; — entretient la Société du cimetière celtique de Beaugency, 5 2; — lit une circulaire du Ministre de l'instruction publique relative au dictionnaire historique et géographique des communes de France, 492; — ses dons à la bibliothèque, 405, 429.

MARC (Commune de SAINT), ses cime-

tières gallo-romains et francs, mémoire par M. E. del Marmol, p. 41.
MARCHAND, titulaire non résidant, p. 15; — donne lecture d'un rapport sur les substructions romaines du Rochoir, à Ouzouer-sur-Trézée, 105, 257; — est chargé de relever les plans des constructions romaines de Châtillon-sur-Loire, 117; — ses fouilles du Rochoir, 257; — lit un mémoire sur les fouilles du Rochoir, 258; — note sur des monnaies trouvées au Rochoir : monnaies romaines, 321, monnaies du XIIIe siècle, 325; — ses dons au musée, 362.
MARIETTE, graveur et amateur, objet d'un ouvrage de M. Dumesnil, p. 412.
MARIGNY-POISSON (Marquis de), protecteur des arts, objet d'un ouvrage de M. Dumesnil, p. 417.
MARMOL (Eugène del), associé étranger, p. 17; — ses mémoires sur des cimetières gallo-romains et francs des communes de Vedrac et de Saint-Marc, 41.
MARTHE, donateur de la bibliothèque, p. 58.
MARTIGNY (l'abbé de), donateur de la bibliothèque, 362, 405.
MARTIN (Église SAINT-) de Vendôme, menacée de destruction. La Société s'informe de l'état de cette église, p. 322; renseignements donnés par M. de la Morandière sur son état; le clocher et l'abside peuvent seuls être conservés, 324; mémoire de M. de Martonne, 256.
MARTIN, maire de Montrieux, annonce la découverte, à Coubanton, de deniers frappés à Orléans, p. 322.
MARTIN (Arthur), associé correspondant, p. 17; — sa mort, 253.
MARTONNE (de), archiviste du département de Loir-et-Cher, titulaire non résidant, p. 164; — son mémoire sur Saint-Martin de Vendôme déposé aux archives, 256; — ses dons à la bibliothèque, 309; au musée, 310.
MASSY (de), donateur du musée, p. 56.
MAUGE DU BOIS DES ENTES, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — archiviste de la Société, 17; réélu, 95.
MAURICE-SUR-AVEYRON (SAINT-), caveau sépulcral sous le chœur décrit par M. le curé, 495.
MAYER (Joseph), associé étranger, p. 49; — ses dons à la bibliothèque, 57; au musée, 59.
MÉDAILLES commémoratives, V. *Statue équestre*; — relatives au règne de l'empereur Napoléon III accordées par le Ministre d'État, p. 432; — romaines, V. *Cerdon, Saint-Paul d'Orléans, Cléry*; — de la Société, 182.
MEMBRES de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 15; — honoraires de droit, 15; — honoraires élus, 15; — titulaires résidants, 14; — fondateurs, 14; — titulaires non résidants, 14, 55; — associés correspondants, 14; — associés étrangers, 17, 55.
MENARS (Château de), note par M. Dupré, renvoyée à la commission des publications, p. 47; rapport par M. Tranchau, renvoi à la commission chargée de dresser l'état des anciens fiefs de l'Orléanais.
MENAULT (Étienne), tué au siége de Boiscommun, p. 28.
MENAULT (d'Augerville), membre correspondant, fait hommage d'un document sur Augerville-la-Rivière, p. 254.
MER (Ville de), M. Duchalais y meurt le 21 août 1854, p. 75.
MERLET, titulaire non résidant, p. 15; — copie les lettres des rois de France conservées aux archives de la ville de Chartres; son introduction qui doit être imprimée en tête du volume de ces lettres, 91; — ses dons au musée, 281; à la bibliothèque, 51.
MÉROVINGIEN, portail de l'église de La Chapelle-Saint-Mesmin, p. 267; deux piliers mérovingiens à l'entrée de la grotte de saint Mesmin, 274.
MERVILLE, don à la bibliothèque, 405.
MESME (Chapelle de SAINTE-), souterraine, seul reste de l'abbaye de Mici-Saint-Mesmin, p. 312, 425.
MESMIN (S.) fonde l'abbaye de Mici; chasse un dragon de la grotte; est enterré dans la grotte; ses restes transférés à Saint-Aignan sont transportés à Mici, p. 457.

MESMIN (Grotte de SAINT), sa découverte annoncée par M. Pillon, p. 249; commission chargée de la visiter, 250; notice de M. Pillon sur sa découverte et les travaux à l'aide desquels elle a eu lieu, 265; porte de la grotte, 321; mémoire de M. Pillon, 458.

MESNIL (Seigneurs du), V. *Cimetière aux Anglais.*

MICHEL (Église de SAINT-), p. 25; — de Batilly, 112; — famille de —, 112.

MICI (Abbaye de), mémoire de M. de Torquat, 452, voir 111, 422, 425; bénédiction de la grotte; rapport de M. Mantellier, 454; croix de Mici élevée sur les dessins de M. Collin, 464; inscriptions qui y sont gravées, 466; lettre de M. Hiver sur les anciennes chartes de Mici, 496.

MINISTRE D'ÉTAT, don d'ouvrages à la Société, p. 51, 239, 308, 362, 426, 432, 462; — subvention à la Société, 360.

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE approuve le réglement de la Société, p. 12, 23; — accorde à la Société une subvention de 300 fr., 90, 433; — sollicite : un travail sur la topographie des Gaules, 407; un dictionnaire historique et géographique des communes de France, 492.

MONNAIES du XVe siècle découvertes à l'entrée de la forêt de Montargis, signalées par M. Ballot, interprétées par M. Cartier, p. 44.

MONTARGIS (Forêt de), monnaies du XVe siècle découvertes à son entrée, signalées par M. Ballot; lettre de M. Cartier à ce sujet, p. 44; — pelouse appelée *Jeu des Avocats*, 46.

MONTBOUY (Loiret), notice de M. Pillon, p. 495.

MONTMORENCY (Duc de) prié de laisser relever les figures et les inscriptions des pierres tumulaires de la chapelle du château de Châtillon, p. 65.

MONUMENTS de style roman à Cour-sur-Loire, p. 21; — du XIIe siècle à Boiscommun, 24; — du XVe siècle à Cour-sur-Loire, 21; — du XVIe siècle à Boiscommun, 24.

MORANDIÈRE (de la) donne des renseignements sur l'état de l'église Saint-Martin de Vendôme, p. 324.

MOREL-FATIO, associé correspondant, p. 16; — donateur du musée, 118.

MORIN, titulaire non résidant, p. 15, 35.

MORIN (Henri), associé correspondant, p. 16; — ses dons à la bibliothèque, 51.

MORLOT (S. E. le cardinal), membre honoraire, p. 13.

MOSAÏQUE découverte à Verdes, 317.

MOULINS (Charles des), associé correspondant, p. 16.

MOUTIÉ, associé correspondant, p. 16.

MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ. Objets donnés, p. 22, 23, 27, 28, 29, 38, 55, 100, 169, 170, 171, 488; — dessins et aquarelles, 22, 23, 40; — médailles, 38, 39, 40, 55, 56, 102, 171, 186, 204, 489; — objets d'art, 40, 55, 174, 204; — objets divers, 40, 55, 102, 103, 170, 173, 186, 204, 489; — antiques, 55, 102, 170, 488; — estampes, 40, 54, 100, 169, 186, 204; — cartes et plans, 55, 186.

MUSÉE HISTORIQUE D'ORLÉANS, sa création, 179, 180, 181; — son directeur et ses directeurs-adjoints, 181; rapport de M. Mantellier, directeur, 440, 453, V. *Mantellier;* note de M. Roach Schmit sur —, 192.

MYSTÈRE du siège d'Orléans (Poème du), MM. Guessard et de Certain chargés de se rendre à Rome pour en relever une copie sur le manuscrit de la bibliothèque du Vatican, p. 65.

N.

NANCRAY (Seigneur de), V. *Tignonville;* — église de —, p. 113.

NANGIS (Commune de), voie romaine sur son territoire, p. 28.

NAVARRE (Note historique sur le régiment de), p. 327.
NAVINAULT (Élisabeth de), son tombeau à Saint-Maurice-sur-Aveyron, p. 494.
NEVERS (Église de), abside et façade d'une époque plus reculée que la nef, p. 48.
NICOLAS (Légende de saint), p. 235; — statue encastrée dans un mur des restes de Mici, 423.
NIELLES, mémoire de M. de Langallerie sur les — et la découverte d'un nielle inconnu, p. 381.
NODOT, don à la bibliothèque, p. 428.
NOTABLES d'Orléans au XVIe siècle (Liste des), p. 408.
NOTRE-DAME DE BERMONT (Chapelle de), pierre en provenant donnée au musée, p. 55.
NOUEL DE BUZONNIÈRE, membre fondateur, titulaire résidant, p. 14; — vice-président, 200, 278; — assiste à la bénédiction de la grotte de saint Mesmin, 480; — nommé membre de la commission de surveillance pour la restauration de Saint-Euverte, 295; de la topographie des Gaules, 407; — rend compte des travaux opérés dans la crypte de Saint-Aignan, 283; d'une excursion sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Mici, 311; de la visite du Châtelet, quartier des Vaslans (Saint-Hilaire-Saint-Mesmin), 312; — appelle l'attention de la Société sur les bains et la mosaïque de Verdes, 317; — communique à la Société des lettres de Flécnier, 427; — ses rapports sur une tombe du moyen-âge découverte à La Ferté-Saint-Aubin, 20.

O.

ŒUF PHILOSOPHIQUE, ce que c'était, p. 257.
OLIVIER, titulaire résidant, p. 14; — associé correspondant, 279; — donateur de la bibliothèque, 55.
ORANGE (Ouvrage sur l'arc et le théâtre d') donné par le Ministre d'Etat, p. 281.
ORLÉANS (Ville d'), antiquités trouvées au grand séminaire, p. 55; atelier monétaire en 1419, 45; murs de la première enceinte existant, 403; procès-verbaux sur le tracé des rues de la dernière enceinte d'Orléans, existant aux archives du Loiret, 325; — (diocèse d'—), paroisses détachées pour former le diocèse de Blois, note par M. Dupré, renvoyée à la commission des publications, 47; rapport par M. Tranchau, renvoi à la commission chargée de déterminer les anciennes circonscriptions de l'Orléanais, 57.
ORLÉANS (Marie d'), V. *Jeanne d'Arc.*
ORLÉANS-DUNOIS (Maison d'), les sépultures dans un caveau de l'église de Cléry-sur-Loire, p. 46.
ORLÉANAIS (L') en 1700 et en 1787, mémoire par M. Dumesnil, renvoyé à la commission des publications, p. 65.
OTREPPE DE BOUVETTE (d'), don à la bibliothèque, 399, 428, 504.
OVILO Y OTERO, associé étranger, p. 47.

P.

PARIS, médaille donnée, p. 363.
PATAY (Bataille de), V. *Cimetière aux Anglais.*
PATERNE et saint Eric (Saint), diplôme relatif à la translation de leurs reliques en 1667, p. 375.
PEINTURES du XVIe siècle à Boiscommun, p. 25.
PELLETIER, vicaire général, titulaire résidant, p. 96; — membre de la commission chargée de visiter le Châtelet, 322; — lit une note sur

un volume de l'évêché d'Orléans et une lettre de Mgr de l'Aubespine, 326 ; sur le réglement du régiment de Navarre et du collége de Pont-Levoy en 1722, 327 ; — restitue aux archives départementales des pièces intéressantes, 375 ; — son inventaire des pièces historiques de Beaune-la-Rolande, 113 ; — lit une note de M. Vergnault-Romagnési sur la découverte des restes de Dunois à Cléry, 115 ; sur l'antiquité du culte de la Sainte-Vierge, à Cléry, 117 ; — entretient la Société de l'église de Saint-Jacques, 117, 121 ; — est chargé d'examiner la situation de cette église, 452 ; — lit un mémoire intitulé : lettres de noblesse données par Charles VII à Jean Daneau, 452 ; — ses dons à la bibliothèque, 36, 54, 55, 429 ; au musée, 39, 55, 63, 281, 310, 363.

Pensée, assiste à la séance du 12 mai 1858, p. 438.

Péravy-la-Colombe (Commune de Saint-), bataille de Patay livrée sur son territoire, p. 61.

Perceval de Cagny appelle Jeanne d'Arc *message de Dieu*, p. 51.

Pères de la Miséricorde, donateurs du musée, p. 565.

Perret (Jean), tué au siége de Boiscommun, p. 28.

Petau (Alexandre) vend à la reine Christine de Suède une partie des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 67.

Petau (G.), membre titulaire résidant, 4 ; — membre de la commission des publications, 524 ; — lit un rapport sur un document relatif à la dernière enceinte d'Orléans, 525 ; — chargé d'examiner la situation de la chapelle Saint-Jacques, 452 ; — son rapport sur l'église Saint-Jacques, 452 ; — généalogie de la famille — communiquée, 240 ; dans l'état où elle se trouve, il n'y a pas lieu de la publier, 254.

Pétigny (de), titulaire non résidant, p. 14 ; — son éloge funèbre de M. Duchalais, 75 ; — son rapport sur la destruction de Saint-Martin de Vendôme à M. le Ministre de l'instruction publique, p. 81 ; — observation sur l'inscription : *Saulce près Perpignan*, 289.

Petit, membre du Conseil général du Loiret, assiste à la séance du 31 août 1855, p. 181 ; du 27 août 1858, 455 ; — ses dons au musée, 489.

Pie (S. G. Mgr), associé correspondant, p. 15.

Pierre-le-Pueilier (Mémoire de M. Bimbenet sur la justice de Saint-), p. 254.

Pillon, titulaire non résidant, p. 15 ; titulaire résidant, 404 ; — membre de la commission pour visiter l'église de Beaugency, 458 ; la grotte de saint Mesmin, 249 ; de la statue de Pothier, 498 ; — ses mémoires sur : le château de Bellegarde, 23, 545 ; Notre-Dame de Cléry, 75 ; Arabloy, 521 ; les modes archéologiques en France, 238, 295 ; la corporation des apothicaires d'Orléans, 254 ; la *tour*, 582 ; les derniers restes de Mici, 411, 422 ; la grotte de saint Mesmin, 458 ; — ses rapports sur : les restes de la prévôté d'Orléans, 591 ; un ouvrage de M. de l'Estang, 411 ; la découverte des ossements de Dunois à Cléry, 105 ; des sarcophages trouvés à La Chapelle-Saint-Mesmin, 439 ; l'église de Beaugency, 439 ; un vase gallo-romain, 495 ; la destination des tumulus, 496 ; — assiste à l'exhumation de Dunois, 149 ; — découvre la grotte du Dragon, 249, 458 ; — assiste à la cérémonie de Mici, 480 ; — rend compte d'une excursion à Montbouy, 495 ; — ses dons à la bibliothèque, 71 ; au musée, 40, 56, 565, 479, 505.

Pipe (Saint), ses reliques à Beaune-la-Rolande, p. 110, 114, 115.

Pithiviers (Ville de), on y a découvert, en 1839, les traces d'un atelier de faux monnayeurs, p. 78 ; — fouilles à —, 146 ; — origine des pâtés de —, 409.

Pithiviers-le-Vieil, fouilles, p. 147.

Plans, V. *Cartes*.

Poilly (de), donateur du musée, p. 58.

Poissonnat (Zacharie), lieutenant à Boiscommun, p. 28.

Polluche (Lettre adressée à) par Cordier, p. 284.

POLTROT, V. *Guise.*
POMPADOUR (Mme de), protectrice des arts, objet d'un ouvrage de M. Dumesnil, p. 416.
PONTLEVOY (Règles, en 1722, du collége de), p. 529.
POTHIER, son testament olographe est lu à la Société, 199 ; — M. le Préfet consulte la Société sur les inscriptions à mettre sur le piédestal de sa statue, 495 ; — rapport de M. Dupuis sur les inscriptions, 499.
POUDRE de projection, ce que c'était, p. 257.
PRÉFET D'EURE-ET-LOIR, membre honoraire de droit, p. 5, 15 ; — ses dons à la bibliothèque, 504.
PRÉFET DU LOIRET, membre honoraire de droit, p. 5, 13, — (Boselli) assiste aux séances des 27 janvier, 20 ; 10 mars 1854, 25 ; — transmet à la Société l'arrêté du ministre de l'instruction qui approuve son réglement, 25 ; — signale une découverte de médailles romaines faite à Cerdon, 42 ; — autorise la Société à faire des recherches dans l'église de Cléry, pour découvrir les restes de Dunois, 90 ; — adresse à la Société un exemplaire de son rapport au Conseil général, session de 1854, et un exemplaire du procès-verbal des séances, 91 ; — ce qu'il dit dans son rapport sur les archives du Loiret, 91 ; sur une collection de chartes mise en vente à Bruxelles, et provenant de la chambre des comptes du duché d'Orléans, 162 ; — assiste à la séance, 277 ; — son arrêté pour la création du musée historique d'Orléans, 179 ; — assiste à la séance, 184 ; — écrit à la Société pour lui annoncer l'envoi des épreuves en bronze de toutes les médailles historiques frappées depuis l'avènement de Napoléon III ; écrit à la Société pour lui annoncer un don de M. le Ministre d'État, 452 ; — assiste à la séance du 27 août 1858, 455 ; — assiste à la bénédiction de la grotte de saint Mesmin, 480 ; — du clocher de Sainte-Croix, 485 ; — lettre à la Société relative à La Chapelle-Saint-Mesmin, 421 ; — accorde 100 francs pour les fouilles du théâtre de Trigières, 255 ; — appuie la demande de la Société au Ministre des cultes pour les travaux de La Chapelle-Saint-Mesmin, 590 ; pour Saint-Benoit, 590 ; — écrit à la Société pour la statue de Pothier, 495 ; — ses dons à la bibliothèque, 509, 504.
PRÉFET DE LOIR-ET-CHER, membre honoraire de droit, p. 5, 15 ; — sa réponse à la Société relativement à l'église de Saint-Martin de Vendôme, 90 ; — ses dons à la bibliothèque, 509, 505.
PREMIER PRÉSIDENT de la Cour impériale d'Orléans, membre honoraire de droit, p. 5, 15 ; — (M. de Vauzelles) assiste à la séance du 12 mai 1858, 458 ; à la séance du 27 août 1858, 455 ; — assiste à la bénédiction de la croix de Mici, 480.
PRESSIGNY (Commune de), carrière de pierres autrefois exploitée par les Romains, découverte sur son territoire, signalée par M. Delanoy, p. 45.
PRÉVÔTÉ D'ORLÉANS (Recherches sur la), V. *Bailliage.*
PROTAT (E.-H.), donateur de la bibliothèque, 562.
PROVENCHÈRE, pâtissier à Pithiviers, breveté par Charles IX, p. 409.
PROZET, chimiste-pharmacien à Orléans, p. 264.
PUCELLE D'ORLÉANS, V. *Jeanne d'Arc.*

Q.

QUICHERAT (Jules), associé correspondant, p. 15 ; — son opinion sur l'inscription : *Saulce près Perpignan,* 289 ; — ses dons à la bibliothèque, 51, 465 ; au musée, 56, 455.
QUIERS (Église de), rasée et rebâtie par un seigneur qui a tué le curé à l'autel, p. 559.

R.

RADEGONDE (Sainte), chapelle sous son vocable dans l'église de Cour-sur-Loire, p. 21.
RÉGLEMENT de la Société, p. 1 ; approuvé par le Ministre de l'instruction publique, 12, 23 ; ne peut être modifié sans son approbation, 11, 12.
RENARD (Athanase), membre correspondant, 425 ; — ses dons à la bibliothèque, 405, 488.
RENÉ CHALONS, ses dons à la bibliothèque, 505.
RENÉE DE FRANCE, duchesse de Ferrare, procès par elle intenté au roi au sujet de la succession de Louis XII et d'Anne de Bretagne, documents envoyés par M. de Girardot, p. 43.
RETRÈVE (Bassin de la), V. *Cimetière aux Anglais.*
RIGOLLOT, associé correspondant, 16.
ROACH SMITH (Charles), associé étranger, p. 17 ; — remercie la Société, 19 ; — ses notes sur les antiques du musée historique d'Orléans, 192 ; — ses dons à la bibliothèque, 57.
ROBERT BLONDEL appelle Jeanne d'Arc *Puella victrix*, p. 31.
ROCHEFORT (Notice sur), par M. Vincent, renvoyée à la commission des publications, p. 64 ; description de Rochefort par M. de Langalerie, 119.
ROCHEFOUCAULT (de la), V. *Combreux.*
ROCHER, titulaire résidant, 14 ; — nommé secrétaire général de la Société, 278 ; — membre de la commission des publications, 17 ; de la commission chargée d'examiner les statues trouvées à l'hôtel Groslot, 94 ; de la restauration de l'église de Saint-Euverte, 295 ; de la grotte de saint Mesmin, 250 ; — son mémoire sur un ciborium trouvé à Laqueuvre, 452 ; — ses rapports sur : le mémoire de M. Tranchau relatif au tombeau de Louis de Blanchefort, à Ferrières, 62 ; la notice de M. de Langalerie ayant pour titre : le château de Chemault, 148 ; sur différentes notes écrites par plusieurs membres à l'occasion de la découverte des restes de Dunois, 148 ; sur les pièces remises par M. Pelletier dans les archives départementales, 575 ; le rapport de M. G. Baguenault relatif au tome II de l'histoire des *Amateurs français*, par M. Dumesnil, 412 ; les différents objets religieux trouvés à Laqueuvre, 421 ; — visite l'église de Beaugency, 441 ; — ses dons au musée, 489.
ROCHETTE (de la), associé correspondant, p. 16.
ROCHOIR (le), propriété de M. Marchand, près Briare, sur la Trézée ; substructions gallo-romaines, 105, V. *Monnaies.*
ROGNARD (Nicolas), tué au siége de Boiscommun, p. 28.
ROMORANTIN, notice de M. Dupré, p. 145.
ROUSSELET (Armand), donateur du musée, p. 40.
ROUVRAY-SAINTE-CROIX (Commune de), bataille de Patay livrée sur son territoire, p. 61.
ROZIÈRE (Eugène de), associé correspondant, p. 16.

S.

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE (Bibliothèque de) transportée au Vatican, p. 67.
SAINT-LOUP (Abbaye de), écusson aux armes d'Orléans et de Milan en provenant, p. 55.
SAINT-PAUL D'ORLÉANS (Église de), médailles romaines découvertes dans les fondations du portail, 46.
SALLES (de), titulaire non résidant, p. 15 ; — préside la séance du 27 août 1858, 455, 575 ; — sa démar-

che pour activer les réparations de l'église de Saint-Benoit, 374 ; — sa mort annoncée par M. Dupuis, 491.
SALMON (André), ses dons à la bibliothèque, p. 50.
SALMON (Philippe), ses dons à la bibliothèque, 38, 50.
SARCOPHAGES (Deux) trouvés dans le caveau sépulcral de saint Euverte, leur description, p. 312.
SAULCE, petite place forte près de Perpignan, p. 290.
SAUMEY (le marquis de), don à la bibliothèque, p. 239.
SAUSSAYE (Louis de la), membre honoraire, p. 13 ; ses dons à la bibliothèque, 405.
SAVARY, procureur général, assiste à la séance du 27 août 1858, 455 ; — assiste à la bénédiction de la grotte de saint Mesmin, 480 ; — ses dons à la bibliothèque, 488, 505.
SCHAAPKENS, ses dons à la bibliothèque, 50.
SCULPTURES DU MOYEN-AGE, p. 64.
SECONDIN-DES-VIGNES (Église de S.-), ses vitraux, p. 21.
SELLE-SAINT-DENIS (Loir-et-Cher), M. le curé appelle l'attention de la Société sur la dégradation des peintures murales de son église, 470.
SEROUX-D'AGINCOURT, protecteur des arts, sujet d'un ouvrage de M. Dumesnil, 391.
SIGOBERT, évêque d'Orléans, retire les restes de saint Mesmin de la grotte et les transporte à Saint-Aignan, p. 457.
SOCIÉTÉ archéologique de l'Orléanais, autorisée à se constituer, p. 12 ; son réglement, 1 ; membres qui la composent, 13 ; — sollicite le déblai de la crypte de Saint-Aignan, 254 ; — renouvelle son bureau pour 1857, 278 ; — souscrit pour la restauration de Saint-Euverte, 291 ; assiste à la réouverture de l'église de Saint-Euverte, 291 ; la commission chargée de surveiller les travaux de restauration de l'église Saint-Euverte est prise dans son sein, 293 ; — son utilité, impulsion qu'elle a donnée aux idées d'art à Orléans, 454 ; — assiste à la bénédiction de la grotte de saint Mesmin, 470 ; — renouvellement du bureau, 405.
SOCIÉTÉ des monuments historiques d'Orléans, son prospectus, 295 ; son acte social, 295 ; commission chargée de la constituer, 255 ; M. de Caumont, au nom de la Société française pour la conservation des monuments, lui alloue 100 fr., 517 ; M. le Ministre d'Etat lui accorde 1,000 fr., 560.
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES archéologique de l'Ain, 151, 505 ; d'Arras, 256 ; de la Côte-d'Or, 257 ; de Draguignan, 257 ; du Bas-Limousin, 375, 505 ; — de Châlon-sur-Saône correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 71 ; — de la Charente correspond avec la Société, 18 ; — de la Creuse correspond avec la Société, lui adresse ses publications, 98, 505 ; — de Langres adresse ses publications à la Société, 98 ; — de Liége entre en relation avec la Société, 189, 505 ; — de Montpellier correspond avec la Société, 18 ; — de Namur correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 36, 50 ; — de Rambouillet correspond avec la Société, 18 ; — de Sens correspond avec la Société, 18, 504 ; — de Soissons correspond avec la Société, 18, 19 ; lui adresse ses publications, 36 ; — de Touraine correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 50, 71 ; — de Zurich correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 50, 504 ; — du Limbourg correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 49, 98 ; — du Limousin correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 36, 98, 505 ; — du grand-duché de Luxembourg entre en relation avec la Société, 94 ; — lorraine correspond avec la Société, 18, 19 ; lui adresse ses publications, 56 ; — d'agriculture, sciences et arts du Nord correspond avec la Société, p. 18 ; lui adresse ses publications, 50 ; — d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Orléans, correspond avec la Société, 18, 23 ; lui adresse ses publications, 23, 55 ; — de la numismatique belge correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses pu-

blications, 56, 50 ; — d'émulation de l'Ain correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 56, 50 ; — d'émulation de Liége adresse ses publications à la Société, 50, 505 ; — d'émulation de Montargis correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 56 ; — d'émulation du Doubs correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 50, 71 ; — de numismatique de Londres correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 56 ; — des Antiquaires de France correspond avec la Société, 18, 504 ; — des Antiquaires de l'Ouest correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 55, 56, 49, 71 ; — des Antiquaires de la Morinie correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 55, 49, 504 ; — des Antiquaires de Normandie correspond avec la Société, 18 ; — des Antiquaires de Picardie correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 56, 49, 71, 505 ; — des Antiquaires du midi de la France correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 49 ; — des sciences et des lettres de Blois correspond avec la Société, 18 ; — d'histoire et d'archéologie de Genève correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 56 ; — Eduenne correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 50 ; — historique des comtés de Lancastre et de Chester correspond avec la Société, 18, 29 ; lui adresse ses publications, 56 ; — royale d'archéologie de Belgique correspond avec la Société, 18 ; lui adresse ses publications, 56 ; — correspondantes à Montbéliard, 410 ; — Savoisienne, 412.

Soisy, V. *Choisy*.

Soultrait (Georges de), associé correspondant, p. 16.

Sourdeval (de), associé correspondant, p. 15.

Sous-Préfet de Gien signale à la Société une découverte de médailles romaines faite à Cerdon, prend des mesures pour leur conservation, p. 58.

Sous-Préfet de Montargis (de Girardot) annonce à la Société qu'une des tourelles d'angle de rue du vieux Paris vient d'être transportée à Villemoutiers, p. 29.

Statue équestre de Jeanne d'Arc (inauguration de la), projet de médaille soumis à la Société par le maire d'Orléans, commission chargée de l'examiner ; sur un rapport par M. Mantellier, il est repoussé ; la commission chargée de présenter un autre projet, p. 23, 24 ; rapport par M. Mantellier, projet proposé par la commission, 50 ; adopté, transmis au maire d'Orléans, 55 ; remercîments du maire d'Orléans, 42.

Sully-sur-Loire, V. *Voltaire*, p. 197.

Sulpice (saint-), ancienne église de —, p. 495 ; — abbaye de — de Bourges, 496.

T.

Taille des Essarts (de la), V. *Henri IV* ; — armes de sa famille à Balettes, p. 112.

Tapisserie antique représentant l'entrée de Jeanne d'Arc à Chinon ; photographie reproduisant cette —, p. 453.

Teillay-le-Peneux, fouilles, p. 146.

Templiers (Maison des) à Lameuville, arrondissement de Pithiviers, p. 408.

Tennes (Roger de), seigneur de Bellegarde, p. 351.

Tétradius, propriétaire du champ où saint Euverte est enterré, p. 314 ; — veut être enterré près de saint Euverte, 316.

Théâtre romain de Triguères découvert, p. 237 ; — visité, 250.

Thériaque, solennité de sa fabrication, p. 262.

Thierry (Amédée), membre honoraire,

p. 13 ; — ses dons à la bibliothèque, 280.
THIERRY (Augustin), membre honoraire, p. 13.
THUILLIER, architecte, plan offert à la Société, p. 360.
TIGNONVILLE (de), seigneur de Nancray, assiége Boiscommun, p. 27.
TIVERNON, peintures murales de l'église, p. 116.
TOMBEAU trouvé à La Chapelle-Saint-Mesmin, p. 439.
TOMBE en pierre existant dans une maison de Cravant, 436.
TOMBES en pierres sèches découvertes à Cravant, p. 432 ; dessin de ces tombes, par M. de Pibrac, 434 ; — mérovingiennes (caractères des), 437 ; — romaines (caractères des), 437 ; — du moyen âge, découvertes à La Ferté-Saint-Aubin, 20 ; à Cléry, 493.
TOPOGRAPHIE des Gaules jusqu'au Ve siècle, travail demandé par le Ministre de l'instruction publique ; commission nommée pour s'y livrer, p. 407.
TORQUAT (de), membre fondateur, titulaire résidant, p. 14 ; — trésorier de la Société, 19 ; — membre de la commission des publications, 278 ; de la commission chargée de s'entendre avec M. le maire pour le badigeonnage décennal des maisons d'Orléans, 118 ; de l'église de Saint-Euverte, 293 ; de l'église de Beaugency, 438 ; du châtelet d'Orléans, 322 ; de la topographie des Gaules, 407 ; de la grotte de saint Mesmin, 250 ; du dictionnaire des communes de France, 492 ; — ses mémoires : sur la crypte de Saint-Aignan, 307 ; sur l'abbaye de Saint-Mesmin, 452 ; sur l'église de Saint-Euverte, 312 ; sur des fouilles à Cléry, 339 ; — ses rapports : sur le déblai de la crypte de Saint-Aignan, 289 ; sur la notice de M. Pillon relative au château d'Arabloy, 325 ; sur le mémoire de M. Cosson relatif à l'aqueduc de Vellaunodunum, 367 ; sur la bénédiction du clocher de la cathédrale, 483 ; sur l'ancienne église de Saint-Sulpice, 495 ; — signale une découverte de médailles romaines dans les fondations du portail de Saint-Paul d'Orléans, 46 ; — appelle l'attention de la Société : sur la sépulture des Longueville à Cléry, 46 ; sur les ruines de Fontaine-Jean et les antiquités de Trigunères, 64 ; sur la restauration de l'église de Chécy et la croix de Bionne, 80 ; sur des tombes en pierre découvertes à Briare (Loiret), 81 ; sur les peintures murales de l'église de Tivernon, 116 ; sur les travaux de soutènement des rochers du coteau de La Chapelle-Saint-Mesmin, 389 ; — visite le théâtre romain de Trigunères, 240 ; — ses dons au musée, 597.
TOUR (Petite esquisse sur la), mémoire de M. Pillon ; étude sur les tours chez les anciens et les modernes comme ouvrage militaire et construction civile, p. 382.
TOURELLE d'angle de rue du vieux Paris, transportée à Villemoutiers par M. Mailand, p. 29.
TOUSTAIN (Emile de), associé correspondant, p. 16.
TRANCHAU, titulaire résidant, p. 14 ; archiviste, 200 ; titulaire non résidant, 239 ; redevient titulaire résidant, 503 ; — membre de la commission des publications, 17 ; de la commission de la médaille commémorative de l'inauguration de la statue de Jeanne-d'Arc, 23 ; — nommé membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 237 ; — chargé de présenter un rapport sur l'ouvrage de M. Lafontaine intitulé : *Vie de Jeanne d'Arc*, 41 ; — ses rapports sur : la notice de M. de Langalerie (excursion à Beaune-la-Rolande) 106 ; la *Vie de Jeanne d'Arc*, par M. Lafontaine, 122 ; la notice de M. Duleau (un méreau de Notre-Dame de Cléry), 162 ; le mémoire de M. Bimbenet (justice de Saint-Pierre-Empont), 196 ; le mémoire du même auteur (procès fait en la Prévôté, etc.), 196 ; les mémoires de la Société archéologique du Limousin, 20 ; le mémoire de M. Dupré sur le diocèse de Blois, 57 ; la notice du même auteur sur le château de Menars, 58 ; les médailles romaines découvertes à Cerdon, 58 ; la no-

tice de M. Maître sur le cimetière aux Anglais, 60 ; — rend compte d'un volume de l'Académie de Rouen, 235 ; — quitte Orléans, sa démission, 239 ; — son mémoire sur le tombeau de Louis de Blanchefort, 43, 62.

TREMBLEVIF (Note de M. Dupré sur), en Sologne, p. 190.

TRIGUÈRES (Antiquités de), signalées par M. de Torquat, p. 64 ; par M. Guyot, curé, 196 ; — théâtre romain découvert et visité, 237 ; — compte-rendu par M. Dupuis d'une visite au théâtre de —, 350 ; M. le Préfet accorde 100 fr. pour aider aux fouilles, 253 ; — trois tombes en pierre découvertes, vestiges d'un établissement romain découverts, 317 ; — mémoire de M. Dupuis sur le théâtre romain de —, inséré aux *Annales*, 451.

U.

ULYSSE (Capitaine), associé étranger, p. 201.

URSULINES de Saint-Charles, à Orléans, vendent pour 385 liv. la superficie de 38 perches de terrain à enlever pour remplir les batardeaux du pont en construction, p. 373.

V.

VALENTIN-SMITH, associé correspondant, p. 16 ; — ses dons à la bibliothèque, 505.

VANDER-HEYDEN, don à la bibliothèque, 405.

VASSAL (de), membre fondateur, titulaire résidant, p. 14 ; — président de la Société, 17 ; réélu, 19 ; réélu, 95 ; — membre de la commission de restauration de l'église de Saint-Euverte, 293 ; de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 237 ; de la commission chargée de visiter la grotte de Saint-Mesmin, 250 ; assiste à l'exhumation des restes de Dunois, 149 ; — est délégué pour l'achat de pièces concernant l'Orléanais à Bruxelles, 162 ; — dépose sur le bureau le cartulaire des évêques d'Orléans depuis Théodulphe, 237.

VÉDRIN (Commune de), son cimetière gallo-romain, mémoire par M. E. del Marmol, p. 41.

VENDÔME (Ville de), destruction de l'église de Saint-Martin, rapport de M. de Pétigny à M. le Ministre de l'instruction publique à ce sujet, p. 81 ; — M. de Pétigny esquisse l'histoire de Vendôme dans son rapport, 82.

VERDES, localité de Loir-et-Cher, on y découvre des bains romains et une mosaïque, p. 317.

VERRE antique trouvé dans le jardin du grand séminaire d'Orléans, p. 55.

VIARD, architecte de l'hôtel de ville de Beaugency, p. 447.

VIATRE (SAINT-), V. *Tremblevif*.

VIBRAYE (Paul de), titulaire non résidant, p. 14.

VIGNAT, maire d'Orléans, ouvre au directeur du musée historique un crédit de 200 fr. pour opérer des fouilles au cimetière mérovingien de Beaugency et acquérir les objets intéressants qui y seraient trouvés, 322.

VILLEMOUTIERS, V. *Tourelle d'angle de rue*.

VILLENEUVE (Léonce de), membre honoraire, p. 13.

VILLOING, propriétaire d'un champ dans lequel des médailles romaines ont été découvertes, V. *Cerdon*.

VINCENT, titulaire résidant, p. 14 ; — nommé membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 237 ;

— offre à la Société les copies de sept lettres de Henri IV à M. de la Taille des Essarts, 62; — visite les églises de Beaune-la-Rolande, Boiscommun et Combreux, 64; — lit des fragments de son Histoire de Janville, 163, 164, 178; — lit un document sur Augerville-la-Rivière, 234; — ses notices sur Courcelles-le-Roi et Rochefort, 64.
VITET, membre honoraire, p. 13.
VITRAUX anciens à Cour-sur-Loire, p. 21; à Saint-Secondin-des-Vignes, 21.
VITRY (de), seigneur de Choisy (Bellegarde), p. 350.
VOIE romaine allant de Vendôme à Meung, passant par Cravant, p. 436.
VOIES romaines entre Nangis et Boiscommun, p. 28.
VOLTAIRE (Arouet de), acte notarié passé à Sully par —, 197; — discussion sur l'époque de la naissance de —, 199.

W.

WALSH, titulaire non résidant, p. 15, 35.
WITTE (de), titulaire non résidant, p. 15.
WYLIE, donateur de la bibliothèque, p. 37.

FIN DE LA TABLE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 0581